RÉFLEXIONS QUE SUGGÈRE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
Série 2

Christian BIALÈS

Ancien élève de l'École normale supérieure Paris-Saclay
Agrégé de l'Université
Professeur honoraire de Chaire Supérieure
en Économie et Gestion
www.christian-biales.fr

Ce site se veut **évolutif. Pour cela il fait l'objet d'un enrichissement documentaire régulier.**

© Les textes édités sur ce site sont la propriété de leur auteur.
Le code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L122-5, que les reproductions strictement destinées à l'usage privé.
Pour toute utilisation de tout ou partie d'un texte de ce site, nous vous demandons instamment d'indiquer clairement le nom de l'auteur et la source :

CHRISTIAN BIALÈS
Professeur honoraire de Chaire Supérieure en Économie et Gestion
Montpellier (France)
www.Christian-Biales.fr

Tout autre usage impose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.

Vous pouvez aussi mettre un lien vers cette page

www.christian-biales.fr

Remarques préalables :

1- *Ce document concerne essentiellement la situation de l'année scolaire 2023-2024.*
2- *Il doit beaucoup aux analyses que l'on peut trouver chez des experts reconnus et que j'apprécie tout spécialement, surtout ceux de Natixis, avec son directeur de la recherche économique, Patrick Artus, et ceux de Xerfi comme Olivier Passet et Alexandre Mirlicourtois en particulier.*
3- *En complément, il est recommandé de consulter notre « Historique de l'euro » pour la période couverte par les présentes « Réflexions ».*

LE MONDE

La mondialisation a toujours eu des hauts et des bas ; elle est actuellement en phase basse et ne repartira pas tout de suite !

Dans Les Echos du 21 mai 2024, Jean-Marc Vittori consacre sa chronique reprend l'analyse faite par le Professeur américain Doug Irwin lors d'une conférence donnée à la Banque de France le 29 avril.
Pour celui-ci, il y a deux moteurs de la mondialisation : la politique et la technologie.
« La politique peut aller en marche avant ou en marche arrière, plus ou moins vite. La technologie, elle, peut seulement accélérer le mouvement - et uniquement en marche avant. La combinaison de ces deux moteurs détermine le rythme de la mondialisation.
À la fin du 19ème siècle, les deux moteurs vont puissamment dans le même sens - c'est l'ère décrite par l'économiste Susan Berger dans son livre "Notre première mondialisation". L'accord d'ouverture commerciale signé en 1860 entre le Royaume-Uni et la France, pour "resserrer les liens d'amitié qui unissent les deux peuples" après des siècles de guerre, déclenche une vague d'accords bilatéraux entre pays.
Cette ouverture des frontières sans précédent a un effet d'autant plus puissant que les marchandises circulent beaucoup plus vite avec la machine à vapeur, sur terre (avec des rails) et en mer. Le télégraphe transporte l'information (et les ordres d'achat) beaucoup plus vite. Le poids des échanges passe de 15 % à 30 % entre le milieu du 19ème siècle et 1914.
Pendant la première moitié du 20ème siècle, la machine politique repart en marche arrière avec une première guerre, une crise financière majeure, puis une seconde guerre. Géopolitique et protectionnisme prennent le dessus, explique Irwin. En 1945, le poids des échanges est retombé à 10 % du PIB mondial.
Les vainqueurs de la Seconde guerre mondiale veulent résolument tourner le dos à ce passé douloureux. Cordell Hull, le ministre américain des Affaires étrangères qui fut distingué par le Nobel de la paix, le dit clairement : "Une paix durable et le bien-être des nations sont indissociablement reliés à la convivialité, l'équité, l'égalité et le degré maximum praticable de liberté dans le commerce international".
Un Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT, selon l'acronyme anglais) est signé en 1947. Mais seuls les pays occidentaux jouent le jeu, avec quelques autres pays (Japon, Afrique du Sud). La guerre froide limite les échanges. Le commerce remonte autour de 35 % du PIB mondial au milieu des années 1980, à peine au-dessus de son niveau du début du siècle.
La donne change avec l'ouverture de la Chine puis la chute du rideau de fer. La plupart des pays assouplissent alors leurs règles pour devenir des acteurs à part entière du commerce mondial. Et les coûts des échanges chutent fortement avec les progrès de la logistique, pointe Doug Irwin.
Le commerce est alors mis en boîte, ou plutôt en conteneurs. Les voitures, auparavant chargées une par une dans un navire par une grue, rentrent désormais par milliers dans d'immenses ferries. Le fret aérien est lui aussi mis en boîte, rationalisé, optimisé. Les échanges connaissent une formidable accélération -

www.christian-biales.fr

l'économiste Dani Rodrik parle d'hypermondialisation. Le poids des échanges dans le PIB a presque doublé en vingt ans, atteignant 60 % en 2008.
Depuis la crise financière, le vent a de nouveau tourné. La géopolitique reprend l'ascendant côté commercial (Trump, Brexit, crise sanitaire...) et même côté militaire (guerres). Le poids des échanges ne progresse plus. Avec cette grille de lecture, l'avenir de la mondialisation des marchandises devient plus lisible. Son moteur politique a été mis à l'arrêt par les tensions entre pays, nombreuses, profondes et durables. La taxation américaine des voitures chinoises n'est qu'un jalon sur une longue route. Ce moteur risque même de repartir en marche arrière. Les résistances sont toutefois fortes car les pays sont très dépendants les uns des autres après des décennies d'échanges débridés.
La vague technologique, elle, semble avoir épuisé son énergie. Mais personne n'imaginait il y a un demi-siècle que le conteneur allait changer à jamais le commerce mondial. La mondialisation n'a pas fini de nous surprendre ».

Un profond changement du climat économique général.

On est en effet passé, peut-on dire, d'une grande modération à une grande volatilité (Flash Economie du 3/10/2023).

La grande modération était la situation observée de 1995 à 2007 et de 2012 à 2021 dans la zone euro, de 1992 à 2006 et de 2012 à 2019 aux États-Unis ; de 1995 à 2007 et de 2013 à 2019 au Royaume-Uni.
Durant la grande modération :

- la variabilité de l'inflation était faible ;
- la variabilité des taux d'intérêt à court terme et à long terme était faible ;
- la variabilité de la croissance était faible.

La grande modération était visiblement attribuée à une crédibilité forte des banques centrales qui réduisaient la variabilité de l'inflation et celle des taux d'intérêt et, en conséquence, celle du taux de croissance.
Depuis 2019 ou 2021, avec la tension croissante sur les marchés du travail, avec la crise de la Covid puis le retour de l'inflation, avec la perte de crédibilité des banques centrales, avec les effets de la guerre en Ukraine et la variabilité des prix de l'énergie, on est passé de la grande modération à la grande volatilité, avec :

- une forte variabilité de l'inflation ;
- une forte variabilité des taux d'intérêt à court terme et à long terme ;
- et, en conséquence, une forte variabilité de la croissance.

Le taux américain à 10 ans vient de dépasser un seuil historique, celui des 5%, ce qui explique l'effondrement des titres obligataires achetés au cours de la crise sanitaire.

Remarque sur l'évolution de l'investissement aux E1tats-Unis et dans la zone euro :
Le Flash Economie de Natixis du 29 mai 2024 (n°250) pose la question de savoir pourquoi l'investissement des entreprises ne progresse pas plus vite dans ces deux zones :

www.christian-blades.fr

L'investissement des entreprises (que ce soit le volume de l'investissement ou bien le taux d'investissement en valeur) progresse lentement depuis 2008 aux États-Unis et dans la zone euro, surtout mesuré en valeur. Pourtant :

- la profitabilité des entreprises est fortement en hausse ;
- le taux d'intérêt réel à long terme est inférieur au taux de croissance en volume ;
- les besoins d'investissement et les aides publiques à l'investissement sont élevés.

La lenteur de la progression de l'investissement peut venir :

- d'une incertitude élevée sur la croissance future, ce qui est probable dans la zone euro ;
- du fait que, même si les taux d'intérêt réels à long terme restent faibles, ils ont beaucoup augmenté depuis 2021 ;
- du freinage de l'offre de crédit aux entreprises ;
- de l'exigence accrue de distribution de résultats aux actionnaires.

L'évolution de l'indice de bonheur selon le WER

Les deux tableaux suivants sont repris des « WER – Wold Happiness Report » de 2023 et 2024 :

Méthodologie :

Notre mesure du bien-être subjectif continue de s'appuye sur trois principaux indicateurs de bien-être : les évaluations de vie, les émotions positives et les émotions négatives (décrites dans le rapport comme affect positif et négatif).

Nos classements du bonheur sont basés sur des évaluations de vie, qui constituent la mesure la plus stable de la qualité de vie des gens.

Évaluations de vie. Le sondage mondial Gallup, qui reste la principale source de données de ce rapport, demande aux personnes interrogées d'évaluer leur vie actuelle dans son ensemble en utilisant l'image d'une échelle, la meilleure vie possible pour eux étant de 10 et la pire possible de 0. Chaque répondant fournit une réponse numérique sur cette échelle, appelée échelle de Cantril. En général, environ 1 000 réponses sont recueillies chaque année pour chaque pays. Les pondérations sont utilisées pour construire des moyennes nationales représentatives de la population pour chaque année dans chaque pays.

Nous basons nos classements habituels du bonheur sur une moyenne sur trois ans de ces évaluations de vie, car la plus grande taille d'échantillon permet des estimations plus précises.

Émotions positives. L'affect positif est donné par la moyenne des réponses individuelles oui ou non concernant trois émotions : le rire, le plaisir et l'intérêt (pour plus de détails, voir l'encadré technique 2 ci-après).

Émotions négatives. L'affect négatif est donné par la moyenne des réponses individuelles oui ou non à propos de trois émotions : l'inquiétude, la tristesse et la colère.

Comparer les évaluations de la vie et les émotions :

• Les évaluations de vie constituent la mesure la plus informative pour les comparaisons internationales car elles capturent la qualité de vie d'une manière plus complète et plus stable que les rapports émotionnels basés sur des expériences quotidiennes.

• Les évaluations de la vie varient davantage d'un pays à l'autre que les émotions et s'expliquent mieux par la diversité des expériences de vie dans les différents pays. Les émotions d'hier s'expliquent bien par les événements de la journée sur lesquels on s'interroge, tandis que les évaluations de la vie reflètent plus fidèlement les circonstances de la vie dans son ensemble. Nous montrons plus loin dans ce chapitre que les émotions sont des supports importants pour les évaluations de vie.

• Les émotions positives sont encore plus de deux fois plus fréquentes que les émotions négatives, même depuis le début de la COVID.

Les variables prises en compte :

1. Le PIB par habitant est exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) ajusté en dollars internationaux constants de 2017, tiré des Indicateurs de développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale (version 23, métadonnées mises à jour pour la dernière fois le 27 septembre 2023). Les données sur le PIB pour 2023 ne sont pas encore disponibles, nous étendons donc la série chronologique du PIB de 2022 à 2023 en utilisant les prévisions de croissance du PIB réel par pays tirées des Perspectives économiques de l'OCDE n° 113 (juin 2023) ou, en cas d'absence, des prévisions de la Banque mondiale. Perspectives économiques mondiales (dernière mise à jour : 6 juin 2023), après ajustement en fonction de la croissance démographique. L'équation utilise le logarithme naturel du PIB par habitant, car cette forme correspond bien mieux aux données que le PIB par habitant.

2. Les séries chronologiques sur l'espérance de vie en bonne santé à la naissance sont construites sur la base des données du référentiel de données de l'Observatoire mondial de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avec des données disponibles pour 2005, 2010, 2015, 2016 et 2019. Pour correspondre à l'échantillon de ce rapport sur la période (2005-2023), l'interpolation et l'extrapolation sont utilisées.

3. Le soutien social est la moyenne nationale des réponses binaires (0=non, 1=oui) à la question du Gallup World Poll (GWP) « Si vous étiez en difficulté, avez-vous des parents ou des amis sur lesquels vous pouvez compter pour vous aider ? quand vous en avez besoin, ou pas ?

4. La liberté de faire des choix de vie est la moyenne nationale des réponses binaires à la question du GWP « Êtes-vous satisfait ou insatisfait de votre liberté de choisir ce que vous faites de votre vie ? »

www.christian-blaes.fr

5. La générosité est le résultat de la régression de la moyenne nationale des réponses du GWP à la question sur les dons « Avez-vous donné de l'argent à un organisme de bienfaisance au cours du mois dernier ? » sur le log du PIB par habitant.
6. Les perceptions de la corruption sont la moyenne des réponses binaires à deux questions du GWP : « La corruption est-elle répandue dans l'ensemble du gouvernement ou non ? » et « La corruption est-elle répandue au sein des entreprises ou non ? Lorsque les données sur la corruption gouvernementale manquent, la perception de la corruption des entreprises est utilisée comme mesure globale de la perception de la corruption.
7. L'affect positif est défini comme la moyenne des mesures d'affect de la veille concernant le rire, le plaisir et la réalisation de choses intéressantes. L'inclusion de faire des choses intéressantes (ajoutée pour la première fois pour le Rapport sur le bonheur dans le monde 2022), nous donne trois composantes dans chacune des émotions positives et négatives, et améliore légèrement l'ajustement de l'équation dans la colonne 4. La forme générale des questions sur l'affect est la suivante : avez-vous vécu les sentiments suivants pendant une grande partie de la journée d'hier ?
8. L'affect négatif est défini comme la moyenne des mesures affectives de la veille pour l'inquiétude, la tristesse et la colère.

Rapport 2024 :

Les pays sont classés en fonction de leurs auto-évaluations de vie (réponses à la question de l'échelle de Cantril dans le sondage mondial Gallup), en moyenne sur les années 2021 à 2023.4 La longueur totale de chaque barre de pays dans la figure 2.1 représente la réponse moyenne à la question de l'échelle. Les intervalles de confiance pour l'évaluation de la durée de vie moyenne de chaque pays sont indiqués par des moustaches horizontales à l'extrémité droite de la barre de chaque pays.

Figure 2.1: Country Rankings by Life Evaluations in 2021-2023

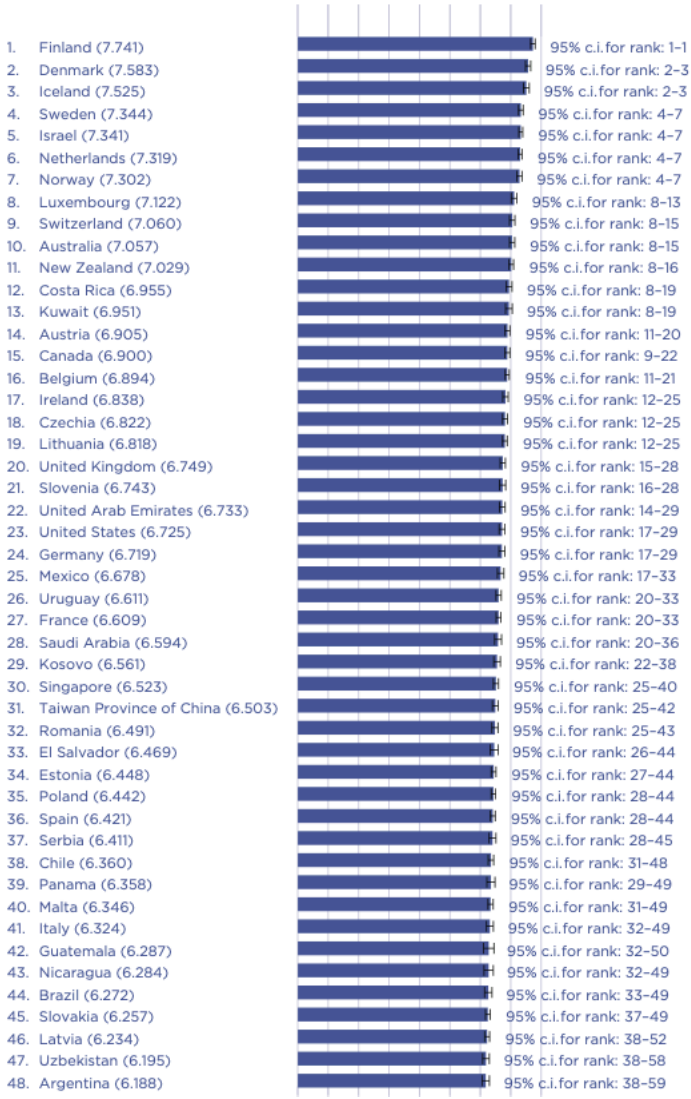

-biales.fr

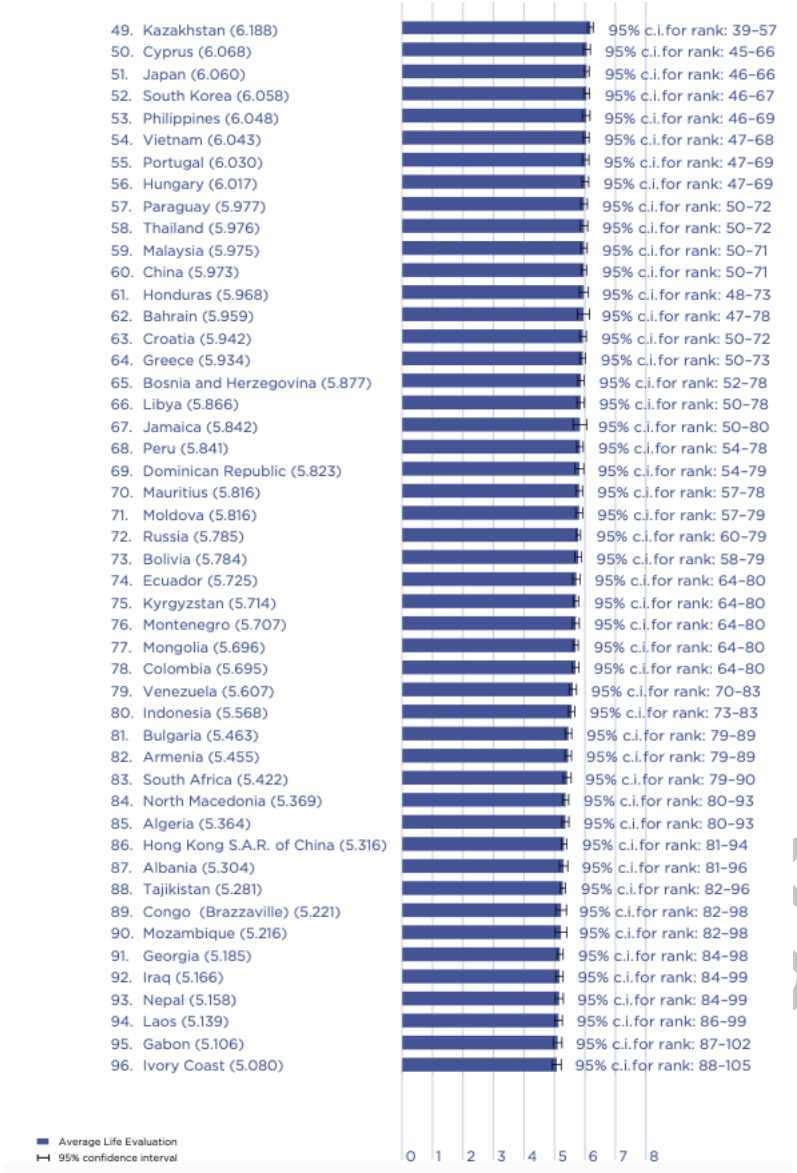

Rapport 2023 :

www.cl...u-biales.fr

Figure 2.1: Ranking of Happiness based on a three-year-average 2020–2022 (Part 1)

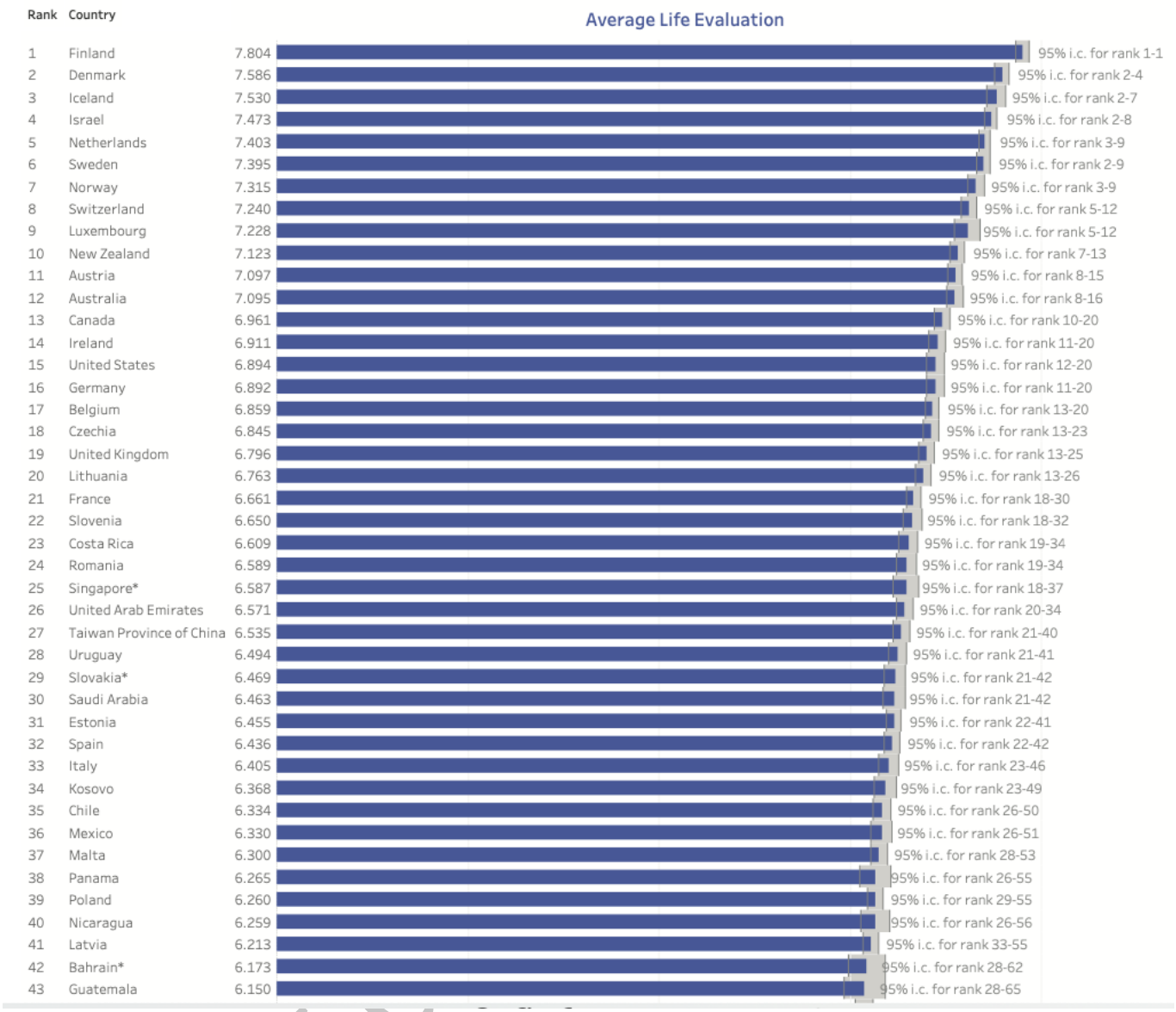

Dans cette période de grande volatilité, l'économie mondiale reste gangrenée par la stagflation

(Titre des Echos du 19 sept 2023 après la publication du rapport de l'OCDE dont sont tirés les tableaux et schémas suivants ; et le résumé qui les suit) :

www.

Tableau 1. **La croissance mondiale devrait rester modeste**

Croissance du PIB réel, glissement annuel, en pourcentage

	2022	2023		2024	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin
Monde	3.3	3.0	0.3	2.7	-0.2
G20[1]	3.1	3.1	0.3	2.7	-0.2
Australie	3.7	1.8	0.0	1.3	-0.1
Canada	3.4	1.2	-0.2	1.4	0.0
Zone euro	3.4	0.6	-0.3	1.1	-0.4
Allemagne	1.9	-0.2	-0.2	0.9	-0.4
France	2.5	1.0	0.2	1.2	-0.1
Italie	3.8	0.8	-0.4	0.8	-0.2
Espagne[2]	5.5	2.3	0.2	1.9	0.0
Japon	1.0	1.8	0.5	1.0	-0.1
Corée	2.6	1.5	0.0	2.1	0.0
Mexique	3.9	3.3	0.7	2.5	0.4
Türkiye	5.5	4.3	0.7	2.6	-1.1
Royaume-Uni	4.1	0.3	0.0	0.8	-0.2
États-Unis	2.1	2.2	0.6	1.3	0.3
Argentine	5.0	-2.0	-0.4	-1.2	-2.3
Brésil	3.0	3.2	1.5	1.7	0.5
Chine	3.0	5.1	-0.3	4.6	-0.5
Inde[3]	7.2	6.3	0.3	6.0	-1.0
Indonésie	5.3	4.9	0.2	5.2	0.1
Russie	-2.0	0.8	2.3	0.9	1.3
Arabie Saoudite	8.8	1.9	-1.0	3.1	-0.5
Afrique du Sud	1.9	0.6	0.3	1.1	0.1

Note : Écart par rapport aux Perspectives économiques de juin 2023 mesuré en points de pourcentage, sur la base de chiffres arrondis. Les agrégats Monde et G20 sont calculés à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat (PPA). Sur la base des informations disponibles au 15 septembre 2023.

1. L'Union européenne (UE) est membre à part entière du Groupe des Vingt (G20), mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel.

2. L'Espagne est un invité permanent du G20.

3. Exercices budgétaires, qui débutent en avril.

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 114 ; et base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 113.

www.chr

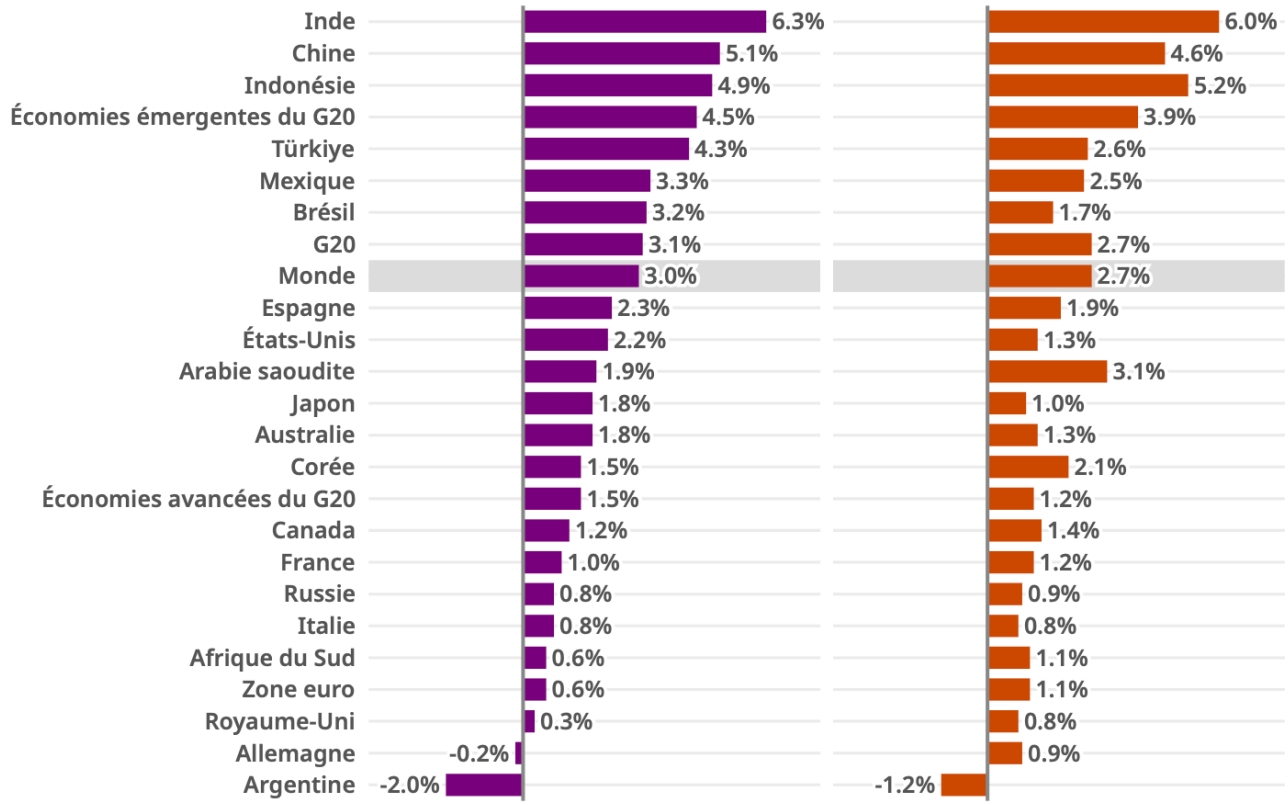

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.

On constate un écart de croissance entre les États-Unis et l'Europe, et plus spécialement avec la zone euro. Cet écart a des chances de se prolonger pour essentiellement 4 facteurs :

- du comportement d'épargne et de consommation des ménages, beaucoup plus favorable à la croissance aux États-Unis que dans la zone euro ;
- de la politique budgétaire plus expansionniste aux États-Unis ;
- de l'investissement des entreprises en croissance plus forte aux États-Unis que dans la zone euro, avec en particulier les mesures de soutien de l'investissement (Inflation Reduction Act) ;
- du retour à une stabilité du pouvoir d'achat des salariés aux États-Unis et non dans la zone euro.

Remarque : les écarts de croissance concernent en réalité l'ensemble des pays.

La Flash Economie de Natixis, du 23 mai 2024 (n°240) montre quels sont les pays (OCDE et émergents) qui ont une croissance plus élevée que la moyenne et au contraire les pays qui ont une croissance plus faible que la moyenne.

Voici les deux schémas qui représentent graphiquement la situation :

www.cpe

Graphique 1
Evolution du PIB entre 2002 et 2023 et PIB en $ PPA par habitant en âge de travailler en 2002

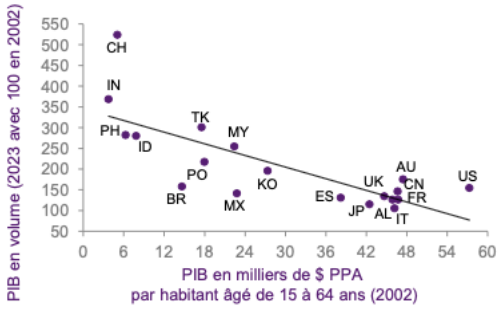

Sources : LSEG Datastream, FMI, ONU, NATIXIS

Graphique 2
Evolution du PIB entre 2012 et 2023 et PIB en $ PPA par habitant en âge de travailler en 2012

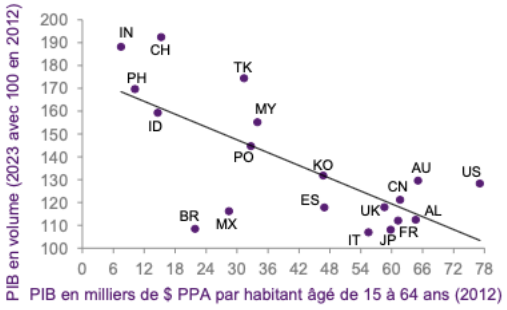

Sources : LSEG Datastream, FMI, ONU, NATIXIS

On constate qu'il y a , que ce soit en fonction du PIB par habitant en âge de travailler en 2002 ou de celui pour 2012, il y a une relation négative entre l'évolution du PIB 2012-2023 et le PIB par habitant en âge de travailler.
Les pays qui sont plutôt en haut de la droite d'ajustement ont une croissance plus élevée que la moyenne et, inversement, les pays qui sont en-dessous ont une croissance moins élevée que la moyenne.

« Comparant les grands pays de l'OCDE et les grands pays émergents, nous voyons :

- qu'il y a bien une relation décroissante entre le niveau initial du PIB par tête et la croissance ultérieure ;
- que la croissance du PIB est anormalement élevée en Chine, en Inde, en Turquie, en Australie et aux États-Unis ;
- que la croissance du PIB est anormalement faible au Brésil, au Mexique, en Espagne et en Italie.

Ces déviations à la croissance « normale », liée au niveau de PIB par tête, peuvent être dues aux politiques économiques (restrictives ou expansionnistes), à l'effort d'innovation et d'éducation.
On ne peut pas expliquer toutes les déviations par rapport à la relation normale entre croissance et PIB par tête par l'effort de recherche ou d'éducation ».

www.christian-biales.fr

Tableau 2. **L'inflation globale mesurée par les prix à la consommation diminue régulièrement**

Inflation globale, en pourcentage

	2022	2023		2024	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin
G20[1]	7.8	6.0	-0.1	4.8	0.1
Australie	6.6	5.5	0.1	3.2	0.0
Canada	6.8	3.6	0.1	2.4	0.1
Zone euro	8.4	5.5	-0.3	3.0	-0.2
Allemagne	8.7	6.1	-0.2	3.0	0.0
France	5.9	5.8	-0.3	2.9	-0.2
Italie	8.7	6.1	-0.3	2.5	-0.5
Espagne[2]	8.3	3.5	-0.4	3.4	-0.5
Japon	2.5	3.1	0.3	2.1	0.1
Corée	5.1	3.4	0.0	2.6	0.0
Mexique	7.9	5.4	-0.5	3.9	0.2
Türkiye	72.3	52.1	7.3	39.2	-1.6
Royaume-Uni	9.1	7.2	0.3	2.9	0.1
États-Unis	6.3	3.8	-0.1	2.6	0.0
Argentine	72.4	118.6	11.7	121.3	33.0
Brésil	9.3	4.9	-0.7	3.6	-1.1
Chine	1.9	0.5	-1.6	1.3	-0.7
Inde[3]	6.7	5.3	0.5	4.8	0.4
Indonésie	4.2	3.7	-0.5	2.8	-0.7
Russie	13.7	5.2	-0.2	5.2	0.0
Arabie Saoudite	2.5	2.5	0.0	2.1	-0.5
Afrique du Sud	6.9	5.8	-0.2	4.7	0.0

Note : Écart par rapport aux Perspectives économiques de juin 2023 mesuré en points de pourcentage, sur la base de chiffres arrondis. L'agrégat G20 est calculé à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat (PPA).

1. L'Union européenne (UE) est membre à part entière du Groupe des Vingt (G20), mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel.

2. L'Espagne est un invité permanent du G20.

3. Exercices budgétaires, qui débutent en avril.

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 114 ; et base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 113.

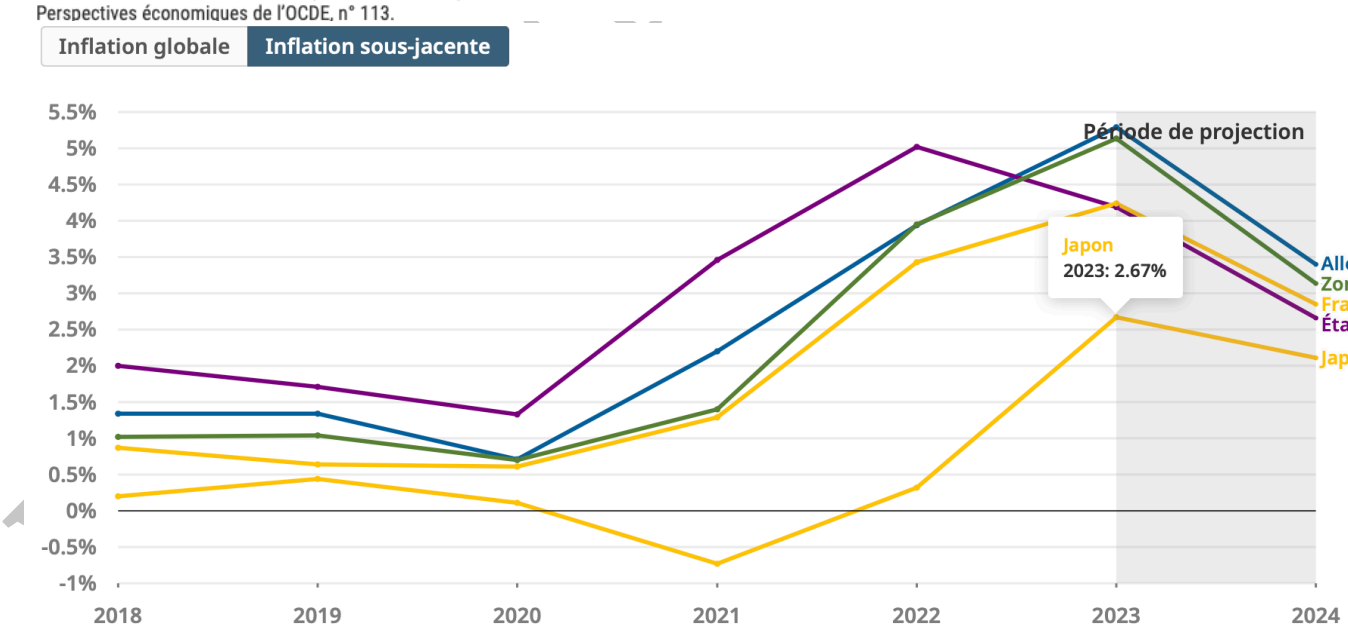

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.

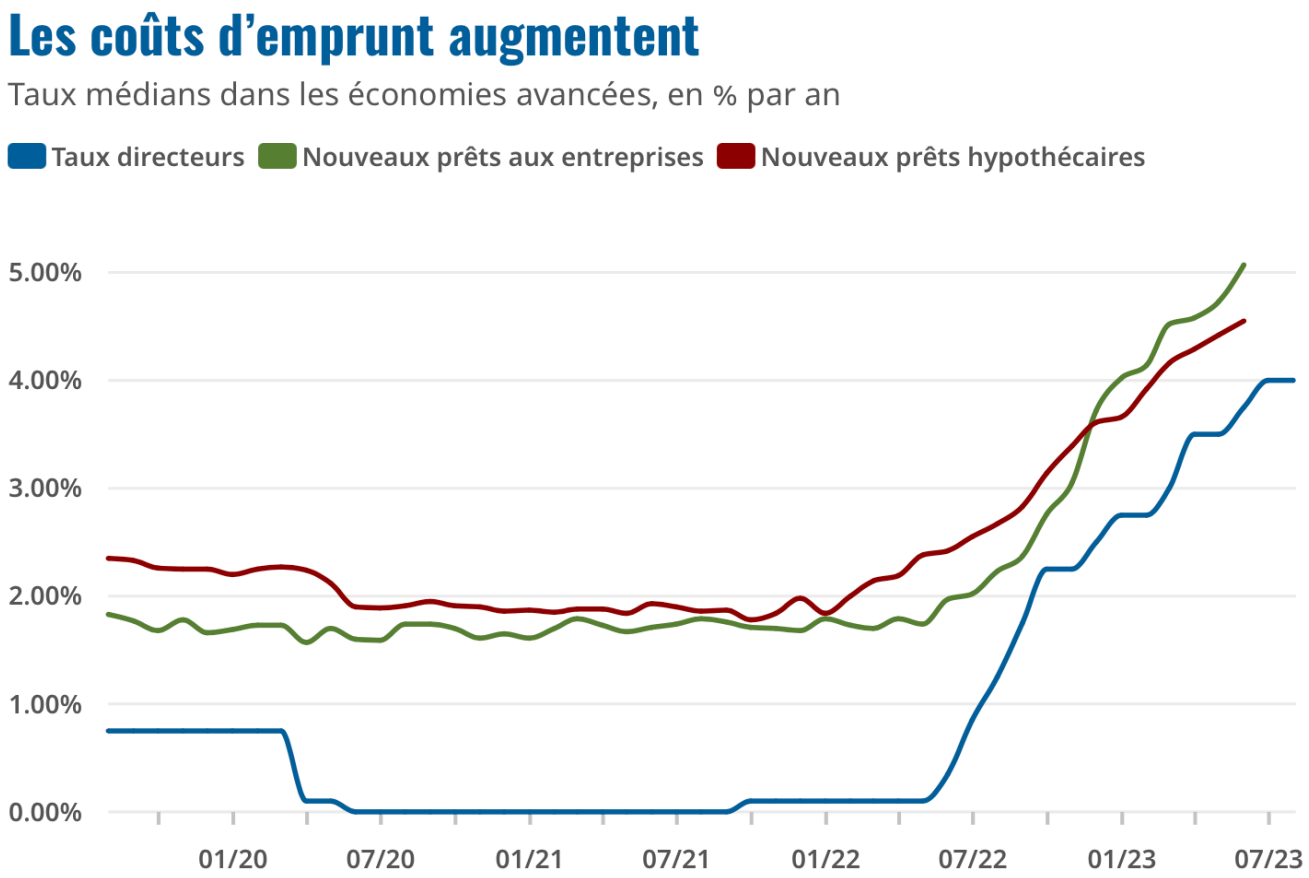

Note : Les économies avancées étudiées sont les suivantes : Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.

Depuis 2021, l'inflation concerne le monde entier : cela est tout à fait conforme à la théorie économique puisque :

- le vieillissement démographique est inflationniste, puisqu'il provoque une situation d'excès de demande de biens et services ;
- les obstacles aux échanges commerciaux et les relocalisations sont inflationnistes ;
- le freinage de la productivité est inflationniste ;
- la transition énergétique est inflationniste.

Par conséquent, le régime d'inflation est maintenant une caractéristique structurelle de l'économie mondiale.

Si bien que l'on est passé ces dernières décennies d'une période à faible inflation (les BC étaient même désespérées de ne pas pouvoir atteindre la cible de 2%) à une période, au contraire, où l'inflation est revenue en force (et où donc les BC, comme lors des années 70-80, ont été et sont amenées à réutiliser leurs armes habituelles de lutte contre la hausse des prix, mais dans un contexte moins favorable qu'autrefois.

Natixis (Flash Economie du 3/11/2023, n°633) fait l'analyse suivante de ce passage d'une période à l'autre :

« Du début des années 1980 à 2020, les pays de l'OCDE ont connu une baisse forte de leur inflation grâce :

- à l'ouverture des échanges avec les pays émergents à coûts salariaux bas ;
- aux pertes d'emplois industriels et au recul du pouvoir de négociation des salariés ;
- au taux de chômage en moyenne élevé.

Le retour à l'inflation est dû à l'inversion de ces effets :

- déglobalisation des échanges commerciaux et hausse des prix dans les pays émergents ;
- redressement de l'emploi industriel et redressement du pouvoir de négociation des salariés ;
- taux de chômage devenant très bas.

Il reste à se demander si les politiques monétaires ont eu un effet important sur la baisse de l'inflation de 1980 à 2020 et peuvent avoir un effet important pour limiter maintenant le retour de l'inflation ».

www.cfi.fr

Cela dit, après un début d'année 2023 plus vigoureux que prévu, favorisé par la baisse des prix de l'énergie et la réouverture de la Chine, la croissance mondiale devrait ralentir. L'effet du resserrement des politiques monétaires devient de plus en plus visible, la confiance des entreprises et des consommateurs s'est dégradée et le rebond observé en Chine s'est estompé.
Un indice des difficultés prévisibles que peut malgré tout rencontrer la Chine est la chute vertigineuse des investissements étrangers faits chez elle :

Cette chute a pour causes non seulement les sanctions américaines et européennes mais aussi l'attitude même de la Chine vis-à-vis des entreprises étrangères et les perspectives de croissance chinoise orientées à la baisse. Tout cela va avoir des conséquences non seulement sur les paramètres chinois (dégradation du taux de sa monnaie et baisse de la croissance du PIB) mais aussi sur la croissance mondiale tout entière et sur le commerce international.
La *croissance du PIB mondial* devrait rester faible en 2023 et 2024, à 3 % et 2.7 % respectivement, freinée par le durcissement des politiques macroéconomiques requis pour freiner l'inflation.
Aux *États-Unis*, la croissance annuelle du PIB devrait ralentir et passer de 2.2 % en 2023 à 1.3 % en 2024, le durcissement des conditions financières venant modérer les tensions sur la demande. *Dans la zone euro*, où la demande est déjà faible, la croissance du PIB devrait fléchir à 0.6 % en 2023 et se redresser légèrement pour atteindre 1.1 % en 2024, à mesure que les conséquences négatives de l'inflation élevée sur les revenus réels vont disparaitre. En Chine, la croissance devrait être relativement modérée avec 5.1 % en 2023 et 4.6 % en 2024, freinée par l'atonie de la croissance intérieure et les tensions structurelles qui affectent les marchés immobiliers.
L'inflation globale diminue, mais l'inflation sous-jacente résiste dans de nombreuses économies, du fait des tensions sur les coûts et des marges élevées dans certains secteurs. Cette inflation sous-jacente est due aussi, peut-être même fondamentalement, à un excédent de la demande de biens et services sur l'offre qui s'avère donc insuffisante comme le montrent d'ailleurs les difficultés de recrutement et l'insuffisance des équipements disponibles (les statistiques montrent que la zone euro a été dans une situation d'excès d'offre de B et S. de 2010 à 2016 et en 2020 mais qu'elle est dans la situation inverse, avec un excès de demande de B. et S. de 2016 à 2023, avec l'exception de 2020). La baisse de l'inflation sous-jacente passerait donc par le passage d'une situation où la demande est excédentaire à une situation où elle devient insuffisante.
L'inflation devrait baisser progressivement en 2023 et 2024, mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6 % en 2023 et 4.8 % en 2024, l'inflation sous-jacente passant de 4.3 % cette année à 2.8 % en 2024 dans les économies avancées du G20.

Remarques :

1) Des études montrent que l'inflation déclenche une « *fuite devant la monnaie* » en zone euro mais pas tellement aux États-Unis (la « fuite de la monnaie » correspond au comportement des agents économiques perdant confiance en la valeur de la monnaie, ce qui les amène à acheter des actifs réels ; dans les faits, elle se reconnaît bien à la forte montée des prix des actifs spéculatifs - immobiliers et financiers - et à la dépréciation du taux de change).

www.christian-brales.fr

Les risques de divergence à la baisse prédominent. L'incertitude entourant la taille et la rapidité de la transmission de la politique monétaire constitue une source de préoccupation majeure, de même que la persistance de l'inflation. Les effets négatifs de la hausse des taux d'intérêt pourraient s'avérer plus forts que prévu, et une rémanence plus grande de l'inflation nécessiterait un tour de vis supplémentaire qui risquerait de mettre au jour des vulnérabilités financières.

2) Le Flash Economie de Natixis du 11 mars 2024 (n°123) répond à la question : « Comment combattre un choc négatif d'offre ? ». Voici le résumé de l'analyse faite qui est donné en introduction :

« Un choc négatif d'offre (par exemple une hausse du prix du pétrole, du gaz naturel ou d'autres matières premières, une hausse plus rapide des salaires due à une forte tension sur le marché du travail) peut être combattu :

- soit par une politique monétaire restrictive ;
- soit par une politique budgétaire restrictive ;
- soit par une politique de stimulation de l'offre de biens et de services.

Le problème avec la politique monétaire restrictive est qu'elle est peu efficace (il faut beaucoup monter les taux d'intérêt directeurs des banques centrales pour réduire la demande de biens et services et l'inflation) et qu'elle provoque systématiquement une crise immobilière.
Le problème avec la politique budgétaire restrictive est que les dépenses publiques ne sont pas flexibles, surtout lorsqu'il faut augmenter les dépenses d'éducation, de recherche, de santé, de transition énergétique...
Il faut donc sans doute réfléchir à réagir à un choc négatif d'offre par une politique économique favorable à l'offre de biens et services : baisse des impôts des entreprises, incitations à l'investissement, hausse des dépenses de recherche et d'éducation... ».

Un ralentissement plus marqué que prévu en *Chine* constitue un autre risque majeur qui affecterait la croissance de la production partout dans le monde.
L'orientation des politiques monétaires doit rester restrictive jusqu'à ce qu'il soit clair que les tensions inflationnistes sous-jacentes auront durablement diminué. Les taux directeurs semblent avoir atteint un pic, ou en être proches, dans la plupart des économies, notamment aux États-Unis et dans la zone euro, les responsables allant sans doute affiner leur stratégie à mesure que les effets de la hausse des taux deviendront plus visibles.
Les gouvernements sont confrontés à une *montée des tensions budgétaires* provoquées par l'alourdissement de la dette et les surcroîts de dépenses liées au vieillissement des populations, à la transition climatique et à la défense. Il faut redoubler d'efforts à court terme pour reconstituer des marges budgétaires et adopter des plans budgétaires à moyen terme crédibles, afin de mieux aligner les politiques macroéconomiques à court terme et de veiller à assurer la viabilité de la dette.
Note importante sur la qualité du « policy mix » (politique monétaire / politique budgétaire) : selon une étude réente de Natixis, (Flash Economie n° 676 du 23 novembre 2023), « une politique budgétaire plus expansionniste que dans les autres pays n'augmente pas l'inflation, une politique monétaire plus restrictive que dans les autres pays ne diminue pas l'inflation et un policy mix plus expansionniste que dans les autres pays n'augmente pas l'inflation. Les liens entre la politique monétaire, la politique budgétaire et le policy mix et l'inflation semblent en réalité très faibles ».

Les efforts déployés en matière de *politiques structurelles* doivent être relancés pour renforcer les perspectives de croissance. Abaisser les obstacles sur les marchés du travail et des produits et renforcer le

www.christian-biales.fr

développement des compétences permettraient de stimuler l'investissement, la productivité et le taux d'activité, ainsi que de rendre la croissance plus inclusive.
L'une des grandes priorités consiste à redynamiser le commerce mondial, qui est une source importante de prospérité à long terme pour les économies avancées comme pour les économies de marché émergentes. Les préoccupations relatives à la sécurité économique ne devraient pas empêcher de tirer parti des possibilités de réduire les obstacles aux échanges, notamment dans les secteurs de services (Le nombre d'obstacles au commerce mondial, droits de douane, interdictions d'importer où d'exporter, de transférer certaines technologies..., s'est considérablement accru depuis 2017.

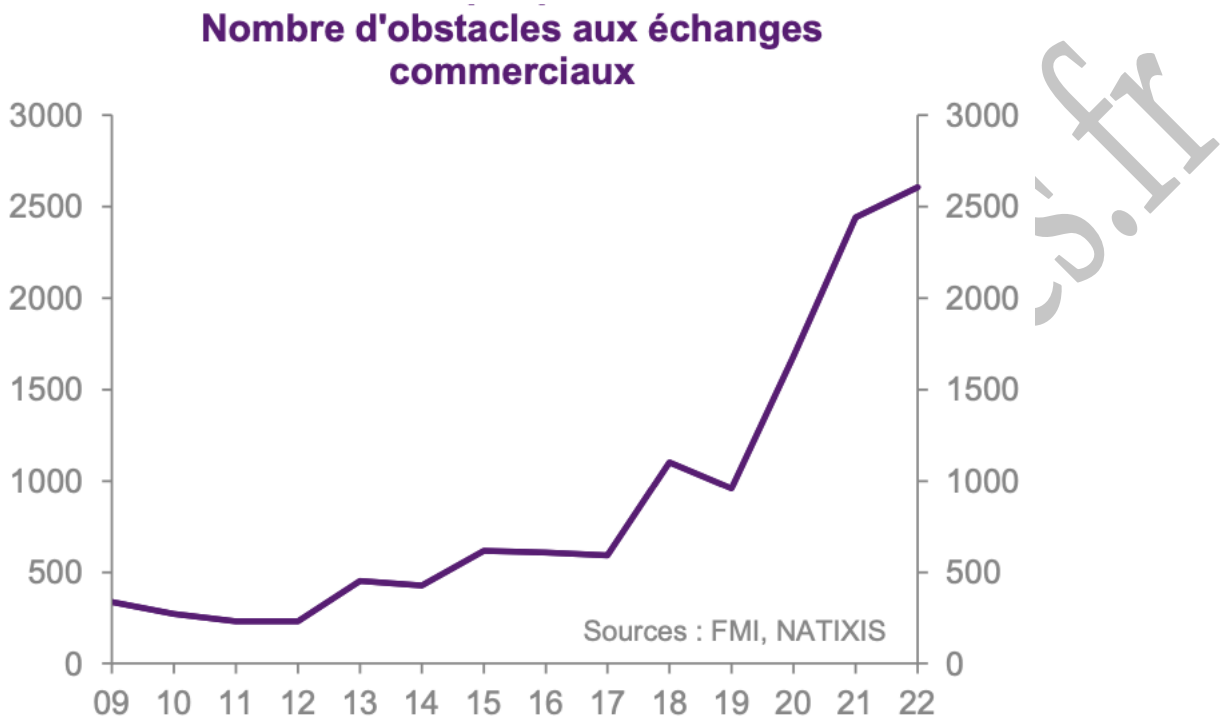

Si l'élasticité du commerce mondial de biens en volume par rapport au PIB en volume était restée à son niveau antérieur (2), la *croissance du commerce mondial* aurait été supérieure de 5,9 points à ce qu'elle a réellement été en 2022, de 2,0 points en rythme annuel à ce qu'on a observé au premier semestre 2023.
Il faut renforcer la coopération internationale pour pouvoir mieux coordonner les efforts d'atténuation des émissions de carbone et obtenir des progrès plus rapides en la matière.

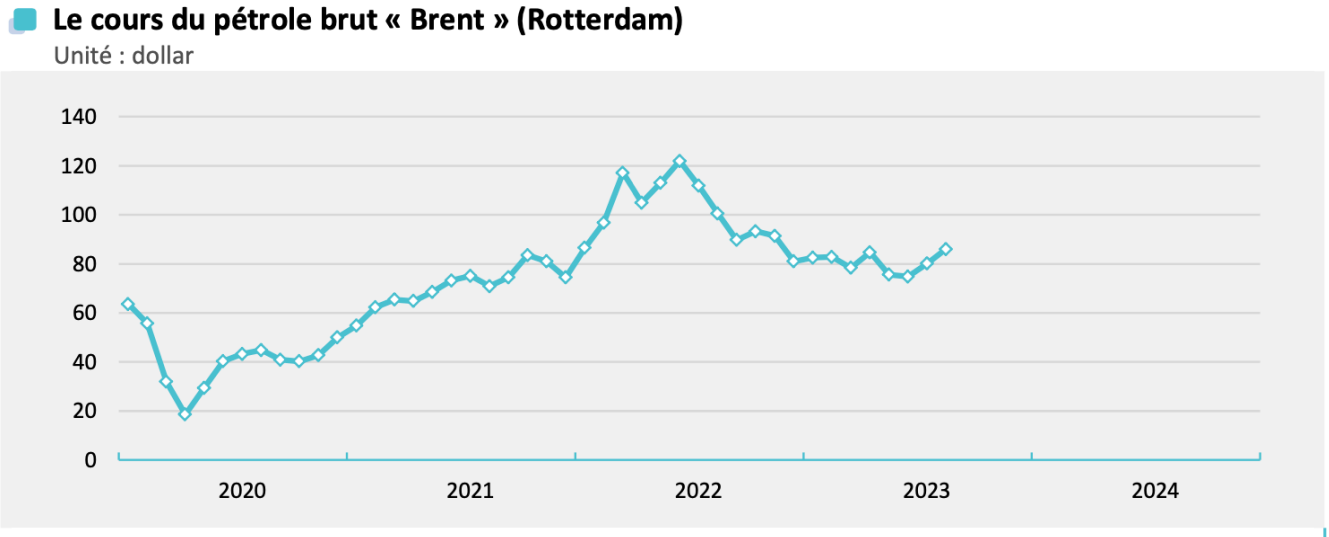

Source : Insee, dernière donnée disponible 08/2023

Le cours du Brent devrait reculer de près de 20% en 2023, s'établissant à 81,5 $/baril en moyenne sur l'année. Pour 2024, les prévisions tablent sur une légère remontée du prix de l'or noir, à 84 $ le baril.

D'ailleurs le baril de Brent de la mer du Nord connaît actuellement une flambée et frôle les 95 $, son plus haut depuis novembre dernier. Ce regain de vigueur de l'or noir fait craindre un rebond de l'inflation. Les taux des obligations d'État ont immédiatement réagi, repartant eux aussi à la hausse. L'inflation érodant le rendement des obligations de long terme, les investisseurs veulent obtenir un surcroît d'intérêts pour protéger leur placement. Le rendement français à 10 ans évoluait en fin d'après-midi à 3,26 %, son plus haut niveau depuis janvier 2012. Son équivalent américain a retrouvé pour sa part les 4,34 % enregistrés en août, un record depuis 2007.

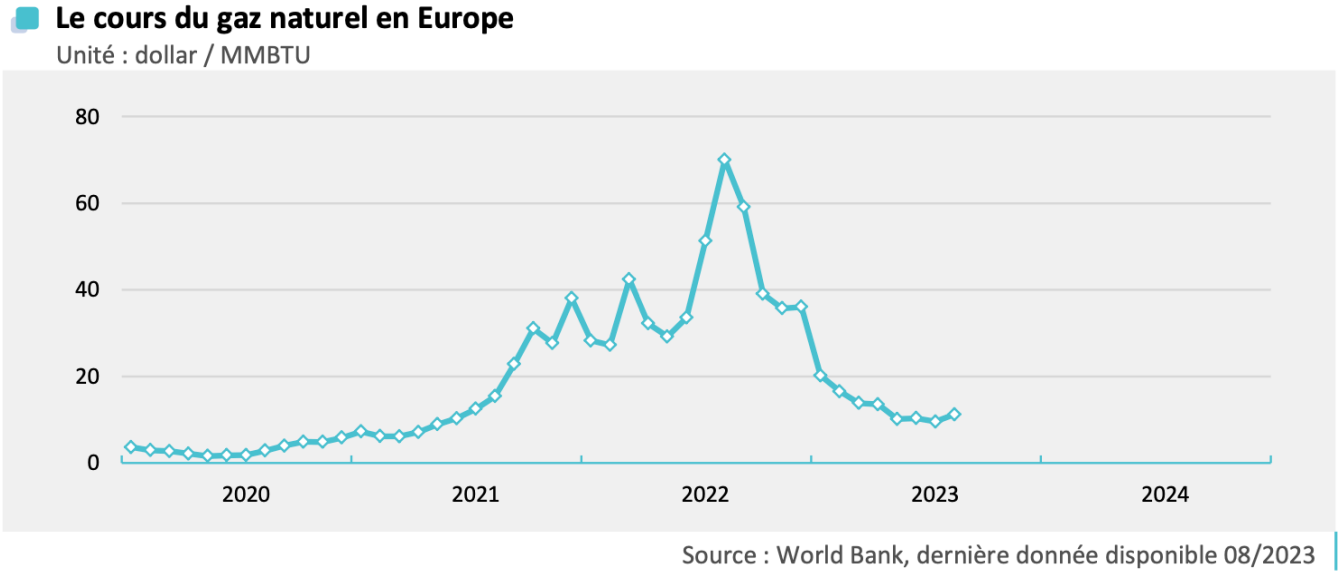

Les cours de référence du gaz naturel en Europe, Amérique et Asie sont beaucoup moins corrélés que les cours du pétrole. Le gaz se caractérise par une transportabilité bien moindre que le pétrole, allant de pair avec une relative indépendance des grands marchés régionaux, même si l'essor du gaz naturel liquéfié (GNL), transportable par bateau, a contribué à une plus grande fluidité des flux internationaux ces dernières années. Entre 2000 et 2019 le cours européen de référence (TTF)(Le TTF fait référence au "Title Transfer Facility", un marché virtuel basé aux Pays-Bas où des expéditeurs et des acheteurs s'échangent du gaz. Cette plate-forme rassemble des producteurs nationaux et internationaux, des sociétés de stockage, des distributeurs et des opérateurs de réseau de l'industrie gazière) a oscillé entre 5 et 13 $/mbtu (million de british thermal units, quantité de chaleur nécessaire pour élever la température d'une livre anglaise d'eau d'un degré Farenheit à la pression constante d'une atmosphère). Après la chute de 2020, le prix du gaz européen a en revanche rebondi plus fortement que les autres prix régionaux (US et Asie). En 2021 il a été multiplié par 5 en moyenne annuelle, en raison d'une série d'incidents dans les pays fournisseurs (Russie et Norvège).
L'année dernière, l'attaque militaire russe à l'Ukraine a tiré le cours européen du gaz vers des nouveaux sommets, le propulsant à 70 $/mbtu en août 2022 (un record historique), avant que la diversification des approvisionnements (avec un recours accru au GNL américain) et un hiver globalement doux ne le repoussent jusqu'à 9,6 $/mbtu en juillet. Des tensions haussières (modérées) sont réapparues en août, en raison de perturbations affectant les approvisionnements par gazoduc depuis la Norvège et l'offre australienne de GNL. Bien que de nouvelles hausses (temporaires) restent possibles d'ici la fin d'année, notamment en cas d'hiver froid, le cours du gaz devrait afficher, en moyenne annuelle, une baisse de plus de 60% en 2023. Pour 2024, nous attendons un nouveau recul, de l'ordre de 13%, portant le cours à 12 $/mbtu, un niveau qui demeure au-dessus de ceux observés sur toute la décennie 2010-2020.

Complément : la zone euro risque elle-même davantage la stagflation que la déflation.

(Flash Economie de Natixis, n°77 du 13 février 2024)

Le vieillissement démographique et l'absence de gains de productivité impliquent que la croissance potentielle de la zone euro va être durablement faible.
On a donc le choix entre un scénario de stagflation (croissance faible, inflation forte) et un scénario de déflation (croissance faible et inflation faible).
Nous pensons que c'est le scénario de stagflation avec une inflation assez forte qui va se réaliser pour les raisons suivantes :

- l'absence de gains de productivité et le recul de la population en âge de travailler maintiennent la tension sur le marché du travail, d'où une progression du coût salarial unitaire et une inflation sous-jacente assez fortes ;
- la faiblesse de l'investissement net des entreprises et de la croissance du stock de capital fait persister une situation de faible progression de l'offre de biens et services et d'excès de la demande de biens et services.

Actualisation avec le rapport intermédiaire de l'OCDE de février 2024 :

« La croissance mondiale s'est montrée résiliente en 2023, l'inflation diminuant plus rapidement que prévu. Les résultats ont divergé selon les pays, avec une forte croissance aux États-Unis et dans de nombreuses économies émergentes compensée par un ralentissement dans la plupart des pays européens.
Les indicateurs récents pointent vers une certaine modération de la croissance, les effets du resserrement des conditions financières continuant de se faire sentir sur les marchés du crédit et de l'immobilier, et le commerce mondial restant atone. Les attaques contre des navires en mer Rouge ont fortement augmenté les coûts de transport et allongé les délais de livraison, perturbant les calendriers de production et augmentant la pression sur les prix.
La croissance du PIB mondial devrait ralentir à 2,9 % en 2024, contre 3,1 % en 2023, avant de remonter à 3,0 % en 2025 à mesure que les conditions financières s'assoupliront.
La croissance annuelle du PIB aux États-Unis devrait rester soutenue par les dépenses des ménages et la bonne situation du marché du travail, mais elle devrait être modérée à 2,1 % en 2024 et à 1,7 % en 2025.
La croissance du PIB dans la zone euro devrait être de 0,6 % en 2024 et de 1,3 % en 2025. 2025, avec une activité freinée par le resserrement des conditions de crédit à court terme, avant de reprendre à mesure que les revenus réels se renforcent. La croissance en Chine devrait ralentir à 4,7 % en 2024 et à 4,2 % en 2025, malgré des mesures de relance supplémentaires, reflétant la faiblesse de la demande des consommateurs, un endettement élevé et la faiblesse du marché immobilier.
L'inflation devrait revenir à l'objectif dans la plupart des pays du G20 d'ici la fin 2025. L'inflation globale dans les économies du G20 devrait baisser de 6,6 % en 2024 à 3,8 % en 2025, tandis que l'inflation sous-jacente dans les économies avancées du G20 devrait baisser à 2,5. % en 2024 et 2,1% en 2025.
Il est toutefois trop tôt pour être sûr que les pressions sous-jacentes sur les prix seront totalement maîtrisées. Les conditions du marché du travail sont devenues plus équilibrées, mais la croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre reste généralement supérieure aux taux compatibles avec les objectifs d'inflation à moyen terme.
Les fortes tensions géopolitiques constituent un risque important à court terme pour l'activité et l'inflation, en particulier si le conflit au Moyen-Orient venait à perturber les marchés de l'énergie. Les pressions persistantes sur les prix des services pourraient également générer des surprises à la hausse en matière d'inflation et déclencher une réévaluation des marchés financiers à mesure que les attentes d'assouplissement de la politique monétaire sont réévaluées. La croissance pourrait également être plus faible que prévu si les effets persistants des augmentations passées des taux directeurs sont plus forts que prévu.
La politique monétaire doit rester prudente pour garantir que les pressions inflationnistes sous-jacentes soient durablement contenues. Il est possible de réduire les taux d'intérêt directeurs à mesure que l'inflation diminue, mais l'orientation politique devrait rester restrictive dans la plupart des grandes économies pendant un certain temps encore.

www.christian-jules.fr

Les gouvernements sont confrontés à des défis budgétaires croissants liés à l'augmentation du fardeau de la dette et à des pressions supplémentaires considérables sur les dépenses futures. Des efforts plus énergiques à court terme pour contenir la croissance des dépenses et des cadres budgétaires à moyen terme bien conçus sont nécessaires pour contribuer à garantir la durabilité et offrir la flexibilité nécessaire pour répondre aux chocs futurs.
Les fondements de la croissance future doivent être renforcés par des réformes politiques visant à améliorer les résultats éducatifs, à renforcer le développement des compétences et à réduire les contraintes sur les marchés du travail et des produits qui entravent l'investissement et la participation au marché du travail.
Une coopération internationale renforcée est nécessaire pour relancer le commerce mondial, garantir des progrès plus rapides et mieux coordonnés vers la décarbonation et alléger le fardeau de la dette dans les pays à faible revenu ».

www.christian-biales.fr

Tableau 1. La croissance mondiale devrait rester modérée

	2023	2024		2025	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de novembre	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de novembre
Monde	3.1	2.9	0.2	3.0	0.0
G20[1]	3.3	2.9	0.1	3.0	0.0
Australie	2.0	1.4	0.0	2.1	0.0
Canada	1.1	0.9	0.1	1.9	0.0
Zone euro	0.5	0.6	-0.3	1.3	-0.2
Allemagne	-0.1	0.3	-0.3	1.1	-0.1
France	0.9	0.6	-0.2	1.2	0.0
Italie	0.7	0.7	0.0	1.2	0.0
Espagne[2]	2.5	1.5	0.1	2.0	0.0
Japon	1.9	1.0	0.0	1.0	-0.2
Corée	1.3	2.2	-0.1	2.1	0.0
Mexique	3.1	2.5	0.0	2.0	0.0
Türkiye	4.1	2.9	0.0	3.1	-0.1
Royaume-Uni	0.3	0.7	0.0	1.2	0.0
États-Unis	2.5	2.1	0.6	1.7	0.0
Argentine	-1.0	-2.3	-1.0	2.6	0.7
Brésil	3.1	1.8	0.0	2.0	0.0
Chine	5.2	4.7	0.0	4.2	0.0
Inde[3]	6.7	6.2	0.1	6.5	0.0
Indonésie	4.9	5.1	-0.1	5.2	0.0
Russie	3.1	1.8	0.7	1.0	0.0
Arabie Saoudite	-0.9	2.4	-0.6	4.2	-0.5
Afrique du Sud	0.5	1.0	0.0	1.2	0.0

Note : Écart par rapport aux *Perspectives économiques de l'OCDE* de novembre 2023 mesuré en points de pourcentage, sur la base de chiffres arrondis. Les agrégats Monde et G20 sont calculés à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat (PPA). Les révisions des estimations de PPA influent sur les écarts mesurés au niveau des agrégats.

1. L'Union européenne (UE) est membre à part entière du Groupe des Vingt (G20), mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel.
2. L'Espagne est un invité permanent du G20.
3. Exercices budgétaires, qui débutent en avril.

Source : Base de données des *Perspectives économiques intermédiaires* de l'OCDE, n° 115 ; et base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 114.

Graphique 2. L'excès d'épargne est en voie de résorption aux États-Unis, mais ce n'est pas le cas dans de nombreux autres pays

Variation sur deux ans, au T3 2023, de l'excès d'épargne estimé, en points de pourcentage du revenu disponible

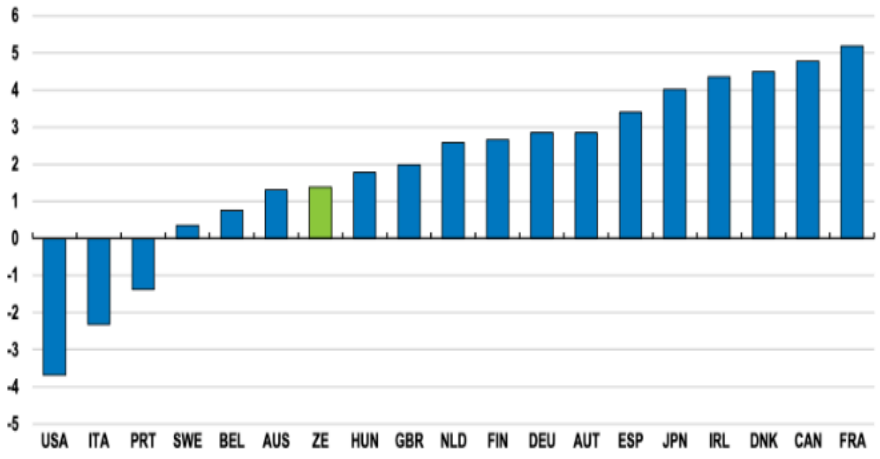

Note : Sur la base de l'épargne brute des ménages telle qu'elle ressort des comptes nationaux. L'excédent d'épargne est la somme cumulée des différences entre les flux d'épargne trimestriels des ménages depuis le premier trimestre 2020 et l'épargne qui aurait été réalisée si le taux d'épargne avait été égal au taux moyen sur 2015-2019. Pour le Japon, les données sont estimées à partir du T1 2021.

Source : Base de données des comptes nationaux trimestriels de l'OCDE ; base de données des *Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE*, n° 115 ; et calculs de l'OCDE.

Graphique 4. Les tensions inflationnistes liées à l'offre et à la demande se sont atténuées dans la plupart des pays

Décomposition de l'inflation en glissement annuel

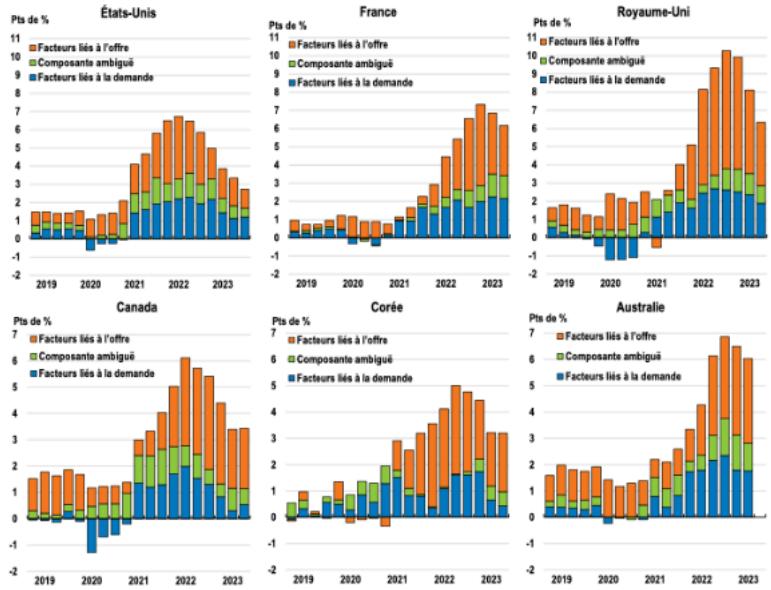

Note : Les dernières données se rapportent à T4 2023 pour les États-Unis et T3 2023 pour les autres pays. Le graphique repose sur des données désagrégées relatives aux prix et aux dépenses. On identifie les chocs subis par les prix et les volumes à partir des résidus d'autorégressions vectorielles (VAR) effectuées sur une période glissante de 10 ans pour les prix et les volumes de chaque composante de l'indice des prix. L'hypothèse retenue est que les résidus de prix et de volume ayant le même signe correspondent à des chocs de demande, et les résidus de signes opposés à des chocs d'offre. On identifie également une catégorie intermédiaire, qualifiée de « composante ambiguë », pour laquelle les résidus de prix et/ou de volume sont trop faibles pour pouvoir être considérés comme significatifs. La somme des contributions de ces trois catégories donne le taux d'inflation (le glissement annuel du déflateur de la consommation privée). Les contributions de chaque catégorie à l'inflation en glissement annuel sont calculées comme la somme des quatre dernières contributions trimestrielles.
Source : Bureau australien de statistiques (ABS, *Australian Bureau of Statistics*) ; Banque de Corée ; Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) français ; Statistique Canada ; Office des statistiques nationales (ONS, *Office for National Statistics*) du Royaume-Uni ; Bureau d'analyse économique (BEA, *Bureau of Economic Analysis*) des États-Unis ; et calculs de l'OCDE.

Graphique 9. Les risques géopolitiques demeurent importants et susceptibles de perturber le commerce énergétique mondial

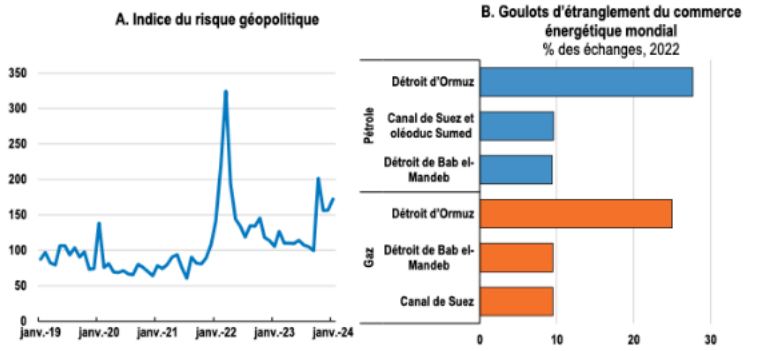

Note : Partie A : données téléchargées à partir de https://www.matteoiacoviello.com/gpr.htm, le 29 janvier 2024. La valeur indiquée pour janvier 2024 correspond à une moyenne des données journalières disponibles. Partie B : données fondées sur les flux totaux de pétrole (en millions de barils par jour) et les flux totaux de gaz naturel liquéfié (en milliards de pieds cubes par jour).
Source : Caldara, D. et M. Iacoviello (2022), « Measuring Geopolitical Risk », American Economic Review, vol. 112 ; Agence d'information sur l'énergie (*Energy Information Administration*) des États-Unis ; et calculs de l'OCDE.

Graphique 10. La politique monétaire doit rester prudente

Taux d'intérêt directeurs, %

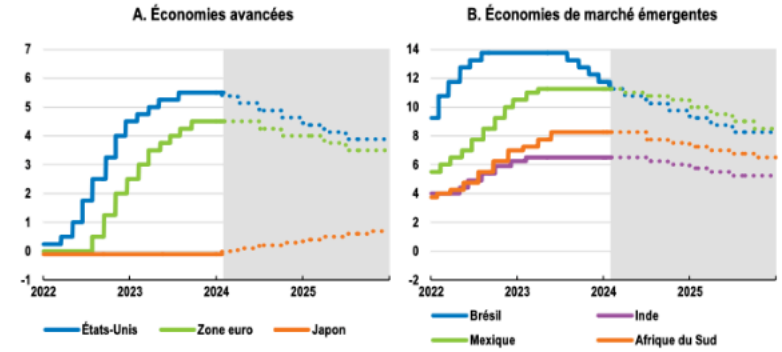

Note : Pour les États-Unis, le taux directeur correspond à la limite supérieure de la fourchette retenue comme objectif pour le taux des fonds fédéraux. Le taux directeur utilisé pour la zone euro est celui qui s'applique aux opérations principales de refinancement. Les zones grisées correspondent aux projections de l'OCDE.
Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 115.

Graphique 11. L' augmentation de la dette publique accroit le besoin de réformes de la fiscalité et des dépenses

Dette brute des administrations publiques, en pourcentage du PIB

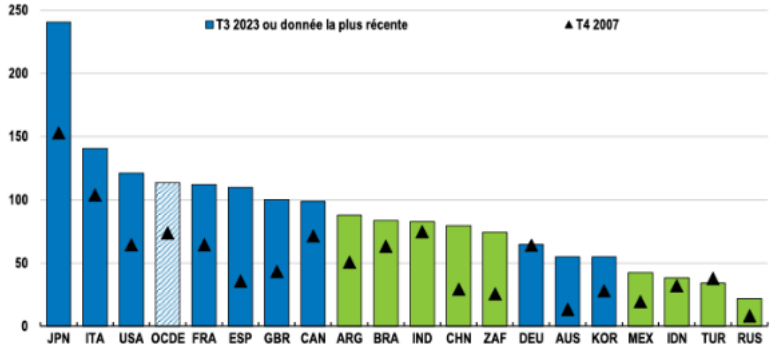

Note : Passifs financiers des administrations publiques pour l'Australie, le Canada, le Japon, la Corée et les États-Unis, et dette brute des administrations publiques sur la base de Maastricht pour les États membres de la zone euro. Les données les plus récentes concernent le deuxième trimestre 2023 pour l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, l'Afrique du Sud et la Türkiye, et le quatrième trimestre 2022 pour l'Australie, le Japon, la Corée et l'ensemble de l'OCDE. Pour la Corée, les premières données disponibles concernent le quatrième trimestre de 2008.Les économies avancées du G20 sont en bleu et les économies de marché émergentes du G20 en vert.
Source : Eurostat ; Office des statistiques nationales (ONS, *Office for National Statistics*) du Royaume-Uni ;Fonds monétaire international (FMI), base de données relative aux investisseurs en dette souveraine ; Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 114 ; et calculs de l'OCDE.

Graphique 12. Une amélioration des résultats scolaires s'impose pour relever la croissance à long terme

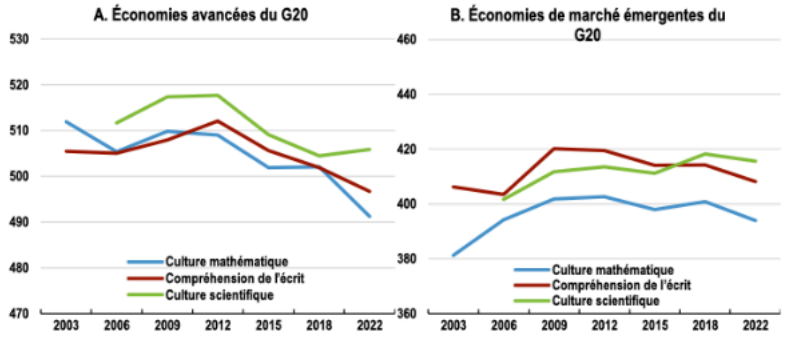

Note : Le graphique montre le score moyen au PISA entre pays. Agrégation des économies de marché émergentes du G20, basée sur les données de l'Argentine, du Brésil, de l'Indonésie, du Mexique et de la Türkiye. Les données suivantes ne sont pas disponibles : culture mathématique et compréhension de l'écrit au Royaume-Uni en 2003 ; compréhension de l'écrit aux États-Unis en 2006 ; et en Argentine en 2003 et 2015.
Source : Base de données de l'enquête PISA 2022 ; et calculs de l'OCDE.

Changement de stratégie monétaire des Banques centrales

(D'après Guillaume Benoit ; Les Echos, le 22 décembre 2023)

« (…) Depuis près de deux ans, les banques centrales s'emploient à normaliser et même durcir leur politique monétaire pour combattre l'inflation. Elles ont monté leurs taux directeurs à un rythme quasiment inédit pour ralentir l'économie. Et elles ont accompagné leur effort d'un lent assèchement de la liquidité surabondante qu'elles ont déversée sur les marchés.

L'objectif des banques centrales est désormais de sortir de quinze ans de mesures d'exception prises pendant les crises, et de refaire des taux d'intérêt leur seul instrument de politique monétaire. En réduisant la liquidité excédentaire, elles améliorent l'efficacité de leurs tours de vis, en rendant l'argent plus difficile et plus cher à obtenir.
Leur méthode est simple. Elles ont déjà cessé de faire croître leur stock d'obligations. Et elles laissent progressivement les titres de leurs portefeuilles arriver à échéance, sans réinvestir le montant issu de leur remboursement dans de nouvelles obligations. Une stratégie baptisée resserrement quantitatif ("quantitative tightening" ou QT).
En zone euro, c'est le cas pour le principal programme d'achat de la BCE, l'Asset Purchase Programme (ou APP). Son portefeuille a diminué de 90 milliards d'euros cette année (sur 3.000 milliards d'encours). En revanche, l'institut monétaire poursuit pour l'instant les réinvestissements liés à son programme urgence pandémie, qui a dépassé les 1.700 milliards. Mais ces derniers diminueront de moitié en juillet, avant de s'interrompre définitivement fin décembre.
Pour la BCE, la réduction de la liquidité s'accompagne aussi d'une baisse de ses propres coûts. En faisant grimper ses taux directeurs, et notamment le taux de dépôt, elle a augmenté le montant qu'elle paye aux banques commerciales quand elles placent leurs liquidités auprès d'elle - ou plus exactement auprès des banques centrales nationales. Et elle ne peut pas compter sur son portefeuille obligataire pour compenser. La valeur des obligations a chuté à cause de la hausse des taux, créant un manque à gagner qui pourrait atteindre 640 milliards d'euros sur la période 2023- 2034, selon le groupe de réflexion bruxellois CEPS. Cette conjonction de facteurs négatifs a fait plonger certaines banques centrales dans le rouge, notamment la Bundesbank.
" L'encours de la facilité de dépôt coûte très cher aux banques centrales nationales, car il est rémunéré à 4 %, confirme Eric Dor, directeur des études économiques de l'IESEG. Sur la base de l'encours de novembre, la facture s'élève à 47,3 milliards d'euros en Allemagne, 31,8 milliards en France, 13,3 milliards aux Pays-Bas, 8,8 milliards en Espagne, 8,7 milliards en Belgique, 8 milliards en Italie et 1,4 milliard au Portugal."
En retirant une partie de la liquidité bancaire, la BCE réduit d'autant les montants qu'elle doit rémunérer.
Une grande partie de l'allégement des encours a déjà eu lieu, avec le remboursement anticipé des TLTRO, ces prêts aux conditions très favorables offerts aux banques qui continuaient à financer l'économie pendant le Covid. Depuis le début de l'année, plus de 825 milliards d'euros ont ainsi été remboursés par les banques, et 457 autres milliards le seront l'an prochain.
À côté, les montants liés à l'arrêt des réinvestissements du PEPP peuvent paraître faibles : 7,5 milliards d'euros par mois de juillet à décembre, puis 15 milliards par mois à plein régime. Mais cela permet à la BCE de se montrer assez confiante sur le fait de pouvoir mener à bien l'exercice sans trop bousculer le marché.
Des deux côtes de l'Atlantique, la délicatesse doit être de mise. Toute la question est de savoir jusqu'où les banques centrales peuvent aller dans la réduction de leur bilan. (…) ».

L'incertitude économique est élevée partout mais elle affecte bien plus la zone euro et la Chine que les États-Unis.

La montée de l'incertitude économique et ses conséquences.

Flash Economie Natixis n°510 (5/9/2023)
« L'incertitude économique est aujourd'hui élevée, cette incertitude forte venant :
- de l'incertitude sur les politiques commerciales et sur le niveau des échanges commerciaux ;
- de l'incertitude sur les prix de l'énergie ;
- de l'incertitude sur l'inflation et les politiques monétaires ;
- de l'incertitude sur les gains de productivité et la croissance potentielle.

Dans une situation d'incertitude élevée, on s'attend normalement :
- à une hausse de l'épargne de précaution des ménages ;
- à un recul de l'investissement des entreprises.

www.christian-blanc.fr

Ces évolutions s'observent bien dans la zone euro et partiellement en Chine, mais pas aux États-Unis, qui résistent visiblement mieux à l'incertitude que la zone euro ou la Chine ».

Graphique 5
Taux d'épargne brute des ménages (en %)

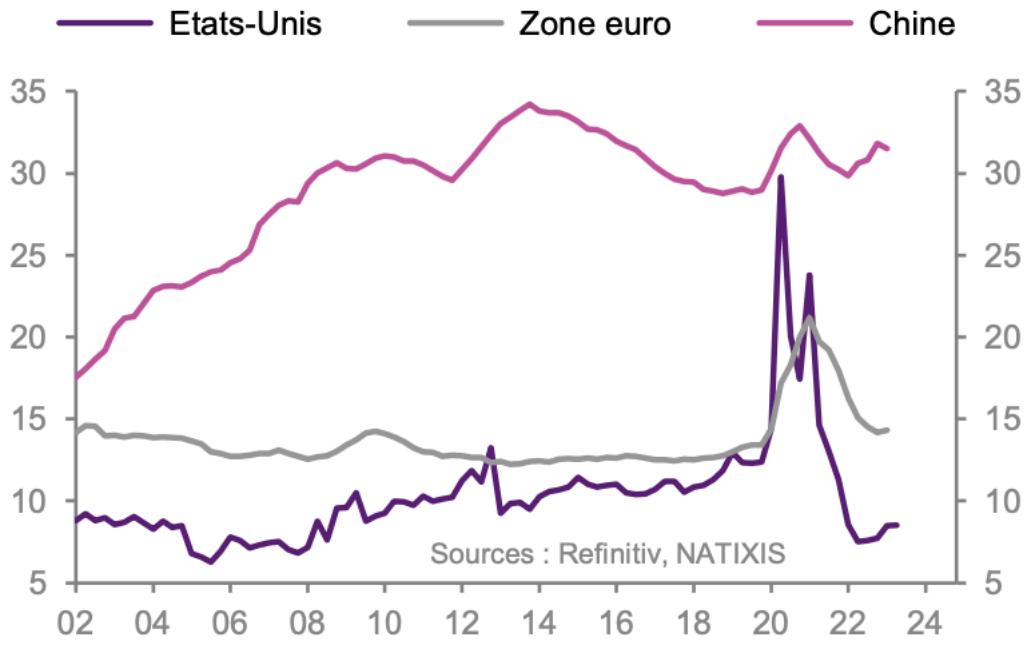

Note : « Lors de son discours devant l'Atlantic Council, jeudi à Washington, la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) s'est montrée on ne peut plus explicite. Pour Kristalina Georgieva qui devrait être reconduite pour cinq ans à la tête de l'institution multilatérale la semaine prochaine lors des assemblées de printemps du fonds dans la capitale américaine, "nous avons évité une récession mondiale et une période de stagflation, comme certains l'avaient prédit. Mais la triste réalité est que l'activité mondiale est faible par rapport aux normes historiques et que les perspectives de croissance ralentissent depuis la crise financière mondiale", a-t-elle souligné.
"Sans mesures ambitieuses pour améliorer la productivité, la croissance mondiale devrait tomber bien en dessous de sa moyenne historique", avertit le Fonds. Ce dernier relève ainsi que le produit intérieur brut (PIB) mondial ne devrait progresser que de 2,8 % par an d'ici à 2030, contre une moyenne historique de 3,8 %. "Le principal moteur du ralentissement de la croissance est un ralentissement important et généralisé de la productivité", note la directrice générale. Il en est responsable pour plus de la moitié dans les économies industrialisées et les pays émergents. Sans un changement de cap, le monde se dirige tout droit vers une décennie décevante de faible croissance . (…) ». (Les Echos du 11 avril 2024)

Le cas de la Chine

La Chine est en fâcheuse posture. Sa croissance est en forte décroissance relative et malgré les mesures prises par son gouvernement, les investisseurs étrangers continuent à la bouder. Les Bourses chinoises sont tombées à leurs plus bas niveau depuis février 2019 et vont connaître leur 3ème année de baisse consécutive (l'indice CSI 300 a quasiment perdu 40% de sa valeur par rapport à son record de février 2021). Les investisseurs sont très sensibles au « risque chinois » qui, selon eux, a beaucoup grimpé avec l'offensive contre les plateformes Internet, la politique « zéro covid » et la crise de l'immobilier ; et par-dessus tout le risque géopolitique dues aux tensions sino-américaines. En plus, la période de taux élevés joue contre les intérêts chinois : pour les investisseurs, mieux vaut faire des placements aux taux actuels de 4%-5% en obligations jugées sans risque plutôt que de courir des risques sur des actions chinoises. Bref, la Chine doit

rechercher un nouveau modèle économique, notamment pour faire de la consommation intérieure un moteur de croissance plus vigoureux (en tenant compte du déclin et du vieillissement de la population) et pour restructurer les chaînes de valeur.

Le cas des États-Unis

• *Olivier Passet, Xerfi Canal, lundi 26 février 2024.*

« Économie de bulle ou renouveau industriel ? D'où vient l'insolente santé de l'économie américaine ? Voilà plusieurs trimestres qu'elle déjoue tous les pronostics et qu'à contre-courant des vents contraires, elle semble remettre les gaz. 350 000 emplois créés encore en janvier et 15 millions depuis la prise de fonction de Joe Biden… Ces chiffres enfoncent tous les records d'une mandature depuis l'après-guerre.

L'économie américaine est-elle vraiment bien portante ou serait-elle survitaminée au dollar, surjouant de son avantage exorbitant, sur fond de dette incontrôlée ?

La dette publique, un obstacle croissant

Les derniers propos de Jérôme Powell sur le caractère insoutenable du sentier budgétaire américain mettent en alerte sur ce point. Car c'est en effet le gros point noir de la croissance américaine.

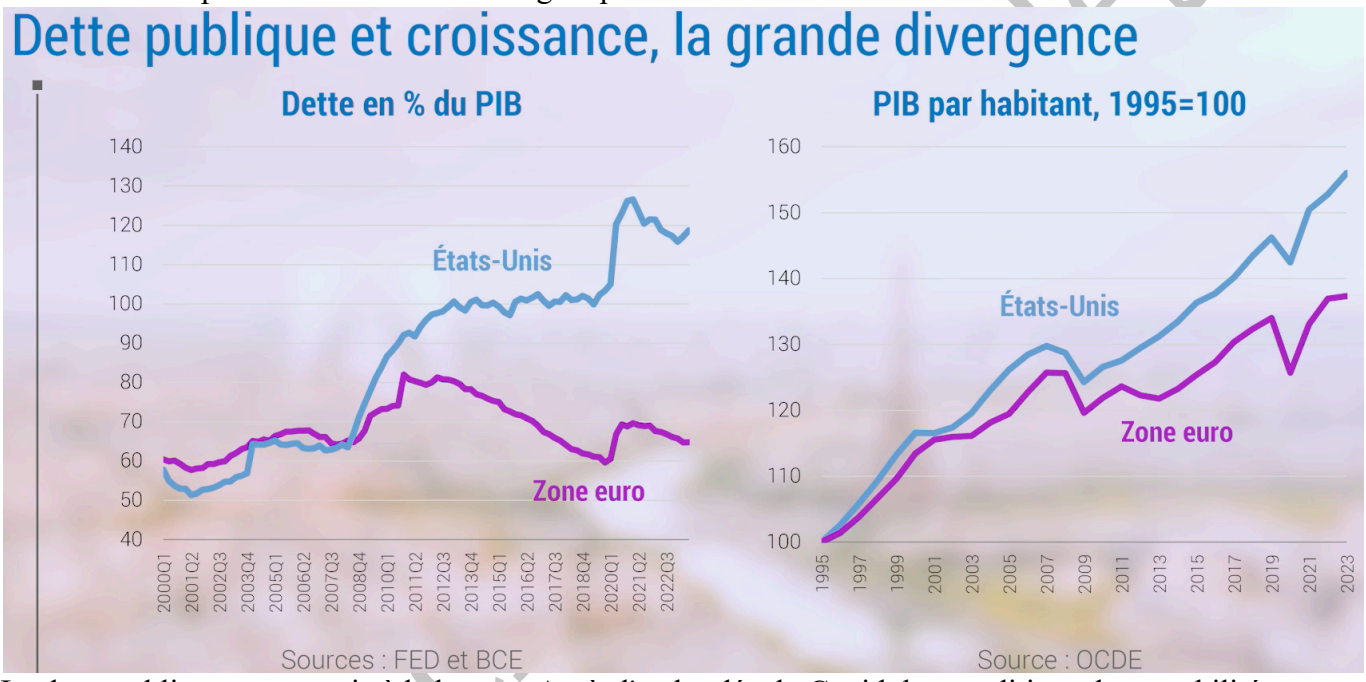

La dette publique est repartie à la hausse. Après l'embardée du Covid, les conditions de sa stabilité ne sont toujours pas réunies. Avec en arrière-plan un déficit public qui s'installe dans les profondeurs, toujours proche de 7% du PIB. Une divergence de la dette US par rapport à la trajectoire européenne à laquelle répond celle de la croissance, même en éliminant les effets de la démographie. De quoi nourrir l'idée d'une croissance par la dette, avec un benign neglect qui a changé d'échelle, puisque la croissance de la dette qui sous-tend le dynamisme américain et les besoins de dollars à l'international ne se soucie même plus de sa soutenabilité. Pour dire les choses sommairement, les États-Unis auraient besoin de plus de deux points de PIB de réduction de leur déficit pour stabiliser leur ratio d'endettement. Mais rien ne les y incite, puisque les entrées de capitaux comblent très largement leurs besoins. Et derrière cette fuite en avant, une dangereuse surenchère politique, entre des démocrates qui ne peuvent prendre le risque d'asséner à l'économie américaine une rigueur qui compromettrait leur réélection et Trump aussi désinhibé en matière de dette comme patron que comme Président.

Industrie américaine : une renaissance en question

Semblant attesté de cette artificialisation de la croissance américaine, l'industrie ne parvient pas à renaître de ses cendres, comme en atteste le sur-place voire l'érosion de la production et de la part du secteur manufacturier dans la valeur ajoutée.

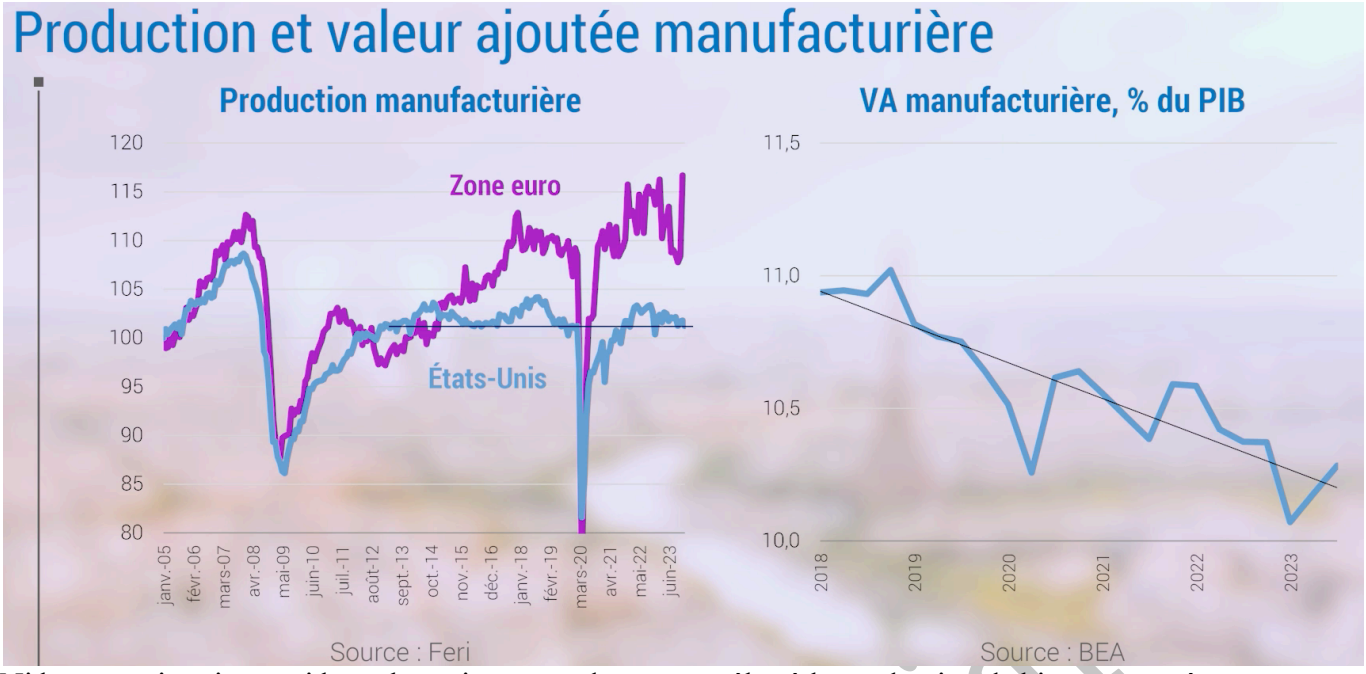

Ni le protectionnisme, ni les subventions ne redonnent un élan à la production de biens, entravée notamment par le manque de compétences et de savoir-faire sur le territoire, aspirés par la finance et le secteur de l'information. Et de son côté, la bourse vole de records en records, dopée par l'abondance de la liquidité, conférant un rôle de premier plan, mais fragile, aux effets de richesse dans la performance économique US.

La technologie US infuse ses effets à toute l'économie

Il y a pourtant plusieurs gros hics dans ce tableau a priori cohérent d'une croissance américaine sans soubassement réel.

D'abord, la balance des paiements américaine.

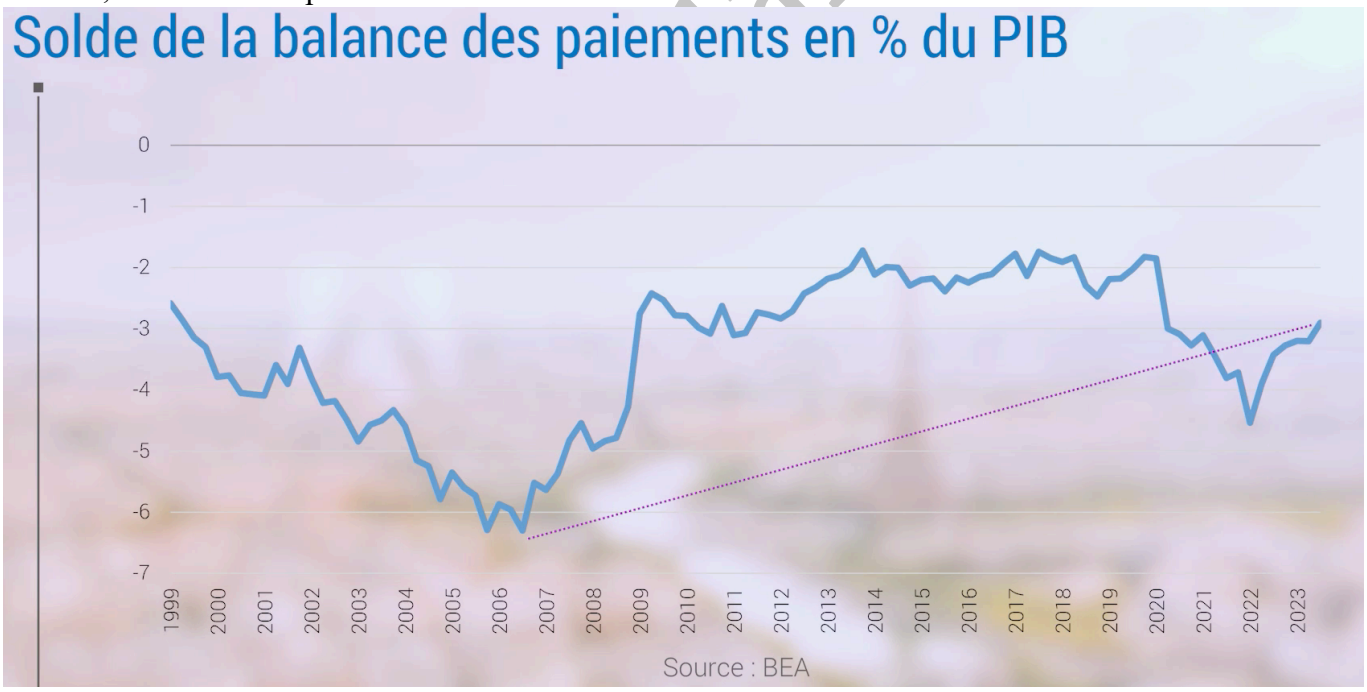

Elle est certes dans le rouge, mais elle est loin d'avoir renoué avec les abysses du milieu des années 2000. Cela n'est pas dû à la balance des biens (hors matières premières), toujours plus dégradée, qui confirme que l'économie n'a pas réussi à impulser une nouvelle dynamique manufacturière. Mais à la balance des matières premières, énergie en tête, qui marque un retour en force des secteurs primaires. Une inflexion qui certes est plus qu'ambiguë en termes de montée en gamme et peut être perçue comme régressive, mais qui est en ligne avec l'objectif de renforcement de l'autonomie stratégique porté par l'État Fédéral.

Mais surtout, si le déficit des paiements américains ne cède pas au syndrome des déficits jumeaux, c'est que l'économie dégage un substantiel excédent dans les services porté notamment par les services aux

entreprises, y compris les secteurs de l'information, et à un moindre degré par la finance. Et c'est bien là que se situe le nerf de la guerre productive côté américain. C'est ce que confirme aussi l'évolution des composantes de la valeur ajoutée US. Le moteur réel est immatériel. Et il se double d'un progrès continu de la productivité notamment dans les services, contrairement à l'Europe. Ce qui signifie que la technologie américaine infuse ses effets à toute l'économie.
Alors certes, le mur de la dette menace l'économie américaine, notamment avec des taux longs qui risquent de demeurer longtemps au-dessus du seuil des 4%. Sauf que, contrairement à l'économie européenne, elle dispose de vrais moteurs de croissance et de productivité pour l'affronter. Les États-Unis abusent de leur avantage exorbitant, mais ils savent le flécher pour que la croissance les sauve ».

• *Mohamed A. El-Erian, Les Echos, jeudi 29 février 2024 :*

« Ce qui se passe aux États-Unis ne reste pas aux États-Unis. L'économie mondiale dépend de l'Amérique comme principal moteur de croissance et les marchés financiers mondiaux dépendent de l'appétit démesuré des investisseurs américains pour le risque. Cette situation est devenue particulièrement évidente en 2023, lorsque des économies majeures comme le Japon et le Royaume-Uni sont entrées en récession, que l'Allemagne l'a évitée de justesse et que la Chine s'est heurtée à des obstacles à sa croissance et à des poches d'endettement élevé.
Mais la capacité de l'économie américaine à tirer la croissance mondiale en 2024 dépend des réponses à trois questions clés. Premièrement, peut-elle maintenir sa dynamique de croissance actuelle et réaliser un atterrissage en douceur ? Deuxièmement, peut-elle rester résiliente face aux divisions politiques intérieures et aux incertitudes géopolitiques dans le monde ? Enfin, les investisseurs seront-ils en mesure d'obtenir suffisamment de liquidités pour refinancer les dettes accumulées à l'époque des taux d'intérêt artificiellement bas et des injections de liquidités exceptionnellement élevées par les banques centrales ?
Considérons les trois questions clés. L'économie américaine présente incontestablement deux avantages significatifs par rapport aux autres grandes économies : ses moteurs de croissance actuels sont plus dynamiques et elle a pris des mesures importantes pour favoriser et investir dans ceux du futur. Cela explique en partie pourquoi les Etats-Unis ont dépassé les attentes en 2023, avec une croissance du PIB de 4,9 % et 3,3 % aux troisième et quatrième trimestres. En revanche, les économies allemande, japonaise et britannique se sont contractées, tandis que la Chine, aux prises avec des problèmes cycliques, risque d'être entraînée dans le redoutable piège du revenu intermédiaire.
Ces avantages considérables distinguent les États-Unis des autres. En outre, ces avantages comparatifs continueront à se renforcer si les autres pays ne s'orientent pas rapidement et résolument vers des politiques qui soutiennent la croissance et augmentent la productivité.
Mais l'économie américaine est également confrontée à de puissants vents contraires. Les États-Unis ont entamé l'année 2024 avec des bilans des ménages plus faibles, marqués par une baisse de l'épargne et une hausse de l'endettement. Cela réduit l'efficacité future des dépenses de consommation comme moteur, direct et indirect, de la croissance. En outre, avec le recul de l'inflation, le risque est plus grand que la confiance excessive de la Réserve fédérale dans les données historiques conduise à une nouvelle erreur de politique monétaire.
Ces défis sont aggravés par des incertitudes nationales et géopolitiques qui n'ont pas été suffisamment prises en compte dans les primes de risque du marché et dans les évaluations économiques. La possibilité d'une escalade au Moyen-Orient est considérable, alors que le nombre de morts civils et de souffrances humaines à Gaza, déjà très élevé, continue de s'accroître. La guerre en Ukraine risque de basculer vers un conflit plus large au fil du temps. Les tensions entre la Chine et les États-Unis ne montrent guère de signes d'apaisement. Les élections qui auront lieu cette année dans des dizaines de pays développés et en développement ajoutent une nouvelle couche d'incertitude, car les changements politiques pourraient provoquer de nouveaux chocs de l'offre et une plus grande militarisation du commerce et de la finance.
La troisième question est de savoir si les marchés peuvent surmonter l'héritage de refinancement d'une prise de risque excessive. Le secteur de l'immobilier commercial, où près de 1.500 milliards de dollars de dettes arriveront à échéance d'ici à la fin de 2025, en est un excellent exemple. Mais il y a d'autres sujets de préoccupation, en particulier dans le secteur non bancaire. (…) ».

brian-bades.fr

Hélas, il y a un fossé entre ces réalités économiques et les croyances financières.

Situation fin septembre 2023 :

Depuis plus de trois ans et demi, un même constat : les bourses ploient, mais elles ne rompent pas à chaque nouvelle qui pourrait leur être fatale. C'est encore le cas jusqu'à ce jour, où depuis fin juillet, les bourses des pays avancés ont reculé de 5 à 7% depuis leurs pics de juillet. Mais seulement de 5 à 7% devrait-on dire lorsque l'on prend la mesure de l'accumulation des mauvaises nouvelles qui percute les investisseurs : craintes sur la conjoncture chinoise, hausse des cours du pétrole et fermeté des grandes banques centrales qui préviennent que les taux élevés sont partis pour durer.

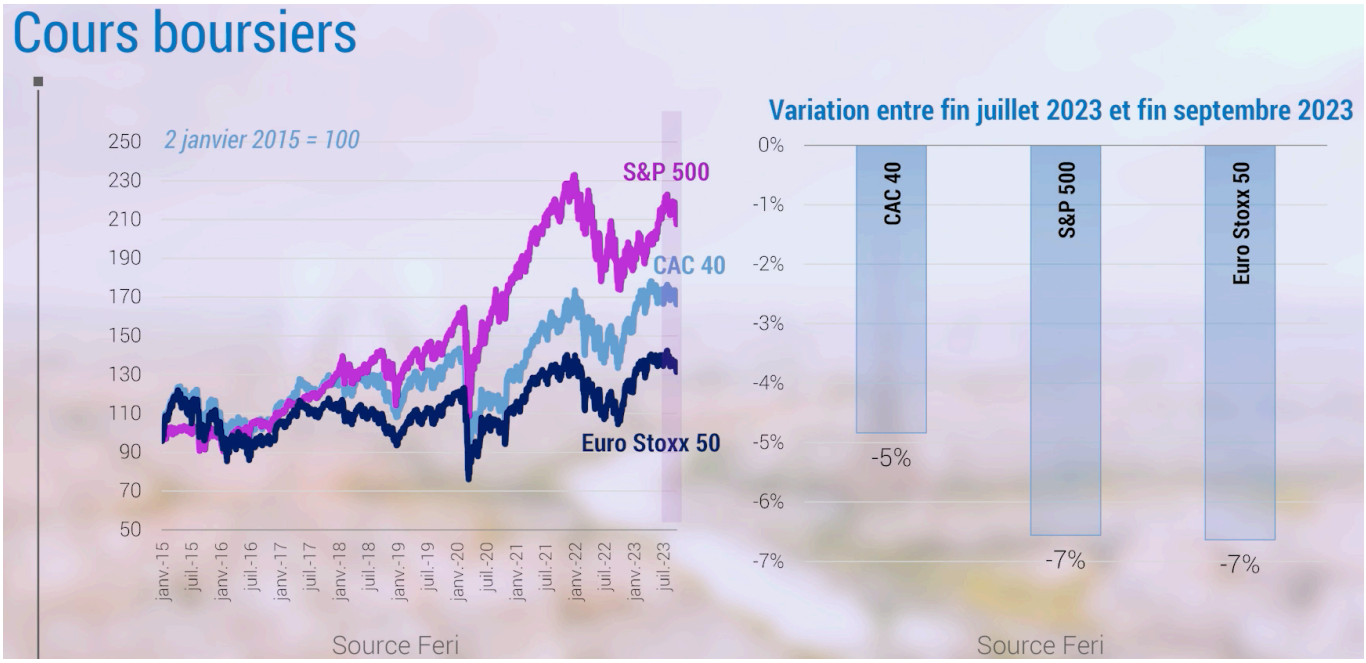

D'autant que les bourses, dans les pays avancés, surplombent encore nettement fin septembre 2023 leurs hauts niveaux de fin 2019 :

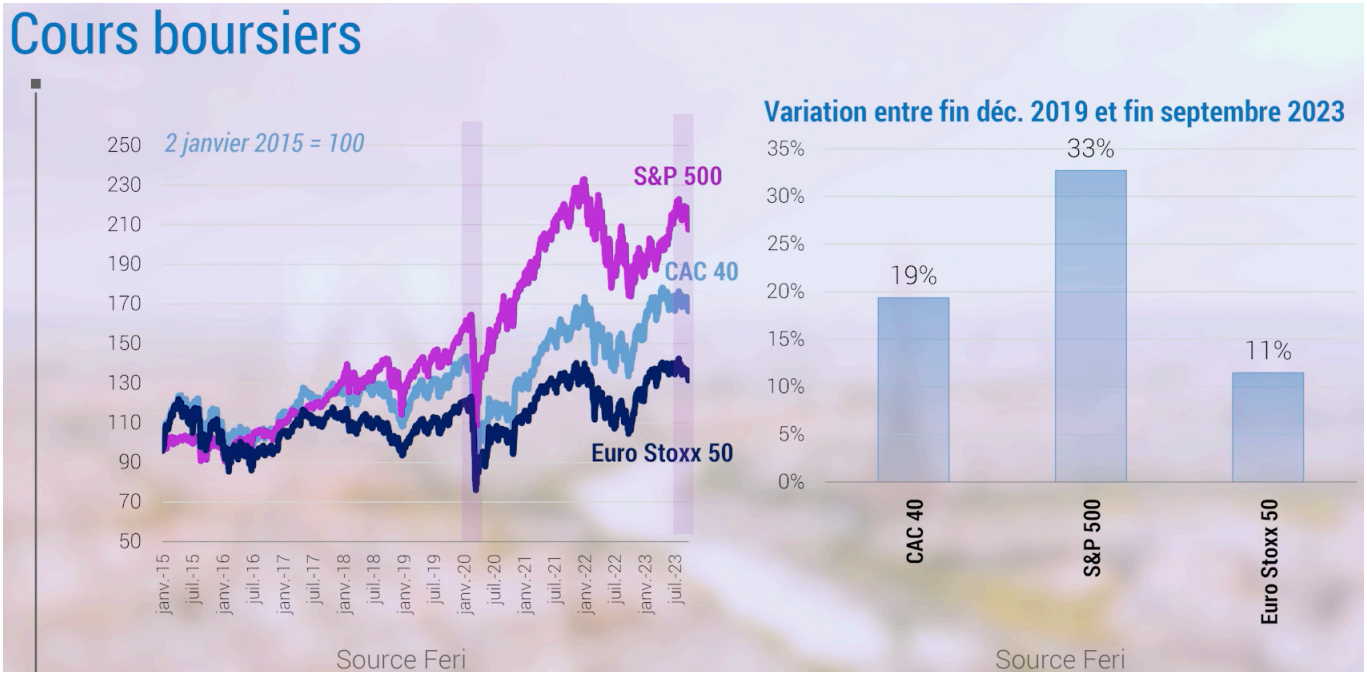

Facteurs de prospérité des bourses avant la crise

Avant Covid, on pouvait identifier trois grands facteurs clés de prospérité des Bourses :

1. Un partage de la valeur ajoutée favorable à la profitabilité du capital productif, notamment aux États-Unis.

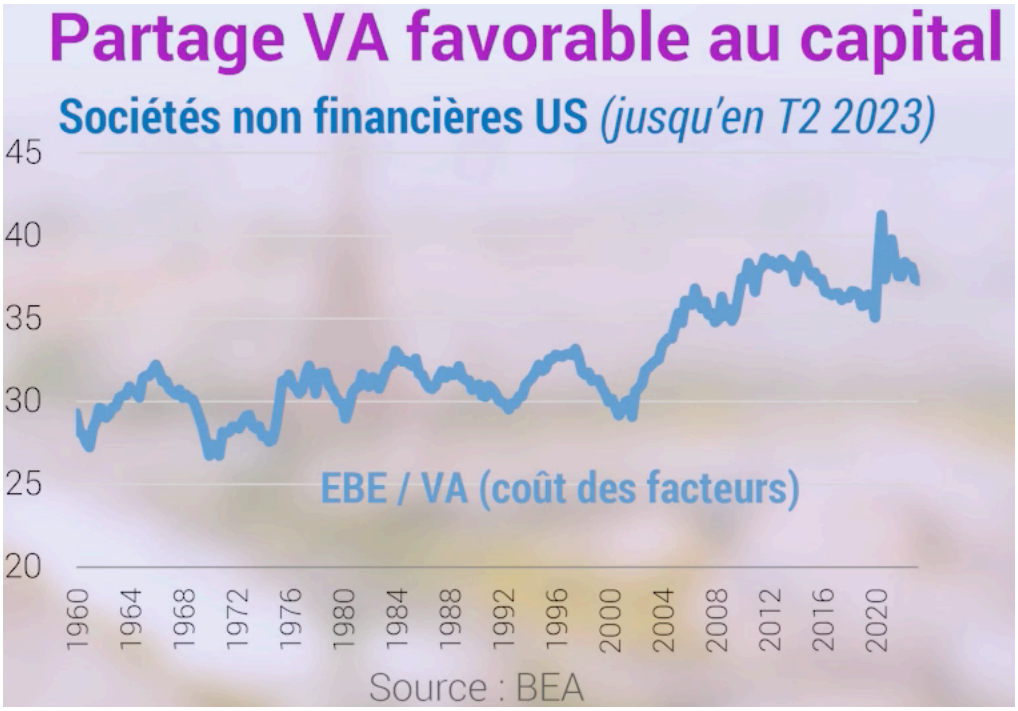

2. Un écart très positif et permanent entre la rentabilité économique et les taux d'intérêt à l'origine d'un effet de levier qui permet de doper la valeur actionnariale dès lors que l'on finance par de la dette l'acquisition ou l'extension du capital productif.

3. La croyance inébranlable dans le fait que le capitalisme est porté par une vague technologique encore loin d'avoir produit tous ses effets en termes de productivité et d'efficacité des organisations. L'effervescence du capital-investissement en témoigne.

Or, *avec la crise*, à tous les étages, la confiance a été attaquée.
Hausse des cours de matières premières, pénuries et confinements successifs ont d'abord porté atteinte à la rentabilité d'exploitation des entreprises. Certes les États ont absorbé la facture, permettant de sanctuariser la profitabilité des agents privés jusqu'à ce jour. Mais cette phase de soutien arrive maintenant à son terme, maîtrise de la dette oblige, alors même que rien n'est encore revenu dans la norme, concernant les coûts des intrants, et que partout les débouchés se dérobent. Croire que la rentabilité sortira indemne de la récession qui s'engage relève dès lors de la pure gageure.
Idem lorsque l'on s'interroge sur l'effet de levier : risque maximal de fléchissement de la rentabilité économique et remontée durable des taux d'intérêt, c'est aussi le second étage de la confiance financière qui est ébranlé.

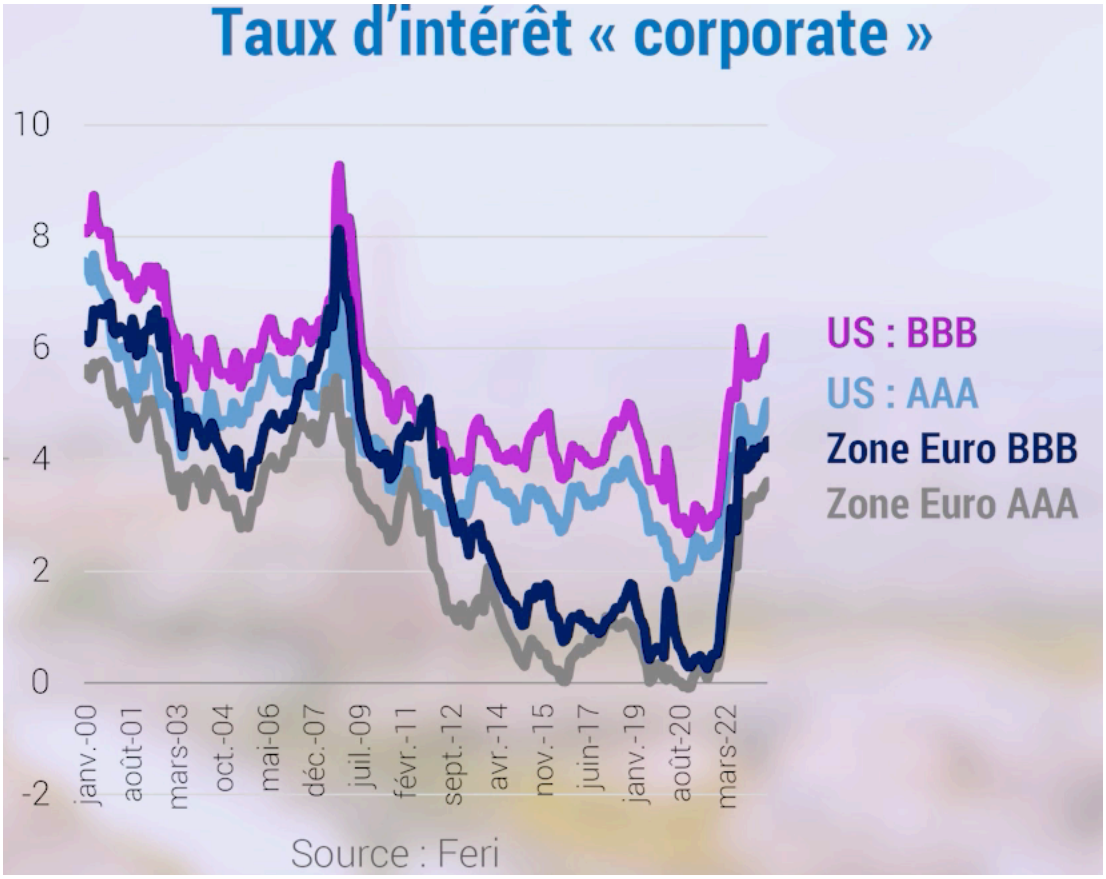

Et tous les groupes qui ont abusé du levier de la dette, notamment à taux variable, se retrouvent maintenant en situation de risque extrême. D'autant que le contexte de durcissement financier est amené à durer.
Enfin, croire aujourd'hui que la technologie peut constituer l'antidote qui sauvera le système relève de la croyance candide. L'accélération de l'IA est incontestablement un fait majeur. Mais elle crée autant d'opportunités que de risques sur les business models qui paraissent aujourd'hui les mieux établis. Sa diffusion peut rebattre les cartes parmi les géants de la Tech et les grandes plateformes. Elle est donc source d'incertitude majeure.La gestion d'actifs entre les mains de quelques géants.

Bref, les bourses tiennent le choc, mais, même a posteriori, difficile de trouver les arguments économiques qui justifient une telle résistance.
Demeure alors un dernier élément : l'extrême concentration de la gestion entre les mains de professionnels. Il est loin le temps où les marchés étaient exposés à la panique des petits porteurs. Aujourd'hui, les marchés sont entre les mains de quelques géants qui concentrent l'essentiel des flux, agissent en concertation avec les États et les Banques centrales, proposent des solutions de restructuration express dès qu'un groupe financier ou non financier « too big to fail » bascule dans la tourmente, facilitant les solutions ordonnées par la mise en œuvre d'une solidarité de place. Des acteurs de la gestion qui bâtissent des croyances, voire des déraisons stabilisatrices et auto-réalisatrices, plus fortes que la raison des économistes. Et si les bourses tiennent, c'est qu'il est de l'intérêt des opérateurs d'avoir davantage tort avec tout le monde que raison avec les économistes. Pourtant, ceux-ci continuent d'affirmer que les indices boursiers ne peuvent pas continuer à tabler uniquement sur les taux longs - qui sont certes bas mais qui vont forcément se normaliser – et qu'ils vont devoir prendre en considération deux facteurs de risques importants, des risques économiques et des risques géopolitiques.

Situation mi-février 2024 :

Les Bourses mondiales vont de records en records : « Dopés par les bons résultats des entreprises au titre de 2023 et par les promesses de l'intelligence artificielle, Wall Street et les Places européennes ont volé de record en record cette semaine. (…) Aux États-Unis, le S&P 50 a terminé la semaine au-dessus des 5.000 points, après un pic à près de 5.030 points jeudi 15. En Europe, le CAC 40 a franchi la barre des 7.700 points jeudi et inscrit deux records de clôture d'affilée. L'indice phare de la cote parisienne a fini vendredi à un nouveau sommet de 7.768 points, après avoir touché les 7.800 points en séance (le CAC a même dépassé la barre des 8800 points au début de la semaine suivante). (…) Seules semblent désormais compter les prouesses des géants de la "tech" américaine. Le parcours des "Sept magnifiques", comme on les surnomme, est impressionnant. Depuis le début de l'année, ils ont pris en moyenne 12 %. Une moyenne surtout tirée par les performances de Meta (+34 %) et de Nvidia le spécialiste des puces, dopé à l'intelligence artificielle, qui s'est envolé de 47 %. (…) Devant une telle euphorie, certains observateurs commencent à faire le parallèle avec la bulle du début des années 2000. Dans une note de recherche, Michael Hartnett, le stratège star des marchés de Bank of America, compare la situation de la tech américaine aujourd'hui aux précédentes bulles. (…) Dans ce contexte, l'Europe boursière pourrait retrouver un certain attrait pour les investisseurs. (…) » (Les Echos).

Y a-t-il une exubérance irrationnelle des marchés ?

Olivier Passet, Xerfi Canal du 11 mars 2024

« Les Cassandres des marchés se sont trompés. Les bourses ont absorbé les chocs adverses avec une capacité de résistance qui surprend et, fortes de cette robustesse, elles volent maintenant de record en record.

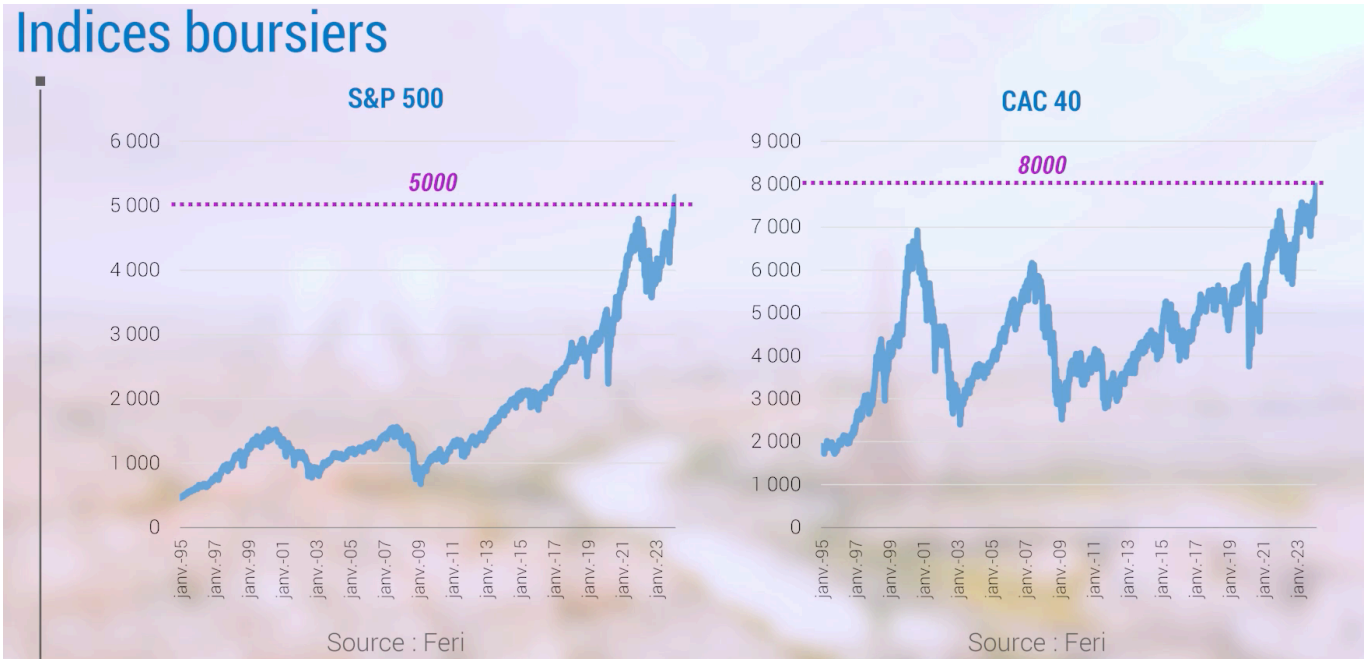

Cette envolée constitue en soi un motif d'inquiétude, puisque les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, il existe toujours un moment où l'esprit grégaire des opérateurs bascule de l'euphorie à la panique, produisant les grandes débâcles qui ponctuent l'histoire boursière.

Le masque de la rationalité

Le problème, c'est que l'exubérance irrationnelle avance toujours sous le masque de la rationalité. Avant chaque crise, les opérateurs sont toujours gagnés par la narration du "This time is different".

Or aujourd'hui, comme à chaque fois, les arguments ne manquent pas :

• depuis 2008, les normes prudentielles sont supposées avoir diminué le risque porté en direct par les intermédiaires financiers ;

• les banques centrales mobilisent de nouveaux instruments qui éradiquent le risque d'illiquidité sur les marchés ;

• l'accélération technologique autour de l'IA, à portée générique, porte la promesse de gains de productivité et de nouvelles propositions de valeur. Comme l'avait déjà souligné Charles Kindleberger à la fin des années 70, la narration autour de l'innovation, technologique ou financière, est un puissant euphorisant ;
• les banques centrales viennent de faire la preuve de leur capacité à combattre l'inflation sans assécher la liquidité des marchés. La "grande modération" reprend ses droits et le risque de dégénérescence du Quantitative Easing en grande inflation est démenti par les faits.

La déconnexion entre cours et résultats n'est pas manifeste

De tous côtés, les opérateurs trouvent une réassurance. Même les fondamentalistes, ceux qui, au-delà des croyances et des analyses chartistes, scrutent le caractère raisonnable des valorisations au regard des profits, peinent à objectiver l'irrationalité des cours. Les profits des champions de la cote battent eux aussi tous les records, c'est le cas notamment des Gafam. Sur longue période, la déconnexion entre cours et résultats n'est pas manifeste.

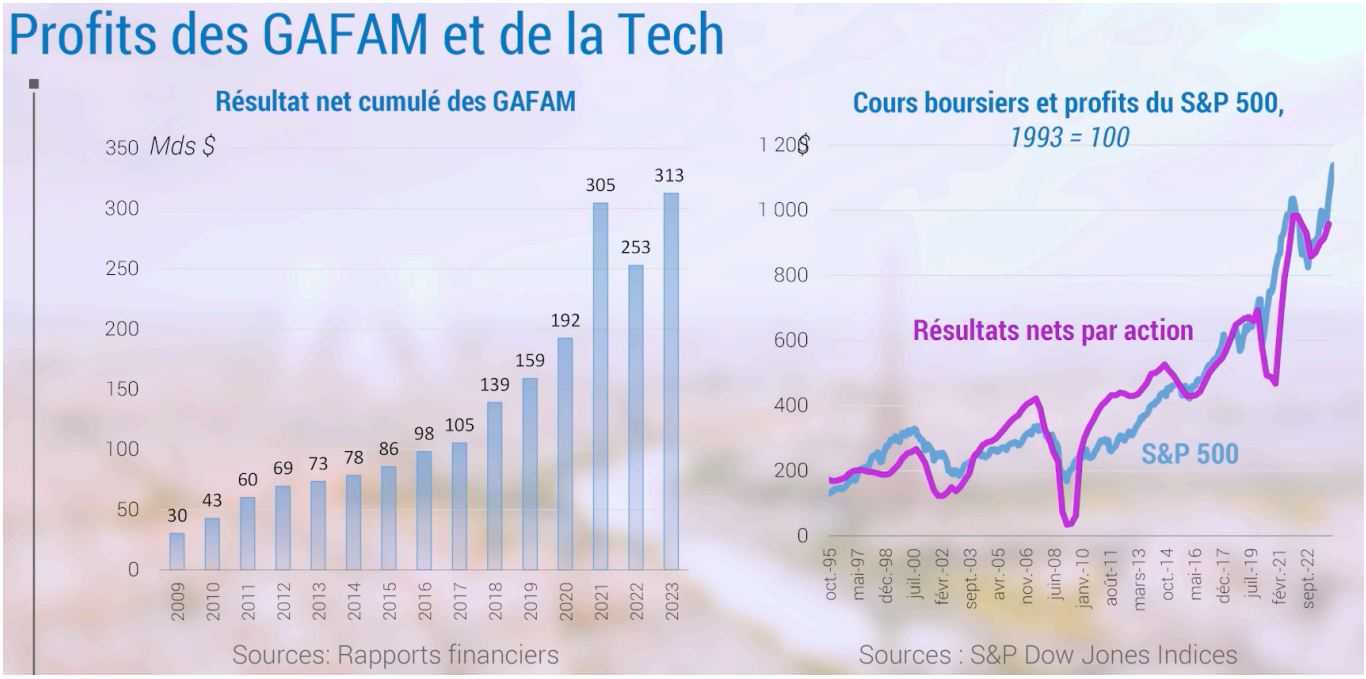

Ce qui nous rappelle le caractère sélectif des grands indices qui s'organisent autour des champions au pouvoir renforcé par les grands gérants de fonds, en position de force pour pratiquer leur cherry picking sur toutes les pépites à forte promesse de valeur, maximisant de la sorte les effets de levier. Comme toujours, l'euphorie boursière est dans un premier temps auto-réalisatrice puisqu'elle fournit les munitions de la croissance aux entreprises sur lesquelles elle porte ses paris.

Vertige des sommets

Or, cette construction qui revendique la robustesse inédite de ses fondations n'a jamais la solidité qu'elle prétend. Elle finit toujours par être rattrapée par le vertige des sommets :
• D'abord, parce que derrière des profits prolifiques se profile toujours la question de la soutenabilité sociale et politique du partage des revenus qui sous-tend l'euphorie. C'est le cas notamment des États-Unis où le partage primaire réduit à la portion congrue la part du travail, exacerbant l'insatisfaction des classes moyennes, et poussant l'État Fédéral à mobiliser toujours plus d'outils redistributifs et de dette pour différer la grande explosion.

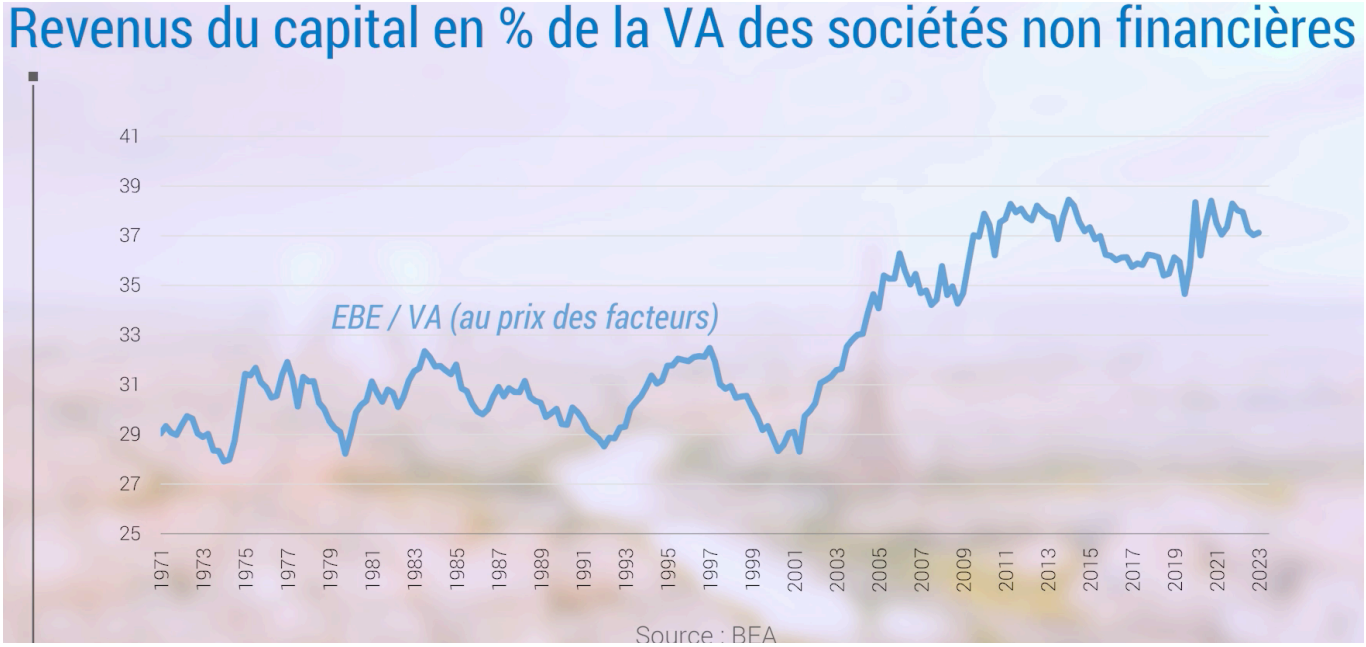

• Ensuite, parce que derrière toute envolée boursière, il y a une dérive de l'endettement et un point critique qui finit par sonner la fin de partie. Ce sont aujourd'hui les États qui sont en première ligne. Mais lorsque la phase de désendettement s'amorce, c'est toute la finance triomphante qui prend soudain les allures d'une grande pyramide de Ponzi.
• Parce qu'aussi, ces phases d'inversion finissent toujours par dévoiler les jeux périlleux que quelques génies parés avant crise de tous les talents. Le système financier a toujours hébergé des Madoff, dont seules les crises révèlent le vrai visage.
• Parce que les régimes monétaires, même s'ils durent, ont toujours une fin. L'ère d'hyper-liquidité inaugurée après 2008 n'est pas permanente.
• Parce que les grandes culbutes financières proviennent souvent d'évènements périphériques ou extra-financiers, hors radar. Dans un contexte d'incertitude géopolitique maximale, d'instabilité financière en Chine, miser sur la constance des comportements de réserve des pays émergents favorable au dollar et à la détente des taux d'intérêt, est notamment un pari douteux.
• Enfin, parce que les vagues technologiques finissent toujours par décevoir

- parce que la position de monopole des innovateurs retarde l'éclosion des gains de productivité attendus chez les firmes utilisatrices.
- Parce que cette rente de monopole des innovateurs finit toujours par être contestée. Bref, le sentier de l'innovation est toujours accidenté.

La finance a toujours de très bons arguments pour croire à son immunité. L'histoire montre qu'elle a toujours tort ».
Complément : Une question intéressante est posée par le Flash Economie du 16 avril 2024 (n° 185) : « Pourquoi l'immobilier est-il en difficulté alors que les indices boursiers battent des records ? ».
Voici la réponse proposée :
« Les explications de cette situation sont les suivantes :

- l'activité de l'immobilier dépend des taux d'intérêt nominaux à long terme, les cours boursiers dépendent des taux d'intérêt réels à long terme ;
- la liquidité est encore très abondante, mais elle ne finance pas l'immobilier (il y a faiblesse de la distribution de crédit à l'immobilier), elle finance des achats d'actions ».

Fin de la domination des pays de l'OCDE :

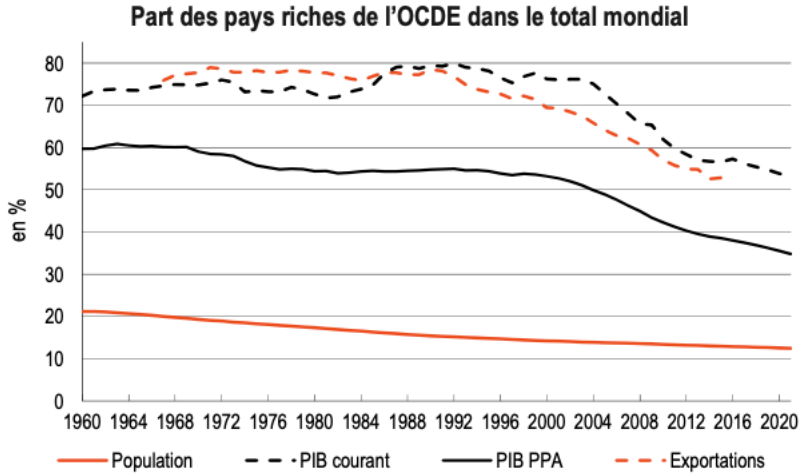

Note : sont retenus dans la catégorie des pays riches de l'OCDE ceux dont le PIB par tête en PPA en moyenne sur la période 1978-2016 est supérieur à 20 000 dollars aux prix de 2011. Le Chili, la Corée du Sud, la Hongrie, la Lettonie, le Mexique, la Pologne, la Slovaquie et la Turquie, bien que faisant partie de l'OCDE, ne sont donc pas inclus. Les exportations concernent tous les produits, hors énergie et extraction. Les chiffres post-2016 sont des prévisions.

Source : calculs de l'auteur à partir de CEPII, base de données CHELEM.

L'économie mondiale d'après-guerre a été largement dominée, jusqu'à la fin des années 1980, par un nombre limité de pays industrialisés, pour l'essentiel les pays riches membres de l'OCDE. Qu'il s'agisse de PIB à prix courants ou d'exportations de marchandises hors énergie et extraction, ils comptaient pour presque 80 % du total mondial au début des années 1990, alors qu'ils représentaient 15 % de la population mondiale. Même exprimée en parité de pouvoir d'achat (PPA) pour tenir compte des écarts de niveaux de prix entre les pays, leur part dans le PIB mondial atteignait encore 55 %.

En un quart de siècle à peine, les grands équilibres économiques mondiaux se sont profondément transformés. La raison la plus manifeste en est le développement économique fulgurant de la Chine, devenue la première économie mondiale en termes de PIB PPA en 2014. Au-delà, un grand nombre de pays en développement ont émergé au cours de cette période, faisant retomber en 2015 la part des pays riches membres de l'OCDE à 57 % du PIB à prix courants et à 53 % du total mondial des exportations de marchandises hors énergie et extraction. En parité de pouvoir d'achat, leur part n'est plus que de 39 %. La fin de la domination sans partage des États-Unis et de leurs alliés fait de l'économie mondiale un ensemble multipolaire, dans lequel des puissances importantes interagissent sans qu'aucune n'ait un pouvoir véritablement structurant.

www.cnisaf.fr

Graphique 6
Investissement des entreprises
(valeur, en % du PIB valeur)

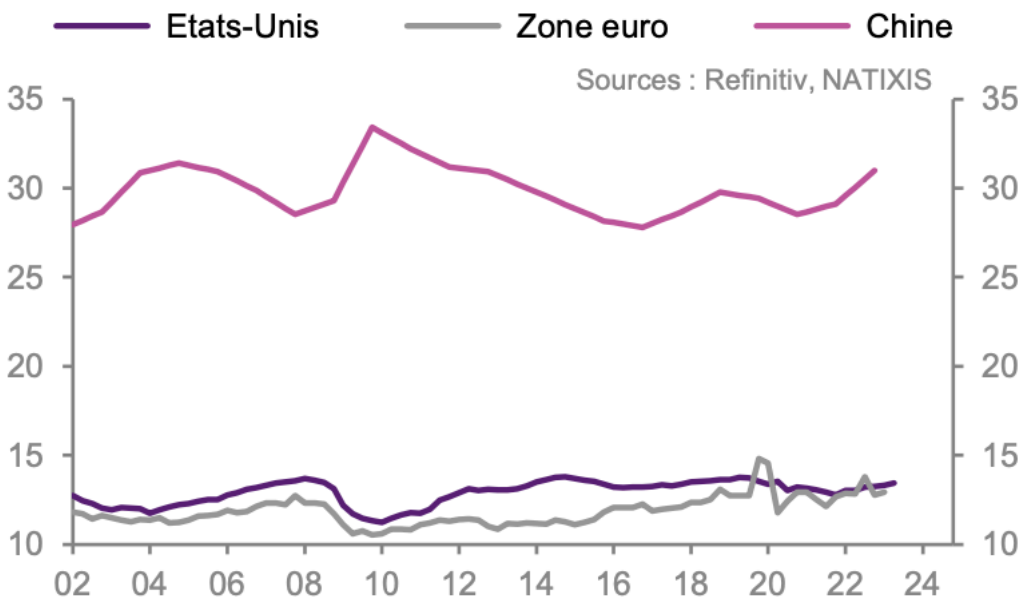

Le développement d'un « Sud Global ».

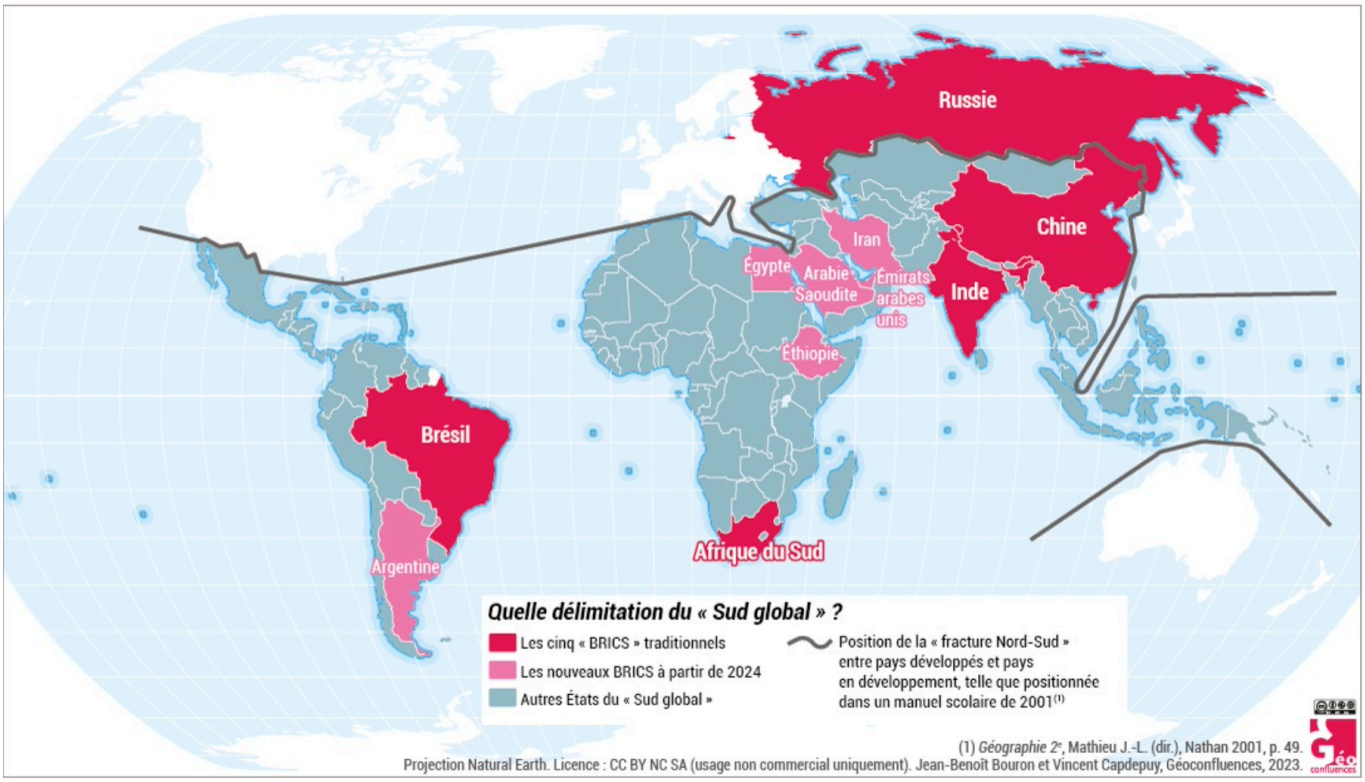

« Le Sud global n'est peut-être rien de plus que le Sud, mais il ne peut plus être un tiers-monde « exploité, méprisé comme le Tiers État, [voulant], lui aussi, être quelque chose » pour reprendre les mots d'Alfred Sauvy en 1952. La ligne Nord / Sud ne s'est pas estompée, aussi discutable que soit son tracé. Car elle ne tient pas qu'à un écart de développement. Elle est la trace d'un rapport de domination qui s'inscrit dans le temps long et qui n'a pas été renversé par les revendications d'un nouvel ordre international dans les années 1960-1970. Mais la montée en puissance de quelques pays, notamment la Chine et l'Inde, mais aussi le

Brésil, ne peut plus être ignorée. La Russie, puissance déclassée au positionnement incertain, serait tentée de se ranger parmi elles.
Depuis 2017, les États-Unis sont inquiets par ces « puissances révisionnistes » qui interrogent l'ordre du monde occidentalo-centré et plus particulièrement l'hégémonie états-unienne. La guerre en Ukraine n'est pas terminée et risque de s'inscrire dans la durée. Le choc est peut-être en train de s'estomper. Les réflexes campistes qui auraient voulu que le Monde soit divisé en deux – soit contre la Russie et avec les États-Unis, soit contre les États-Unis et avec la Russie – n'ont pas bouleversé l'ordre mondial qui s'avère plus polycentrique que jamais. Quant à la notion de Sud global elle-même, dont on peut considérer qu'elle est fragile parce que difficile à caractériser et finalement assez floue – ce qui est le cas de nombre de catégories métagéographiques –, elle tient sans doute sa pertinence de sa performativité. Le Sud global existe d'abord parce qu'on en parle et qu'on s'exprime en son nom. Mais personne n'est dupe. Sur le plan géopolitique, la rivalité entre la Chine et l'Inde en est peut-être la principale faille. Dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, il n'y a pas plus de Sud global que d'Occident ou du moins, pourra-t-on les considérer seulement comme des affinités parmi d'autres, sans prendre le risque de les essentialiser ». (Vincent Capdepuy ; « Géoconfluences » revue de l'ENS de Lyon, sept 2023).

Les conséquences de la guerre en Ukraine : l'année 2024 peut être décisive.

Olivier Passet Xerfi Canal du 27 mars 2024)

« L'Occident peut-il perdre la guerre budgétaire qui est au cœur de son bras de fer avec la Russie ?
Cette guerre d'étouffement économique que l'Occident mène contre la Russie a été massive : le but principal étant de contenir la menace militaire russe par l'endiguement de son économie. Les pays occidentaux ont joué sur plusieurs fronts : l'arme de la devise, celle d'une paralysie des paiements internationaux, celle d'un assèchement des ressources en devises par des embargos ciblés sur les exportations clés de la fédération, avec pour but ultime d'étouffer budgétairement la Russie et de fragiliser son régime. Ce faisant, l'Occident espérait rejouer un scénario qui avait tourné à son avantage durant la guerre froide : l'effondrement de l'URSS.
Face à l'Occident : la résilience de l'économie russe
Si l'effondrement de l'URSS est dû à une multitude de causes, tant internes qu'externes, la narration occidentale attribue un rôle de catalyseur à trois évènements clés :
• d'abord la course accélérée à l'armement sous l'ère Reagan qui aurait détourné la planification des finalités civiles et serait à l'origine une embolie budgétaire du régime soviétique ;
• ensuite, l'enlisement du conflit afghan ;
• enfin, le contre-choc des prix des matières premières dans les années 1980, qui a aggravé les problèmes économiques de l'URSS et asséché ses revenus d'exportation.
Pour l'instant, l'Occident échoue, même si l'impact à long terme des mesures de rétorsion est encore débattu. Plusieurs raisons expliquent cet échec :
1. L'économie russe a pu activer de nombreux circuits financiers et commerciaux dérivés pour maintenir ses ressources.
2. Elle a su s'allier à d'autres puissances énergétiques, notamment les pays du Golfe, pour maintenir la tension sur les prix du pétrole.
3. Les États-Unis, malgré leur volontarisme productif, ne parviennent pas à eux-seuls à créer un déséquilibre sur le marché du pétrole, susceptible d'initier un contre-choc pétrolier, qui soit dit en passant serait préjudiciable aussi à l'économie américaine.
4. L'explosion programmée des dépenses militaires russes entre 2021 et 2024 stimule l'économie à court terme. Le budget militaire du pays devrait représenter plus de 35% des dépenses fédérales en 2024, soit 7,1 % du PIB, avec pour résultat un impact sur la croissance de plus de 4 points de PIB.
Poutine face à une course contre la montre
La partie n'est pas gagnée pour autant pour Poutine. Le Rouble s'est déprécié d'un tiers par rapport aux niveaux qui prévalaient en 2019 ; les taux d'intérêt ont augmenté ; pénuries de main-d'œuvre et de composants ; frein à la dédollarisation et difficultés sur le projet de Rouble numérique ; rechute de

l'excédent courant depuis 2022. Comme le souligne Michel Fouquin dans un récent billet du CEPII [http://www.cepii.fr/BLOG/bi/post.asp?IDcommunique=1029], la Russie joue une course contre la montre et sans doute son va-tout cette année entre des dépenses militaires qui explosent, des ressources financières qui s'érodent, sans oublier l'effet soufflet d'un plan de relance qui peinera à se maintenir dans la durée.
Mais contrairement aux années 1980, le pays dispose d'une capacité de nuisance sur l'économie occidentale qu'il ne possédait pas à cette époque. En effet, le talon d'Achille des économies occidentales c'est le cocktail à haut risque :
>des dettes publiques à très haut niveau, qui dépassent les trois chiffres en pourcentage du PIB dans de nombreux pays et atteindront 115 % en 2024 en moyenne pour l'OCDE ;
>un effort de guerre non programmé qui aggrave les équations budgétaires, notamment pour l'Europe ;
une croissance délitée qui complexifie encore davantage l'équation fiscale des gouvernements ;
>et surtout un financement dépendant largement des marchés émergents, ce qui engendre une incertitude pesante sur la formation des taux d'intérêt à long terme. Contrairement aux années 1980, le financement du marché de la dette souveraine dépend fortement de l'acquisition de titres libellés en dollars par des pays qui échappent à la zone d'influence américaine : des pays qui subissent également les retombées négatives du conflit sont eux-mêmes fragilisés au plan financier, à l'instar de la Chine.
Il faut ajouter à cela les risques de conflagration financière si les Bourses craquent après leur épisode euphorique des derniers mois.
Nous ne sommes donc plus dans la guerre de l'usure des années quatre-vingt. Mais bien dans une course contre la montre où les jeux ne sont pas faits. Sur le terrain de la guerre budgétaire, l'Occident peut perdre. Poutine dispose aussi d'un très fort pouvoir de nuisance et il le sait ».

Y-a-t-il « dédollarisation » du monde et vers quel système monétaire international (SMI) allons-nous ?

• « Si l'histoire montre qu'ils sont prêts à tout pour défendre cette suprématie monétaire, plusieurs événements ont donné naissance à un mouvement de dédollarisation qui ne cesse de grandir. Mais vers quel nouveau système monétaire nous dirige-t-on ? Tout mouvement significatif ne se fera pas du jour au lendemain. Si la "dédollarisation du monde" a débuté il y a plusieurs années, la devise américaine reste prédominante. (…) En réussissant à imposer le dollar en tant que monnaie de réserve internationale, les États-Unis sont parvenus à atteindre une hégémonie monétaire et ainsi à s'endetter massivement avec le privilège que cette dette soit toujours rachetée par des investisseurs étrangers. En agissant ainsi, le pays peut donc se permettre de creuser son déficit continuellement, sans que sa monnaie ne se déprécie. Un avantage considérable qui contribue grandement à faire des États-Unis la première puissance économique mondiale. Si ce privilège fut difficile à maintenir dans le système étalon-or, car les États-Unis devaient augmenter sans cesse leur stock de métal jaune pour pouvoir s'endetter et ainsi financer entre autres le projet de "Grande Société" et la guerre du Vietnam, la fin des Accords de Bretton Woods en 1971, puis les Accords de la Jamaïque en 1976, leurs permirent d'entretenir cette suprématie. Grâce à la suppression des limites à la création monétaire et l'élaboration des taux de changes flottants, les États-Unis peuvent poursuivre leur politique menée depuis 1945 et même l'intensifier. John Connally - alors secrétaire américain au Trésor sous l'administration Nixon - déclare ainsi : "Le dollar est notre monnaie, mais votre problème." Depuis plus de 40 ans, malgré les plafonds établis par le Congrès, la dette américaine ne cesse d'augmenter. En 1971, elle était d'environ 450 milliards de dollars. De nos jours, elle atteint 30 trillions de dollars. (…) L'intensification de l'utilisation de l'extraterritorialité du droit américain - notamment de la loi FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) de 1977 - a inévitablement accru la réticence des pays étrangers envers les États-Unis. (…) Est venue s'ajouter à cela la mise en place de nombreux embargos (Iran, Venezuela, Afghanistan...), mais aussi la menace d'une exclusion de certains pays du système de messagerie interbancaire SWIFT, outil géopolitique occidental désormais dominé par les Américains. De son côté, la Chine établit, en 2015, un réseau local : le programme CIPS. Ce système offre des services de compensation et de règlement pour les échanges transfrontaliers en yuan. (…) Si le système européen n'est que très peu utilisé, les systèmes russes et chinois sont en plein essor. Au-delà d'attirer de nombreux partenaires comme l'Iran, l'Inde et la Turquie, ils réussissent surtout à entraîner une accélération du

mouvement de dédollarisation qui se traduit notamment par une diminution des réserves de dollars dans le monde. Ainsi, alors que le dollar représentait 66% des réserves mondiales en 2014, il ne représente désormais plus que 58,8% des réserves, au profit de l'euro, du yuan et de l'or. (…) Dans un travail de recherche produit par Goldman Sachs, des analystes mettent en avant le fait que la devise américaine est actuellement confrontée à bon nombre de défis auxquels était la livre sterling au début du 20ème siècle, lorsqu'elle occupait le statut de monnaie de réserve internationale. En effet, la détérioration de la position nette des actifs étrangers, le développement de conflits géopolitiques potentiellement défavorables, et la faible part des volumes d'échanges mondiaux par rapport à la domination de la monnaie dans les paiements internationaux, sont des défis semblables à ceux du Royaume-Uni et de la livre sterling avant la crise de 1929.
Si les années qui suivirent rebattirent les cartes d'un nouveau système monétaire international, tout laisse à croire que la décennie qui s'annonce pourrait être assez identique.
Bien que la devise américaine reste pour l'heure prédominante, son hégémonie est de plus en plus attaquée et le pouvoir de certains modes de paiements s'accentue. En plus de l'essor des crypto-monnaies donnant naissance aux monnaies numériques de banques centrales (Central Bank Digital Currency) - projets sérieusement étudiés par les institutions monétaires -, l'internationalisation du yuan et l'augmentation des réserves en or dans le monde sont le signe que plusieurs devises pourraient, à terme, concurrencer la place du dollar. (…)
L'hypothèse d'un système monétaire multipolaire implique alors la diminution continue de la place du dollar et la montée en puissance de ces devises concurrentes. En admettant qu'un tel scénario advienne - ce qui nécessite plusieurs années ainsi que de nombreux changements - la situation financière américaine sera transformée. La réduction d'achats d'obligations américaines dans le monde entraînera inévitablement une dépréciation du dollar. Pour combler cette chute, les États-Unis n'auront d'autres solutions que d'augmenter leurs taux d'intérêts réels à des niveaux suffisamment élevés. Ce qui pourrait engendrer d'importants effets sur la consommation et la croissance du pays.
Si cette stratégie de dédollarisation se fait progressivement, c'est aussi et surtout car une dépréciation brutale de la monnaie américaine aurait des conséquences dévastatrices pour certains pays, notamment les principaux partenaires commerciaux des États-Unis. Dans le cadre de sa politique protectionniste, la Chine a massivement acheté du dollar ses dernières années. Le pays possède environ 1000 milliards de dollars d'obligations américaines et plus de 3000 milliards de dollars dans ses réserves. Une chute soudaine de la devise américaine entraînerait des pertes colossales pour l'Empire du Milieu. La Chine réduit donc graduellement ses achats de treasuries depuis 2014. L'Europe quant à elle, et notamment l'Allemagne, poursuit ses achats de bons du Trésor américain et finance ainsi le déficit du pays. L'accélération de la dédollarisation pourrait donc fortement affecter la valeur des avoirs détenus par les pays européens.
Un scénario qui produirait aussi de sérieuses conséquences chez certains pays émergents car ces derniers continuent d'être acheteurs nets d'obligations américaines en raison de leur vulnérabilité financière. (…) ».
(Julien Chevalier, 31 mai 2022).

• **Le 24 novembre 2023, Natixis publie un Flash Economie** (n°680) qui présente une analyse assez différente, avec une conclusion intéressante sur l'avenir du SMI :
« Les États-Unis représentaient 35 % du PIB mondial en 1986, 26 % en 1990, 29 % en 2000, 24 % en 2010 et 25 % en 2022 : la taille des États-Unis relativement à l'économie mondiale diminue donc constamment. Cependant, le poids du dollar dans la facturation des échanges commerciaux, dans les réserves de change, dans les émissions obligataires internationales ou dans les transactions de change n'a pas baissé.
Cette résistance du poids économique et financier du dollar malgré le recul du poids économique et financier des États-Unis révèle que l'organisation optimale du Système Monétaire International est une organisation avec une seule monnaie de réserve ».
Mais les statistiques que Natixis produit pour étayer son analyse nous semble cependant moins probantes :

Graphique 1
Etats-Unis : PIB valeur en $
(en % du PIB $ du Monde)

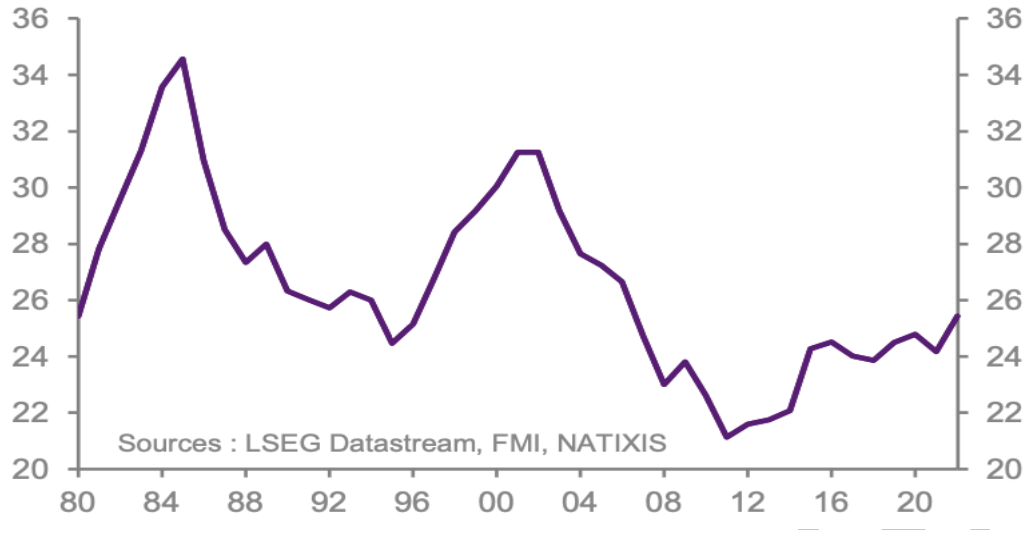

Graphique 2
Etats-Unis : poids du dollar US dans la structure de réserves mondiales de change (en %)

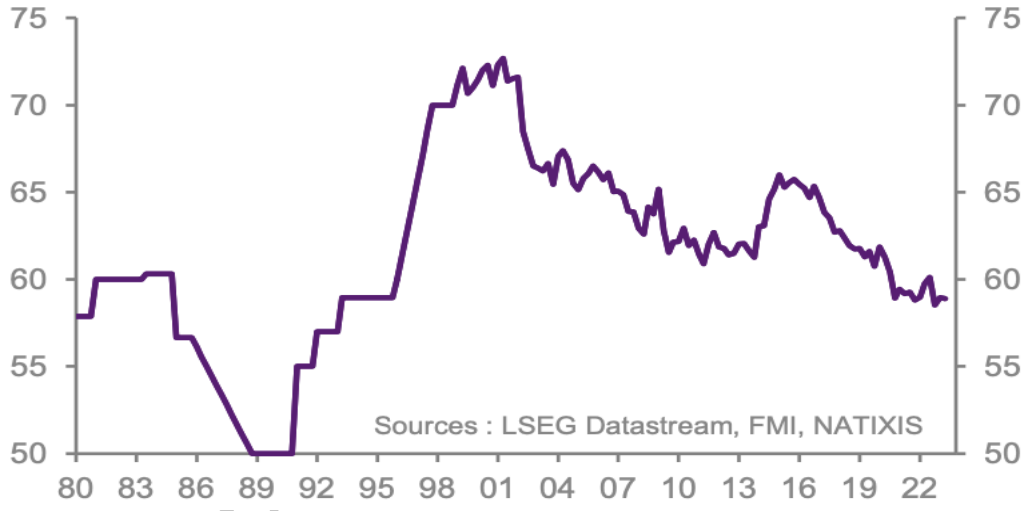

Tableau 1 : Poids du dollar dans les transactions sur les marchés des changes (volumes moyens quotidiens traités*)

Année	Dollar
1989	90,0
1992	82,0
1995	83,0
1998	87,0
2001	89,9
2004	88,0
2007	85,6
2010	84,9
2013	87,0
2016	87,6
2019	88,3
2022	88,5

(*) Puisque deux devises sont impliquées dans chacune des transactions, la somme des parts de chacune des monnaies est égale à 200 % et non à 100 %.

Sources : BRI, Turnover of OTC foreign exchange instruments BIS, NATIXIS

Tableau 2 : Poids du dollar (en %) dans les émissions d'obligations internationales

Année	Pourcentage
1980	45,4
1985	61,4
1990	46,9
1995	39,0
2000	46,0
2005	35,6
2010	31,8
2015	43,4
2020	46,5
2022	48,5

Sources : BRI, NATIXIS

Graphique 3
Part des différentes devises dans l'encours des dettes internationales (en %)

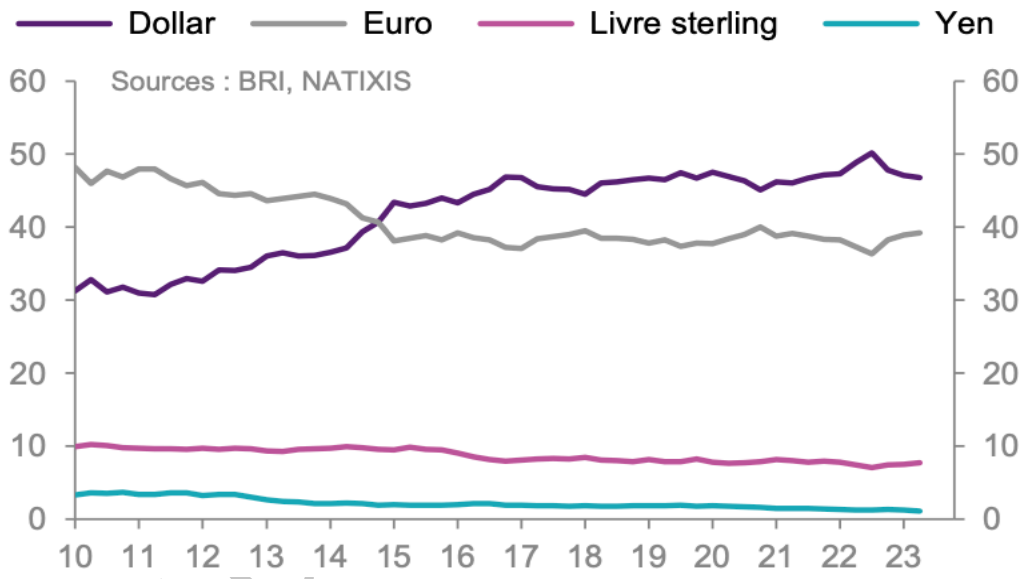

Tableau 3 : Part du dollar dans le paiement des transactions internationales (en %)

Année	Pourcentage
1980	56,0
1987	56,2
1992	48,0
2000	50,0
2005	45,0
2010	48,0
2015	43,9
2020	44,7
2022	44,8

Sources : SWIFT, Statista, NATIXIS

• Quelques jours après, le mercredi **29 novembre, Olivier Passet publie sur Xerfi Canal** une vidéo qui apporte une analyse complémentaire très instructive :

« L'impunité américaine en matière d'endettement public, le fameux privilège exorbitant, serait-elle en train de rencontrer ses limites ?
L'idée que les États-Unis pourraient un jour faire défaut sur leur dette publique est tout autant un impensé qu'un impensable. Le marché des obligations d'État américaines est à ce jour le plus gros marché de dette au monde, avec plus de 26 000 milliards de dollars de titres en circulation. Il est sans discussion considéré comme le plus sûr et le plus liquide, servant de référence pour apprécier les rendements de tous les autres produits financiers ; servant surtout de support aux réserves privées et publiques de dollar à travers le monde. C'est parce que les besoins de dollars paraissent inextinguibles que le trésor américain semble en mesure de placer ses émissions sans limite. Et même si la dette américaine atteint aujourd'hui des niveaux inégalés, que la montée des charges d'intérêt augmente à très forte allure, la note de la dette US demeure à peine écornée, comprise entre AA+ et triple A.
Dette publique des E.-U. en % de leur PIB :

Pourtant les signes noirs ne cessent de s'accumuler autour d'un avantage qui, pour être exorbitant, n'est pas pour autant sans limite.
Nervosité sur les marchés
Premièrement, le gouvernement américain est loin d'être sur la voie d'une stabilisation financière en dépit de deux années d'érosion inflationniste de sa dette. Son déficit budgétaire s'est creusé en 2023, et devrait encore demeurer proche de 5% en 2024, dans un contexte pré-électoral. Facteur aggravant, le gouvernement composera avec des charges d'intérêt qui devraient converger vers 4,5 à 5% du PIB à horizon 2025. Bref, le principal actif de réserve du monde est adossé à une dette publique qui n'est pas à l'abri d'une perte de contrôle par effet boule de neige, notamment sous l'hypothèse d'une récession prolongée. L'administration américaine traîne notamment le manque à gagner fiscal des années Trump.
Deuxièmement, le psychodrame répété du plafond de la dette, qui menace l'administration d'un défaut de paiement, lequel pourrait aller jusqu'à un défaut sur le remboursement ou le paiement des intérêts sur la dette obligataire, crée une nervosité de plus en plus palpable sur les marchés internationaux. Ce stress accroît la volatilité des taux, notamment sur les titres à court terme, et se solde par des primes de risque accrues, écornant la qualité des réserves en dollars.
Vulnérabilités et cyberattaques
Troisièmement, les perturbations occasionnées sur l'adjudication de la dette américaine par la cyberattaque portée le 9 novembre dernier sur une filiale américaine pourtant mineure du géant bancaire chinois ICBC, ont révélé des failles préoccupantes du marché de la dette souveraine US. Même circonscrite, la perturbation a fait entrevoir un nouveau risque susceptible de créer des désordres en cascade aux effets potentiellement désastreux, notamment concernant de nombreux contrats de produits dérivés pour lesquels les obligations d'État américaines servent de garantie.

Cet épisode surligne une quatrième faiblesse. Suite à la crise financière de 2008, la volonté de diminuer la prise de risque par les banques sur toutes leurs opérations pour compte propre a accru la diversification des intermédiaires. Cet émiettement a affaibli la fonction stabilisatrice des grandes banques américaines et réparti le risque entre différents acteurs, entraînant une détérioration de la liquidité et une augmentation de la volatilité sur le marché. Les récentes variations des taux américains à 10 ans sont comparables à celles observées lors de la crise du Covid et après la faillite de Lehman. La BRI a récemment souligné l'impact déstabilisant des Hedge Funds qui jouent avec effet de levier sur de micro-écarts entre le prix des obligations US et le contrat à terme portant sur cette même obligation. Des jeux à découvert qui peuvent entraîner des ventes massives et précipitées de bons du Trésor et qui accroissent la volatilité.
Résultat, cette belle assurance américaine sur le fait qu'un bon du Trésor trouvera toujours preneur, et qu'il n'y a pas d'autre plafond à la dette que celui que le Congrès autorise, est démentie par les faits. La part de la détention internationale diminue tendanciellement depuis 10 ans.
Part des bons du Trésor US détenus par le reste du monde :

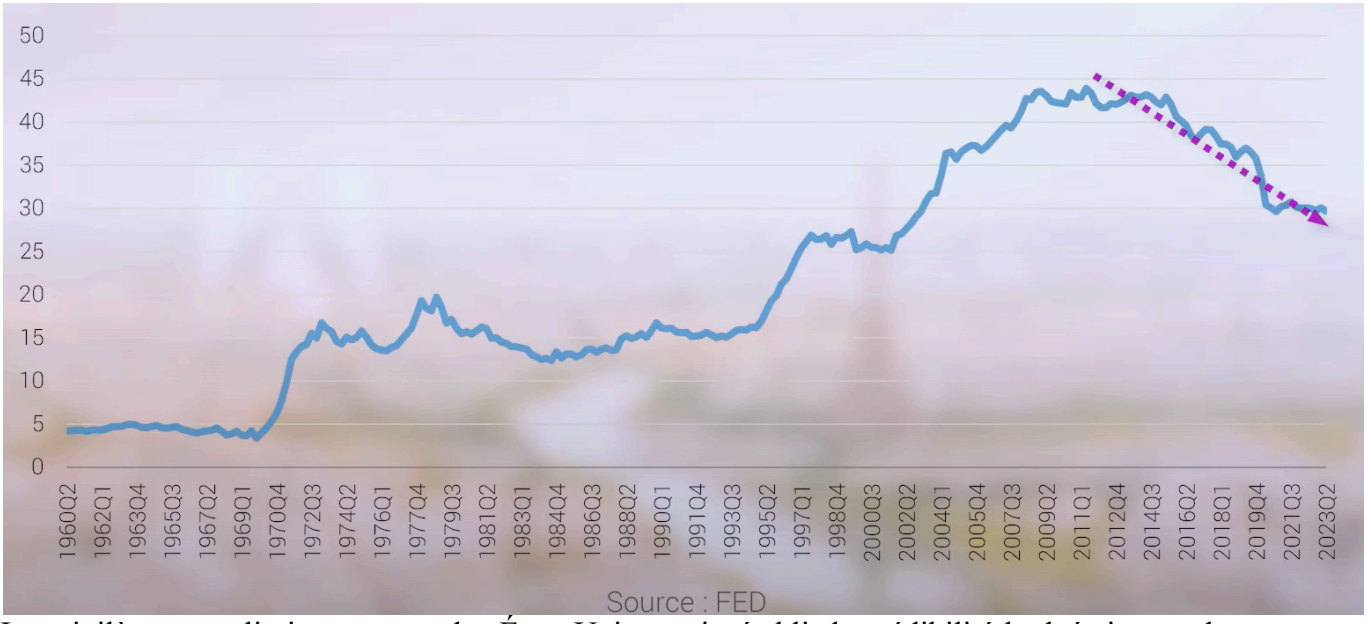

Le privilège a ses limites, et pour les États-Unis aussi, rétablir la crédibilité budgétaire est devenue une astreinte dont ils ne peuvent se dispenser, au risque de dilapider l'avantage que leur confère la suprématie du dollar ».

• Sur cette question de la « dédollarisation », le **professeur d'économie spécialisé en analyse monétaire Christian de Boissieu (Les Echos du 2 janvier 2024) fait l'analyse suivante** : « À l'aune de tous les indicateurs, qu'il s'agisse de la composition des réserves de change des banques centrales, de la facturation des matières premières et du commerce mondial, des émissions d'obligations, des opérations sur devises… le dollar continue à faire la course en tête, et de loin. (…) Les sanctions contre la Russie ainsi que l'affirmation des BRICS alimentent la contestation du dollar. La tendance à recourir aux monnaies locales se développe dans les accords commerciaux bilatéraux, dans des systèmes de règlements interbancaires et de paiements à l'initiative de la Russie (interdite d'accès au réseau SWIFT), de la Chine… (…) On peut penser que l'extension des BRICS décidée en août dernier n'est qu'une étape dans l'organisation du « Sud global », qu'elle sera suivie d'autres élargissements qui auront pour conséquence une accélération de l'internationalisation du yuan. Car aucune autre devise des BRICS n'est capable à l'horizon 2035 de rejoindre la première division monétaire. (…) Dans dix ans, le monde monétaire et financier s'organisera donc autour de la triade dollar/euro/yuan, la devise chinoise prenant des parts aux deux autres monnaies de réserve. Le dollar sera encore probablement dominant pour des raisons économiques, financières, militaires. Le yuan et l'euro se disputeront la deuxième place.
Un système moins asymétrique sera-t-il moins instable ? Pas nécessairement. Tout dépendra de notre capacité à accompagner ce lent rééquilibrage du système financier international par une certaine dose de coordination des politiques économiques nationales et par une gouvernance mondiale digne de ce nom. Rien n'est acquis, tout est à construire en la matière ».

• Dans sa chronique du **17 mai 2024, dans Les Echos, Éric Le Boucher** porte le même point de vue que le Professeur de Boissieu sur la dédollarisation :
« Il y a peu, la suprématie du dollar était contestée. Le PIB américain tombé à moins du quart du total mondial contre plus de 40 % à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, le billet vert devait céder son trône, disaient les économistes. Le monde devait entrer dans "une ère multipolaire" avec l'euro, le renminbi et d'autres. En 2024, rien n'est arrivé de ce schéma, le dollar a, au contraire, raffermi son monopole de monnaie mondiale.
La part du dollar dans les « réserves » détenues par l'ensemble des banques centrales s'est certes un peu amincie. Mais elle demeure très majoritaire, 58 %. L'euro, qui était monté à 28 % en 2009, a chuté à 20 %. Le yen n'a jamais dépassé quelques pour cent. La monnaie chinoise, parce que inconvertible, n'est un trésor que pour la banque centrale de Chine. Comme monnaie de transaction internationale, le dollar conserve une part encore supérieure, entre 85 et 90 %. Payer son pétrole en euros n'a jamais fonctionné. Matières premières, bien industriels, ne sont évalués et échangés véritablement qu'en dollars. (…)
Même l'offensive des cryptomonnaies a échoué. (…)
Le retour des nationalismes et la fragmentation de la planète économique n'ont pas accouché d'une explosion monétaire parallèle mais, au contraire, ont conduit à la consolidation du dollar comme refuge suprême. Seul l'or, la relique barbare, le concurrence dans cette fonction mais anecdotiquement. Pour les échanges, le système dollar est si ancré dans les habitudes, si solidifié par les certifications assurantielles et par l'extension mondiale du droit américain, qu'il est le plus fiable, le moins risqué et le moins coûteux à utiliser. (…)
Les conséquences sur le monde sont considérables. La politique monétaire de tous dépend, en fin de compte, des intérêts d'un seul. Ce sont les Etats-Unis qui décident seuls, en 1973, de lâcher le lien fixe entre le dollar et l'or, plongeant le monde entier dans un régime de monnaies "flottantes". C'est la Réserve fédérale américaine qui a inventé le quantitative easing (l'arrosage gratuit de l'économie) et toutes les autres banques centrales ont dû suivre nolens volens. Aucune ne peut agir en totale autonomie. La conjoncture mondiale perturbée depuis deux ans par l'inflation l'illustre. Pour calmer les prix, la Réserve fédérale a monté fortement ses taux d'intérêt à 5,5 %, ce qui renforce considérablement l'attrait pour le dollar. Les autres pays ont des taux inférieurs, la Banque du Japon n'offre que 0,1 % d'intérêt et la BCE entre 4 % et 4,75 %. Ajoutez une croissance américaine qui se porte bien, mieux qu'en Europe, et il découle un afflux financier vers les Etats-Unis, c'est-à-dire une hausse du dollar. (…) ».

• Enfin, **la revue « L'Économie politique »** a consacré tout son numéro de mai 2024 (n°102) à la question « La fin du dollar roi ? ». Dans sa contribution, Jean-François Ponsot écrit en particulier :
« La dédollarisation au niveau international est à relativiser. Certes, la contestation du dollar est forte, en particulier de la part des Brics et l'érosion de sa suprématie a débuté. Mais le déclin d'une monnaie internationale hégémonique est un mécanisme qui prend beaucoup de temps, comme le faisait déjà remarquer Paul Krugman en 1980. Il existe ce que l'on pourrait appeler une inertie monétaire. Historiquement, la monnaie dominante le reste encore plusieurs décennies après le début de la fin de son empire. Les historiens ont ainsi montré que la monnaie romaine continuait à être utilisée un siècle après la chute de Rome. Autre exemple plus proche de nous, la fin de l'empire colonial britannique. Ce fut un processus long, qui a commencé lors de la Première Guerre mondiale. Mais ce n'est qu'en 1967, lorsque les anciennes colonies britanniques ont toutes décidé de convertir en dollars américains leurs réserves libellées en livres que la livre sterling a réellement perdu son statut de monnaie internationale hégémonique. Par ailleurs, les projets alternatifs pour remplacer le dollar comme devise clé des relations internationales ne sont pour l'instant pas suffisamment aboutis ou restent confrontés à des écueils importants. L'idée d'une monnaie supranationale, sur le modèle du bancor imaginé par Keynes à la fin de la Seconde Guerre mondiale, est sur le papier une solution idéale, mais reste hélas utopique compte tenu des intérêts qu'elle remet en question. L'instauration d'un bancor supposerait non seulement un consensus international, mais également l'abandon par les Etats-Unis du privilège exorbitant du dollar et le retour à des changes fixes, ce qui réduirait considérablement les revenus de la finance internationale qui proviennent en majeure partie de la variation des taux de change.
Le scénario d'un système multipolaire avec plusieurs autres devises venant concurrencer le dollar est donc le plus probable, mais aucune aujourd'hui ne répond à toutes les caractéristiques nécessaires pour devenir

une réserve de valeur au niveau mondial. Pour être hégémonique sur la planète, une monnaie doit avoir des marchés financiers larges et profonds, qui offrent toute une gamme d'actifs, développés et diversifiés. Il faut notamment des actifs sûrs, rôle joué par les bons du Trésor américain. L'euro n'offre pas aujourd'hui de tels actifs. La dette des Etats membres n'est pas la même pour les investisseurs. Ensuite, pour devenir une monnaie de réserve internationale, il faut le vouloir. Les États-Unis soutiennent activement les pays dont l'économie est dollarisée. L'Europe, elle, ne parle pas toujours d'une seule voix. Quant au renminbi, il n'est pas convertible facilement et les marchés financiers chinois sont moins importants que ceux des États-Unis. On se dirige donc vers une sorte de polycentrisme monétaire, une situation dans laquelle le dollar décline mais reste fort, l'euro joue les seconds rôles, et la monnaie chinoise s'internationalise par le biais des pays émergents et en développement, mais ne remplace pas entièrement le billet vert ».

Quels pays vont être demain les moteurs de l'économie mondiale ?

On peut considérer qu'il y a au moins trois caractéristiques d'un pays-locomotive : des facteurs structurels favorables tels que la hausse de la population en âge de travailler et de forts gains de productivité, une forte croissance de la demande intérieure, et donc une croissance rapide des importations en volume.

En fonction de ces critères, on peut dire que feront partie des « pays-locomotives »

- Les États-Unis,
- Les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est,
- Et à un moindre degré l'Afrique et l'Inde (Même si le taux de croissance de l'économie de l'Inde peut devenir très élevé grâce à son dynamisme démographique et à des investissements en infrastructures qui apporteraient d'importants gains de productivité, comme le point de départ du PIB/habitant est très bas, cela empêchera ce pays de devenir une grande puissance économique, au moins jusqu'à la moitié de ce siècle, où on estime que le PIB de l'Inde ne représentera que 26% de celui des États-Unis).

Par contre, ne feront sans doute pas partie des « pays-locomotives » de l'économie mondiale :

- L'Union européenne,
- L'Amérique latine,
- Les pays de l'OPEP,
- La Chine
- Le Japon.

Notes :

1) On a en effet des écarts importants dans l'évolution de la productivité selon les pays puisque les gains de productivité vont de -3,3% en Allemagne à +10,5% au Canada :

www.christian-biales.fr

Tableau 2 : Productivité par tête (100 en 2017 T4)

Pays	Productivité (2023 T2)
Canada	110,5
Suisse	107,6
États-Unis	106,9
Danemark	105,3
Nouvelle-Zélande	104,7
Suède	104,6
Portugal	104,4
Royaume-Uni	102,1
Belgique	102,0
Australie	101,5
Italie	101,3
Pays-Bas	99,8
Autriche	99,7
France	99,0
Grèce	98,7
Japon	98,2
Finlande	98,2
Espagne	96,8
Allemagne	96,7

Sources : LSEG Datastream, OCDE, sources nationales, NATIXIS

Des études parviennent à expliquer 68% de ces écarts entre les 19 pays, d'abord par les taux d'investissements en nouvelles technologies hors logiciels (effets positifs), ensuite par les variations du ratio entre les 50-64 ans et les 15-49 ans et enfin par les évolutions de la durée du travail (effets positifs d'une progression de la durée du travail par salarié).

2) D'une manière générale, rares sont les pays qui ne sont pas touchés par un problème de productivité : dans une recherche très récente sur la croissance de la productivité aux États-Unis selon le mode de financement de la R&D, Arnaud Dyevre montre qu'« qu'une baisse de 1 % des retombées publiques de la R&D entraîne une baisse de 0,17 % de la croissance de la productivité. Les retombées de la R&D publique ont trois fois plus d'impact que les retombées de la R&D privée sur la productivité des entreprises et leur impact persiste au niveau sectoriel. De plus, les petites entreprises bénéficient de gains de productivité plus importants grâce aux retombées de la R&D publique. Il calibre un modèle de croissance avec des entreprises hétérogènes qui suggère que le déclin de la R&D publique peut expliquer environ un tiers du déclin de la croissance de la PTF aux États-Unis entre 1950 et 2018, et la moitié de la hausse des inégalités de taille ».

Vers la fin du modèle mercantiliste ?

Le modèle mercantiliste est un modèle de développement économique basé sur une croissance forte des exportations. Il repose sur le libre-échange, sur le maintien de coûts de production bas et d'un taux de change déprécié pour assurer une compétitivité forte et sur une croissance modeste de la demande intérieure pour réserver les capacités de production pour l'exportation.
Cela a été par exemple le modèle de l'Allemagne, de la Corée et de la Chine.
Mais ce modèle mercantiliste est aujourd'hui menacé :

- par les obstacles au commerce mondial (par le développement du protectionnisme), et par la croissance faible du commerce mondial ;
- par les hausses fortes des prix de l'énergie en Allemagne, des salaires en Corée et en Chine ;
- par la croissance de la demande intérieure plus forte que celle des exportations depuis 2021 ou 2022.

Remarques :

1- l'Allemagne continue cependant à dégager un solde courant nettement excédentaire alors que la France en est toujours à accumuler un déficit année après année :

www.christian-biales.fr

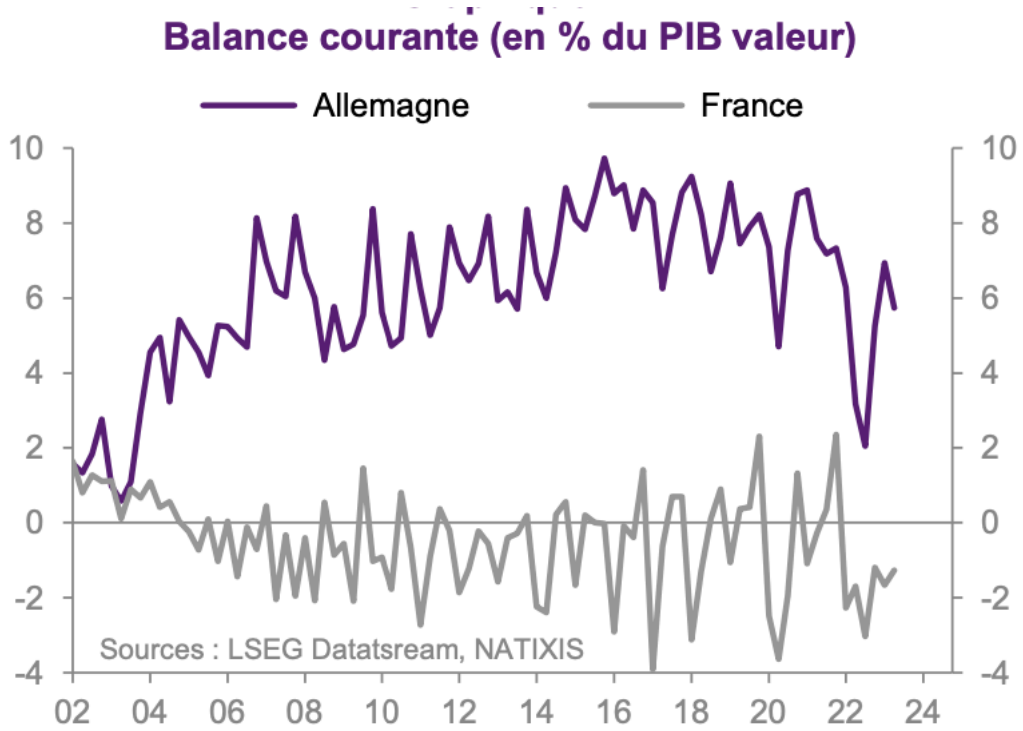

On voit que l'écart entre les soldes des balances courantes est d'environ 8 points de PIB, avec un excédent allemand et un déficit français ;
Selon une étude de Natixis (25/10/2023), cet écart s'explique :

- pour 2 points de PIB, par un niveau plus élevé du taux d'épargne des ménages allemands ;
- pour 3 points de PIB, par un déficit public en moyenne plus élevé en France ;
- pour 2 points de PIB, par des profits (une épargne) des entreprises plus élevés en Allemagne ;
- pour 1 point de PIB, par le niveau plus élevé de l'investissement des entreprises en France.

2- Le nombre de barrières commerciales pour les biens et services (droits de douane, quotas d'importation, interdiction des échanges de certains biens, …) a sérieusement augmenté depuis 2018 et encore plus depuis 2020 :

www.christian-D

Année	Nombre (unité)
2010	250
2011	220
2012	220
2013	420
2014	400
2015	630
2016	610
2017	600
2018	1 120
2019	970
2020	1 710
2021	2 420
2022	2 630

Source : FMI

Quatre annexes :

Annexe 1 : Un panorama des Théories du Commerce International :

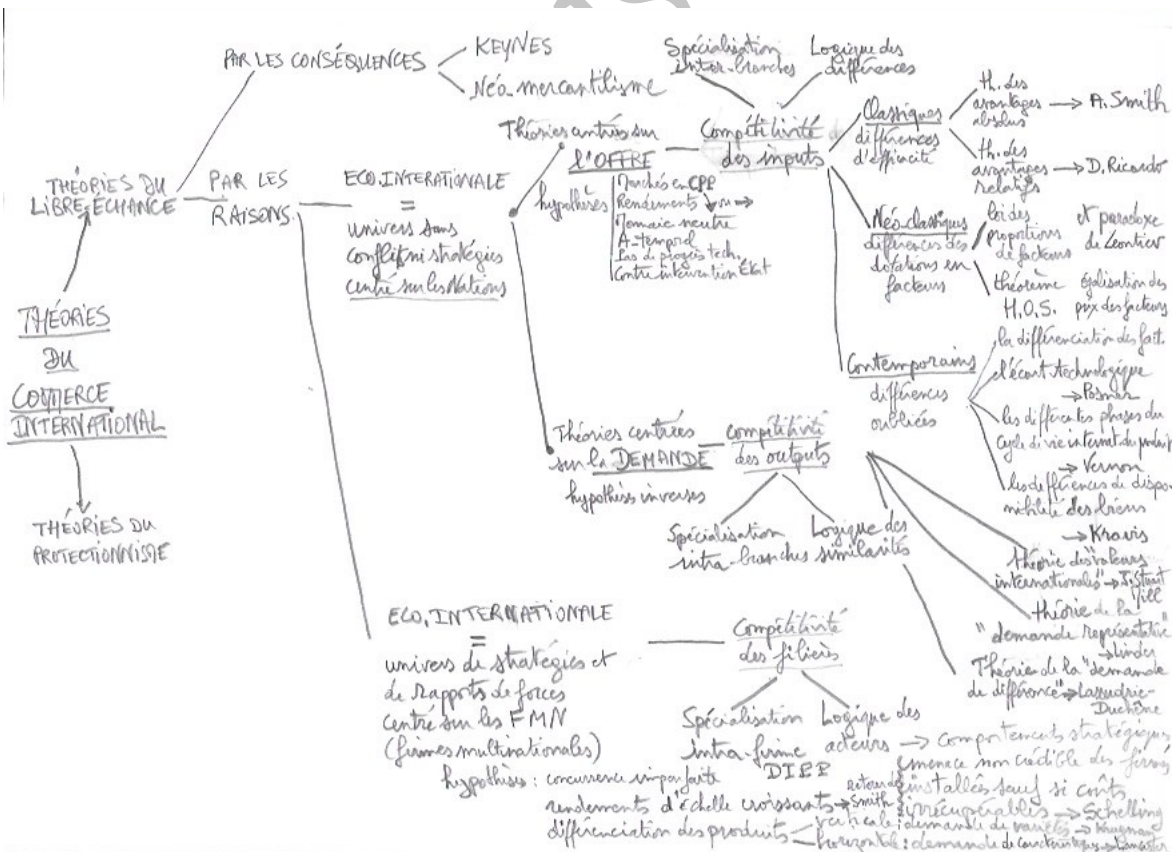

Suit, d'abord de manière simple puis de manière plus complète, une présentation des deux théories classiques les plus connues, celles d'A. Smith (théorie des avantages absolus) et D. Ricardo (théorie des avantages comparatifs) :

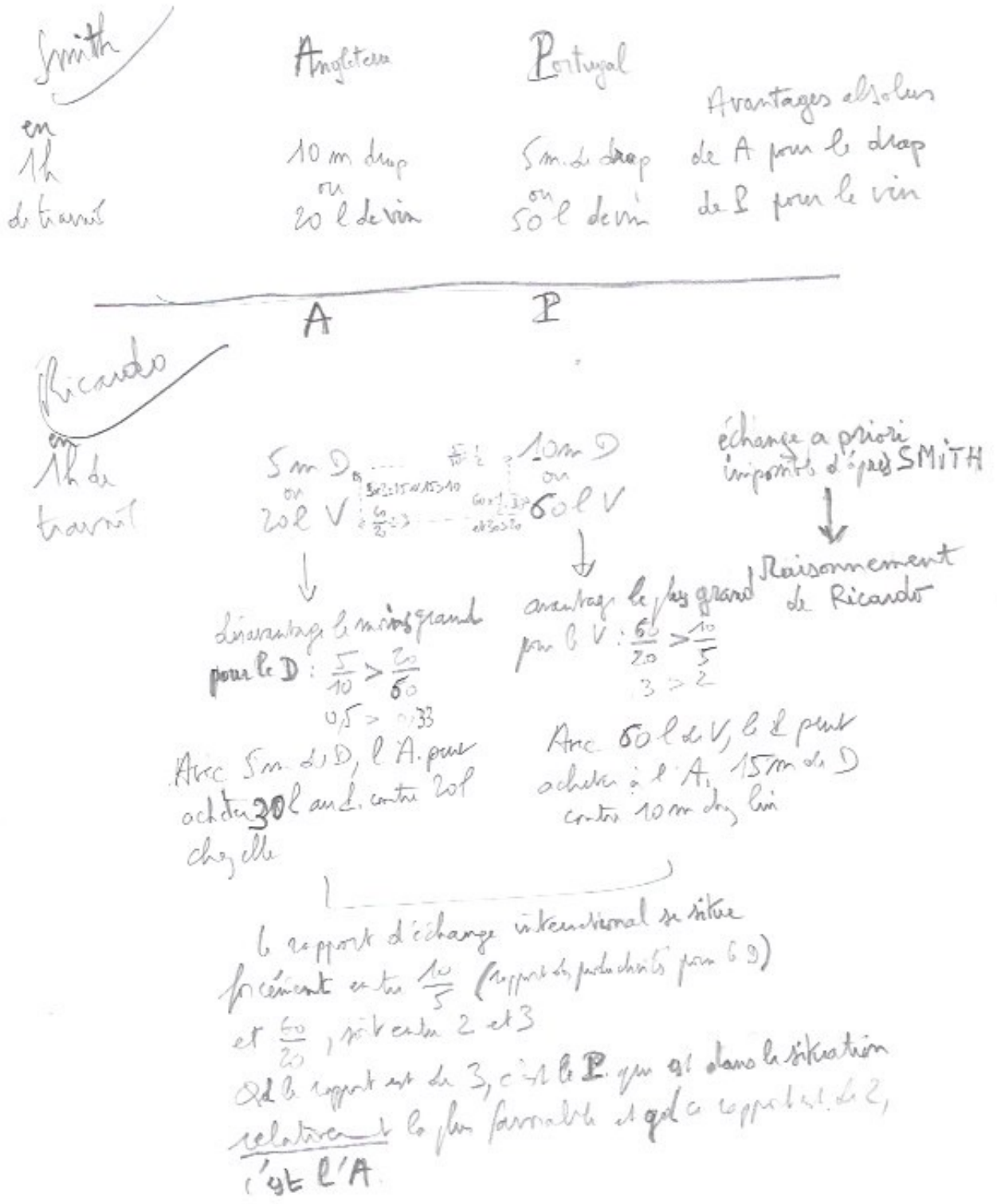

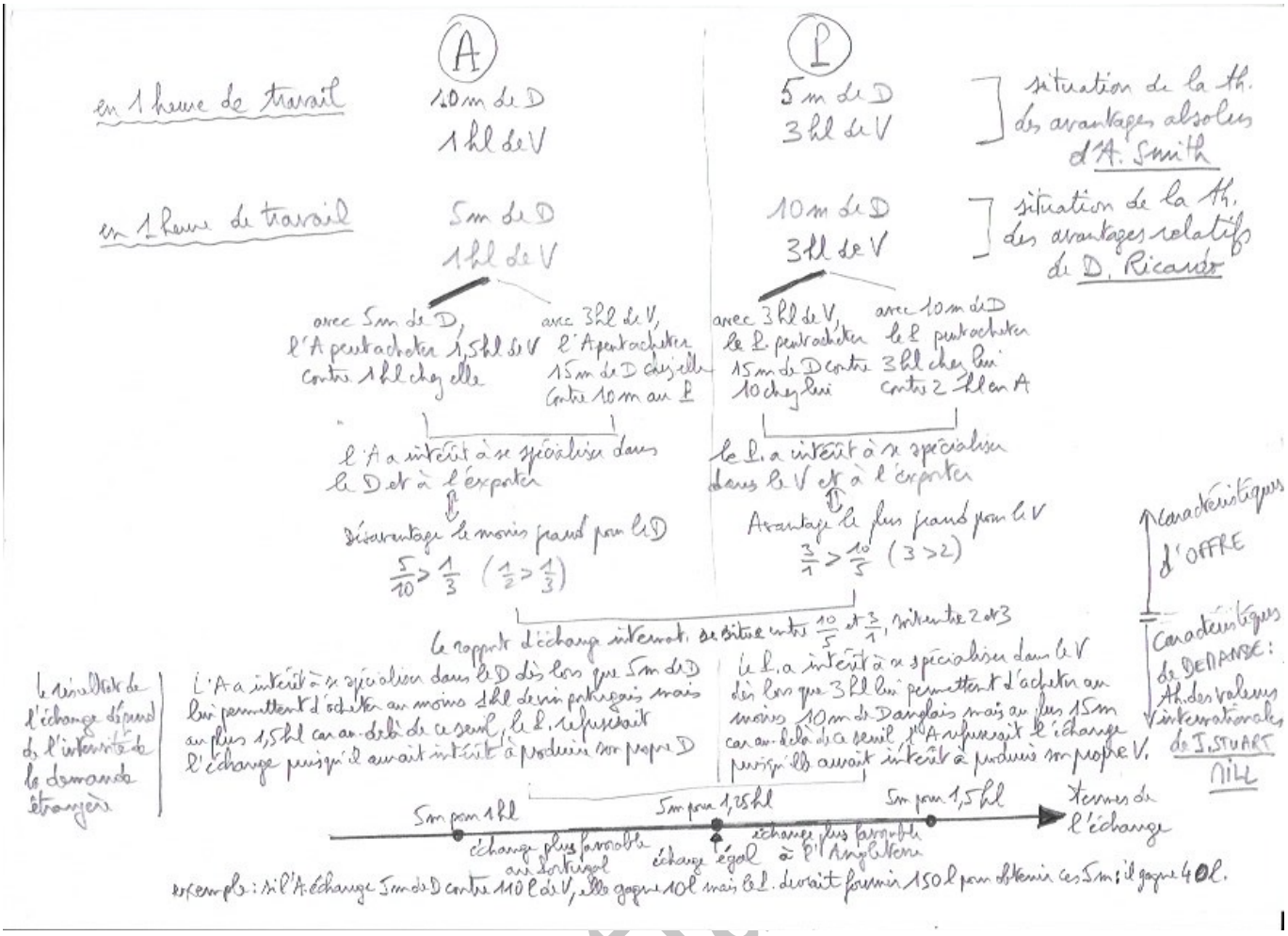

Notes :
Adam Smith : 1723-1790
David Ricardo : 1772-1823
Wassily Leontiev : 1906-1999
H.O.S.: Eli Heckscher : 1879-1952 – Bertil Ohlin : 1899-1979 – Paul Samuelson : 1915-2009
Michael Posner : 1931-2006
Raymond Vernon : 1913-1999
Irving Kravis : 1917-1992
John Stuart Mill : 1806-1873
Staffan Linder : 1931-2000
Bernard Lassudrie-Duchêne : 1926-2019
Thomas Schelling : 1921-2016
Paul Krugman : 1953-
DIPP = Division internationale des processus productifs.
La différenciation des produits, cœur de la « concurrence monopolistique », peut porter sur la qualité du produit ; elle est alors dite « verticale ». Elle peut aussi concerner l'éventail des caractéristiques (réelles ou perçues) du produit, à qualité identique ; elle est alors dite « horizontale ».

Sur le protectionnisme, citons l'Américain Alexander Hamilton (1757-1804) avec son « rapport sur les manufactures » et l'Allemand Friedrich List (1789-1846) avec sa thèse du « protectionnisme éducateur », qui inspirera en particulier l'Américain Henry Charles Carey (1793-1879), conseiller de Lincoln, et l'Allemand Eugen Dühring (1833-1921). Notons que si Keynes était au début plutôt libre-échangiste, il a considéré plus tard, surtout après la grande dépression, que le protectionnisme pouvait s'avérer nécessaire

www.christ

car il pensait qu'il fallait absolument éviter les déficits commerciaux ; de plus, il considérait comme irréalistes les hypothèses des thèses classiques du commerce international.
Notons aussi que parmi les arguments en faveur du protectionnisme, il y a non seulement le cas de industries naissantes comme l'ont envisagé Hamilton et List mais aussi celui des industries sénescentes ; il y a aussi les arguments de l'indépendance, de la concurrence déloyale et de la politique commerciale stratégique.
Rappelons enfin que, concernant les instruments du protectionnisme, on distingue habituellement le protectionnisme tarifaire (droits de douane), le protectionnisme non tarifaire (restrictions quantitatives comme les quotas et le contingentement, le protectionnisme administratif (normes diverses, tech niques, sanitaires ou autres) et le protectionnisme monétaire (manipulation du taux de change) et financier (mesures concernant les mouvements de capitaux et les investissements étrangers).

Annexe 2 : Les approches de la souveraineté économique.

(d'après le professeur Emmanuel Combe ; Les Echos du 8/19/2024) :

Il y a deux approches extrêmes opposées, avec tout un dégradé entre elles :

- Une *approche libérale* : quand le pays est riche, cela lui donne les moyens d'acheter à l'étranger ce dont il a besoin mais qu'il ne peut pas satisfaire avec ses ressources intérieures. Avec cette approche, le pays est forcément favorable au libre-échange et se spécialise dans les productions à forte valeur ajoutée, ce qui met les autres pays plus ou moins en situation de dépendance avec des termes de l'échange défavorables. Avec cette approche, on peut croire naïvement à une absence de risques géopolitiques.
- Une *approche protectionniste*, opposée radicalement à la précédente parce qu'elle répond à une logique de guerre commerciale, avec des restrictions de toutes sortes à la fois pour les importations et pour les exportations (politique des États-Unis vis-à-vis de la Chine depuis 2018, ce qui amène d'ailleurs paradoxalement la Chine à accélérer son rattrapage technologique).

Entre ces deux approches opposées, existe tout un dégradé de politiques de souveraineté économique.
On peut en repérer essentiellement trois types :

- Les *politiques de « souveraineté régulatoire »* qui obligent les partenaires commerciaux à respecter un certain de nombre de règles, internationales comme internes. Ainsi, l'Europe a renforcé son arsenal anti-dumping et anti-subventions étrangères pour mieux lutter contre la concurrence déloyale ; elle a aussi adopté une régulation des géants du numérique avec le DMA et le DSA.
- Les *politiques de « souveraineté de rattrapage »* pour réduire sa dépendance vis-à-vis des autres pays, spécialement sur quelques technnologies considérées comme critiques. Ainsi, l'Europe a engagé de grands programmes industriels visant à combler nos retards dans les semi-conducteurs ou les batteries électriques.
- Les *politiques de « souveraineté de leadership technologique »*, en misant sur des innovations de rupture que l'on estime déterminantes pour la concurrence internationale future. Ainsi, l'Europe mise sur plusieurs technologies disruptives, tels que l'hydrogène, l'informatique quantique ou les technologies vertes.

Annexe 3 : Un historique des mondialisations : « démondialisation et démultilatéralisation, retour vers le pire ? »

(Jean-Marc Siroën, professeur de Sciences économiques, spécialiste des questions internationales, dans le dernier numéro de 2023 de la Revue internationale et stratégique, IRIS Éditions).

« (…) Depuis la fin de la période napoléonienne, le monde a connu trois grands cycles de mondialisation commerciale, avec trois grandes phases : spécialisation, maturité et déclin. Au 19ème siècle, et jusqu'à la Première Guerre mondiale, la dynamique de la mondialisation a reposé sur une spécialisation « ricardienne » de type "matières premières contre industrie". Puis, pendant les Trente Glorieuses d'après-guerre, la remondialisation s'est appuyée sur une spécialisation horizontale "krugmanienne" de type "industrie contre

industrie“. Enfin, dans les années 1980, l’ouverture de la Chine et de certains pays en développement aux investissements étrangers a ouvert un troisième cycle caractérisé par une spécialisation verticale de type “microprocesseurs contre téléphones portables“.
À chaque fois, l’amorce d’un nouveau cycle a coïncidé avec la relance du multilatéralisme, entendu comme un engagement des pays concernés à respecter des règles communes. Ainsi, au 18ème siècle, les traités de libre- échange fédérés par le Royaume-Uni généralisaient la clause de la nation la plus favorisée, qui oblige chaque État à appliquer les mêmes règles commerciales à tous ses partenaires. Après la Seconde Guerre mondiale, cet héritage a été repris par les États-Unis avec la création de l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Enfin, la chute du mur de Berlin et la perspective “fin de l’histoire“ d’un monde apaisé et libéral ont favorisé la création, en 1995, d’un GATT renforcé et élargi, l’OMC, qui intégrera notamment la Chine (2001) et la Russie (2012).
Durant toutes ces périodes, la mondialisation n’a pas systématiquement rimé avec libre-échange. L’apparition de nouveaux concurrents pendant la phase de maturité s’est accompagnée d’épisodes protectionnistes. À la fin du 19ème siècle, l’agressivité commerciale de pays “neufs“, comme les États-Unis, l’Allemagne ou l’Argentine, a provoqué la hausse des droits de douane – en France, loi Méline de 1892. Ce recours raisonné au protectionnisme anticipait le repli de l’entre-deux-guerres et la vague quasi autarcique des années 1930. De même, dans les années 1970-1980, une nouvelle fièvre protectionniste – accords multifibres, accords d’autolimitation des exportations, Section 301 américaine, etc. – avait accompagné l’affirmation d’un nouveau rival pour l’Europe et les États-Unis, le Japon. Elle annonçait le déclin de la dynamique d’après-guerre fondée sur les industries “fordistes“ – automobile, textile, sidérurgie, etc.
Au début des années 1990, sans que l’on s’en rende immédiatement compte, l’économie internationale s’est engagée dans un nouveau cycle, avec deux moteurs principaux : la révolution numérique et l’ouverture de la Chine, des pays en développement et des ex-pays socialistes. Cette simultanéité a conduit les entreprises des pays industriels à externaliser les tâches à fort contenu en travail et à faible valeur ajoutée – couture, assemblage. La spécialisation “Made in the World“ ne porte ainsi plus sur des produits finaux, mais sur des étapes éparpillées d’un processus de production mondialisé.
En cohérence avec ses avantages comparatifs, la Chine s’est spécialisée dans les étapes situées en aval des processus de production. L’obstacle des droits de douane sur les biens intermédiaires importés a été habilement surmonté par la création accélérée de “zones franches d’exportation“, méga “zones spéciales“ extraterritoriales, qui conditionnent les avantages fiscaux et douaniers à l’exportation de la quasi-totalité – souvent 80 % – de la production. Ainsi, dès le début des années 1980, la Chine communiste, étatique et subventionnée, insularise un “atelier du monde“ qui attire les firmes multinationales capitalistes, tournées vers les marchés occidentaux. La multiplication de ces zones franches d’exportation en Chine, mais aussi dans le monde, caractérise cette période. (…)
Ce cycle de mondialisation caractérisé par la fragmentation des processus de production commence à se gripper après la crise de 2007-2008. Il entre dans sa phase de maturité dans les années 2010, avec pour symptômes le ralentissement du commerce mondial et le déclin des produits de consommation qui avaient impulsé la mondialisation – ordinateurs, téléphones portables, téléviseurs, etc.
Comme lors des cycles précédents, cette phase de maturité conduit à l’affaiblissement du libre-échange et du multilatéralisme : échec du cycle de Doha, paralysie de la procédure de règlement des différends, multiplication des mesures protectionnistes tarifaires et non tarifaires, et recours aux subventions. D’après Global Trade Alert, les mesures restrictives adoptées dans le monde auraient été multipliées par treize entre 2009 et 2022, avec une accélération à partir de 2017.
Les chaînes de valeur mondiales resserrent les interdépendances inhérentes à la division internationale du travail, car elles se sont construites autour de réseaux complexes qui relient une multitude d’intervenants dispersés dans le monde : chercheurs, fournisseurs, filiales, sous-traitants, transporteurs, etc. Cette chaîne est exposée à des “nœuds“ dont la défaillance bloque l’amont, contamine l’aval et amplifie les pénuries. Des événements “exogènes“ et imprévisibles ont ainsi révélé leurs points faibles : catastrophe nucléaire de Fukushima, crise de Covid-19, guerre en Ukraine, etc. En 2021-2022, la pénurie de composants électroniques a bloqué la production automobile mondiale, et il a suffi plus largement qu’un porte-conteneurs mal piloté bloque le canal de Suez pour que la production mondiale soit sérieusement atteinte.

www.christian-bides.fr

Certes, dans l'approche libérale à la Montesquieu, cette interdépendance aurait dû apaiser les relations internationales, puisqu'un pays qui inflige des pertes à un autre s'en inflige à lui-même. Ce serait ignorer la dissymétrie dans le pouvoir de nuisance. Le pays ou la firme qui, dans la chaîne de valeur, contrôle un "nœud" bénéficie d'un effet de levier sur la production mondiale. Les chaînes de valeur mondiales relèvent donc de cette forme d'interdépendance que Henry Farrell et Abraham L. Newman qualifient d'"armée" (*Weaponized Interdependence*). Pour un pays, il ne s'agit plus seulement de se positionner en fonction de ses seuls avantages comparatifs, mais aussi de ses avantages stratégiques. Le contrôle des *chokepoints*, c'est-à-dire des fournisseurs-clés pour lesquels il n'existe pas d'alternative, permet de reporter la pénurie sur les autres soit par "égoïsme sacré", soit par la volonté plus cynique encore de les affaiblir. Dans cette situation, les classiques droits de douane sont relativement inefficaces pour gêner la production des produits rivaux, ce qui conduit à adopter d'autres politiques. Les États-Unis n'hésitent plus aujourd'hui à interdire aux entreprises, américaines ou non, d'exporter vers la Chine non seulement des semi-conducteurs, mais aussi les machines qui les fabriquent, quitte à fermer le plus gros marché du monde à ses propres producteurs. De son côté, la Chine, par un système de licences d'exportation, contrôle et restreint davantage encore les exportations de terres rares ou de métaux comme le gallium et le germanium, nécessaires au développement des industries d'avenir. C'est donc bien à une bataille commerciale que se livrent Pékin et Washington, mais moins pour contrôler les anciennes chaînes de valeur que pour occuper les nœuds stratégiques des nouvelles.

L'existence de "nœuds critiques" qui insécurisent la production joue-t-elle en faveur de la démondialisation ? Le réflexe serait en effet de considérer que le rapatriement des productions concernées diminuerait les risques. Ce serait une erreur. La bonne réponse, sans doute mieux comprise par les entreprises que par les opinions publiques voire les gouvernements, résiderait davantage dans la diversification des fournisseurs dès lors qu'ils sont exposés à des risques non corrélés. Pour un État, produire davantage chez soi peut certes y contribuer, mais seulement pour la part qui lui revient puisque le territoire a beau être national, il n'en est pas moins exposé à ses risques idiosyncratiques. (…)

Les crises géopolitiques affectent donc le grand principe du "libre accès aux marchés", pilier du multilatéralisme aujourd'hui très affaibli, voire moribond.

Cette crise apparaît aujourd'hui moins comme une réaction "fin de cycle" défensive que comme une stratégie offensive du "chacun pour soi et contre les autres". L'objectif est de "gagner" une mondialisation relancée par de nouvelles technologies – dont l'intelligence artificielle – et par les industries "vertes", ce qui apparaît à la fois pervers et vertueux. Pervers parce que s'infliger mutuellement des coûts évitables ne peut que freiner la transition. Vertueux car la rivalité – plus que la concurrence – stimule et accélère la production de biens permettant d'accélérer la décarbonation. (…)

Le retour au protectionnisme et le retrait du multilatéralisme sont une réponse inappropriée, et peut-être suicidaire, aux grands défis actuels. Croire que la démondialisation ouvre la possibilité de soulager le monde des excès de la mondialisation est un leurre. Il n'y aura pas de lutte réussie contre le changement climatique sans une libre disponibilité des moyens pour le combattre – panneaux solaires, batteries électriques, etc. – à des prix les plus bas possible. La relocalisation plus ou moins forcée, les pénuries plus ou moins organisées, les taxes douanières plus ou moins élevées produisent l'effet inverse.

D'un point de vue plus normatif, dans un monde à la fois ouvert et soumis à des règles multilatérales, l'efficacité de la lutte contre le changement climatique pourrait être accrue par une réallocation des avantages comparatifs. (…)

Dans les cycles passés de mondialisation, le marché, le libre-échange et le jeu des prix relatifs s'étaient chargés de façonner la division internationale du travail. Or l'émission de carbone est une externalité qui n'a pas de marché "naturel", et donc pas de prix, ce qui empêche de révéler les avantages comparatifs liés à décarbonation. La réponse apportée par les économistes est bien connue : le recours à une réglementation qui internalise l'externalité sous la forme de quotas d'émission échangeables et valorisables sur un marché spécifique. Cette solution libérale qui peut rendre le prix du carbone très volatil a pour alternative une taxe carbone "pollueur-payeur" plus étatique par nature.

Si l'Union européenne (UE), les États-Unis, la Chine ont bien créé, avec beaucoup d'autres, un marché carbone pour "internaliser" le coût social des émissions, l'efficacité de telles mesures est limitée par le fait même que les quotas d'émission ne s'imposent pas aux mêmes conditions dans l'ensemble des pays. Il n'existe donc pas de prix "mondial" du carbone et les mesures prises ne peuvent donc pas éviter la "fuite

www.christian-dries.fr

carbone“, c’est-à- dire le report de la production concernée dans les États qui ne font pas payer le carbone aux mêmes conditions. Le mécanisme européen d’ajustement carbone aux frontières (MACF), entré en vigueur en octobre 2023, illustre la difficulté de concilier plusieurs objectifs dans un monde non coopératif tout en tentant de rester au plus près de règles multilatérales héritées de l’après-guerre. Car il s’agit de décarboner l’économie sans pénaliser la compétitivité des entreprises situées dans l’UE. (…)
La solution évidente serait d’unifier le marché mondial du carbone ou d’appliquer partout la même taxe – qui, par ailleurs, permettrait de participer au financement de la transition. Cet exemple pourrait être repris dans une multitude d’autres domaines – déforestation, pesticides, taxes sur le kérosène et le transport maritime, etc. Ce qui ralentit le plus aujourd’hui la décarbonation de la planète, c’est donc la faiblesse de la coopération et du multilatéralisme et, pire encore, sa remise en cause.
La dernière mondialisation devait favoriser une convergence vers un monde libéral. L’inverse s’est produit. L’OMC ne parvient plus à faire respecter ses règles. Les discussions en cours sur la réforme de l’institution ne laissent entrevoir aucun début de consensus, alors même que ses textes, écrits pour l’essentiel après la Seconde Guerre mondiale, n’incitent pas à la lutte contre le changement climatique. Les thèmes ne manquent pas : l’extraterritorialité, le lien investissement-commerce, la réactivation de la procédure de règlement des différends, l’accès au statut de pays en développement, l’article 16 sur les subventions. La révision des articles 20 et 21 permettrait d’introduire ou de préciser les exceptions “justifiées“ aux règles du GATT, notamment sur les sujets environnementaux ou sociaux, etc.
La crise mondiale des années 1930 exigeait une plus grande coopération internationale pour éviter les dérives du “chacun pour soi“ – protectionnisme, dévaluations compétitives –, mais c’est finalement le nationalisme et l’isolationnisme qui l’avaient emporté. On retrouve aujourd’hui la même contradiction : le défi climatique loin de pousser à la coopération, attise les rivalités et entretient un nationalisme de plus en plus agressif qui voit dans le multilatéralisme un piège. Si la mondialisation passée n’a pas été heureuse pour tous, prenons garde qu’une démondialisation chaotique et conflictuelle ne conduise pas à des catastrophes qui n’épargneraient personne ».

Annexe 4 : Économie mondiale et Valeurs occidentales

On a longtemps pensé que les différences culturelles entre les grandes civilisations allaient s’estomper avec le temps, le développement économique et la mondialisation. Telle était la thèse optimiste avancée par Francis Fukuyama au début des années 1990, au moment de la chute de l’URSS et au début de la mondialisation. ; et le politologue américain Ronald Inglehart, qui est le concepteur des World Values Survey (WVS), est allé dans le même sens à la même époque. Inglehart a pensé qu’une profonde transformation des valeurs était à l’œuvre qui se caractérisait par le déclin du nationalisme, de la religion et du consumérisme au profit de ce qu’il appelait les valeurs post-matérialistes : l’autonomie individuelle, la recherche du bien-être, l’engagement civique. Mais les comparaisons internationales montrent que les zones de fracture sont toujours très nettes. Même si la plupart des pays évoluent, il y a toujours des différences très fortes entre les grandes ères civilisationnelles : l’Asie, l’Amérique latine, l’Europe et ses divisions (protestants, orthodoxes et catholiques), le monde musulman. Les principaux points de clivage portent sur le rapport à l’autorité, aux hiérarchies sociales, à la religion et aux mœurs. Certes, il y a des convergences mais elles se font plutôt au sein des zones civilisationnelles. C’est particulièrement le cas en Europe occidentale : les pays du Sud, traditionnellement plus catholiques, ont tendance à se rapprocher des pays protestants du nord sur les questions de société.
Le fond de la thèse de Ronald Inglehart est que la sécurité matérielle conditionne les valeurs individuelles : plus la sécurité progresse, plus les individus ont tendance à adhérer aux valeurs post-matérialistes. Ce schéma n’est pas faux : le développement des valeurs individualistes à partir des années 1960 doit beaucoup à la hausse du pouvoir d’achat et du niveau d’éducation, ainsi qu’à la mise en place de la sécurité sociale et au bouclier américain, autant de facteurs qui ont créé un environnement rassurant, ce qui permet par exemple aux individus de prendre leurs distances avec la religion. Mais Inglehart a sous-estimé plusieurs éléments. Il a d’abord eu une vision trop radicale de l’opposition entre les valeurs matérialistes et les valeurs post-matérialistes. Non seulement le consumérisme n’a pas disparu en Occident, y compris dans les milieux éduqués, mais dans le reste du monde, la hausse du niveau de vie n’a pas toujours fait reculer les valeurs traditionnalistes. Ensuite, Inglehart n’a pas vu que, en Occident, la sécurité matérielle pouvait

s'accompagner d'une insécurité psychologique et existentielle, ce qui se manifeste notamment par de nouvelles formes de religiosités telles que les croyances ésotériques ou complotistes. Inglehart a aussi oublié que les valeurs ont aussi une dimension politique, ce qui signifie qu'elles peuvent se politiser et devenir un objet de conflit. On l'a vu en France lors de la loi sur le mariage gay et on le voit aujourd'hui avec les débats sur la GPA ou l'euthanasie. C'est aussi le cas avec l'immigration qui est devenue un point de polarisation très important dans beaucoup de pays occidentaux.
Un problème essentiel aujourd'hui est que les pays occidentaux considèrent que les valeurs libérales ou individualistes sont consubstantielles à la démocratie elle-même. En somme, elles sont supposées former un tout indissociable : si vous voulez être démocrate, il faut aussi souscrire au panel de valeurs que les Européens ont défini comme incontournables. Cette confusion entre la politique et la morale est très critiquable car elle peut rendre la démocratie moins désirable. Si beaucoup de gens aspirent à vivre dans un régime démocratique, tout le monde n'a pas forcément envie de copier le mode de vie occidental. C'est une des raisons qui peut expliquer le désamour pour la démocratie et le regain d'intérêt pour les pouvoirs autoritaires. En Afrique, les pays qui se présentent comme des contre-modèles occidentaux (Chine, Russie, Turquie, pétro-monarchies) rencontrent un certain succès.

L'évolution de l'ouverture commerciale mondiale sur longue période :

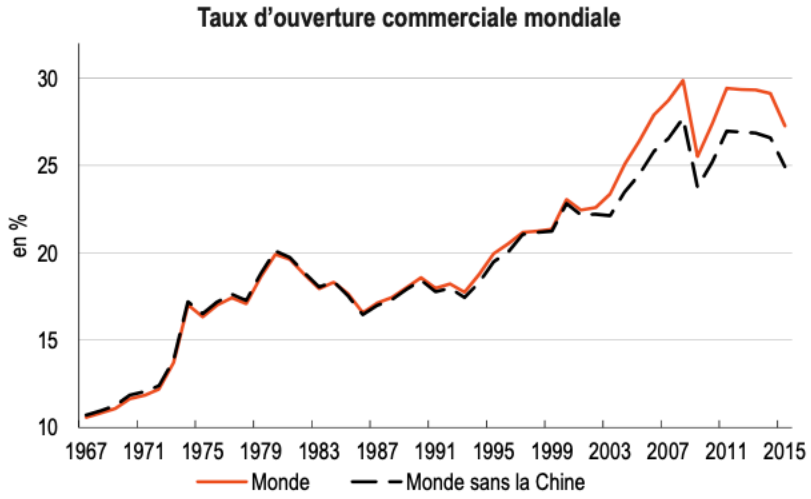

Source : calculs de l'auteur à partir de CEPII, base de données CHELEM.

Le taux d'ouverture est calculé comme la demi-somme des exportations et des importations mondiales de biens et services en pourcentage du PIB, aux taux de change courants. Le commerce intra-UE28 est exclu de ce calcul sur l'ensemble de la période. Le calcul du taux d'ouverture pour le monde sans la Chine exclut celle-ci du calcul du PIB mondial, ainsi que tous les flux commerciaux à destination ou en provenance de Chine.

À partir du milieu des années 1960, le commerce international s'est considérablement intensifié. La protection politique fournie par les États-Unis à leurs alliés, le cadre institutionnel fixé à Bretton Woods et la réduction rapide des coûts de transport et de commerce y ont été pour beaucoup. De 11 % en 1967, le taux d'ouverture mondial dépassait 20 % en 1980.
Après une relative stabilité durant les années 1980, une nouvelle phase s'est ouverte à partir de 1993. Politiquement, elle est marquée par la domination des États-Unis, l'ouverture de la Chine et celle des pays de l'ancien bloc soviétique. La libéralisation des capitaux dans la seconde partie des années 1980, la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995 et la multiplication des accords de libre-échange ont également fourni un cadre propice. À ces facteurs s'est ajoutée la révolution des technologies de l'information et de la communication, avec l'explosion d'Internet. Résultat, le taux d'ouverture est passé de 18 % en 1993 à 30 % en 2008, sur une période marquée par le développement des chaînes de valeurs mondiales, c'est-à-dire d'une fragmentation des processus de production entre différents pays.

La crise financière de 2007-2008 a marqué la fin de cette phase de croissance effrénée du commerce mondial. L'ouverture commerciale a depuis régressé pour atteindre 27 % en 2015, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle ait vocation à baisser substantiellement dans les années à venir. Jusqu'ici en tout cas il est plus juste de parler d'un plateau que d'un reflux.

Le schéma suivant exprime l'évolution du taux de croissance, en volume, du commerce mondial depuis le milieu des années 1990 :

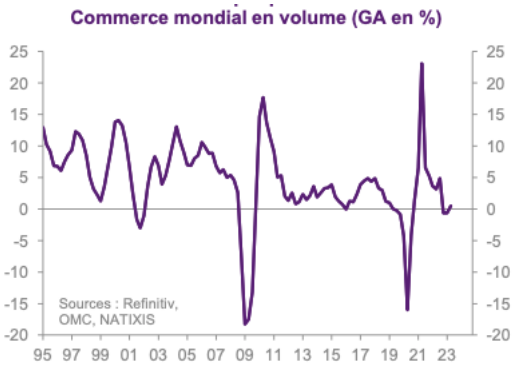

Du milieu des années 1990 à la fin des années 2010, les pays de l'OCDE ont ouvert leurs échanges commerciaux *avec les pays émergents*.
Nous essayons ici de faire un bilan de cette ouverture :

- quel a été son effet sur le pouvoir d'achat des ménages dans les pays de l'OCDE ?
- Quel a été son effet sur le poids de l'industrie dans le PIB dans les pays de l'OCDE ?
- Quel a été son effet sur les inégalités de revenu et la pauvreté dans les pays de l'OCDE et dans les pays émergents ?

La question centrale est : l'effet positif de la mondialisation sur le pouvoir d'achat des ménages dans les pays de l'OCDE compense-t-il l'effet négatif sur le poids de l'industrie dans les pays de l'OCDE ? Nous pensons que la réponse à cette question est négative :
L'ouverture des échanges avec les pays émergents depuis 1990 a entraîné dans les pays de l'OCDE, en 2023 :
- une hausse du pouvoir d'achat de 3,5 % en 33 ans ;
- un recul du poids de l'industrie de 1,5 point de PIB ;
- une hausse des inégalités et de la pauvreté.

Le gain de pouvoir d'achat (0,1 point par an) paraît faible par rapport aux effets défavorables de l'ouverture des échanges avec les émergents.

Depuis la crise financière de 2007-2008, on débat beaucoup de la déglobalisation, de l'accroissement des obstacles aux échanges commerciaux et de leurs effets sur le niveau du commerce mondial.
Il peut y avoir deux explications au ralentissement du commerce mondial :
-le ralentissement de la croissance mondiale ;
-la déglobalisation, autrement dit, les obstacles aux échanges, le protectionnisme.
Les deux tableaux suivants montrent que les deux explications du ralentissement du commerce mondial (ralentissement de la croissance mondiale et obstacles croissants au commerce) sont toutes les deux pertinentes :

Tableau 1 : Élasticité du commerce mondial en volume au PIB en volume

Période	Élasticité du commerce mondial au PIB en volume
T1 1995-T2 2023	1,761
T1 1995-T4 2007	2,474
T1 2008-T4 2016	2,020
T1 2017-T2 2023	0,697

Source : calculs NATIXIS

www.christian-biales.fr

Tableau 2 : Nombre de barrières commerciales pour les biens et services

Année	Nombre de barrières commerciales
2010	273
2011	230
2012	232
2013	452
2014	428
2015	618
2016	608
2017	591
2018	1 100
2019	958
2020	1 682
2021	2 441
2022	2 606

Source : FMI

Une recomposition des flux commerciaux entre les pays.

Le lundi 8 janvier 2024, le Boston Consulting Group (BCG) fait paraître une étude sur le paysage du commerce mondial d'ici à 10 ans.
« Comme le souligne François Candelon, directeur monde du BCG Henderson Institute, "nous sommes passés d'un circuit de Formule 1, où le niveau des coûts de production façonnait les chaînes de valeurs, à un circuit de rallye, où l'assurance et la résilience des chaînes sont prioritaires". Les tensions géopolitiques actuelles et les risques liés au climat et aux catastrophes naturelles qui peuvent en découler dictent aujourd'hui les décisions d'investissement et à terme les flux commerciaux.
Pour le BCG, le commerce mondial va continuer à croître. En moyenne, les échanges progresseraient de 2,8 % chaque année. Deux grandes tendances se dégagent. La Chine va nettement accroître ses échanges avec les pays de l'Asean (616 milliards de dollars de plus sur dix ans). Les flux entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis sont appelés à progresser de près de 320 milliards de dollars. Une hausse de 300 milliards de dollars des échanges entre les Etats-Unis et le Mexique est aussi attendue. En revanche, les échanges entre la Chine et les Etats-Unis, d'une part, et entre l'Union européenne et la Russie, d'autre part, vont nettement reculer.
"C'est bien à une régionalisation des échanges à laquelle nous allons assister. Elle est potentiellement plus forte en Amérique du Nord, où les trois pays de la zone de libre-échange USMCA sont moins intégrés que ne l'est l'Union européenne", explique François Candelon. Les pays d'Asie du Sud-Est seront parmi les grands gagnants du nouvel ordre commercial mondial. Le commerce de l'Asean, dans sa globalité, devrait croître en effet de 1.200 milliards de dollars au cours des dix prochaines années. (…)

www.cl...les.fr

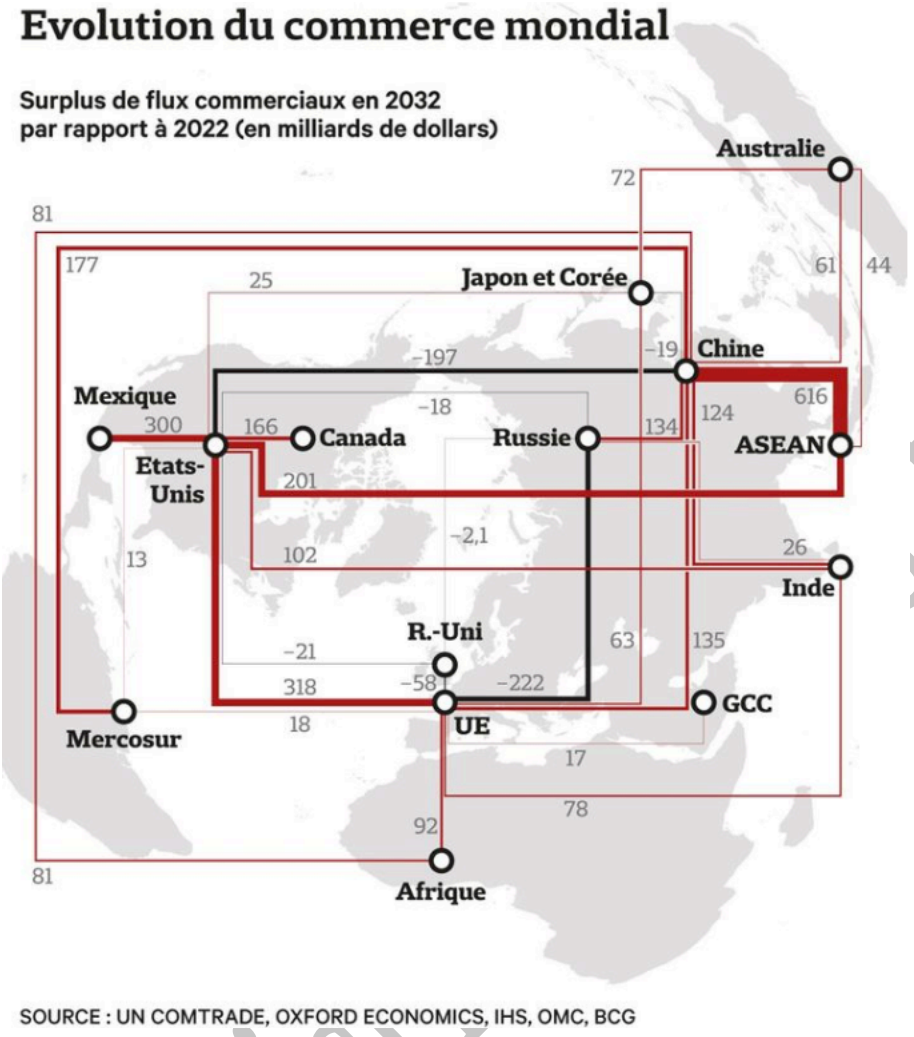

SOURCE : UN COMTRADE, OXFORD ECONOMICS, IHS, OMC, BCG

Si la Chine perd en compétitivité-coût, elle continuera d'exercer une forte influence sur le commerce mondial. “Il est possible que d'ici à deux à trois ans, le commerce de la Chine avec les pays du Sud surpasse celui réalisé avec les pays développés. Si l'Inde et le Mexique veilleront à ne pas trop dépendre de la Chine pour leur commerce, d'autres pays du Sud privilégieront avant tout leur croissance économique“, explique François Candelon. (…) (Les Echos du 8/1/2024).

Les effets des frontières et de la distance sur le commerce mondial :

www.c

Effets des frontières et de la distance sur le commerce

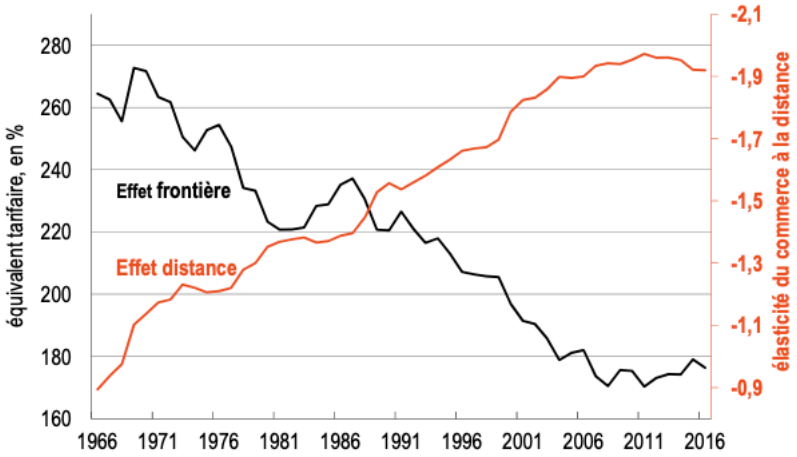

Note : l'effet frontière est mesuré en équivalent tarifaire, c'est-à-dire en droits de douane fictifs exprimés en pourcentage de la valeur des échanges. En 1966, exporter coûtait ainsi en moyenne 3,6 fois plus cher que de vendre sur le marché intérieur. Une élasticité du commerce à la distance de – 1,5 signifie que le commerce est en moyenne de 1,5 % plus faible quand la distance qui sépare deux pays est de 1 % supérieure à celle entre deux autres pays. Plus l'élasticité du commerce à la distance est élevée (vers le haut du graphique), plus l'impact négatif de la distance sur le commerce est important.

Source : Calculs de l'auteur à partir de CEPII, base de données TRADHIST.

L'effet frontière mesure ce qu'il en coûte d'exporter sa production plutôt que de la vendre sur le marché intérieur.

L'effet de la distance mesure de combien le commerce se réduit lorsqu'un pays échange avec un partenaire plus éloigné qu'un autre.

Les 5 dernières décennies ont été marquées par une augmentation importante du commerce international relativement au commerce intra-national, qui donne à l'expression de mondialisation commerciale sa justification.

Cette mondialisation est caractérisée par un amoindrissement de l'effet des frontières en tant qu'obstacles au commerce. Ces coûts incluent des éléments directement mesurables, comme les droits de douane ou les coûts de transport, mais aussi des éléments moins tangibles, comme les coûts de recherche et de développement pour adapter un produit à la demande étrangère. La mesure de l'« effet frontière » est ainsi passée d'environ 260 % en 1966 à moins de 180 % en 2016. Autrement dit, alors qu'il coûtait 3,6 fois plus cher d'exporter que de vendre sur le marché intérieur en 1966, il n'en coûte plus aujourd'hui que 2,8 fois plus.

Paradoxalement, dans le même temps, l'effet de la distance s'est accentué. En 1966, les exportations vers un marché à une distance 10 % plus lointaine du pays exportateur qu'un autre marché étaient plus faibles d'environ 0,9 %. En 2016, ce même écart de distance entre le pays exportateur et le pays importateur réduit le commerce de près de 2 %, soit plus du double.

La mondialisation n'a donc pas aboli la distance en tant qu'obstacle au commerce international, bien au contraire. C'est d'ailleurs moins le commerce à longue distance que la régionalisation qui a contribué à l'interdépendance croissante des économies. La mise en place d'accords de libre-échange régionaux de plus en plus nombreux n'y est pas étrangère, tout comme l'importance des barrières linguistiques et culturelles qui croît à mesure que l'on échange des biens de plus en plus complexes.

On a vu que le commerce mondial a actuellement tout au moins une tendance à la contraction. Cette nouvelle mondialisation, perturbée par la crise sanitaire et par les tensions géopolitiques, redessine la carte des routes commerciales maritimes et les temps de livraison s'allongent. Le rapport récent de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) montre que depuis 2010 les distances maritimes parcourues ont diminué et que corrélativement le commerce maritime intrarégional augmente. C'est particulièrement vrai en Asie. Selon les statistiques de la CNUCED, le trafic des conteneurs sur les principales routes maritimes reliant l'Est et l'ouest a diminué de près de 5% l'an dernier et le trafic intrarégional a au contraire progressé de 3,3% la même année après avoir enregistré une hausse

www.christia...s.fr

de 6,7% en 2021. À cette modification de la carte des routes maritimes correspond une modification aussi des, chaînes d'approvisonnement.
Ce qui est également important et significatif, c'est que le rapport constate « une augmentation notable de la proximité politique des échanges depuis la fin de l'année 2022 ». En clair, on commerce un peu plus avec des pays amis partageant des politiques similaires. Ce phénomène devrait s'intensifier dans les années à venir.

D'un commerce essentiellement inter-branches à un important commerce intra-branches :

Les échanges intrabranche ont connu un essor considérable à partir du début des années 1980 pour atteindre leur apogée à la veille des années 2000 : 39 % du commerce mondial en 1999 contre 23 % en 1981. L'ouverture croissante des économies et l'approfondissement de la régionalisation en Europe comme en Amérique ont favorisé la convergence des structures industrielles. L'échange international basé sur un « commerce de différences » s'est transformé, surtout entre les pays à haut revenu, en un « commerce de similitudes ». Des schémas de spécialisation fine du travail ont vu le jour, alliant le principe des avantages comparatifs aux économies d'échelle de la nouvelle économie. Les échanges de produits intermédiaires et de biens d'équipement ont été au cœur de ce processus, en particulier dans les filières électronique, électrique, chimique, mécanique et des véhicules.

Avec la fulgurante émergence chinoise, cet échange de similitudes est entré dans une phase de déclin relatif au niveau mondial (– 9 points de pourcentage entre 2000 et 2012). Si les échanges intra-zone ont mieux résisté, la puissance de la spécialisation chinoise, basée sur des prix bas dans un large éventail de filières, a favorisé le retour en force des échanges traditionnels interbranches. La tendance s'est récemment inversée avec une hausse de la part des échanges intrabranche de 4 points de pourcentage entre 2012 et 2016 au niveau mondial, dont plus de 60 % proviennent d'échanges à l'intérieur des différentes zones et surtout au sein de l'Union européenne (40 %). Ce regain d'échanges de similitudes pourrait être remis en cause par les incertitudes liées au Brexit et le déploiement des mesures protectionnistes aux États-Unis, ou bien persister grâce à la progression de la convergence des structures industrielles au sein des pays dynamiques d'Asie-Océanie.

www.[illegible]es.fr

Une fragmentation de plus en plus intense des chaînes de valeurs :

Intensité des liens dans les échanges des biens et services intermédiaires utilisés dans la production

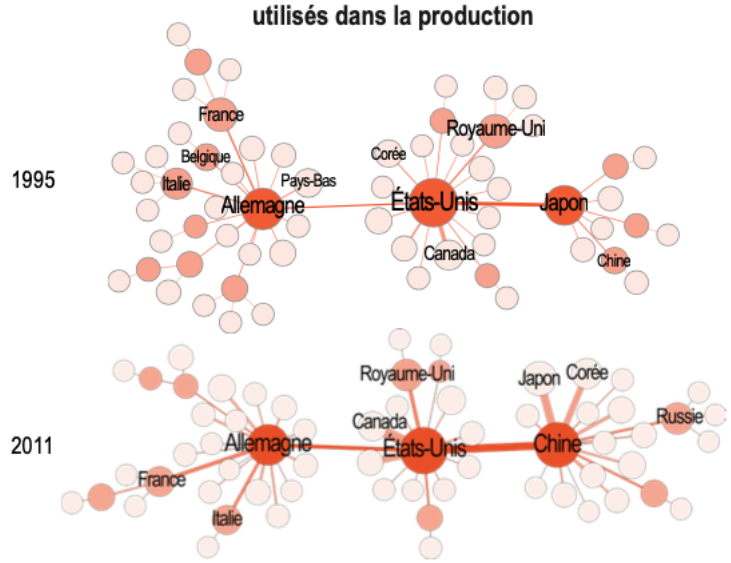

Note : chaque bulle correspond à un pays et seuls sont identifiés les 10 premiers dans le commerce mondial de biens et services intermédiaires, tel que fourni par les tableaux entrées-sorties de la base TiVA. La taille de chaque bulle est proportionnelle à la part du pays dans le commerce mondial de biens et services intermédiaires. En orange foncé figurent les pays « centraux » dans le réseau des chaînes globales de valeur, ceux qui sont le premier partenaire commercial d'au moins cinq pays ; en orange, les pays plus périphériques dont le premier partenaire est un des pays centraux et qui sont eux-mêmes le premier partenaire commercial d'un à quatre pays ; en rose, les pays qui ne sont le premier partenaire commercial d'aucun autre. Ne sont représentés que les liens entre un pays et son premier partenaire commercial. L'épaisseur des liens entre chaque bulle est proportionnelle à la part des échanges entre les deux pays dans le commerce mondial.

Source : calculs des auteurs à partir de OCDE/OMC TiVA (Trade in Value Added, base contenant les tableaux entrées-sorties de 61 pays plus le reste du monde).

L'ensemble des activités nécessaires pour fournir un bien (ou un service) au consommateur final, depuis sa conception jusqu'à sa livraison en passant par les différentes étapes de sa production désigne ce qu'on appelle la chaîne de valeur.

Entre les années 1990 et 2010, cette chaîne s'est considérablement fragmentée, faisant intervenir de plus en plus d'entreprises localisées dans différents pays. Marqueur de cette fragmentation internationale de la production – ou chaînes globales de valeur (CGV) – le contenu étranger (ou en importations) des exportations au niveau mondial est ainsi passé de 20 % en 1990 à 40 % en 2010 et pourrait, d'après les prévisions de l'OMC, atteindre 60 % en 2030. Mais la crise du Covid est passée par là… et la crise géopolitique actuelle a aggravé la situation : les politiques industrielles nationales et la recherche généralisée de souveraineté industrielle sont sources de défragmentation.

D'une position relativement périphérique en 1995, la Chine est devenue la figure emblématique de l'intégration dans les CGV de ces vingt dernières années, véritable plaque tournante en 2011, derrière les États-Unis, représentant 8,7 % du marché mondial de biens et services intermédiaires. Cette évolution s'est faite au détriment du Japon qui, tout en restant le quatrième fournisseur de biens et services intermédiaires (4,7 % du marché mondial), a perdu sa place centrale en Asie. En Europe, l'Allemagne, qui représente 7,2 % du commerce mondial de biens et services intermédiaires, est le premier partenaire commercial de nombreux pays européens et notamment de la France avec laquelle les liens bilatéraux sont particulièrement forts. Les États-Unis restent centraux dans les chaînes globales de valeurs, premier partenaire à la fois de l'Allemagne et de la Chine.

Bien que la baisse des coûts de transport et de communication ait permis une fragmentation du processus de production à l'échelle mondiale, la géographie demeure un déterminant fondamental de l'architecture productive, comme en témoigne la polarisation autour de trois plateformes régionales en Amérique, en Europe (hors Royaume-Uni) et en Asie.

Note sur le commerce intra-européen :

Effet de l'intégration européenne sur le commerce intra-européen

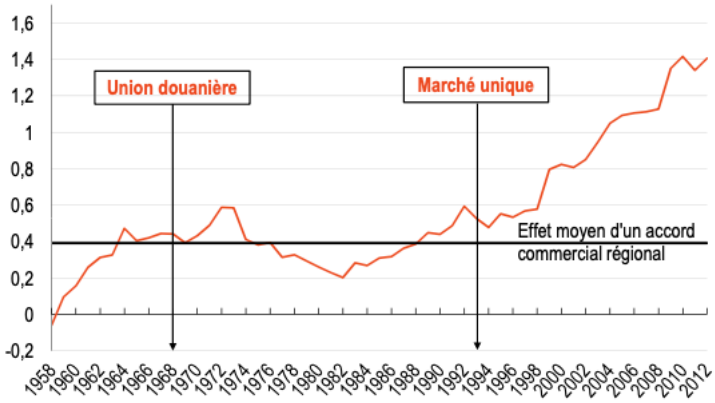

Note : le graphique présente le surcroît de commerce entre deux pays membres de l'UE par rapport à celui entre une paire de pays similaires non membres de l'UE, tel qu'estimé à partir d'une équation de gravité. En 1993, toutes choses égales par ailleurs, le commerce entre deux pays membres de l'UE était 1,7 (= $e^{0.53}$) fois plus important que celui entre deux pays similaires.

Source : Mayer, Vicard et Zignago (2018).

L'équation de gravité explique les flux commerciaux entre deux pays par leur taille économique, la distance qui les sépare, les coûts au commerce (coûts de transport, droits de douane, barrières légales, réglementaires et linguistiques, différences de monnaie...) et le prix moyen des autres variétés sur un marché donné.

Avec près du quart du commerce mondial en son sein, l'Union européenne occupe une place majeure dans le commerce international. C'est le résultat d'un long processus d'intégration entamé avec la signature du Traité de Rome le 25 mars 1957, entré en vigueur le 1er janvier 1958. Créée à l'origine entre six pays sous la forme d'une union douanière mettant en commun la politique commerciale et abolissant les quotas et les droits de douane entre membres, l'Union européenne (UE) s'est à la fois élargie, pour atteindre 27 membres aujourd'hui (après le Brexit), et approfondie en mettant en place un marché unique allant bien au-delà de la simple élimination des barrières formelles aux échanges. En 2019, le Brexit la confrontera toutefois, pour la première fois de son histoire, à une remise en cause du processus d'intégration.
L'approfondissement du commerce entre pays membres lors des dernières décennies illustre le caractère progressif de ce processus d'intégration unique.
La première phase, avec l'entrée en vigueur de l'union douanière en 1968, a augmenté le commerce entre pays membres, dans des proportions analogues à celles d'autres accords commerciaux régionaux.
C'est surtout à partir de la mise en place du marché unique en 1993, visant notamment à éliminer les coûts liés aux différences de standards ou de normes et à leur mise en conformité, que l'intégration commerciale européenne s'est amplifiée. On estime qu'aujourd'hui l'UE crée environ trois fois plus de commerce qu'un accord commercial classique. Cela illustre l'importance des barrières non tarifaires comme obstacle aux échanges. Ces barrières sont aujourd'hui les principales restrictions auxquelles le commerce international reste soumis.

L'évolution de l'ouverture financière mondiale sur longue période.

www.cnrs.fr

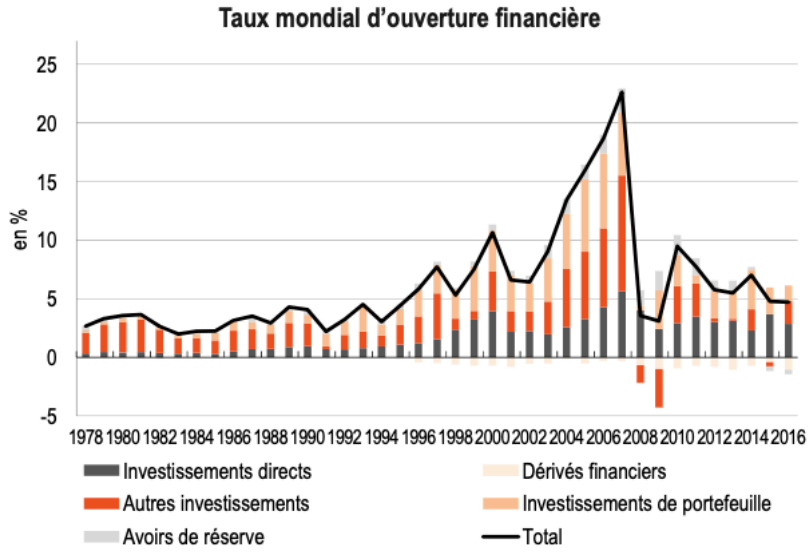

Note : demi-somme des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accroissements nets des passifs rapportée au PIB mondial.

Sources : calculs des autrices à partir de FMI, *Statistiques de la balance des paiements*.

La globalisation financière, versant financier de la mondialisation, désigne un amoindrissement des frontières qui, jusque dans les années 1970-1980, limitaient la circulation internationale des capitaux. La demi-somme des flux financiersinternationaux (actifs et passifs), que comptabilise la balance des paiements de chaque pays, à savoir les investissements directs, les investissements de portefeuille, les « autres investissements », les dérivés financiers et les avoirs de réserve, rapportée au PIB mondial permet de mesurer le taux mondial d'ouverture financière.

Portée par la libéralisation financière engagée au milieu des années 1980 dans les économies avancées, l'ouverture des comptes de capitaux des économies émergentes et la libéralisation de leur secteur financier dans les années 1990, la globalisation financière connaît une progression spectaculaire du début des années 1990 à la crise financière mondiale de 2007-2008, interrompue à la fin des années 1990 par la crise asiatique et au début des années 2000 par l'éclatement de la bulle Internet. Dans les années 2000, les flux de capitaux les plus volatils, investissements de portefeuille et surtout autres investissements (essentiellement des prêts et des emprunts internationaux) connaissent un essor considérable jusqu'à représenter près de 70 % des flux de capitaux mondiaux à la veille de la crise.

Depuis, l'ensemble des flux internationaux de capitaux ont progressé moins rapidement que le PIB mondial, ramenant le taux d'ouverture financière au niveau auquel il se trouvait avant son ascension des années 2000 (6 % du PIB mondial en moyenne depuis la crise). Il faut dire que les autres investissements se sont fortement contractés au sortir de la crise, au point qu'en 2008 et 2009, les remboursements l'ont emporté sur l'octroi de prêts nouveaux (flux d'autres investissements négatifs). La contraction de cette composante très volatile des flux financiers est essentiellement due à celle de l'activité internationale des banques européennes (en particulier celles du Royaume-Uni et de la zone euro), tout comme son essor l'avait été. Ainsi au-delà du repli du taux d'ouverture financière, c'est surtout la structure des flux internationaux de capitaux qui s'est profondément modifiée depuis la crise : les investissements directs en constituent, en moyenne depuis 2010, plus de la moitié, rendant ainsi la globalisation financière moins génératrice de forces déstabilisatrices. Jusqu'à quand ?

www.christian-bla...fr

L'économie mondiale devient une économie de services. Faut-il donc absolument se réindustrialiser ?

Graphique 4a
OCDE* : valeur ajoutée manufacturière et emploi manufacturier

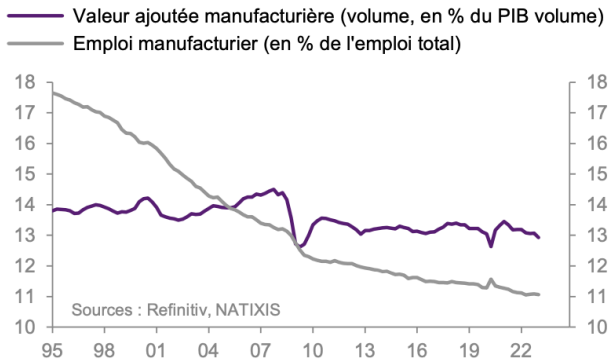

(*) *États-Unis, Canada, Suède, Royaume-Uni, zone euro, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande*

Graphique 4b
Ensemble des émergents y compris Chine : valeur ajoutée et emploi dans l'industrie

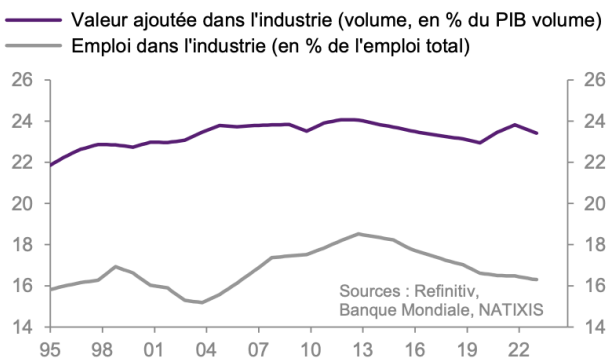

Graphique 4c
Monde : valeur ajoutée et emploi dans l'industrie

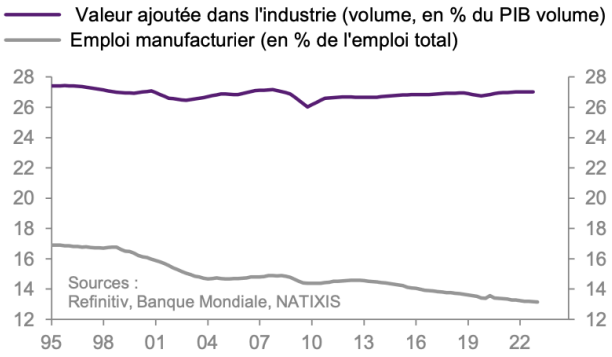

On observe :
- un recul du poids de l'industrie en termes de valeur ajoutée depuis 2009 dans les pays de l'OCDE ;
- un recul du poids de l'industrie en termes d'emplois depuis 1995 dans les pays de l'OCDE ;
- que dans les pays émergents, le poids de l'industrie dans le PIB et le poids de l'emploi industriel sont à peu près constants.

Au total, le Monde devient de plus en plus une économie de services, mais c'est par l'évolution de la structure des économies des pays de l'OCDE. D'ailleurs, la demande mondiale en biens manufacturés diminue.

Ce constat amène tout logiquement à se poser la question de savoir si la stratégie de réindustrialisation reste tout-à-fait pertinente.
Cette question se pose d'autant plus en Europe que d'autres facteurs l'y renforcent : la perte de parts de marché, le vieillissement de la population, le coût élevé de l'énergie, les coûts importants de la transition énergétique. De surcroit, on se rend compte en Europe que les pays où l'industrie a un poids élevé dans l'économie (par exemple, l'Allemagne) sont pénalisés par rapport aux pays où le poids de l'industrie dans l'économie est faible (par exemple, l'Espagne, la France).

L'Europe va donc falloir arbitrer entre :
- les avantages de disposer d'une industrie de grande taille (salaires élevés, productivité en hausse, capacité à exporter forte, autonomie pour les productions stratégiques) ;

www.chr

- et le risque que la demande pour les produits industriels en Europe soit en permanence faible. En conséquence, il vaudrait mieux limiter la réindustrialisation aux produits industriels stratégiques (matériels pour la transition énergétique, pharmacie, électronique).

De plus, si la réindustrialisation reste une stratégie des pouvoirs publics, elle sera difficile pour toute la zone euro, et cela pour 3 raisons :

- la production industrielle du Monde et l'emploi industriel du Monde progressent, ce qui implique qu'il faudrait casser la dynamique industrielle du Monde pour réindustrialiser la zone euro ;
- la compétitivité de la zone euro est plus faible que celle de beaucoup d'autres pays, en termes de qualifications, d'effort de recherche, de coût de production, de prix de l'énergie et absence de matières premières ; en plus, l'Europe a déjà accumulé pour le développement de certaines industries stratégiques ;
- le vieillissement démographique et la faiblesse de la croissance ;
- l'endettement public très élevé.

La réindustrialisation de la zone euro sera donc probablement limitée, et fortement dépendante du montant des aides publiques à l'industrie.

Remarques :

- Les pays qui sont fortement endettés, comme la France, sont forcément handicapés pour se réindustrialiser parce que l'épargne des ménages est en général mobilisée pour faire face à la dette plutôt que pour financer les investissements nécessaires et les dépenses en R&D.
- D'ailleurs, selon Natixis (Flash Economie n°49 du 30 janvier 2024), sur les 5 critères dont la progression prouve qu'il y a réindustrialisation, à savoir la production manufacturière totale et par secteur de l'industrie, la valeur ajoutée en volume de l'industrie manufacturière, l'emploi de l'industrie manufacturière, le taux d'investissement de entreprises et le commerce extérieur de produits manufacturés, seule la hausse du taux d'investissement des entreprises est cohérente avec une tendance à la réindustrialisation.
- Dans un numéro récent des Echos (9/11/2023), deux articles traitent de la nécessité de la réindustrialisation de la France :
  Christian Saint-Étienne estime de son côté que pour la France tout espoir de réindustrialisation n'est pas perdu ; qu'il y a moins un problème de financement qu'une question de volontarisme et que l'important est de s'appuyer sur les 300 GRC, les grands regroupements de communes.
  David Barroux considère quant à lui que la réindustrialisation est absolument indispensable : « il y va de notre intérêt collectif de produire plus sur notre territoire. Source d'emplois et de création de richesses, l'« usine France » est aussi plus écologique. (…) Si l'on ajoute à ces considérations les problématiques de souveraineté et de réduction de notre dépendance vis-à-vis de fournisseurs extérieurs, la relance industrielle doit forcément être une priorité. (…) Mais attention. Il ne faut pas se tromper de combat. Chercher à produire plus en France ne veut pas dire vouloir tout produire dans l'Hexagone. Plutôt que de nous disperser, cherchons à amplifier notre réussite en concentrant nos forces et nos efforts dans les domaines dans lesquels nous sommes déjà puissants (aéronautique et défense, agroalimentaire, luxe…) et fixons-nous des ambitions sur quelques nouveaux domaines stratégiques et porteurs (transition écologique, santé…) ».
- Selon une étude de Th. Grjebine et J. Héricourt, la part des importations dans la commande publique de biens manufacturés est particulièrement importante en France et en progression régulière depuis plusieurs années :

www.christian-gales.fr

Part des importations dans la commande publique de biens manufacturés

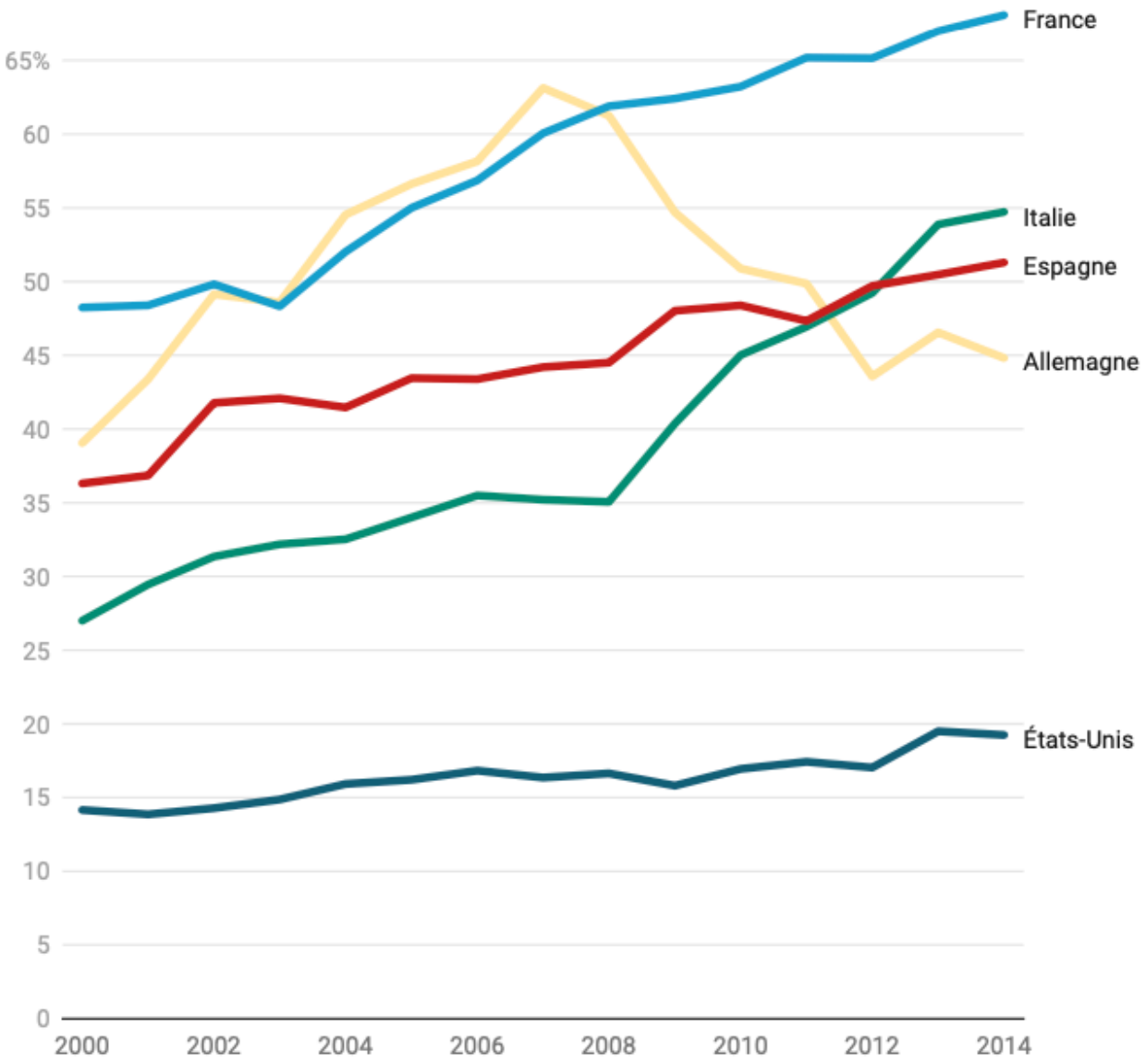

Pour mesurer la commande publique, et tenir compte des différences de classification entre pays, les catégories suivantes ont été retenues : administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (O84), consommation finale des administrations publiques (CONS_g), éducation (P85), santé et action sociale (Q). Pour ces deux derniers postes (P85 et Q), seule la part des dépenses publiques est retenue. Pour mesurer la part des importations de biens manufacturés dans la commande publique (ou dans la consommation des ménages comme dans les autres graphiques de l'article), seuls les effets dits de premier rang sont considérés, et non les importations transitant par les consommations intermédiaires. Seul le contenu direct en importations étant ici pris en compte, les résultats présentés sont une fourchette basse du contenu en importations de la commande publique et de la consommation des ménages .

Certes, ces écarts d'ampleur de part et d'autre de l'Atlantique tiennent en partie aux écarts de taille économique des pays, les plus grands ayant moins besoin de recourir à l'extérieur pour satisfaire leurs besoins, que ce soit pour leur commande publique ou de manière plus générale. Mais mécaniquement, lorsqu'un pays se désindustrialise, il doit davantage recourir aux importations pour satisfaire sa demande de biens manufacturés. Or, entre 2000 et 2014, la part du secteur manufacturier dans le PIB est passée de 14 % à 10 % en France, et de 18 % à 14 % en Italie. Notons malgré tout qu'aux États-Unis la part des importations dans la commande publique est plus faible que celle dans la consommation des ménages de 10 à 12 points de pourcentage (une différence qui pourrait provenir du *Buy American Act*), et que c'est une situation exactement inverse qui s'observe pour les quatre grands pays de la zone euro. L'écart est particulièrement élevé en France, et se creuse à partir de 2007-2008, atteignant 20 points en 2014. Sans avoir besoin de transformer préalablement

les structures de production, il existe donc des marges de manœuvre pour réduire la part des importations dans la commande publique et favoriser les secteurs manufacturiers nationaux.
-Selon Natixis, (Flash Economie n°643 du 8/11/2023), « la concurrence entre les pays va porter moins sur la localisation des emplois industriels, mais davantage sur la localisation des emplois de services ». En effet,
« La concurrence entre les pays pour la localisation des emplois industriels va être réduite par la présence d'un nombre croissant d'obstacles aux échanges de biens, qui augmentent l'attractivité des productions domestiques de biens (de produits industriels).
Mais il n'y a pas d'obstacle à la circulation des services, et le commerce mondial de services continue à progresser, à la différence du commerce mondial de biens.
Cela implique que la concurrence va désormais de plus en plus concerner la localisation des échanges de services (services informatiques, juridiques, comptables, recherche...), pour lesquels certains pays émergents (comme l'Inde) ont des avantages comparatifs clairs ».

- Le fait que se réduisent relativement les échanges de biens, en particulier manufacturés, n'est pas une preuve qu'il y a déglobalisation. Parce que, dans le même temps, on assiste à une progression des échanges de services, à celui aussi des IDE (sauf en Chine) et on a un dollar qui reste encore la devise-clé internationale par excellence.

Le risque d'une crise généralisée de l'immobilier, qui fait penser à la crise de 2007-2008.

• Analyse du marché de l'immobilier et de son évolution

Partout, l'immobilier est à la peine avec la remontée des taux d'intérêt. Le retournement du cycle est palpable, de la Chine, où il prend la forme d'une explosion de bulle, aux États-Unis ou en Europe. Ce synchronisme est particulièrement préoccupant, les banques étant lourdement exposées au risque hypothécaire.

La Chine : épicentre de la crise

Au cœur de la tourmente, il y a d'abord la Chine, qui pour les uns vivrait son moment Lehmann et pour les autres traverserait un épisode semblable à celui qui a brisé le rattrapage japonais au début des années 90.
Deux catalyseurs ont déclenché la crise :1. le gel des transactions lors du Covid ;2. et le durcissement des règles prudentielles voulu par les autorités de régulation à partir de mi-2020.
Cette combinaison a révélé au grand jour le jeu à la Ponzi des promoteurs, leur folle fuite en avant dans la dette, défiant toutes les normes de liquidité et de solvabilité. Durant deux décennies, ces derniers ont contracté des prêts à foison, jouant au maximum l'effet de levier, le roulement de la dette, les avances de clients sur des projets non livrés, et faisant sortir de terre frénétiquement des immeubles, qui parfois sont devenus des « résidences fantômes » vouées à la destruction. Et c'est moins le refroidissement des prix, que la chute des volumes qui est fatale à ces derniers, avec en arrière-plan des facteurs structurels lourds : le déclin démographique sur fond de fécondité faible et le ralentissement du mouvement d'urbanisation.

www.biales.fr

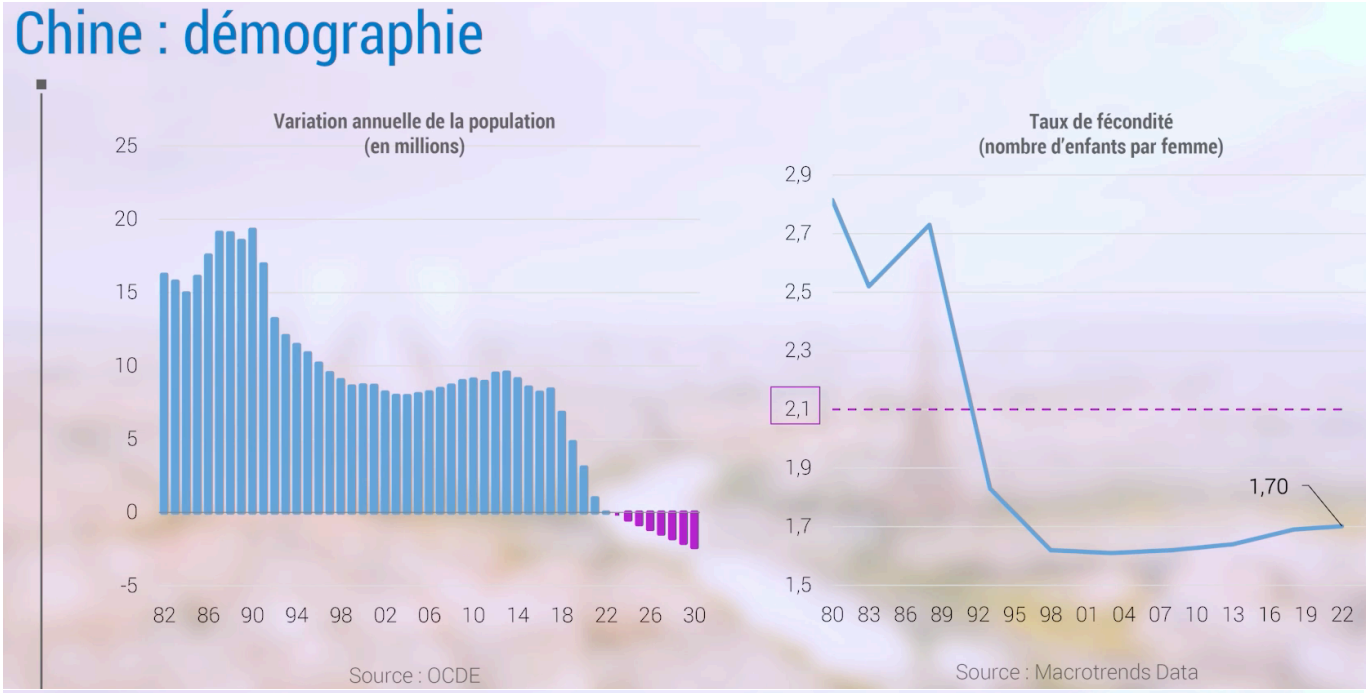

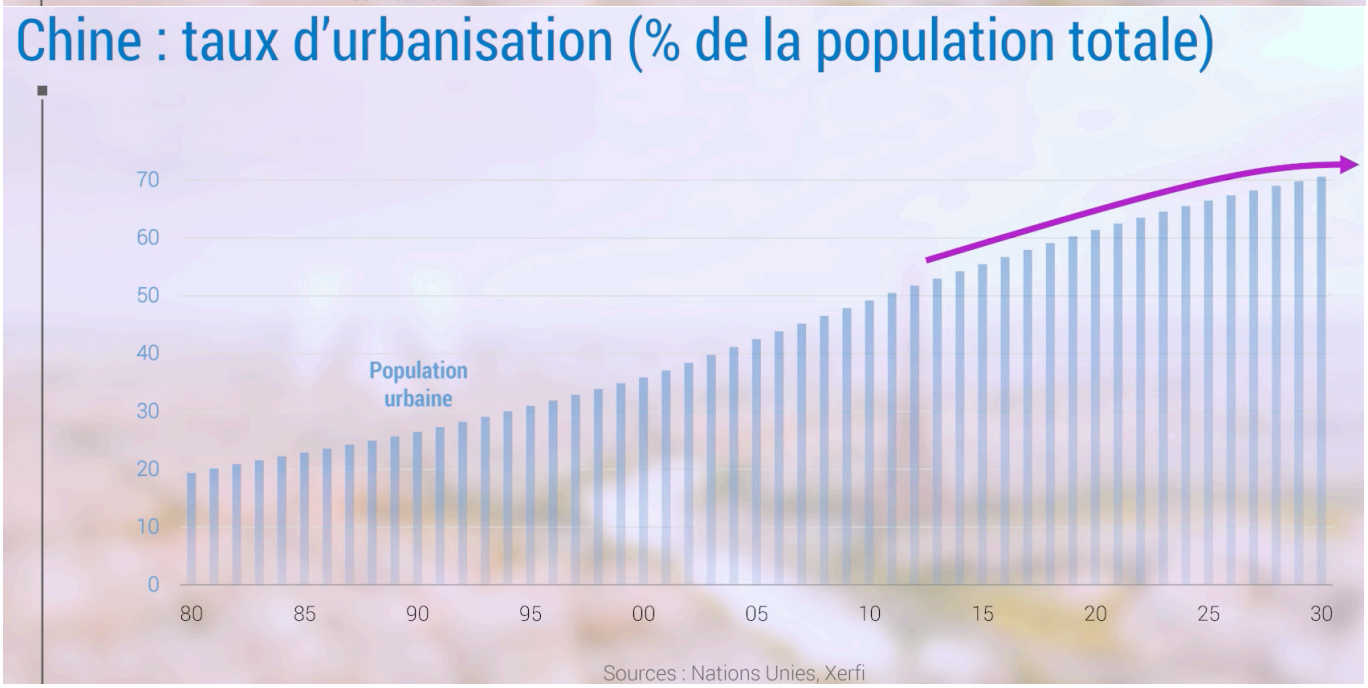

Résultat, deux géants de la promotion, Evergrande et Country Garden, sont proches de la faillite, piégés dans des dettes abyssales (de 300 milliards de dollars pour le premier et de 180 milliards pour le second) qu'ils ne peuvent rembourser. En cumul, ce passif se rapproche de 80% des dettes de Lehman Brothers en 2007, faisant craindre un nouvel effet domino mondial.L'impact de la remontée des tauxC'est un risque qu'il faut pourtant relativiser, car 90% de la dette concernant Evergrande est portée par des banques publiques résidentes qui opèrent déjà les restructurations nécessaires. Seul 10% du passif du géant chinois expose les investisseurs étrangers. Au premier rang desquels les mastodontes de la gestion occidentaux, BlackRock, Fidelity, ou Allianz, pour des montants infimes au regard de la taille de leur bilan.

Mais cette version édulcore l'autre dimension de la crise.
Elle est générale, liée à la remontée des taux. Cette dernière a stoppé partout l'élan immobilier et a entraîné un double affaissement des volumes et des prix.
L'Allemagne, traditionnellement étanche aux fièvres immobilières, est cette fois-ci en première ligne. Elle est de loin l'économie qui a connu le plus puissant cycle de hausse des prix sur l'immobilier ancien, les épargnants allemands s'étant massivement repliés sur la pierre avec la perte de rendement des produits à taux dans les années 2010-2020. Les États-Unis, partant de beaucoup plus haut que l'Allemagne, ont connu une nouvelle flambée des prix depuis 2020, propulsant l'immobilier bien au-dessus des sommets spéculatifs atteints lors de la frénésie de subprimes.

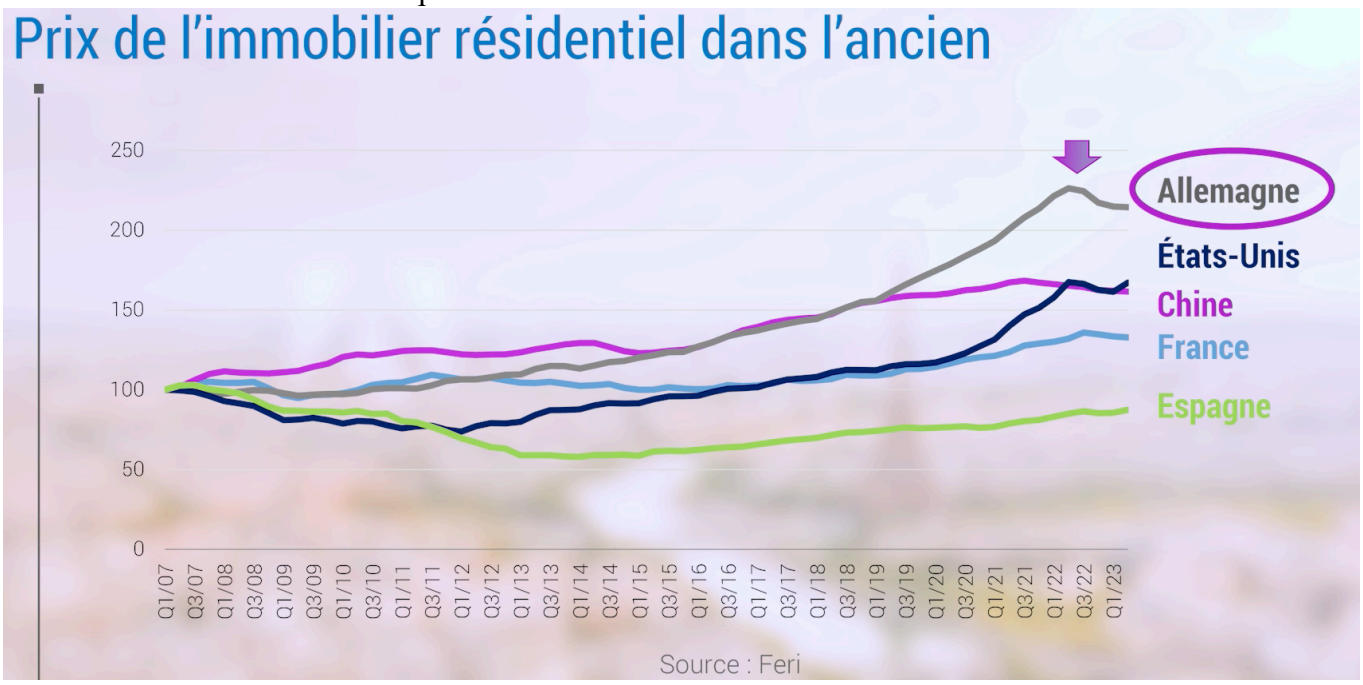

Le cas français
À des degrés divers, la parenthèse des taux zéro a conduit à une surchauffe des prix qui retombe partout. Si l'on zoome sur le cas français, qui n'est pas le marché ayant connu les plus forts débordements, tous les ingrédients d'un atterrissage brutal sont en place :
• Oui, la baisse des taux et leur maintien prolongé à proximité de zéro a participé de façon décisive à l'envolée des prix réels de l'immobilier à Paris, marché le plus spéculatif.

• Avec leur remontée, les prix ont opéré un début de correction, d'autant plus visible que l'on rapporte ici les prix de l'immobilier aux prix à la consommation.
• Surtout, le secteur de la promotion se retrouve coincé sur des stocks d'invendus qui menacent leur liquidité et leur solvabilité. Les faillites dans ce secteur sont reparties en flèche.Dans cette crise planétaire, ce ne sont pas les ménages qui sont le maillon faible en termes de solvabilité. Leur endettement est contenu, le plus généralement à taux fixe. Contrairement à 2007-2008, les banques ne les ont pas poussés au crime avec des produits toxiques. Mais ce sont les promoteurs qui doivent absorber de front le retournement brutal du résidentiel et de l'immobilier de bureau.
Bref, la Chine ne déstabilise pas à elle seule la finance mondiale. Mais la réplique de la crise chinoise de la promotion immobilière un peu partout dans le monde crée un vrai risque de dégradation des bilans bancaires, moins grave que si les ménages étaient directement touchés comme en 2007, mais préoccupant néanmoins.

• Défend-on les rentiers ?
(O. Passet, Xerfi Canal, 11/10/2023)
Le capitalisme semble tout entier mobilisé pour conjurer le risque d'une baisse brutale du prix des actifs. Et il y parvient jusqu'à ce jour. Prêtes à toutes les transgressions, les autorités monétaires et budgétaires vivent la déflation des prix d'actifs comme le risque majeur, celui qui emporterait dans une spirale de faillites en chaîne les agents privés et les institutions financières qui les financent. Mais quel est le prix à payer pour la collectivité de cette super assurance, qui protège d'abord et avant tout les détenteurs de patrimoines et leurs potentiels héritiers ?
Les exigences de rendement sont toujours là
Derrière la résistance des prix d'actifs, mobiliers et immobiliers,
il y a des exigences de rendement que l'on connaît que la baisse des taux d'intérêt n'a pas ou peu relâchées. Avec en arrière-plan des banquiers d'investissement, des gestionnaires d'actifs, des analystes qui diffusent leurs référentiels à l'ensemble des entreprises.
Il y a des taux d'intérêt maintenus artificiellement bas, même aujourd'hui avec un durcissement monétaire qui demeure très contenu et prudent au regard de la menace inflationniste... et promis à retomber dans un avenir proche, c'est ce que croient dur comme fer les opérateurs de marché, persuadés que les banques centrales ne prendront pas le risque de miner la martingale de l'enrichissement patrimonial.
Il y a des tombereaux de liquidité, un allègement de la fiscalité du capital et une prise en charge par les États des surcoûts liés aux crises pour préserver la profitabilité des entreprises autant que leurs débouchés. Les agents publics s'arcboutent sur la sanctuarisation des valorisations en jouant sur tous les leviers.
Avec des résultats bien tangibles.
Nous avons maintes fois commenté la résistance des bourses. Mais cela est vrai aussi concernant les prix de l'immobilier. Une correction est certes à l'œuvre, mais il est peu probable qu'elle remette en cause les niveaux stratosphériques préservés jusqu'ici grâce aux taux zéro. Aux États-Unis, notamment, la correction qui semblait être à l'œuvre semble déjà enrayée, les prix des logements ayant déjà annulé leurs pertes de l'an dernier depuis 6 mois.

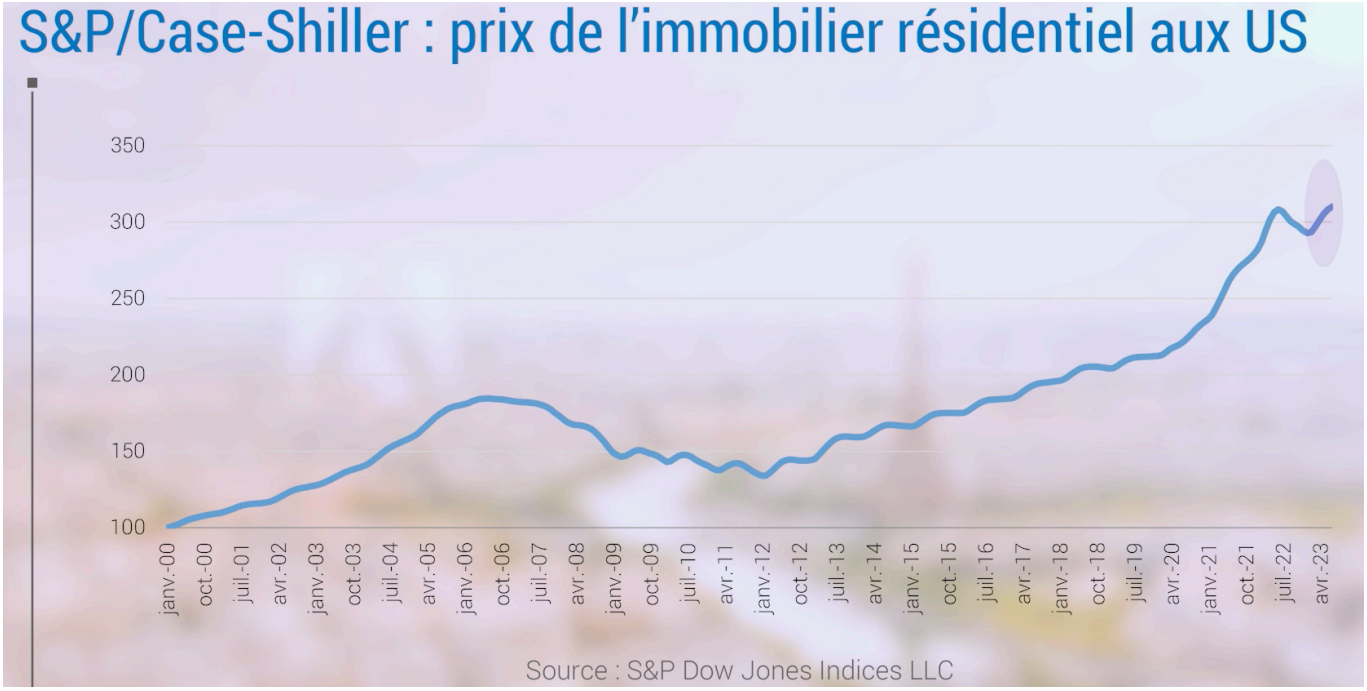

Le rentier des pays vieillissants, une figure protégée

Si l'on prend un peu de recul en mobilisant des séries longues, l'impression d'apesanteur des prix est saisissante. Même si la temporalité et l'ampleur des phases de corrections diffèrent entre les États-Unis et la France, les grandes tendances sont les mêmes. En France depuis 2000, les prix de l'immobilier ont augmenté 2 fois plus fortement que celui des autres biens, autrement dit que l'inflation courante, sur l'ensemble du territoire métropolitain et 2,5 fois plus sur Paris. Aux États-Unis, le multiple est de 1,6, en dépit du séisme des subprimes. Une évolution en profonde déconnexion avec le coût de la construction.

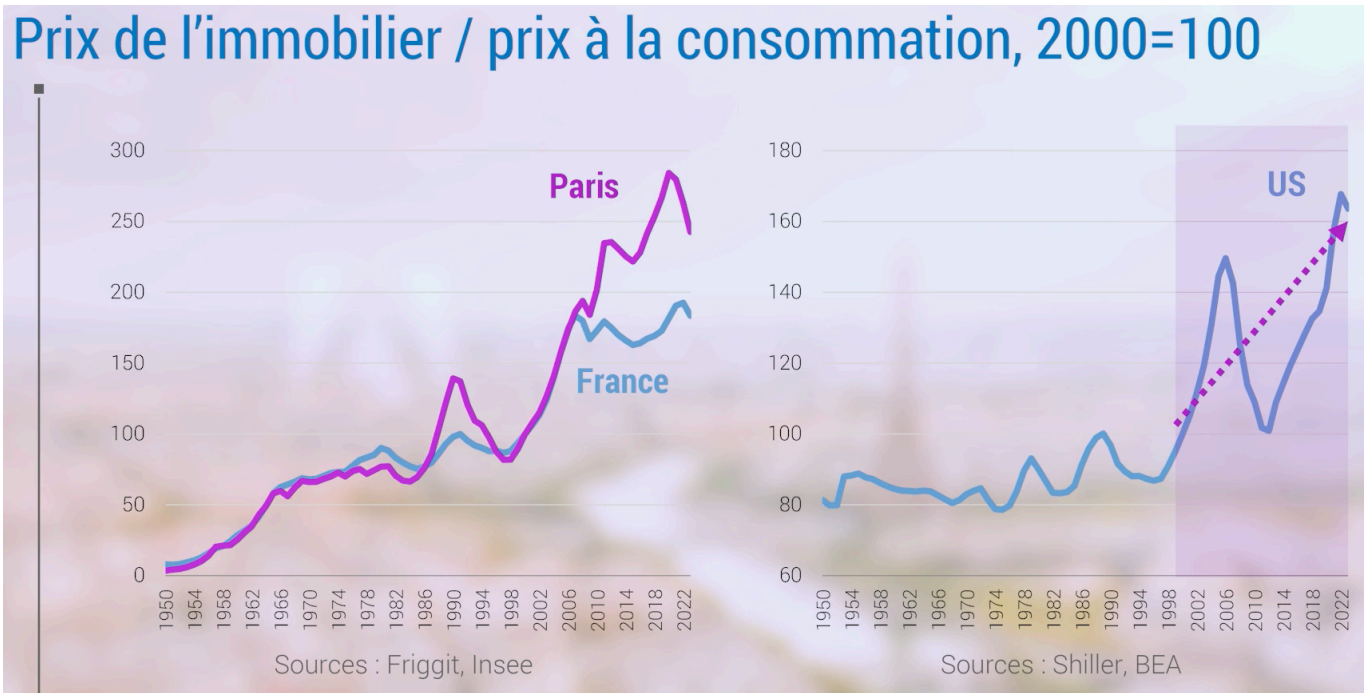

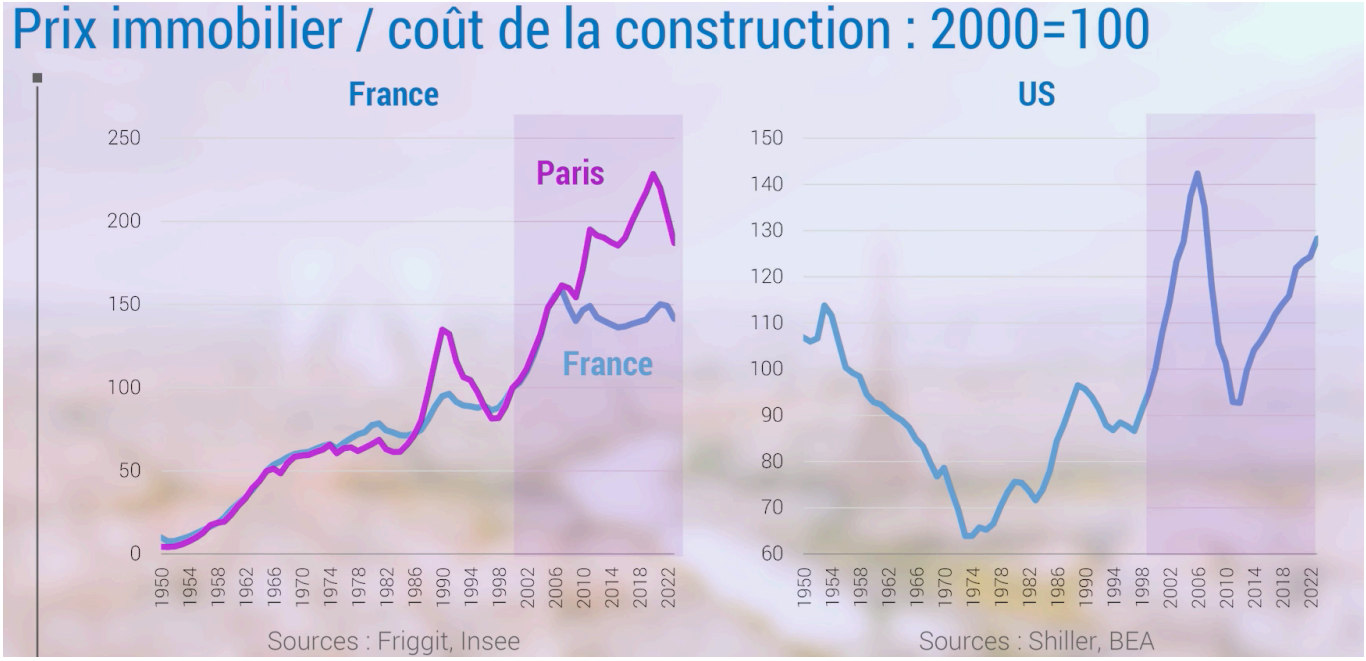

Tout comme elle est en déconnexion avec la décélération de la population.
Difficile ainsi de raccorder les prix de l'immobilier à des fondamentaux réels. L'immobilier est un actif spéculatif comme un autre. Son prix ne renvoie plus à sa valeur d'usage. Ce sont les investisseurs fortunés et mobiles, nationaux ou internationaux, souvent multi-propriétaires, qui font le marché, sans lien avec la contrainte budgétaire des résidents. Rappelons-le, en France, 24% des ménages possèdent 68% des logements détenus par des particuliers.
Dans ce monde, les revenus du travail sont mis sous pression, la priorité est donnée à la valeur des actifs financiers et immobiliers. Le rentier des pays vieillissants devient la figure protégée et avec lui l'hyper-riche détenteur de parts d'entreprise et multipropriétaire immobilier.
Avec quelles conséquences ?
1.Un effort financier pour l'acquisition d'un logement qui met hors-jeu les classes moyennes et les plus jeunes et les chasse des centres urbains. Le nombre d'années de revenus nécessaires pour l'acquisition d'un logement a en effet presque doublé en 25 ans.

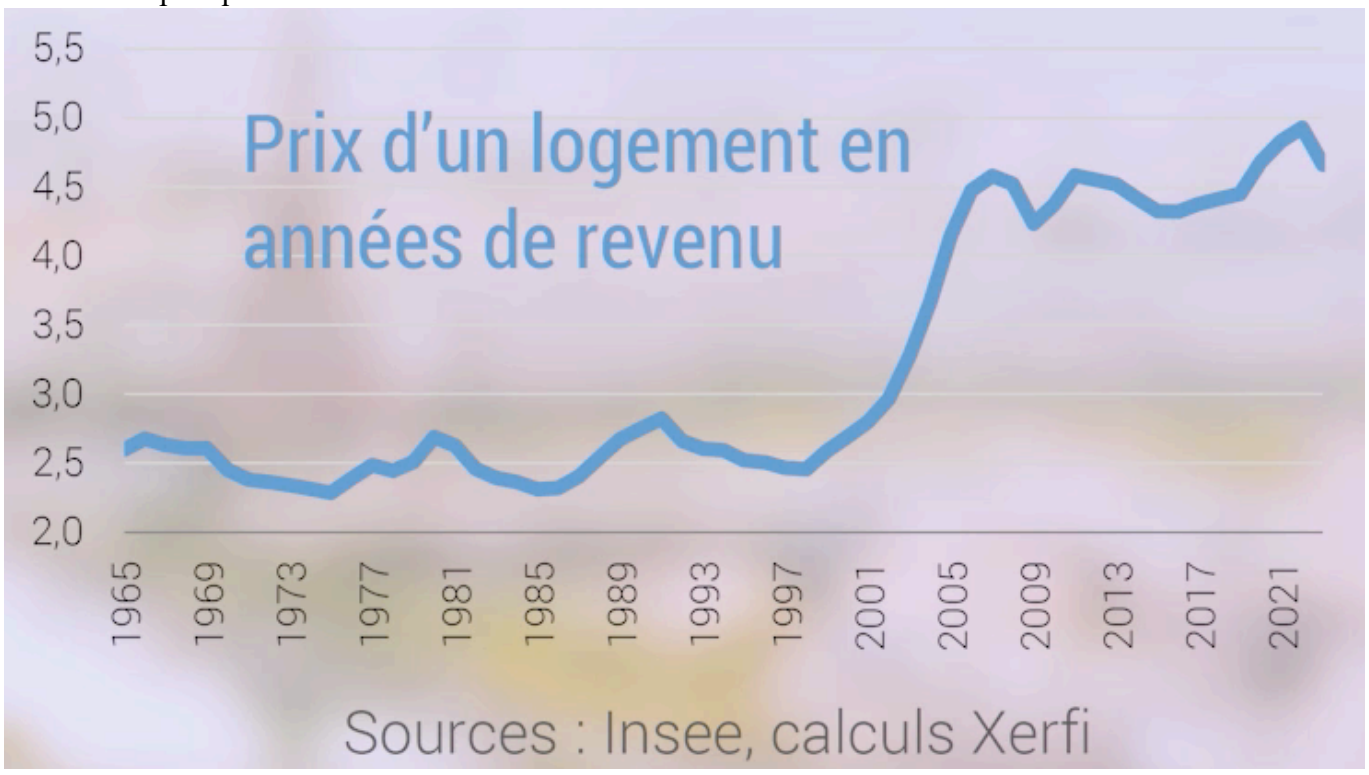

Et le sentiment de paupérisation des classes moyennes relève d'abord de ce fardeau. Les dépenses contraintes autour du logement, fonction pourtant cruciale au bien-être des individus, écrasent les autres possibilités de dépense et brident les choix de localisation.
2. Des distorsions de richesse de plus en plus criantes.
3. Un endettement public croissant, et la mise à contribution de tous, pour préserver d'abord la valeur des actifs des rentiers.
Avons-nous alors tant à perdre à différer la correction des prix d'actifs ? Les purges servent à cela, à ré-ouvrir le jeu sur une base assainie. En l'occurrence aujourd'hui, à élargir l'accès à l'immobilier à la classe moyenne. Et, côté entreprise, à briser par exemple le jeu pipé où quelques stars de la cote font main basse sur toutes les Tech payées à prix d'or. Sans souhaiter le grand soir, n'oublions pas que les prix d'actifs surévalués bénéficient à peu et demandent l'effort de tous.

Y a-t-il une exubérance irrationnelle des marchés financiers ?

Remarques préalables :

1) L'analyse de Robert Shiller sur l'exubérance des marchés :
« Robert Shiller est un économiste américain. Il reçoit le prix Nobel d'économie en 2013 pour ses travaux sur les prix des actifs financiers. Marié à une psychologue, cet économiste est l'un des contributeurs majeurs de la finance comportementale, qui lie l'étude des marchés financiers à la sociologie et la psychologie. Il est particulièrement connu pour avoir décrit et prédit l'éclatement de la bulle internet des années 2000 et de la bulle immobilière de 2007.
Dans son livre *"Irrationnal exhuberance" (L'Exubérance Irrationnelle ; 2015)*, Robert Shiller décrit à travers un siècle d'histoire financière, les facteurs à l'origine d'une bulle financière ou immobilière.
Pour Shiller, une bulle est avant tout un phénomène psychologique, une fièvre acheteuse auto-réalisatrice, qui se diffuse à la manière d'une épidémie. Shiller remet donc en cause une hypothèse pourtant à l'origine de nombreuses théories économiques : les agents (investisseurs, gérants, traders, États, ou tout simplement ménages) ne sont pas rationnels.
Les facteurs à l'origine d'une bulle sont nombreux, parmi ceux-là, on peut citer :
   - des facteurs culturels, comme les nouvelles médiatiques qui entretiennent les bulles ou les mythes sur la finance et l'immobilier qui nourrissent les erreurs des ménages ;
   - des facteurs structurels, comme des boucles de rétroactions (*feedback loop*) qui agissent naturellement sur les marchés à la manière d'un système de Ponzi ;
   - des facteurs psychologiques qui biaisent les décisions des investisseurs. Les biais cognitifs, émotionnels, et sociaux, dont nous sommes tous victimes, contribuent largement à la formation des bulles ».
2) L'inflation et la croissance, deux facteurs qui ont des impacts importants sur les marchés :
   - Comme l'inflation amène les banques centrales à élever les taux d'intérêt pour lutter contre elle, cela incite naturellement les investisseurs à préférer les obligations aux actions parce que le ratio risque / rendement devient plus attrayant (ce ratio représente le ratio entre l'espérance de gain et la perte potentielle).
     Durant toute l'histoire financière, on constate que l'inflation joue contre le marché action. C'est une relation empirique que les économistes considèrent eux-mêmes comme énigmatique. Les actions n'offrent aux investisseurs aucune protection contre l'inflation et l'évolution des cours des actions n'apporte aux banques centrales aucune information sur les anticipations inflationnistes des acteurs économiques.
   - La croissance a un impact sur les indices boursiers : la croissance a naturellement un effet positif sur la Bourse (et négatif en cas de récession) puisque les résultats des entreprises en dépendent. Réciproquement, l'évolution des indices boursiers peut avoir un impact sur la conjoncture économique : en particulier, une crise boursière peut déboucher sur une crise économique.

www.christian-biales.fr

L'indice CAC 40

SOURCE : BLOOMBERG

www.cl

L'indice Dow Jones

SOURCE : BLOOMBERG

• O. Passet (Xerfi Canal, juin 2023 et se reporter aussi à notre « Historique de l'euro » en date du 15 décembre 2023 à propos de sa vidéo : « Bourse, la folie est-elle rationnelle ? ») :

« Que nous disent les bourses occidentales sur la robustesse de nos économies ?
Vouloir prêter du sens à des signaux prix éminemment spéculatifs, mimétiques, sujets au court-termisme peut sembler incongru. Pour autant, la bourse c'est aussi une lecture agnostique de la santé des économies, vue à travers le prisme des groupes multinationaux leaders, supposés entraîner le tissu sous-traitant. Basées sur les comptes des grandes groupes, l'analyse financière et un ensemble de croyance qui peuvent avoir force auto-réalisatrice, les bourses portent un regard et nous racontent une histoire qui part d'un substrat empirique, théorique, voire fantasmatique autre que la macroéconomie traditionnelle.
À ce titre elles méritent notre attention.
Avant de se pencher sur les derniers soubresauts, regardons en premier lieu ce que les indices disent sur le long terme. Prenons ici comme point de départ le pic des bourses avant la crise financière de 2008. Et ce qui frappe en premier lieu c'est l'étanchéité des bourses à toute idée de changement de régime de la croissance.

www.chris[illegible]des.fr

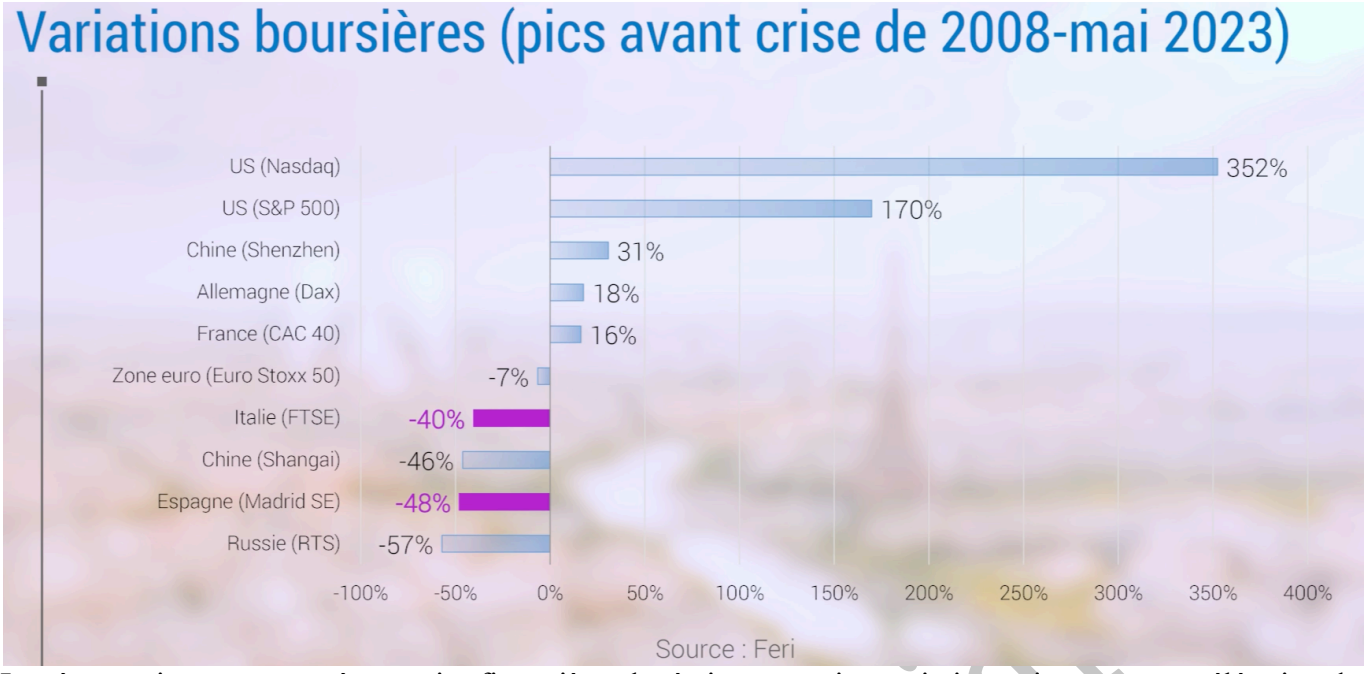

Les économies ont traversé une crise financière planétaire, une crise sanitaire majeure, une accélération du dérèglement climatique, un bouleversement de l'ordre géopolitique mondial ; le leadership mondial de l'occident et notamment des États-Unis n'a jamais semblé aussi contesté. Et ce que nous disent les bourses c'est que le leadership financier demeure encore et toujours américain ; que la domination capitalistique et technologique reste tout autant américaine. Car ce sont avant tout les technologies et le commerce en ligne qui portent la cote américaine. Et même l'indice de Shenzhen chinois, plus orientée vers les entreprises technologiques, les industries légères et les entreprises de croissance émergentes, fait pâle figure aux côtés des indices US, accréditant l'idée que l'archaïsme financier de la Chine la condamne au rôle de challenger dans la mondialisation. Concernant l'Europe, les bourses entérinent la fracture Nord et Sud, avec des pays du Sud à faible potentialité de création de valeur, et perdant toujours plus de terrain. Et chose plus étonnante, la France déficitaire et l'Allemagne ultra-excédentaire au plan commercial, demeurent à parité lorsque l'on resserre l'analyse sur les multinationales. La France du luxe, de l'aéronautique et du B-to-B de pointe, fait jeu égal avec la puissance de feu industrielle allemande en termes de promesse de valeur.
Resserrons maintenant l'analyse sur le moyen terme. En comparant les pointes des marchés boursiers avant Covid jusqu'au mois de mai 2023. Les marchés ont parié sur la résilience.

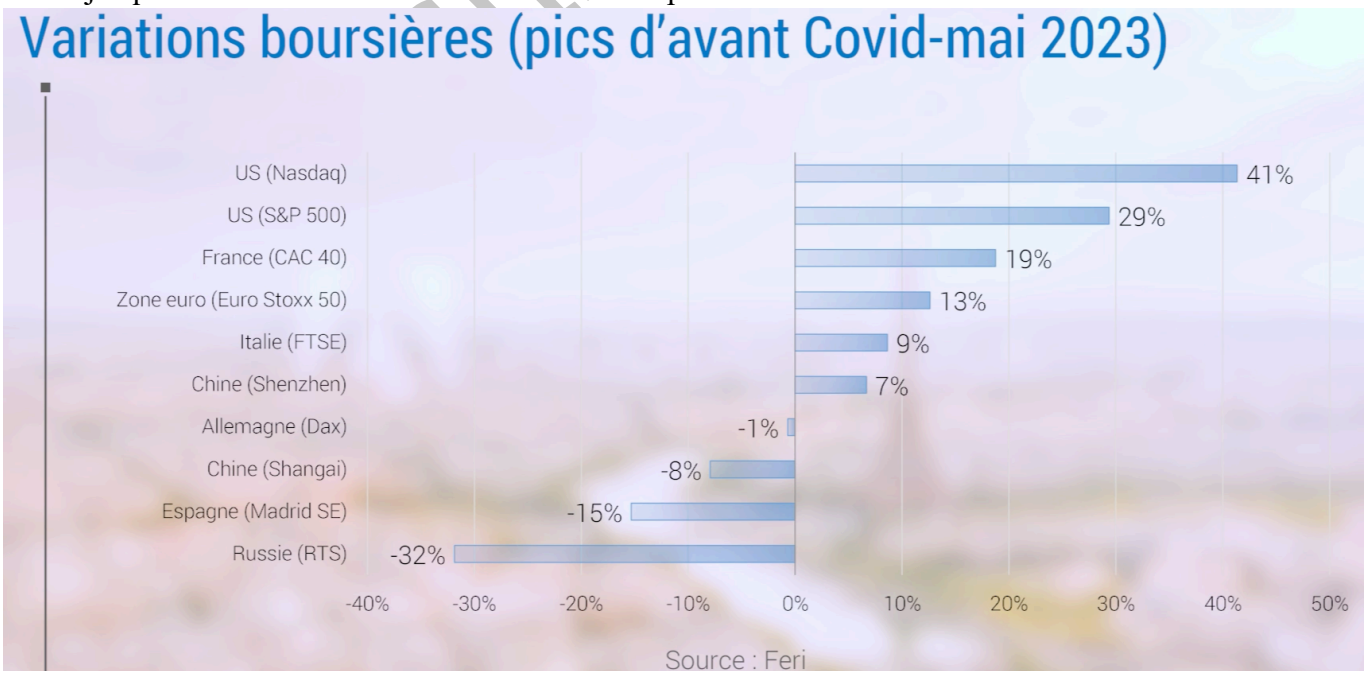

Prenant le pouls des grandes multinationales, ils ont fait preuve de plus de discernement et de sang-froid jusqu'à ce jour que bien des macro-économistes, emportés par un catastrophisme excessif que ce soit lors

du Covid que lors de la guerre en Ukraine. Ce qui ressort de la hiérarchie des performances boursières, c'est toujours le même crédo en l'invulnérabilité américaine, même si les valeurs technologiques ont connu une forte instabilité. Mais c'est aussi la prise de conscience de la vulnérabilité des pays industriels d'Europe. L'Espagne, certes, en tant que pays de gamme intermédiaire, mais l'Allemagne surtout, en dépit de la puissance de sa spécialisation. Si la montée de la zone indo-Pacifique pose un problème, c'est d'abord à l'Europe industrielle, bien plus qu'à l'hyperpuissance technologique et commerciale américaine. Enfin, si la Russie décroche, la guerre ne l'a pas totalement disqualifiée et sa contre-performance demeure contenue dans des zones qui ne la sortent pas du jeu.
Alors, certes la nervosité s'empare à nouveau des marchés boursiers depuis la mi-juin. Les opérateurs ne sont plus aussi sûrs du dosage de la thérapie monétaire qui leur sera administré pour faire revenir l'inflation dans le tube. Ce n'est pas la première fois, et nous avions anticipé cette phase de doute que traverseraient les marchés lorsque la trajectoire de désinflation viendrait buter sur son noyau dur. Nouvelle séquence d'instabilité sans doute et risque de correction en vue donc. C'est un épisode que l'on peut minimiser si l'on s'en tient uniquement à des considérations conjoncturelles. Mais il suffit d'un peu plus de recul, pour prendre conscience de la montagne de confiance sur la suprématie occidentale, de conservatisme sur la représentation du monde qui sous-tend le niveau des valeurs actuelles. L'édifice de nos valorisations repose sur un socle de croyance incroyablement étanche aux transformations du monde. Et chaque petite étincelle fait craindre une prise de conscience brutale de marchés dont on ne sait bien mesurer s'ils sont aveugles ou simplement pragmatiques ».

• Fin 2023-début 2024, les marchés financiers sont toujours aussi optimistes. Pourtant, les facteurs d'incertitudes qui devraient les amener à davantage de prudence sont nombreux.
Les Echos du mardi 9 janvier 2024 en dénombre dix :

- Il n'est pas sûr que l'assouplissement monétaire soit aussi important que ce qu'ils pensent.
- Les "sept magnifiques" peuvent tomber de leur piédestal (Google, Amazon, Apple, Microsoft, Nvidia, Meta et Tesla règnent sur les Bourses mondiales avec une capitalisation totale de plus de 10 000 milliards de dollars).
- Les tensions au Moyen-Orient font flamber les prix du Brent.
- La fragilité de la situation économique générale peut entraîner des secousses.
- Les États ont à supporter des coûts d'endettement très élevés.
- La Chine est en récession.
- Le commerce mondial connaît des difficultés : Taïwan, Canal de Panama, mer Rouge, …
- Plusieurs élections importantes doivent avoir lieu cette année.
- Ces incertitudes sont aggravées par divers risques : problèmes de liquidité entraînés par le QT (quantitative tightening), vulnérabilité liée aux cyberattaques, …
- La spéculation autour des cryptomonaies.

La probabilité forte d'une croissance de long terme plutôt molle, mais de manière inégale de part et d'autre de l'Atlantique.

➔ Pour simplifier, on peut dire que la croissance de long terme dépend essentiellement de la croissance de la population en âge de travailler et de la croissance de la productivité globale des facteurs (multipliée par l'inverse de la part du coût du travail dans le PIB).

• En ce qui concerne la croissance de la population en âge de travailler, l'Europe, la Chine et le Japon sont particulièrement mal placés.
• En ce qui concerne la productivité globale des facteurs, elle subit un ralentissement dès 1998 aux E.-U., à partir de 2001 au R.-U., de 2012 dans la zone euro et de 2014 au Japon.
Dans la zone euro, ce ralentissement est dû non seulement à la stagnation des dépenses en R&D en pourcentage du PIB mais aussi à la baisse de l'efficacité de ces dépenses comme le prouve l'évolution défavorable du nombre d'innovations. La croissance molle en zone euro a donc comme ailleurs une composante structurelle, mais elle a de surcroît une dimension cyclique en ce sens qu'elle est également due à la faiblesse du commerce mondial, de la politique monétaire très restrictive de la BCE et du montant élevé de l'épargne des ménages.

www.christian-blanes.fr

➔ Depuis 1995, le produit intérieur brut en volume des États-Unis a augmenté de 94 % et celui de la zone euro de 51 %.

Le niveau du PIB par habitant aux États-Unis était, en 1995, supérieur de 25 % à celui de la zone euro, aujourd'hui, il est supérieur de 85 %.

Cet écart considérable entre les croissances corrélées des États-Unis et de la zone euro est dû, d'une part, à la démographie, plus favorable aux États-Unis, d'autre part, à la progression de la productivité, plus forte aux États-Unis.

Cet écart génère une dynamique autoentretenue favorable aux États-Unis, puisque le même investissement, les mêmes dépenses de R&D, les mêmes aides publiques aux entreprises, calculées en pourcentage du PIB, correspondent à un niveau absolu, de ces investissements, de ces aides et de ces dépenses, beaucoup plus élevé aux États-Unis.

Or le niveau des incitations à investir aux États-Unis, le niveau des dépenses de Recherche-Développement, le niveau des investissements technologiques a un effet positif sur la croissance, comme le montre la théorie de la croissance endogène.

Une modification du lien entre endettement public et inflation anticipée.

On peut imaginer deux mécanismes financiers qui stabilisent les taux d'endettement public selon la dynamique de l'inflation anticipée :

- une hausse de l'inflation anticipée à long terme non suivie par une hausse parallèle des taux d'intérêt nominaux à long terme ;
- une baisse des taux d'intérêt nominaux à long terme, sans hausse de l'inflation anticipée à long terme, en raison d'une politique monétaire qui fait baisser le taux d'intérêt à long terme (niveau très bas des taux d'intérêt à court terme, quantitative easing, au Japon, Yield Curve Control).

Depuis le début du 2ème siècle jusqu'en 2022, le premier mécanisme n'apparaît qu'au Royaume-Uni, et pas aux États-Unis, ni dans la zone euro ou au Japon où c'est au contraire le second mécanisme qui fonctionne. Mais à partir de 2022, le mécanisme change complètement, avec à la fois la remontée brutale de l'inflation anticipée à long terme et celle des taux d'intérêt réels à long terme.

Avant 2022, l'absence de lien significatif entre le taux d'endettement public et l'inflation anticipée aux États-Unis, dans la zone euro, au Japon provenait probablement de ce que les banques centrales, qui ont été crédibles jusqu'à une période récente, ont bénéficié de la stabilité de l'inflation anticipée à moyen et long terme, quels que soient les niveaux des taux d'endettement public. Et à partir de 2022, cet équilibre change brutalement à partir de 2022, avec à la fois une hausse forte de l'inflation anticipée à long terme et des taux d'intérêt réels à long terme, parce que la crédibilité des BC a diminué, surtout celle de la BCE parce qu'elle a mis davantage de temps pour réagir au développement de l'inflation (notons que ce retard à l'allumage peut avoir des conséquences néfastes pour la zone euro : l'inflation va y rester supérieure à celles des États-Unis, d'où perte de compétitivité, accrue par une appréciation de l'euro / dollar puisque les taux d'intérêt y baisseront moins vite et moins forts, d'où baisse aussi des investissements et donc de la croissance) .

L'EUROPE

Les principaux dossiers :

(Les Echos du 5 sept 2023, article de Karl De Meyer)

« À neuf mois des élections européennes et à sept mois de la dernière plénière du Parlement européen dans cette législature, le temps presse pour finaliser plusieurs textes structurants pour l'UE. La Présidence espagnole, qui tient le gouvernail malgré l'incertitude politique à Madrid, ambitionne ainsi de faire s'entendre, d'ici le mois de novembre, les vingt-sept argentiers de l'Union sur un nouveau pacte de stabilité. Les nouvelles règles budgétaires doivent permettre de maîtriser les dépenses publiques tout en autorisant les investissements colossaux à mener dans les années à venir.

www.christian-blais.fr

Pour l'Europe, **six principaux dossiers** sont sur la table.

Question énergétique

• Il faudra arriver à un accord sur la réforme du marché de l'électricité, de manière à assurer aux industriels des prix plus stables. Ici, des tensions persistent entre les capitales, certaines craignant que les entreprises françaises, notamment, n'engrangent des avantages compétitifs importants. Des divergences subsistent également dans la définition du champ du « Net Zero Industry Act », pièce maîtresse de la réponse européenne à l'IRA américaine. Paris veut faire reconnaître un plus grand rôle au nucléaire, une énergie qui continue de braquer Berlin.

• La transition énergétique va exiger de très lourds investissements, et pendant plusieurs années. La zone euro est bin plus placée que les États-Unis pour y faire face. Le risque de crise de la dette a des chances de devenir considérable. Cela explique que la solution de l'annulation de la dette publique redevient à l'ordre du jour. Nous renvoyons sur ce sujet à notre argumentaire développé dans le premier volume de notre Historique de l'euro (voir en particulier ce qui en est dit à la date du 5 avril 2020).

On peut aussi reproduire ici le développement fait courant novembre 2023 par David Cayla, avec les remarques de Jézabel Couppey-Soubeyran :

David Cayla :

« En février 2021, en pleine pandémie de Covid, 150 économistes et personnalités européennes, dont Thomas Piketty et l'ancien ministre belge Paul Magnette, signaient une tribune dans Le Monde ainsi que dans d'autres journaux pour demander à la BCE d'annuler la part de la dette publique qu'elle détenait en échange d'un montant similaire d'investissements "*dans la reconstruction écologique et sociale*". La proposition avait tournée court, Christine Lagarde ayant répondu dès le lendemain qu'une telle mesure était "*inenvisageable*" et qu'elle violerait les traités européens.

Savoir si annuler la dette publique détenue par la BCE est contraire ou non aux traités est une question à laquelle il est difficile de répondre tant que les autorités compétentes (en l'occurrence la Cour de justice de l'Union européenne) ne l'ont pas tranchée. Ce qui est certain, en revanche, c'est que les traités garantissent à la BCE une parfaite indépendance dans l'application d'un mandat dont l'élément principal est la stabilité des prix. De ce fait, lorsque l'inflation en zone euro a franchi la barre des 2% au cours de l'été 2021, il n'était plus du tout question d'exiger de la BCE d'assouplir sa politique monétaire.

Le reflux de l'inflation qu'on constate depuis quelques mois pourrait-il être l'occasion de relancer ce débat ? Cela semble être le cas puisque plusieurs voix se sont faires à nouveau entendre récemment à ce sujet.

Interrogé lors de la matinale de France Inter le 19 octobre dernier à l'occasion de la sortie de son dernier ouvrage, le banquier d'affaire Matthieu Pigasse estime par exemple que la seule manière de répondre aux besoins sociaux et écologiques serait "*de faire plus de création monétaire*".

"Une part très importante de la dette publique française, de l'ordre d'un tiers, est détenue par la BCE et la Banque de France. Cette dette pourrait très facilement être annulée sans aucun effet négatif économique ou financier. […] On peut créer plus de monnaie pour financer les grands programmes d'investissement, pour la transition énergétique, pour le climat ou pour construire des écoles ou des hôpitaux d'une part, et d'autre part pour distribuer un revenu minimum. C'est ce qui a été fait pendant la crise du COVID. Le fameux ''quoi qu'il en coûte'', les centaines de milliards qui ont été versés sur l'économie française l'ont été en réalité non par de la dette mais par de la création monétaire".

www.christian-blais.fr

Quelques jours plus tard, dans une chronique publiée par Le Monde, l'économiste Jézabel Couppey-Soubeyran, cosignataire de la tribune de 2021 renchérissait dans la même logique en citant justement Pigasse. Comment faire pour financer les investissements non rentables de la transition écologique tels que la collecte des déchets océaniques ou la création de réserves de biodiversité, s'interroge-t-elle ? Le creusement de la dette ou la hausse de la fiscalité n'étant selon elle pas possible, "*c'est donc vers une forme nouvelle de création monétaire, sans dette, qu'il faut se tourner pour financer l'indispensable non rentable*".

Le raisonnement est similaire, enfin, pour Nicolas Dufrêne, fonctionnaire à l'Assemblé nationale et directeur de l'Institut Rousseau, également cité par Couppey-Soubeyran. Dans *La Dette au XXIe siècle. Comment s'en libérer* (Odile Jacob), il dénonce "*le discours parfois dogmatique de la gauche selon lequel il est nécessaire de taxer les riches et les entreprises pour faire du social*" (p. 175). Dufrêne estime également que creuser la dette publique serait insoutenable, puisque la charge de la dette pourrait, selon lui, dépasser les 100 milliards d'euros à l'horizon 2030 (p. 44), on comprend assez vite qu'il faut trouver d'autres moyens pour financer la transition écologique et le bien-être social. Et pour ce faire, la « solution » est simple : créer de la monnaie et annuler les dettes publiques détenues par la BCE. En effet, pour Dufrêne, "*l'annulation est indolore*" et permettrait de mettre en œuvre un "*plan d'investissement gratuit*" (p. 189).

De l'argent magique à l'économie magique

La lecture du livre de Dufrêne est édifiante. Son auteur est manifestement persuadé d'avoir trouvé la martingale économique ultime. Les conservateurs qui critiquent son idée seraient des esprits étroits, incapables de penser « en dehors du cadre ». "*La monnaie est une institution sociale, elle est donc un peu ''magique'' par nature puisqu'elle repose sur la confiance du corps social et non sur des limites physiques*" écrit-il (p. 178). Dès lors, il suffirait de "*permettre au Parlement de décider d'une introduction régulière d'une certaine somme de monnaie libre de dette de manière ciblée sur des tâche d'intérêt général*" pour "*redonner ses lettres de noblesse à la politique économique*" (p. 179). "*Soyons audacieux*" s'enflamme-t-il plus loin dans la même page : "*À terme, il ne serait pas impossible d'imaginer une complète disparition de l'impôt comme moyen de financer les dépenses publiques*".

Mazette ! La logique est imparable. Puisque la création monétaire est susceptible de financer tout ce dont nous avons besoin, et puisqu'on peut créer de la monnaie sans limite et autant qu'on le juge nécessaire, alors laissons le Parlement financer tout ce dont rêve la gauche.

"Une fois le mécanisme rodé, il pourra monter en puissance et prendre une part plus importante dans le financement des dépenses publiques, voire des dépenses sociales. Il pourra alors servir de socle à des projets ambitieux dont la simple évocation se heurte pour l'instant à des considérations insurmontables, au regard de leur coût potentiel sur les finances publiques : un revenu universel, une garantie d'emploi généralisé, une sécurité sociale de l'alimentation permettant à chacun de se nourrir de produits bio, une protection généralisée des biens communs à l'échelle nationale, voire mondiale" (p. 180).

Dans la logique de la « monnaie libre » telle qu'elle est imaginée par Dufrêne, les contraintes de financement n'existent pas et l'impôt n'est donc plus nécessaire. On peut ainsi tout avoir sans payer. "*Il s'agit de passer d'une vision où l'on considère que les finances publiques ne sont qu'un moyen de mettre en commun et de répartir les richesses créées par l'activité des citoyens et des entreprises à une vision où les finances publiques deviennent l'un des moteurs de la création de cette richesse, sans avoir à piocher dans la richesse créée par les citoyens et les entreprises*" (p. 180). "*Notre proposition de monnaie libre revient à donner à l'État, c'est-à-dire à la collectivité, les moyens de s'en sortir par elle-même, sans avoir à contraindre qui que ce soit, du moins par* (sic !) *pour des raisons tenant à l'obligation de financement des dépenses publiques*" (p. 182).

Le rêve et la réalité

Arrivé à ce stade du raisonnement, le lecteur bien intentionné ne peut être que perplexe. Il serait donc possible de financer des centaines de milliards d'euros d'investissement sans que cela ne

www.christian-blais.fr

coûte rien à personne ? Sans travailler davantage et sans réduire ses revenus ? Par le simple mécanisme de la création monétaire ? Si c'était vrai et si les économistes le savaient, alors ce serait un véritable scandale. Le plus étrange dans cette affaire est que ce soit un non-économiste qui révèle le pot-au-rose. La conjuration des économistes aurait-elle empêché l'humanité de se libérer de la dette de manière définitive alors que la solution était évidente ? Émettre de la « monnaie sans dette », de la "monnaie libre". Avec un peu de chance on, pourrait même se passer de travail puisque l'argent, qu'on peut créer de manière illimitée, travaillerait pour nous.
Revenons sur terre. Et pour cela, revoyons quelques bases concernant le fonctionnement de l'économie.
La première chose qu'il faut dire c'est que la *monnaie* n'est pas de la *richesse*. En économie, on peut raisonner à plusieurs niveaux en étudiant les flux "monétaires", les flux "financiers" ou les flux "réels". Les flux réels sont constitués des biens et des services que nous produisons et que nous échangeons. C'est ce qu'on appelle la richesse. Quant à la monnaie, elle représente et elle quantifie la richesse, mais elle n'en est pas elle-même. En effet, elle n'a de valeur que dans la mesure où elle peut être convertie en richesses réelles. On peut ainsi observer que dans une transaction marchande classique il y a bien deux flux de nature différente. Un flux "réel" qui va du vendeur vers l'acheteur (c'est la marchandise), et un flux monétaire qui va lui de l'acheteur vers le vendeur.
Pour appréhender les conséquences de cette représentation, il suffit de revenir aux propos cités plus haut. Pourrait-on, en créant de la monnaie "libre", instaurer "une sécurité sociale de l'alimentation permettant à chacun de se nourrir de produits bio" ? Si l'on a une vision naïve de l'économie, on pourrait croire qu'en donnant suffisamment de monnaie aux consommateurs, ces derniers pourraient acheter une quantité potentiellement illimitée de produits bios. Le problème est qu'on ne peut acheter avec de la monnaie que des biens qui ont été produits dans la sphère réelle. Or, pour produire des aliments bios il faut des terres, des agriculteurs et du travail.
D'après une étude du ministère de l'agriculture, les rendements par hectare de l'agriculture biologique sont entre 28 et 57% inférieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle. Cela signifie qu'en convertissant en bio l'ensemble des surfaces cultivées, la France diminuerait de plus d'un tiers sa production agricole. Donc sauf à recourir massivement à des importations, on ne pourra pas nourrir tout le monde. Comment la création monétaire pourrait-elle résoudre ce problème ? La réponse est simple : elle ne le peut pas.
Ni l'économie ni la monnaie ne sont « magiques ». Tout ce qui est vendu et consommé est nécessairement le résultat d'une transformation productive. Cette transformation a un coût "réel". Le travail, le temps, les matières premières, les ressources qui ont été nécessaires à la production. Si les produits bios sont plus chers en monnaie que les produits de l'agriculture conventionnelle, c'est pour une raison qui tient à la sphère réelle. C'est tout simplement parce que pour produire une tomate bio il faut plus de terre et de travail que pour produire une tomate conventionnelle.
Au XVIe siècle, les élites espagnoles avaient une vision bullioniste de l'économie. Elles pensaient que la richesse d'une nation était strictement dépendante des quantités d'or et d'argent qu'elle détenait. C'est pour cela que les colonies espagnoles du Nouveau monde avaient pour principal objectif d'exploiter les mines d'or et d'argent qui s'y trouvaient. Pourtant, en dépit des flux de métaux précieux considérables qui se déversèrent sur l'Espagne à cette époque, le pays s'est globalement appauvri durant la période coloniale.

Le coût réel de l'investissement

Dans une économie, la richesse réelle a différents usages. Elle peut être consommée ou investie. Lorsqu'elle est consommée, elle est utilisée par les ménages au profit de leur propre bien-être. Lorsqu'elle est investie, elle est utilisée par l'État et les entreprises principalement pour améliorer les moyens de production, les bâtiments et les infrastructures productives.
D'un point de vue formel on peut résumer l'économie à cette équation simplifiée :

$$PIB = Consommation + Investissement$$

www.christian-dales.fr

Dans toute société, un arbitrage existe entre consommer et investir. En termes réels, ce choix se traduit de la manière suivante : soit on investit des ressources, du travail et du temps pour produire des machines et des bâtiments productifs, soit on décide que ces ressources et ce temps doivent être consacrés à la consommation. À moins de penser que les ressources naturelles et le temps de travail sont illimités, ce qui est absurde, on ne peut pas à la fois augmenter l'investissement et la consommation. De fait, augmenter la masse monétaire ne changera pas les données de cette équation. Si vous avez une main d'œuvre, vous pouvez soit lui faire produire des biens de consommation, soit lui faire produire des biens de production. Mais vous ne pouvez pas créer *ex nihilo* de nouveaux travailleurs, pas plus que vous ne pouvez faire apparaitre du pétrole et des terres cultivables.

On sait que la transition écologique va nécessiter un énorme effort collectif d'investissement. Concrètement, cela signifie qu'il va falloir rénover notre parc de logements, construire de nouvelles voies de chemin de fer, décarboner notre système énergétique. Il faudra changer presque tous nos véhicules, remplacer nos centrales électriques à gaz et à charbon, produire de l'acier sans charbon… Tout cela aura un coût réel considérable. Des millions d'emplois devront être consacrés à construire concrètement ces investissements. Des ressources énergétiques et des matières premières devront être orientées à cet usage. Le problème est que toutes les ressources qui seront consacrées à produire davantage de biens d'investissements ne pourront être utilisées pour produire des biens de consommation. Autrement dit, pour organiser la transition écologique il va falloir réorienter notre économie vers plus d'investissement et moins de consommation.

À partir de là, deux scénarios sont possibles. Si l'on est optimiste, on peut se dire que la croissance suffira à rendre indolore la transition écologique pour les ménages. Cela suppose que la croissance du PIB soit entièrement consacrée à augmenter l'investissement sans prélever sur la consommation des ménages. Le problème est que, dans ce cas, le rythme de la transition sera dépendant du niveau de croissance économique. Or, celle-ci n'est pas assurée. Aussi, le scénario le plus réaliste et le plus responsable serait de ne pas trop compter sur la croissance. Dans ce cas, pour s'assurer que les investissements soient réalisés le plus rapidement possible, il faudra réorienter des ressources productives de la consommation vers l'investissement. Cela se traduira, sur le plan monétaire, par une baisse des revenus et du pouvoir d'achat des ménages.

Aucune solution magique n'existe pour résoudre les paramètres de cette équation. La transition écologique sera d'autant plus rapide et efficacement mise en œuvre que le pouvoir d'achat des ménages sera globalement réduit. Ainsi, la seule manière d'organiser politiquement cette réduction et d'y introduire un minimum de justice sociale sera de faire en sorte que les ménages les plus aisés supportent l'essentiel de cette baisse. Et la façon la plus simple de baisser le pouvoir d'achat des catégories aisées c'est encore par la fiscalité. Pardon de tenir un "discours dogmatique", mais promouvoir de fausses solutions aux naïfs est encore le moyen le plus sûr de ne jamais organiser une transition écologique ambitieuse ».

J. Couppey-Soubeyran :

www.christian-labies.fr

Quelques remarques :

- Il ne s'agit absolument pas de créer de la monnaie (centrale) sans limite. En l'occurrence, les montants à créer seraient inférieurs à ceux qui l'ont été face aux crises financières et sanitaires. Il s'agit d'en créer différemment selon un mode nouveau sans dette ni achat de titre (sans contrepartie financière), en fonction des besoins et du contexte macroéconomique (taux de chômage et d'emploi, taux d'inflation, taux de change, etc. Et en prévoyant de quoi faire refluer et détruire cette monnaie permanente (puisque sans remboursement, donc a fortiori non détruite par un remboursement) au moyen d'instruments monétaires plus ou moins classiques et d'instruments fiscaux.
- L'impôt ne disparaît évidemment pas et garde ses fonctions clés : financer les dépenses publiques courantes et permettre la redistribution.
- Ce que peut la création monétaire libre de dette, c'est permettre des investissements indispensables mais sans retour financier que la monnaie émise selon les modes bancaires (prêt ou achat de titre) ne finance pas (car la monnaie bancaire, c'est de l'argent qui va à l'argent pour faire de l'argent). La monnaie sans dette est primo-affectée aux dépenses d'investissement indispensables mais non rentables. Elle est créée pour cela et rien que pour cela. Certes ensuite elle circule et se fond dans la masse monétaire et c'est pour cela qu'il faut pouvoir la réguler, la réduire en cas d'excès de monnaie.
- La « monnaie » ne sert pas qu'à compter et échanger, c'est une institution qui structure la société : si vous changez la monnaie dans son mode d'émission, vous opérerez un changement au sein de la société. Il s'agit donc de créer la monnaie autrement pour investir autrement, produire autrement, consommer autrement. Le mode d'émission de la monnaie a déjà beaucoup changé dans l'histoire longue et même au cours des dernières décennies, modifiant à chaque fois l'ordre économique et social. La transformation des dernières décennies est passée pour ainsi beaucoup plus inaperçue que ses effets sur la société (instabilité financière, inégalités, dérèglements écologiques) ou n'a pas encore été comprise : les banques créent la monnaie plus seulement par l'octroi de crédit mais par des achats de titres. Cela a installé le capitalisme financier. Même chose pour les banques centrales depuis la gestion des crises financières et sanitaires : elles ont créé énormément de monnaie centrale pendant cette période non pas seulement en prêtant de la monnaie centrale aux banques mais également en achetant des titres. Cela a sauvé le capitalisme financier et l'a même approfondi, nous éloignant encore plus des transformations écologiques et sociales nécessaires. Il s'agit donc de modifier le mode d'émission de la monnaie dans le sens qui facilitera la bifurcation sociale écologique : une émission sans dette sans exigence de retour financier pour permettre le financement de ce qui n'aura pas de retour financier mais qui est indispensable au niveau social-écologique.
- Il est clair dans une représentation macroéconomique sans monnaie ni finance, notre proposition ne peut s'entendre, mais je doute que l'on puisse encore longtemps réduire la représentation de l'économie à PIB = conso + investissement !

Question technologique et industrielle

Question plutôt technologique

• Approche générale.

L'émergence des technologies représente un vrai défi démocratique dans toutes les sociétés, quels que soient les régimes. L'approfondissement au sein de l'Union européenne (ou plus largement du Conseil de l'Europe, des Nations Unies, de l'OCDE) des politiques de la conception et de l'usage des technologies peut constituer un réel progrès dès lors qu'elles sont au service du développement des valeurs de l'Union européenne ou des conventions placées sous l'auspice du Conseil de l'Europe.
Un *premier axe* de recherche permettra de montrer comment les technologies peuvent constituer, au regard de l'Etat de droit, un vecteur d'accompagnement efficace de l'approfondissement des valeurs démocratiques et des compétences de l'Union européenne.
Le *deuxième axe* de recherche concernera les effets des technologies sur les compétences de l'Union européenne pour étudier comment cette dernière anticipe, puis propose, un cadre politique et juridique au service d'un modèle numérique démocratique.
Notons à ce propos que l'Europe a pris le premier règlement sur l'Intelligence artificielle au monde, un projet qui a suscité beaucoup d'attention à travers le continent et à l'étranger. Le DSA (Digital Services Act), le DMA (Digital Markets Act), la stratégie pour une Décennie numérique et d'autres initiatives encore s'ajoutent à ce dispositif. Il est clair que l'Union tente d'étendre son rôle autoproclamé de « superpuissance réglementaire ».
Mais malgré les efforts de Bruxelles, l'Europe ne semble pas avoir pris pleinement conscience de la dimension géopolitique et stratégique de la technologie ; elle s'en tient à la seule dimension réglementaire (d'ailleurs la doctrine concurrentielle de l'Europe n'a pas été modifiée depuis 1997, ce qui la rend en partie

www.christian-biales.fr

obsolète, surtout avec le développement de l'i-économie et avec l'essor de la Chine). En particulier, pour les États membres — à quelques exceptions près — la géopolitique des technologies n'est pas une source d'inquiétude. Or cela doit changer si l'Europe ne veut pas courir le risque de perdre son influence et de devenir le jouet d'autres acteurs.
Au sein du *troisième axe* il conviendra de démontrer que les technologies ne devraient pas être perçues comme un frein au développement des libertés de l'Union européenne mais au contraire comme un vrai catalyseur de progrès au service des valeurs de l'Union européenne et du bien-être des personnes.
Enfin le *quatrième ax*e sera entièrement dédié aux progrès que les technologies permettent d'accomplir pour approfondir les politiques de l'Union.

• Le cas particulier des batteries. (Anaïs Voy-Gillis, Xerfi Canal du 9/1/2023)
Depuis quelques mois les annonces de projets d'implantation de « gigafactories », autrement dit d'usines de production de batteries pour véhicules électriques, se multiplient en Europe.
Le terme Gigafactory a été développé par Tesla en 2014 avant de s'élargir à d'autres fabricants de batteries, « Giga » correspondant à une unité de mesure correspondant au milliard.
Les batteries, élément central des véhicules électriques, révèlent une intense compétition mondiale entre constructeurs, mais également entre États pour attirer ces projets. Souvent limité à la question de l'assemblage des batteries, l'enjeu, pour les États membres de l'Union européenne, est bien de maîtriser la chaîne de valeur dans son ensemble.
Actuellement :
- L'Asie Pacifique domine avec 77% des capacités de production mondiales, quand l'Europe et l'Amérique du Nord ont respectivement 13 et 10% des capacités de production,
- Plus de 75% de la production mondiale est assurée par 7 entreprises asiatiques dont les entreprises coréennes LG et Samsung, l'entreprise chinoise BYD et l'entreprise japonaise Panasonic,
- La seule entreprise française et non asiatique dans le top 20 est Saft, une filiale de TotalEnergies,
- Par ailleurs, la Chine extrait et raffine de nombreuses matières premières critiques
Néanmoins, l'organisation mondiale de la production devrait évoluer avec l'implantation de nombreuses usines en Europe, ce qui lui permettrait de passer d'ici à 2030 à 33% de la production mondiale.
Toutefois, la crise énergétique que traverse actuellement le continent européen :
- Questionne la rentabilité de ces investissements,
- Est de nature à remettre en cause certains d'entre eux.
Le secteur automobile est un secteur industriel important du continent européen et les investissements dans le développement des batteries sont identifiés comme des leviers pour amortir les conséquences sociales de la transition du moteur thermique au moteur électrique. Ainsi, dès 2017, il a été créé l'Alliance européenne pour la batterie pour financer certains projets et faciliter l'implantation de projets étrangers.
Par ailleurs, dans le cadre de projets d'intérêts européen commun (PIEEC), il a été possible pour les États participant au projet d'accorder des aides publiques pour la recherche et l'implantation d'unités de production dans ce secteur.
Les PIEEC constituent :
- Une évolution dans la politique industrielle de l'Union européenne.
- Une exception dans l'attribution des aides d'État.
La France mise fortement sur le développement de ces usines dont les 3 premiers projets seront concentrés dans le Nord et en apportant des aides publiques, notamment dans le cadre de France 2030 où Emmanuel Macron a fixé l'objectif de produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.
Néanmoins, l'enjeu est d'être capable de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur pour réduire les dépendances :
- Extraction et raffinage des matières premières avec d'importants défis sociaux et environnementaux et une potentielle montée d'un nationalisme des ressources
- Fabrication des composants de cellules à savoir les anodes, les cathodes et l'électrolyte
- Fabrication des cellules et fabrication des blocs batteries
- Collecte, recyclage et revalorisation des composants des batteries qui va devenir incontournable avec la directive européenne sur les batteries

www.christian-biales.fr

- Développer les infrastructures de recharge en conséquence et la production d'électricité nécessaire avec une visibilité sur les prix.

Ainsi, l'autonomie en production de batteries ne sera pas suffisante pour assurer l'autonomie de l'Union européenne, dès lors il est fondamental de :

- Sécuriser les approvisionnements et augmenter les capacités de recyclage,
- Investir dans l'innovation pour développer des alternatives mieux disantes sur le plan environnemental,
- Intégrer la question du véhicule électrique dans une réflexion plus large sur la mobilité en développant notamment un maillage territorial ferroviaire.

Autrement dit, le chemin vers la souveraineté de la France est encore long, fragile et semé d'embûches.

• Le cas particulier de l'IA générative (Olivier Passet, Xerfi Canal du 24/1/2024)

L'Europe est-elle condamnée à jouer une fois de plus les seconds rôles dans la nouvelle vague porteuse du numérique que constitue l'IA générative ? Malheureusement oui. Bien qu'elle dispose d'un vivier de start-up prometteuses et de compétences reconnues dans ce domaine, le jeu est pipé et les écarts ne feront que s'accroître.

Avantage pour les géants du numérique US

Pour une première raison évidente d'abord : pour développer et entraîner des modèles de type LLMs (large language models), le plus important est le volume et la qualité des données que l'on a à disposition. Les géants du numérique qui pilotent directement un écosystème d'information ouvert en ligne d'envergure mondiale, à l'instar de Microsoft, Meta ou Google partent donc avec un net avantage. Et les start-up de l'IA générative doivent s'associer à eux s'ils veulent faire un saut en termes d'apprentissage.

Pour une deuxième raison simple aussi, qui tient à l'état de concentration déjà existant des infrastructures et des outils numériques. Il y a une phrase qui est souvent citée dans le domaine numérique faisant analogie avec la conquête de l'Ouest : "Pendant la ruée vers l'or, ce ne sont pas les chercheurs d'or qui se sont le plus enrichis, mais les vendeurs de pelles et de pioches" . Or c'est un fait. L'IA générative est très coûteuse en moyens. Et c'est tout l'écosystème numérique qui a été boosté par la percée de l'IA générative cette année, portant les cours à leur zénith.

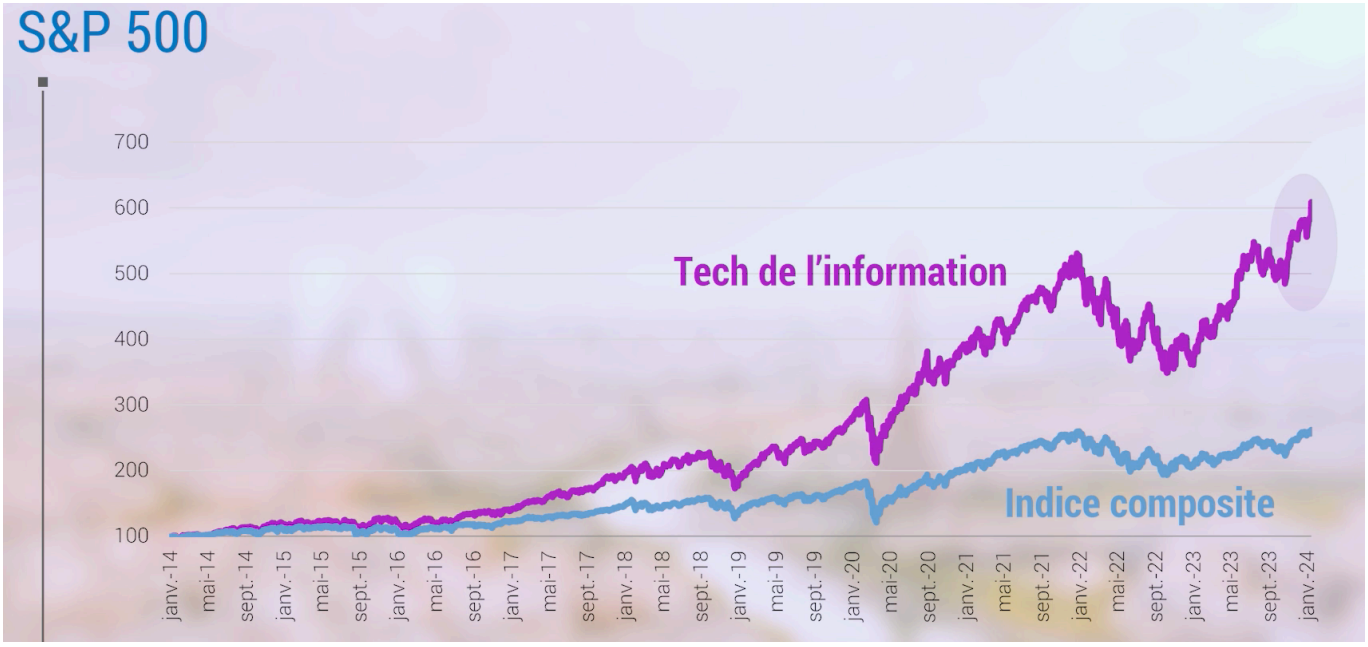

Mais c'est aussi la grande préoccupation du duo Microsoft / Open AI comme d'Alphabet, en pointe des IA conversationnelles. L'utilisation d'une IA pour une recherche coûterait 10 fois plus cher qu'une même activité utilisant des mots clés sur un moteur de recherche. L'IA sur-mobilise l'écosystème numérique dans toutes ses dimensions. Résultat, ce sont d'abord les fournisseurs d'électricité, les fournisseurs de Cloud et les producteurs de processeur graphique qui s'enrichissent à ce stade de la ruée vers l'IA.

Or, les États-Unis et dans une moindre mesure la Chine ont déjà largement pris l'ascendant sur l'Europe, à tous les stades de cet écosystème, qui se développe sur le mode de la complémentarité... D'abord sur l'énergie bon marché. Mais aussi sur le Cloud Computing où Amazon, Google, Microsoft ou IBM se taillent

la part du lion mondiale du Cloud dit d'infrastructure. Les avantages comparatifs, les effets de réseau sont déjà concentrés et s'auto-renforcent.
Pour une troisième raison évidente enfin : la concentration des moyens financiers. Côté américain il y a les superprofits des GAFAM, qui se transforment en super-réserves de cash et qui offrent une puissance de feu incomparable en matière d'investissement et de capacité de rachat des start-ups les plus prometteuses.

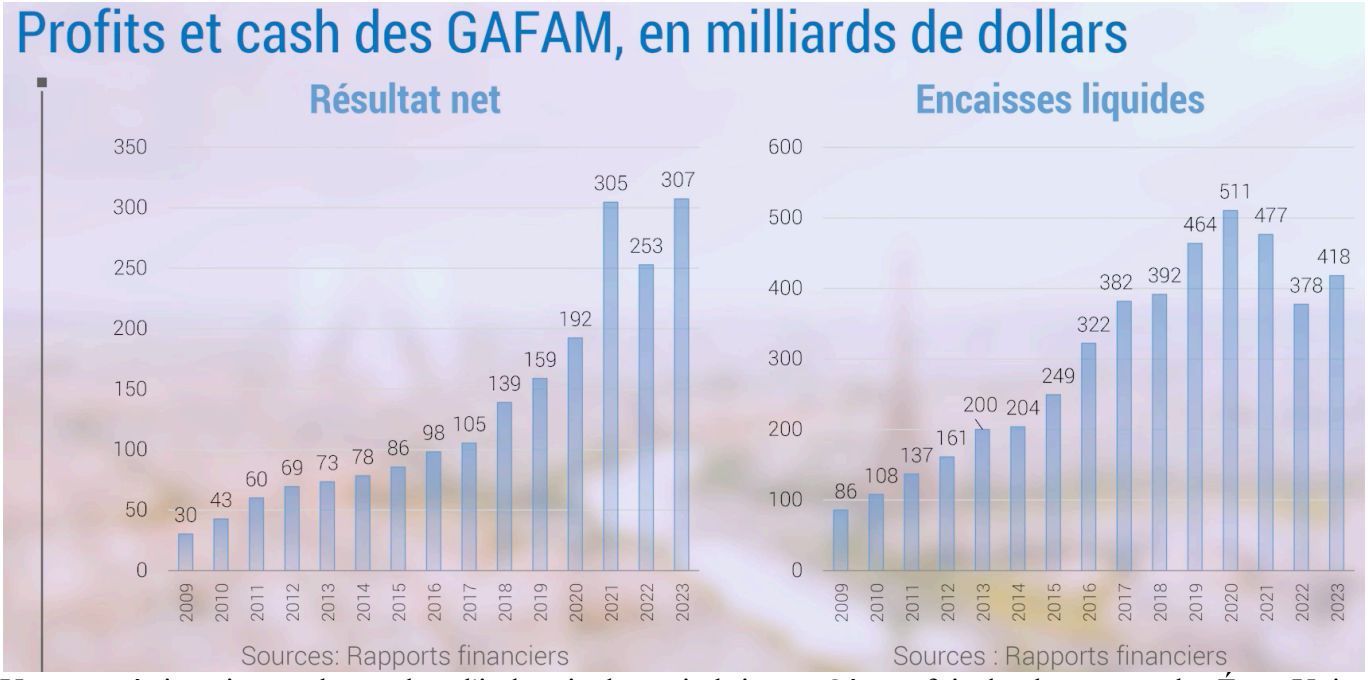

Une asymétrie qui se prolonge dans l'industrie du capital risque. Où une fois de plus ce sont les États-Unis, bien devant la Chine, qui concentrent les investissements en matière de développement de l'IA. Des écarts encore plus saisissants lorsque l'on se focalise sur l'IA générative.

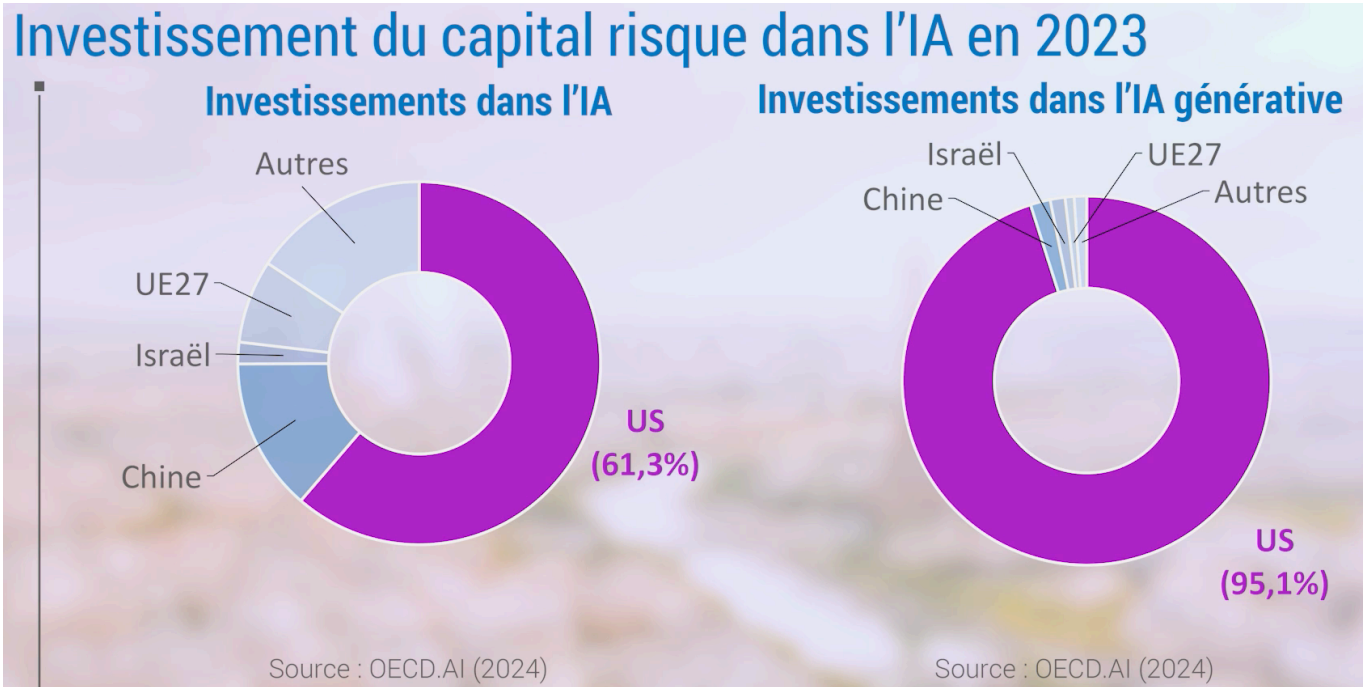

Le créneau de l'IA « sur mesure » pour l'Europe
Cela étant dit, il existe un champ sur lequel l'Europe peut se préserver un espace de développement propre : ce que l'on pourrait dénommer l'IA sur mesure. Car si l'IA est principalement guidée aujourd'hui par les leaders du Web, le principal défi pour les entreprises utilisatrices est de travailler avec des solutions garantissant la confidentialité de leurs données.
Deuxièmement, dans chaque domaine particulier, pour améliorer la performance de l'IA, il faut penser complétude et qualité des données. Le corpus d'entraînement doit être supervisé et s'enrichir de nouveautés.

Il y a donc place après l'explosion des produits génériques à des applications affinées, par des start-up locales, personnalisant leur offre, là où les entreprises disposent de masse de données propriétaires qu'elles ne souhaitent pas livrer en pâture à la boîte noire de l'IA.
Bref, l'Europe est condamnée aux seconds rôles. Mais il existe bel et bien un espace de développement dans le B-to-B pour des acteurs européens ».

Question plutôt industrielle

« Les Vingt-Sept ne pèsent que 7 % de l'investissement mondial dans l'industrie, selon le baromètre du cabinet Trendeo. Notamment parce que les entreprises du Vieux Continent engagent en majorité leurs fonds hors d'Europe. (…) Selon les données Trendeo (qui s'appuient notamment sur les communiqués des entreprises et les annonces dans la presse), l'UE n'est qu'un poids plume. Elle stagne à 6,7 % de l'investissement mondial, à 87 milliards de dollars. "Soit sa moyenne sur la période s'étendant de 2016 à 2023", relève David Cousquer, fondateur de Trendeo.

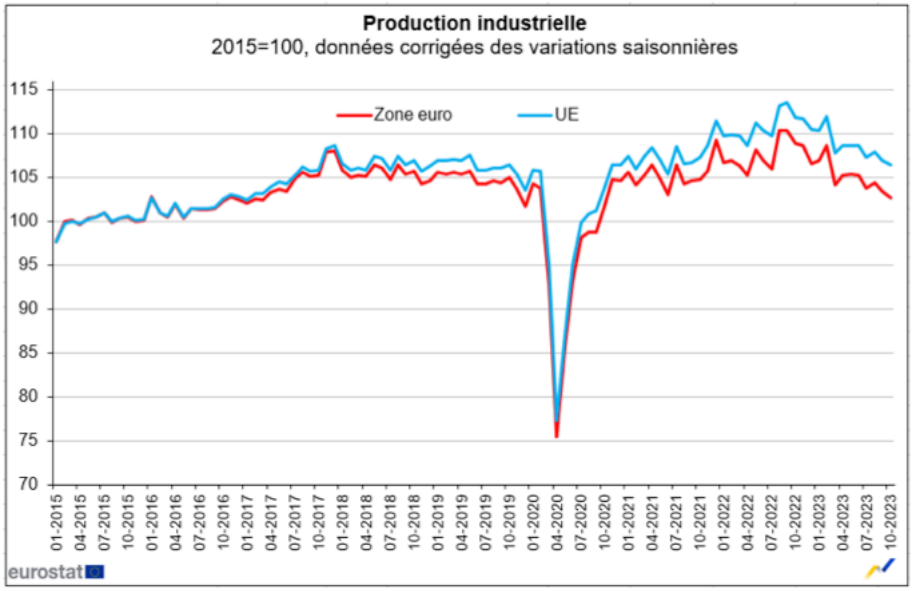

La France s'en sort relativement mieux. Elle bénéficie des politiques de réindustrialisation engagées après le Covid, avec 11 milliards de dollars recensés, contre 8 milliards de dollars en moyenne au cours des sept dernières années. Mais l'Allemagne marque le pas, avec même une sévère chute de 71 % sur un an, à 16 milliards de dollars. Une telle faiblesse contraste avec le dynamisme américain (28,5M des montants investis) ». (Challenges).

Pacte migratoire

Après les drames humains de l'été, les États membres et les eurodéputés vont par ailleurs chercher à rapprocher leurs positions sur le pacte migratoire qui bâtit un nouveau cadre où la « responsabilité » des pays de première ligne s'accompagne de la « solidarité » des pays de seconde ligne. Pour assurer cet équilibre, la Commission a proposé, dans sa révision du budget européen pour 2024-2027, de consacrer 15 milliards d'euros à la gestion des déplacements au sein de l'UE et au soutien des pays de départ.
Mais malheureusement cette discussion budgétaire, qui porte aussi sur le financement de l'Ukraine, une nouvelle plateforme d'innovation, les frais administratifs et les charges d'intérêts de l'Union, risque d'être prise en otage par un État membre retors : la Hongrie. Son Premier ministre Viktor Orban, qui malmène - pour ne pas dire brutalise - l'État de droit depuis des années, n'a pour cette raison encore reçu aucun euro du plan de relance européen. Bruxelles retient en outre des milliards d'euros de fonds de cohésion dans l'attente de réformes.
Ce mercredi 4 octobre a été conclu entre les ambassadeurs un accord sur la réforme de la politique migratoire européenne. Il prévoit en particulier une solidarité obligatoire entre les États membres et un allongement possible de la durée de détention des migrants aux frontières extérieures de l'Union.

Cette dernière pièce du « Pacte asile et immigration » n'a pas été adoptée facilement. D'abord à cause du différent entre l'Allemagne et l'Italie qu'il a fallu lever mais aussi et surtout parce que plusieurs pays se sont abstenus et même opposés : L'Autriche, la Slovaquie et la République tchèque se sont par contre abstenues sur le texte, tandis que la Pologne et la Hongrie s'y sont opposées, selon des sources diplomatiques. Budapest a notamment rappelé sa franche hostilité, accusant Bruxelles « d'encourager l'immigration ». En plus, cet accord doit être discuté lors du Sommet des 27 ce vendredi mais surtout avec le Parlement européen.

Deux dossiers connexes :

1) Dossier des frontières :

Dans Les Echos, Jacques Attali a fait paraître récemment (le 22 septembre 2023) une chronique intitulée : « Pour survivre, l'Europe doit se protéger » ; :
La crise migratoire actuelle et le drame de Lampedusa devraient rappeler à tous ceux qui l'ont oublié une des lacunes majeures, volontaire, du projet européen : le refus obstiné des pères fondateurs de définir des frontières, et de se donner les moyens de les faire respecter.
Quand a commencé la construction européenne, la dépendance de la plupart des pays du continent à l'égard des Etats-Unis et la domination idéologique des partis les plus libéraux ont conduit à refuser de mettre en place un tarif extérieur commun, laissant ce grand marché, de plus en plus grand, ouvert à tous les prédateurs d'outre- Atlantique. De plus, la concurrence interne est devenue la règle absolue, rendant impossible le regroupement entre elles des entreprises européennes pour leur permettre d'atteindre la taille nécessaire pour résister à leurs prédateurs américains. Par exemple, les règles de la concurrence européenne interdisent aux entreprises de télécommunication de se regrouper, laissant une cinquantaine d'opérateurs européens face à cinq opérateurs américains. (…) Si on continue comme ça, c'est toute notre industrie qui disparaîtra très bientôt. À commencer par nos industries textiles et automobiles. Et on continuera d'être envahi par des biens fabriqués en violation de toute règle sociale, sanitaire et environnementale. Plus encore, la dynamique de l'élargissement, qui conduisit à passer de six pays membres à 28, rendait illusoire la fixation de frontières trop explicites. Et ce n'est pas fini : plus de dix pays sont encore candidats à rejoindre l'Union. Comment définir la frontière de l'Europe, quand il est question d'y admettre la Géorgie et l'Arménie, qui ont sans doute des raisons légitimes de l'espérer ? Enfin, l'insistance américaine pour maintenir, par l'Otan, leur contrôle total sur la défense du continent, interdisait aux Européens de prendre conscience de la nécessité de se défendre eux-mêmes : pas de frontières, pas d'armée. Pas d'armée, pas de frontières. (…) ».

2) Dossier de la démographie mondiale

En dehors de l'Afrique, la plupart des États ont une population dont les générations ne se renouvellent pas. Lorsque cette situation est *ancienne*, le nombre de parents diminue au fur et à mesure que le temps passe, et la population du pays diminue également, avec une proportion croissante de personnes âgées qui reflète la situation des trois ou quatre générations précédentes.
Lorsque cette situation est *récente*, comme c'est le cas de l'Inde, pays le plus peuplé du monde, le nombre de parents continue à augmenter un certain temps, ainsi que l'ensemble de la population. Cela avant l'arrivée des classes creuses aux âges de procréation. On retombe alors dans le cas précédent, et la population commence à décroître.
Reste l'Afrique, qui comprend :
Une partie « blanche » au nord du Sahara où la population est relativement stable (Maroc et Tunisie), ou en croissance moyennement rapide (Algérie et Égypte). Le niveau de vie y est nettement plus bas que dans l'Europe voisine.

La partie principale du continent, l'Afrique subsaharienne ou Afrique noire, où la population est jeune et en croissance rapide, et où le niveau de vie est encore plus faible qu'en Afrique du Nord, voire extrêmement bas dans certains pays, notamment au Sahel.
Ce déséquilibre entre populations décroissantes (actuellement ou bientôt) hors de l'Afrique et population en croissance rapide en Afrique se double donc d'un profond déséquilibre de niveaux de vie, ce qui génère une forte pression migratoire.

Débat budgétaire

Dans ce dossier budgétaire qui se décide à l'unanimité, le théoricien de « l'illibéralisme » pourrait instrumentaliser (de nouveau) son droit de veto pour débloquer les ressources gelées, devenues précieuses dans un contexte économique difficile. Le Parlement européen a toutefois averti qu'il surveillerait de très près la rigueur de l'évaluation des mesures correctives adoptées à Budapest. L'équation s'annonce donc très complexe. D'autant qu'une autre décision, plus importante encore, doit aussi être tranchée à l'unanimité à la fin de l'année : l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie.
Ajout en fonction d'une réflexion de Jezabel Couppey-Soubeyran : les finances européennes sont enfermées dans un triangle infernal.
En effet, il y a à la fois des recettes limitées par la concurrence fiscale entre États membres, des dépenses bridées par la règle sur le déficit et idem concernant la dette publique. La question est de savoir si l'UE peut avoir une capacité d'endettement plus importante. La réponse serait positive si on allait vers une union budgétaire. Mais comme ce n'est pas le cas parce qu'on n'envisage pas la modification des traités, on compte sur l'adaptation du droit existant. Certes, on sait que la Commission européenne a pu lancer en son nom un emprunt pour financer le plan de relance Next Generation EU. Mais la Commission a pu lancer cet emprunt à la condition expresse que c'était exceptionnel et, de plus, il s'est avéré insuffisant pour couvrir les dépenses à financer. Ce dont les pays européens ont besoin, c'est d'une capacité de financement permanente, tant les besoins sont importants pour faire efficacement face aux défis écologiques, économiques, sociaux, géopolitiques et migratoires.

Le débat monétaire

L'inflation et ses conséquences restent un souci important pour tous les agents, en termes de pouvoir d'achat, de financement des investissements et des autres dépenses et bien sûr pour les gouvernements de la zone euro et pour la BCE. Celle-ci est responsable de la lutte contre la hausse des prix ; depuis juillet 2022 jusqu'à fin octobre 2023 elle a élevé 10 fois successivement ses taux directeurs et tente de réduire son bilan où se sont accumulées beaucoup d'obligations publiques d'États membres, en particulier suite à la crise sanitaire qui a sérieusement dégradé les finances publiques. La politique de la BCE fait depuis plusieurs mois l'objet de critiques et met en cause la crédibilité de l'Institution. Cependant, si l'inflation diminue plus vite aux États-Unis qu'en zone euro, c'est non seulement le résultat d'une réactivité plus vive de la Fed mais aussi par le fait que l'inflation est plus forte ici que là-bas parce que les États-Unis ne sont pas exposés de manière égale aux hausses des prix de l'énergie, parce que les gains de productivité ne sont pas les mêmes de part et d'autre de l'Atlantique, parce que les salaires croissent plus vite ici et parce que la zone euro a dans son ensemble une demande trop importante par rapport à l'offre qui est insuffisante à cause de tensions sur le marché du travail et par un manque d'équipements.
Le fait que la politique monétaire soit unique pour l'ensemble de la zone euro est un facteur d'hétérogénéisation de la zone. D'ailleurs, les spreads sont en train de s'écarter : selon Natixis, « l'exemple des attaques terroristes en Israël, et de la hausse de l'aversion pour le risque qu'elles ont provoquée, montre que les spreads de taux d'intérêt à 10 ans vis-à-vis de l'Allemagne de la France, de l'Espagne et de l'Italie, mais pas des autres pays de la zone euro, augmentent lorsqu'un tel choc se produit. Cela révèle la fragilité des finances publiques (déficit public et dette publique élevés) et de la croissance (avec le recul de la productivité du travail) en France, en Espagne et en Italie ».
De plus, la politique monétaire restrictive conduit à une hausse des taux d'intérêt, non seulement courts mais aussi longs, et non seulement en termes nominaux mais aussi en termes réels : « La zone euro a une

www.cbrisc

dette extérieure nette proche de zéro : la hausse des taux d'intérêt réels a des effets très faibles sur les transferts de revenu avec le reste du Monde (ce qui ne serait pas le cas si la zone euro avait des actifs ou une dette nets extérieurs élevés).
Cela implique que la hausse des taux d'intérêt réels dans la zone euro déclenche essentiellement des effets redistributifs (de distribution des revenus), au profit des agents économiques ayant un actif financier net positif et au détriment des agents économiques endettés. Les agents financiers endettés sont les États, les entreprises et les ménages endettés (surtout les ménages jeunes), les agents financiers ayant un actif financier sont les ménages aisés et plutôt âgés.
Les effets redistributifs de la hausse des taux d'intérêt réels expliquent leur effet défavorable sur les finances publiques, les entreprises et l'immobilier résidentiel, leur effet positif sur le taux d'épargne des ménages.

Deux remarques importantes :

1) Toutes les grandes banques centrales ont adopté au cours des années 2010 une politique monétaire très expansive (taux directeurs nuls ou presque et QE) pour, c'est totalement paradoxal de le dire, élever le taux d'inflation, à la fois totale et sous-jacente, puisqu'il était inférieur à 2%. Cette politique a conduit à une baisse des taux d'intérêt longs nominaux et réels, ce qui a entraîné une augmentation du prix des actifs spéculatifs, une substitution de monnaie aux obligations dans le portefeuille des agents privés qui réallouent cette monnaie à l'achat d'autres actifs, d'où une hausse encore plus forte du prix des actifs, immobiliers et actions, et cela a poussé les agents, entreprises et États. Par conséquent, la politique monétaire menée a eu pour effet, non pas de retrouver le niveau-cible de l'inflation, mais d'accroître considérablement l'instabilité financière. Conclusion : c'est un euphémisme de dire que la politique monétaire menée n'a pas atteint ses objectifs.
   Et on peut, du moins aujourd'hui, tirer la même conclusion en ce qui concerne la politique monétaire mise en œuvre actuellement :
   Certes, l'inflation totale de la zone euro est passée de 5,5 % sur un an en juin 2023 à 2,9 % sur un an en octobre 2023. Si on ne regardait que l'inflation totale, on pourrait donc avoir le sentiment qu'il y a une désinflation forte dans la zone euro.
   Mais ce recul de l'inflation totale est dû essentiellement à l'évolution des prix de l'énergie (-6% sur un an en juin 2023, -12% sur un an en octobre 2023) et de l'alimentation (+ 13 % sur un an en juin 2023 et + 9 % sur un an en octobre 2023).
   Hors énergie et aliments non transformés, l'inflation de la zone euro (sous-jacente) n'a reculé que de 6,8% sur un an en juin 2023 à 5,0% sur un an en octobre 2023.
   Quand on regarde le profil des prix de l'énergie, on voit que la contribution négative de l'énergie à l'inflation va disparaître en février ou mars 2024.
   De plus, de nombreux mécanismes inflationnistes subsistent dans la zone euro :
   - croissance rapide des salaires ;
   - recul de la productivité ;
   - situation d'excès de demande de biens ;
   - forte tension du marché du travail.

   Alors, il ne faut pas regarder l'inflation totale aujourd'hui pour juger de la tendance de l'inflation. Si on regarde l'inflation hors énergie et aliments non transformés, ou les perspectives pour l'inflation totale au début de 2024, on voit que l'inflation n'est absolument pas vaincue dans la zone euro.
2) Le QE entraîne une création de monnaie centrale qui est irréversible, au moins partiellement. Comme le montre le Flash Economie de Natixis du 17 avril (n°188), « la base monétaire (les réserves des banques) créée pendant les périodes où le quantitative easing est utilisé n'est que partiellement détruite pendant les périodes où le quantitative tightening est utilisé.
   Ceci implique une hausse permanente des prix des actifs liquides, par exemple les actions.
   La raison de cette irréversibilité partielle de la création de monnaie de banque centrale est qu'une partie de cette monnaie est utilisée pour acheter des actifs illiquides, qu'il est difficile de vendre (crédits immobiliers distribués par les banques, immobilier acheté par les ménages ou par les entreprises). Si les banques centrales détruisaient toute la monnaie de banque centrale qu'elles ont créée, il y aurait des ventes forcées (pour racheter les obligations vendues par la banque centrale)

www.christian-dules.fr

d'actifs illiquides, et un effondrement des prix de ces actifs illiquides, une crise de liquidité se transformant en crise de solvabilité.
C'est pour cela qu'aujourd'hui :

- les banques centrales n'ambitionnent pas de détruire toute la monnaie qu'elles ont créée pendant la crise de la Covid ;
- les prix des actifs liquides (actions) sont très élevés alors que les prix des actifs illiquides (immobilier) ont chuté ».

De plus, l'effet récessif de cette politique monétaire est manifeste. Comme le dit François Vidal dans sa chronique dans Les Echos du 16 novembre 2023, « Pyrrhus Ier était le roi des Molosses. C'était aussi le cousin d'Alexandre le Grand. Mais s'il est resté à la postérité, c'est avant tout pour sa victoire contre les légions romaines à Ausculum au prix de pertes si lourdes qu'elle s'est apparentée à une défaite.
Deux mille trois cents ans plus tard, l'histoire pourrait bien se répéter. Non pas dans le sud de l'Italie, mais en Allemagne cette fois, à Francfort précisément, au siège de la BCE. Quant à l'ennemi si difficile à vaincre, ce ne sont plus les armées de la Rome antique mais l'inflation, dont la flambée ébranle l'économie européenne depuis le printemps 2022.
Pour gagner la bataille, le conseil des gouverneurs de l'institution clé de la zone euro a sorti la grosse artillerie. A raison. En quatorze mois, il a relevé dix fois ses taux d'intérêt, les portant à 4 % . Un plus haut historique.
De manière moins visible, mais tout aussi volontariste, il a réduit son bilan de moitié, aspirant ainsi 2.000 milliards de liquidités sur les marchés. Une double offensive, dont l'objectif affiché était de ralentir l'activité en Europe, afin de limiter la hausse des prix. (…) Même si des rebonds techniques ne sont pas à exclure, la victoire semble à portée de main. (…) Le problème est que les forces européennes s'amenuisent. À la manière de l'armée de Pyrrhus, l'économie du Vieux Continent donne des signes inquiétants d'épuisement. Elle fait du surplace depuis douze mois maintenant et les prochains mois s'annoncent encore plus sombres. (…) En clair, l'économie européenne est en manque d'oxygène. Et pourtant, de l'avis général, les effets du resserrement monétaire ne se sont pas encore fait pleinement sentir. Le choc à venir pourrait donc être très sévère. D'autant qu'il ne faudra pas compter sur les plans de relance budgétaire traditionnellement lancés en pareil cas. Avec des taux d'intérêt aussi élevés, ils seraient prohibitifs pour de nombreux États de la zone euro, à commencer par la France.
Au soir de la "victoire" d'Ausculum, Pyrrhus s'était réfugié en Sicile. Où la BCE ira-t-elle fêter son succès sur l'inflation si l'économie de la zone euro doit le payer au prix fort ? ».

Élargissement et approfondissement

Il semble désormais probable que la Commission recommande aux Vingt-Sept, en octobre, de les entamer. Si les dirigeants de l'Union choisissent cette voie, cela les contraindra à accélérer le processus d'intégration des six pays des Balkans occidentaux qui attendent dans l'antichambre de l'Union depuis des années. Fin août, Charles Michel, président du Conseil européen, a estimé nécessaire de fixer un horizon temporel : 2030, selon lui.
La possibilité d'une UE à 35 ou 36 au début des années 2030 oblige à lui conférer une nouvelle gouvernance - il faudra a minima aménager le principe d'unanimité qui donnerait un droit de veto à 35 capitales. Un groupe de travail franco-allemand présentera dès la mi-septembre le fruit de ses réflexions aux ministres des Affaires européennes. Les leaders s'empareront du sujet au sommet européen de Grenade, début octobre, qui reprendra le débat autour de l'autonomie stratégique de l'UE.

Remarque finale : le mercredi 15 novembre 2023, la Commission européenne publie ses nouvelles prévisions pour l'économie de l'UE :
« L'économie européenne a perdu de son élan cette année dans un contexte de coût de la vie élevé, de faiblesse de la demande extérieure et de resserrement monétaire. Alors que l'activité économique devrait progressivement se redresser, les prévisions d'automne de la Commission européenne révisent la croissance du PIB de l'UE à la baisse par rapport à ses projections d'été. Selon les estimations, l'inflation est tombée à son plus bas niveau depuis deux ans dans la zone euro en octobre et devrait continuer à baisser sur l'horizon

de prévision. (…) Les déficits publics diminuent à mesure que le soutien budgétaire est progressivement supprimé. La suppression progressive des mesures temporaires liées à la pandémie, la réduction des subventions aux investissements privés et la diminution de l'impact budgétaire net des mesures liées à l'énergie devraient compenser la pression sur les soldes budgétaires due à un environnement économique moins favorable et à des dépenses d'intérêt plus élevées. Par conséquent, le déficit public de l'UE devrait diminuer légèrement en 2023, pour atteindre 3,2 % du PIB. La modération continue du soutien budgétaire discrétionnaire devrait réduire davantage le déficit public de l'UE à 2,8 % du PIB en 2024 et à 2,7 % en 2025. Le principal moteur de cette baisse devrait être la réduction considérable des mesures liées à l'énergie l'année prochaine et leur suppression progressive en 2025. Le ratio dette/PIB de l'UE devrait continuer de baisser en 2023, pour atteindre 83 %. Cette situation est soutenue par une inflation élevée, tandis que la hausse des taux d'intérêt sur les nouvelles émissions de dette n'augmente les dépenses d'intérêt que progressivement étant donné la longue maturité moyenne des dettes publiques dans l'UE. En 2024 et 2025, le taux d'endettement devrait se stabiliser globalement au-dessus du niveau de 2019, soit environ 79 %.
Les risques et l'incertitude augmentent dans un contexte de tensions géopolitiques ».
Pour la France, le document précise : « L'activité économique devrait croître modérément en 2023, car l'inflation reste élevée et le resserrement des conditions financières pèse sur la croissance. La croissance du PIB devrait augmenter lentement sur la période de prévision, à mesure que la consommation privée reprendra et que l'inflation diminuera progressivement. Le déficit public devrait se maintenir à 4,8 % du PIB en 2023, avant de diminuer à 4,4 % en 2024 et à 4,3 % en 2025. La dette publique devrait diminuer à 109,6 % du PIB en 2023 et remonter à 110 %. En 2025, également en raison du déficit primaire encore élevé ».

Les deux dossiers les plus graves :

1) La fragmentation de l'Europe.

La fragmentation de l'Europe n'est pas nouvelle. Depuis de nombreuses années, on a l'habitude de distinguer l'Europe du Nord et celle du Sud. Depuis moins longtemps, on ajoute à cette distinction celle qui oppose l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, cette dernière rattrapant de plus en plus son retard par rapport à la première. Le cas de la Pologne est très illustratif de cette évolution. L'économie polonaise pèse de plus en plus lourd en Europe et elle s'autonomise de celle de l'Allemagne comme autrefois l'économie de la Corée du Sud s'est autonomisée de l'économie japonaise. Incontestablement, le centre de gravité de l'économie européenne se déplace vers l'Est.

• Natixis publie le 20 décembre 2023 un Flash Economie (n° 730) qui soulève l'incontournable question de la réelle faisabilité de l'Union ; l'analyse menée constate en effet que l'Europe est très fragmentée :
« Loin de présenter une stratégie unifiée, des politiques économiques communes, coopératives, les pays de l'Union européenne présentent une fragmentation sur beaucoup de points :

- l'absence de mobilité des capitaux entre les pays de l'UE ;
- l'absence de coopération industrielle entre pays ;
- l'absence de stratégie commune pour la transition énergétique ;
- l'absence d'une Europe de la défense ;
- la divergence des politiques migratoires ;
- la fragmentation des marchés financiers, en particulier des marchés de dette publique ;
- les différences entre les systèmes de protection sociale ;
- les vues différentes sur les perspectives pour l'Europe (avancée vers le fédéralisme ou non) ;
- des stratégies de politique budgétaire très différentes ».

Pour Natixis, cette fragmentation de l'Europe explique son faible poids international.

• Sur Xerfi Canal, Anaïs Voy-Gillis fournit le 23 avril 2024 sur le sujet l'analyse suivante :

« Le secteur industriel représente près de 20% du PIB européen, révélant des situations très hétérogènes entre les pays membres de l'Union européenne puisqu'il représente selon les données de l'OCDE :
25% du PIB en Pologne, 24% en Allemagne, 22,6% en Hongrie, 21,1% en Italie, 13,2% France.

www.christian-bides.fr

Outre le poids de l'industrie dans le PIB, les divergences entre les États sont lisibles dans des balances commerciales très différentes.
La politique industrielle est principalement du ressort des États membres, même si jusqu'à la fin des années 1980 l'Union européenne avait quelques politiques sectorielles, notamment pour la sidérurgie et le textile. Depuis le sujet des politiques verticales était devenu presque tabou. La pandémie, la guerre en Ukraine et le contexte géopolitique ont poussé l'Union européenne à faire évoluer sa doctrine.
Depuis la fin des années 1980, la politique européenne :
- Limite les aides d'État pour ne pas fausser la concurrence entre les États membres-
- A pour ambition de créer les conditions favorables à la compétitivité
- Se limite à une politique dite « horizontale » donc qui ne ciblait pas des secteurs en particulier
En mars 2020, la Commission européenne a présenté une nouvelle stratégie industrielle autour de 3 axes :
- Renforcer la résilience du marché unique avec notamment un mécanisme européen de filtrage des investissements directs étrangers mis en place en octobre 2020
- Réduire la dépendance européenne, notamment en matière de matières premières critiques, de principes actifs et de composants comme les semi-conducteurs avec notamment la directive sur les batteries revue en 2023 et avec le Chips act en 2022
- Accélérer la transition écologique et numérique avec notamment l'objectif de réduire de 55% les émissions de CO2 en 2030 par rapport à 1990 et le Net Zero Industrial Act publié en janvier 2023
Les dispositifs majeurs proposés par l'Union européenne peuvent être largement améliorés.
Par exemple :
1) Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est entré en vigueur en octobre 2023 et doit imposer une taxe sur certains intrants comme l'acier ou l'aluminium.
a. Il est présenté comme une forme de protectionnisme vert, ce qui est largement discutable
b. Cet outil doit permettre d'éviter les fuites de carbone à mesure que le marché carbone européen évolue avec la suppression progressive des quotas gratuits
c. Mais il pourrait avoir un impact à l'exportation pour les industriels européens qui verront mécaniquement leurs coûts augmenter
d. Il ne couvre pas suffisamment les produits semi-finis et finis donc il y a un risque de délocalisation des industries aval
2) Les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) ne sont pas nouveaux puisqu'ils permettaient déjà de financer des infrastructures transnationales avec des fonds nationaux ont évolué pour permettre le financement de projets industriels
a. Leur évolution est une inflexion dans la politique sur les aides d'État
b. Mais la divergence de situation économique entre les États membres pourrait faire que certains, notamment les plus frugaux, ont plus de moyens pour financer des projets industriels.
Sur le plan des aides d'État, des subventions diverses de soutien aux entreprises ont pu être autorisées grâce aux dispositions des cadres temporaires adoptés dans le cadre de la pandémie et de la guerre en Ukraine.
La question d'un endettement européen, sur le modèle de celui du plan de relance européen, est à poser pour assurer le financement de la transition écologique, tout en préservant les industries européennes. La question d'un fonds souverain européen est également un sujet clé.
Les politiques industrielles offensives de la Chine et des États-Unis :
- Menacent le continent européen d'un décrochage industriel
- Exacerbent la concurrence entre les États membres qui ont des divergences d'intérêts de plus en plus marqués.
Force est de constater que les États européens :
- Peinent à s'aligner autour d'objectifs communs et jouent plutôt le jeu du dumping fiscal et social,
- Se font de la concurrence pour attirer des projets sur leur territoire.
Outre, les batailles autour des aides publiques, certains États rognent sur leurs dépenses de protection sociale pour gagner en compétitivité. Par exemple, la Hongrie a baissé de 6 points ses dépenses sociales entre 2012 et 2022, passant de 23% du PIB à 17%, quand elles sont de 31% en France.
Alors que le prix de l'énergie plombe la compétitivité des industries européennes, la réponse de l'Union européenne semble peu ambitieuse face au danger qui pèse sur ses industries, en particulier celles de

www.christian-blanes.fr

l'amont, et sur les emplois industriels. Une Europe, certes moins naïve, mais empêtrée d'en une mortifère compétition interne ».

2) *Les atouts qui restent à l'Europe dans notre monde multipolaire globalisé*

• Dans sa vidéo sur Xerfi-Canal le 15 mai 2024, Olivier Passet traite de cette question importante :

« Dans un monde multipolaire, l'Europe est-elle condamnée au déclin ?
C'est ce que nous dit sa démographie, et surtout sa population active en recul et vieillissante.
C'est ce que nous dit aussi sa productivité.
C'est ce que nous dit la perte de vitesse de son épicentre industriel rhénan ;
c'est ce que nous dit encore sa faible maîtrise des ressources stratégiques ; ou le sous-dimensionnement et le défaut de coordination de sa défense.
La solidarité occidentale en déclin
Dans ce nouveau contexte géopolitique, la solidarité occidentale s'étiole. Les États-Unis jouent de plus en plus la carte de leur réindustrialisation en solo et renforcent leur ascendant énergétique sur l'Europe. Ils risquent demain de se défausser en matière de solidarité militaire. Quant à la Chine, elle déplace son offensive industrielle sur les secteurs à plus forte valeur ajoutée, ceux notamment de la transformation climatique, du digital et de la mobilité, bousculant l'Allemagne.
Face à cela, les atouts européens paraissent minces.
L'UE peut mobiliser encore davantage sa main-d'œuvre disponible (temps de travail, taux d'emploi), mais marginalement, pour conjurer quelque temps son déclin démographique. Elle peut rehausser toujours plus ses qualifications en investissant dans la formation, mais avec des effets très diffus et un risque élevé de déclassement des diplômes si la montée en gamme productive ne s'opère pas.
En vérité, pour conjurer sa relégation, l'UE dispose surtout de trois atouts peu partagés au plan mondial. Une monnaie stable, seconde devise de réserve. Des infrastructures financières et bancaires solides, matures et internationalisées ; et surtout d'un excédent d'épargne structurel. Ce dernier élément supposant un surcroît d'offre compétitive sur la demande intérieure.
Fragilité de l'avantage européen
Or ce dernier avantage, sur lequel reposent les deux premiers, est fragile : les difficultés du cœur industriel rhénan, les lacunes grandissantes en matière d'infrastructures, les retards accumulés en matière de R&D, la vassalité digitale de l'Europe et la faiblesse de son positionnement dans les chaînes de valeur de la transformation climatique menacent très fortement cet avantage. Le temps est compté. Et si l'UE ne parvient pas à opérer sa mue productive dans un délai court, elle perdra la carte maîtresse qu'elle a encore dans son jeu. Cela signifie que cette épargne soit fléchée prioritairement sur son territoire, qu'un véritable effort d'investissement coordonné soit mis en œuvre.
L'UE dispose de deux voies pour européaniser les débouchés de son épargne.
• La voie libérale, qui décharge les États d'une mission industrielle, misant d'abord sur l'efficacité des canaux privés de financement ; c'est la politique à laquelle elle s'est attelée depuis la création de l'euro. Avec pour premier préalable, la quête d'une crédibilité financière, misant sur une devise stable, des marchés profonds et liquides ; avec pour second préalable des entreprises rentables et de taille suffisante pour bénéficier d'effets d'échelle et d'un pouvoir de marché permettant d'asseoir l'attractivité des titres qu'elles émettent ; l'UE a misé pour cela sur les politiques dites structurelles à haute dose de concurrence, pour renforcer l'efficacité et l'attractivité des entreprises européennes, par effet de sélection.
Les limites de la stratégie libérale
Les limites de cette stratégie sont aujourd'hui palpables. Avec une hétérogénéité réglementaire qui demeure, et notamment la présence de paradis fiscaux qui surpondèrent l'influence de petits territoires dans l'allocation des capitaux. Avec une évaporation de l'épargne domestique en quête de rendement vers le grand large. En témoigne le déficit structurel de la balance des IDE de l'UE. Avec un biais domestique des investissements nationaux ; des barrières culturelles qui persistent et des intérêts nationaux qui prévalent sur l'intérêt productif de l'espace européen ; avec pour conséquence, une fragmentation productive dans les secteurs névralgiques des télécoms, du transport ou de l'énergie par exemple, qui ne permet pas de faire jeu égal avec les États-Unis ou la Chine ; Airbus demeurant une exception.

• L'autre voie est celle d'une mutualisation et d'un renforcement des moyens financiers au niveau communautaire. C'est le serpent de mer d'un budget renforcé, développant ses compétences en matière de politique industrielle et de planification stratégique, levant de la dette commune. C'est précisément la brèche qui s'est ouverte durant le Covid. Et c'est l'essai à transformer dans les prochaines années. La seule façon de mettre massivement, dans un délai court, l'épargne de l'UE au service de ses intérêts stratégiques. Une idée servie par l'urgence, comme toutes celles qui font bouger les lignes de l'intégration, et qui gagne maintenant les esprits les plus sages ».

• Dans Les Echos du 21 mai 2024, Alexis Karklins-Marchay lance un cri : « Europe, réveille-toi ! » et écrit en particulier :
« (…) C'est la perte de notre souveraineté qui devrait nous mobiliser prioritairement, en particulier en matière économique. L'Europe stagne depuis au moins une décennie. Alors que les grands pays émergents continuent de se renforcer et que les États-Unis voient leur niveau de vie augmenter, nous sommes presque à l'arrêt. (…) Certes, notre niveau de vie reste enviable mais là encore, ouvrons les yeux. Si nous ne retrouvons pas au plus vite les chemins de la croissance et de la productivité, nous serons bientôt incapables de conserver nos systèmes de santé auxquels nous sommes si attachés. Nous ne serons pas en mesure de financer l'accroissement indispensable de nos dépenses en matière de sécurité dans une période où les conflits se multiplient et où la guerre hybride, qui combine moyens militaires conventionnels, cyberattaques et manipulations des opinions, prend de l'ampleur. Si nous ne nous réveillons pas, nous ne serons bientôt plus qu'un grand parc d'attractions pour touristes étrangers.
L'heure n'est toutefois plus aux diagnostics mais à l'action. Comment ? Trois axes sont prioritaires.
En restaurant d'abord un climat d'envie et de liberté. Il est fondamental de réduire la bureaucratie et les règles communautaires, règles qui sont ensuite souvent accrues au niveau national. Plutôt que d'énièmes projets de planifications qui ne feront que complexifier l'environnement légal et alourdiront les finances publiques des États, il est temps d'essayer le laisser-faire et la confiance.
En poursuivant ensuite l'unification du marché intérieur, ce véritable atout collectif qui doit permettre à nos entreprises de dégager des économies d'échelle dans plusieurs secteurs clés et de partir à la conquête des marchés internationaux. Songeons qu'il n'y a plus aucun groupe européen dans les dix premières capitalisations boursières mondiales, et seulement deux dans les vingt premières.
En unifiant nos marchés de capitaux enfin, objectif central pour mobiliser l'épargne privée abondante et lui permettre de se mettre au service de projets privés, surtout si nous voulons accélérer notre transition énergétique et entrer pleinement dans l'âge digital.
Notre Europe, cette "nation composée de plusieurs" selon Montesquieu, cette grande famille continentale selon Balzac, a rendez-vous avec l'Histoire. Il ne suffit plus de rappeler qu'elle est cette fille lumineuse de Jérusalem, d'Athènes et de Rome. Il lui faut désormais montrer qu'elle peut rivaliser avec Washington, Beijing ou Delhi ».

À propos du discours sur l'état de l'Union de Mme Ursula von der Leyen :

(Alternatives économiques du 18/9/2023, Christian Chavagneux)
Le 13 septembre dernier, Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, a prononcé son discours annuel sur l'état de l'Union
(url:https://france.representation.ec.europa.eu/informations/discours- sur-letat-de-lunion-2023-de-la-presidente-von-der-leyen-2023-09-13_fr).
C'est un moment crucial car il fixe les ambitions de notre continent pour les années à venir. Et d'autant plus attendu cette année qu'approchent les élections législatives européennes de juin prochain. Le résultat est préoccupant car il révèle la faiblesse et la naïveté économique de l'Europe dans la bataille mondiale.
Premier exemple frappant, le credo réaffirmé dans les vertus de la concurrence. *« Notre industrie et nos entreprises technologiques aiment la concurrence. Elles savent que la concurrence mondiale est bonne pour les affaires »*. Mais dans quel monde vit Madame von der Leyen ! En plein IRA américain (Inflation Reduction Act *(url:https://www.alternatives-economiques.fr/christian-chavagneux/etats-unis-europe-un-affrontement-a-369- milliards/00105291)*), en plein effort massif d'investissements chinois sur les technologies de pointe, domaines dans lesquels le pays mène une guerre économique à outrance, le message

de l'UE consiste à réaffirmer le principe de concurrence et à se plaindre du fait que les autres sont des méchants qui ne croient pas au libre jeu des marchés.
D'où l'annonce du lancement d'une enquête antisubventions sur les véhicules électriques en provenance de la Chine. Pas besoin d'y passer du temps et de l'argent, on peut donner le résultat tout de suite : le secteur des voitures électriques a été, comme bien d'autres, largement subventionné en Chine. Les experts ont du mal à estimer les montants précis mais le Cepii a montré cet été *(url:http://www.cepii.fr/PDF_PUB/pb/2023/pb2023-42.pdf)* qu'ils sont importants.
Et si les constructeurs européens ont pris du retard sur le sujet, c'est qu'ils ont fait, dans le passé, les mauvais choix en n'investissant pas assez dans l'électrique. Et que cela risque de perdurer car ils préfèrent développer des voitures électriques haut de gamme *(url:https://www.alternatives-economiques.fr/voiture-electrique-marche-sera-chinoise/00107740)* au moment où la Chine s'apprête à nous inonder de véhicules à prix plus abordables. Et même si les constructeurs européens finissent par s'y mettre, ils resteront dépendants des batteries chinoises.
Note : Dans sa chronique du 19 avril 2024 publiée dans Les Echos, Éric Le Boucher écrit notamment :
« (…) L'Europe a mis ses agriculteurs en révolte. L'Europe est sur le point d'être envahie de voitures chinoises. Il est bien temps, vingt ans plus tard, de faire des *« sommets »* pour s'alarmer du *« gap de compétitivité »* et du décrochage de la croissance économique du Vieux Continent avec les Etats-Unis.
Ne cherchez pas les coupables, ils se sont infiltrés dans tous les lieux de la décision européenne, de Berlin à Paris, à la Commission et toutes les ONG qui assaillent : les idéologues verts. Tous les autres partis - par mauvaise conscience ? - les ont laissés faire.
Coupable est un mot qu'ils refuseront, non sans raison : ils ont voulu bien faire. Ils ont voulu nous rendre propres et faire de nous un modèle pour le monde entier. Le tort n'est pas dans l'objectif, très nécessaire en effet, mais dans la façon aveugle, c'est-à-dire irréfléchie, de le réaliser.
Jean-Dominique Senard, le président de Renault, l'a résumé lors d'une audition devant les sénateurs français le 20 mars : l'obligation de passer à la voiture électrique en 2035 dans l'Union européenne a été prise *"sans aucune analyse"* des conséquences économiques, sociales, géopolitiques.
Ces conséquences, on "les découvre" aujourd'hui. (…) ».

La même naïveté se manifeste dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle. L'Europe est dominée depuis des décennies par les géants américains et chinois. Mais ce n'est pas grave, elle *« est devenue la pionnière mondiale de la défense des droits des citoyens dans le monde numérique »,* avance fièrement la présidente de la Commission. L'UE donne cet argument depuis longtemps : les multinationales du reste du monde définissent les objectifs, tracent les routes, empochent les bénéfices mais c'est sans conséquence puisque nous peignons les passages cloutés !
Infliger des amendes pour comportement anticoncurrentiel aux Gafam et imposer des règles de modération sur les réseaux sociaux ne compense pas, et de loin, le fait que les choix technologiques, financiers, du niveau et de la localisation des emplois se fassent majoritairement ailleurs que chez nous. On verra ce qu'en dit Mario Draghi, chargé de remettre un rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne.
À l'image de ce qui se passe en France, au lieu de pousser à l'innovation, Ursula von der Leyen veut compenser notre manque de compétitivité et la faiblesse de nos entreprises par des mesures générales pro-business qui font le bonheur des libéraux. *(url:https://www.lopinion.fr/international/la-competitivite-des-entreprises-europeennes-nouveau-mot-dordre-dursula-von-der-leyen)* On le mesure à l'énoncé des trois défis économiques mis en avant par la présidente de la Commission.
Les pénuries de main-d'œuvre y figurent au premier chef (mais rien n'est dit sur les mauvaises conditions de travail, la perte d'autonomie et de sens au travail qui contribuent à les nourrir). Suit l'inflation, ramenée uniquement au prix de l'énergie, sans un mot sur les salaires, le pouvoir d'achat ou les surprofits de certains secteurs. Les PME, enfin, érigées en modèle entrepreneurial, bénéficieront désormais d'un représentant spécial et dont le poids des déclarations administratives devra diminuer de 25 %, sans, là encore, un mot pour leurs salariés.
Cerise sur le gâteau, Ursula von der Leyen a clôturé son discours en appelant à élargir l'UE pour la faire passer à trente membres et plus alors qu'elle éprouve déjà des difficultés à 27. Des difficultés en particulier très présentes *(url:http://institutmontaigne.org/expressions/chine-jusquou-doit-aller-leurope-pour-assurer-sa-securite- economique)* face à la nécessité d'assurer la sécurité économique de l'Europe.

La faiblesse de l'Europe dans le jeu compétitif mondial tient aux mauvaises décisions stratégiques prises par ses entreprises et à la mauvaise qualité du mix public-privé, un pilier clé de toute réussite économique comme le montrent régulièrement les travaux de la chercheuse Mariana Mazzucato. *(url:https://www.alternatives-economiques.fr/mission-economie/00104813)* Ce n'est pas avec le genre d'orientations que propose madame von der Leyen que nous sommes près de nous en sortir.

Le point de vue de l'AIECE sur la conjoncture de l'Europe

« Les instituts de conjoncture économique membres de l'AIECE (Association d'Instituts Européens de Conjoncture Économique) se sont réunis à Bruxelles pour leur réunion d'automne les 24 et 25 novembre 2023. (…)
Par rapport à la réunion du printemps dernier, les instituts ont présenté des prévisions de croissance légèrement révisées à la baisse en zone euro pour 2023 et 2024.
Les incertitudes sur la vigueur de la croissance au tournant de 2023-24 se sont amplifiées au cours des derniers mois. Après une croissance quasiment à l'arrêt à l'échelle de la zone euro, la majorité des instituts prévoient un léger redémarrage de l'activité qui se traduirait par une croissance de l'ordre de 1,1 % en moyenne annuelle en 2024 (après 0,6 % en 2023).
La baisse de l'inflation redonnerait progressivement du pouvoir d'achat aux ménages et faciliterait une reprise modérée de la consommation, mais les taux d'intérêt continueraient à mordre sur l'activité, avant l'amorce d'un assouplissement en fin d'année, qui jouerait à partir de 2025.
La croissance européenne serait dans le creux de la vague au tournant 2023/2024, mais la reprise serait modérée tant du côté de la demande intérieure, que de la demande extérieure. S'y ajoute le risque d'un nouvel accroissement des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale. (…) ». (Catherine Mathieu, OFCE)

L'Europe est en train de perdre la guerre commerciale mondiale

Que savons-nous vraiment de la géographie du commerce mondial et de la guerre de position que se livrent les grandes régions du monde ?
Que la Chine submerge l'Occident. Que l'Allemagne a bien résisté jusqu'à peu, au détriment de ses partenaires, et en portant l'offensive sur les marchés émergents. Que l'Europe excédentaire demeure une puissance commerciale de premier plan, même si elle est sur le déclin.
Mais en réalité, rarement ces faits stylisés sont confrontés aux chiffres concrets.
Je vais tenter ici de donner une vision panoramique des grandes tendances ou ruptures de tendance qui caractérisent le commerce mondial depuis 20 ans.

L'UE, une puissance commerciale en recul
Première question, où en est vraiment l'UE (prise dans son ensemble et élargie ici au Royaume-Uni), en tant que puissance commerciale après plus de 20 ans d'offensive des pays émergents ?
En première analyse, elle résiste et peut même se targuer d'être de loin encore la première puissance commerciale au monde si l'on en juge par le poids de ses exportations dans le commerce mondial. Et après avoir ployé, et même décroché au cours des années 2000, elle semble avoir plutôt stabilisé ses positions depuis 10 ans. La Chine ne cesse d'accroître sa part du gâteau, mais elle semble loin de détrôner la vieille Europe.
C'est malheureusement une illusion d'optique, qui tient au fait que ces données les plus standards intègrent les échanges intra-communautaires. Or, pour juger de la puissance commerciale de l'UE en tant que zone, sur un pied d'égalité avec d'autres vastes territoires, il faut éliminer ces échanges inter-régionaux. Vu sous cet angle, aucun doute n'est permis. L'UE a perdu depuis 10 ans son statut de première puissance commerciale, en ligne avec le déclin de son industrie, et le fossé avec la Chine ne cesse de se creuser.

www.christian-labbe.fr

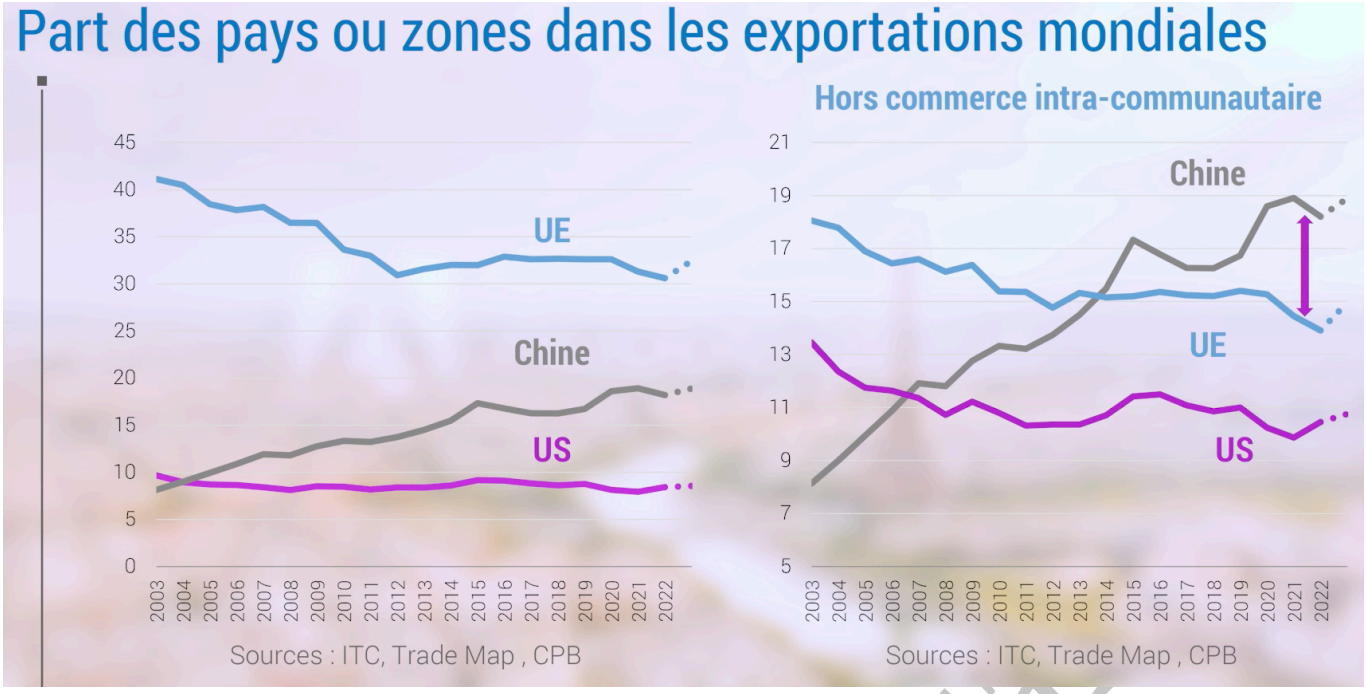

La redistribution du commerce mondial : pays avancés vs émergents

Sortons maintenant de notre ethnocentrisme européen, et regardons le partage du commerce mondial à travers la guerre de position que se livrent les pays avancés et émergents.

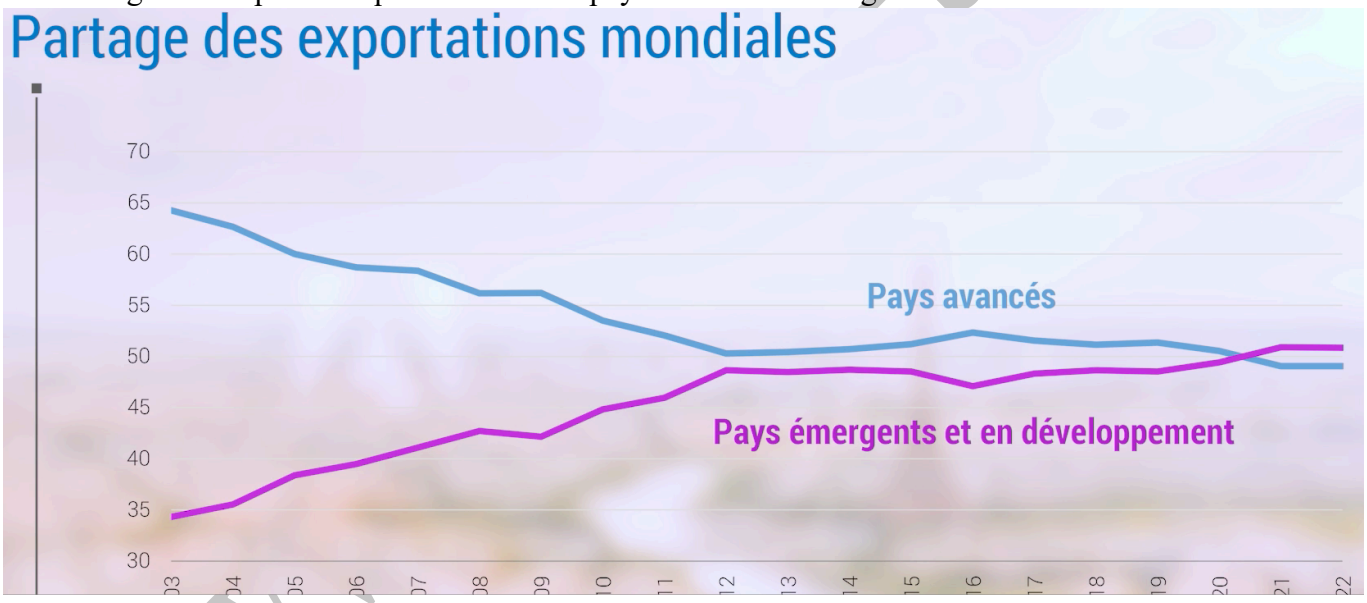

Sans surprise, le commerce mondial s'est profondément recomposé, avec une explosion des exportations des émergents, notamment dans les années 2000, et un recul relatif des pays avancés. Le commerce semble à présent se stabiliser sur un partage équilibré entre ces deux groupes de pays.

Mais il faut regarder de plus près ce qui s'est réellement passé. Une décomposition plus fine montre que l'explosion commerciale des émergents s'est d'abord opérée sur les émergents eux-mêmes.

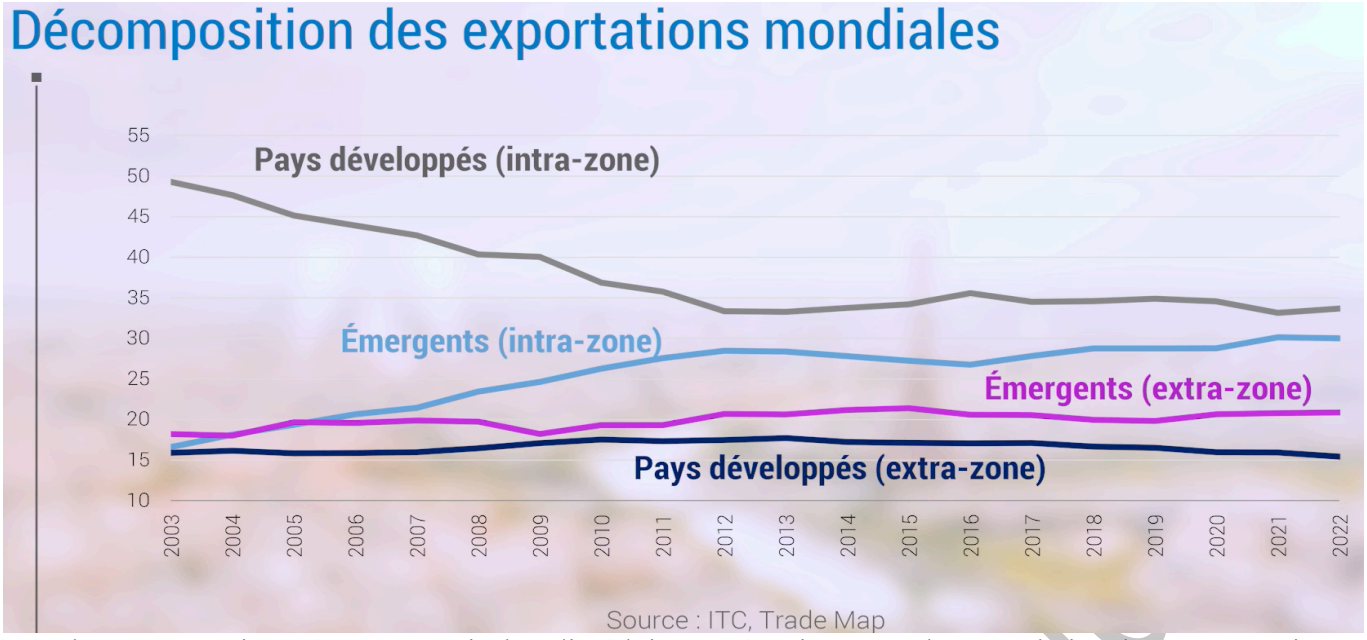

C'est le commerce intra-émergent qui a bondi, réduisant mécaniquement la part relative du commerce intra-zone des pays développés. Ce qui a été vécu comme une invasion des produits à bas coûts par les Occidentaux est d'abord une effervescence du commerce entre pays en forte croissance et une intégration croissante de ces derniers. Cela ne retire rien au fait que simultanément les pays avancés ont perdu du terrain sur les marchés émergents, tandis que les émergents ont accru leur part sur les marchés avancés.

L'offensive stratégique de la Chine auprès des pays émergents

La Chine est, sans surprise, un acteur clé de la redistribution des cartes. Avec une insertion déséquilibrée sur le marché mondial. Contribuant beaucoup plus à la hausse des exportations mondiales qu'à celles des importations. Une asymétrie qui fait qu'elle ne constitue pas un moteur du commerce mondial pour l'Occident, mais bien un frein. Un constat bien moins vrai pour les autres pays émergents, dont la part dans les importations chinoises ne cesse de progresser et domine très largement celle des produits occidentaux.

Surtout, ce que montrent clairement les données, c'est que la Chine a déplacé l'offensive.

Le jeu principal ne se joue pas directement sur les marchés occidentaux, même si la part chinoise a graduellement progressé. Mais d'abord sur les marchés émergents. C'est sur ce terrain que la Chine taille des croupières aux États-Unis et à l'Europe. Il suffit de regarder la part de la Chine dans les importations des pays émergents et de la comparer à celle des pays avancés, pour comprendre que c'est d'abord sur sa périphérie que le monde développé perd la guerre commerciale et que la Chine opère sa conquête, sur les marchés d'Amérique du Sud, d'Afrique, de Russie.

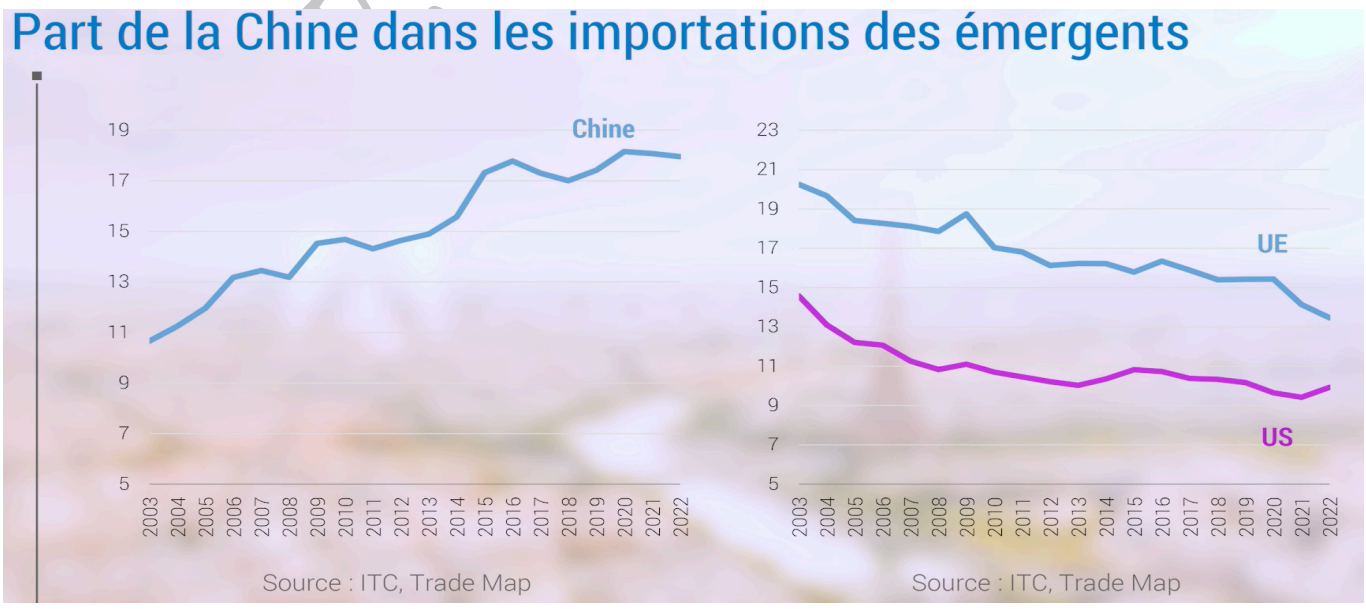

Au fond, si les pays avancés reculent sur leurs propres marchés, ils sont bien moins débordés que sur le grand large.
Bref, la guerre commerciale a tout d'une guerre froide, déplaçant l'offensive sur les marchés périphériques et divisant la planète en deux blocs qui s'intègrent d'abord commercialement sur eux-mêmes.

L'impératif de la constitution d'une Europe puissance

Le jeudi 18 avril, publication par Xerfi Canal (en partenariat avec « Le printemps de l'économie 2024 » dont le thème est « Quelle Europe dans un monde fragmenté ? ») d'une vidéo enregistrée par Robert Boyer qui démontre « l'impératif de la constitution d'une Europe puissance » :
« *Les promesses non tenues*
En 2000 le projet de l'Union Européenne était de faire advenir "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". Cette promesse n'a pas été tenue : le vieux continent est toujours en retard dans le numérique, il peine à organiser la transition énergétique et les techniques contribuant à la dé-carbonisation des activités sont le plus souvent importées de Chine. La croissance est atone et les crises successives ont creusé les déficits publics. De ce fait, une couverture sociale étendue, caractéristique des capitalismes européens, est de plus en plus difficile à soutenir. Les réformes sont d'autant plus douloureuses qu'une partie de la population s'est paupérisée. Elle se tourne vers les partis populistes peu favorables à la poursuite de la délégation de la souveraineté nationale aux institutions bruxelloises.
La défense de l'euro : nécessaire mais pas suffisante
Cet échec s'explique : toutes, ou presque, les énergies se sont concentrées sur les politiques visant à surmonter les multiples difficultés rencontrées par l'établissement de l'euro. La monnaie unique a survécu à la grande crise financière de 2008 puis celle des dettes publiques de 2012 au point de faire l'objet en 2024 d'une quasi-unanimité. Pour autant la constitution d'un grand marché européen n'a pas renouvelé les rendements d'échelle attendus qui auraient permis un redressement des gains de productivité. La concurrence libre et non-faussée n'a pas fait émerger l'équivalent des GAFAM américains ou de leurs concurrents chinois. La faiblesse d'une politique industrielle commune se fait cruellement sentir. Lors des sommets européens, se sont affrontées des conceptions contradictoires concernant le devenir de l'Europe : simple espace de libre échange ou progressive constitution d'un gouvernement économique de l'UE ? La Commission et le Parlement Européens n'avaient pas le pouvoir de surmonter ce dilemme. En quelque sorte, les oppositions politiques suscitées par la gestion de l'euro ont relégué au second plan la réponse de l'Europe au fractionnement de l'économie mondiale. De fait, l'Europe est prise en tenailles entre le protectionnisme des États-Unis et la montée en puissance des exportations chinoises. Leur rivalité systémique s'est transformée en une guerre économique ouverte à laquelle l'Europe n'est pas préparée.
Le temps de l'Europe puissance
Déjà, l'irruption de la pandémie avait fait ressortir l'extrême dépendance productive de l'UE. La prise de conscience du changement climatique conduit à l'édiction de multiples normes favorisant l'économie verte, sans pour autant susciter l'émergence d'entreprises capables de les satisfaire puisque nombre d'équipements (batteries, éoliennes...) ne sont pas produits en Europe. L'invasion de l'Ukraine par la Russie fait brusquement ressortir l'impréparation du vieux continent en matière de transition énergétique. Surtout l'absence d'une défense commune, de fait déléguée à l'Otan, menace l'existence même de l'UE.
Répondre à ces faiblesses est un objectif commun à tous les membres de l'UE au-delà des oppositions doctrinales.
Il est donc essentiel que les initiatives du type Nouvelle Génération se multiplient en réponse à trois questions. D'abord la constitution d'industries d'armement serait un premier pas en direction d'une politique industrielle menée au niveau européen. Relever la croissance potentielle de l'Europe deviendrait possible. Ensuite, face à l'ampleur des investissements liés à la transition énergétique, la dépense publique pourrait devenir l'un des catalyseurs des investissements privés, ce qui nécessite l'émergence d'une fiscalité européenne. Enfin, actualiser la protection sociale au sein des pays et affirmer leur solidarité politique- au-delà de leur mise en concurrence- sont devenus deux conditions nécessaires à la poursuite de l'intégration

européenne. Le basculement de préoccupations essentiellement économiques vers des d'objectifs géopolitiques vitaux impose la constitution d'une Europe puissance ».

LA ZONE EURO

La zone euro : une croissance en berne, un modèle économique déstabilisé.

(Le jeudi 31 août 2023, publication sur Xerfi Canal d'une vidéo d'Alexandre Mirlicourtois, Directeur de la conjoncture et de la prévision. Étant donné l'intérêt de cette vidéo, on en donne ci-après le contenu en totalité)

« Cela ne s'arrange pas pour la zone euro qui file droit vers la récession. C'est du moins l'impression laissée cet été par l'évolution des PMI manufacturiers et des services qui retracent les attentes des chefs d'entreprise. Ils se situent tous deux en zone négative, voire dépressive pour l'industrie.

Toutes les grandes économies sont touchées. En Allemagne, l'indice manufacturier est même passé sous la barre des 40 points, un niveau qui n'a été observé que pendant la crise de 2008 et la pandémie. Rien ne va également du côté des consommateurs. Malgré son redressement, le moral des ménages reste nettement en dessous de sa moyenne de long terme. Surtout, la conjoncture économique n'apparaît toujours pas adéquate pour engager des achats importants et, bien plus, incite à continuer d'épargner le plus possible.

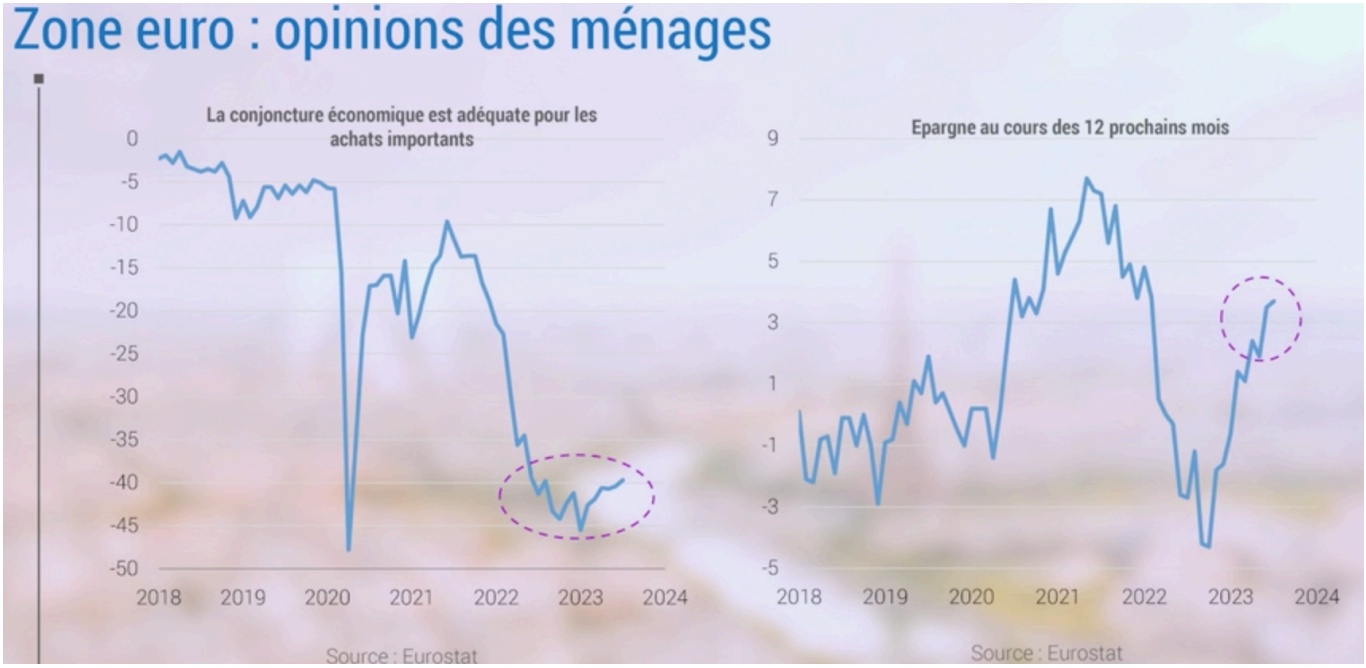

Le léger rebond de la croissance enregistré ce printemps risque de faire long feu et un recul du PIB européen est probable au 3ème trimestre. La question est de savoir si ce n'est qu'un flop conjoncturel ou une remise en cause plus profonde d'un modèle économique basé sur l'export et l'accumulation d'excédents.

On peut même considérer (Flash Economie Natixis n°520 du 11/9/2023) que la zone euro risque fort d'avoir une croissance durablement nulle. En effet, elle cumule 3 facteurs négatifs : la stagnation et même le recul de la productivité du travail, le recul de la population en âge de travailler et le ralentissement de la hausse du taux d'emploi.

La dépendance de l'Europe aux marchés extérieurs

C'est un fait, des grandes zones économiques, la zone euro est la plus dépendante de ses marchés extérieurs : les exportations de biens ont représenté un peu plus de 21% de son PIB en 2022. C'est environ 3 points de moins en Chine ou au Japon et beaucoup moins encore aux États-Unis.

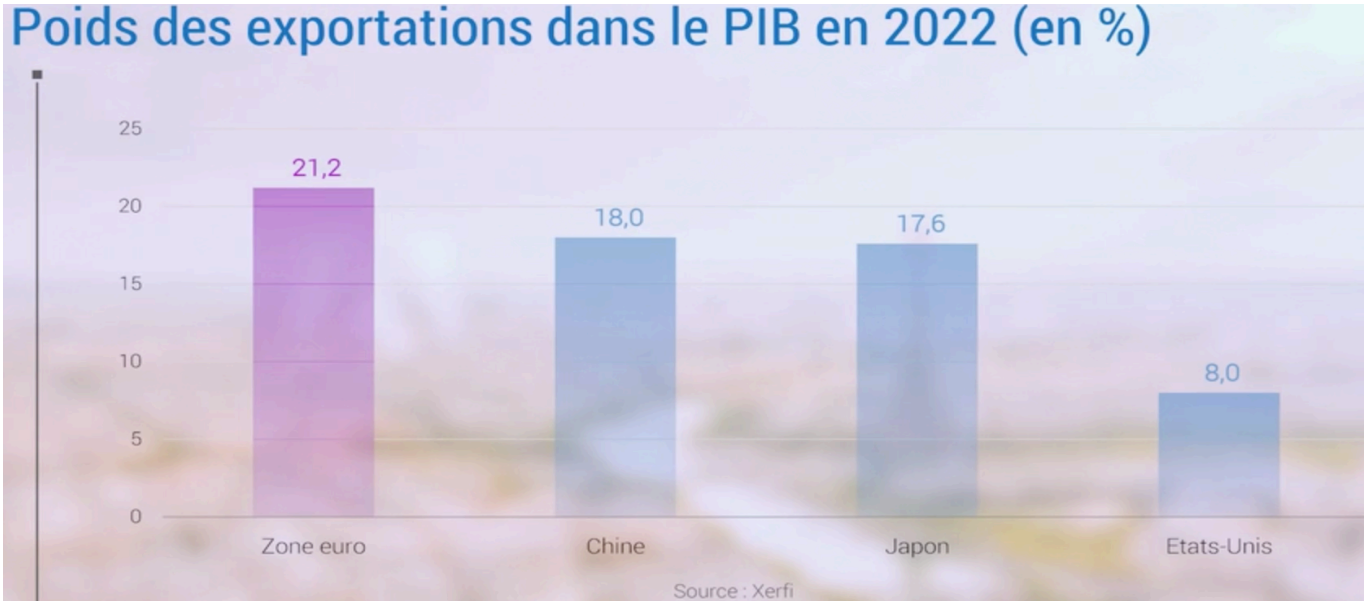

L'Europe, c'est d'abord une puissance industrielle et commerciale avec l'Allemagne en pays pivot intégrant les pays à faibles coûts et à haute compétence dans sa chaîne de valeur. Elle fait ainsi figure de locomotive, non du fait de la vigueur de sa demande intérieure, mais par sa capacité à projeter des produits européens à forte valeur ajoutée sur les marchés mondiaux. Cela a permis à l'Union Économique et Monétaire de dégager régulièrement des excédents courants sur le reste du monde depuis près de 20 ans hors périodes de crise.

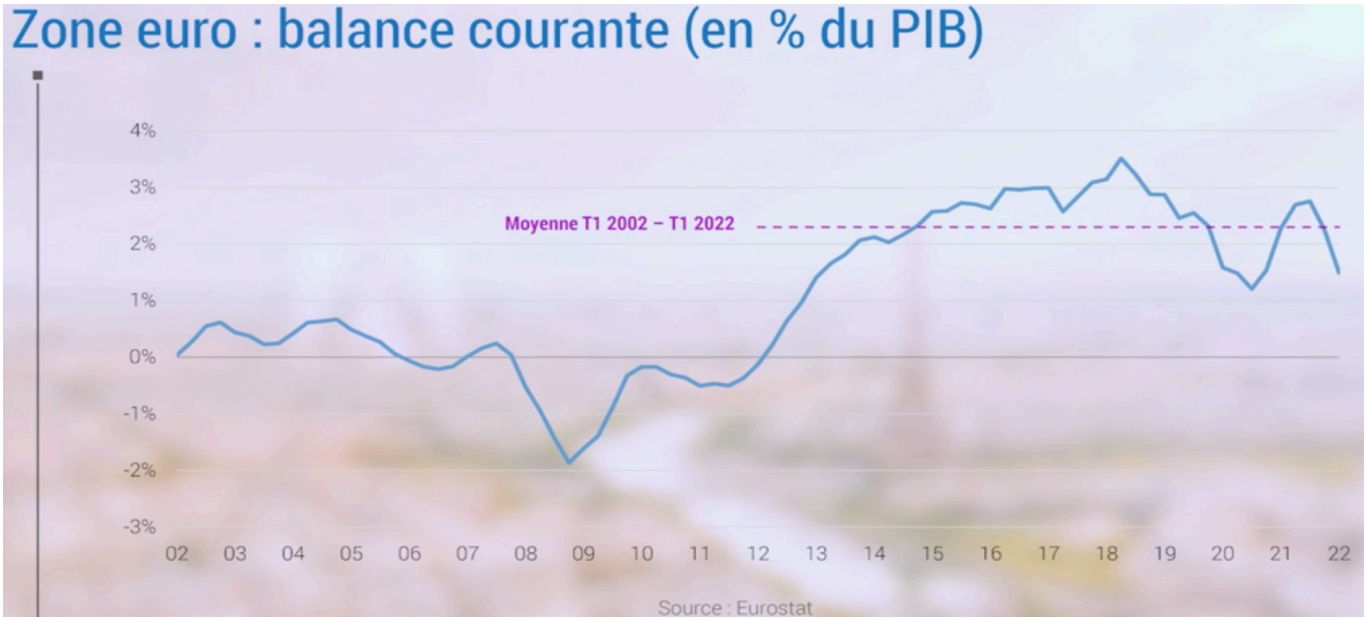

Certes, la puissance germanique s'est faite au prix d'une désindustrialisation partielle et d'un endettement de sa périphérie, mais la contrepartie a été pour l'ensemble des États membres une stabilité financière inédite : les variations de change ont été contenues vis-à-vis du dollar, l'inflation est longtemps restée basse et l'abondance structurelle de l'épargne a facilité le financement des déficits publics et courants à faible taux. Les marchés financiers ont de la sorte été d'une exceptionnelle robustesse.

Offensives de la Chine et des États-Unis

Cet édifice se lézarde maintenant à grande vitesse car la capacité de la zone euro en général, de l'Allemagne en particulier, à dégager des excédents est entamée. L'affaiblissement de la croissance mondiale, donc de la demande adressée à l'Europe, peut être invoqué. Mais c'est se voiler la face. Point fort de l'industrie européenne, l'automobile subit une concurrence bien plus agressive qu'anticipée notamment sur le véhicule électrique. Comme souvent, la Chine est en train de renverser le jeu. Après être partis à la conquête de leur propre marché où ils ont franchi la barre symbolique des 50% au détriment notamment de Volkswagen, les constructeurs chinois s'attaquent aux marchés extérieurs et sont devenus les premiers exportateurs mondiaux au 1er trimestre 2023, surclassant le Japon après avoir déjà supplanté l'Allemagne en 2022. À cette offensive, il faut maintenant ajouter l'ouverture d'un second front avec les États-Unis. L'efficacité plus grande des programmes de soutien aux investissements, principalement l'Inflation Reduction Act d'août 2022, combinée à un coût de l'énergie beaucoup plus faible rendent le pays de plus en plus attractif. Il aspire les investissements des grands groupes industriels, notamment les plus énergivores. En interne, la faiblesse des gains de productivité en zone euro depuis 2017 pèse également sur la compétitivité. Or, avec une population active d'âge moyen de plus en plus élevé, les gains de productivité seront difficiles à obtenir dans le futur. Le coût de la transition énergétique, plus important ici qu'ailleurs (compte tenu des ambitions affichées), est aussi à intégrer dans l'équation. Le risque est donc bien celui d'une nouvelle vague de désindustrialisation qui attaquerait le noyau dur européen et sa faculté à exporter. Ce n'est ni bon pour la croissance ni bon pour la stabilité financière de la zone euro, qui risque maintenant d'être perdante sur les deux tableaux ».

Notes :

1- Le Flash Economie de Natixis n°710 du 11 décembre 2023 répond à la question : « Y a-t-il un danger pour la zone euro venant d'une situation d'excès de capacités industrielles en Chine ? » : « on observe que les exportations de la Chine vers la zone euro sont à un niveau historiquement élevé, et que la production manufacturière de la Chine continue d'augmenter de plus de 4 % par an, alors que celle de la zone euro recule depuis 2022 ».

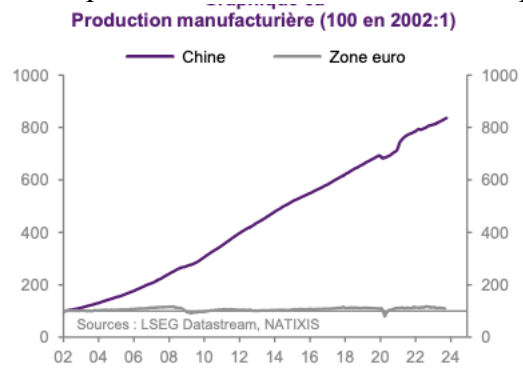

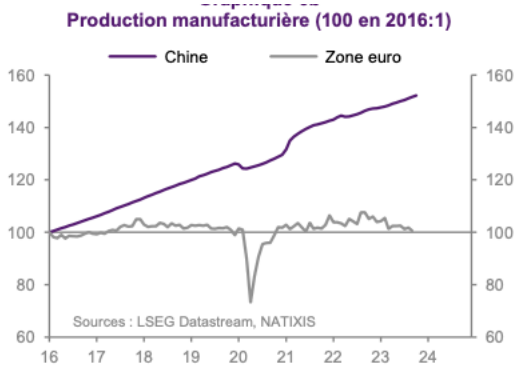

2- Dans le Flash Economie n°712 du lendemain, le 12 décembre), les experts de Natixis notent que, sur le plan mondial, la production manufacturière se déplace essentiellement d'une part vers les pays voisins des grands pays de l'OCDE (Mexique, Europe centrale) et d'autre part vers les grands pays émergents (Chine, Inde, Égypte), la Corée et les pays d'Asir du Sud-Est. Par contre, la production manufacturière a tendance à quitter les pays de l'OCDEE, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

3-

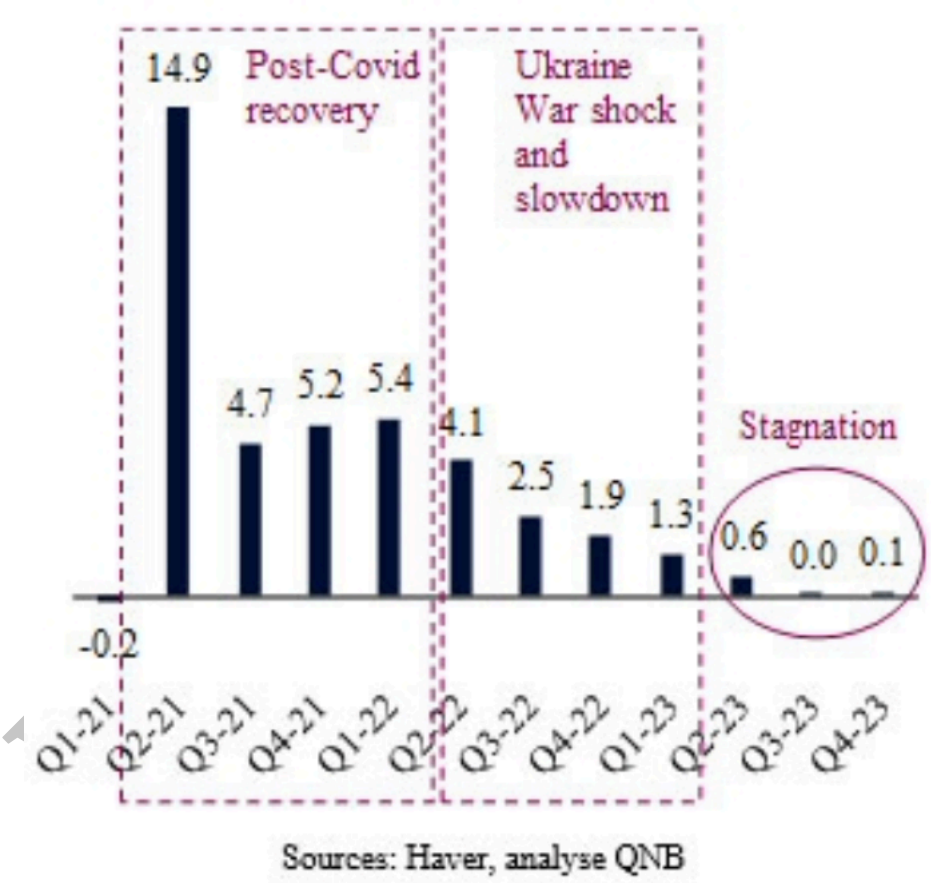

Sources: Haver, analyse QNB

Les analystes et les économistes prévoient une nouvelle faiblesse, le consensus de Bloomberg indiquant une faible croissance de 0,5 % en 2024, bien en dessous de la croissance moyenne à long terme de 1,4 % pour la zone euro.

4- Comme la croissance va rester en panne encore un certain temps et que le desserrement monétaire peut être moins net qu'attendu, d'où en particulier une baisse du volume des crédits, cela fait peser

de lourdes contraintes sur les entreprises : il n'est pas étonnant d'anticiper une forte progression des défaillances d'entreprises, spécialement des plus petites.

5- Dans le Flash Economie du 30 mai 2024 (n°254), les experts de Natixis considèrent que « la zone euro souffre d'une multiplication de chocs d'offre défavorables et permanents :
- prix élevé de l'énergie, avec le prix élevé du gaz naturel et le prix du pétrole soutenu par les baisses de production de l'OPEP ;
- recul de la productivité du travail ;
- recul de la population en âge de travailler ;
- recul du niveau scolaire, donc, à terme, de la qualification de la population active ;
- recul de l'accumulation de capital des entreprises.
Ces multiples chocs d'offre défavorables, qui seront permanents, vont impliquer une probabilité beaucoup plus grande que la zone euro soit dans un régime d'excès de demande, c'est-à-dire d'inflation assez forte ».

La zone euro décroche nettement par rapport aux États-Unis

Le constat :

• **Dans les Echos du 16 février 2024**, Lucie Robequain publie un article éclairant sur « l'impardonnable décrochage » :
« Il y a 15 ans, l'économie de la zone euro rivalisait avec celle des Etats-Unis. Elle pèse désormais moitié moins. Telle la grenouille qui se laisse engourdir dans une eau portée à ébullition, l'Europe ne réagit pas à l'effroyable décrochage qu'elle est en train de vivre. En 15 ans, la croissance de la zone euro a augmenté de 6 % quand celle des Etats-Unis bondissait de 82 %. L'an dernier, leur PIB a encore crû cinq fois plus que le nôtre. Les prévisions que vient de publier la Commission européenne pour cette année le confirment : l'économie européenne a perdu ses ressorts. La baisse de consommation des ménages, la moindre compétitivité à l'exportation et la réduction des subventions publiques vont faire de 2024 une nouvelle année molle.
Comment un tel décrochage est-il seulement possible ? En privilégiant la qualité de vie, la sécurité de l'emploi et le temps libre, les Européens ont aussi fait le choix de s'appauvrir. En 15 ans, leur consommation s'est contractée de 1 % quand celle des Américains augmentait de 9 %. Cette philosophie, revenant à vivre moins riche mais heureux, est défendable : encore doit-elle être assumée, ce que notre propension à la contestation sociale semble contredire.
Ce décrochage n'entraîne pas qu'une divergence de nos niveaux de vie. Il nous rend aussi plus dépendant des Etats-Unis dans le domaine des technologies, de l'énergie, des capitaux et même de la défense. Quelques exemples parmi d'autres : au début des années 1990, l'Europe produisait presque la moitié des semi-conducteurs de la planète (44 %). Sa part s'est considérablement réduite depuis (9 %). Alors que les Etats-Unis prévoient d' ouvrir une quinzaine d'usines de puces dans les deux ans qui viennent, les projets européens se comptent sur les doigts d'une main.
Par manque d'innovation, l'Europe n'est pas non plus capable de produire de géants technologiques comme Microsoft et Amazon. Les sept plus grandes entreprises tech du monde sont américaines. Seules deux européennes figurent dans le Top 20 : SAP et ASML. (…)
Qu'on ne s'y trompe pas : l'Europe, par sa culture, ses valeurs et sa qualité de vie, reste un trésor unique au monde. C'est paradoxalement une partie du problème : sans perception aiguë de la menace qui grandit, elle sera peut-être tentée de ne jamais combattre le déclin de sa puissance, de son influence et de sa richesse ».

• **Dans Les Echos également**, quelques jours après (le 19 février), c'est Guillaume de Calignon qui signe un article titré « L'écart de productivité se creuse entre l'Europe et l'Amérique » : « Il va falloir que l'Europe se réveille, et vite. Les gains de productivité sont nettement repartis à la hausse aux États-Unis. Mais de ce côté-ci de l'Atlantique, il n'en est rien. La productivité fait du surplace voire baisse, comme en France. À la fin 2023, le PIB américain par heure travaillée était en hausse de 6 % par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2019, c'est-à-dire avant la pandémie. Du côté européen, le PIB par heure travaillée n'a progressé que de 0,8 % en quatre ans. Comme l'a constaté Isabel Schnabel de la Banque centrale

www.christian-biales.fr

européenne, dans un discours prononcé vendredi , “la zone euro a suivi un chemin différent en matière de productivité et a pris du retard sur des pays tels que les États-Unis“ ».

• Dans son **Flash Economie du 6 mars 2024** (n°116), Natixis considère que la zone euro est prisonnière d'un cercle vicieux dont les rouages sont les suivants :
Le cercle vicieux dans lequel est prise la zone euro résulte des enchaînements suivants :

- recul de la productivité du travail et faiblesse du taux d'emploi ;
- d'où un niveau du PIB en volume déprimé ;
- d'où de faibles recettes fiscales et un niveau des profits réduits ;
- d'où une faible capacité à réaliser les investissements publics, les dépenses publiques et les investissements privés nécessaires ;
- d'où, enfin, un recul *à nouveau* de la productivité et du taux d'emploi par rapport, par exemple, aux États-Unis.

• **Dans son Flash Economie du 22 mai 2024**, (n°236), Natixis montre que la « destruction créatrice » est beaucoup moins présente en zone euro qu'aux États-Unis.
L'article reprend donc la formule de Schumpeter, qui signifie en termes plus imagés qu'on ne peut pas faire d'omelettes sans casser des œufs. Autrement dit, la production, et par conséquent la croissance, ont besoin de renouveler le parc des entreprises pour remplacer les vieillissantes par des nouvelles plus efficaces et plus innovantes, de développer la recherche-développement et des investissements en nouvelles technologies, et aussi de favoriser l'emploi et de nouvelles compétences. Or, en ces domaines, la zone euro est bien moins bien placée que les États-Unis.
Revenons d'abord sur le concept même de « destruction créatrice » : Joseph Aloïs Schumpeter (né en 1883 et mort en 1950, d'origine autrichienne et naturalisé américain) développe sa thèse dans deux de ses ouvrages majeurs, dans « Théorie de l'évolution économique » (1911) et surtout dans « Capitalisme, socialisme et démocratie » (1942).
La préoccupation première de Schumpeter, c'est de trouver une explication unique aux phénomènes de l'évolution économique et des fluctuations cycliques. Pour lui, la source de ces bouleversements est l'innovation, définie comme l'exécution de nouvelles combinaisons productives. Conduite par l'entrepreneur, l'innovation modifie les structures de production existantes, crée la nouveauté en perturbant les équilibres des marchés et change en profondeur l'économie et la société tout entière. L'innovation n'est pas un processus continu : elle se produit par à-coups et apparaît toujours par grappes, car l'entrepreneur pionnier est rapidement et massivement imité. Par conséquent, le décollage économique qu'elle provoque se produit nécessairement sous une forme cyclique, et ces fluctuations, loin de signifier une pathologie du système économique, constituent plutôt la réponse normale de l'économie à l'absorption de la nouveauté. L'entrepreneur innovateur devient ainsi l'acteur central de l'économie capitaliste, assurant un taux de profit positif grâce à sa position de monopole. Mais c'est surtout l'esprit créatif et la capacité de cet agent économique à passer outre les résistances sociales au changement qui sont mis sur le devant de la scène par Schumpeter. *Le capitalisme apparaît ainsi comme le siège d'une destruction incessante des structures productives existantes, au profit de nouvelles entités plus efficaces et porteuses de progrès technique : c'est cela le fameux processus de "destruction créatrice", version dynamique de la concurrence qui assure le renouvellement permanent et la reproduction du système capitaliste*.
La thèse de Schumpeter a été reprise récemment d'une certaine façon par trois économistes français : Philippe Aghion, Céline Antonin et Simon Bunel dans un ouvrage récent, *« Le pouvoir de la destruction créatrice* », paru chez Odile Jacob en octobre 2020.
Céline Antonin dit ceci de l'ouvrage :
« Ce que nous faisons dans cet ouvrage va beaucoup plus loin qu'une simple actualisation. Originellement, Joseph Schumpeter a formulé le principe de la destruction créatrice à partir de ses intuitions, mais sans véritablement construire de théorie ou de corpus empirique.
Dans cet ouvrage, nous validons scientifiquement le principe de destruction créatrice en faisant de l'“innovation cumulative“ le principal moteur de la prospérité. Nous montrons également que ce principe est au cœur de l'économie et permet de résoudre et de penser plusieurs énigmes et paradoxes de l'histoire économique, du développement à la mondialisation, en passant par les inégalités ou l'écologie. Nous offrons ainsi des clés pour comprendre les origines de la croissance, et proposer une réforme du capitalisme.

Par ailleurs, nos conclusions diffèrent de celles, pessimistes, de Schumpeter, pour lequel la destruction créatrice conduirait immanquablement à une impasse. Selon lui, les innovateurs, une fois à la tête de puissants conglomérats, empêcheraient de nouvelles innovations afin de préserver leurs intérêts acquis. Au contraire, nous sommes pour notre part d'un optimisme de combat. Nous pensons qu'il est possible de sortir de cette impasse grâce à l'intervention du triptyque marché – État – société civile.

Dans son ouvrage, Schumpeter avançait que l'innovation ne provoque pas de chômage de masse. C'est un point de vue qui va à l'encontre d'un préjugé répandu. Avez-vous pu confirmer cette « intuition » ?

Historiquement, on constate que les grandes révolutions industrielles passées n'ont pas provoqué de chômage de masse. Il est, en effet, nécessaire garder à l'esprit que l'innovation a deux effets sur l'emploi : un effet de déplacement, qui implique une destruction de certaines tâches existantes, mais également un effet de productivité qui va conduire à une hausse du pouvoir de marché, donc une création de nouveaux emplois. Par conséquent, il faut additionner ces deux effets antagonistes pour déterminer l'impact de l'innovation sur l'emploi.
Pour tester empiriquement cet impact, nous nous sommes intéressés au lien entre emploi et automatisation au sens large, sur des données d'entreprises issues du secteur industriel français entre 1994 et 2015. Notre conclusion est sans appel : l'impact de l'automatisation est non seulement positif sur l'emploi, mais il est même croissant au fil du temps, et concerne aussi bien les emplois qualifiés que non qualifiés. Autrement dit, au sein d'une usine ou d'une entreprise industrielle, l'automatisation crée davantage d'emplois qu'elle n'en détruit. Nous ne sommes pas les seuls chercheurs à mettre en évidence ce résultat : plusieurs études menées sur d'autres pays (États-Unis, Royaume-Uni, Espagne, Canada …) parviennent aux mêmes conclusions.

Les emplois créés par les innovations peuvent-ils être considérés comme un substitut idéal à ceux qu'ils détruisent ?

La première question est de savoir quels sont les emplois les plus susceptibles d'être détruits. Depuis le début des années 2000, l'idée principale est que les tâches routinières, victimes de l'automatisation, disparaîtraient progressivement, remplacées par les machines.
Dans le même temps, l'automatisation susciterait une demande plus forte en faveur des emplois non routiniers nécessitant des capacités ou qualifications. De fait, les données empiriques montrent que l'automatisation a créé davantage d'emplois hautement ou faiblement qualifiés, alors que les emplois routiniers moyennement qualifiés ont été évincés. On peut donc légitimement nourrir la crainte d'une course au moins-disant, les salariés moyennement qualifiés glissant vers des emplois peu qualifiés et précaires, à l'instar de ceux créés par les plateformes numériques (économie à la tâche).
Comment éviter cette spirale négative ? La disparition des tâches routinières n'implique pas forcément la disparition des emplois ; dans de nombreux cas, elle implique plutôt une transformation des emplois vers un contenu non routinier. Dans le domaine de la banque, l'arrivée des *chatbots* (robots conversationnels) devrait priver les conseillers clientèle d'une partie de leur activité, qui consiste à répondre à des questions routinières à faible valeur ajoutée. Mais déchargés de cette tâche, ils pourront se spécialiser sur les opérations plus complexes, plus personnalisées, consacrer davantage de temps à de nouveaux services rendus au client sur-mesure, ou évoluer vers le métier de conseiller en patrimoine.
La clé d'une évolution vers des emplois plus qualifiés, c'est résolument la formation initiale et continue. La formation initiale d'abord : pour permettre aux nouvelles générations d'occuper les emplois de demain, il est important d'anticiper les besoins futurs de l'économie, notamment mettre l'accent sur les outils numériques, ou la science des données. Par ailleurs, il faut une véritable politique de formation organisée tout au long de la vie professionnelle, qui permette une montée en compétences de chacun.

Vous pointez le fait que les innovations mettent du temps à s'installer pour générer de la croissance. Quels sont les exemples les plus parlants à cet égard ? Quel est le processus qui lie innovation et croissance ?

On constate en effet un décalage temporel important entre inventions et décollage de la croissance. Pour comprendre ce retard dans la diffusion des innovations, revenons à l'innovation fondamentale qui produit la "technologie générique". Trois propriétés les caractérisent et expliquent le décalage temporel entre leur invention et le décollage de la croissance : l'importance des innovations secondaires, le délai de diffusion au sein des entreprises, et le délai d'adoption par les ménages. Dans notre ouvrage, nous revenons en détail sur chacune de ces caractéristiques. Ces dernières permettent d'expliquer le décalage entre le moment où l'innovation générique se produit et celui où l'on observe une augmentation effective de la croissance de l'économie.
Parmi les exemples que nous développons dans notre ouvrage, nous exposons celui développé par Paul David qui illustre la lenteur de l'adoption de l'électricité par les entreprises. Malgré l'invention de l'électricité en 1899, le mode d'organisation des usines était celui de l'arbre de transmission – un mode inchangé depuis l'époque où les usines étaient alimentées en énergie par les moulins à eau. La force de l'eau faisait tourner un arbre de transmission, auquel chaque machine était reliée. Au fil des révolutions industrielles, la vapeur a remplacé l'eau comme source d'énergie dans les usines, puis le moteur électrique a remplacé la vapeur, mais sans modifier l'organisation globale. Or le système d'arbre de transmission comportait un inconvénient majeur : les machines similaires devaient être placées les unes à côté des autres, une disposition non optimale pour la chaîne de production. Au début des années 1910, Henry Ford remarque que l'électricité permet deux choses que la vapeur n'offre pas : transporter l'énergie dans des fils et miniaturiser les moteurs. Ces deux innovations secondaires vont tout changer : on peut alors supprimer l'arbre de transmission, et inventer la chaîne de montage, qui va décupler la productivité des usines.

www.christian-bales.fr

Peut-on avoir des approches similaires pour analyser les innovations industrielles et celles qui touchent les services, notamment celles qui sont induites par le numérique ?

Oui, car même si les innovations numériques semblent davantage révolutionner l'organisation des activités que les innovations industrielles, les trois caractéristiques de l'innovation générique décrites *supra* s'appliquent aussi aux innovations en matière numérique. Comme nous le montrons dans le livre, la diffusion de l'électricité et des TIC auprès des ménages a suivi une trajectoire quasi identique à partir de leur introduction. Par ailleurs, Paul David dresse un parallèle entre la mauvaise utilisation de l'électricité à la fin du XIXe siècle et la mauvaise utilisation de l'informatique à la fin du XXe siècle. Alors que l'informatique aurait dû dès le départ permettre de numériser de nombreuses tâches de traitement des données, il constate que les anciennes procédures papier ont été conservées, entraînant une duplication des tâches, et une faible croissance de la productivité à la fin des années 1980.

Vous indiquez que l'on ne peut se passer d'une réindustrialisation, ce qui semble aller à l'encontre des impératifs environnementaux, notamment en termes d'exploitation de ressources naturelles et de pollution. Est-ce par les innovations que l'on peut résoudre ce paradoxe ?

La crise de la Covid-19 a mis en lumière la désindustrialisation de la France dans plusieurs secteurs stratégiques : l'industrie pharmaceutique, l'automobile, l'électronique… Notre industrie manufacturière ne pèse plus que 10 % du PIB contre 20 % en Allemagne. Or, l'industrie est un vivier de croissance, d'emploi, d'innovation, et un facteur de puissance. Il est donc nécessaire d'inverser le cours des choses.
Pour autant, cette réindustrialisation n'est pas incompatible avec l'impératif écologique, grâce à l'innovation. Notons que l'innovation n'est pas spontanément respectueuse de l'environnement : les entreprises qui ont produit et innové dans le polluant dans le passé – par exemple dans les voitures thermiques – préfèrent continuer d'innover dans les technologies polluantes. Il appartient donc à l'État d'intervenir pour rediriger l'innovation des entreprises vers les technologies vertes. Il ne doit pas pour autant se substituer aux entreprises, mais plutôt agir sur les incitations, à travers des mesures comme la taxe carbone, interne et aux frontières, les subventions à l'innovation « propre », etc. Nous développons l'idée que la société civile a également un rôle important à jouer pour inciter les entreprises à innover dans les technologies vertes.

Vous avez une approche comparative, notamment entre les États-Unis et l'Europe. Quels sont les avantages et les défauts de chaque modèle ?

Les États-Unis offrent en effet un modèle de capitalisme qui favorise l'innovation, mais ne protège pas les individus, que ce soit contre les chocs macroéconomiques ou contre le risque individuel de perdre son emploi. En particulier la crise de la Covid-19 y a détruit beaucoup d'emplois, or la couverture santé et le revenu individuel aux États-Unis sont tous deux très liés à l'emploi. Le résultat est que la fraction de la population américaine sans couverture santé ou risquant de tomber dans la pauvreté, a fortement augmenté avec cette crise. Par contraste, en Europe occidentale, le capitalisme est beaucoup plus protecteur, mais moins innovant qu'aux États-Unis.
L'Europe est-elle pour autant contrainte de renoncer à la protection sociale si elle souhaite devenir plus innovante ? Nous démontrons que ce n'est pas le cas. En particulier, dans les années 1990, les pays scandinaves ont procédé à des réformes structurelles pour stimuler l'innovation : baisse de la fiscalité sur le capital, adoption de la flexisécurité… Ces réformes ont favorisé l'innovation sans remettre en cause le modèle social. Ainsi, le système de flexisécurité permet à toute personne qui a perdu son emploi de toucher 90 % de son ancien salaire pendant deux ans tout en recevant une formation pour pouvoir se reconvertir dans un nouvel emploi. Il faut surtout garder à l'esprit l'importance de la politique de formation, condition *sine qua non* d'une flexisécurité réussie.

Un de vos objectifs est de formuler des pistes pour réformer le capitalisme, notamment en matière de régulation de la concurrence et de fiscalité, dans le contexte d'installation des géants numériques, tels que les GAFAs. Quelle serait la bonne approche ?

La politique antitrust, conçue avant l'émergence des GAFAs, doit être repensée. Son principal écueil est qu'elle est souvent appréhendée de manière statique, en se focalisant sur la structure du marché à un instant t. Or, le processus de destruction créatrice implique une création permanente de nouveaux marchés qui remplacent des marchés existants. L'intensité de la concurrence se mesure alors moins par le nombre d'entreprises que par le nombre d'entrées et de sorties au cours du temps. Que faire concrètement pour y remédier ?
À l'instar de Richard Gilbert (2020), nous considérons qu'il n'est pas nécessaire de réécrire la législation antitrust, mais qu'il faut adapter son utilisation pour favoriser la "concurrence dynamique", c'est-à-dire l'innovation, l'entrée de nouvelles entreprises, et la création de nouveaux marchés. En particulier, les autorités antitrust ne devraient plus prendre la définition des marchés existants comme principale boussole. Par ailleurs, lorsqu'ils analysent les coûts et bénéfices d'une fusion ou d'une acquisition, les effets anticipés de celle-ci sur l'innovation et la création de futurs marchés devraient être intégrés à l'analyse.

www.christian-odet.fr

Selon vous, la société civile devrait jouer un rôle dans cette réforme du capitalisme. Concrètement comment pourrait-elle agir ?

En fait, nous insistons sur l'importance du triptyque État-entreprises-société civile pour faire fonctionner une économie de l'innovation. La société civile – médias, corps intermédiaires, associations – génère des leviers constitutionnels permettant de mieux contrôler le pouvoir exécutif et d'assurer davantage d'efficacité et de justice dans le fonctionnement du marché. Historiquement, la mobilisation de la société civile a largement contribué à faire évoluer le capitalisme vers un système mieux régulé, plus inclusif et protecteur, et davantage soucieux de l'environnement. Dans notre livre, nous montrons à travers plusieurs exemples historiques comment la société civile a donné du contenu à la démocratie. Les moyens d'action concrets sont divers ; ils sont d'abord juridiques avec la possibilité de saisine du Conseil constitutionnel ou de recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Il y a ensuite la possibilité de constituer des mouvements citoyens, la mobilisation via les médias, et les nouvelles possibilités créées par les réseaux sociaux ».

1)

« Neuf des dix plus grandes entreprises de la zone euro existent déjà depuis longtemps et huit d'entre elles sont dans des secteurs traditionnels, alors qu'aux États-Unis, neuf des dix plus grandes entreprises sont de création récente et sont dans le secteur des nouvelles technologies **(Tableau 1)**.

Tableau 1 : Les 10 plus grandes capitalisations boursières (mars 2024)

États-Unis		Zone euro	
Entreprises	**Capitalisation boursière (Md$)**	**Entreprises**	**Capitalisation boursière (Md$)**
Microsoft Corp	3 087,3	LVMH	459,8
Apple, Inc.	2 774,3	ASML Holding NV	387,1
NVIDIA Corp	2 057,0	Hermès International	264,0
Amazon.com, Inc.	1 853,0	L'Oréal	256,1
Alphabet, Inc. (Google)	1 710,4	SAP SE	230,7
Meta Platforms, Inc. (Facebook)	1 105,1	Christian Dior	157,4
Eli Lilly & Co	743,6	Siemens	157,1
Broadcom, Inc.	648,4	TotalEnergies	154,7
Tesla	645,4	Inditex	138,8
Berkshire Hathaway, Inc.	533,6	Airbus	130,7

Sources : LSEG Datastream, NATIXIS

2)

Le **graphique 1** montre le **taux d'investissement en nouvelles technologies** aux États-Unis et dans la zone euro, le **graphique 2**, la taille des **dépenses de Recherche-Développement**, aussi aux États-Unis et dans la zone euro.

Graphique 1
Investissement en technologies de l'information et de la communication y compris logiciels (valeur, en % du PIB valeur)

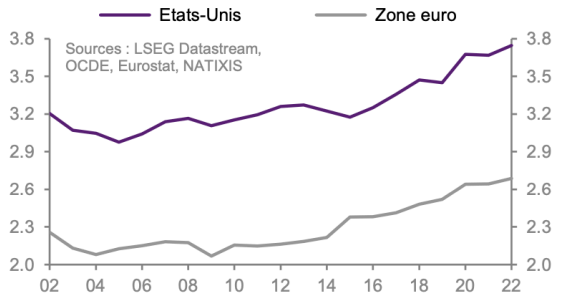

Graphique 2
Dépenses totales de R&D (en % du PIB valeur)

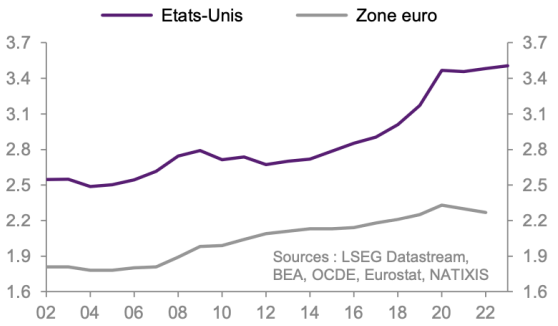

La faiblesse du taux d'investissement en nouvelles technologies et des dépenses de Recherche-Développement dans la zone euro par rapport aux États-Unis montre que le mouvement de déplacement de la production et des emplois vers les entreprises les plus sophistiquées est plus lent dans la zone euro qu'aux États-Unis.

3)

Le degré de protection de l'emploi est élevé dans la zone euro, faible aux États-Unis **(Tableau 2)**. **La protection forte de l'emploi réduit la mobilité du travail**, en particulier des entreprises peu sophistiquées vers les entreprises modernes et productives.

Tableau 2 : Indice de protection de l'emploi : degré de réglementation du marché du travail* (contrats à durée indéterminée)

Année	États-Unis	Zone euro
2002	0,67	2,88
2003	0,67	2,85
2004	0,67	2,83
2005	0,67	2,83
2006	0,67	2,84
2007	0,67	2,84
2008	0,96	2,74
2009	0,96	2,74
2010	0,96	2,72
2011	0,96	2,68
2012	0,96	2,62
2013	1,31	2,46
2014	1,31	2,47
2015	1,31	2,49
2016	1,31	2,48
2017	1,31	2,48
2018	1,31	2,44
2019	1,31	2,46

(*) Échelle de 0 à 6, les valeurs augmentant avec le degré de rigueur de la réglementation

Sources : OCDE, NATIXIS

Des explications :

Le point précédent sur l'insuffisante « destruction créatrice » en Europe est déjà une transition en direction des explications. Complétons l'analyse.
Par rapport aux États-Unis, l'Europe et la zone euro offrent des perspectives de croissance beaucoup moins favorables ; comme cela se prolonge**, la zone euro décroche de plus en plus**.
Pour de multiples raisons à la fois structurelles et conjoncturelles

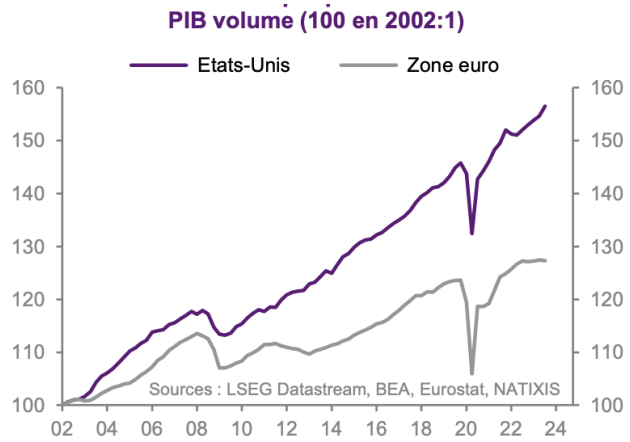

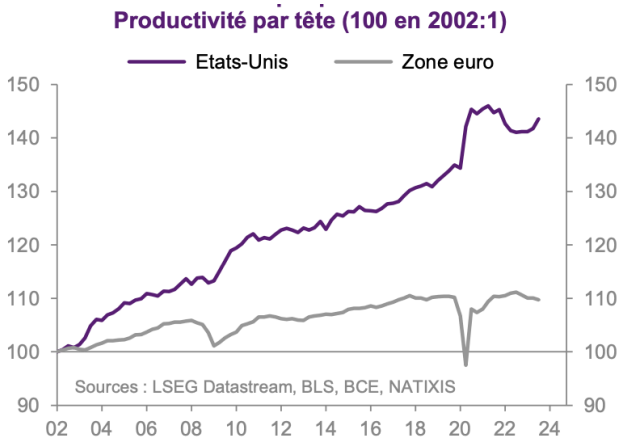

• *Raisons structurelles*

- *L'impact décisif de la démographie*

La démographie joue, en première analyse, un rôle décisif dans ce décrochage (entre 1995 et 2023, par an, +0,8% aux EU contre +0,3% en ZE : différence de 0,5 points). Plus de la moitié de l'écart de croissance est imputable, a priori, à cet élément, qui agit positivement à la fois sur l'offre de main-d'œuvre et sur le

dynamisme des débouchés domestiques. Mais son impact est bien plus profond. Le fossé démographique est en effet encore plus large lorsque l'on resserre l'analyse sur la population en âge de travailler.

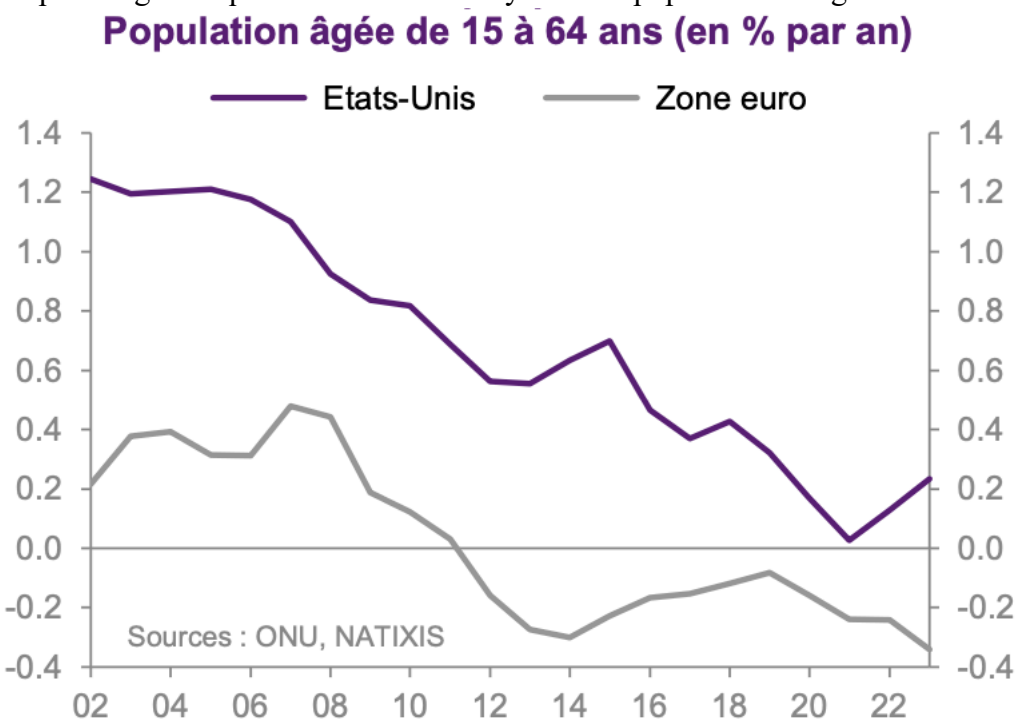

Le réservoir de main-d'œuvre croît de 0,8% par an Outre-Atlantique quand il stagne quasiment en Europe (0,1% par an). Facteur de freinage supplémentaire donc, aggravé de surcroît par le vieillissement plus avancé de la population active de ce côté-ci de l'Atlantique. Bref, vu sous cet angle, le handicap démographique européen expliquerait trois quarts du problème.

Le focus sur la démographie tend à minorer l'avantage structurel américain. Car la démographie déclinante européenne n'a pas eu la portée contraignante que l'on pourrait suspecter. La mobilisation de la population en âge de travailler s'est en effet considérablement accrue depuis les années 2000 en zone euro, comme en témoigne la hausse des taux d'activité et d'emploi, dans le sillage des réformes de libéralisation et de baisse de coût du travail peu qualifié. L'Europe a donc compensé son inertie démographique par un mouvement de rattrapage des États-Unis en matière d'activation de sa population en âge de travailler. Résultat, depuis 1995, l'emploi s'est accru au même rythme de part et d'autre de l'Atlantique (hausse de l'emploi depuis 1995 : +0,9% aux EU et +0,9% en ZE). Et depuis 2019, la croissance de l'emploi de la zone euro est même supérieure à celle des États-Unis (+0,6% aux EU et +0,9% en ZE).

- *Outre la démographie, l'économie américaine dispose d'une multitude d'avantages bien identifiés, justifiant son ascendant en termes de croissance sur la vieille Europe* :

• la force du dollar, qui lui permet de mener des politiques de soutien budgétaire bien plus amples pour amortir les crises ;
• un degré d'unification de son marché domestique plus poussé, à l'origine d'effets d'échelle supérieurs à ceux de l'Europe ;
• un leadership technologique, à la source d'une rente informationnelle et financière ;
• la profondeur et la liquidité de ses marchés d'actifs ;
• et son accès à des énergies moins coûteuses : Le fait que les États-Unis soient producteurs et exportateurs de pétrole et de gaz naturel et que la zone euro soit importatrice de pétrole et de gaz naturel a des conséquences importantes sur l'économie des deux pays :
- le revenu réel, donc le PIB en volume, progresse nettement plus vite depuis 2021 aux États-Unis que dans la zone euro ;

- les marges bénéficiaires des entreprises augmentent aux États-Unis et pas dans la zone euro depuis 2021, ce qui a provoqué un redressement de l'investissement des entreprises américaines depuis cette date.

La démographie ne participe certes plus avec la même intensité à l'écart aujourd'hui. En revanche, la guerre a accru l'avantage énergétique relatif des États-Unis, alors que la locomotive industrielle allemande a vu, au contraire, voler en éclats l'avantage qu'elle s'était bâtie patiemment. L'impulsion budgétaire américaine, de par son ampleur exceptionnelle et son étirement dans le temps, participe aussi très largement au creusement de l'écart au cours de ces deux dernières années. À cela, s'ajoutent les comportements de désépargne des ménages américains qui renforcent le moteur de la consommation à court terme.

Note : la guerre en Ukraine et la stratégie des pays de l'OPEP de réduction de leur production de pétrole font monter les prix : le résultat est l'appauvrissement de l'Europe par rapport aux États-Unis.

« La guerre en Ukraine et le nouveau comportement des pays de l'OPEP, qui restreignent leur production de pétrole pour faire monter le prix du pétrole, ont accru le coût des importations d'énergie de la zone euro depuis le début de 2022. Les importations d'énergie de la zone euro sont passées de 1 point de PIB en 2021 à 3 points de PIB par an en 2023.

Au contraire, ces évolutions des prix de l'énergie ont été favorables aux États-Unis qui sont exportateurs nets d'énergie. La hausse des prix de l'énergie a accru le revenu des États-Unis de 0,2 point de PIB par an entre 2021 et aujourd'hui.

Quand on regarde la croissance du PIB en volume aux États-Unis et dans la zone euro, on voit que la croissance des États-Unis est aujourd'hui sur une tendance de 3 % par an et que celle de la zone euro est aujourd'hui sur une tendance de 0 % par an.

Cet écart de croissance s'explique donc pour les 2/3 par l'effet des hausses des prix de l'énergie sur le revenu réel des États-Unis et de la zone euro, effet positif aux États-Unis et négatif dans la zone euro ». (Flash Economie n° 673 du 22/11/2023)

- *L'évolution différente de la productivité du travail.*

Il y a la thèse optimiste selon laquelle il y aura un redressement des gains de productivité en ZE, associé à un effort accru d'innovation, au développement de l'intelligence artificielle, à la correction de l'excès d'emploi dans les entreprises, surtout les entreprises industrielles, à la disparition des entreprises zombies apparues durant la crise de la Covid.

Mais il y a aussi la thèse pessimiste : la stagnation de la productivité de la zone euro date de la fin de 2017, bien avant la Covid. Elle est liée à la baisse du goût pour le travail (visible à la hausse de l'absentéisme et à la baisse de la durée effective du travail), au retour à l'emploi de salariés peu qualifiés avec la baisse du taux de chômage, aux problèmes de compétences de la population active.

Si la thèse optimiste est la bonne, il y aura bien sûr redressement de la productivité, baisse de l'inflation, hausse des salaires réels, hausse des recettes fiscales.

Mais si la thèse pessimiste est la bonne, il y aura croissance lente, maintien d'une inflation supérieure à l'objectif d'inflation de la BCE, difficultés persistantes pour les finances publiques.

Or, hélas, la thèse pessimiste est la plus privilégiée par les économistes :

www.christian-blais.fr

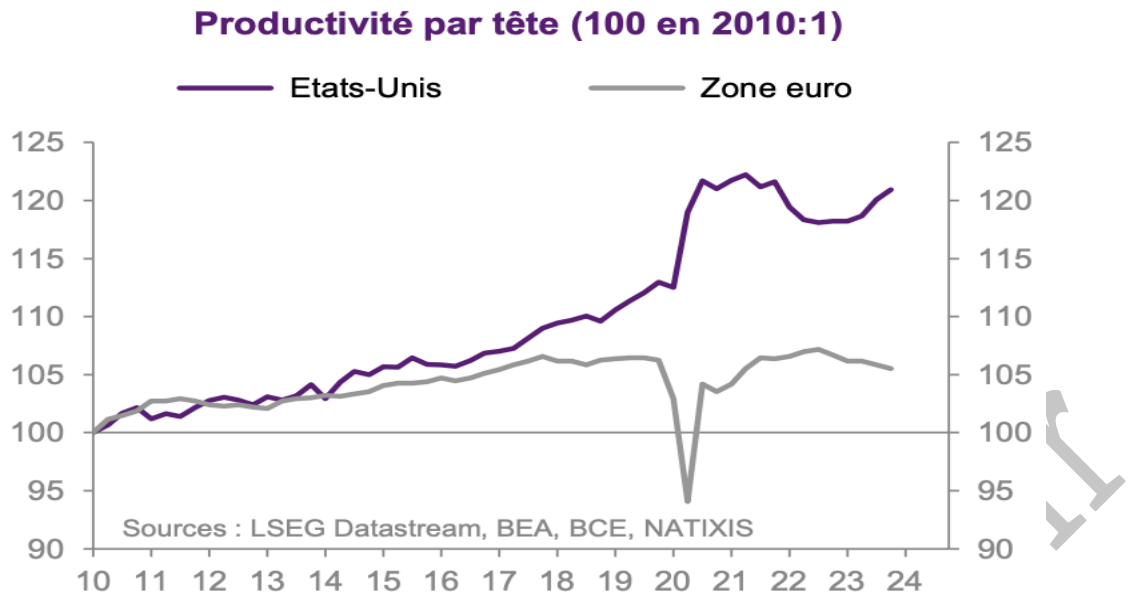

« Le fait que les gains de productivité soient beaucoup plus élevés aux États-Unis que dans la zone euro :
- conduit à une détente du marché du travail aux États-Unis et non dans la zone euro ;
- fait apparaître des coûts salariaux unitaires en hausse bien plus faible aux États-Unis que dans la zone euro ; ce qui aboutit à une baisse du taux de marge bénéficiaire des entreprises industrielles européennes et à une forte contrainte de compétitivité-prix sur leurs produits ;
- donc, réduit l'inflation (sous-jacente, et hors loyer imputés aux propriétaires de leurs logements) aux États-Unis par rapport à l'inflation de la zone euro ;
- amène une croissance potentielle plus forte aux États-Unis que dans la zone euro et, puisque l'output gap reste à peu près stable dans les deux pays, conduit à une croissance effective plus forte aux États-Unis que dans la zone euro ». (Flash Economie de Natixis n°93 du 22 février 2024).

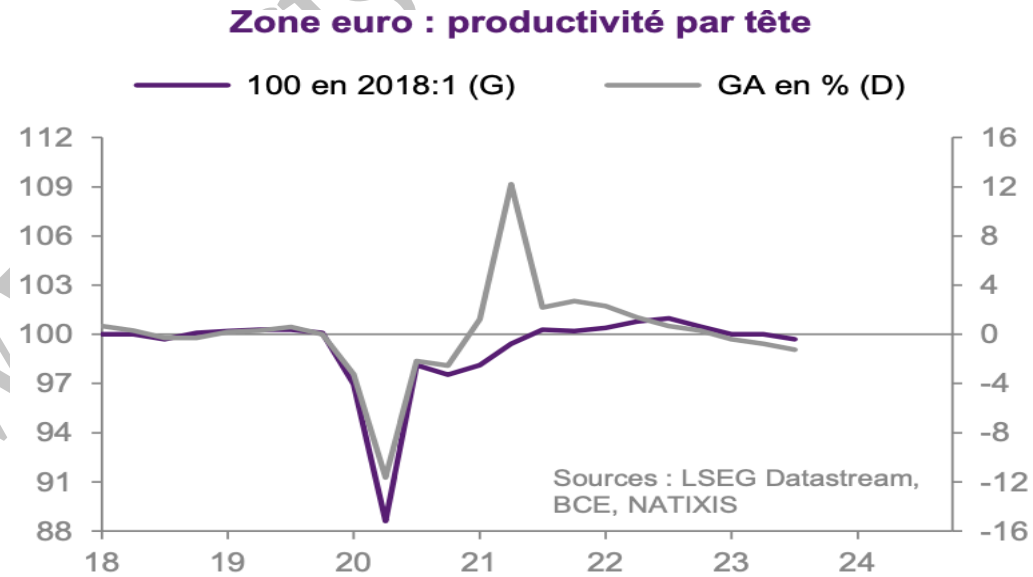

« La croissance sur un an de la zone euro est à peu près nulle en 2023.
On s'attendrait en conséquence à observer le retour d'un régime d'insuffisance de la demande et une hausse du taux de chômage. Or on n'observe ni l'un ni l'autre. Pourquoi ?
L'explication est simple, la productivité du travail recule en 2023 dans la zone euro, ce qui a comme conséquence :

- que la croissance potentielle n'est que de peu supérieure à la croissance observée ;

- que l'emploi continue à croître, évitant la hausse du chômage ». (Flash Economie de Natixis du 2/2.2024).

Notes :

1) Grâce au Flash Economie n° 112 du 5 mars 2024, on sait à quoi la croissance du PIB est le plus liée, à celle de la productivité ou à celle de l'emploi :

Le **Tableau 1** donne la **corrélation entre la croissance du PIB, celle de la productivité du travail et celle de l'emploi** sur différentes sous-périodes.

Tableau 1 : Zone euro : corrélations

1995-2023	PIB volume	Productivité par tête	Emploi
PIB volume	1,00	0,93	0,77
Productivité par tête	0,93	1,00	0,49
Emploi	0,77	0,49	1,00

1995-2006	PIB volume	Productivité par tête	Emploi
PIB volume	1,00	0,78	0,74
Productivité par tête	0,78	1,00	0,16
Emploi	0,74	0,16	1,00

2007-2016	PIB volume	Productivité par tête	Emploi
PIB volume	1,00	0,88	0,77
Productivité par tête	0,88	1,00	0,38
Emploi	0,77	0,38	1,00

2017-2023	PIB volume	Productivité par tête	Emploi
PIB volume	1,00	0,98	0,82
Productivité par tête	0,98	1,00	0,68
Emploi	0,82	0,68	1,00

2017-2023 sans 2020-2021	PIB volume	Productivité par tête	Emploi
PIB volume	1,00	0,96	0,84
Productivité par tête	0,96	1,00	0,65
Emploi	0,84	0,65	1,00

Source : NATIXIS

Le **Tableau 2** montre le **résultat de l'explication économétrique de la croissance de la productivité et de la croissance de l'emploi** par la croissance du PIB.

Tableau 2 : Élasticité de la productivité par tête et de l'emploi au PIB en volume

Élasticité vis-à-vis du PIB volume	Sur 1995-2023	Sur 1995-2006	Sur 2007-2023
de la productivité par tête	0,69	0,53	0,70
de l'emploi	0,31	0,47	0,30

Source : NATIXIS

« Le Tableau 1 montre que, sur toutes les périodes, la corrélation entre le PIB et la productivité par tête est plus forte que la corrélation entre le PIB et l'emploi. Le Tableau 2 montre que l'élasticité estimée de la productivité par tête par rapport au PIB est supérieure, sur toutes les périodes, à l'élasticité estimée de l'emploi par rapport au PIB. (…) Il y a donc une origine cyclique au ralentissement des gains de productivité, qui est le ralentissement de la croissance du PIB ».

2) Le Flash Economie de Natixis du 25 mars 2024 (n°146) porte sur l'utilisation des gains de productivité. De manière générale, les gains de productivité peuvent servir à réduire la durée du travail, à accroître le salaire, réel par tête, à augmenter la profitabilité des entreprises ou encore, à réduire les prix. L'analyse de Natixis montre que les gains de productivité servent de part et d'autre de l'Atlantique à réduire la durée du travail et à accroître le salaire réel. Mais alors qu'ils servent aussi à augmenter fortement la profitabilité des entreprises aux États-Unis, ils servent faiblement à augmenter la profitabilité des entreprises dans la zone euro en général mais pas pour la France où la profitabilité des entreprises recule.
3) Grâce au Flash Economie n°63 du 6 février 2024, qui traite de « l'outgap » dans la zone euro, écart entre le niveau du PIB en volume et celui du PIB potentiel, « quand on regarde la progression sur un an du PIB en volume de la zone euro et celle du PIB potentiel (somme de la tendance de la

croissance de la productivité du travail, de celle du taux d'emploi et de la population en âge de travailler), on voit que la croissance potentielle de la zone euro est de 0,3 % par an.
Cette progression de la croissance potentielle est un peu supérieure à celle de la croissance effective en 2023, et inférieure à celle de la croissance anticipée de la zone euro en 2024.
En réalité, sur les deux années 2023 et 2024, la croissance effective est très voisine de la croissance potentielle, ce qui jette un doute sur le scénario consensuel de recul important de l'inflation et des marges bénéficiaires ».

4) Le Flash Economie du 29 mars 2024 (n°158) montre que « le recul de la productivité dans la zone euro n'a pas de cause cyclique » :
« La productivité du travail dans la zone euro stagne depuis la mi-2017, elle recule en 2023. On avance souvent des causes cycliques au recul de la productivité, en particulier les difficultés d'embauche qui inciteraient les entreprises à ne pas licencier, même quand elles subissent un recul de leur activité, et l'importance de la hausse du taux d'emploi des salariés peu qualifiés lorsque le taux d'emploi d'ensemble augmente.
Mais on observe que le recul de la productivité a lieu dans tous les secteurs d'activité et a lieu durant les années de forte croissance et les années de croissance faible.
On ne peut donc pas lui trouver de causes cycliques, mais plutôt des causes structurelles : insuffisance de l'investissement en nouvelles technologies, des dépenses de Recherche-Développement, faiblesse des compétences de la population active, attitudes négatives vis-à-vis du travail, vieillissement de la population en âge de travailler, recul de la durée du travail par tête ».
Ces explications structurelles du recul de la productivité montre aussi qu'est trop facile l'argument selon lequel ce recul serait essentiellement dû à l'augmentation actuelle du taux d'emploi des personnes peu qualifiées. D'ailleurs, il faut remarquer d'une part que l'augmentation du taux d'emploi concerne tout autant les personnes moyennement et même très qualifiées (la structure de l'emploi par niveau d'éducation est restée relativement stable) et d'autre part qu'aux États-Unis les gains de productivité n'ont pas reculé alors que le taux d'emploi des personnes peu qualifiées s'est beaucoup plus élevé que celui des personnes plus qualifiées. Il faut donc en conclure que le lien entre évolution de la productivité et évolution du taux d'emploi des personnes à niveau faible de qualification est beaucoup moins fort qu'on ne le pense généralement.

5) Le Flash Economie du 18 avril (n°191) pose la question de savoir s'il y a substitution de travail au capital et si cela peut expliquer le problème de productivité que connaît la zone euro ?
Voici l'analyse - pessimiste - proposée par les économistes de Natixis :
« On pourrait penser que la stagnation puis le recul de la productivité du travail dans la zone euro sont dus à un mouvement de substitution du travail au capital, qui ferait baisser la productivité du travail et monter la productivité du capital dans la zone euro.
La substitution de travail au capital serait une évolution normale si :
   - le coût relatif du travail par rapport au capital baissait ; on voit que c'est le cas depuis 2019
   - il y avait hausse de la productivité du capital à partir de 2017 ; en réalité, il y a recul de la productivité du capital depuis cette date.

Probablement, voit-on les effets d'un recul global de l'efficacité de l'économie (d'un ralentissement de la productivité globale des facteurs) qui implique à la fois recul de la productivité du travail et recul de la productivité du capital ».

Ce qui singularise les États-Unis, c'est leur capacité à générer des gains de productivité dans les services. Que suggère ce constat ? Que l'Europe est encore dans une vieille logique de déversement de ses emplois industriels sur petits jobs de services dégradés à faible valeur ajoutée. Tandis que les États-Unis, autrefois temple de ces emplois, sont maintenant entrés dans une phase d'automatisation / optimisation de ces services. Ils ne sont pas seulement producteurs mais aussi meilleurs utilisateurs des technologies numériques. Un écart de productivité qui va de pair avec une appréciation du dollar de plus de 35 % depuis 2008. Le décrochage en volume se double d'un décrochage en valeur, amplifié par le change.
L'écart de productivité, joint au prix de l'énergie, plus élevé ici que là-bas, se traduit par une perte de compétitivité-coût de la zone euro par rapport aux États-Unis, évaluée à 8,5% de 2019 à 2023. Compte-tenu de la dépréciation du taux de change de l'euro dans la même période, de 7%, cela fait une perte de

www.christian-blanes.fr

compétitivité de 1,5% de la zone euro ; ce qui explique en particulier l'évolution négative des parts de marché de la zone euro pour ses parts de marché et pour sa production manufacturière.

- *Bien plus que l'économie européenne, l'économie américaine profite infiniment plus des bienfaits de ce que la théorie économique appelle la croissance endogène*.

Les modèles de croissance endogène se différencient des modèles de croissance néoclassique par le fait qu'une croissance infinie y est possible.
Dans le modèle de croissance néoclassique, il y a un facteur de production essentiel (dont la quantité est limitée, par exemple, terre, énergies fossiles), et l'accumulation de capital fait tendre la productivité marginale du capital vers 0 : la croissance s'arrête.
Dans le modèle de croissance endogène, on peut accumuler sans limites un facteur de production (le capital humain, les idées...) en utilisant une partie de la production ou de l'emploi, ce qui permet de maintenir une croissance positive même quand le stock de capital devient très élevé.
On voit que le modèle de croissance endogène permet de comprendre l'écart entre les taux de croissance de l'économie américaine et de l'économie de la zone euro.
Les États-Unis utilisent en effet une plus grande part de leur PIB et de leur emploi pour investir dans les nouvelles technologies ou investir en Recherche-Développement, ce qui accumule un capital technologique ou humain (un capital en idées) qui est un déterminant de la croissance.
Note : il est a priori bizarre qu'aux États-Unis il y ait à la fois, contrairement à ce qui se passe en zone euro, plus forte croissance économique et plus forte baisse de l'inflation, alors qu'on pourrait penser que la lutte contre l'inflation doit en principe s'accompagner d'une réduction de la croissance. L'explication tient à la fois à ce qu'il y a aux États-Unis un ralentissement des salaires et une croissance potentielle nettement plus forte.

- *Il y a un recul de l'investissement beaucoup plus important en zone euro qu'aux États-Unis*.

Le recul du taux d'investissement net des entreprises, sur la période 2009-2022 par rapport à la période 2002-2008, est de 0,1 point aux États-Unis, donc faible, mais de 1,1 point dans la zone euro, 0,4 point en Allemagne, 0,2 point en France, 4,1 points en Espagne, 1,9 point en Italie. De surcroît, il y a une insuffisance de l'investissement en nouvelles technologies de l'ensemble des pays de la zone euro, particulièrement de la France, vis-à-vis des États-Unis. Ces taux d'investissement net des entreprises et la croissance du stock de capital net qui ont reculé partout et ce recul de la croissance du stock de capital net en volume ont provoqué un recul de la croissance potentielle de 0,9 point aux États-Unis, de 0,5 point dans la zone euro, 0,3 point en Allemagne, 0,5 point en France, 1,1 point en Espagne, 0,9 point en Italie.

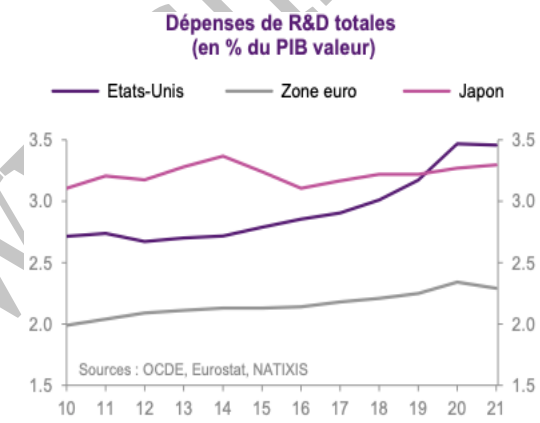

www.prepas-scientifiques.fr

Tableau 1 : croissance moyenne du stock de capital net hors logement (volume, en %)

Période	États-Unis	Zone euro	Allemagne	France	Espagne	Italie
2002-2008	5,1	2,8	2,0	2,8	4,2	2,7
2009-2022	2,4	1,2	1,0	1,3	0,9	0,0

Sources : LSEG Datastream, OCDE, CE, NATIXIS

On voit :

- un ralentissement dans tous les pays de la croissance du stock de capital net hors logement depuis 2009 ;
- une croissance du stock de capital net hors logement plus rapide aux États-Unis que dans la zone euro.

La faiblesse de l'investissement en zone euro, comparée aux États-Unis, s'explique aussi par une différence marquée des entrées de capitaux de non-résidents : on constate que les États-Unis attirent beaucoup plus le capital du monde que la zone euro. Celle-ci est beaucoup moins attractive que ceux-là. Si on tient compte à la fois des entrées de capitaux étrangers sous forme d'obligations, d'actions et d'investissements directs, depuis 2019, ces entrées représentent à peu près 5 points de PIB aux États-Unis et 0 point en zone euro (3,5 points au Japon). Cette différence quant à l'attractivité n'explique d'ailleurs pas seulement la différence en termes d'investissement mais aussi celle en termes de gains de productivité.
En plus, la zone euro a à terme des perspectives de croissance économique moins favorables que les États-Unis à cause de la faiblesse à la fois de la demande intérieure et de la demande extérieure parce que dans un tel contexte la seule solution pour alimenter notre croissance économique est précisément l'élan de l'investissement, qui certes devrait être encouragé par les dépenses de transition énergétique, le soutien de la biodiversité et la gestion de l'eau, mais sera très compromis par les problèmes de financement.
Pour que l'investissement croisse bien davantage en zone euro, il faudrait aussi qu'il y ait moins de consommation et plus d'épargne d'une part et que d'autre part, dans le partage des bénéfices des entreprises, la part des bénéfices distribués (dividendes) soit moins importante pour que celle des bénéfices non distribués et donc disponible pour l'autofinancement soit au contraire majorée.

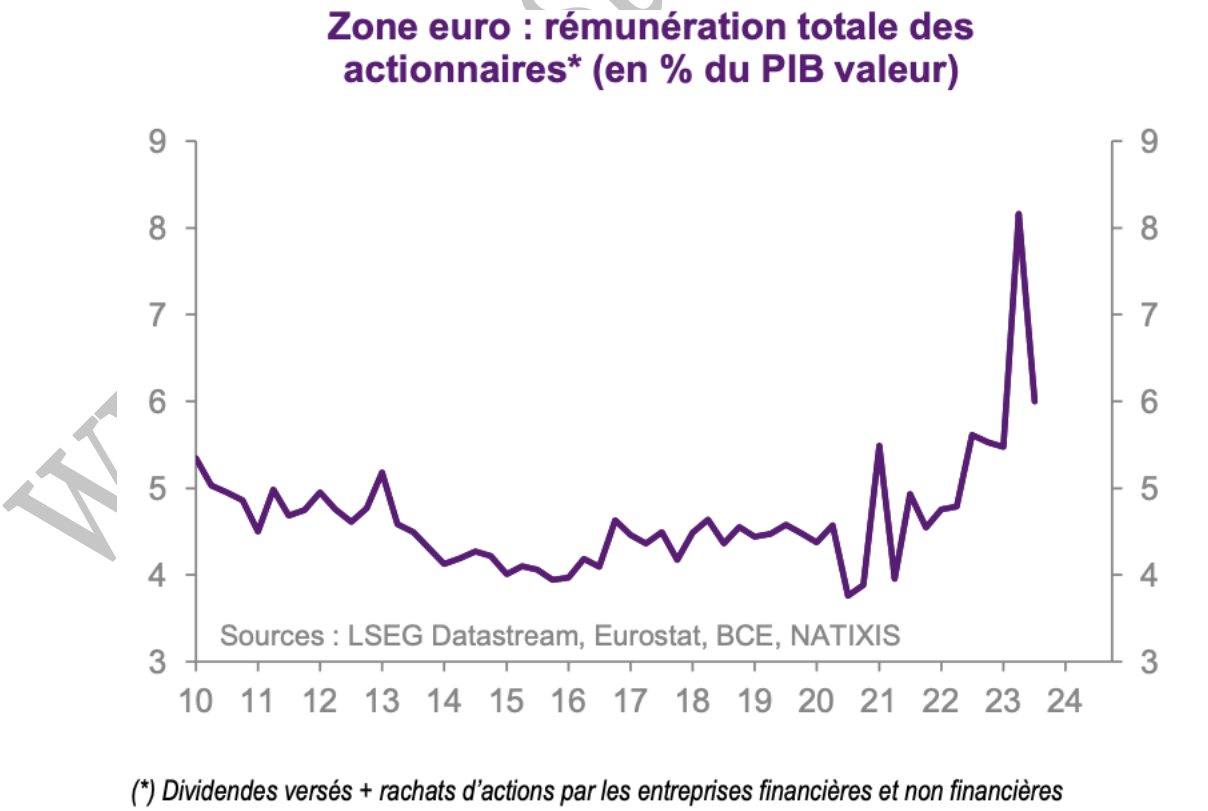

(*) Dividendes versés + rachats d'actions par les entreprises financières et non financières

• *Facteurs conjoncturels*

Plusieurs facteurs vont dans le même sens et expliquent que la croissance des États-Unis restera supérieure en 2023 et en 2024 à la croissance de la zone euro :

- le fait que le pouvoir d'achat des salaires augmente plus vite aux États-Unis que dans la zone euro en raison de la plus forte désinflation aux États-Unis ;
- le fait que le comportement des consommateurs est bien plus favorable à la croissance aux États-Unis qu'en zone euro :

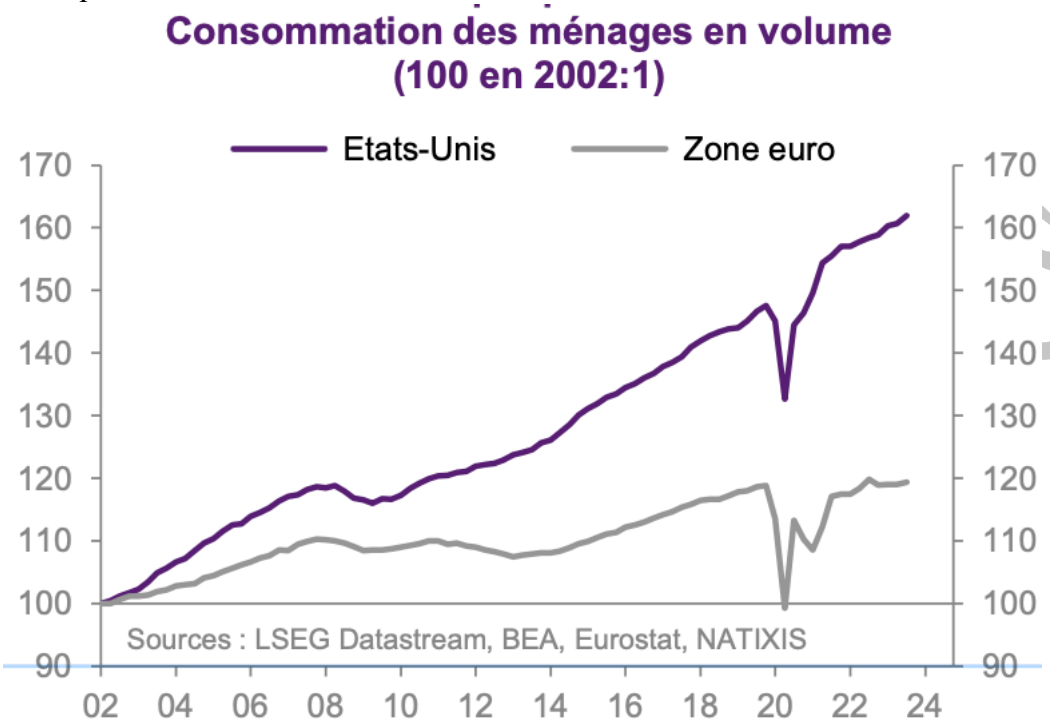

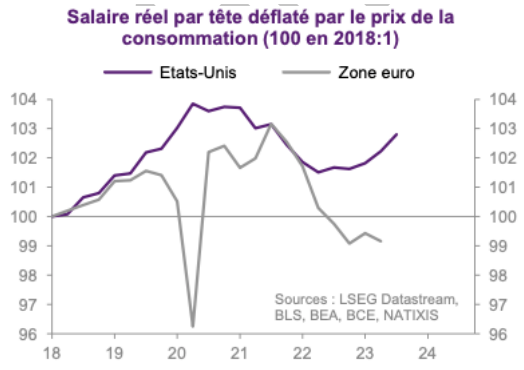

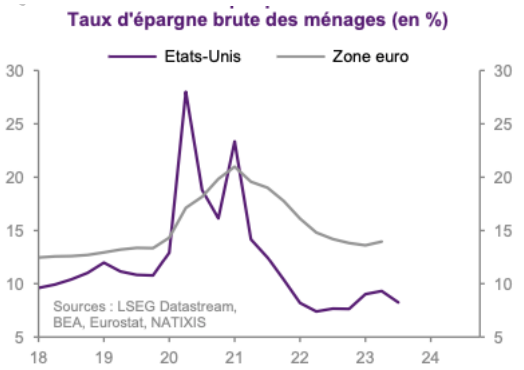

www.

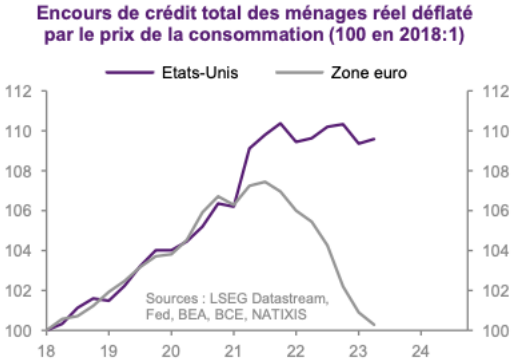

Ainsi donc, la consommation des ménages est beaucoup plus dynamique outre-Atlantique, ce qui est un facteur explicatif très important du différentiel de croissance ; ce grand dynamisme s'explique par une progression plus forte des salaires réels, une baisse plus nette de l'épargne et par un endettement plus important des ménages.

- Le fait que l'épargne risquée est relativement beaucoup plus importante aux États-Unis qu'en zone euro, ce qui favorise les investissements risqués :

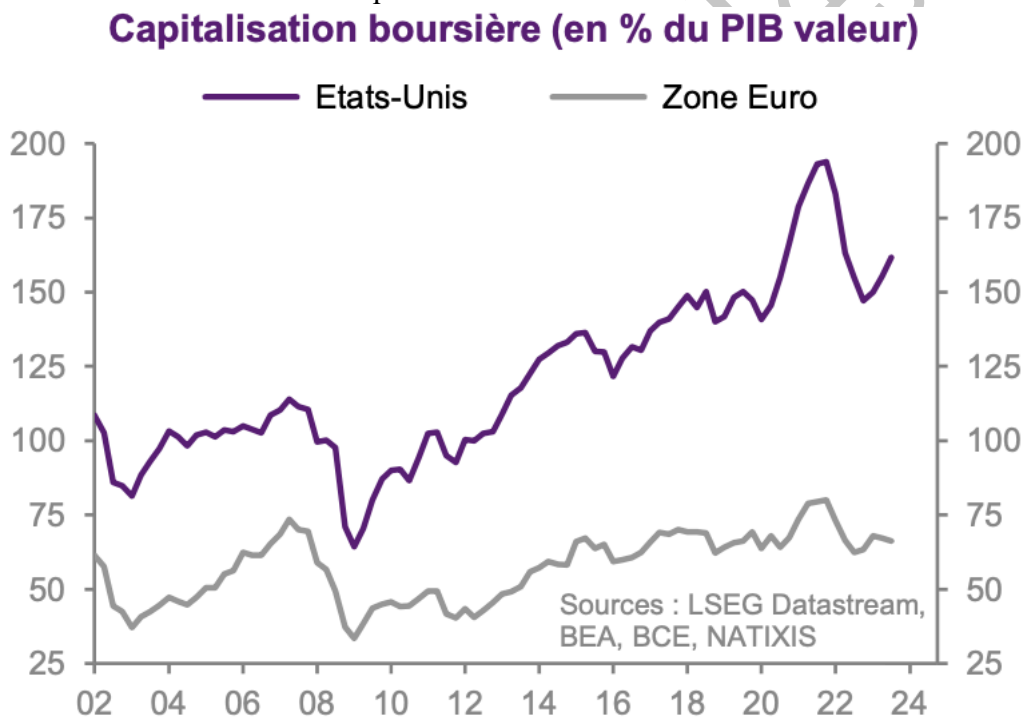

- Le fait que l'investissement des entreprises est soutenu par les mesures d'aide aux États-Unis (Inflation Reduction Act, Chips Act) et pas dans la zone euro.
- Le fait que le prix élevé du pétrole soutient la croissance des États-Unis et réduit celle de la zone euro.
- Les politiques budgétaires menées de part et d'autre de l'Atlantique sont opposées, celle menée la-bas étant expansive (déficit public de 534% en 2022, et probablement de 6,7% en 2023 et de 6,8% en 2024 alors que celle menée ici est de plus en plus restrictive : le déficit de la zone euro est de 3,6% en 2022 pour être ramené à 3,2% en 2023 et à ,2,9% en 2024. Cela s'explique à la fois parce qu'il est périlleux pour la zone euro de mener la même politique budgétaire qu'aux États-Unis (risque de crise de la dette publique dans de nombreux pays) et que les règles budgétaires de la zone euro sont particulièrement restrictives (du moins pour l'instant). Le problème serait sans doute différent si les pays de la zone euro montraient davantage de solidarité budgétaire et émettaient de la dette en commun (voir plus loin).
- La politique monétaire menée en zone euro souffre d'une crédibilité de la BCE inférieure à celle de la Fed ; voir ci-après.
- Publiés le 15 décembre, les indices PMI Flash sont peu optimistes sur la conjoncture à court terme :

Accélération de la contraction de l'activité du secteur privé de la zone euro en décembre

Informations clés :

L'indice PMI Flash composite HCOB de l'activité globale dans la zone euro(1) se replie à 47,0 (47,6 en novembre). Plus bas de 2 mois.

L'indice PMI Flash HCOB de l'activité de services dans la zone euro(2) se replie à 48,1 (48,7 en novembre). Plus bas de 2 mois.

L'indice PMI Flash HCOB de la production manufacturière dans la zone euro(4) se replie à 44,1 (44,6 en novembre). Plus bas de 2 mois.

L'indice PMI Flash HCOB de l'industrie manufacturière dans la zone euro(3) se maintient à 44,2 (44,2 en novembre). Taux de contraction inchangé.

Compléments :

1) Dans son Flash Economie du 28 novembre (n°686), Natixis fait une synthèse des facteurs qui expliquent le décrochage de la croissance de la zone euro par rapport à celle des États-Unis de 1 point de croissance par an en moyenne entre 2010 et le 2ème trimestre 2023 :
   0,4 point par an dû à la croissance de l'emploi,
   0,5 point par an dû à la croissance du stock de capital net des entreprises
   et 0,1 point par an dû à la croissance de la productivité globale des facteurs.
   Dans son Flash Economie du 19 décembre (n°726), Natixis élargit son analyse en cherchant à partir de quand la croissance du PIB des États-Unis devient significativement plus forte que celle de la zone euro, et pourquoi. Natixis estime que le décrochage date de 1996.
   « Que se passe-t-il autour de 1996 ? On peut imaginer :
   - que la démographie des États-Unis devient nettement plus dynamique que celle de la zone euro, ce qui permet une croissance plus rapide de l'emploi aux États-Unis ;
   - que l'accumulation de capital hors logements des États-Unis devient plus rapide que celle de la zone euro ;
   - que la productivité globale des facteurs (le progrès technique) des États-Unis se met à croître plus vite que celle de la zone euro, et on peut rechercher les causes (taux d'investissement en nouvelles technologies, niveau des dépenses de Recherche-Développement) de cette situation.
   On voit que l'avantage de croissance cumulé des États-Unis (38 points entre 1990 et 2023) résulte :
   • pour 15 points, de l'écart de croissance de l'emploi en faveur des États-Unis ;
   • pour 15 points, de l'écart de croissance du stock de capital en faveur des États-Unis ;
   • pour 8 points, de l'écart de croissance cumulée de la productivité globale des facteurs à l'avantage des États-Unis ».

2) Le Flash Economie du 18 avril 2024 (n° 189) montre de son côté de l'Europe doit réagir face à la pression exercée par la Chine.
   En effet, « la Chine a des capacités excédentaires de production dans l'industrie manufacturière, particulièrement dans la production de voitures et de batteries électriques, de matériel pour la transition énergétique (cellules photovoltaïques, éoliennes...), dans l'acier...
   Les coûts de production étant plus bas en Chine qu'en Europe, et les aides publiques permettant aux producteurs chinois de vendre à des prix bas, il y a clairement la menace d'une conquête importante de parts de marché par les entreprises chinoises en Europe.
   Quelle doit être la réponse de l'Europe à cette menace ?
   Une tentation naturelle est de protéger l'industrie européenne (avec des droits de douane, des quotas d'importations), mais le problème est qu'on n'est pas dans le cadre de la protection des industries naissantes : les coûts de production vont rester durablement plus

www.crisis-trades.fr

bas en Chine qu'en Europe, et le subventionnement de l'industrie européenne par les États ou par l'Union européenne devra donc être permanent ».

3) Le risque d'un cercle vicieux pour la zone euro.
Dans son Flash Economie du 14 mars 2024 (n°131), Natixis montre que l'absence de gains de productivité dans la zone euro est d'autant plus grave qu'elle peut être à l'origine d'un véritable cercle vicieux :
« La zone euro a une productivité du travail qui décroît légèrement depuis 2018.
Si les gains de productivité étaient restés sur la tendance antérieure (1 % par an de 2012 à 2017), le PIB en volume serait plus élevé de 8 points à la fin de 2023.
De plus, la zone euro a conservé des règles budgétaires strictes. Même s'il est dit que les taux d'endettement public et les déficits publics seront réduits d'une manière « favorable à la croissance et protégeant les réformes et l'investissement », ces règles imposeront que, dans un délai de 4 ans ou 7 ans (s'il y a des réformes structurelles qui améliorent la soutenabilité de la dette et la croissance), les dettes publiques se réduisent et les déficits publics passent en dessous de 3 % du PIB.
Compte tenu de l'absence de gains de productivité depuis 2018 dans la zone euro, et compte tenu de ces règles budgétaires, on peut craindre l'apparition d'un cercle vicieux dans la zone euro :
   - insuffisance des investissements publics et des dépenses publiques qui soutiendraient la croissance (éducation, recherche...) ;
   - d'où un recul chronique de la productivité du travail ;
   - d'où une dette publique et un déficit public plus élevés .

d'où une nouvelle réduction des investissements publics et des dépenses publiques pour que les règles budgétaires soient satisfaites.

4) Dans son Flash Economie du 7 décembre 2023 (n°705), Natixis tente de dégager les facteurs structurels qui permettraient d'améliorer la situation structurelle de la zone euro :
« Si la zone euro connaissait une amélioration structurelle, on devrait observer :
   1- un redressement du poids de l'industrie dans le PIB ;
   2- un retour de la mobilité interne des capitaux ;
   3- un redressement de la productivité du travail et de la productivité globale des facteurs ;
   4- un rattrapage du retard en investissements dans les nouvelles technologies et en dépenses de Recherche-Développement ;
   5- une hausse du taux d'emploi ;
   6- une avancée en ce qui concerne la transition énergétique ;
   7- une progression des compétences des jeunes, une baisse de leur taux de chômage.

Sur ces sept critères, on n'observe une amélioration structurelle qu'en ce qui concerne le taux d'emploi et la proportion de jeunes déscolarisés et sans-emploi ou au chômage ».

5) Il n'empêche que le Flash Economie n°37 du 22 janvier 2024, qui pose la question « Peut-on sauver la croissance de la zone euro ? », se montre pessimiste :
« La croissance de la zone euro est menacée par des évolutions aussi bien du côté de la demande de biens et services que de l'offre de biens et services :
- par la hausse du taux d'épargne des ménages ;
- par la dépendance forte de la croissance de la zone euro vis-à-vis des exportations de biens;
- par l'absence de gains de productivité ;
- par le sous-investissement en nouvelles technologies ;
- par le faible niveau d'éducation des jeunes et de la population ;
- par le vieillissement démographique et la faiblesse de l'immigration ;
- par l'utilisation de l'excès d'épargne pour investir à l'étranger.

Les causes du blocage de la croissance de la zone euro sont donc nombreuses ».

www.christian-blanes.fr

La situation peut de surcroît être aggravée pour la zone euro si les États-Unis, les élections présidentielles aidant, élèvent le niveau de leur protectionnisme et si les importations de la Chine demeurent aussi faibles qu'aujourd'hui (par contre, comme l'inflation et la consommation intérieure y baissent, la Chine compte sur le moteur de ses exportations), car dans les deux cas la croissance de la zone euro ne pourra pas être tirée par les exportations.

6) Le Flash Economie n°42 du 25 janvier 2024 met en évidence un autre aspect du décrochage de la zone euro par rapport aux États-Unis, la chute de l'attractivité de la zone euro (l'attractivité est ici évaluée en fonction des entrées de capitaux à long terme, tout spécialement les IDE, l'évolution du taux de change et le niveau d'investissement en nouvelles technologies). Alors que l'attractivité de la zone euro était relativement plus forte que celle des États-Unis de 2001 et 2015, elle a nettement chuté depuis 2016.
Le Flash Economie n°58 du 2 février 2024 donne une vue plus large de l'attractivité des différents pays et régions du monde mais en privilégiant les niveaux d'entrée de capitaux de long terme (obligations, actions et IDE). Les pays à forte attractivité peuvent avoir un déficit extérieur important et un investissement supérieur à leur épargne. C'est le cas des États-Unis, de l'Afrique et de l'Inde. La zone euro n'est plus dans ce cas depuis 2017 et la Chine non plus depuis 2022.
Le Flash Economie n°15 février complète très utilement l'analyse du précédent en se demandant ce qui s'est passé en 2017 pour que les entrées de capitaux en zone euro aient fortement diminué alors qu'aux États-Unis elles continuaient à être fortes :

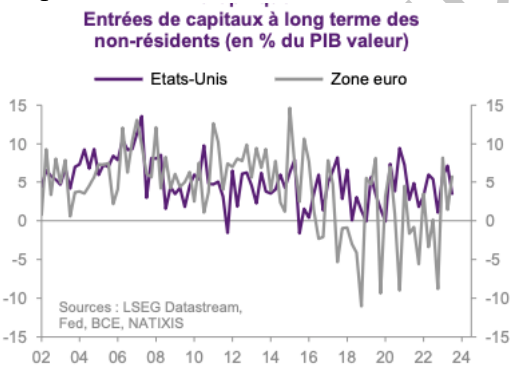

La réponse tient en 5 points :

« •Les gains de productivité arrêtent de progresser dans la zone euro, ce qui crée un handicap d'attractivité de la zone euro par rapport aux États-Unis ;

•la production manufacturière arrête d'augmenter en raison de l'apparition de difficultés d'embauche et d'une insuffisance des équipements disponibles ;

•le taux d'investissement en nouvelles technologies augmente rapidement aux États-Unis depuis 2016 et pas dans la zone euro ; il en est de même pour les dépenses de Recherche-Développement ;

•leTax Cutsand Jobs Act de 2017 réduit de 35% à 15,5% le taux de taxation des profits rapatriés aux États-Unis ;

•les indices boursiers américains augmentent nettement plus vite que les indices européens à partir de la mi-2017 ».

Note importante : pour la 1ère fois, les conseillers du commerce extérieur avancent maintenant l'insécurité en France pour expliquer la baisse d'attractivité de notre pays auprès des touristes et des investisseurs étrangers.

7) Le Flash Economie n° 59 du 5 février 2024 souligne un problème, rarement évoqué, posé à la zone euro : depuis la crise des subprimes (2007-2008), il n'y a plus de mobilité internationale des capitaux au sein de la zone euro. Cela signifie que les pays à excédent d'épargne comme l'Allemagne et les Pays-Bas ne prêtent plus à leurs partenaires européens

à déficit d'épargne (l'Italie, l'Espagne, la France) mais au reste du monde. Cela est un facteur très négatif pour l'évolution de la zone euro parce que cela cause pour les pays à déficit une impossibilité de financer leur déficit extérieur auprès de leurs partenaires à excédent, donc un recul de leur taux d'investissement et aussi une baisse de leurs gains de productivité.
Cela dit, le Flash Economie n° 66 du 7 février montre que la situation financière de la France n'est pas mauvaise puisque les entrées de capitaux de long terme de non-résidents (en obligations, actions et IDE) sont supérieures au déficit courant, d'ailleurs assez faible actuellement.

8) Le Flash Economie n°119 du 7 mars 2024 différencie de manière très intéressante deux régimes économiques possibles en regardant comment sa caractérisent les économies des États-Unis et de la zone euro. Ces caractéristiques sont résumées dans 2 tableaux :
Aux États-Unis :

Productivité par tête 2023-T4 avec 2022-T4 = 100	102,28
IPC hors énergie, alimentation et loyers imputés aux propriétaires de leurs logements (janv. 2024, GA en %)	2,75

Source : NATIXIS

+ hausse du salaire réel et de la consommation.
Dans zone euro :

	Productivité par tête 2023-T4 avec 2022-T4 = 100	IPC hors énergie et aliments non transformés (fév. 2024, GA en %)
Zone euro	98,92	3,30

+ freinage de la consommation.
« On n'a donc le choix qu'entre un régime de croissance non inflationniste et un régime de stagflation ».

9) Face à l'inflation, la BCE souffre d'une crédibilité en baisse et inférieure à celle de la Fed. (Flash Economie Natixis, n°521 du 11/9/2023) :
Toutes les évolutions observées dans la période récente montrent que la crédibilité (la confiance attribuée à la banque centrale par les agents économiques privés dans la capacité de la banque centrale à contrôler l'inflation) de la Réserve fédérale est nettement supérieure à la crédibilité de la BCE.
On voit :
- une plus grande détermination de la Réserve fédérale que de la BCE à lutter contre l'inflation, une réaction plus rapide à l'inflation lorsqu'elle est apparue ;
- un recul de l'inflation et de l'inflation hors énergie et alimentation nettement plus important aux États-Unis que dans la zone euro ;
- une hausse nettement moindre des anticipations d'inflation à moyen terme aux États-Unis ;
- un freinage des hausses de salaire aux États-Unis alors qu'elles accélèrent dans la zone euro (alors qu'il n'y a pas de « boucle prix-salaires » aux États-Unis puisque les salaires y évoluent moins vite que les prix, il y en a une en zone euro puisque les hausses des prix des services et les hausses de salaires y sont de plus en plus fortes) .

La perte de crédibilité implique qu'il faut regagner la crédibilité perdue, ce qui conduit à une politique monétaire plus restrictive et à une perte de croissance ».
Mais cela va être compliqué car, même si la BCE a décidé de maintenir son principal taux directeur à 4,5%, ce qui est pour elle un record historique, il n'est d'abord pas sûr que cela suffise pour que l'inflation retombe à 2% et ensuite, et surtout, il se peut que l'inflation d'équilibre endogène de la zone euro soit de toute façon supérieure à 2% : la crédibilité de la BCE en serait alors davantage affectée.

10) En mars, la zone euro a renoué avec la croissance.
En effet, c'est la bonne information que donne HCOB Indice composite de début avril :
« Indice PMI HCOB composite de l'activité globale dans la zone euro : 50,3 (49,2 en février). Plus haut de 10 mois. Indice PMI HCOB de l'activité de services dans la zone euro : 51,5 (50,2

www.christian-delarbre.fr

en février). Plus haut de 9 mois. Meilleures perspectives d'activité depuis février 2022, soit depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
(Données recueillies du 12 au 25 mars 2024)
L'économie de la zone euro a renoué avec la croissance en mars, tendance marquant la fin d'une période de contraction amorcée en juin dernier. Ce retour à la hausse de l'activité s'est appuyé sur une stabilisation de la demande ainsi que sur des efforts destinés à réduire le volume des affaires en attente dans de nombreuses entreprises. Parallèlement, un nouveau redressement des perspectives d'activité à douze mois (qui ont ainsi atteint leur plus haut niveau depuis février 2022) a favorisé une troisième hausse mensuelle consécutive des effectifs dans la région.
Les dernières données PMI HCOB composites ont également mis en évidence un apaisement des tensions inflationnistes dans le secteur privé de la zone euro en cette fin de premier trimestre. Les hausses des prix payés et facturés ont toutefois conservé des rythmes supérieurs à leurs moyennes respectives enregistrées avant la pandémie.

À 50,3 en mars contre 49,2 en février, l'indice désaisonnalisé PMI® composite HCOB de l'activité globale (une moyenne pondérée de l'indice PMI HCOB de la production manufacturière et de l'indice PMI HCOB de l'activité du secteur des services) a atteint son plus haut niveau depuis dix mois et s'est hissé au-dessus de la barre du 50,0 du sans changement pour la première fois depuis mai 2023, signalant ainsi un retour de la croissance dans le secteur privé de la zone euro. L'expansion de l'activité observée en mars n'a toutefois été que marginale, le maintien de la contraction dans le secteur manufacturier ayant nuancé l'impact d'une croissance seulement modérée dans le secteur des services.
Les données par pays montrent toutefois de fortes divergences de tendances entre les diverses économies couvertes par l'enquête. La croissance de l'activité globale de la région a en effet reposé sur les performances des pays de la périphérie, notamment l'Espagne et l'Italie qui ont affiché en mars la plus forte progression de leur activité depuis près d'un an. Accompagnant une croissance soutenue de l'activité en Irlande, ces bonnes performances ont permis de contrebalancer les nouvelles contractions (toutefois moins marquées qu'en février) enregistrées en Allemagne et en France (…) ».

L'analyse synthétique sur le décrochage de la zone euro par rapport aux États-Unis proposée par l'OFCE :

Après le « policy brief » n° 125 du 10 avril 2024, déjà consacré au sujet, Sébastien Bock, Aya Elewa, Sarah Guillou, Mauro Napoletano, Lionel Nesta, Evens Salies, Tania Treibich proposent le 16 mai 2024 deux articles complémentaires, l'un sur « Le décrochage européen en question » (https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2024/OFCEpbrief128.pdf), l'autre sur « Les insuffisances de l'investissement européen » (https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/les-insuffisances-de-linvestissement-europeen/).

• Les auteurs proposent le résumé suivant de leur premier article :

« L'écart de revenu par habitant entre les États-Unis et la zone euro, d'environ 10 000 euros en 2000, ne s'est pas résorbé au cours des vingt dernières années. Il a même augmenté depuis 2012. De 77 % à 72 % du PIB par habitant étasunien en 2000 et 2019 respectivement, le PIB par habitant de la zone euro s'écarte du niveau de richesse Outre-Atlantique.
Ce découplage progressif des PIB par habitant s'initie avant la crise sanitaire. Ainsi, ce *Policy brief* s'intéresse au décrochage européen – l'accroissement de l'écart – au cours des vingt années qui ont précédé la crise sanitaire et la crise énergétique, de 2000 à 2019, et explore les explications potentielles de ce décrochage.
Nos résultats montrent que ce décrochage de la zone euro vis-à-vis des États-Unis provient principalement de moindres gains de productivité horaire. Par ailleurs, il apparaît que, bien plus que les différences en matière de temps de travail, le capital est un important facteur de divergence entre les deux zones. L'efficience productive diverge en raison d'une moindre intensité capitalistique en matériel des technologies de l'information et des communications (TIC) d'une part, et en actifs immatériels d'autre part.

www.christian-blades.fr

La quantité de capital en TIC par emploi est cinq fois plus élevée en 2019 aux États-Unis ; la quantité de capital immatériel par emploi est, elle, trois fois plus élevée. Or ces écarts béants en 2019 ne l'étaient pas autant en 2000.
Bien sûr, des différences importantes existent parmi les États membres de la zone euro et exigent de la prudence dans l'affirmation de conclusions trop hâtives sur l'agrégat européen et l'insuffisance de ses politiques. En effet, l'Allemagne se rapproche du niveau américain (82 % en 2019) ; la France se démarque par un investissement imma- tériel soutenu mais sans se distinguer en matière de croissance du PIB, et l'Italie est à la traîne avec de très faibles gains de productivité et niveaux d'investissement immatériel, alors que l'Espagne présente un profil de dynamique de rattrapage.
Malgré ces différences intra-européennes, le facteur capital semble être le moteur de l'écart et de la divergence pour tous les pays observés. Et par nature, son déficit d'accumulation sera aussi celui de la divergence post-2019. Si des recommandations politiques sont à définir, elles doivent avoir pour objectif d'augmenter le taux d'investissement en TIC et en actifs immatériels afin de rattraper le niveau de capital dont disposent les emplois aux États-Unis ».

• Concernant le deuxième article, on y lit en particulier ceci :

« Depuis les premiers travaux de Robert Solow, on sait que la croissance économique de long terme ne provient pas d'un stock de capital plus important ou de l'accroissement de l'emploi, mais du progrès technique, identifié comme la partie non observée de la croissance. Cet élément inobservé – *le résidu de Solow* – explique 87% de la croissance américaine de la première moitié du 20ème siècle. Depuis, les théories de la croissance endogène ont montré que c'est surtout l'investissement immatériel, notamment l'investissement en R&D ou en termes de capital humain qui, source d'externalités positives, assure la croissance de long terme.
Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont concentré l'attention des chercheurs et des statisticiens depuis la fin des années 1990. Bien que n'ayant pas toujours tenu leurs promesses de gains de productivité – *le paradoxe de Solow*-, elles irriguent indéniablement toutes les technologies du 21ème siècle et sont les armes de la compétitivité de tous les secteurs et en premier lieu des services numériques. S'intéresser aux efforts d'investissement dans ces technologies est incontournable de toute question sur la croissance et les niveaux de vie.
Dans ce billet de blog, on se focalise sur trois types d'investissement, l'un matériel, les deux autres immatériels, pouvant être à la source du décrochage européen plus largement analysé dans *le Policy brief « Le décrochage européen en question »* [voir son résumé ci-dessus]. Nous nous intéressons aux investissements en équipements liés aux TIC (serveurs, routeurs, ordinateurs, etc.), aux investissements en recherche et développement (R&D), et aux investissements en services TIC tels que les logiciels, les programmes et les bases de données. Ces trois types d'investissement se distinguent des autres investissements tangibles (en équipements de transport, en machines, en bâtiments, en terres cultivables) et intangibles (en formation, en propriété intellectuelle, en organisation) par leur dynamique particulière, révélant un retard croissant et parfois spectaculaire de la zone euro par rapport aux Etats-Unis.
Intéressons-nous tout d'abord à la dynamique de l'investissement.
Le graphique 1 montre l'investissement par emploi pour ces trois types d'investissement aux États-Unis, en zone euro et dans les quatre grands pays de la zone euro de 2000 et 2019. On remarque immédiatement que l'effort d'investissement aux Etats-Unis est de plus grande ampleur pour chacun d'eux.

- Concernant les investissements en R&D, l'écart entre les Etats-Unis et la zone euro, déjà important au début des années 2000, augmente en valeur absolue (le différentiel passant de 1000 à 2000 euros par emploi sur la période) pour représenter en 2019 plus de deux fois l'effort européen. Le plus inquiétant à nos yeux est que cet écart croissant est le résultat d'un comportement homogène de la part des principales économies européennes. Pour l'Allemagne comme pour la France, cet écart, plutôt minime jusqu'en 2005, est multiplié par 10 pour la France et par 5 pour l'Allemagne en fin de période.

www.christian-jules.fr

- Concernant les investissements en logiciels et base de données, et si l'on met de côté le cas français, il n'y a pas lieu d'être optimiste. L'écart US-ZE d'investissement par emploi en logiciels et bases de données est multiplié par 12, passant de 200 à 2400 euros sur les deux décennies. Le cas français se distingue par son volume, mais en tendance, l'investissement français double pendant que l'investissement étasunien triple.
- Concernant les investissements en équipement de TIC, la singularité américaine est plus impressionnante encore. Initialement voisin des niveaux européens, cet investissement croît de manière continue aux Etats-Unis, alors qu'il demeure constant en zone euro. La comparaison est ici éloquente, puisque l'investissement par emploi demeure à hauteur de 500 à 700 euros par an sur l'ensemble de la période dans la zone euro, alors qu'il atteint 2 500 euros aux Etats-Unis, soit une multiplication par près de cinq sur la période considérée.

Graphique 1. Dynamique de l'investissement par emploi et par type d'investissement

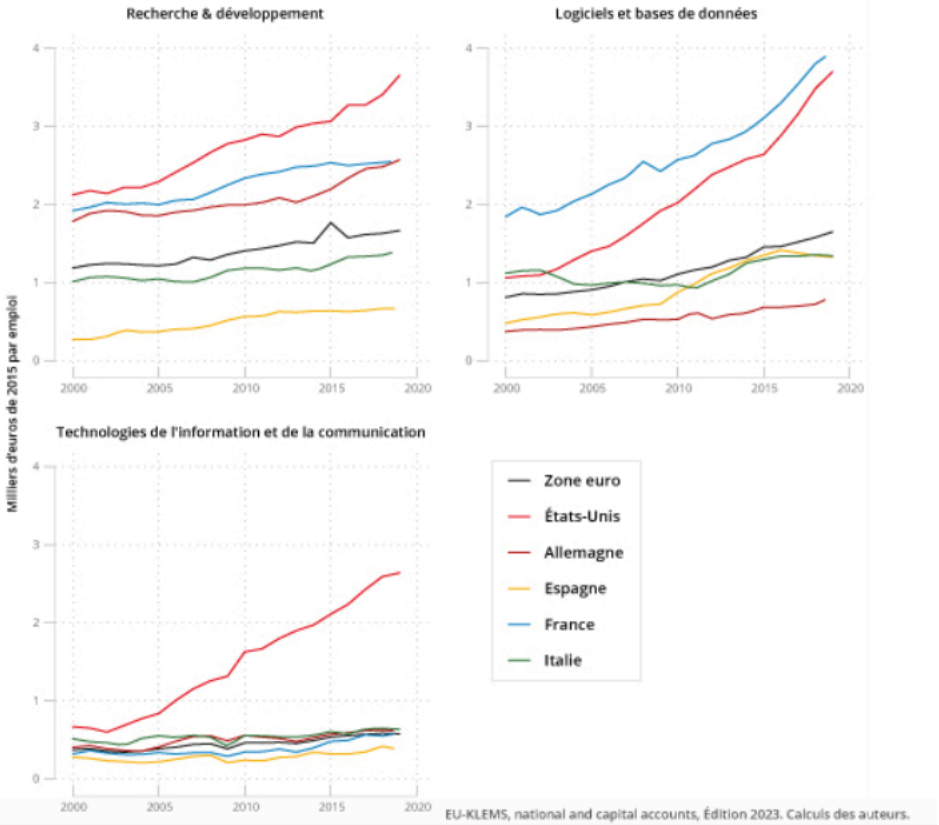

Au total, l'écart d'investissement privé entre la zone euro et les Etats-Unis s'élevait à environ 150 milliards d'euros en 2000, pour atteindre plus de 600 milliards d'euros en 2019. D'où vient cette vigueur étasunienne, et, surtout, comment expliquer l'apathie européenne ? On pourrait en premier lieu s'interroger sur le rôle de la spécialisation productive des économies. Après tout, si les secteurs en croissance aux Etats-Unis sont ceux qui investissent le plus en R&D, en logiciels et en équipement TIC, on devrait observer des effets de composition plus importants aux Etats-Unis qu'en zone euro. Cela impliquerait que la croissance observée n'est pas le résultat de comportements américains de plus en plus enclins à l'investissement mais serait avant tout le résultat d'un positionnement sectoriel avantageux pour les Etats-Unis. (…)

Trois résultats sont à retenir :

1. L'effort d'investissement aux Etats-Unis est plus important qu'en zone euro pour les trois types d'investissements considérés que sont : les investissements en R&D, en équipement TIC, en services TIC (logiciels et bases de données).

a. L'écart entre les Etats-Unis et la zone euro croît pour tous les types d'investissement.
b. Les investissements en équipements TIC par emploi sont, en 2019, cinq fois plus importants aux Etats-Unis qu'en zone euro.

2. C'est l'effet intrasectoriel qui explique la croissance de l'investissement par emploi, et ce dans l'ensemble des économies et pour tout type d'investissement.
    a. L'écart constaté entre les Etats-Unis et la zone euro n'est donc pas dû à des effets de de changements de spécialisation (au cours des 20 dernières années), mais bien à des changements internes aux secteurs.
    b. L'origine de l'écart d'investissement la contribution des services TIC à la croissance de l'investissement en équipements TIC résulte de comportements d'investissement qui se modifient au cours du temps.
3. Il existe d'importantes différences entre pays sur les contributions sectorielles à la croissance de l'investissement par emploi.
    a. En zone euro, la croissance de l'investissement en R&D est surtout soutenue par les industries de hautes technologies. Aux Etats-Unis, ce sont surtout les services en TIC qui soutiennent cette croissance ;
    b. Ce qui distingue les Etats-Unis des autres pays, c'est la contribution significative des services à haute valeur ajoutée à la croissance de l'investissement en bases de données et logiciels ;
    c. Le différentiel observé en investissements en équipement TIC est principalement dû aux investissements réalisés par le secteur des services.

Tout se passe comme si, aux Etats-Unis, à grand renfort d'investissements en R&D et en équipements numériques, le secteur des services TIC – incluant les cinq géants américains – expliquait le différentiel observé. Les autres secteurs de services (essentiellement les services à haute valeur ajoutée) intègrent ces innovations dans leur processus productif en investissant à leur tour en logiciels et base de données. Le cas américain offre ainsi une grande cohérence par la complémentarité entre des secteurs producteurs et des secteurs utilisateurs de services TIC. L'impression d'ensemble est celle d'une numérisation rapide de l'économie, portée par les GAFAM et se diffusant à l'ensemble du tissu productif américain.
Le cas européen n'offre pas la même lecture, et est préoccupant pour deux raisons. Premièrement, l'absence d'investissement en services TIC implique une numérisation plus lente de l'économie. Deuxièmement, l'absence d'entreprise leader dans le domaine des services numériques limite les investissements en R&D et en équipements numériques. A l'heure des promesses futures de l'intelligence artificielle et de l'ordinateur quantique, il y a tout lieu de penser que, sans la combinaison de secteurs amont fournisseurs de services et d'équipements TIC et de secteurs aval adoptant ces innovations, l'Europe pourra plus difficilement capter les fruits de la numérisation annoncée de l'économie.
Le défi est donc immense. Un rattrapage complet impliquerait une augmentation de l'investissement privé en Europe de 630 milliards d'euros par an (soit plus de 5% du PIB de la zone euro), et ce sur les seuls actifs considérés ici (TIC, R&D, logiciels et bases de données), et sous hypothèse de constance de l'investissement américain. Cela équivaut à une augmentation de l'investissement de 61 milliards d'euros pour la France, de 57 milliards d'euros pour l'Allemagne, de 28 milliards pour l'Italie et de 16 milliards pour l'Espagne. Mais ceci n'est pas qu'un problème quantitatif, loin s'en faut. Sans changement radical des comportements d'investissement des acteurs publics et privés, sans innovation institutionnelle concernant la gouvernance européenne, ce paradoxe devrait perdurer en Europe, qui, restant ancrée dans les spécialisations du 20ème siècle, présente manifestement un risque de déclassement technologique ».

www.christian-biales.fr

L'hétérogénéité de la zone euro est alimentée par des facteurs de plus en plus nombreux.

On a souvent dit (voir notre « historique de l'euro ») que la politique monétaire unique a paradoxalement développé une hétérogénéité de la zone euro que les critères de Maastricht, dits critères de convergence, avaient tenté de réduire au maximum pour que la mise en œuvre de la monnaie unique se fasse dans les meilleures conditions possibles ; d'où le maintien théorique de ces critères et les dispositions prises sur le plan budgétaire. Comme l'écrivent P. Artus et M.-P. Virard dans leur ouvrage « Pourquoi il faut partager les revenus », (La Découverte), « toute union monétaire est une centrifugeuse, une machine à fabriquer de l'hétérogénéité et de la divergence entre les économies d'une zone, dès lors qu'il n'existe aucun mécanisme stabilisateur susceptible d'absorber les chocs pouvant affecter tel ou tel pays ». Et comme on l'a écrit dans notre « Historique de l'Euro » (page 115 du Tome 1/3), l'UEM a accru l'hétérogénéité entre les États membres alors qu'il était prévu et souhaité que la convergence mise en route avec les critères de Maastricht soit renforcée. Cela s'explique essentiellement de quatre façons : une politique monétaire unique qui s'applique indifféremment à tous les pays de la zone euro, des spécialisations productives différentes que les pays de la zone euro ont mises en place suite à la suppression entre eux du risque de change, des structures de marchés dissemblables et des politiques macroéconomiques plus ou moins bien adaptées selon les pays. Comme pour le cholestérol, on peut ainsi distinguer une « mauvaise » hétérogénéité et une « bonne » hétérogénéité, de même que l'on peut distinguer par ailleurs une « mauvaise » dette publique et une « bonne » dette publique.

Mais, depuis le lancement de l'euro, d'autres facteurs d'hétérogénéité ont aggravé la situation.

D'abord, la mise en place de la monnaie unique a conduit les pays membres à développer des spécialisations productives différentes,

comme le montre bien le Flash Economie du 17 mai (n°231) de Natixis :

« On sait que l'unification monétaire, qui fait disparaître le risque de change, permet que les pays qui unifient leur monnaie exploitent leurs avantages comparatifs, ce qui ne pouvait pas être le cas auparavant en raison de la présence de risque de change.

Nous regardons donc comment a évolué la spécialisation productive, qui est donc, après la création de l'euro, dirigée par les avantages comparatifs des pays de la zone euro (Allemagne, France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Portugal, Grèce, Autriche, Finlande).

Nous regardons l'évolution du poids :

- de la production manufacturière, et de ses composantes ;
- de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires ;
- de la construction ;
- des services aux ménages (commerce de gros et de détail, transport, hébergement-restauration, information et communication, activités immobilières) ;
- les services aux entreprises (banque et assurance, autres activités de services, activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien).

Nous voyons que le mouvement de spécialisation productive a orienté l'économie :

- vers l'industrie manufacturière en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas ;
- vers l'agriculture et l'industrie agroalimentaire en Grèce et en Finlande ;
- vers les services aux ménages en Espagne, en France, au Portugal et en Finlande et vers le tourisme en Grèce et au Portugal ;
- vers les services aux entreprises, y compris les services financiers, en Belgique, en France, en Espagne, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Finlande.

La spécialisation après l'unification monétaire est celle qui pouvait être attendue ; elle se fait vers l'industrie dans peu de pays, vers les services aux ménages et le tourisme dans les pays du Sud (et en Finlande) ».

www.christian-blanes.fr

Il y a maintenant un couple de facteurs qui joue un rôle important : l'inflation et les taux d'intérêt.

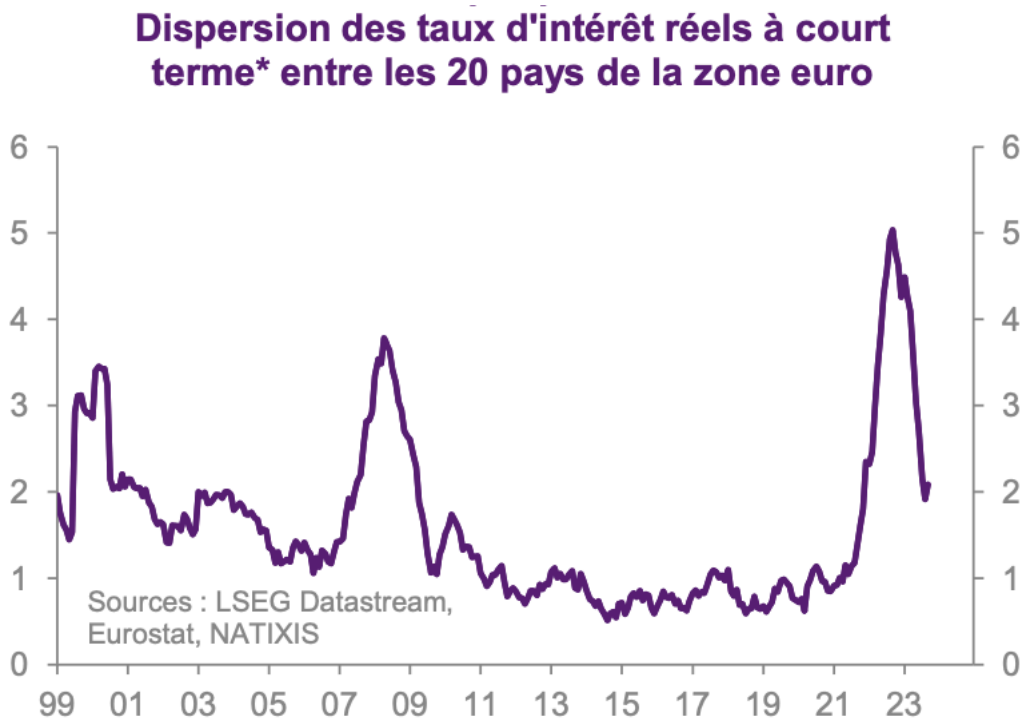

(*) Taux d'intérêt réels à court terme = taux repo € déflaté par l'IPCH

« On voit trois pics de la dispersion des taux d'intérêt réels à court terme : en 1999-2000, en 2007-2008, en 2021- 2022-2023.

Actuellement, le taux d'inflation est aujourd'hui nettement supérieur à la moyenne de la zone euro en Croatie, en Autriche, en France, en Slovaquie, en Italie, en Slovénie et est aujourd'hui nettement inférieur à la moyenne de la zone euro au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Espagne, en Grèce, en Finlande, en Belgique,

Un pays qui a un taux d'inflation supérieur à la moyenne de la zone euro a un taux d'intérêt réel à court terme inférieur à la moyenne de la zone euro, et la politique monétaire restrictive implique donc une baisse faible de l'inflation.

Au contraire, un pays qui a un taux d'inflation inférieur à la moyenne de la zone euro a un taux d'intérêt réel à court terme supérieur à la moyenne de la zone euro, et va donc connaître une réduction plus rapide de son taux d'inflation.

On voit donc que si la dispersion des taux d'inflation est initialement forte, l'effet de la politique monétaire sera d'accroître encore plus la dispersion des taux d'inflation ».

Note : Les experts de Natixis montrent par ailleurs qu'avec les quatre grands pays de la Zone euro (France, Allemagne, Italie, Espagne), on a affaire à trois modèles d'inflation différents : les écarts des taux d'inflation entre ces pays (F : 3,4%, A : 3,1%, I : 0,9% et E : 3,5%) s'expliquent en Allemagne et en Espagne par la hausse du coût salarial, par le recul du prix de l'énergie en Italie et par la hausse du taux de marge bénéficiaire en France.

Il y a même un facteur supplémentaire d'hétérogénéité de la zone euro : le niveau très différent d'endettement public des États membres.

www.cnrs...

Selon les dernières prévisions économiques du FMI (mi-avril 2024), la zone euro court le risque de voir se développer d'importantes divergences en matière de dette publique vont se développer entre les pays qui la compose et en particulier entre ses 3 grandes économiques, l'Allemagne, la France et l'Italie.

Les prévisions de dette publique dans les principaux pays européens

En % du PIB

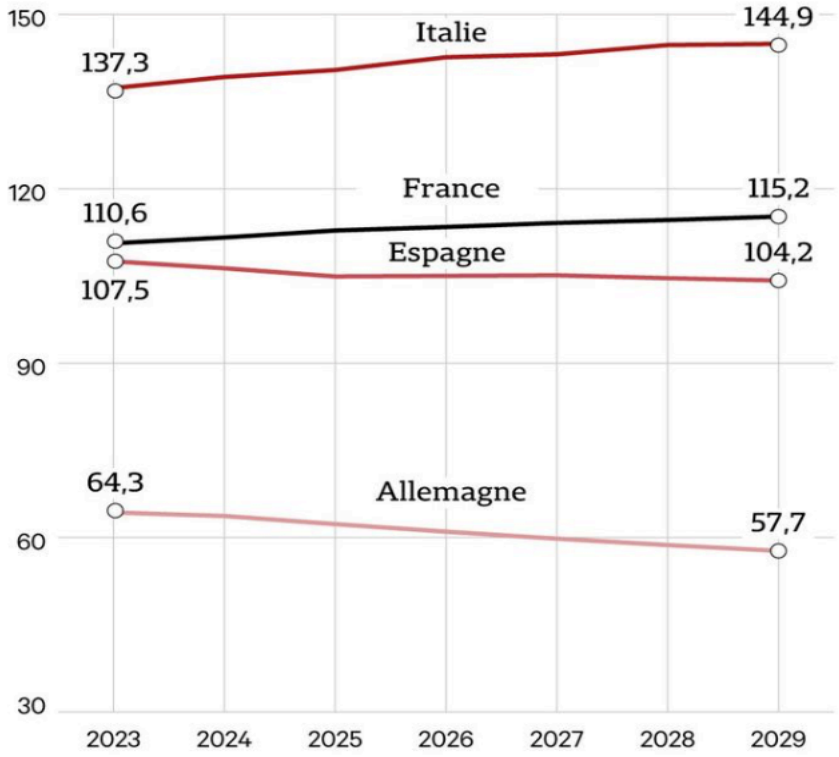

SOURCE : FMI

www.chris

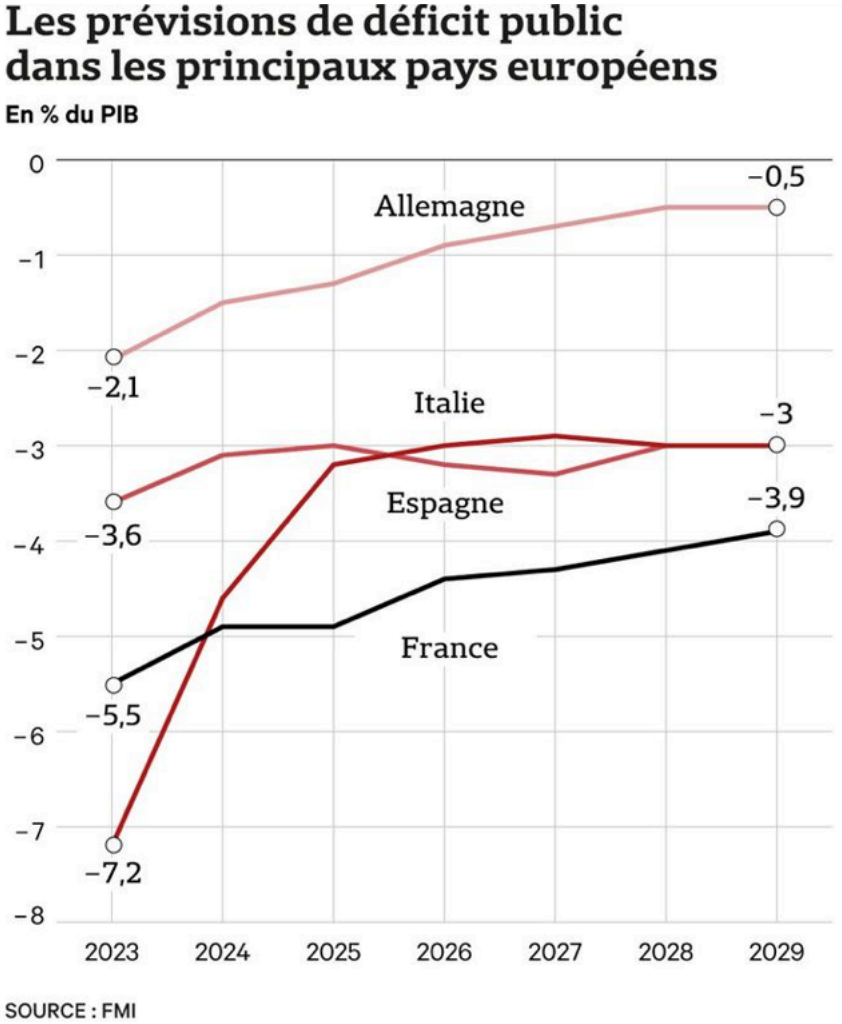

« Cette divergence est préoccupante dans une union monétaire sans trésor public commun et donc sans transferts budgétaires pour amortir les chocs », considère Pierre Jaillet, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et à l'Institut Jacques-Delors.

« Les portes de sortie par le haut pourraient prendre deux formes. D'abord, l'Allemagne, qui traverse une crise économique, pourrait mettre fin à son frein à la dette qui l'oblige à ce que son déficit structurel ne dépasse pas 0,35 % de son PIB. Et le pays investirait pour relancer son économie et moderniser son industrie. Cela donnerait un peu d'air au reste de la zone euro. La difficulté de ce scénario c'est que l'opinion allemande est attachée au frein à la dette .

Ensuite, les pays endettés s'engageraient dans des efforts budgétaires. Mais là encore, il y a un obstacle. Il est particulièrement difficile pour un pays de réduire le poids de l'endettement quand la croissance est faible ». (Les Echos du 18 avril 2024)

Note : La même édition des Echos relate que le Gouverneur de la Banque de France, F. Villeroy de Galhau, avertit dans sa lettre au Président de la République qui vient d'être rendue publique le 21 avril : « cessons de croire que la croissance va régler notre problème de déficits » (https://www.banque-france.fr/fr/actualites/lettre-au-president-de-la-republique-la-france-et-leurope-de-la-gestion-des-crises-une-ambition-de).

Les conséquences prévisibles des nouvelles règles budgétaires pour les pays de la zone euro.

Le samedi 10 février 2024, après un marathon de 16 heures, accord du parlement européen et des États membres de l'UE sur **les nouvelles règles budgétaires** avec pour objectifs la garantie des finances publiques et la capacité d'investissement de l'UE. Voici le communiqué du Conseil européen :

« Les négociateurs du Conseil et du Parlement européen sont parvenus aujourd'hui à un accord politique provisoire sur la proposition de réforme du cadre de gouvernance économique de l'UE.
L'objectif principal de la réforme est de garantir des finances publiques saines et durables, tout en promouvant une croissance durable et inclusive dans tous les États membres par le biais de réformes et d'investissements.
"Les nouvelles règles amélioreront considérablement le cadre existant et garantiront des règles efficaces et applicables pour tous les pays de l'UE. Ils préserveront des finances publiques équilibrées et durables, mettront davantage l'accent sur les réformes structurelles et favoriseront les investissements, la croissance et la création d'emplois dans toute l'UE. Je suis heureux que nous ayons trouvé un accord équilibré qui permettra désormais une mise en œuvre rapide." (Vincent Van Peteghem, Ministre belge des Finances)
Le Conseil et le Parlement sont convenus de maintenir l'objectif global de la réforme consistant à réduire les ratios d'endettement et les déficits de manière progressive, réaliste, durable et favorable à la croissance, tout en protégeant les réformes et les investissements dans des domaines stratégiques tels que le numérique, l'environnement, le social ou la défense. Dans le même temps, le nouveau cadre offrira une marge appropriée pour des politiques anticycliques et remédiera aux déséquilibres macroéconomiques.
L'accord maintient également l'obligation pour les États membres de soumettre des plans structurels budgétaires nationaux à moyen terme.
La Commission soumettra une "trajectoire de référence" (anciennement appelée "trajectoire technique") aux États membres dont la dette publique dépasse 60 % du produit intérieur brut (PIB) ou dont le déficit public dépasse 3 % du PIB. L'accord provisoire prévoit un pré-dialogue facultatif et factuel entre les États membres et la Commission.
La trajectoire de référence indique comment les États membres peuvent garantir qu'à la fin d'une période d'ajustement budgétaire de quatre ans, la dette publique suive une trajectoire vraisemblablement descendante ou reste à des niveaux prudents à moyen terme.
L'accord provisoire contient deux garanties auxquelles la trajectoire de référence doit se conformer, la sauvegarde de viabilité de la dette, pour garantir une diminution des niveaux d'endettement, et la sauvegarde de résilience du déficit, pour fournir une marge de sécurité inférieure à la valeur de référence du déficit du Traité de 3% du PIB, en afin de créer des tampons budgétaires.
Sur la base de la trajectoire de référence, les États membres intègrent ensuite la trajectoire d'ajustement budgétaire, exprimée sous forme de trajectoires de dépenses nettes, dans leurs plans structurels budgétaires nationaux à moyen terme. Les plans, y compris les trajectoires de dépenses nettes, doivent donc être approuvés par le Conseil. L'accord prévoit qu'un compte de contrôle enregistrera les écarts par rapport aux trajectoires de dépenses nettes spécifiques au pays.
Les nouvelles règles encourageront davantage les réformes structurelles et les investissements publics en faveur de la durabilité et de la croissance. Les États membres seront autorisés à demander une prolongation de la période d'ajustement budgétaire de quatre ans jusqu'à sept ans maximum, s'ils mettent en œuvre certaines réformes et investissements qui améliorent la résilience et le potentiel de croissance, soutiennent la viabilité budgétaire et répondent aux priorités communes de l'UE. Il s'agit notamment de parvenir à une transition équitable, verte et numérique, de garantir la sécurité énergétique, de renforcer la résilience sociale et économique et, si nécessaire, de renforcer les capacités de défense.
Prochaines étapes :
L'accord politique provisoire sur le volet préventif du cadre de gouvernance économique est soumis à l'approbation du Conseil au sein du comité des représentants permanents et de la commission des affaires économiques du Parlement avant de passer par un vote formel au Conseil et au Parlement. Une fois adopté, le texte sera publié au Journal officiel de l'UE et entrera en vigueur le lendemain.
Le règlement sur le volet correctif et la directive sur les exigences relatives aux cadres budgétaires des États membres exigent uniquement que le Parlement européen soit consulté.
L'objectif est de les adopter au Conseil en même temps que le volet préventif ».
Par conséquent, l'assouplissement des règles dont il est question ne concerne en définitive que les modalités de la période intermédiaire pour revenir aux seuils initiaux (3% et 60%) qui ne sont pas changés : ces nouvelles règles imposent aux États membres dont le ratio dette publique / PIB annuel est supérieur à 90% de réduire leur dette d'un point de pourcentage par an en moyenne. Les pays dont le niveau d'endettement se situe entre 60% et 90% de leur PIB annuel devront réduire leur ratio d'endettement de 0,5 point de

pourcentage par an en moyenne. Par ailleurs, les pays devront essayer de maintenir leur déficit en dessous de 1,5% du PIB annuel, donc en-dessous de la limite officielle, pour leur permettre de répondre aux dépenses qui n'ont pas pu être anticipées.

En septembre 2023, l'Institut Bruegel avait fait une étude sur les conséquences prévisibles de ces nouvelles règles budgétaires :

« Dans le nouveau cadre budgétaire de l'Union européenne proposé par la Commission européenne le 26 avril 2023, les besoins d'ajustement budgétaire à moyen terme seraient déterminés par l'analyse de viabilité (soutenabilité) de la dette (DSA [Debt Sustainability Analysis]) pays par pays, le plafond de déficit de 3 % et des règles simples exigeant des ajustements minimaux du déficit et de la dette ("sauvegardes").

Ces éléments sont controversés, certains pays de l'UE (et nous-mêmes) préférant une approche basée sur l'AVD [Analyse de la Viabilité de la Dette], tandis que d'autres préfèrent s'en tenir à des règles simples. Cet article évalue la proposition en reproduisant la méthodologie DSA et en calculant les implications de l'ajustement budgétaire pour tous les pays de l'UE ayant une dette supérieure à 60 pour cent ou des déficits supérieurs à 3 pour cent du PIB.

Nous constatons que le cadre proposé nécessiterait un ajustement budgétaire ambitieux : en moyenne, plus de 2 % du PIB à moyen terme, en plus de l'ajustement déjà prévu pour 2023-2024. Toutefois, pour la plupart des pays très endettés, ces exigences sont inférieures à celles qu'implique le cadre actuel.

Nous constatons également que pour la plupart des pays dont la dette est supérieure à 60 % du PIB, ces exigences d'ajustement sont motivées par l'AVD plutôt que par les sauvegardes, mais avec des exceptions significatives. La principale exception est la France, pour laquelle la "sauvegarde de la dette" – qui exige que la dette diminue dans un délai de quatre ans – impose un ajustement budgétaire bien plus élevé que l'AVD. Si la période d'ajustement devait être prolongée de quatre à sept ans (comme cela est possible dans le cadre des pays qui soumettent des plans de réforme et d'investissement favorisant la croissance), les sauvegardes seraient également contraignantes pour plusieurs autres pays. En outre, l'obligation de réduire le déficit d'au moins 0,5 % par an s'il dépasse 3 % du PIB pourrait devenir contraignante ex post, en réponse à des chocs de production, même si les pays mettent en œuvre l'ajustement budgétaire requis ex ante.

www.christ

🇪🇺 Les nouvelles règles budgétaires proposées par la Commission européenne sont-elles raisonnables ?

❌ Pas pour la France en tout cas : elles imposeraient de réaliser près de 140 milliards d'économies en 4 ans (4,6 pts de PIB), sauf à obtenir une dérogation. C'est finalement très proche de l'effort requis dans le cadre des règles actuelles.

➡️ Par comparaison, le Gouvernement ambitionne de réaliser 60 milliards d'euros d'économies sur la même durée dans son programme de stabilité, ce qui serait déjà significatif.

🔗 Bravo à @Bruegel_org pour le minutieux travail d'estimation et les propositions d'évolution : bruegel.org/sites/default/...

Table 1A: Fiscal adjustment requirements under the proposed framework, assuming a four-year adjustment period, 2025-2028 (% of GDP)

	European Commission forecasts for 2024			2028 SPB as determined by DSA-based criteria					2028 SPB to ensure deficit below 3% by end of adjustment period	Application of debt and exc. deficit safeguards		2028 SPB consistent with satisfying all debt and deficit criteria (SPB*)	Overall adjustment (ΔSPB)		
	Debt	Fiscal balance	SPB	Baseline scenario	Adverse r-g	Adverse SPB	Financial stress	Stochastic criterion		2028 SPB to ensure debt safeguard is satisfied	2028 SPB implied by deficit safeguard if binding		2023-2024 (EC forecast)	2025-2028 (total required)	2025-2028 (annual average required)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12) =max (3,4,5,6,7,8,9,10) when (11) = n.a.; otherwise (12) = (11)	(13)	(14)=(12)-(3)	(15)=(14)/4
Greece	154	-0.6	2.1	0.7	1.6	1.3	0.7	n.a.	1.7	-9.3	n.a.	2.1	2.0	0.0	0.0
Italy	140	-3.7	-0.3	2.1	3.2	2.7	2.1	n.a.	3.1	1.3	n.a.	3.2	3.9	3.5	0.9
France	110	-4.3	-2.2	0.3	1.1	0.9	0.3	0.9	0.8	2.3	n.a.	2.3	0.6	4.6	1.1
Spain	109	-3.3	-0.8	0.5	1.4	1.0	0.5	1.7	1.2	-2.5	n.a.	1.7	0.8	2.5	0.6
Belgium	107	-4.7	-2.5	1.0	1.8	1.5	1.0	1.4	1.5	1.0	n.a.	1.8	0.2	4.3	1.1
Portugal	103	-0.1	1.9	1.1	2.0	1.7	1.1	2.7	1.3	-5.0	n.a.	2.7	0.8	0.8	0.2
Finland	76	-2.6	-0.7	-0.9	-0.3	-0.3	-0.9	0.4	-0.7	-2.4	n.a.	0.4	-0.6	1.1	0.3
Austria	73	-1.3	-0.2	0.7	1.1	1.0	0.7	1.1	0.2	-4.5	n.a.	1.1	2.7	1.3	0.3
Cyprus	72	2.1	2.6	-0.6	-0.2	-0.2	-0.6	n.a.	-0.6	-8.0	n.a.	2.6	0.4	0.0	0.0
Hungary	71	-4.4	0.5	2.5	2.9	2.8	2.5	3.4	2.5	1.3	n.a.	3.4	4.1	2.9	0.7
Slovenia	67	-2.9	-2.3	0.8	1.2	1.2	0.8	1.2	1.7	-2.7	n.a.	1.7	1.6	4.0	1.0
Germany	64	-1.2	-0.1	0.4	0.8	0.8	0.4	1.0	-0.1	-1.7	n.a.	1.0	1.5	1.1	0.3
Croatia	62	-1.3	-0.7	-0.3	0.0	0.0	-0.3	n.a.	-0.8	-2.1	n.a.	0.0	-1.1	0.7	0.2
Slovakia	59	-4.8	-3.3	0.4	0.7	0.8	0.4	0.5	1.1	-0.4	n.a.	1.1	-2.3	4.5	1.1
Malta	56	-4.5	-2.4	-1.6	-1.2	-1.2	-1.6	-0.7	-0.9	-1.6	-0.8	-0.8	2.2	1.6	0.4
Poland	53	-3.7	-0.8	-1.2	-0.9	-0.8	-1.2	-1.2	-0.3	-1.9	-0.3	-0.3	2.6	0.5	0.1
Romania	46	-4.4	-2.4	-0.5	-0.2	-0.1	-0.5	0.2	0.9	0.1	n.a.	0.9	2.2	3.3	0.8
Bulgaria	28	-4.8	-4.4	-2.1	-1.8	-1.7	-2.1	n.a.	-0.9	3.1	n.a.	3.1	-1.7	7.5	1.9

Sources: Bruegel based on European Commission May 2023 forecasts and Bloomberg. Note: Yellow shading refers to the criterion that would determine the fiscal path in the absence of the debt safeguard, the excessive deficit safeguard and the net expenditure growth safeguard, ie the maximum value across columns [4] – [9]. Red shading in column [10] denotes binding debt safeguard; this is the case when the value in column [10] is higher than the [yellow shaded] maximum value across columns [4]-[9]. Green shading in column [3] shows the cases when the net expenditure growth safeguard is binding. Beige shading identifies countries for which the excessive deficit safeguard is binding. Blue highlights indicate the cases for which the stochastic analysis cannot be performed due to missing data. See the text for further explanations.

2:40 PM · 20 sept. 2023 · **53,5 k** vues

Le 38 mars 2024, le Flash Economie de Natixis (n°153) répond à la question : « Y a-t-il un problème de soutenabilité de la dette publique dans la zone euro ? » :
« La dette publique n'est pas soutenable si l'excédent budgétaire primaire est inférieur au produit du taux d'endettement public par l'écart entre taux d'intérêt réel à long terme et croissance en volume à long terme. De plus, il faut tenir compte de ce qu'une partie de la dette publique est détenue par la BCE, et que les intérêts versés sur cette partie de la dette publique sont reversés par la BCE aux États.
Au total, le calcul montre que ni la zone euro ni les plus grands pays de la zone euro n'assurent aujourd'hui leur solvabilité budgétaire.
Les pays qui sont le plus loin, en 2023, d'assurer leur solvabilité budgétaire sont la France et l'Italie.

L'endettement public est soutenable **s'il y a un excédent budgétaire primaire supérieur au produit du taux d'endettement public et de la différence entre le taux d'intérêt réel et la croissance réelle à long terme, ou si le déficit budgétaire primaire est inférieur au produit du taux d'endettement public et de la différence entre la croissance réelle et le taux d'intérêt réel à long terme**, lorsque la croissance est supérieure au taux d'intérêt réel à long terme.

De plus, il faut tenir compte de ce qu'**une partie de la dette publique est détenue par la BCE**, et de ce que les intérêts sur cette partie de la dette publique sont reversés aux États.

La condition de soutenabilité de la dette publique serait donc :

$$\begin{matrix}\text{Excédent budgétaire} \\ \text{primaire}\end{matrix} \geq \begin{matrix}\text{Dette publique non détenue} \\ \text{par la BCE}\end{matrix} \times \left(\begin{matrix}\text{Taux d'intérêt réel} \\ \text{à long terme}\end{matrix} - \begin{matrix}\text{Taux de croissance réelle} \\ \text{à long terme}\end{matrix} \right)$$

Pays	(1) Dette publique non détenue par le Système européen de banques centrales (en % du PIB valeur, 2023)	(2) Taux d'intérêt réel à 10 ans sur les emprunts d'État (en %, février 2024)	(3) Taux de croissance à long terme (en %)	(4) Excédent ou déficit public primaire (en % du PIB valeur, 2023)	Excédent ou déficit public primaire permettant d'assurer la soutenabilité budgétaire (5) = (1) x [(2)-(3)]
Zone euro	60,5	0,78	0,5	- 1,5	0,2
Allemagne	49,5	- 0,02	0,0	- 1,2	0,0
France	92,9	0,45	1,0	- 3,8	- 0,5
Espagne	87,4	0,16	2,5	- 3,0	- 2,0
Italie	119,9	2,01	1,0	- 1,6	1,2

Sources : LSEG Datastream, Eurostat, CE, NATIXIS

Le déficit public primaire observé en 2023 est partout supérieur au déficit budgétaire primaire nécessaire.

»

Remarque : dans le Flash Economie du 4 avril (n°165), est posée judicieusement la question : « Faut-il avoir une norme de taux d'endettement public ? ». la réponse proposée est négative et il est montré en quoi une règle de déficit public total peut être suffisante : si le taux d'endettement est très élevé, sa soutenabilité impose qu'il y ait un excédent budgétaire élevé et de surcroît le taux d'endettement public doit tenir compte de la partie de la dette publique que détient la Banque centrale.

L'Union bancaire est en panne

Les travaux visant à mettre en place une union bancaire n'avancent plus et l'espoir de trouver une issue s'amenuise. Pourtant, tous s'accordent sur le fait que cela aiderait à lever les freins à la consolidation et à renforcer le secteur pour aider l'Europe à relever les défis liés à la transition climatique et à la transformation numérique. Face à cette impasse, une solution serait la création d'un « label de banque européenne ». Un label, octroyé par les autorités européennes, et qui serait basé sur des critères économiques, telle que la participation active à la gestion d'épargne et au financement de l'économie de plusieurs pays européens, entreprises et souverains. Les banques qui rempliraient ces critères seraient plus diversifiées et contribueraient à une meilleure circulation et allocation de l'excédent d'épargne en Europe.

L'Allemagne est souffrante :

(Xerfi Canal : Olivier Passet ; sept. 2023)

Elle n'est plus la locomotive de la zone euro et surtout elle a décroché les wagons de la zone euro et a choisi toute seule de suivre sa propre voie : elle fait cavalier seul.

« L'Allemagne entre dans une nouvelle séquence. Elle était jusqu'ici le réservoir d'épargne de l'Europe, hostile aux transferts et exigeant en tant que créancier de ses partenaires une discipline financière pour garantir la qualité de ses créances détenues sur le reste de l'Europe. Bref, c'était aux autres de s'adapter à la loi de l'euromark. On connaît les effets de cette intransigeance pour les économies les plus fragiles.

Covid et le relâchement des règles financières

Les années post-covid ont ouvert ce qui apparaît désormais comme une parenthèse, où le pays a lâché du lest sur tous les plans. Dérogeant pendant trois années consécutives au fameux frein de l'endettement qui cadenassait ses possibilités d'emprunt public ; s'autorisant des déficits supérieurs à 3% du PIB, acceptant enfin de mutualiser la dette et d'être contributeur net du plan de relance européen, bref d'opérer des transferts des pays les plus riches vers les plus pauvres. Tolérant aussi une sortie de route généralisée de l'endettement dans tous les pays européens. Pour beaucoup, le pacte de stabilité était caduc. Plus possible de faire la route dans l'autre sens, ou alors au prix d'un désastre conjoncturel. L'Europe n'avait plus dès lors d'autre alternative que la solidarité interétatique face à des menaces communes.

Des fondamentaux productifs durablement atteints

Or, quelle est véritablement la situation aujourd'hui ? L'Allemagne sort de ces trois ans de crise atteinte d'un covid long du point de vue industriel. Elle réalise que ses fondamentaux productifs sont durablement atteints.

• Du point de vue de la spécialisation sectorielle : l'accélération de la mobilité électrique déplace l'avantage en Chine, qui maîtrise tous les segments de la chaîne de valeur. Les constructeurs chinois ont déjà doublé les Allemands au plan mondial et prennent l'ascendant sur leur marché domestique que l'Allemagne considérait comme son eldorado.

• Son avantage est également sapé du point de vue géographique. Ses industriels qui avaient joué le grand large, notamment vers les émergents Asiatiques, butent aujourd'hui sur la forteresse chinoise, qui reprend à vitesse accélérée le contrôle de son marché intérieur et part à l'offensive du marché européen. Un marché chinois dont les perspectives de croissance sont par ailleurs minées par le surendettement. Elle se heurte aussi à la forteresse américaine, décidée à reprendre la main sur les filières industrielles stratégiques de la transition climatique, subventionnant notamment une mobilité électrique made in America.

• C'est aussi toute sa stratégie de déploiement vers l'Est européen qui est déstabilisée.

• Enfin, le territoire allemand voit son attractivité menacée par la perte de l'avantage énergétique gazier qu'elle avait bâti en partenariat avec la Russie.

Cavalier seul

Et in fine, c'est la machine à produire des excédents d'épargne qui se grippe. L'Allemagne n'est dans ce contexte plus obsédée que par une chose : remettre d'aplomb sa machine à gagner des parts de marché à l'international. C'est un chantier colossal qui l'attend et, en attendant, c'est par la compression de sa demande intérieure et la reconstitution de sa force de frappe budgétaire qu'elle entend mener ce combat. Le budget de cette rentrée est sans ambiguïté : retour au frein budgétaire qui limite à 0,35% du PIB ses possibilités de levée de fond sur les marchés ; coupe sur les dépenses ; retour du déficit sous la barre des 2%.

Alors certes, la logique voudrait que l'Allemagne, contestée sur les marchés lointains, se recentre sur ses débouchés européens. Et que dans ce contexte elle accorde plus de poids à l'objectif de croissance du grand marché ; autrement dit qu'elle adhère à plus de solidarité et moins de rigueur européenne... mais ce n'est que pure illusion. L'exemple de la réunification en atteste. Quand l'Allemagne affronte ses difficultés, c'est sur ses propres forces qu'elle mise. Quel qu'en soit le coût pour ses voisins. La conjoncture lui importe peu. Seul compte le fait de maintenir le cap sur l'épargne, l'investissement et la productivité. La demande viendra plus tard et ce sera au détriment des autres. Elle n'ira pas ajouter à ses difficultés le risque d'une dépréciation de l'euro. Et sur ce plan, elle se considère comme le roc sur lequel ses partenaires s'accrochent. Le seul intérêt commun auquel elle entend contribuer, c'est celui de la stabilité financière. Pour le reste, elle fait cavalier seul, et ceux qui espèrent que l'Allemagne blessée se ralliera à l'idée de solidarité en seront pour leurs frais, car jamais les intérêts du pays n'ont été aussi éloignés de ceux de ses partenaires ».

<u>Ajout important</u> :

• Le mercredi 8 novembre 2023, le Conseil des Sages a présenté son rapport annuel. Les 5 experts admettent que l'inflation va effectivement baisser et que la situation économique générale va s'améliorer, mais lentement. Par contre, pour le long terme, les perspectives qu'ils dressent sont plutôt mauvaises. Pour ces économistes, le potentiel de croissance de l'économie allemande est condamné à décroître parce que des réformes n'ont pas été faites, et surtout parce que l'évolution démographique du pays va structurellement réduire le nombre d'heures de travail réalisées. « La structure d'âge de l'Allemagne va évoluer plus vite dans les quinze prochaines années que dans tous les autres pays de l'OCDE », martèlent les cinq experts. Le phénomène est déjà quantifiable aujourd'hui, avec un impact de -0,5 % sur le potentiel de production du

pays en 2023 et 2024. En 2022, il y avait une personne de plus de 65 ans pour trois actifs de 20 à 64 ans, rappellent-ils. Aux environs de 2040, le ratio ne sera plus que d'un pour deux.
Dans son épais rapport de 423 pages, le Conseil des sages avance trois idées fortes pour changer la donne. La première est simple à comprendre et difficile à mettre en œuvre. Elle consiste à tenter de remplacer les heures de travail perdues par des gains de productivité, grâce à une automatisation et une numérisation croissantes de l'économie et un recours massif à l'intelligence artificielle.
Mais pour cela, et c'est la deuxième idée forte, l'Europe doit réformer son marché des capitaux, afin que les entreprises puissent plus facilement investir. En comparaison des Etats-Unis, le marché des capitaux reste très fragmenté sur le Vieux Continent. Il manque de profondeur et de liquidités, ce qui pénalise le développement des entreprises.
Plus classique mais plus radicale, la troisième idée consiste à augmenter le volume d'heures de travail, grâce à une activité professionnelle plus forte des femmes, un recours à l'immigration et… une augmentation de l'âge de départ en retraite. En Allemagne, il est déjà prévu de faire passer celui-ci de 65 à 67 ans d'ici à 2031.
• Le mercredi 15 novembre, saisie par le principal parti d'opposition (CDU) qui accuse le gouvernement d'agir en violation de la règle du « frein à l'endettement » qui limite les nouveaux emprunts de l'État à 0,35% du PIUB chaque année, la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe (Allemagne) interdit d'affecter 60 milliards d'euro, destinés initialement à la lutte contre le Covid, à une enveloppe budgétaire pour l'industrie et la transition climatique. Comme le dit lui-même le ministre de l'économie, cet arrêt de la Cour constitutionnelle va avoir des « conséquences énormes » sur la transformation de l'économie, les investissements dans le solaire, les batteries ou l'acier vert, sur les factures d'électricité et de gaz, et sur les budgets de 2023 et 2024. Certains souhaitent un assouplissement de la règle du « frein à l'endettement » mais la Banque d'Allemagne n'y est pas favorable.
Note : tout début février 2024, le Conseil des Sages s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une réforme de la règle du « frein à l'endettement ». La zone euro tout entière se porterait d'ailleurs mieux si une telle réforme avait lieu. Car, si elle n'a pas lieu, non seulement cela va empêcher l'Allemagne de financer des investissements pourtant indispensables, d'où le maintien du moteur allemand à son bas régime actuel, mais cela va inciter les entreprises allemandes à se déporter à l'étranger, en particulier aux États-Unis qui sont les plus attractifs.
• Le 27 février, dans une vidéo de Xerfi Canal, Alexandre Mirlicourtois revient sur le décrochage de l'Allemagne.
Il relève 3 marqueurs qui révèlent l'ampleur du décrochage : l'Allemagne se retrouve avec un PIB à peine supérieur à celui d'avant-Covid, le pouvoir d'achat a régressé et l'industrie manufacturière également alors qu'elle était le « réacteur de la suprématie industrielle allemande ». L'industrie allemande subit en plus une double pression, celle des États-Unis (prix de l'énergie plus avantageux et mise en place de l'IRA) et celle qui vient d'Asie, surtout pour l'automobile.
S'ajoute à cela la remise en cause du modèle social, fondé sur la culture du dialogue et du compromis : la grogne sociale se généralise.
• Dans un Flash Economie (du 23 février 2024, n°95), l'équipe de Natixis considère que, par rapport aux différents problèmes économiques que l'Allemagne rencontre actuellement (le vieillissement démographique, le recul des exportations et de la production industrielle, l'insuffisance de l'investissement des entreprises, la stagnation de la productivité, le dépendance vis-à-vis des énergies fossiles, une compétitivité-coût dégradée), « son pire handicap est probablement qu'elle investit son excédent d'épargne dans le reste du monde. Il en résulte une insuffisance des ressources qui pourraient être utilisées pour moderniser l'industrie ou accélérer la transition énergétique ».

Et si l'hypocrisie budgétaire, une fois n'est pas coutume, venait à la rescousse de la croissance européenne ?

(Xerfi Canal O. Passet ; novembre 2023)
Alors que la zone euro s'est installée dans la stagnation en 2023, les enquêtes de conjoncture ne laissent plus place au doute, surlignant un risque sévère d'approfondissement de la récession l'an prochain.
Or, à contre-courant, les gouvernements de l'UE, misent presque tous sur un net rebond de la croissance en 2024 pour bâtir leur budget. L'agrégation de leurs hypothèses propulse cette dernière à 1,5%, un chiffre

improbable, qui défit tous les pronostics. La France avec son hypothèse discutée et discutable de 1,4% l'an prochain est donc loin de faire cavalier seul.

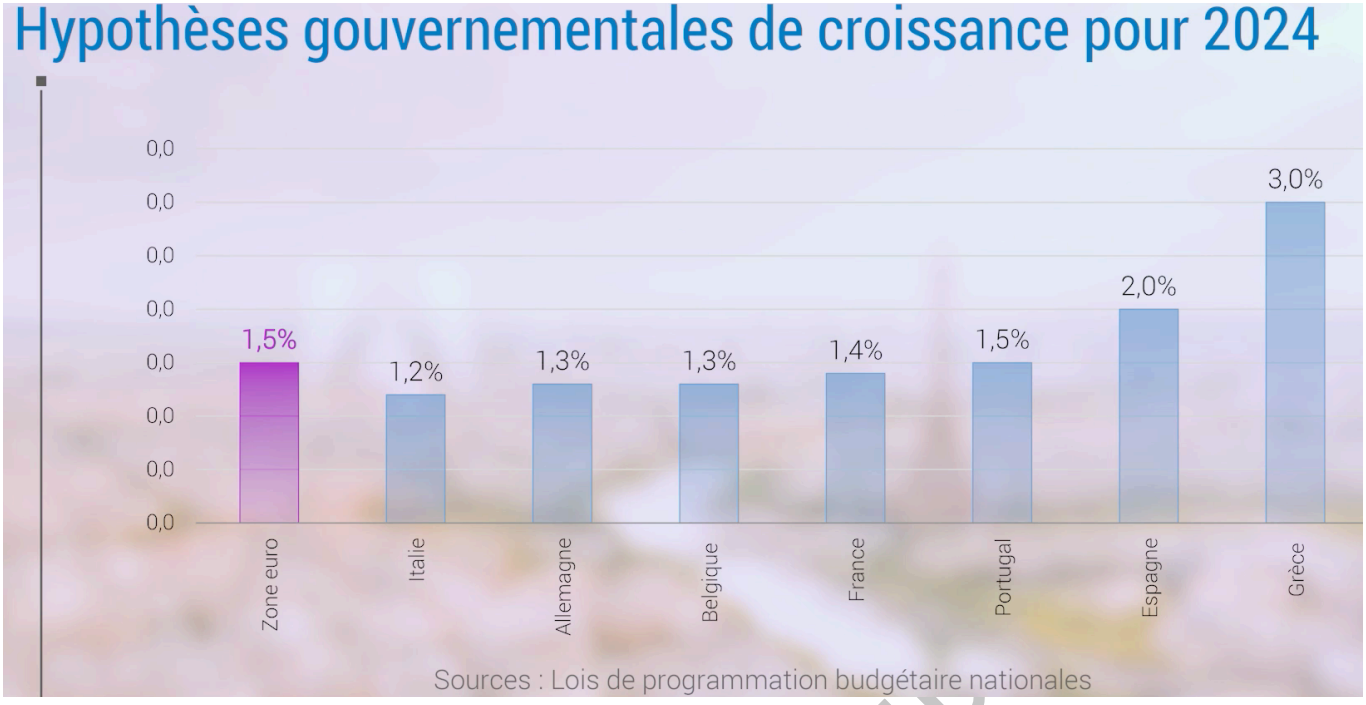

Cela signifie une seule chose. Aucun gouvernement ne veut ou ne peut s'engager dans une politique de coupe sévère de ses dépenses publiques pour réduire sa dette à marche forcée. Plus précisément, la décrue des dépenses se limite au reflux des dispositifs de soutien temporaire à la consommation, la désinflation prenant le relai en matière de soutien au pouvoir d'achat. Et partout les recettes fiscales fantômes d'une croissance surestimée embellissent le tableau. Avec pour résultat un déficit moyen de la zone qui s'affiche in extremis sous la barre des 3%. Même l'Allemagne, habituelle gardienne du temple de la rigueur a bâti son budget sur l'hypothèse improbable d'un rebond de sa croissance à 1,3% l'an prochain, après la baisse de 2023. Elle aussi mise sur la désinflation dans un contexte de forte dynamique salariale pour soutenir sa consommation, ce qui lui permet de détricoter les dispositifs de soutien au pouvoir d'achat mis en place les années précédentes sans pénaliser sa croissance. Ce faisant elle s'en tient au service minimum en matière de rigueur. Surtout, poussant plus loin le contournement des règles, le gouvernement allemand se livre à une véritable double comptabilité depuis la crise sanitaire abondant des fonds satellites qui subventionnent à tout va les entreprises et les ménages. Dans un rapport récent, la Cour fédérale des comptes allemande a pointé du doigt la pratique trop laxiste de ces fonds spéciaux qui permettent au ministère des Finances de contourner à la fois le Bundestag et la règle du "frein à l'endettement". Ces dépenses hors budget sont devenues le levier principal du soutien public à l'économie. Au premier rang de ces dispositifs, le "Fonds pour le climat et la transformation" (KTF). Le gouvernement Schultz a décidé d'y allouer 57,6 milliards d'euros supplémentaires en 2024, portant l'enveloppe à 212 milliards répartis sur 4 ans. Un dispositif à l'origine de l'explosion des subventions allemandes, qui représentent près de la moitié de toutes les aides d'État versées en Europe.

Même les pays du Nord ne peuvent plus s'offrir le luxe de la rigueur. Et pour cause, ils sont en prou du ralentissement économique européen. La panne du noyau dur industriel allemand diffuse ses effets sur sa périphérie de sous-traitance.

À front renversé avec les crises de 2007, de 2010, ou de 2020, la croissance des pays du Sud surplombe celle des pays du Nord, amortissant le ralentissement européen. Et ce, en dépit des difficultés italiennes.

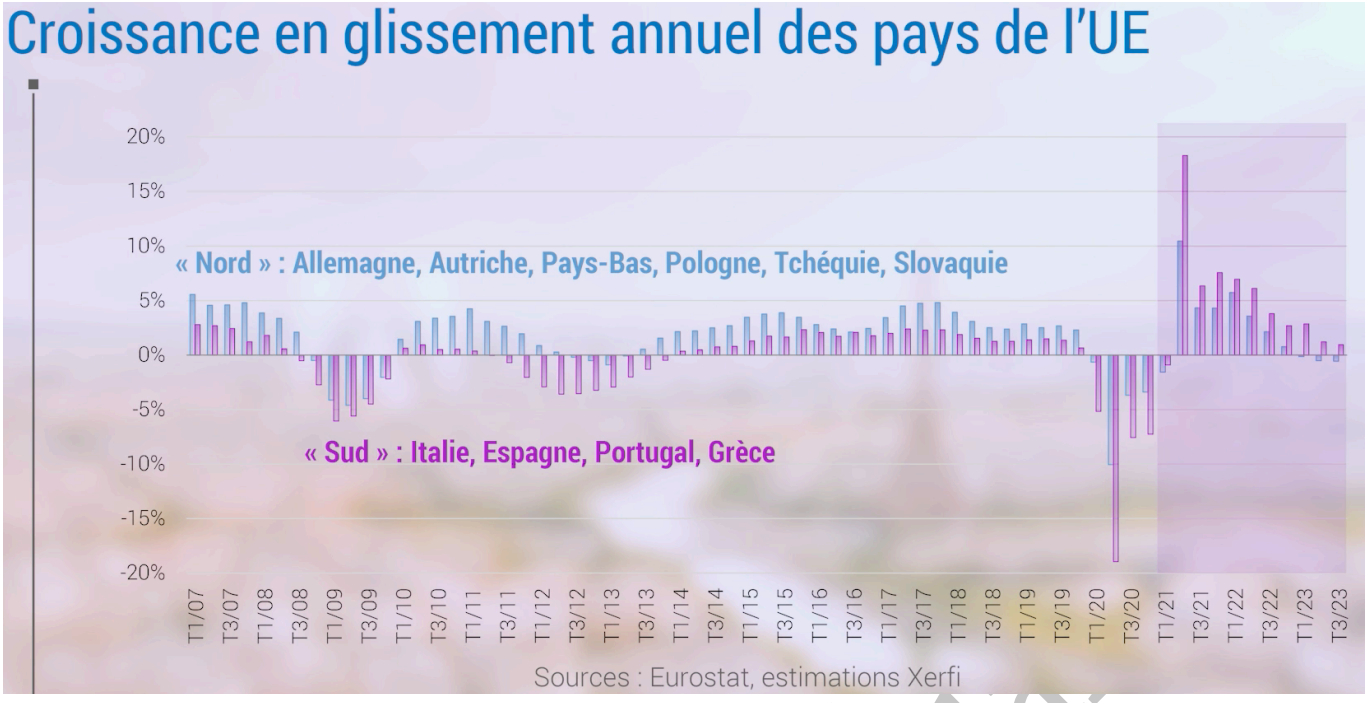

Confrontée à son tour à une menace de désindustrialisation, l'Allemagne tente d'allumer un autre moteur que celui des exportations, en misant sur sa demande intérieure et sur la dynamique de ses marchés rapprochés. Lâchant la bride sur les salaires, et subventionnant son offre, elle joue une partition contra-cyclique atypique, relâchant de la sorte la pression austéritaire sur le Sud. Après la croissance molle l'Europe inaugure ainsi la récession molle. La rigueur, jusqu'ici au service de la compétitivité allemande, ne viendra pas cette fois-ci enfoncer un peu plus la dynamique de l'attelage européen. Les mécanismes récessifs demeurent à l'œuvre en 2024, mais la pédale de frein vise cette fois-ci à en ralentir le film et non plus à l'accélérer et à l'amplifier, comme par le passé.

LA SITUATION SPÉCIFIQUE DE LA FRANCE

La conjoncture française

La conjoncture vue par l'INSEE

Perspectives pour la fin de l'année 2023

L'INSEE table sur une croissance limitée à 0,1% au 3ème trimestre et à 0,2% au 4ème : « ce faible élan va obliger Bercy à revoir sa prévision de croissance à la baisse pour 2024 dans le cadre du projet de loi de finances ».
En effet, voici ce que publie l'INSEE :

Figure11 – Activité économique (PIB) passée et prévue

(variations trimestrielles et annuelles en %)

	2022				2023				2022	2023	Acquis 2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Produit intérieur brut (PIB)	-0,1	0,4	0,3	0,1	0,0	0,5	0,1(p)	0,2(p)	2,5	0,9(p)	0,3(p)

(p) Prévision

Lecture : au deuxième trimestre 2023, le PIB a progressé de 0,5 %. Il augmenterait de 0,1 % au troisième trimestre et de 0,2 % au dernier trimestre 2023. Sa croissance annuelle serait de +0,9 % en 2023, après +2,5 % en 2022.

Source : Insee.

www.christian-bla

Le climat des affaires continue à se dégrader :

En octobre 2023, le climat des affaires en France baisse. À 98, l'indicateur qui le synthétise, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands, perd deux points et passe au-dessous de sa moyenne de longue période (100). Tous les secteurs d'activité contribuent à cette baisse.

Indicateur du climat des affaires France

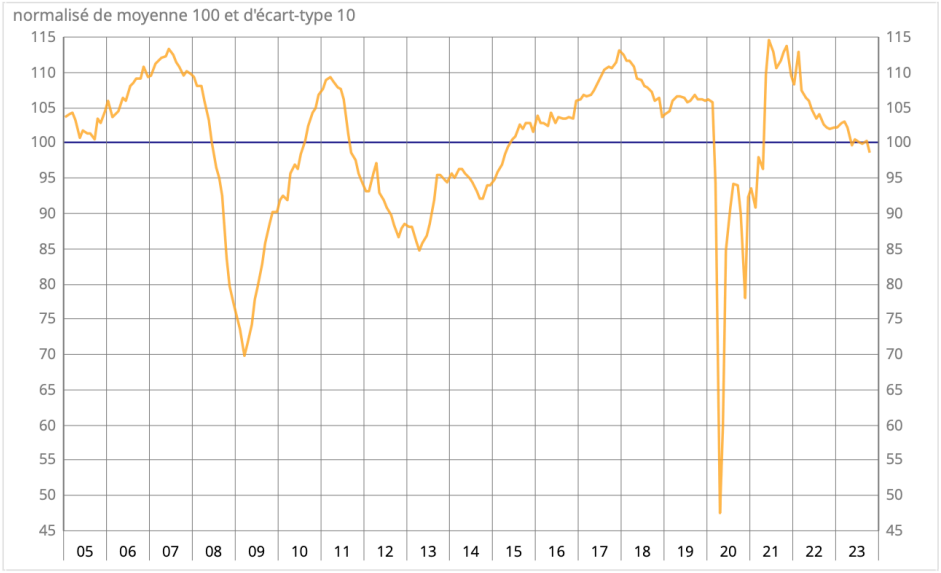

Source : Insee

Le point de conjoncture de l'INSEE est également intéressant sur la consommation des ménages :

La consommation totale des ménages, mesurée en volume, se situe depuis le début de l'année 2022 à peu près à son niveau moyen de l'année 2019. Les dépenses de consommation des ménages ont pourtant progressé en valeur : au deuxième trimestre 2023, elles se situaient 13 % au-dessus de leur niveau de 2019. Mais la forte inflation explique l'écart entre les progressions en volume et en valeur (**figure 7**). Cet écart est encore plus marqué s'agissant de la seule consommation de produits agroalimentaires, dont les prix ont vivement augmenté : au deuxième trimestre 2023, la consommation de produits agroalimentaires exprimée en volume se situait 9 % sous son niveau de 2019 alors que les dépenses correspondantes en valeur étaient 12 % plus élevées qu'en 2019.

GRAPHIQUE | TABLEAU

Figure7 – Consommation des ménages, en valeur et en volume (données trimestrielles)

(indices CVS-CJO, base 100 en 2019)

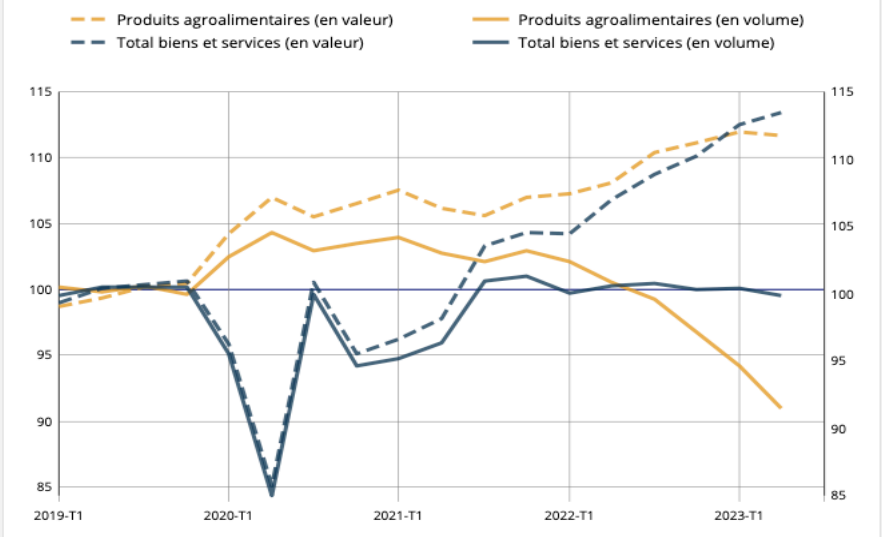

Dernier point : T2 2023.

Source : comptes nationaux trimestriels, Insee.

►4. Part des ménages déclarant avoir changé leurs habitudes de consommation alimentaire du fait de l'inflation, et principaux types d'adaptation mis en place

(en %)

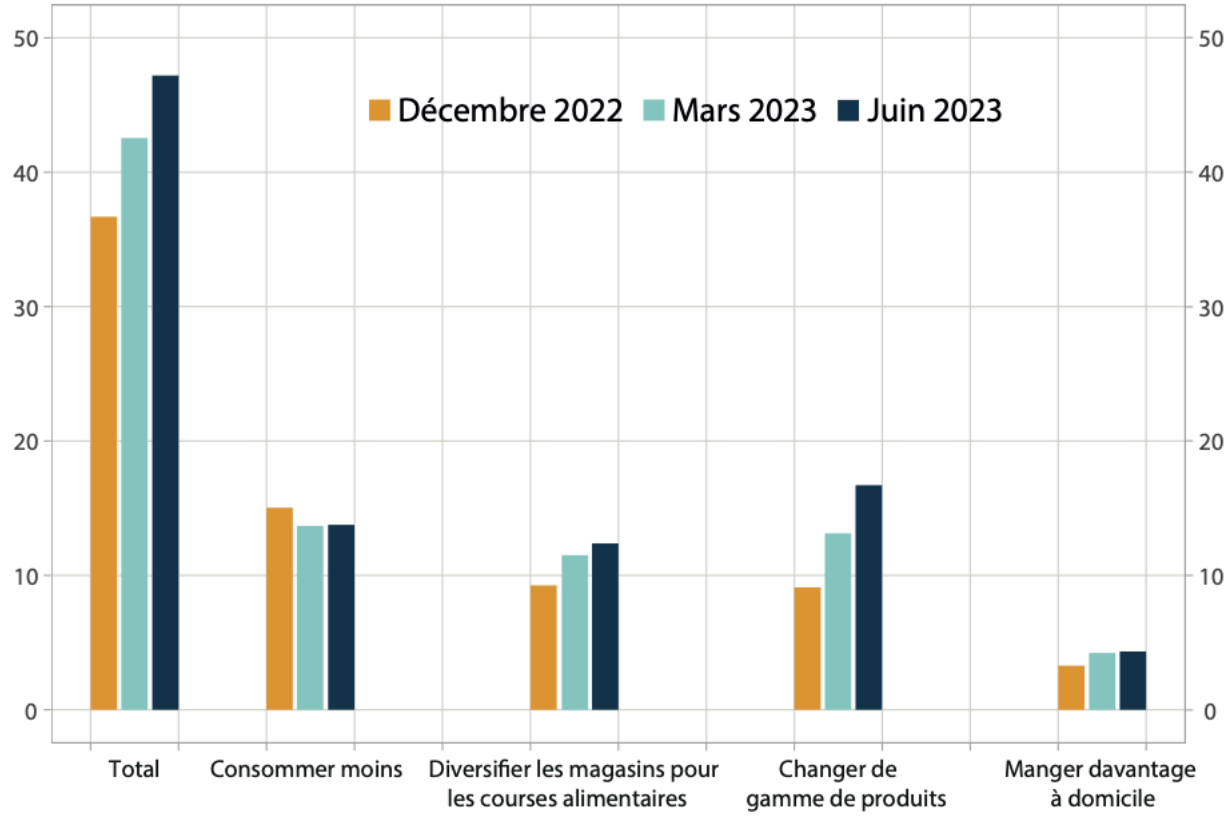

Lecture : en juin 2023, 47 % des ménages déclaraient avoir changé leurs habitudes de consommation alimentaire depuis un an du fait de l'inflation. 17 % des ménages déclaraient notamment s'adapter en changeant de gamme de produits.
Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.
Source : enquête de conjoncture auprès des ménages, Insee.

Du côté des entreprises,

la dynamique entrepreneuriale résiste mais les défaillances remontent vite

Les créations d'entreprises ont atteint un nouveau record en France en 2022, à 1,1 million sur un an (+1,7%). Après une forte baisse en janvier 2023, le rythme des créations est reparti à la hausse au cours des mois suivants, confirmant la résilience de la dynamique entrepreneuriale dans le pays malgré un contexte dégradé. Au final, nous prévoyons une baisse très modérée des créations d'entreprises en 2023. *Du côté des défaillances*, la dégradation de la conjoncture économique, l'envolée des prix de l'énergie (entre autres charges), la hausse des taux d'intérêt ou encore l'estompement des effets de certains dispositifs de soutien ont entraîné un bond de 50% des défaillances en 2022. Et la tendance s'est accélérée début 2023. Au premier trimestre, les défaillances ont bondi de près de 45% sur un an. Il y en a eu 4 900 en mai, un niveau inédit depuis mai 2017. En dépit d'une légère baisse en juin, ce haut niveau de défaillances devrait se poursuivre au cours des prochains mois, conduisant à une augmentation de 35% en moyenne annuelle.

Les créations d'entreprises

Unité : nombre de créations d'entreprises (données cvs)

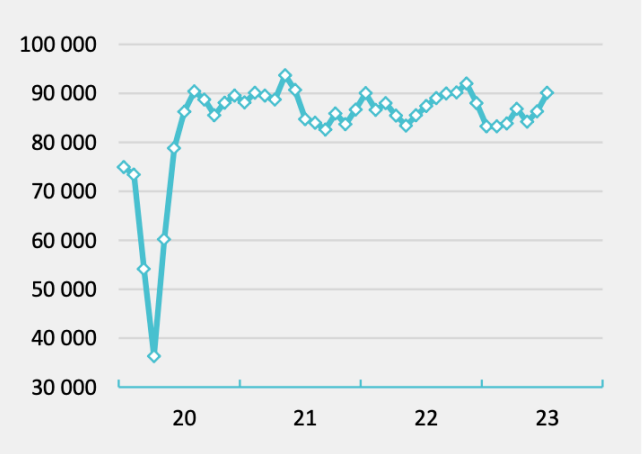

Source : Insee, dernière donnée disponible 07/2023

Les créations d'entreprises

Unité : % des variations annuelles (données cvs)

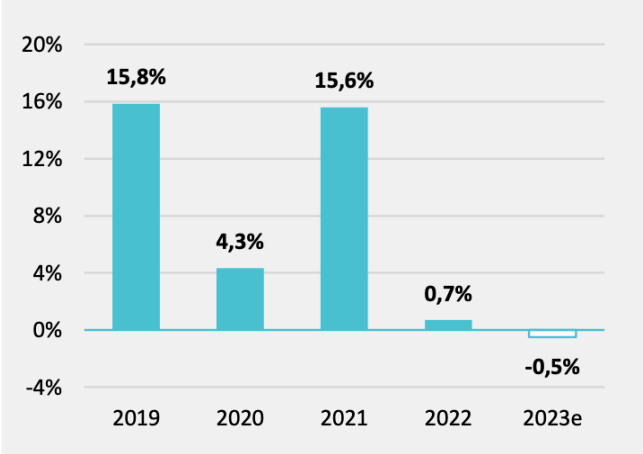

Source : Insee

Les défaillances d'entreprises

Unité : nombre de défaillances d'entreprises (données cvs)

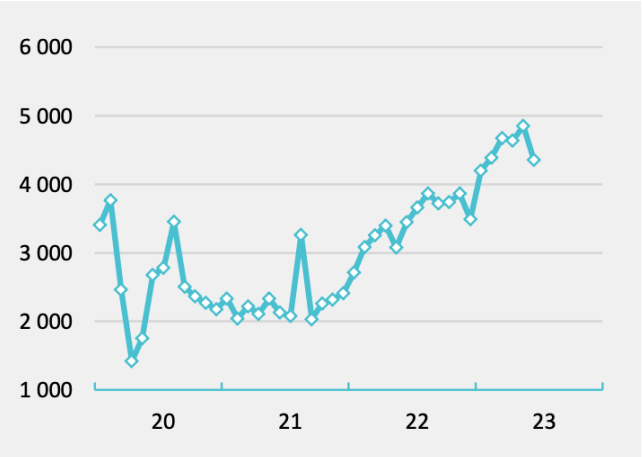

Source : Insee, dernière donnée disponible 06/2023

Les défaillances d'entreprises

Unité : % des variations annuelles (données cvs)

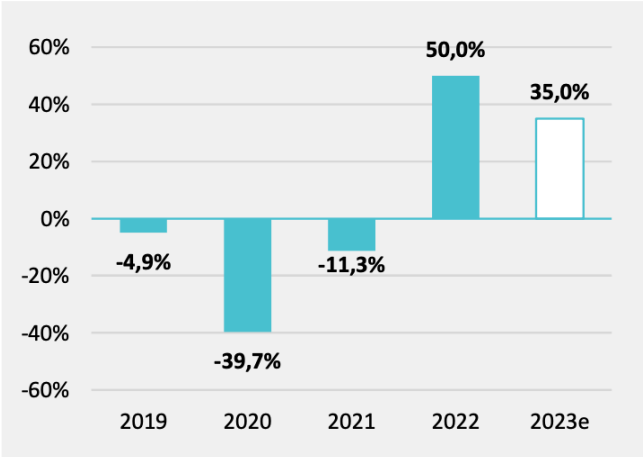

Source : Insee

Perspectives pour l'année 2024

Selon la note de conjoncture publiée le 14 décembre 2023,

« En Europe, le choc énergétique tend maintenant à s'estomper et l'inflation a commencé à baisser graduellement, redonnant un peu d'air à la consommation des ménages. Dans le même temps, le niveau des taux d'intérêt pèse sur l'investissement et la dépense à crédit. Fin 2023, la croissance de la zone euro pourrait se trouver au creux de la vague : l'activité resterait atone au quatrième trimestre 2023, mais le récent redressement des enquêtes de conjoncture dans l'industrie allemande suggère qu'un rebond est possible au premier semestre 2024, sur fond de reprise modérée du commerce mondial. Les écarts de croissance pourraient ainsi se resserrer entre les principales économies de la zone euro. (…)

Les indicateurs avancés (prix à la production, soldes d'opinion des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises) suggèrent que le reflux de l'inflation se poursuivrait au cours des prochains mois en France, même s'il ne serait pas forcément continu. Le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation s'établirait ainsi aux alentours de 2,5 % à partir du printemps 2024 (et un peu moins pour l'inflation sous-jacente). Après l'énergie, l'inflation baisserait ainsi nettement pour l'alimentation et les produits manufacturés – sans forcément que le niveau des prix, lui, diminue. (…)

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages rebondirait au quatrième trimestre 2023, tiré par les revenus d'activité, puis resterait dynamique début 2024 sous l'effet des prestations sociales et

notamment de l'indexation sur l'inflation des retraites de base. Au total en 2023, les gains de pouvoir d'achat seraient en ligne avec la croissance (+0,8 %, soit +0,3 % par unité de consommation – U. C.), avec une contribution non négligeable des revenus du patrimoine, du fait notamment des hausses de taux qui soutiennent la rémunération des épargnants. Le pouvoir d'achat des ménages devrait être plus dynamique en 2024 (+1,2 % d'acquis à la mi-2024, soit +0,8 % par U. C.).
Du côté des entreprises, la hausse du coût réel du travail pèserait sur l'évolution du taux de marge fin 2023. Celui-ci rebondirait néanmoins au premier semestre 2024 sous l'effet de la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et d'une légère hausse de la productivité. Il s'établirait à 32,8 % au printemps 2024, un peu au-dessus donc de son niveau d'avant la crise sanitaire. (…)
La croissance annuelle en 2023 s'élèverait alors à +0,8 %. L'activité pourrait ensuite accélérer quelque peu au premier semestre 2024 (+0,2 % prévu par trimestre), à la faveur de la désinflation et d'une reprise modérée du commerce mondial, même si les effets du resserrement monétaire passé continueraient de se faire sentir sur l'investissement et notamment de pénaliser le secteur de la construction. La consommation tout comme la production industrielle repartiraient ainsi à la hausse et l'investissement des entreprises se maintiendrait tout juste. L'acquis de croissance à mi-année pour 2024 serait relativement modeste, de l'ordre de +0,5 %. (…)
Sous l'hypothèse d'une hausse modérée de la population active, du fait notamment de l'effet de la réforme des retraites sur l'activité des séniors, le taux de chômage augmenterait de 0,1 point au quatrième trimestre 2023 et au premier trimestre 2024, jusqu'à 7,6 % de la population active, puis se stabiliserait au printemps. Si le scénario présenté dans cette Note se veut central, d'autres trajectoires sont évidemment possibles autour de celui-ci, s'agissant de la croissance économique comme de l'inflation. Les fluctuations des cours du pétrole et plus globalement les évolutions géopolitiques peuvent bien sûr affecter, à la hausse mais aussi à la baisse, les prévisions d'inflation. L'impact du resserrement monétaire sur les économies européennes reste difficile à prévoir de manière précise. Enfin, l'arbitrage consommation/épargne des ménages est également susceptible de faire bouger les lignes ».

Point de conjoncture du 7 février 2024 :

« Fin 2023, l'activité a stagné dans la zone euro comme en France, pour le deuxième trimestre consécutif. L'investissement s'est replié dans la plupart des pays, pénalisé par les coûts de financement. L'atonie européenne contraste avec le dynamisme des États-Unis où la croissance est vigoureuse, poussée par les soutiens publics et la bonne tenue de la consommation.
En France, les enquêtes de conjoncture signalent une croissance toujours hésitante. Le climat des affaires a reculé tout au long de l'année 2022 et au premier semestre 2023 sous l'effet du choc inflationniste et du resserrement monétaire. Il se stabilise depuis, à un niveau un peu inférieur à sa moyenne de longue période. La situation conjoncturelle des secteurs d'activité est contrastée : favorable dans les matériels de transport où le potentiel de rebond reste important, dégradée dans la construction neuve mais aussi dans l'agro-alimentaire.
Dans l'ensemble, l'horizon s'éclaircirait légèrement début 2024 : la désinflation se confirme en effet (+3,1 % en janvier ; +2,6 % attendu en juin), ce qui soutiendrait le pouvoir d'achat des ménages. Leur confiance s'améliore progressivement et la consommation serait le principal moteur de l'activité au premier semestre 2024. La croissance du PIB serait toutefois modérée (+0,2 % par trimestre) car l'investissement, tant celui des entreprises que celui des ménages, resterait mal orienté ».

Le 29 février, l'INSEE publie les statistiques suivantes sur la fin de l'année 2023, concernant le PIB et l'emploi salarié privé :

www.christian-dior.fr

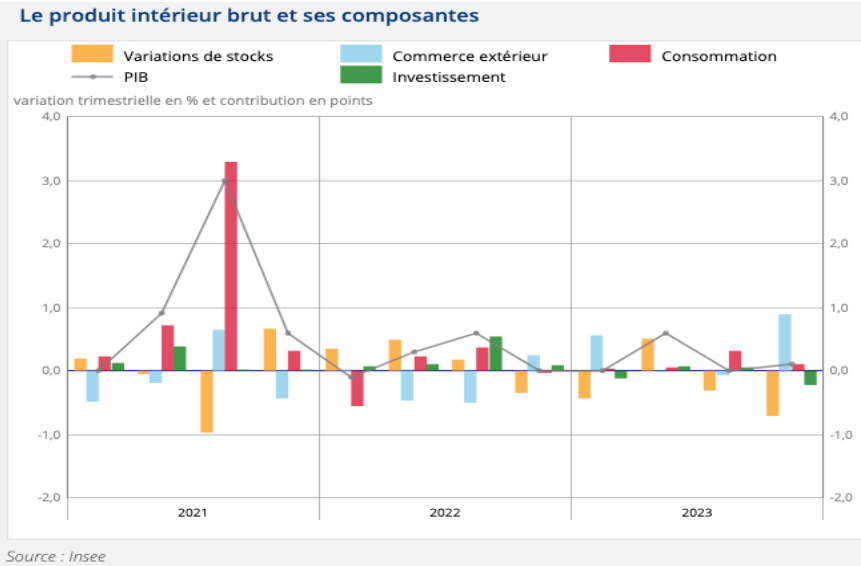

« Au quatrième trimestre 2023, le PIB en volume* est quasi stable (+0,1 % en variation trimestrielle), après une stabilité au trimestre précédent (0,0 %). La consommation des ménages stagne ce trimestre (0,0 % après +0,5 %) : elle est pénalisée par la baisse de la consommation en biens (-0,6 % après +0,6 %), notamment la consommation alimentaire et les dépenses en énergie, tandis que la consommation de services demeure orientée à la hausse (+0,6 % après +0,3 %). La formation brute de capital fixe (FBCF) se replie nettement au quatrième trimestre 2023 (-0,9 % après +0,2 %), sous l'effet essentiellement du recul de la FBCF en construction (-1,1 % après -0,4 %) et en information-communication (-0,9 % après +0,7 %). Au total, la demande intérieure finale hors stocks contribue négativement à l'évolution du PIB ce trimestre (-0,1 point après +0,4 point).
Les exportations sont stables au quatrième trimestre 2023 (0,0 % après -0,7 %) : la contraction des exportations en matériels de transport et en services de transport est compensée par le dynamisme des exportations en énergie et en produits pétroliers. Quant aux importations, elles se replient ce trimestre (-2,3 % après -0,4 %), en lien notamment avec le nouveau recul des importations de produits manufacturés (-2,7 % après -1,6 %). Au total, la contribution du commerce extérieur à l'évolution du PIB est nettement positive au quatrième trimestre 2023 (+0.9 point après -0,1 point).
Enfin, la contribution des variations de stocks à l'évolution du PIB est de nouveau négative ce trimestre (-0.7 point après -0.3 point au troisième trimestre 2023) ».
* Les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CIO).

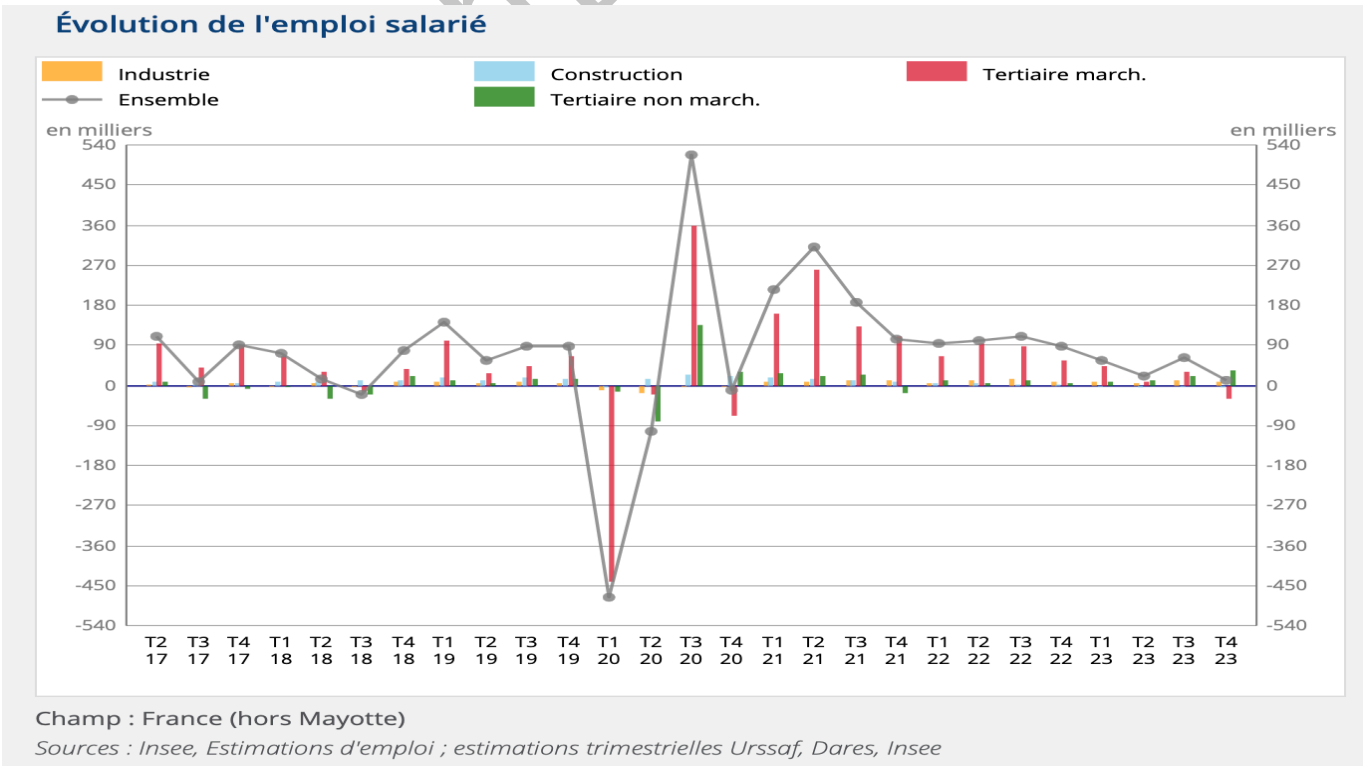

christian-dales.fr

« Au quatrième trimestre 2023, l'emploi salarié est stable (0,0 %, soit +11 900 emplois) après une hausse de 0,2 % (soit +60 800 emplois) au trimestre précédent. Il dépasse de 0,6 % son niveau d'un an auparavant (soit +150 000 emplois) et de 5,0 % son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019), soit près de 1,3 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.
L'emploi salarié privé est quasi stable : -0,1 % (soit -12 600 emplois) après +0,2 % (soit +51 500 emplois) au troisième trimestre 2023. Il se situe ainsi 0,4 % au-dessus de son niveau de fin 2022 (soit +91 200 emplois) et 5,9 % au-dessus de celui de fin 2019 (soit +1,2 million d'emplois).
L'emploi salarié dans la fonction publique augmente de nouveau : +0,4 % (soit +24 500 emplois) après +0,2 % (soit +9 300 emplois). Il dépasse de 1,0 % son niveau d'un an auparavant (soit +58 700 emplois) et de 1,8 % son niveau d'avant-crise (soit +104 400 emplois) ».

Point de conjoncture du 14 mars :

Au quatrième trimestre 2023, le PIB français est resté quasi stable pour le deuxième trimestre consécutif (+0,1 %,selon les résultats détaillés des comptes trimestriels, après 0,0 %, ►**figure 1**). La demande intérieure s'est légèrement contractée (contribution à la croissance du PIB de -0,1 point) : la consommation des ménages s'est stabilisée tandisque l'investissement, des ménages comme des entreprises, a nettement reculé (►**figure 2**). Le commerce extérieur a comptablement soutenu l'activité (+0,9 point) mais ce soutien provient, pour une large part, d'un phénomène de déstockage (-0,7 point) : les entreprises ont servi la demande adressée en puisant dans leurs stocks et les importations ont fortement reculé. Les exportations ont stagné, reflétant l'atonie de la demande de nos partenaires européens.
Côté offre, l'activité a légèrement rebondi dans l'industrie manufacturière (la valeur ajoutée a progressé de 0,2 %), dans le sillage de la fabrication de matériels de transport, et a un peu augmenté dans les services marchands (progression de 0,1 % de la valeur ajoutée). En revanche, elle a poursuivi son recul dans la construction, pour le quatrième trimestre consécutif (valeur ajoutée en repli de 0,8 %).
Selon les enquêtes de conjoncture, la situation conjoncturelle demeure hésitante. L'indicateur de climat des affaires, qui est passé légèrement sous sa moyenne de longue période au mois d'octobre 2023, s'y est maintenu depuis. Le climat de l'emploi a retrouvé un niveau plus en ligne avec celui de l'activité alors qu'il était beaucoup plus favorable de début 2022 à fin 2023. La confiance des ménages dans la situation économique, encore dégradée, se redresse peu à peu ces derniers mois, malgré un repli en février (►**figure 3a**).
Dans l'industrie, les branches d'activité évoluent toujours en ordre dispersé : si, au global, le climat des affaires s'ysitue à un niveau proche de sa moyenne de long terme, les décalages conjoncturels entre les différents sous-secteurs atteignent des niveaux historiquement élevés (►**figure 3b** et ►**éclairage** "Le redécollage de l'aéronautique et la déprime des industries énergo-intensives expliquent la divergence exceptionnelle des situations conjoncturelles au sein de l'industrie"). Le climat des affaires demeure particulièrement favorable dans la fabrication des « autres matériels de transport » (principalement l'aéronautique), alors que dans le même temps, la situation apparaît toujours dégradée dans l'agro-alimentaire et les branches énergo-intensives. Prise dans son ensemble, l'industrie manufacturière pâtirait au premier trimestre 2024 d'un mois de janvier particulièrement dégradé en termes de production : la valeur ajoutée manufacturière se replierait ainsi début 2024 (-0,5 % au premier trimestre, ►**figure 4**), pénalisée notamment par l'automobile et le raffinage, puis rebondirait par la suite (+0,5 % au deuxième trimestre). En moyenne sur le semestre, elle serait stable, un rythme conforme au diagnostic conjoncturel qui se dégage des enquêtes. La production d'énergie suivrait le profil de la production manufacturière.

www.cristal-bales.fr

►1. Biens et services : équilibre ressources-emplois aux prix de l'année précédente chaînés, en évolutions trimestrielles et annuelles

(variations trimestrielles et annuelles en %, données CVS-CJO)

	2022				2023				2024		2022	2023	Acquis 2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Produit intérieur brut	**-0,1**	**0,3**	**0,6**	**0,0**	**0,0**	**0,6**	**0,0**	**0,1**	**0,0**	**0,3**	**2,5**	**0,9**	**0,5**
Importations	1,5	0,4	4,7	-0,5	-3,1	2,5	-0,4	-2,3	1,4	0,7	8,8	-0,1	0,6
Total des ressources	0,5	0,5	1,3	-0,1	-0,2	1,1	0,0	-0,3	0,2	0,5	4,3	1,2	0,6
Dépenses de consommation des ménages	-1,3	0,7	0,5	-0,4	0,2	0,0	0,5	0,0	0,3	0,4	2,1	0,6	0,9
Dépenses de consommation des administrations*	0,4	-0,4	0,3	0,6	-0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	2,9	0,6	0,7
dont dépenses individualisables des APU	0,4	-1,1	0,4	0,6	-0,5	0,0	0,3	0,2	0,2	0,0	2,9	0,1	0,5
dont dépenses collectives des APU	0,5	0,8	0,1	0,6	0,0	0,5	0,2	0,5	0,3	0,2	1,8	1,3	1,1
Formation brute de capital fixe (FBCF)	0,3	0,4	2,2	0,4	-0,5	0,3	0,2	-0,9	-0,2	0,0	2,3	1,1	-0,6
dont Entreprises non financières (ENF)	0,8	0,4	3,9	0,8	-0,5	0,8	0,3	-0,9	-0,1	0,0	3,8	2,7	-0,4
Ménages	-1,9	1,2	-1,4	-1,0	-2,0	-1,5	-1,1	-1,4	-1,0	-0,5	-1,3	-5,1	-3,2
Administrations publiques	1,5	-0,7	2,0	0,7	1,7	0,9	1,6	0,0	0,7	0,6	1,5	4,5	2,2
Exportations	1,7	-1,1	3,3	0,3	-1,8	2,7	-0,7	0,0	0,3	1,4	7,4	1,5	1,7
Contributions (en point)													
*Demande intérieure hors stocks***	-0,5	0,3	0,9	0,1	-0,1	0,1	0,4	-0,1	0,2	0,2	2,4	0,7	0,5
*Variations de stocks***	0,3	0,5	0,2	-0,3	-0,4	0,5	-0,3	-0,7	0,3	-0,2	0,7	-0,4	-0,4
Commerce extérieur	0,0	-0,5	-0,5	0,2	0,6	0,0	-0,1	0,9	-0,4	0,3	-0,6	0,5	0,4

Prévision.
***** Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
****** Les variations de stocks comprennent les acquisitions nettes d'objets de valeur.
Lecture : au quatrième trimestre 2023, les importations ont reculé de 2,3 %.
Source : Insee.

Du côté des services marchands, la valeur ajoutée accélérerait quelque peu tout au long du premier semestre (+0,2 % puis +0,4 % aux premier et deuxième trimestres), grâce notamment au rebond de l'activité dans le secteur de l'information-communication ainsi que dans l'hébergement-restauration.

L'activité dans la construction pâtirait quant à elle toujours des conditions de financement qui entravent la capacité des ménages et des entreprises à investir. La valeur ajoutée du secteur poursuivrait son recul, à un rythme toutefois un peu plus modéré que fin 2023 (-0,6 % puis -0,4 % aux deux premiers trimestres 2024).

Parmi les principaux postes de la demande, la consommation des ménages, soutenue par un pouvoir d'achat relativement dynamique, augmenterait de l'ordre de 0,3 % par trimestre, tandis que leur investissement continuerait de se replier (-1,0 % puis -0,5 %), même s'il pèserait progressivement moins sur la croissance.

Du côté des entreprises, le resserrement monétaire passé pèserait sur l'investissement (-0,1 % puis 0,0 % aux deux premiers trimestres 2024) : le repli de l'investissement en biens et en construction serait toutefois compensé par celui en services, qui retrouverait un certain dynamisme après le trou d'air de la fin d'année 2023. Enfin, la contribution du commerce extérieur à l'activité connaîtrait un profil heurté : il pèserait sur la croissance au premier trimestre 2024 du fait d'un phénomène de reconstitution des stocks après le fort déstockage survenu fin 2023, puis la soutiendrait au deuxième trimestre, sous l'effet d'importantes livraisons aéronautiques et navales.

www.cnrs.fr

►2. Variations trimestrielles du PIB et contributions des principaux postes de la demande
(variations trimestrielles en % ; contributions en points)

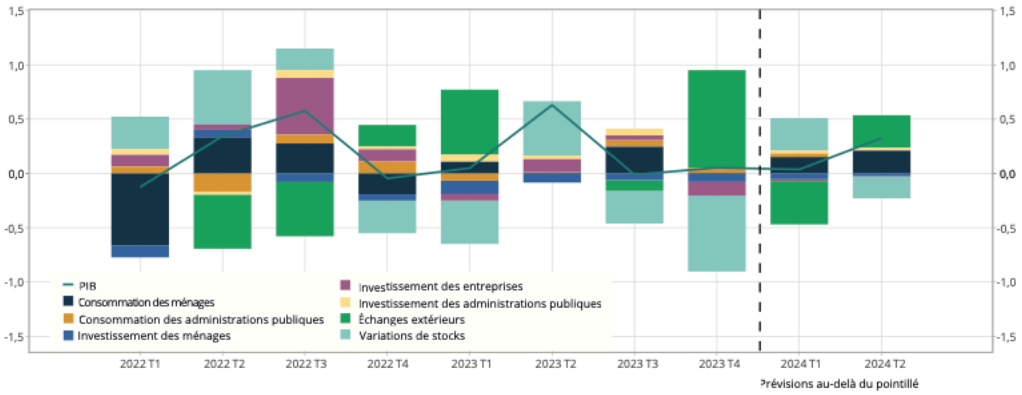

Lecture : au premier trimestre 2024, le PIB serait stable par rapport au quatrième trimestre 2023 (0,0 %) ; la contribution de la consommation des ménages à cette évolution serait d'environ +0,2 point.
Source : Insee.

►3a. Climat des affaires, climat de l'emploi et confiance des ménages en France
(normalisé de moyenne 100 et d'écart-type 10)

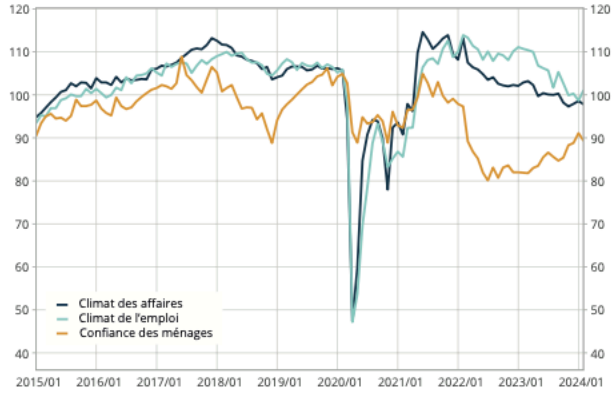

Dernier point : février 2024.
Lecture : en février 2024, le climat des affaires en France s'élève à 98, au-dessous de sa moyenne de longue période (100).
Source : enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et des ménages, Insee

►3b. Climat des affaires dans les principaux sous-secteurs de l'industrie manufacturière
(normalisé de moyenne 100 et d'écart-type 10)

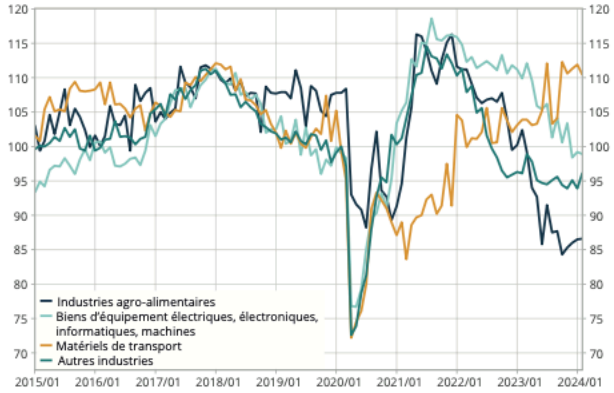

Dernier point : février 2024.
Lecture : en février 2024, le climat des affaires dans les industries agro-alimentaires s'élève à 87 points, au-dessous de sa moyenne de longue période (100).
Source : enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie, Insee.

Au final, la progression de l'activité serait limitée au premier semestre. Au premier trimestre, celle-ci resterait à l'arrêt : elle bénéficierait certes du redémarrage de la consommation dans les services mais la production manufacturière reculerait sous l'effet de phénomènes ponctuels (arrêts de raffinerie, problèmes d'approvisionnement dans l'automobile). En outre, l'activité continuerait de fléchir dans la construction. Au deuxième trimestre, l'activité rebondirait (+0,3 %), les freins se desserrant un peu. Au total, l'acquis de croissance à mi-année pour 2024 serait modeste, à hauteur de +0,5 % (►**figure 5**).

www.cdi

►4. Variations trimestrielles d'activité économique par branche
(variations trimestrielles en %)

Branche	Poids en %	2022				2023				2024	
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Agriculture, sylviculture et pêche	**1,7**	**2,7**	**2,1**	**1,9**	**1,4**	**0,6**	**0,8**	**0,4**	**0,3**	**0,4**	**0,3**
Industrie	**13,9**	**-0,7**	**-0,9**	**0,3**	**0,1**	**0,9**	**1,4**	**-0,2**	**0,0**	**-0,4**	**0,5**
Industrie manufacturière	11,3	1,1	0,1	0,9	-0,6	0,8	1,1	-0,3	0,2	-0,5	0,5
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2,1	0,1	-0,9	0,1	-0,3	-0,3	1,0	-1,2	-1,2	1,2	-
Cokéfaction et raffinage	0,1	60,6	8,7	4,2	-7,7	9,5	1,7	7,2	-0,6	-12,0	-
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1,5	-0,2	-0,2	2,3	-0,4	2,2	1,0	-1,0	-0,3	-0,8	-
Fabrication de matériels de transport	1,6	-2,9	4,6	5,0	-0,4	2,0	2,9	-1,7	1,5	-0,4	-
Fabrication d'autres produits industriels	5,9	1,8	-0,5	0,0	-0,4	0,1	0,8	-0,2	0,6	-0,2	-
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2,6	-7,0	-5,0	-2,5	3,1	1,2	2,5	0,3	-0,6	-0,1	0,5
Construction	**5,7**	**-0,1**	**-0,2**	**0,1**	**0,1**	**-0,4**	**-0,5**	**-0,4**	**-0,8**	**-0,6**	**-0,4**
Services principalement marchands	**56,8**	**0,0**	**1,0**	**0,9**	**0,0**	**-0,1**	**0,9**	**0,0**	**0,1**	**0,2**	**0,4**
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10,4	-1,8	-1,0	0,7	-0,8	-0,5	1,0	0,1	-0,3	-0,2	-
Transports et entreposage	4,6	0,6	0,9	-0,3	-0,4	-0,9	0,4	-2,3	-0,7	0,4	-
Activités financières et d'assurance	3,8	-2,0	-0,6	-0,1	0,6	1,5	1,2	0,2	0,3	0,1	-
Activités immobilières	12,8	0,2	0,4	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,3	-
Hébergement et restauration	2,9	2,7	12,1	2,5	1,0	-1,1	1,0	-0,5	0,0	0,4	-
Information et communication	5,4	0,7	1,3	3,1	0,7	0,9	2,0	0,5	-0,3	0,6	-
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14,1	0,9	1,2	1,0	0,0	-0,2	1,1	0,5	0,5	0,4	-
Autres activités de services	2,9	0,4	2,5	0,8	0,8	0,5	0,1	0,3	0,6	0,4	-
Services principalement non marchands	**21,9**	**0,5**	**-0,4**	**0,2**	**-0,1**	**0,3**	**0,1**	**0,1**	**0,3**	**0,0**	**0,1**
Valeur ajoutée totale	**100,0**	**0,0**	**0,4**	**0,6**	**0,1**	**0,1**	**0,7**	**0,0**	**0,1**	**0,0**	**0,3**
Taxes et subventions		*-1,5*	*0,1*	*0,2*	*-0,9*	*-0,6*	*0,0*	*-0,1*	*-0,1*	*-0,1*	*0,6*
PIB		**-0,1**	**0,3**	**0,6**	**0,0**	**0,0**	**0,6**	**0,0**	**0,1**	**0,0**	**0,3**

Prévisions.
Lecture : au quatrième trimestre 2023, la valeur ajoutée de la branche de fabrication des matériels de transport a augmenté de 1,5 %. Elle diminuerait de 0,4 % au premier trimestre 2024.
Source : Insee.

►5. Variations annuelles du PIB et contributions des principaux postes de la demande
(variations annuelles en % ; contributions en points)

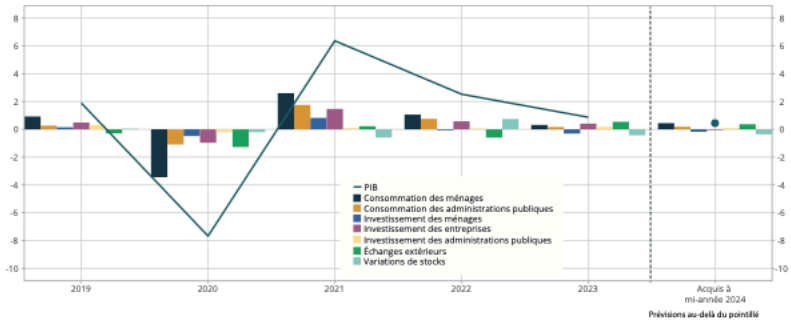

Note : la consommation des administrations publiques comprend également la consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
Lecture : en 2023, le PIB a augmenté de 0,9 % ; la contribution de la consommation des ménages s'est élevée à 0,3 point.
Source : Insee.

La conjoncture vue par Xerfi-Canal pour la fin 2023 (Alexandre Mirlicourtois ; 14 novembre 2023)

Les derniers indicateurs conjoncturels passés du vert à l'orange, voire au rouge, peignent un tableau sombre de l'économie française, celle d'une crise au ralenti qui va s'étirer.
Le BTP enlisé
Côté chefs d'entreprise, l'inquiétude gagne. Fer de lance de la croissance, les entrepreneurs du bâtiment perdent confiance. Pour les promoteurs, c'est la débâcle. Jamais ils n'ont jugé aussi basse la demande de logements qui leur est adressée depuis juillet 1991, date du début de la statistique. Le pouvoir d'achat immobilier est attaqué par la hausse des taux, les banques sont frileuses, les prix élevés en raison du coût du foncier et de la construction. Les ventes se font rares, les stocks d'invendus atteignent des pics historiques. Les perspectives d'activité plongent.

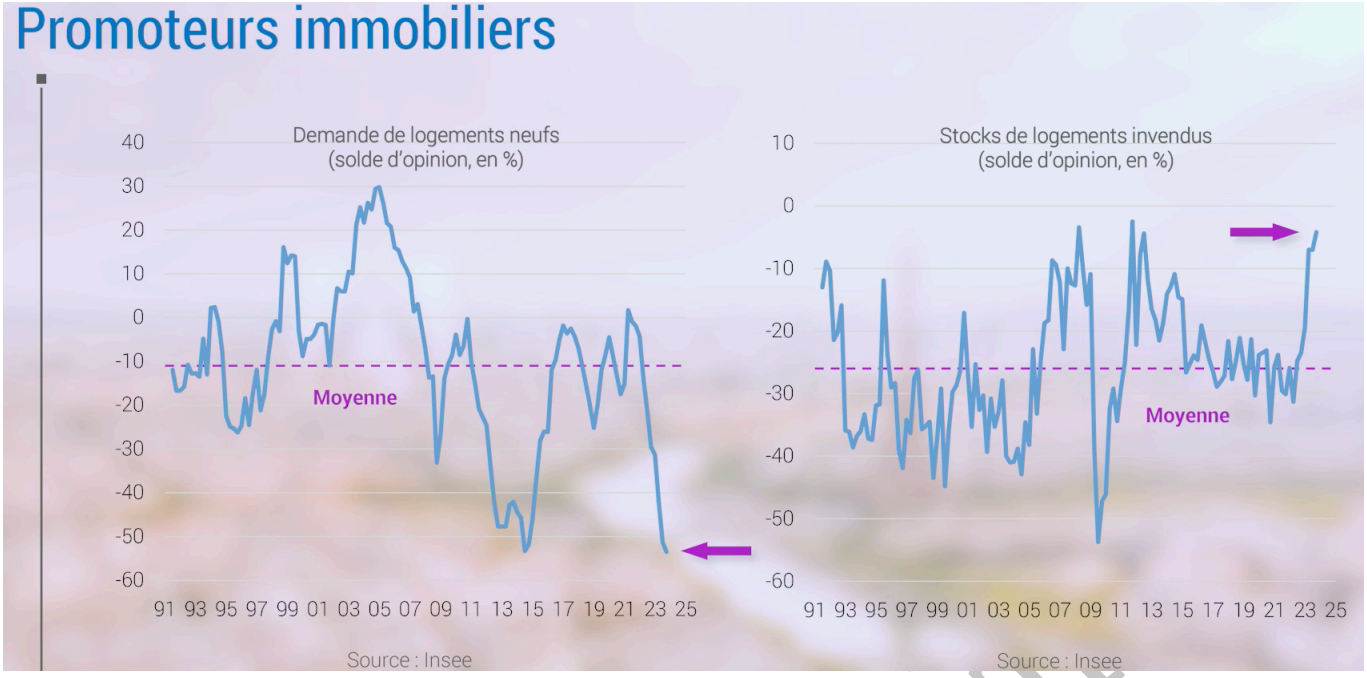

C'est au diapason de l'évolution plus générale des mises en chantier et des autorisations en baisse.

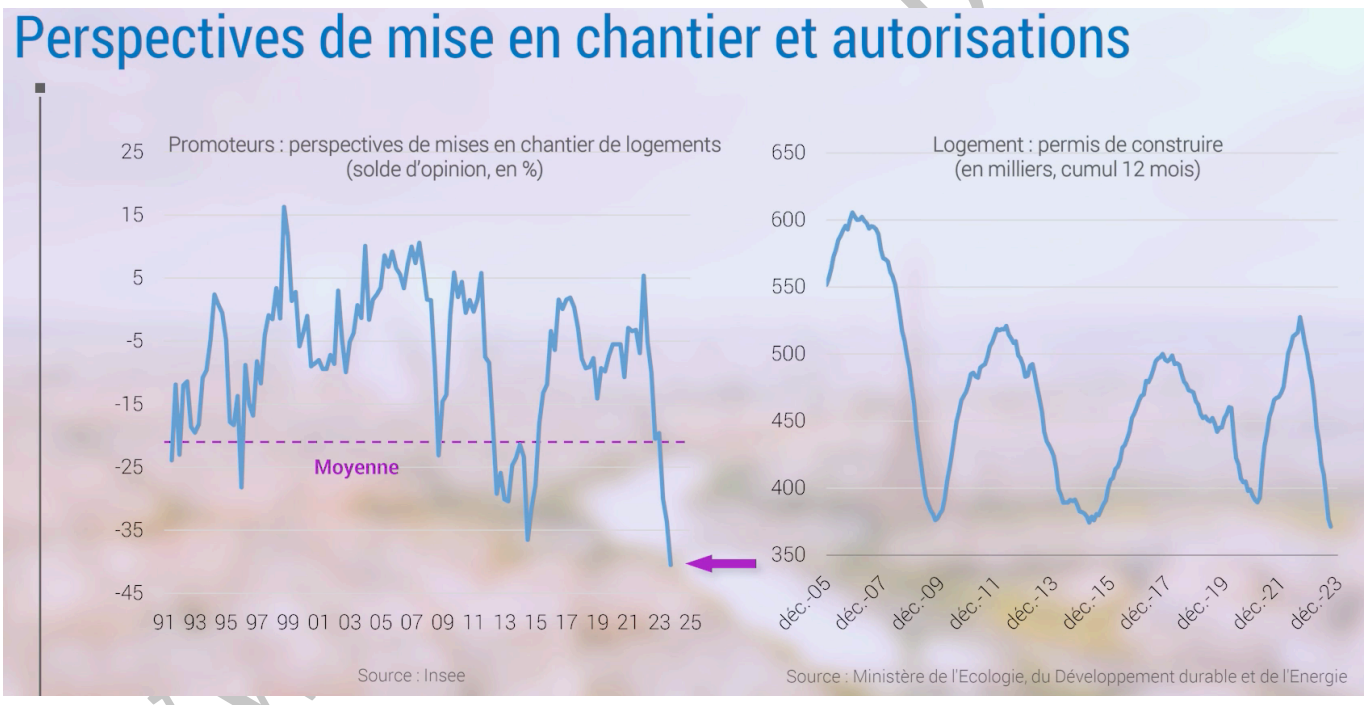

Le neuf est enfoncé et la rénovation ne le compense plus. Les mesures de soutien ne sont pas assez puissantes pour contrer les vents contraires, notamment la chute des transactions dans l'ancien, transactions qui déclenchent bien souvent des travaux de rénovation. Logement, bâtiment non-résidentiel, travaux publics, c'est tout le BTP qui est enlisé.

Des perspectives dégradées dans tous les secteurs

Au-delà de la construction, tous les secteurs (commerce, services, industrie) voient leurs résultats se détériorer, signe de la perte généralisée de dynamisme de l'activité. Les dirigeants pointent des perspectives dégradées, des délais de paiement rallongés et des trésoreries sous pression.

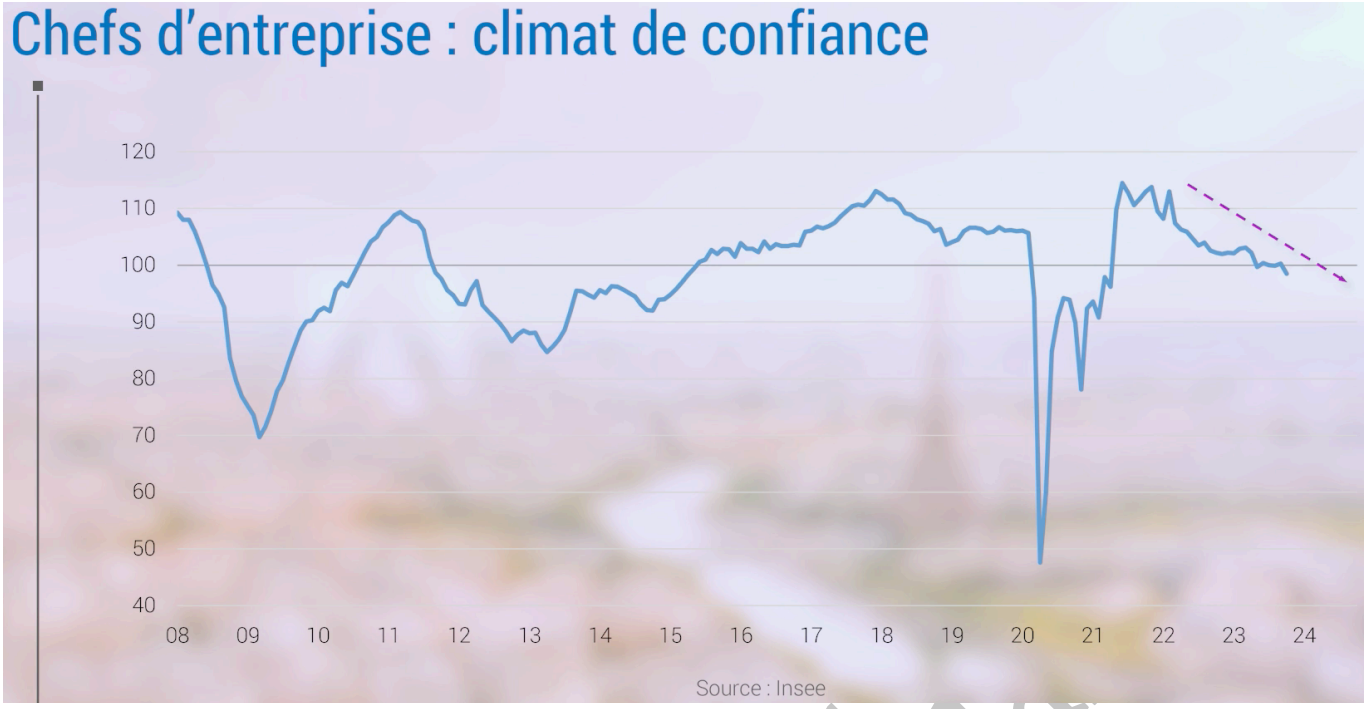

Ce n'est pas sans conséquences sur leurs choix stratégiques en cours et à venir : l'attentisme est généralisé. L'investissement sera ajusté. Il a certes surpris par sa vigueur cet été malgré le durcissement du contexte financier. La hausse des taux d'intérêt n'a visiblement pas encore totalement mordu, les entreprises ayant recours, pour partie, à l'autofinancement. Mais c'est une question de temps. Une première alerte est venue du secteur manufacturier. Les industriels ont été moins nombreux en octobre dernier qu'en avril à estimer que leurs investissements seront en hausse cette année et il ne faut pas s'attendre à mieux en 2024.

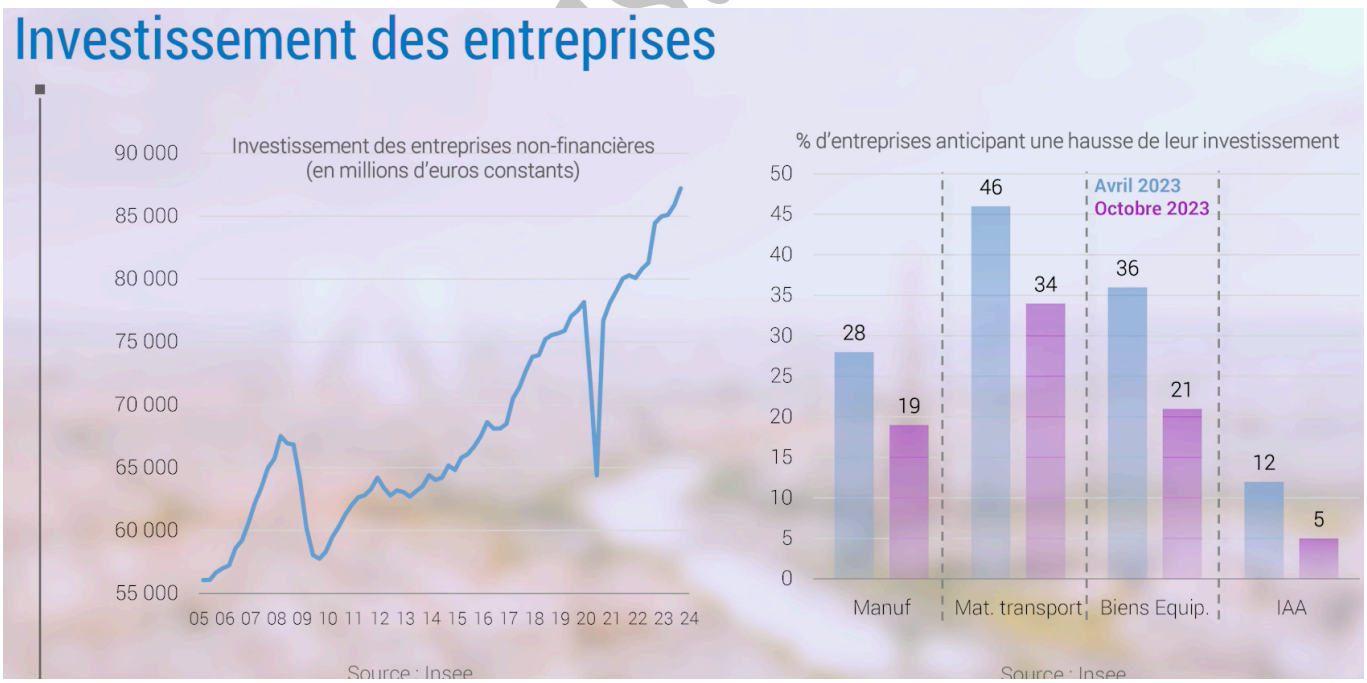

Les soldes d'opinion associés sont revus à la baisse dans tous les sous-secteurs, en particulier dans la fabrication de biens d'équipement.
La consommation tiraillée entre deux forces contradictoires.

Côté emploi, les ajustements ont déjà commencé. Certes, c'est à doses homéopathiques car si la détérioration du climat de l'emploi ne fait pas de doute, l'indicateur reste au-dessus de sa moyenne de long terme. Il faut toutefois désormais composer avec la multiplication des défaillances, principalement des PME, et les destructions d'emplois liées : 1% des emplois. Redressement de la productivité aidant, le marché du travail colle à nouveau aux soubresauts de la conjoncture. C'est déjà perceptible : le 3e trimestre s'est soldé par des destructions nettes d'emplois dans le secteur privé et l'emploi intérimaire s'est contracté pour la 3e fois consécutive.

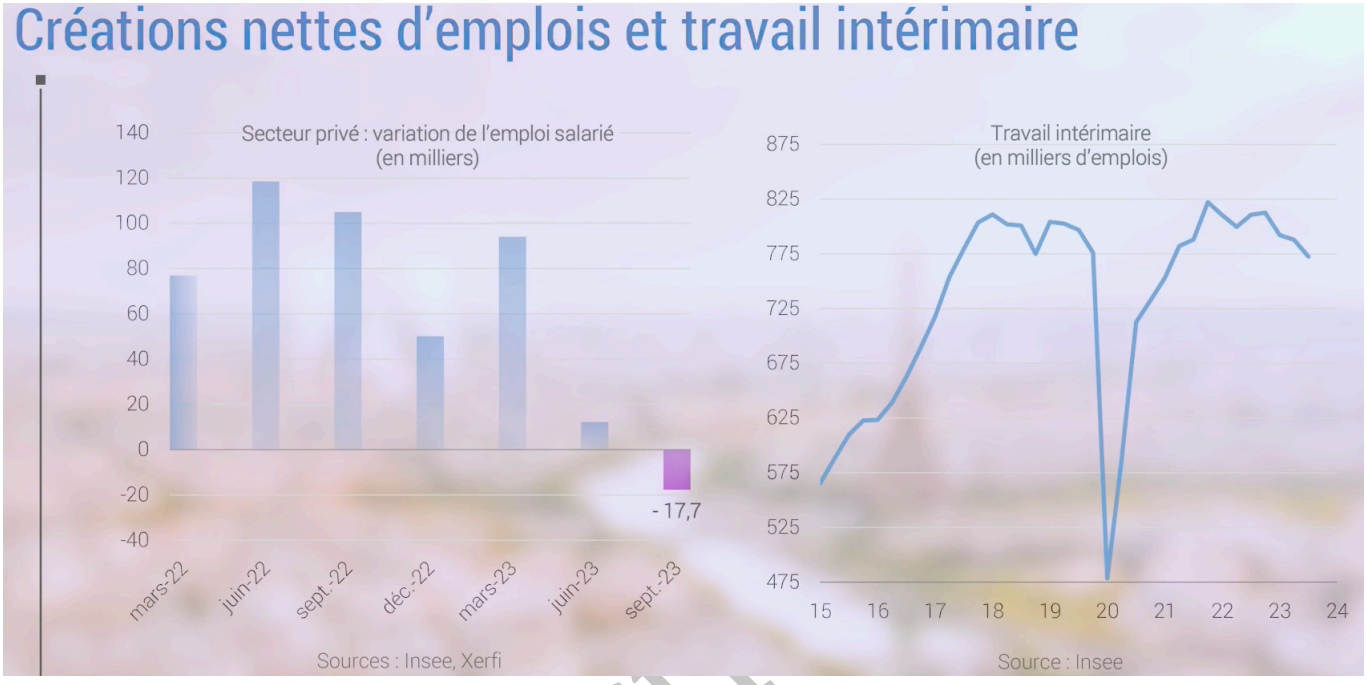

Cette faiblesse est d'autant plus préjudiciable qu'elle intervient à un moment critique où la croissance de la population active va accélérer avec la mise en place de la réforme des retraites. La hausse des sans-emplois est déjà actée dans les chiffres du 3e trimestre ; la remontée du taux de chômage est enclenchée et elle le restera, selon notre scénario à Xerfi, pour s'approcher de 8% fin 2024.

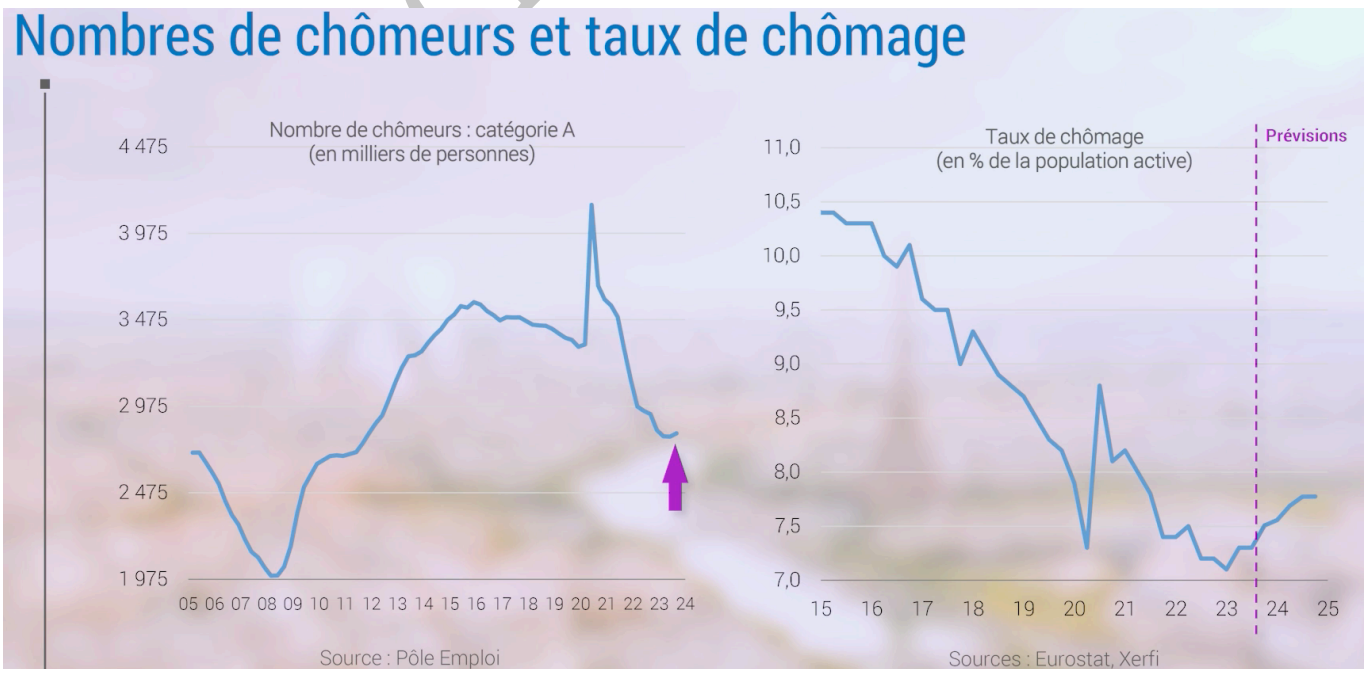

La crainte des ménages va donc changer de nature. Les conséquences de la hausse des prix sur leur situation financière étaient jusqu'à maintenant au cœur de leur préoccupation. Ils anticipent depuis plusieurs mois un reflux de l'inflation. Même si leurs espoirs ont été douchés jusqu'ici, le plus dur est passé et la désinflation viendra en appui de leur pouvoir d'achat. En revanche, les inquiétudes sur l'évolution future du chômage qui avaient quasiment disparu vont se raviver et avec elles le maintien d'une sur-épargne.

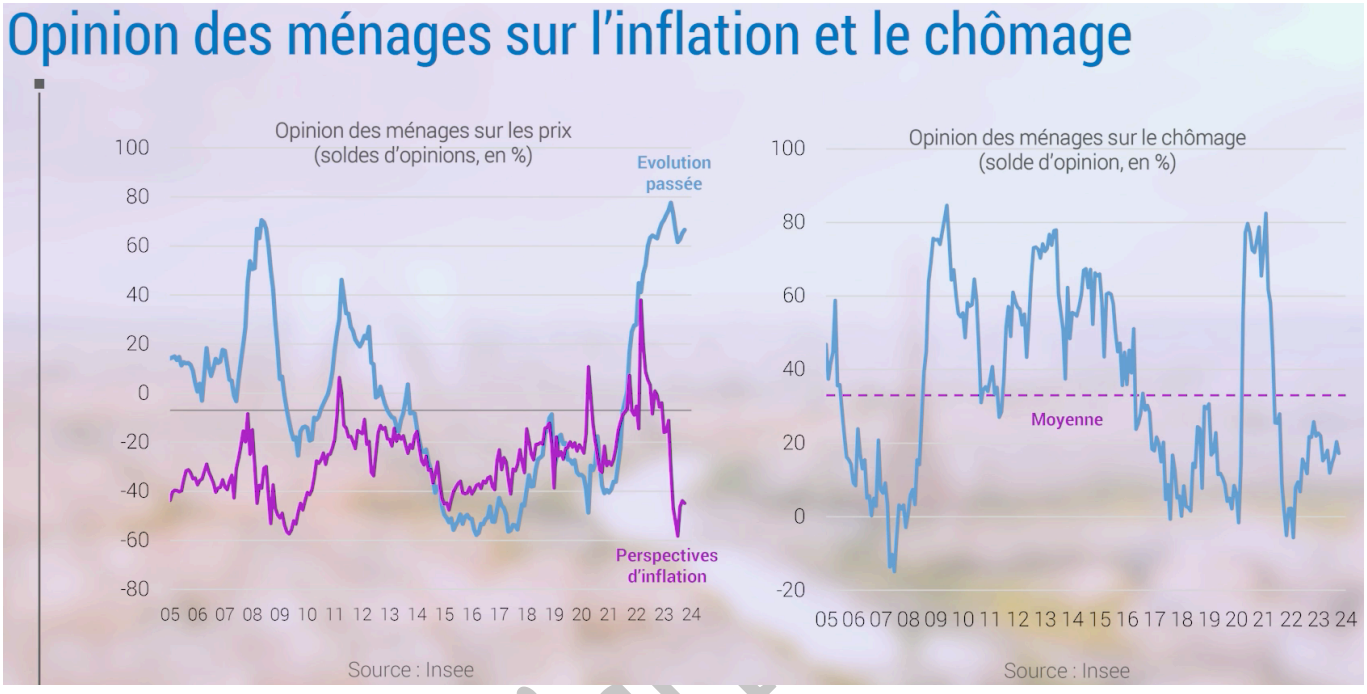

Tiraillée entre ces deux forces contradictoires, la consommation n'en constituera pas moins le principal point de résistance de la conjoncture en 2024. Le scénario de Xerfi reste dès lors celui d'une économie française qui surnage, plombée par des forces récessives qui s'étirent sans la faire couler.

La conjoncture vue par Xerfi-Canal pour le début 2024 (Alexandre Mirlicourtois ; 10 janvier 2024)

« Les consommateurs tiennent les clés de la croissance française cette année et c'est pourquoi la prévision de 1,4% par Bercy est "mission impossible". Plus modestement, à Xerfi nous anticipons une progression du PIB de 0,5%.
Il faut partir de cette double hypothèse : le surplus de pouvoir d'achat consommable sera minime, son utilisation par les ménages prudente. Pas de doute, à la faveur du reflux de l'inflation, les Français vont disposer de marges de manœuvre budgétaires supplémentaires.
Mais il ne faut pas les surestimer car la décrue tant attendue de la hausse des prix va se heurter à quatre séries d'obstacles :
• Il y a d'abord la disparition progressive des effets de base liés aux cours des matières premières, du pétrole principalement. Or, ils sont la principale cause de la désinflation actuelle. Les cours du Brent sont revenus à leurs niveaux du début 2023 et devraient s'y maintenir une partie de l'année. Aux variations de change près, l'impact du baril sur l'inflation sera neutre au moins jusqu'à l'été prochain.

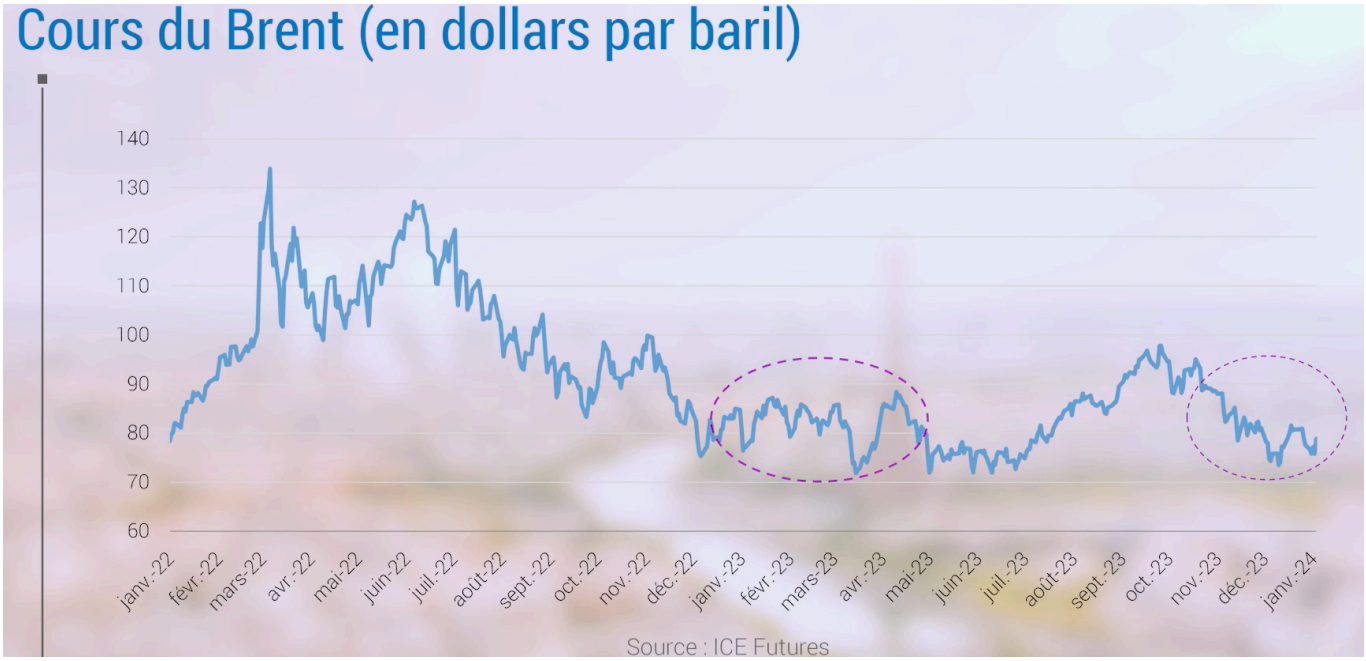

• Ce à quoi s'ajoute la suppression partielle du bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité en février ce qui devrait faire bondir de 10% environ la note pour les particuliers.
• Également à intégrer dans l'équation, la flambée des tarifs du fret maritime, effet collatéral du conflit entre Israël et le Hamas. Le coût des matières premières et des produits importés s'en retrouvera augmenté.
• Dernier élément, les récentes hausses de salaires vont continuer de se diffuser dans les prix des services dont ces derniers sont très dépendants.
L'inflation va se modérer, mais à 3% en moyenne sur l'ensemble de l'année, les ménages récupèreront peu de pouvoir d'achat par ce biais.

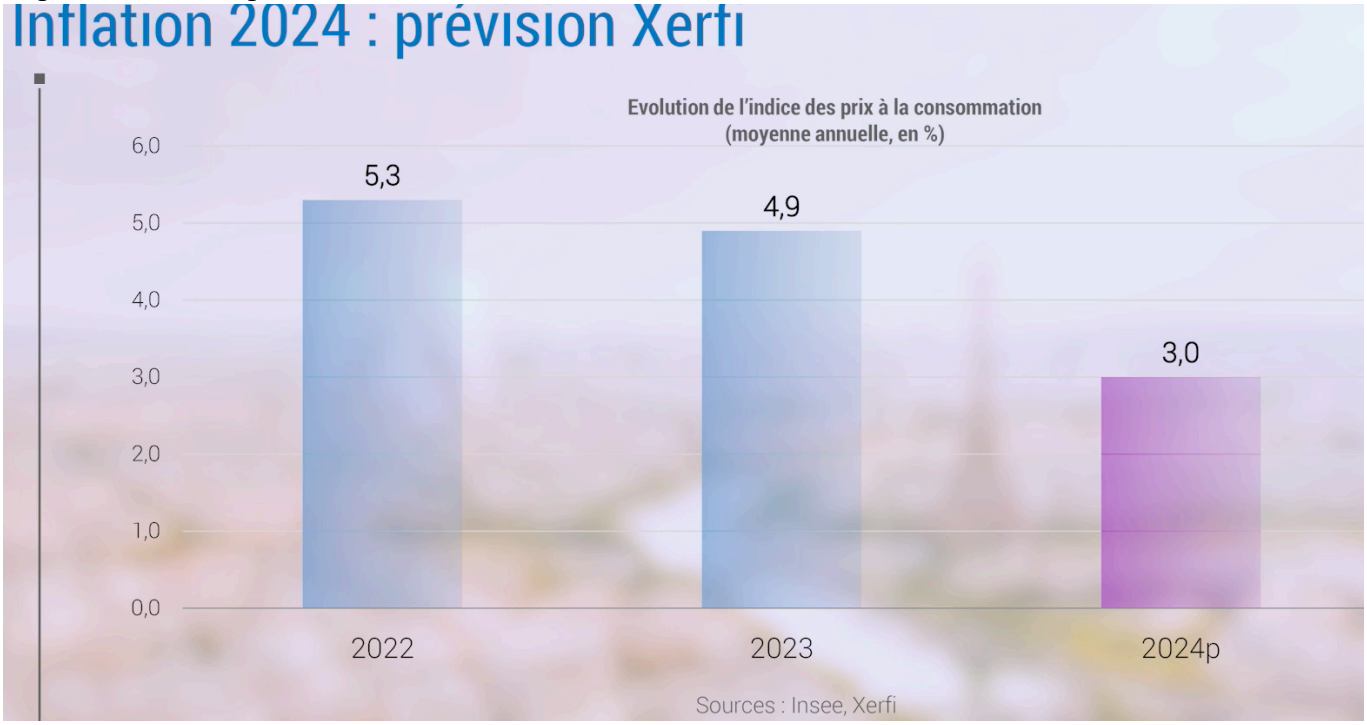

Une consommation très modérée
En face, leurs ressources financières vont progresser mais il faut l'analyser à travers deux de ses composantes.
Premièrement, une convention comptable qui gonfle artificiellement le revenu des ménages producteurs d'un service destiné à eux- mêmes, notamment lorsqu'ils sont propriétaires de leur logement, s'hébergeant

eux-mêmes. Il s'agit des loyers fictifs. Ce flux n'a aucune réalité, or il contribue très fortement à la croissance du revenu disponible depuis 1 an.
La seconde composante est liée aux revenus d'intérêt issus de l'épargne. Partant de très bas avec les taux zéro, ils ont explosé. Or ces derniers ont d'abord vocation à être recapitalisés. Les ménages ne les intègrent pas dans le périmètre de leurs revenus consommables car leur fonction est de protéger l'épargne de l'érosion inflationniste.
Il est donc plus pertinent de reconsidérer la hausse du pouvoir d'achat sur un périmètre étroit, excluant ces deux composantes. Le diagnostic est alors plus sombre, les perspectives de hausse aussi ce qui a des implications directes sur la consommation. Au mieux elle s'élèvera d'environ 1% cette année après avoir été chancelante en 2023. (Sur ce point, voir plus loin le développement d'Olivier Passet à la fin du paragraphe « L'évolution du pouvoir d'achat consommable »).

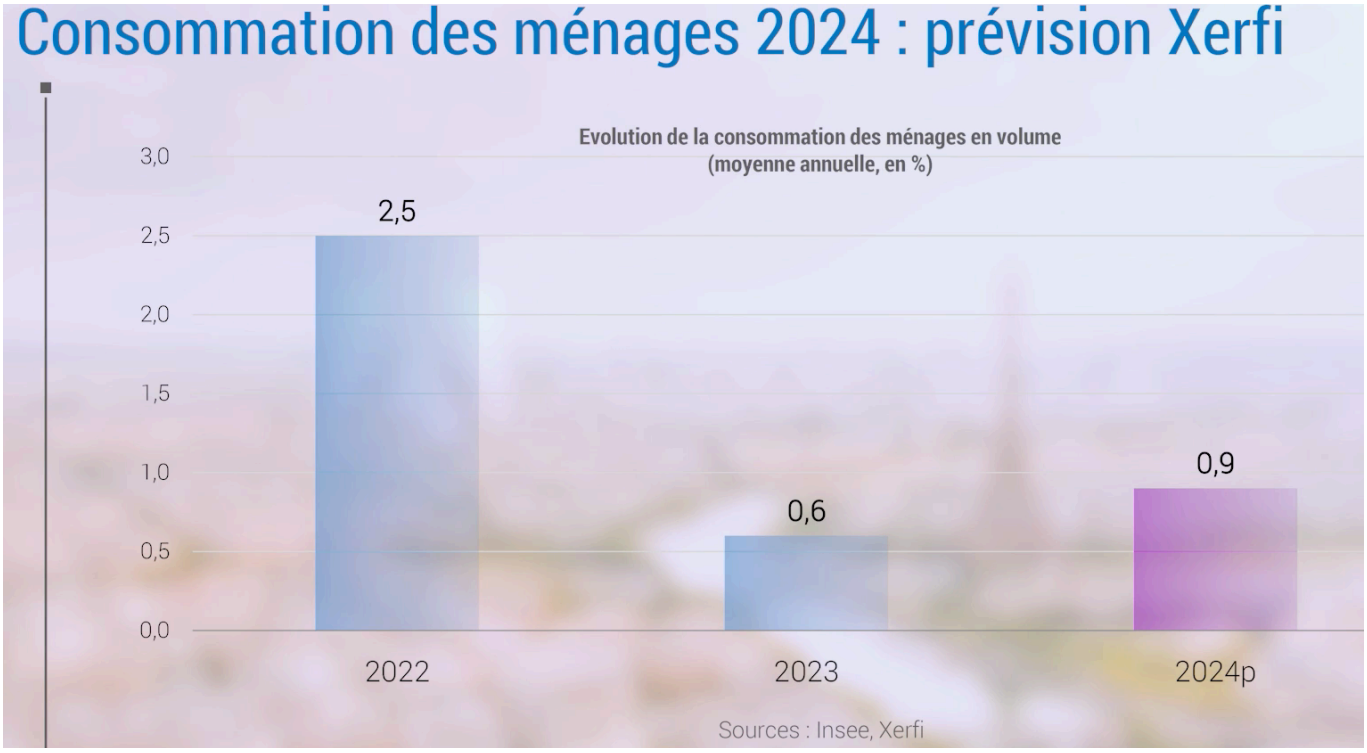

Prudents en matière de dépenses courantes, les Français resteront sur leur garde en matière d'investissement en restant éloignés du marché du logement neuf ou en différant leurs gros travaux de rénovation. Le haut niveau des taux d'intérêt est un handicap supplémentaire.
Des investissements en berne côté entreprises
Pour les entreprises, il faudra donc composer avec un consommateur frileux sans possibilité d'aller chercher hors des frontières le dynamisme qui fait défaut à l'intérieur. Exceptés les États-Unis en pleine renaissance industrielle, le reste du monde est en cale sèche. Étouffé par un krach immobilier, la Chine est sur une mauvaise pente et cherche à aspirer la croissance des autres. En Europe, l'Allemagne est affaiblie et contamine ses partenaires. Avec un tel tableau, pas de doute, la contribution du commerce extérieur sera négative cette année.
Les volumes d'activité seront comprimés, les marges aussi avec en toile de fond la relance de la bataille aux parts de marché. Cela fait peser un très gros risque sur l'investissement des entreprises, cela fait peser un très gros risque sur les embauches. Engagée, la remontée du taux de chômage se poursuivra tout au long de l'année.
2024 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices ce qui rend illusoires les objectifs de réduction du déficit et de la dette publique annoncés dans la loi de programmation des finances publiques. Question d'habitude, c'est le cas depuis 2012 ! ».

La conjoncture vue par Les Echos (chronique de Jean-Marc Vittori, du 21 novembre 2023)

« La croissance française semble condamnée à rester inférieure à 1 %. L'activité progresse à ce rythme de tortue depuis maintenant un an. N'en déplaise au gouvernement qui s'acharne à prévoir une croissance de 1,4 % l'an prochain pour afficher des comptes publics moins déficitaires, rien ne permet d'espérer une accélération dans les prochains mois. Que se passe-t-il ? Quelque chose d'inhabituel.

Depuis plus de soixante-dix ans que sont calculés les chiffres trimestriels du PIB, jamais la France n'avait avancé aussi lentement aussi longtemps. Sauf en temps de récession où elle avait reculé (1993, 2009). Et en 2012-2013, au sortir de la crise de la zone euro, quand Nicolas Sarkozy puis François Hollande avaient donné de violents coups de matraque fiscale sur la consommation.Or, cette fois, point de matraque fiscale. Même les éternels militants de la corne d'abondance budgétaire admettent qu'il n'y a pas encore d'austérité. Il faut donc chercher ailleurs l'explication de cette étrange asthénie.

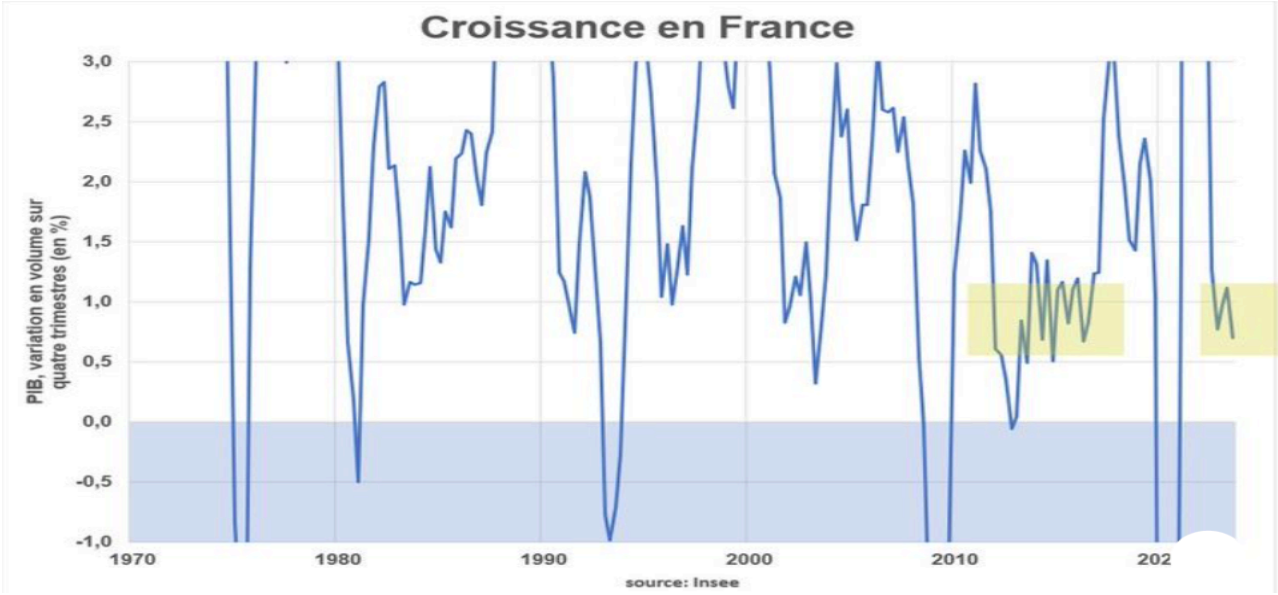

En réalité, la France, comme beaucoup d'autres pays européens, passe d'une langueur à l'autre. D'un problème d'offre à un problème de demande. D'où cette morne plaine de la conjoncture.

Depuis l'épidémie de covid, l'offre avait mené la danse. Confinements et fermetures de frontières ont bouleversé la circulation des marchandises. L'usine du monde qu'est la Chine lança le mouvement début 2020 puis resserra encore la vis début 2022. (…)

Tout au long de l'année 2021, les difficultés de recrutement et d'approvisionnement se sont accumulées dans l'industrie, freinant le rebond de l'économie après le pic du covid. L'offre ne suivait pas la demande. Fin 2021, les responsables des achats commençaient à espérer un retour à la normale. Mais la Russie a chamboulé la donne en envahissant l'Ukraine.

Les pays européens ont alors décidé de se passer progressivement des importations en provenance de Russie, alors que le Poutineland était le premier exportateur mondial d'or noir, le premier fournisseur du Vieux Continent en gaz et un acteur majeur sur d'autres marchés de matières premières comme le blé ou la potasse. C'est alors le carburant même de l'économie qui a manqué. À nouveau, des usines ont fermé ou réduit considérablement leur production, pour cause d'énergie devenue trop chère. Outre-Rhin, les industriels ont fait un prodigieux effort d'adaptation, qui a pesé sur leur activité. L'Allemagne est entrée en récession.

En 2023, les tensions sur l'offre se sont lentement résorbées. Mais elles avaient été tellement fortes qu'elles ont eu deux conséquences en cascade sur la demande. La première est une flambée des prix. L'offre étant supérieure à la demande, les vendeurs ont augmenté leurs tarifs. Certains en ont profité pour gonfler leurs marges.

Alors que les banquiers centraux s'efforçaient depuis dix ans de pousser la hausse des prix jusqu'à leur cible de 2 %, cette hausse a brutalement accéléré, dépassant 6 % en France et 10 % dans la zone euro. L'impact

sur la demande, qui aurait pu être violent, a toutefois été sérieusement limité par les dizaines de milliards d'euros dépensés par les Etats européens pour amortir le choc.
Mais la Banque centrale européenne, qui a pour mission première la stabilité des prix, a réagi. D'où la seconde conséquence de la flambée des prix : une hausse brutale des taux d'intérêt, qui a cassé la demande dans l'immobilier. Les prix des logements, qui devenaient insensiblement de plus en plus chers en raison de l'accumulation des normes, sont devenus d'un coup beaucoup trop coûteux pour nombre d'acquéreurs. En France, la demande de logements neufs a pratiquement baissé de moitié !
L'autre grande source d'investissement, l'équipement des entreprises, se tarit elle aussi. (…)
L'inflation a érodé des revenus et les gouvernements retirent peu à peu les protections mises en place au printemps 2022. Inquiets de la remontée du chômage, les Français vont limiter leurs dépenses. La hausse des taux d'intérêt va continuer de diffuser ses effets de freinage pendant une bonne partie de l'année 2024.

(source : Insee)

Après la langueur de l'offre, c'est donc bien la langueur de la demande qui se met en place. (…) Si la France échappe à la récession, ce sera une bonne nouvelle ».

Un vent d'optimisme fin d'année 2023 ?

• En ce milieu de décembre 2023, un vent d'optimisme souffle sur les bourses mondiales qui abordent la fin de l'année « sur les chapeaux de roues » (le CAC franchit son record du 21 avril dernier en atteignant les 7577 points après une cinquième semaine consécutive de hausse, et en progressant d plus de 10% depuis son plus bas du 26 octobre). Les marchés espèrent l'arrivée de politiques monétaires plus accommodantes, étant donné que le mouvement de désinflation se confirme et que (demain et après-demain, la Fed et la BCE se rencontrent, et on verra…). Selon les analystes d'Invesco, l'Europe est en train de franchir un cap. Le contexte financier s'améliore, la politique de la région est plus cohérente, le soutien budgétaire est plus important et l'investissement et la consommation se redressent ». Pour d'autres analystes, l'incertitude économique reste forte malgré tout et s'il y avait de la déception, il y aurait d'importantes révisions à la baisse.
Selon la récente enquête de conjoncture de la Banque de France parue, selon les chefs d'entreprise participant à notre enquête (environ 8 500 entreprises ou établissements interrogés entre le 28 novembre et le 5 décembre), l'activité a continué de progresser en novembre dans les services marchands et le second œuvre du bâtiment, mais a peu évolué dans l'industrie et a reculé dans le gros œuvre. D'après les anticipations pour décembre, l'activité dans les services continuerait à croître tandis qu'elle se tasserait dans l'industrie et se contracterait dans le bâtiment. Les carnets de commande continuent de se dégrader dans l'industrie et plus encore dans le gros œuvre du bâtiment. La modération des prix de vente se confirme. Selon les industriels, la baisse des prix des matières premières se poursuit tandis que les prix des produits

finis sont jugés quasi stables. Dans les trois grands secteurs, la proportion d'entreprises ayant augmenté leurs prix le mois précédent se stabilise au voisinage de ses niveaux pré-Covid. Les difficultés de recrutement évoluent peu et concernent encore 45 % des entreprises (après 44 % le mois dernier). L'indicateur d'incertitude demeure supérieur à son niveau pré-Covid dans le bâtiment. La situation de trésorerie est inchangée dans l'industrie et dans les services, mais à des niveaux toujours jugés dégradés. Sur la base des résultats de l'enquête, complétés par d'autres indicateurs, nous estimons que le PIB progresserait légèrement de + 0,1 % au quatrième trimestre, après une baisse de – 0,1 % au troisième trimestre, soutenu par les services marchands. (…)

L'érosion du TUC (taux d'utilisation des capacités de production) reprend ce mois-ci, l'indicateur revenant à 76,1 %, soit le niveau le plus faible enregistré depuis trois ans et significativement en-dessous de sa moyenne sur 15 ans (76,9 %). Le recul est plus important dans l'industrie chimique (– 2 points) et l'automobile (– 1 point).

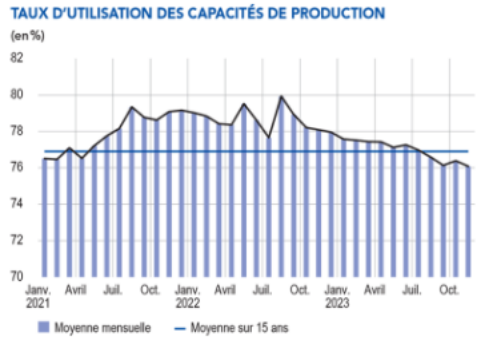

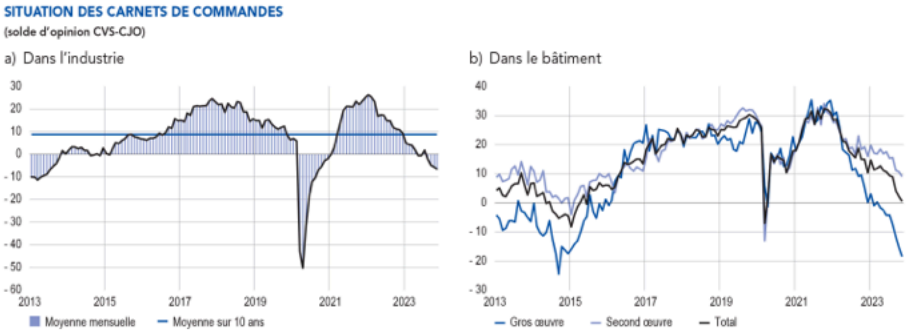

Situation des carnets de commandes

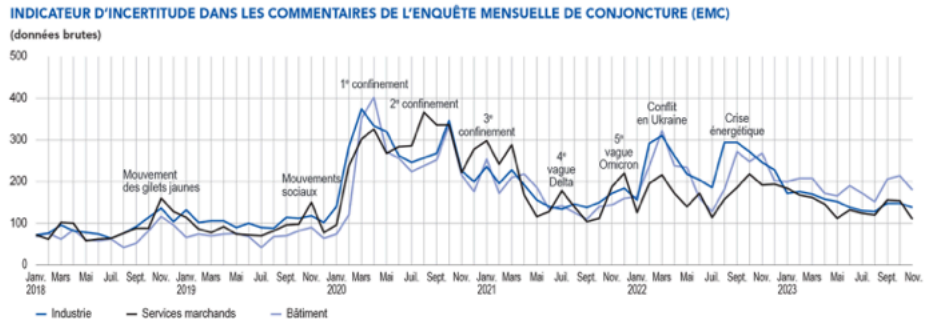

Note : la valeur de référence est fixée à 100 et correspond à la valeur autour de laquelle fluctue l'indicateur en période normale.

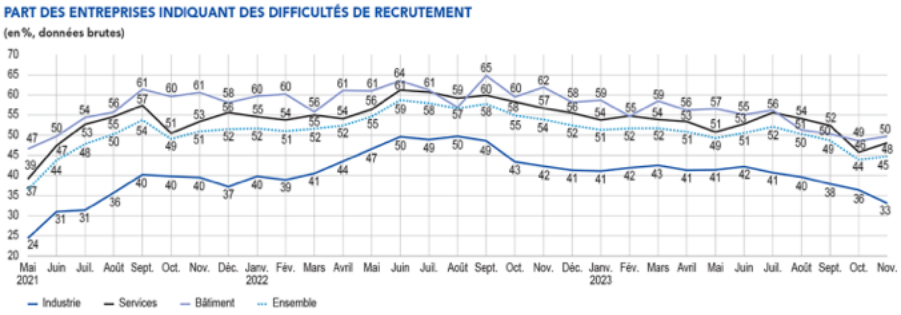

• Quand on consulte la publication le 15 décembre de *l'indice PMI Flash Composite de S&P*, on est « refroidi » sur l'évolution possible de la conjoncture française :

La contraction de l'économie française s'est renforcée en décembre, l'activité globale ayant enregistré son plus fort repli depuis plus de trois ans

Points clés :

L'indice PMI Flash composite HCOB de l'activité globale en France(1) s'est replié à 43,7 en décembre (44,6 en novembre), un plus bas de 37 mois.

L'indice PMI Flash HCOB de l'activité de services en France(2) s'est replié à 44,3 en décembre (45,4 en novembre), un plus bas de 37 mois.

L'indice PMI Flash HCOB de la production manufacturière en France(4) s'est replié à 40,8 en décembre (41,0 en novembre), un plus bas de 43 mois.

L'indice PMI Flash HCOB de l'industrie manufacturière en France(3) s'est replié à 42,0 en décembre (42,9 en novembre), un plus bas de 43 mois.

• Par ailleurs, *l'évolution du « pouvoir d'achat consommable »* (on pourrait dire comme l'INSEE « pouvoir d'achat arbitrable ») des ménages a baissé en 2023 et les ménages sont inquiets pour 2024.

Olivier Passet de Xerfi Canal, le 9/1/2024)
« Officiellement, le pouvoir d'achat a fait de la résistance en 2023. Mesuré par l'Insee, par unité de consommation, pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la taille des ménages, il a traversé l'épisode inflationniste en se maintenant proche ou au-dessus de la ligne de flottaison d'un trimestre à l'autre, en dépit d'un à-coup au tournant 2022-2023. Un constat mieux lisible en tendance annuelle. Sur cette base, non seulement la consommation a surnagé, mais les ménages ont épargné plus qu'à leur habitude.

www.

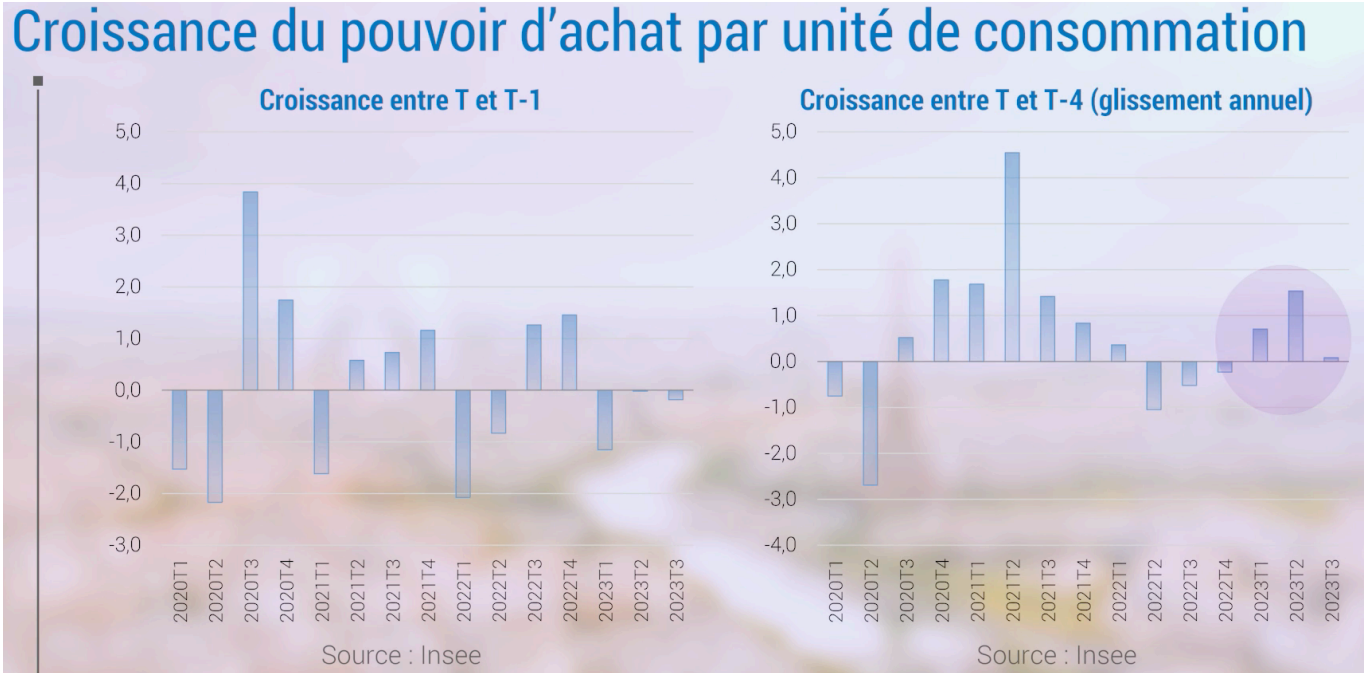

Et c'est sur ce socle apparemment robuste que se forge la prévision de consommation pour 2024. Sachant que la désinflation viendra en début d'année à la rescousse du pouvoir d'achat des salaires, salaires dont la croissance est maintenant sur une orbite supérieure à 4%. De quoi conforter un scénario de résistance prolongée de la conjoncture française.

Un optimisme qu'il faut tempérer cependant lorsque l'on prend la mesure des hypothèses qui sous-tendent le diagnostic. Car le revenu disponible des ménages est d'abord une convention qui agrège des ressources très hétérogènes, parfois inégalement réparties et qui n'ont pas toutes la même portée en termes de potentiel de dépense. Il y a les salaires certes, les prestations sociales, les revenus des indépendants, auquel on retire toute une série de charges fiscales et sociales. Cela colle avec ce que les ménages perçoivent intuitivement comme constituant leur capacité de dépense. Mais le revenu disponible est alimenté aussi d'autres ressources qui elles sont moins facilement "mobilisables" par les ménages, ayant trait à leur autoproduction et à la propriété. Parmi ces dernières, deux gros flux posent question. Le premier est un revenu fictif, pure convention comptable. C'est celui des ménages producteurs d'un service destiné à eux-mêmes, notamment lorsqu'ils emploient du personnel domestique ou lorsqu'ils sont propriétaires de leur logement, s'hébergeant eux-mêmes. Dans les deux cas, l'Insee évalue la valeur de la prestation, qui apparaîtra à la fois en ressource et en consommation des ménages. Le plus gros poste étant les loyers fictifs que les propriétaires se verseraient à eux-mêmes. Évidemment ce flux n'a pas de réalité. Or il contribue très fortement à la croissance du revenu disponible des ménages depuis 1 an. La seconde composante, ce sont les revenus d'intérêt des ménages, issus de leur épargne. Ces revenus ont explosé, partant de très bas avec les taux zéro. Ils ont triplé voir quintuplé sur un an au cours des derniers trimestres, contribuant eux aussi très fortement à la progression du revenu disponible. Or ces derniers ont d'abord vocation à être recapitalisés automatiquement. Les ménages ne les intègrent généralement pas dans le périmètre de leurs revenus consommables. Leur fonction est de protéger, et encore partiellement, l'épargne de l'érosion inflationniste. Les études micro-économiques montrent que la propension à consommer ces flux est extrêmement faible, d'autant qu'ils sont fortement concentrés sur les plus riches.

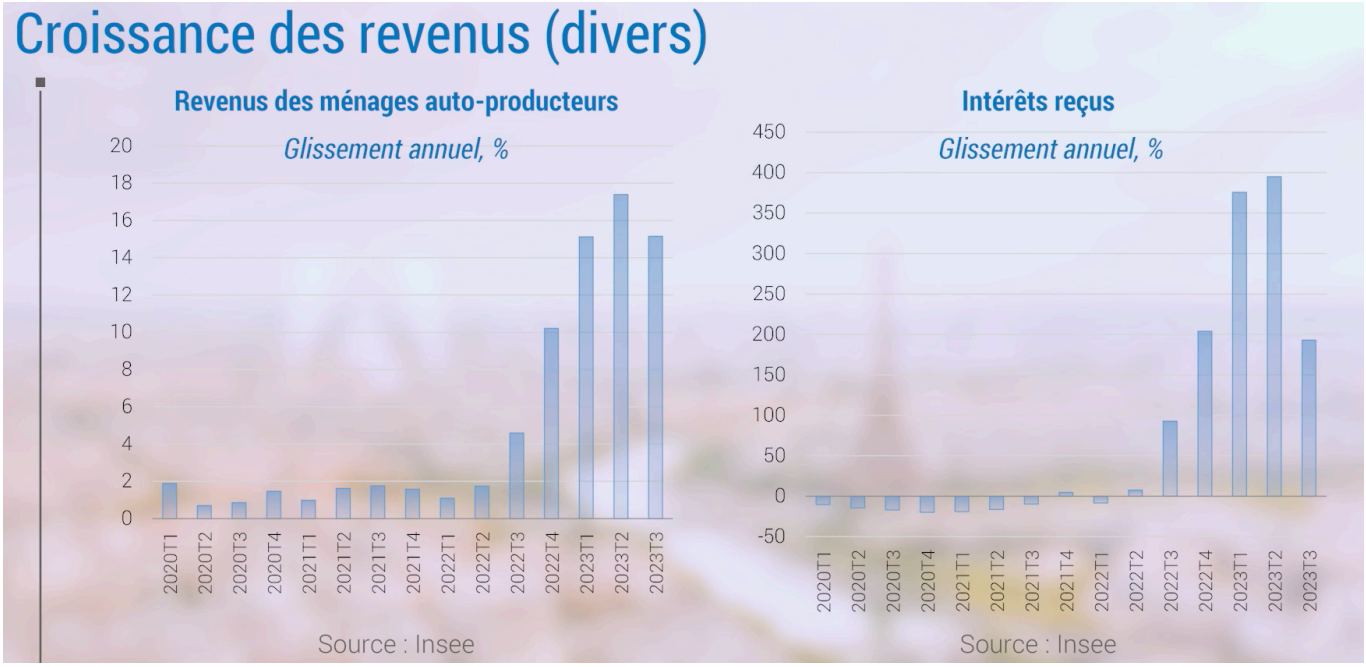

Il est donc pertinent de reconsidérer la hausse du pouvoir d'achat sur un périmètre étroit, excluant ces deux composantes dont la dynamique exceptionnelle voile celle des éléments plus spontanément considérés par les ménages comme armant leur potentiel de dépense.
Pour l'obtenir, il suffit de diminuer le RDB mesuré par l'Insee des revenus d'intérêt et des revenus fictifs perçus par les ménages propriétaires et employeurs.

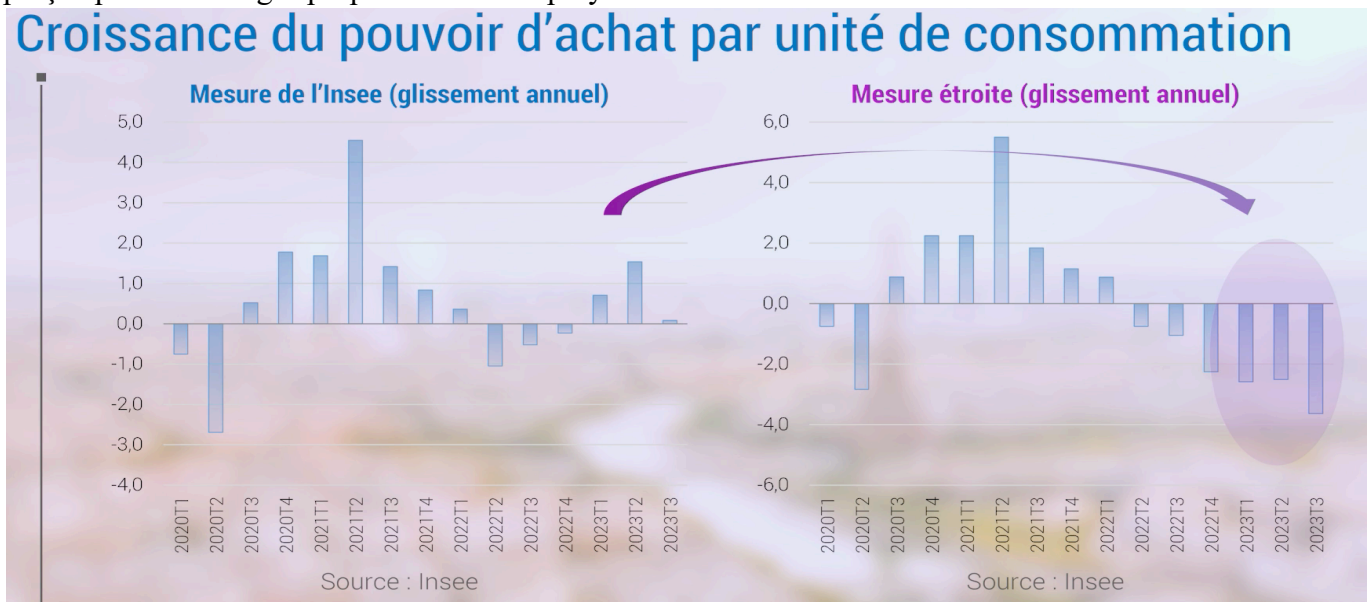

Et là le diagnostic est nettement amendé et plus sombre. Le pouvoir d'achat a bien été profondément attaqué sur ses composantes les plus usuelles, celles qui financent la consommation de la plus grande partie des ménages. Au troisième trimestre, il décroche de presque 4% sur un an. Les ménages s'affirment pessimistes sur leur situation financière, récalcitrants à engager de grosses dépenses engageantes. Ils ont déjà comprimé leurs dépenses alimentaires et énergétiques. En 2024, ce sont les dépenses de biens durables (équipement domestique, automobile notamment) qui risquent d'en faire les frais ».
Note : Ce qu'Olivier Passet appelle « pouvoir d'achat consommable » se rapproche de ce que les comptables nationaux appellent le « revenu arbitrable » :

Figure 1 - Revenu disponible, revenu arbitrable des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

Composantes et évolution du revenu disponible et du pouvoir d'achat		2018	2019	2020	2021	2022
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	a	**1 430,8**	**1 479,6**	**1 497,1**	**1 559,3**	**1 638,1**
Dépenses de consommation pré-engagées	b	415,8	426,6	427,0	444,8	460,4
Revenu arbitrable	a – b	1 015,1	1 053,0	1 070,1	1 114,5	1 177,7
Évolutions (en %)						
Revenu disponible brut		**3,1**	**3,4**	**1,2**	**4,2**	**5,1**
Revenu arbitrable		3,2	3,7	1,6	4,1	5,7
Prix des biens et services consommés par les ménages		1,7	0,8	0,9	1,5	4,8
Prix des biens et services consommés par les ménages autres que dépenses pré-engagées		2,0	0,9	1,3	1,6	5,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages[1]		**1,4**	**2,6**	**0,3**	**2,6**	**0,2**
Pouvoir d'achat arbitrable des ménages[2]		1,2	2,8	0,3	2,5	0,2
Nombre d'unités de consommation		0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation[1]		**0,8**	**2,0**	**-0,3**	**2,1**	**-0,3**
Pouvoir d'achat arbitrable par unité de consommation[2]		0,6	2,2	-0,2	2,0	-0,4

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des biens et services consommés par les ménages.
2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des biens et services consommés par les ménages dont les dépenses ne sont pas pré-engagées.

Lecture : En 2022, le revenu arbitrable des ménages progresse de 5,7 % en valeur par rapport à 2021.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

« En euros courants, les revenus bruts d'activité progressent de nouveau fortement (+7,7 %). Les salaires et traitements bruts augmentent de 8,3 %, portés par le dynamisme de l'emploi, les renégociations d'accords salariaux dans un contexte inflationniste ainsi que plusieurs revalorisations du Smic et celle du point d'indice de la fonction publique. Les revenus mixtes des entrepreneurs individuels augmentent quant à eux de 3,3 %. Les revenus du patrimoine, qui recouvrent les loyers perçus par les ménages propriétaires-bailleurs, les loyers imputés et les revenus financiers, accélèrent en 2022 (+7,4 %, après +6,8 % en 2021). Les revenus attribués aux ménages via leurs contrats d'assurance-vie rebondissent vivement sous l'effet de la remontée des taux servis par les assureurs. Les dividendes reçus sont de nouveau en forte hausse. Les prestations sociales et autres transferts courants augmentent quant à eux faiblement (+0,4 % en 2022, après -2,3 % en 2021). Le repli de l'activité partielle et des allocations chômage est en effet compensé par la revalorisation anticipée en juillet 2022 de la plupart des prestations sociales, pour faire face à l'inflation. Enfin, du fait du dynamisme des revenus, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine accélèrent nettement en 2022 (+7,9 %, après +3,5 % en 2021) malgré les mesures de baisses des prélèvements (suppression de la contribution à l'audiovisuel public, poursuite de la baisse de la taxe d'habitation).

Ces évolutions ne tiennent pas compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages. Pour disposer d'une mesure plus individuelle du pouvoir d'achat, il faut rapporter l'évolution du RDB des ménages à celle des unités de consommation (UC). En 2022, le pouvoir d'achat du RDB par UC se replie de 0,3 %, après une hausse de 2,1 % en 2021 et un recul de 0,3 % en 2020. Il est également possible de calculer un pouvoir d'achat arbitrable par UC en retirant du revenu disponible les dépenses pré-engagées, c'est-à-dire celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses liées au logement, dont l'électricité et le combustible ou dépenses de télécommunication par exemple). En 2022, le repli du pouvoir d'achat arbitrable par UC est un peu plus

www.cnsl.fr

prononcé que celui du pouvoir d'achat du RDB par UC (-0,4 %). Depuis 1975, le pouvoir d'achat arbitrable par UC a augmenté plus modérément que le pouvoir d'achat du RDB par UC (+0,8 %, contre +1,0 % en moyenne annuelle). Ce décrochage a pu entraîner un décalage entre le ressenti des ménages et l'évolution de leur niveau de vie. Néanmoins, depuis 2014, le pouvoir d'achat arbitrable progresse légèrement plus vite que le pouvoir d'achat du RDB ». (INSEE Références, 23/11/2023).

Février 2024 : Révision à la baisse de la croissance française pour 2024 !

Le dimanche soir 18 février sur TF1, le ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire a annoncé une sévère révision à la baisse de la croissance prévue pour 2024, de 1% contre les 1,4% prévus jusque-là. Cela confirme les révisions à la baisse déjà faites par le FMI (de 1,3% à 1%), de la Commission européenne (de 1,2% à 0,9%) comme de la Banque de France et de l'OCDE, qui ne prévoit une croissance que de 0,6%. Cette baisse du taux de croissance prévu ne peut que se répercuter sur l'équilibre des finances publiques, surtout que l'objectif de ramener le déficit à 4,4% du PIB n'est pas remis en cause.
Soulignons que la nouvelle prévision de croissance des services de Bercy est considérée elle-même comme optimiste : le consensus des économistes porte plutôt sur une croissance de 0,7%.

Compléments pour février-juin :

1- Le mardi 12 mars, la Banque de France revoit elle-même à la baisse sa prévision de croissance de 0,9% à 0,8% pour cette année et elle établit un diagnostic moins favorable pour la consommation et l'investissement que l'an dernier.

2- L'indice PMI Flash composite HCOB

• L'indice publié le jeudi 22 février montre des évolutions relativement encourageantes :

L'indice PMI Flash composite HCOB de l'activité globale en France s'est redressé à 47,7 en février (44,6 en janvier), un plus haut de 9 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de l'activité de services en France s'est redressé à 48,0 en février (45,4 en janvier), un plus haut de 8 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de la production manufacturière en France s'est redressé à 46,3 en février (41,0 en janvier), un plus haut de 11 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de l'industrie manufacturière en France s'est redressé à 46,8 en février (43,1 en janvier), un plus haut de 11 mois.
(Données recueillies du 12 au 20 février).
Le commentaire de Norman Liebke est le suivant :
« L'économie française semble s'engager sur la voie de la reprise en février. Bien que la baisse de l'activité se soit poursuivie, le rythme de la contraction a nettement ralenti, comme en témoigne un redressement de plus de trois points de l'indice PMI. Ce rebond a principalement résulté d'une amélioration sur le front de la demande, celle-ci ayant maintenant cessé de reculer à un rythme marqué. Parallèlement, l'inflation des prix facturés a également considérablement ralenti. Conséquence de ces diverses tendances, notre modèle de prévision immédiate HCOB, incorporant les dernières données PMI, s'est redressé par rapport au mois précédent.
Apportant une lueur d'espoir à l'ensemble de l'économie, le secteur des services français continue de se rapprocher de la croissance, grâce notamment aux performances des entreprises tournées vers l'international, qui tirent profit d'une amélioration de la demande touristique. Le secteur des services représentant près de 80 % de l'activité économique française, il est tout à fait crucial qu'il renoue avec la croissance aussi rapidement que possible pour permettre une reprise de la deuxième économie de la zone euro.

www.christian-biales.fr

Le secteur manufacturier est quant à lui en train de se redresser progressivement. L'indice des nouvelles commandes a gagné plus de sept points en février, ce ralentissement du repli de la demande ayant permis d'enrayer de manière significative la chute de la production. Reste à déterminer s'il s'agit là d'un rebond éphémère ou de l'amorce d'une tendance plus pérenne, d'autant que les perspectives d'activité à douze mois des fabricants français demeurent défavorables et bien en dessous de leur moyenne de long terme.
Enfin, la BCE sera très certainement satisfaite des données PMI HCOB sur les prix. L'inflation dans le secteur des services, qui est actuellement le moteur principal de l'évolution des prix à la consommation, a, selon les dernières données de l'enquête, fortement ralenti en février. Les prix facturés par les prestataires de services ont en effet enregistré leur plus faible hausse depuis près de trois ans et il n'est pas impossible que l'indice correspondant se replie prochainement en dessous de la barre du 50,0 du sans changement, suivant ainsi la direction de l'indice des prix de vente dans le secteur manufacturier, en territoire négatif depuis le milieu de l'année 2023. »

• Mais l'indice publié le 21 mars est par contre peu optimiste :

« L'indice PMI Flash composite HCOB de l'activité globale en France s'est replié à 47,7 en mars (48,1 en février), un plus bas de 2 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de l'activité de services en France s'est replié à 47,8 en mars (48,4 en février), un plus bas de 2 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de la production manufacturière en France s'est redressé à 47,2 en mars (46,9 en février), un plus haut de 14 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de l'industrie manufacturière en France s'est replié à 45,8 en mars (47,1 en février), un plus bas de 2 mois.
(Données recueillies du 12 au 19 mars)
Le commentaire de Norman Liebke est le suivant :
"Le premier trimestre 2024 ne sera pas celui de la reprise pour l'économie française, comme le suggère le léger repli de l'indice PMI composite Flash HCOB pour le secteur privé français par rapport à février, celui-ci se maintenant ainsi en territoire négatif. Cette poursuite de la contraction de l'activité a principalement résulté de la faiblesse de la demande, la baisse du volume global des nouvelles affaires s'étant en effet accélérée en mars. Ce repli du volume des nouvelles commandes s'est en outre traduit par une diminution plus rapide du volume des affaires en cours, les entreprises s'étant tournées vers les affaires en attente pour soutenir leurs niveaux d'activité. Anticipant une reprise économique dans l'année à venir, les participants à l'enquête se sont toutefois dits optimistes quant à leurs perspectives d'activité à douze mois.
Dans le secteur manufacturier, l'impact des attaques des rebelles houthis en mer Rouge sur les chaînes d'approvisionnement semble s'estomper. L'indice PMI relatif aux délais de livraison d'intrants s'est en effet de nouveau redressé pour s'établir en mars sur la barre du 50,0 du sans changement, signalant ainsi, après son repli à un creux d'un an en janvier, une stabilisation de la performance des fournisseurs.
Les entreprises anticipent une amélioration de la conjoncture dans les douze prochains mois. L'indice des perspectives d'activité a en effet atteint son plus haut niveau depuis quatorze mois, dépassant en outre légèrement sa moyenne de long terme et signalant ainsi un fort degré d'optimisme dans le secteur privé français. Les répondants anticipant une hausse de leur activité fondent généralement leurs prévisions de croissance sur l'espoir d'une amélioration de la conjoncture économique. Témoignant néanmoins d'un certain scepticisme des entreprises quant à une reprise prochaine de la croissance, l'emploi a reculé au cours du mois.
L'accroissement des salaires continue de pousser à la hausse les prix à la consommation. Les dernières données PMI Flash HCOB signalent de nouvelles augmentations des prix payés et des prix facturés dans le secteur des services, secteur à forte densité de personnel, en raison principalement de la hausse des coûts salariaux. Bien que le baromètre de l'évolution des salaires sur Indeed (Indeed Wage Tracker) annonce un ralentissement de l'inflation globale des salaires dans les prochains mois, nous anticipons une stagnation de la hausse des frais salariaux en milieu d'année, celle-ci risquant de faire obstacle à un véritable repli de l'inflation". »

3- L'INSEE publie le 22 février les informations suivantes :

www.christian-blades.fr

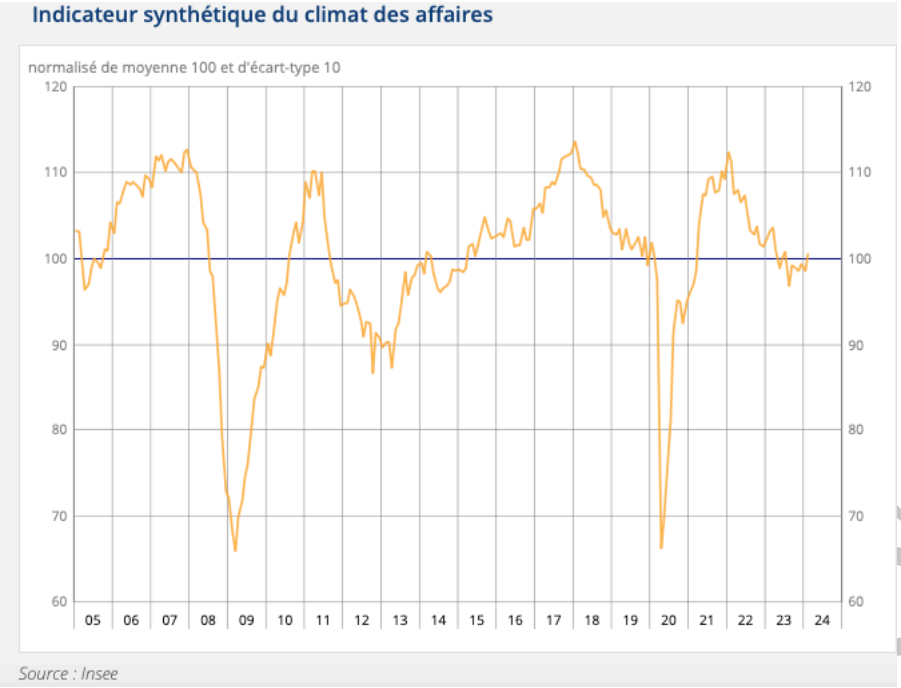

« Selon les chefs d'entreprise interrogés en février 2024, le climat des affaires dans l'industrie rebondit. L'indicateur synthétique rejoint ainsi sa moyenne de longue période (100). Le solde d'opinion sur l'évolution de la production au cours des trois derniers mois et ceux sur le niveau des carnets de commandes, globaux comme étrangers contribuent principalement à ce rebond ».

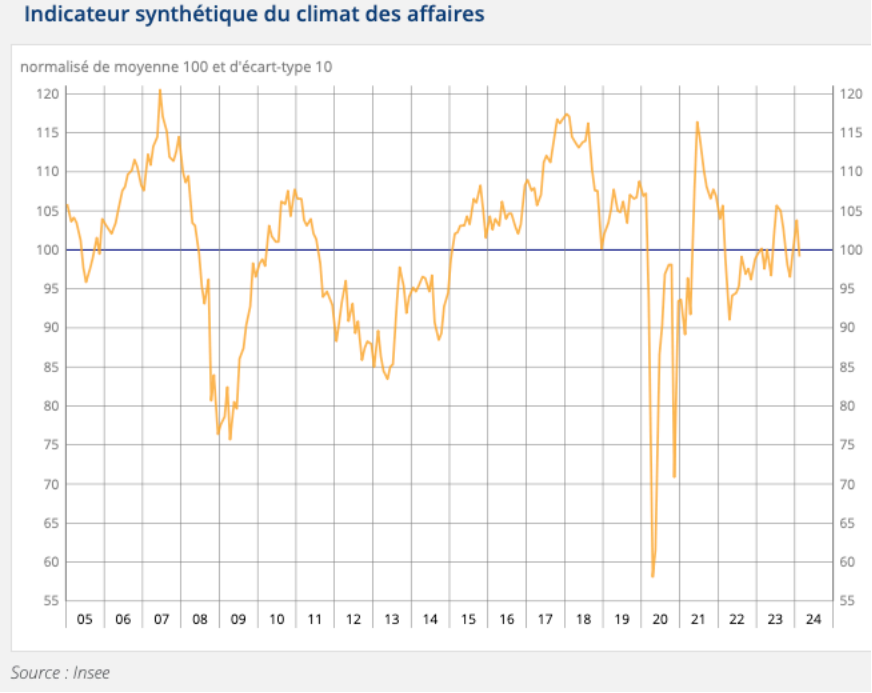

« En février 2024, le climat des affaires se dégrade nettement dans l'ensemble constitué du commerce de détail et du commerce et de la réparation d'automobiles, après deux mois de nette amélioration. À 99, l'indicateur qui le synthétise perd cinq points et passe juste au-dessous de sa moyenne de longue période (100). Cette diminution résulte principalement de la baisse des soldes d'opinion relatifs aux perspectives générales d'activité, aux ventes passées et aux intentions de commandes ».

4- La revue de l'IFRAP (n°257) publiée en juin 2024 est consacrée à l'étude du PIB marchand pour mieux connaître les « causes et conséquences du décrochage français » : https://www.ifrap.org/sites/default/files/documents/2024-07/ifrap257_hd.pdf

En voici l'introduction-résumé :
« La création de la richesse nationale provient de la production marchande qui va pourvoir en ressources, via les prélèvements, le secteur non marchand, afin de mettre en œuvre la production non marchande.
Principaux résultats :
En France, la valeur ajoutée marchande représente 69,6 % du PIB quand elle représente 74,1 % en moyenne dans les autres pays de l'Union européenne. Elle a stagné en France entre 2012 et 2022 tandis qu'elle progressait de 2 points dans les autres pays de l'Union européenne. Inversement, la valeur non marchande a reculé dans les autres pays de l'UE de 2 points pour s'établir à 25,9 % tandis qu'elle se situe à 30,4 %. En toute logique, le taux de prélèvements obligatoires devrait se calculer non pas en rapport au PIB, mais en rapport à la valeur ajoutée marchande. Car, au fond, c'est elle, et elle seule, la source de taxation hors foncier. Le taux de prélèvements obligatoires sur la valeur ajoutée marchande représentait 68,9 % et était le plus élevé des pays de l'Union européenne, en progression de 1,9 point devant la Belgique et la Finlande. Le Danemark longtemps en tête, a réussi à faire baisser ce taux de 11 points, plus particulièrement entre 2020 et 2022.
En 2022, le total des impôts sur la production sur les entreprises s'élevait à 32,3 % du PIB, niveau le plus élevé des pays européens, loin devant l'Allemagne (22,3 %), l'Italie (26,2 %), l'Espagne (24,9 %). L'Irlande est très loin à 13,7 % seulement. Une situation qui handicape les entreprises françaises qui doivent financer par endettement leur investissement, faute de capacité d'autofinancement. La France se classe au 4ème avant dernier rang en matière d'autofinancement pour un besoin de financement de165 milliards cumulé sur la période 2012-2022. La situation impacte aussi les capacités des entreprises françaises à exporter avec un déficit de la balance commerciale cumulée sur 2012-2022 à 1 196 milliards €, le pire résultat des pays de l'Union. En particulier, il faut souligner la faiblesse des entreprises industrielles françaises : la part de l'industrie a reculé pour se situer à 13,3 % dans le total de la valeur ajoutée marchande, à la 4e place parmi les pays où l'industrie est la plus faible derrière le Luxembourg, Chypre et Malte. Cette situation impacte enfin le taux d'emplois marchands : en France, ce taux se situe à 51 %, en progression de quasiment 6 points depuis 2012. Toutefois, à 51 %, la France affiche le 3e taux d'emplois marchands le plus faible après la Belgique et l'Espagne. Et loin de l'Allemagne ou des Pays-Bas (respectivement 12 et 14 points de plus) ».

Juin-juillet 2024 :

Entre les deux tours des élections législatives, paraissent le vendredi 5 juillet deux études sur l'état de l'économie française.

L'étude d'Alexandre Mirlicourtois, Directeur de la conjoncture et de la prévision de Xerfi ; dont voici le contenu de la vidéo :

« La période électorale ouverte depuis le 9 juin dernier a très peu laissé de place au débat sur la situation économique du pays, pourtant essentiel pour évaluer les programmes.
Cinq thèmes sont, a minima, incontournables.

Le premier thème concerne la croissance.
En prenant le 4ème trimestre 2019 comme point de départ, juste avant le début de la crise de la Covid, la performance française ne se distingue pas de celles des autres pays de la zone euro. En resserrant ensuite sur les deux dernières années, le constat est celui d'un rythme de croissance proche de 1%, soit autour de son potentiel.

www.christian-blais.fr

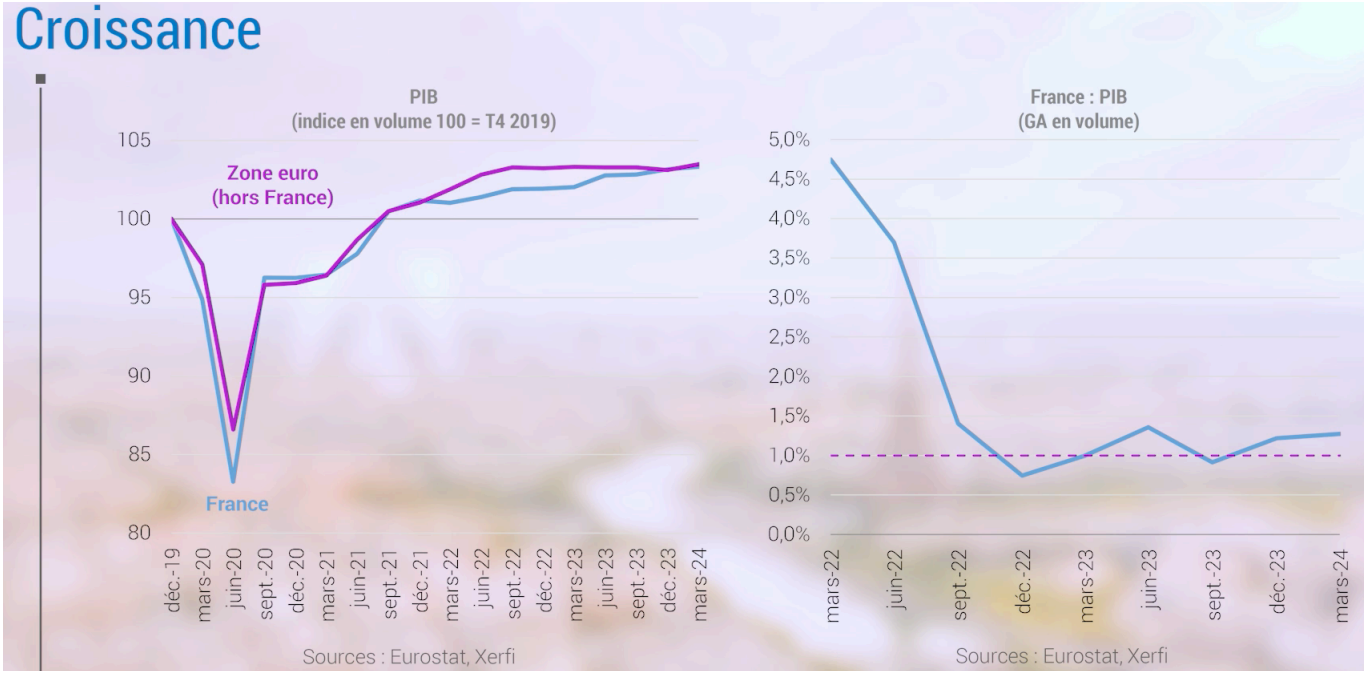

De ces observations, deux conclusions se dégagent.
L'efficacité du "quoiqu'il en coûte" à la française n'est pas claire bien que la France ait été l'un des pays les plus généreux, ce qui a laissé des traces dans les comptes publics.
Le manque de vigueur de l'activité depuis 2022 n'est pas dû à une conjoncture dégradée mais à la faible capacité de l'économie française à créer des richesses, confirmant un problème d'offre persistant malgré quelques progrès.
La France ne peut plus laisser filer son déficit public
Le chapitre finances publiques révèle une situation alarmante. Les données de Bercy montrent un nouveau dérapage du déficit public sur les 4 premiers mois de l'année à près de 92 milliards d'euros. Aussi, selon le FMI, la France et l'Italie sont les deux seules économies dont le taux d'endettement public soit à la fois supérieur à 110% du PIB et voué spontanément à s'alourdir au cours des 5 prochaines années.

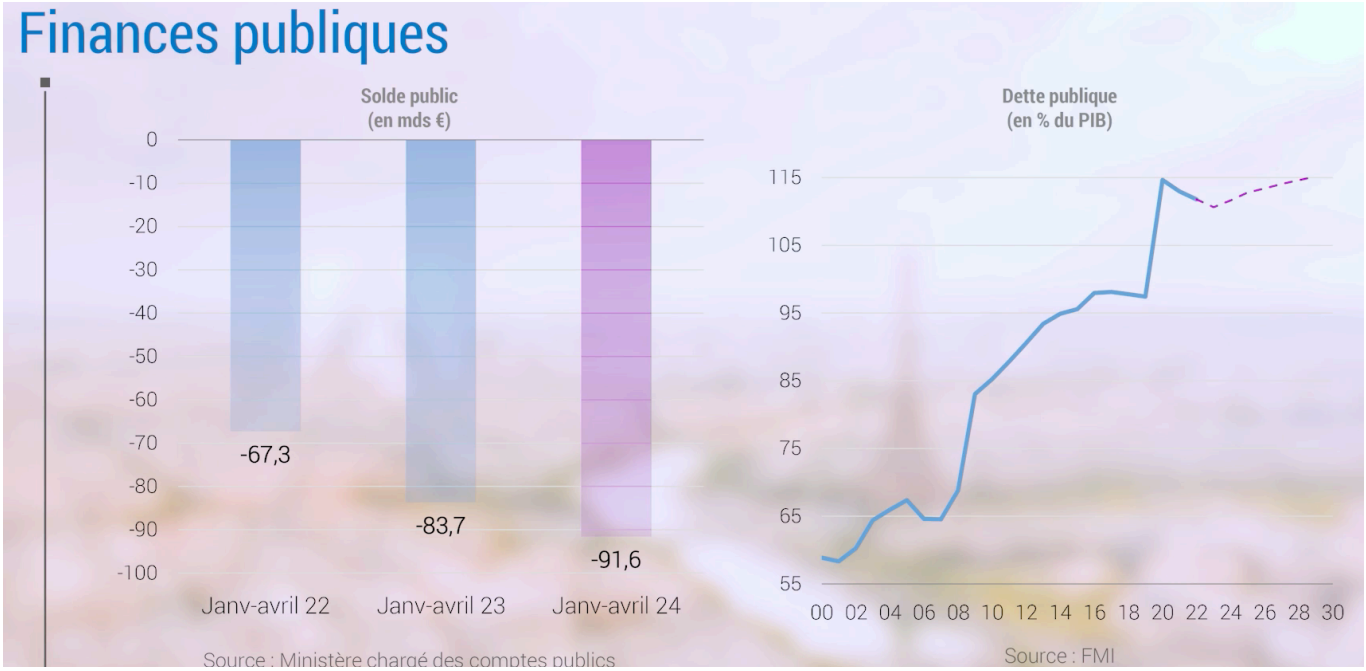

Ce n'est pas de bon augure, d'autant que la dette publique française est majoritairement détenue par des investisseurs étrangers qu'il faut rassurer sous peine de voir grimper les taux. Relèvement des prélèvements obligatoires et/ou réduction des dépenses publiques sont les deux seules options. Celle de laisser filer le déficit n'en est plus une, la France est sous procédure pour déficit excessif avec Bruxelles comme arbitre.

Un système productif globalement sous tension

Le troisième volet concerne l'état de santé du système productif. Le diagnostic est plus nuancé. Des signes de vulnérabilité sont apparus, révélés notamment par la flambée des défaillances. Elles se rapprochent de leurs records historiques avec cette inquiétude en plus : ce sont les entreprises de plus de 10 salariés les plus touchées.

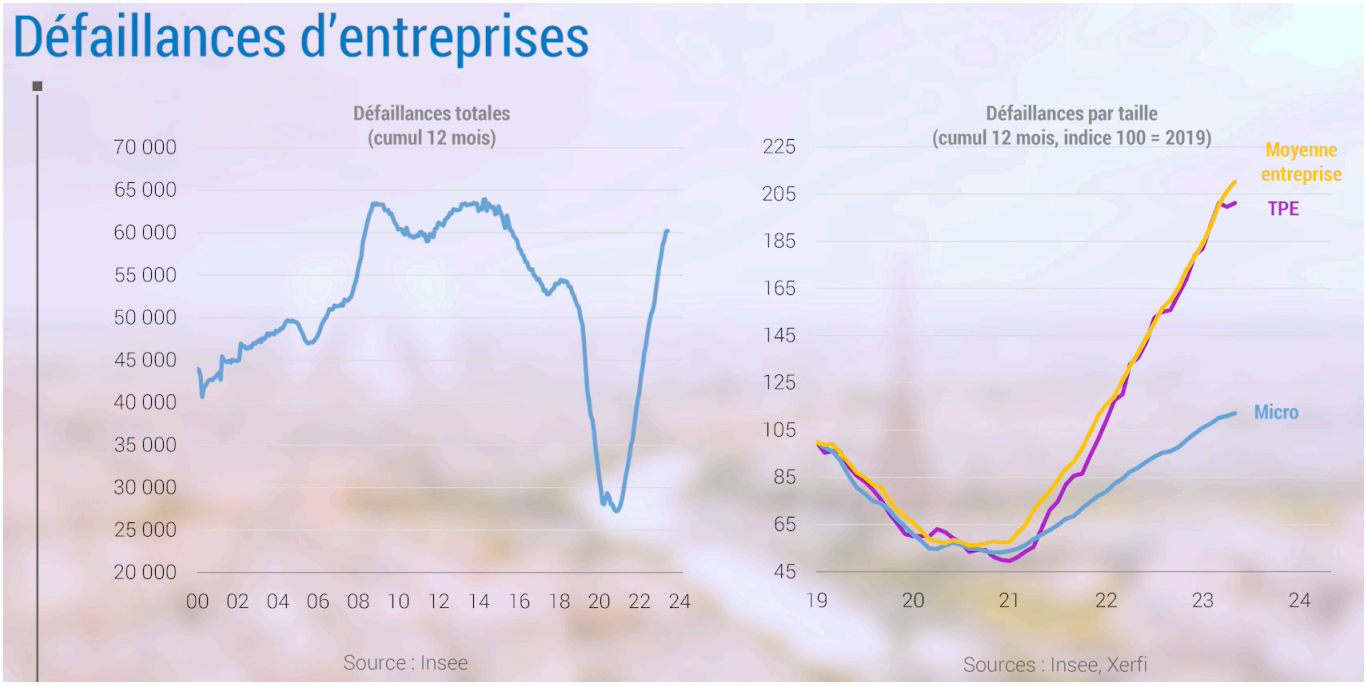

La poursuite du rattrapage du retard des défaillances et la forte augmentation des créations d'entreprises entre 2016 et 2021 l'expliquent plus que la fragilisation financière des sociétés. Mais attention, les trésoreries semblent à nouveau plus tendues.

En revanche, même très partielles, les retombées des efforts en matière de politique de l'offre, pro-business pour faire simple, commencent à être perceptibles. La France ouvre, et c'est nouveau, plus d'usines qu'elle n'en ferme ; le déficit du commerce extérieur de biens et services se réduit après avoir touché le fond ; la part des exportations françaises dans celle de la zone euro, qui avait décroché avec la pandémie alors qu'elle s'était stabilisée depuis 2017, se redresse.

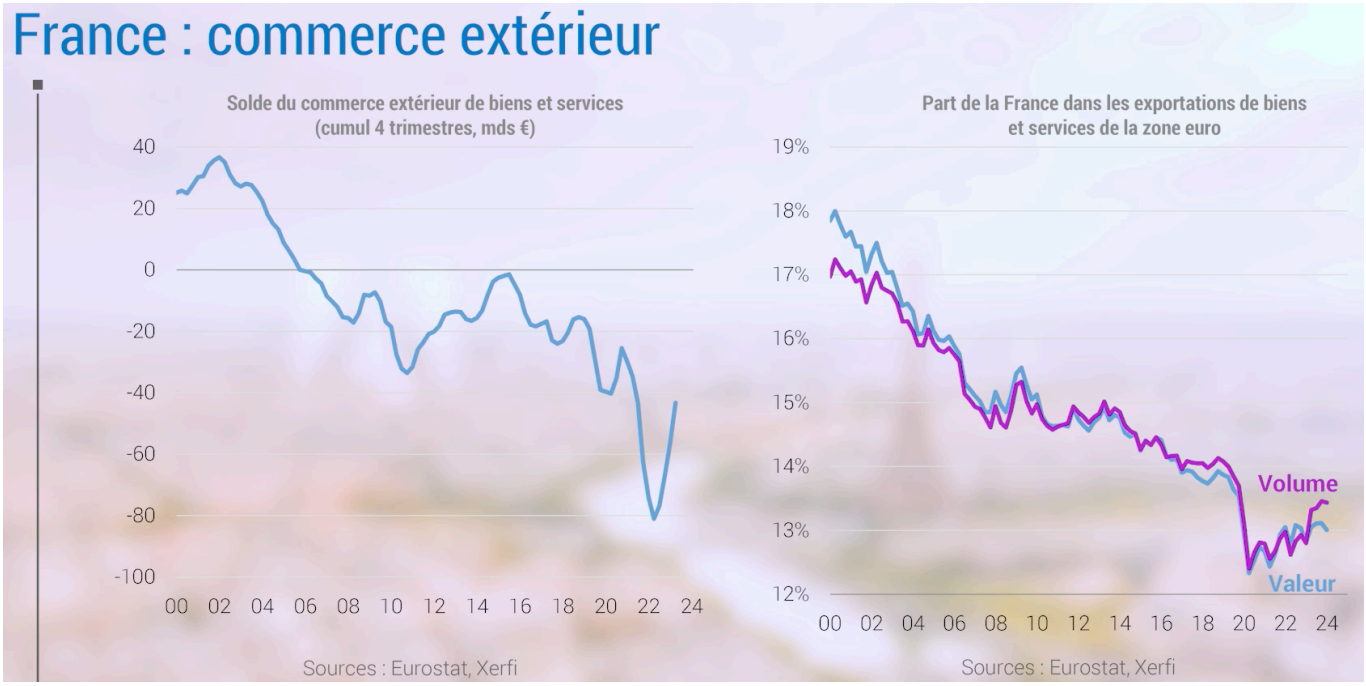

Idem côté valeur ajoutée. La désindustrialisation relative vis-à-vis du reste de l'Europe est stoppée. Enfin, signe d'une compétitivité retrouvée, l'emploi industriel se redresse et a mis fin à son hémorragie.

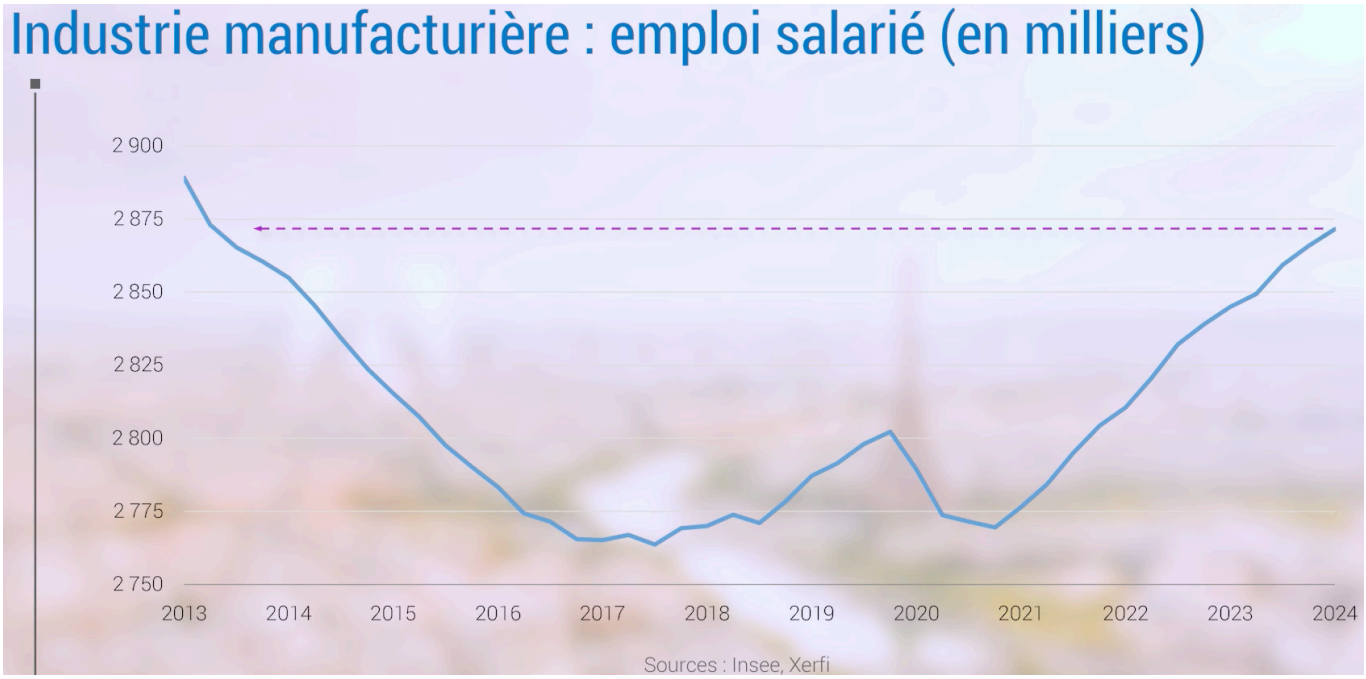

Note : dans un article publié ce même 5 juillet, l'INSEE informe que la production manufacturière est « en nette baisse » en mai : - 2,7% !

www.christia

Évolution de la production industrielle

Données CVS-CJO, base et référence 100 en 2021

NA : A10, (A17), [A38 ou A64]	Pond. *	Mai. 2024	Mai 2024 / Avril 2024	Avril 2024 / Mars 2024	T/T-1 (3)	T/T-4 (4)
BE : INDUSTRIE	**10 000**	**98,7**	**-2,1**	**0,6**	**-0,6**	**-0,4**
CZ : INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	**8 253**	**100,1**	**-2,7**	**0,5**	**-0,7**	**-0,5**
(C1) Industries agro-alimentaires	**1 380**	**97,9**	**-0,6**	**-0,7**	**0,2**	**0,1**
(C2) Cokéfaction et raffinage	**154**	**128,7**	**3,9**	**-0,5**	**-2,1**	**16,5**
(C3) Fab. de biens d'équipement	**1 186**	**100,0**	**-4,6**	**2,8**	**0,6**	**-3,5**
[CI] Produits informatiques, électroniques et optiques	480	110,0	-5,0	1,5	3,3	1,1
[CJ] Équipements électriques	255	96,6	-2,3	1,6	-0,8	-2,3
[CK] Machines et équipements n.c.a. (1)	451	91,1	-5,4	5,3	-2,1	-9,4
(C4) Fab. de matériels de transport	**887**	**110,0**	**-0,7**	**-2,4**	**-3,5**	**-6,0**
[CL1] Automobile	367	100,0	-6,6	1,3	-4,2	-13,1
[CL2] Autres matériels de transport	520	117,1	3,3	-4,8	-3,0	-0,9
(C5) Fab. d'autres produits industriels	**4 646**	**97,9**	**-3,5**	**0,9**	**-0,7**	**0,8**
[CB] Textile, habillement, cuir et chaussure	222	117,6	-5,1	9,1	-0,5	-1,5
[CC] Bois, papier et imprimerie	384	94,3	0,2	2,4	2,0	2,0
[CE] Chimie	866	91,1	-4,0	-2,7	-0,1	0,3
[CF] Pharmacie	455	107,3	-6,0	1,8	-1,3	11,3
[CG] Caoutchouc, plastiq. et minér. non mét.	637	87,9	-4,2	0,5	-0,7	-5,1
[CH] Métallurgie et produits métalliques	1 019	92,1	-3,1	0,0	-2,4	-2,8
[CM] Autres industries manufacturières y c. réparation et installation	1 063	108,2	-3,0	1,8	-0,2	3,4
DE : Industries extractives, énergie, eau	**1 747**	**92,0**	**1,1**	**1,3**	**0,0**	**-0,1**
[BZ] Industries extractives	62	80,3	-2,2	1,9	-1,2	-10,0
[DZ] Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	1 543	92,7	1,4	1,5	0,1	0,4
[EZ] Eau, assainissement	142	89,6	-0,9	-1,2	-1,0	-1,2
FZ : Construction	**4 494**	**97,4**	**-1,0**	**-1,1**	**-1,7**	**-4,3**
Grands regroupements industriels GRI (2)						
Biens d'investissement	2 830	104,7	-3,2	1,2	-1,2	-1,7
Biens intermédiaires	2 880	91,6	-2,7	-0,5	-0,5	-2,0
Biens de conso. durables	172	102,2	-4,1	-2,1	-0,1	1,0
Biens de conso. non durables	2 273	102,4	-2,5	1,0	-0,4	1,5
Énergie	1 845	95,5	1,6	1,1	-0,2	1,8

*Pondération (10 000 = B...E)
(1) n.c.a. : non classés ailleurs
(2) Grands regroupements industriels GRI : définition dans le règlement (CE) nº 656/2007 de juin 2007
(3) Trois derniers mois rapportés aux trois mois précédents
(4) Trois derniers mois rapportés à la même période de l'année précédente
Sources : Insee, SSP, SDES.

« La production des trois derniers mois (mars à mai 2024) est inférieure à celle des trois mêmes mois de l'année précédente dans l'industrie manufacturière (-0,5 %) comme dans l'ensemble de l'industrie (-0,4 %).
Sur cette période, les productions de matériels de transport et de biens d'équipement sont en nette baisse (respectivement -6,0 % et -3,5 %). À l'opposé, la production augmente légèrement dans la fabrication d' "autres produits industriels" (+0,8 %) et très fortement dans la cokéfaction et le raffinage (+16,5 %). Elle est quasi stable dans les industries agroalimentaires (+0,1 %) et les industries extractives, énergie, eau (-0,1 %) ».

Marché du travail et pouvoir d'achat forment une autre rubrique.
Parmi les évolutions les plus spectaculaires, la forte diminution du taux de chômage et son corollaire, le boum des créations d'emplois, en dépit de quelques ratés ou à-coups. Le cap a été maintenu au 1er trimestre avec encore plus de 100 000 créations nettes dans le privé et, une fois n'est pas coutume, le diable ne se cache pas dans les détails. Les créations nettes depuis la fin 2019 se concentrent sur les CDI et les contrats en alternance, pas sur les formes les plus précaires. La dynamique est la même sur un an.

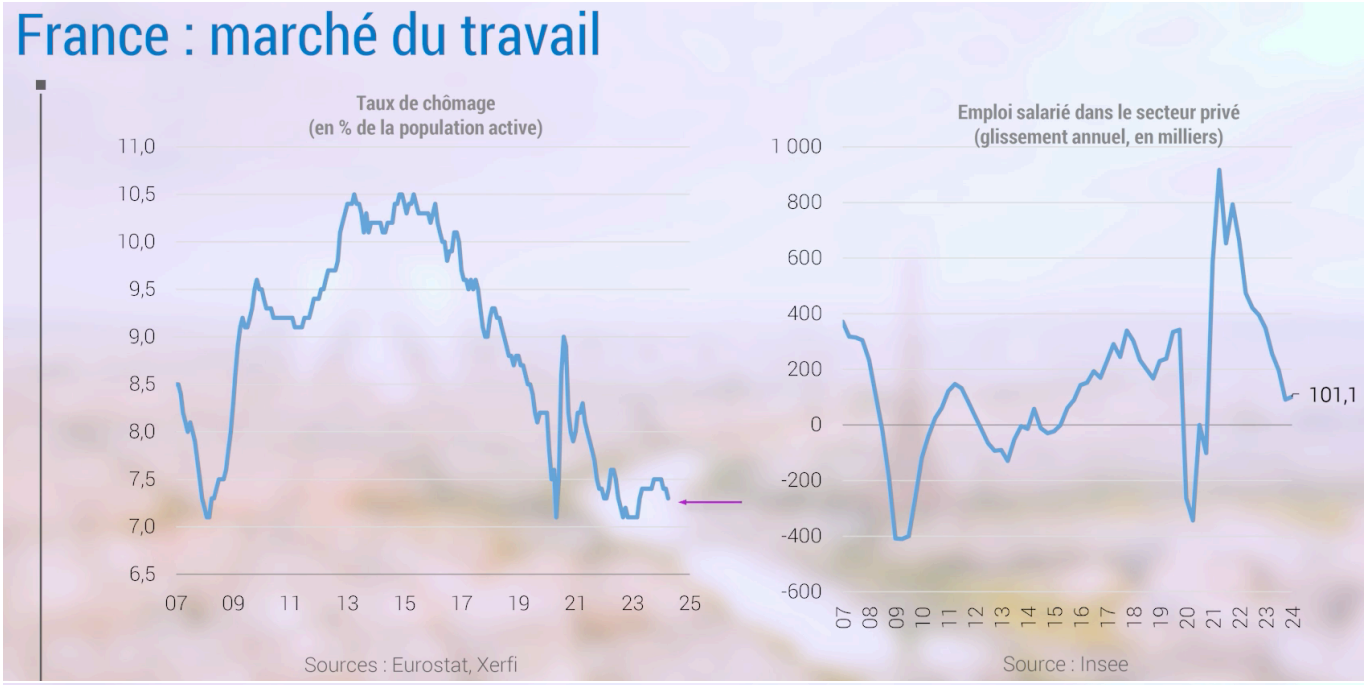

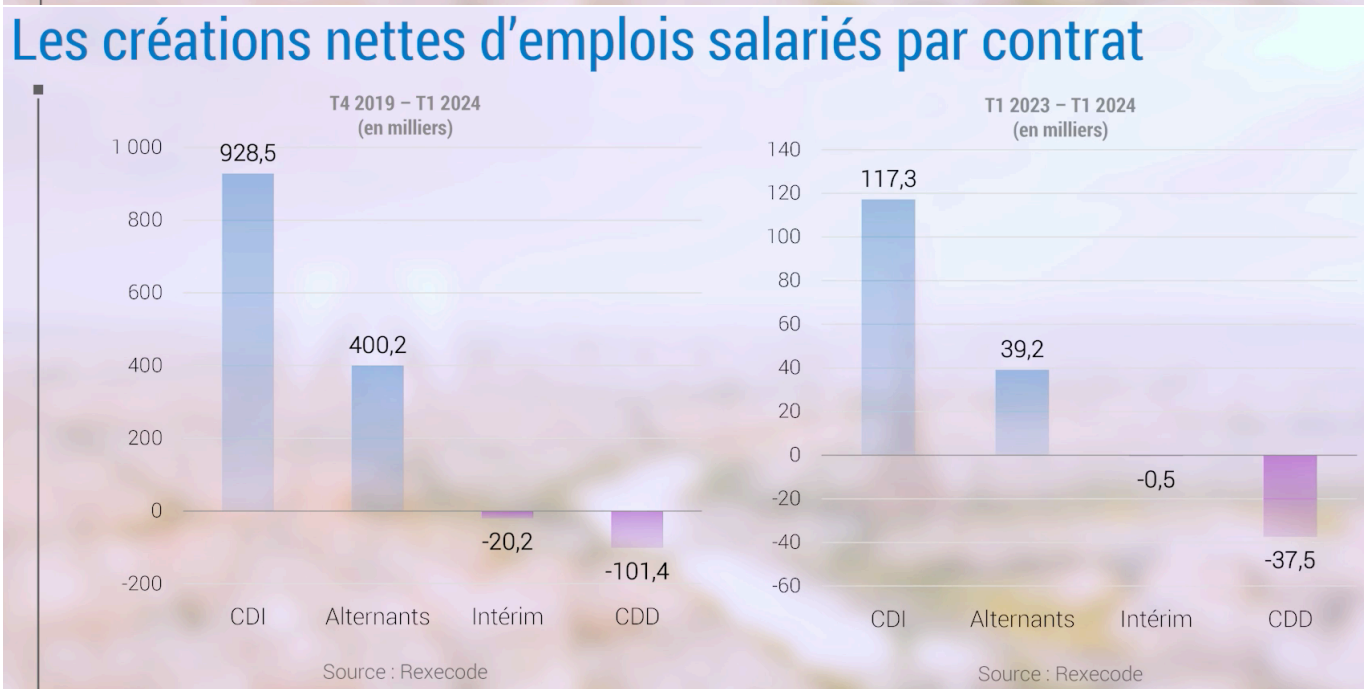

Côté pouvoir d'achat, l'évolution est moins flatteuse. Sans réelle tendance depuis 2021, il varie par à-coups. Derrière cette observation moyenne, la disparité est très grande : les plus aisés ayant été aussi les mieux lotis. C'est l'une des explications du maintien d'un taux d'épargne financière exceptionnellement élevé avec un montant record de 6 000 milliards d'euros de l'encours des placements financiers des Français, un véritable trésor de guerre.

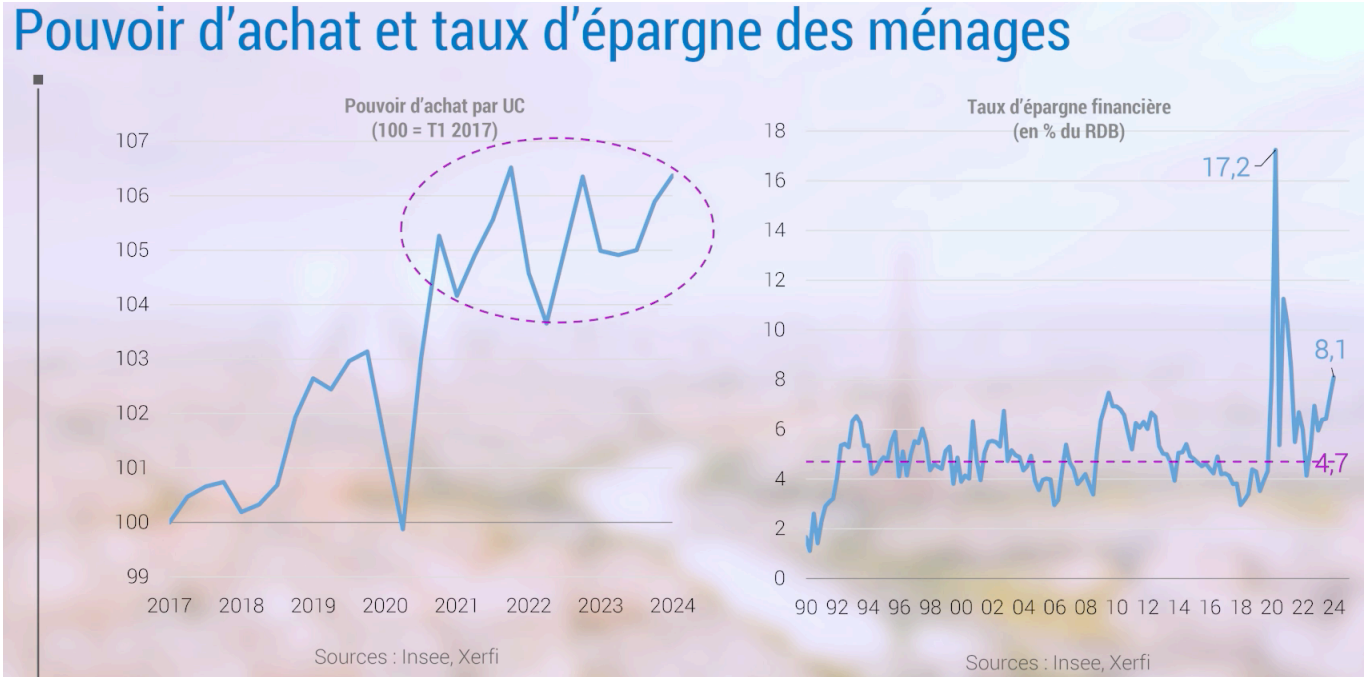

Chapitre de fin : la France à l'arrêt !

Incertitude radicale, sidération, peu importe, la dissolution de l'Assemblée nationale a pris tout le monde de court et stoppé net l'activité économique. Cela fait évidemment aussi partie du diagnostic. Un diagnostic qui ne laisse pas la place aux mesures les plus radicales des programmes proposés ».

« Le bilan de 7 ans de "macronisme", de politique économique en France » établi par Patrick Artus dont voici la synthèse :

« On peut distinguer dans les politiques économiques menées par Emmanuel Macron :

- des politiques qui ont été couronnées de succès : réformes fiscales (flat tax, réforme des retraites, politique industrielle, réforme de l'apprentissage) qui ont abouti à une hausse de l'investissement des entreprises et du taux d'emploi, à un début de redressement de l'industrie, à une hausse de l'attractivité de la France ;
- les politiques qui n'ont pas été menées alors que cela aurait été nécessaire : absence de réforme du système éducatif (avec la baisse du niveau scolaire des enfants), faiblesse des incitations à investir davantage dans les nouvelles technologies, faiblesse des dépenses de Recherche et Développement (l'investissement en nouvelles technologies et les dépenses de R&D sont restés anormalement faibles d'où le recul de la productivité), politique du logement ne corrigeant pas l'insuffisance du nombre de logements.

On peut dire de manière synthétique que la politique économique "financière et fiscale" a été couronnée de succès, mais que des lacunes graves ont persisté dans les politiques économiques "éducative, technologique et logement" ».

Fin juillet, l'INSEE publie l'évolution des indicateurs du climat des affaires et du climat de l'emploi : ils sont tous en nette dégradation :

Indicateur du climat des affaires France

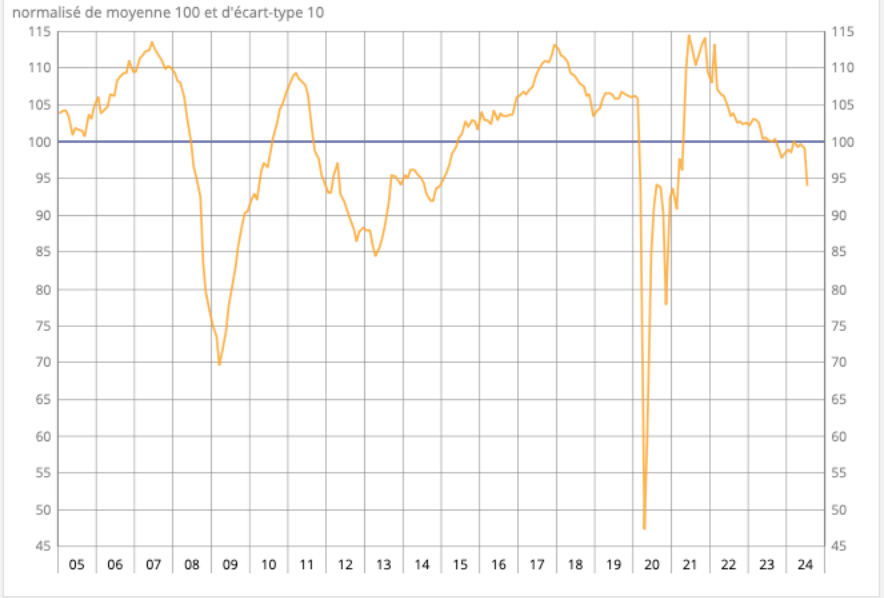

Source : Insee

Indicateurs du climat des affaires et du climat de l'emploi

	Mars 24	Avr. 24	Mai 24	Juin 24	Juil. 24
Indicateurs du climat des affaires					
France	**100**	**99**	**100**	**99**	**94**
Industrie	102	100	99	99	95
Bâtiment	103	101	102	100	99
Services	102	100	102	101	95
Commerce de détail *	101	102	101	99	94
Commerce de gros	96		95		92
Emploi	**100**	**101**	**102**	**100**	**96**

* y compris commerce et réparation automobiles

Sources : Insee, enquêtes de conjoncture

www

Indicateur du climat de l'emploi France

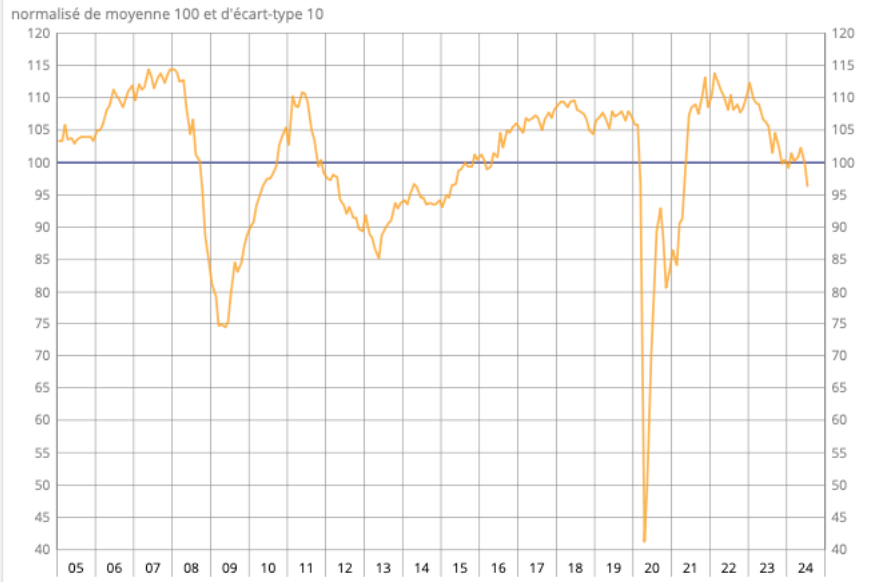

Source : Insee

Un problème structurel inquiétant pour le long terme : l'évolution démographique

Bilan démographique 2023, INSEE, 16/01/2024.

en milliers

Année	Population au 1er janvier	Nombre de naissances sur l'année (a)	Nombre de décès sur l'année (b)	Solde naturel (a) - (b)	Solde migratoire	Ajustement statistique[1]	Évolution de la population (en %)
2019	67 258	753,4	613,2	+140,1	+128	-84	0,40
2020	67 442	735,2	668,9	+66,3	+223	-34	0,43
2021	67 697	742,1	661,6	+80,5	+183p	-34p	0,39p
2022	67 927p	726,0	675,1	+50,9	+183p	-17p	0,34p
2023	68 143p	678,0p	631,0p	+47,0p	+183p	///	0,34p
2024	68 373p	nd	nd	nd	nd	///	nd

p : données provisoires ; nd : non disponible.

1. Introduit pour rendre comparables les niveaux de population annuels successifs à la suite de la rénovation du questionnaire du recensement en 2018.

Lecture : Au 1er janvier 2021, la population est de 67 697 milliers d'habitants. En ajoutant à ce chiffre les estimations de solde naturel (+80,5 milliers) et de solde migratoire (+183 milliers) pour 2021, et en corrigeant de l'ajustement statistique (-34 milliers), la population est estimée à 67 927 milliers au 1er janvier 2022. Entre 2021 et 2022, la population a augmenté de 0,39 %.

Champ : France.

Source : Insee, recensements et estimations de population, statistiques et estimations d'état civil.

www

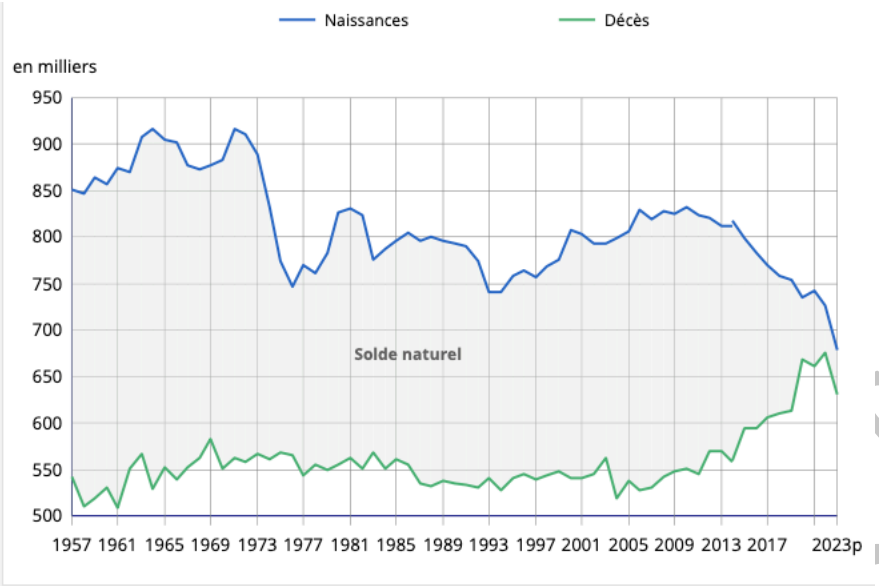

p : données provisoires.
Lecture : En 2022, en France, 725 997 bébés sont nés et 675 122 personnes sont décédées.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France à partir de 2014.
Source : Insee, statistiques et estimations d'état civil.

« Le nombre de naissances est estimé à 678 000 en France en 2023, en baisse très marquée par rapport à 2022 (-48 000 naissances, soit -6,6 %). Depuis 2011, les naissances ont été chaque année moins nombreuses, à l'exception d'un rebond en 2021, année marquée par les conséquences de la crise sanitaire. Entre 2014 et 2019, la baisse était de 1,6 % en moyenne par an. Elle se poursuit désormais à un rythme plus élevé : -2,2 % en 2022, -6,6 % en 2023. Au total, le nombre de naissances est, en 2023, inférieur d'environ 20 % à son niveau de 2010 ».

Fécondité, France

Année	Taux de fécondité par groupe d'âges (nombre de naissances pour 100 femmes)							Taux de reproduction (pour	
	15 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 50 ans	Indicateur conjoncturel de fécondité (1) (pour 100 femmes)	Âge moyen des mères (2) (en années)	Brut (3)	Net (3)
1994	3,4	12,9	9,4	3,8	0,4	168,3	28,8	82,1	80,9
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	173,0	28,9	84,5	83,4
1996	3,2	13,1	10,4	4,2	0,4	175,0	29,0	85,2	84,1
1997	3,1	12,8	10,5	4,3	0,4	174,5	29,1	84,9	83,9
1998	3,1	12,9	10,8	4,6	0,4	177,9	29,3	86,8	85,7
1999	3,1	13,0	11,1	4,8	0,5	180,8	29,3	88,1	87,1
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	189,3	29,3	92,2	91,2
2001	3,4	13,2	11,7	5,1	0,6	189,5	29,3	92,6	91,5
2002	3,3	13,0	11,6	5,2	0,6	188,1	29,4	91,8	90,8
2003	3,3	12,9	11,9	5,3	0,6	189,1	29,5	92,4	91,5
2004	3,3	12,9	12,0	5,4	0,6	191,5	29,5	93,3	92,4
2005	3,2	12,8	12,3	5,7	0,6	193,8	29,6	94,6	93,7
2006	3,3	13,1	12,7	6,0	0,7	199,7	29,7	97,5	96,6
2007	3,2	12,8	12,6	6,1	0,7	197,7	29,8	96,5	95,7
2008	3,3	12,9	12,9	6,2	0,7	200,7	29,8	98,1	97,2
2009	3,2	12,9	13,0	6,3	0,7	200,4	29,9	97,9	97,0
2010	3,3	12,9	13,3	6,4	0,7	202,9	29,9	99,2	98,3
2011	3,1	12,7	13,1	6,4	0,8	201,0	30,0	98,3	97,5
2012	3,1	12,5	13,1	6,6	0,8	200,8	30,1	98,0	97,2
2013	3,0	12,4	13,0	6,7	0,8	198,8	30,2	97,0	96,2
2014 hors Mayotte	2,8	12,2	13,1	6,9	0,8	199,0	30,3	97,3	96,5
2014 inclus Mayotte	2,9	12,3	13,1	7,0	0,8	199,9	30,3	97,7	96,9
2015	2,7	11,9	12,9	7,0	0,8	195,5	30,4	95,5	94,7
2016	2,6	11,5	12,9	7,0	0,8	192,4	30,5	93,9	93,1
2017	2,4	11,2	12,7	6,9	0,9	189,3	30,5	92,4	91,6
2018	2,3	11,0	12,7	6,9	0,9	187,0	30,6	91,2	90,4
2019	2,3	10,8	12,6	7,0	0,9	186,3	30,7	91,1	90,3
2020	2,2	10,4	12,4	6,9	0,9	181,7	30,8	88,8	88,1
2021 (p)	2,1	10,3	12,8	7,2	0,9	183,1	30,9	89,5	88,8
2022 (p)	2,0	10,0	12,4	7,2	1,0	179,4	31,0	87,6	86,8
2023 (p)	1,9	9,2	11,5	6,8	0,9	167,6	31,0	81,9	81,1

Source : INSEE

📊 Fécondité en France

Fécondité des immigrées selon le pays de naissance :

🇩🇿 Algérie : 3.7 enfants
🇹🇳 Tunisie : 3.5 enfants
🇲🇦 Maroc : 3.47 enfants
🇹🇷 Turquie : 3.12 enfants
🇵🇹 Portugal : 2.02 enfants
🇫🇷 Françaises non-immigrées : 1.88 enfants

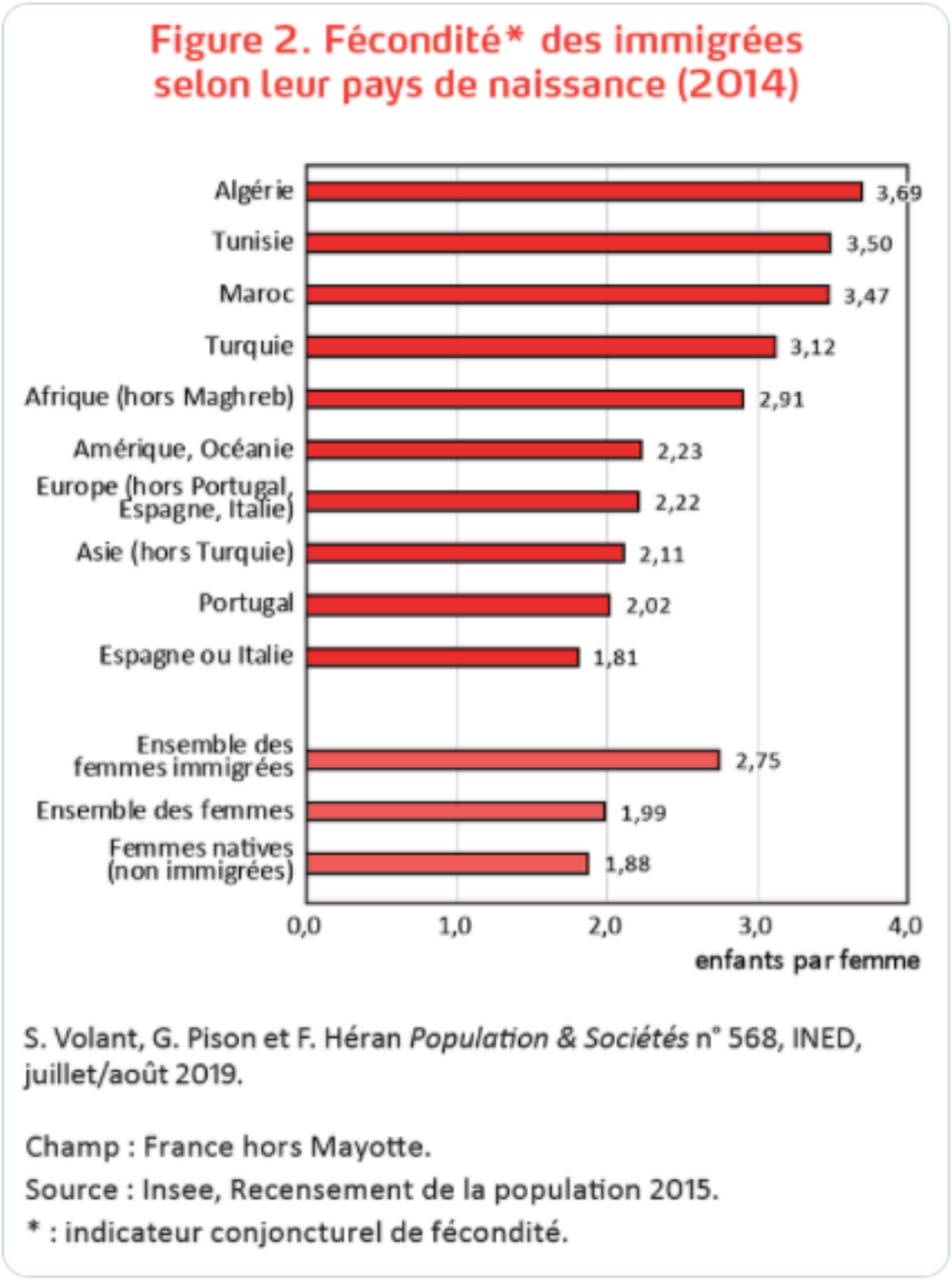

S. Volant, G. Pison et F. Héran *Population & Sociétés* n° 568, INED, juillet/août 2019.

Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, Recensement de la population 2015.
* : indicateur conjoncturel de fécondité.

8:00 AM · 19 janv. 2024 · **48.3 k** vues

Un autre problème structurel inquiétant pour le long terme : l'enquête PISA publiée en décembre 2023 révèle une poursuite de la dégradation des performances scolaires.

Tableau I.1. Aperçu des performances en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences [1/2]

Pays et économies affichant une performance moyenne/un pourcentage d'élèves très performants **supérieurs** à la moyenne de l'OCDE
Pays et économies affichant un pourcentage d'élèves peu performants **inférieur** à la moyenne de l'OCDE

Pays et économies affichant une performance moyenne/un pourcentage d'élèves très performants/un pourcentage d'élèves peu performants qui ne **diffèrent pas de façon significative** de la moyenne de l'OCDE

Pays/économies affichant une performance moyenne/un pourcentage d'élèves très performants **inférieurs** à la moyenne de l'OCDE
Pays et économies affichant un pourcentage d'élèves peu performants **supérieur** à la moyenne de l'OCDE

	Score moyen aux épreuves PISA 2022			Tendance à long terme : calculée sur la base de la tendance décennale moyenne			Évolution à court terme de la performance (de PISA 2018 à PISA 2022)			Élèves les plus performants et les moins performants	
	Mathématiques	Compréhension de l'écrit	Science	Mathématiques	Compréhension de l'écrit	Science	Mathématiques	Compréhension de l'écrit	Science	Pourcentage d'élèves très performants dans au moins l'un des domaines (niveau 5 ou 6)	Pourcentage d'élèves peu performants dans les trois domaines (sous le niveau 2)
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Diff. de score	Diff. de score	Diff. de score	Diff. de score	Diff. de score	Diff. de score	%	%
Moyenne OCDE	472	476	485	**-7**	-4	-7	**-15**	**-10**	-2	13.7	16.4
Singapour	575	543	561	6	**12**	**12**	6	**-7**	**10**	44.5	4.2
Japon	536	516	547	2	2	4	9	**12**	**17**	28.7	5.3
Corée	527	515	528	-13	**-11**	-4	1	1	9	29.7	7.3
Estonie	510	511	526	1	**11**	-3	**-13**	**-12**	-4	20.0	5.2
Suisse	508	483	503	-12	-7	**-11**	-7	-1	7	19.4	12.4
Canada*	497	507	515	-17	**-9**	**-12**	**-15**	**-13**	-3	22.7	8.1
Pays-Bas*	493	459	488	-20	**-25**	**-23**	**-27**	**-26**	**-15**	19.0	20.2
Irlande*	492	516	504	-2	-1	-7	**-8**	-2	**8**	14.7	7.5
Belgique	489	479	491	-18	**-11**	**-11**	**-19**	**-14**	**-8**	15.5	15.2
Danemark*	489	489	494	-9	0	-3	**-20**	**-12**	1	12.8	10.3
Royaume-Uni*	489	494	500	-1	2	**-10**	**-13**	**-10**	-5	17.9	12.0
Pologne	489	489	499	5	5	-1	**-27**	**-23**	**-12**	15.3	11.9
Autriche	487	480	491	-9	-5	**-14**	**-12**	-4	1	14.6	15.5
Australie*	487	498	507	-21	**-14**	**-16**	-4	-5	4	20.7	12.1
République tchèque	487	489	498	-12	1	-9	**-12**	-2	1	15.5	12.2
Slovénie	485	469	500	-7	-7	**-10**	**-24**	**-27**	**-7**	13.0	12.0
Finlande	484	490	511	-34	**-23**	**-34**	**-23**	**-30**	**-11**	17.9	11.5
Lettonie*	483	475	494	2	3	-1	**-13**	-4	**7**	9.7	10.6
Suède	482	487	494	-9	**-11**	-2	**-21**	**-19**	-6	17.0	15.2
Nouvelle-Zélande*	479	501	504	-24	**-12**	**-18**	**-15**	-5	-4	19.5	13.7
Lituanie	475	472	484	-4	2	-6	-6	-4	2	10.4	14.4
Allemagne	475	480	492	-12	2	**-17**	**-25**	**-18**	**-11**	14.6	16.7
France	474	474	487	-14	-8	-6	**-21**	**-19**	-6	12.9	16.8
Espagne	473	474	485	-4	-1	-2	m	m	m	10.6	12.9
Hongrie	473	473	486	-10	-5	**-15**	**-8**	-3	5	11.2	16.5
Portugal	472	477	484	8	7	5	**-21**	**-15**	-7	10.1	13.8
Italie	471	482	477	8	1	-6	**-15**	5	**9**	10.7	12.9
Viet Nam**	469	462	472	m	m	m	m	m	m	6.3	12.2
Norvège	468	477	478	-7	-5	-7	**-33**	**-23**	**-12**	13.8	17.5
Malte	466	445	466	3	3	2	-6	-3	**9**	10.7	21.6
États-Unis*	465	504	499	-8	2	5	**-13**	-1	-3	18.1	14.8
République slovaque	464	447	462	-16	**-13**	**-20**	**-22**	**-11**	-2	9.5	22.2
Croatie	463	475	483	-1	0	**-10**	-1	-3	**10**	9.7	13.6
Islande	459	436	447	-24	**-24**	**-27**	**-36**	**-38**	**-28**	6.8	23.3
Israël	458	474	465	11	**13**	7	-5	3	3	15.1	21.3
Türkiye	453	456	476	14	5	**24**	0	**-10**	**8**	7.3	18.5
Brunei Darussalam	442	429	446	m	m	m	**12**	**21**	**15**	4.5	30.0
Serbie	440	440	447	3	**16**	4	-8	1	8	5.0	24.5
Émirats arabes unis	431	417	432	7	**-12**	-8	-4	**-14**	-2	8.8	33.9
Grèce	430	438	441	-9	**-12**	**-21**	**-21**	**-19**	**-11**	3.9	25.7
Roumanie	428	428	428	6	**15**	3	-2	1	2	5.0	33.2
Kazakhstan	425	386	423	10	-4	6	2	-1	**26**	2.2	32.8
Mongolie	425	378	412	m	m	m	m	m	m	2.3	39.9

Remarques : Les valeurs statistiquement significatives sont indiquées en gras (voir l'annexe A3. * La prudence est de mise lors de l'interprétation des résultats, car une ou plusieurs normes d'échantillonnage n'ont pas été respectées (voir les annexes A2 et A4 et le Guide du lecteur). Les tendances à long terme sont consignées pour la plus longue période disponible depuis l'enquête PISA 2003 pour les mathématiques, depuis l'enquête PISA 2000 pour la compréhension de l'écrit et depuis l'enquête PISA 2006 pour les sciences. La moyenne de l'OCDE ne comprend pas le Costa Rica et l'Espagne en ce qui concerne l'évolution à court terme de la performance. *Les pays et économies sont classés par ordre décroissant de leur score moyen en mathématiques aux épreuves PISA 2022.* Source : OCDE, Base de données PISA 2022, tableaux I.B1.2.1, I.B1.2.2, I.B1.2.3, I.B1.4.42, I.B1.4.43, I.B1.5.4, I.B1.5.5 et I.B1.5.6.

Remarques complémentaires :

1) Pour réarmer industriellement la France, il faut former bien davantage d'ingénieurs car il y a une forte corrélation entre la proportion d'ingénieurs dans les nouveaux diplômés et le poids de l'industrie manufacturière dans le PIB. Au niveau de l'OCDE, la France se situe à peine dans la moyenne.

2)

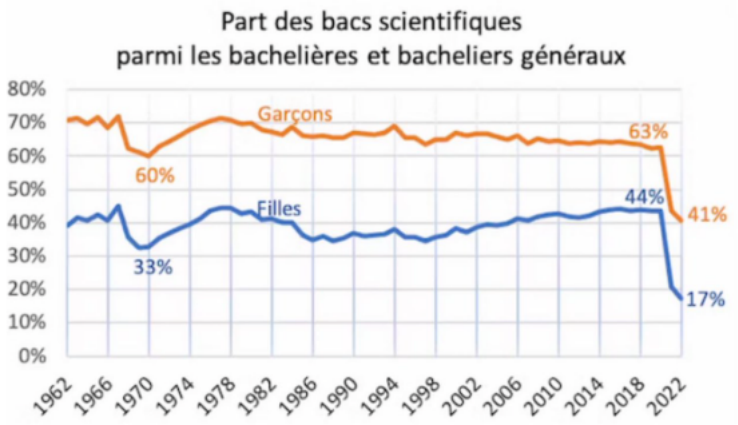

3) L'éducation n'est pas le seul service public en difficulté.

Le mardi 20 février, Les Echos communique en exclusivité les résultats du baromètre de l'institut Paul Delouvrier sur l'image des services publics en France :

www.christian-biais.fr

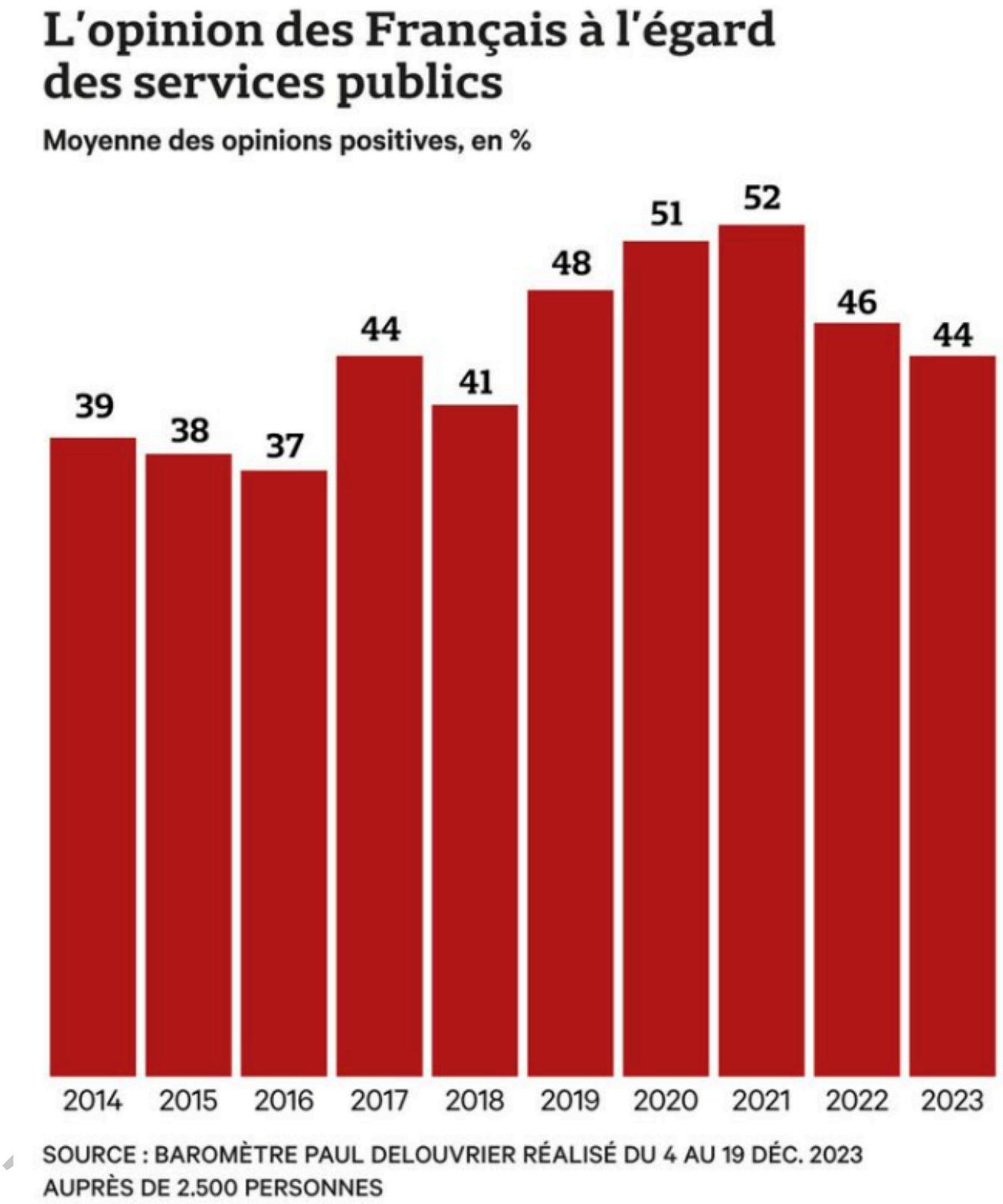

« La baisse n'est pas aussi spectaculaire que l'an passé, mais elle confirme un retournement de tendance. L'opinion des Français sur leurs services publics s'est dégradée pour la deuxième année consécutive en 2023 (…)

L'opinion ne doit pas être confondue avec la satisfaction, montre cependant comme à chaque fois le baromètre. Et sur ce second plan, les nouvelles sont meilleures, signe que les usagers qui utilisent les services publics les jugent moins négativement ».

La France décroche économiquement en particulier à cause de sa productivité en berne.

(Vidéo d'Alexandre Mirlicourtois sur Xerfi Canal le 5/10/2023)

Les causes de la chute de la productivité du travail (Quantité produite / Quantité de travail utilisée) en France restent mal identifiées.
Cette perte d'efficacité du travail n'est certes pas un problème exclusivement franco-français, la productivité en zone euro connaît aussi une inflexion, mais elle est plus brutale en France qu'ailleurs.

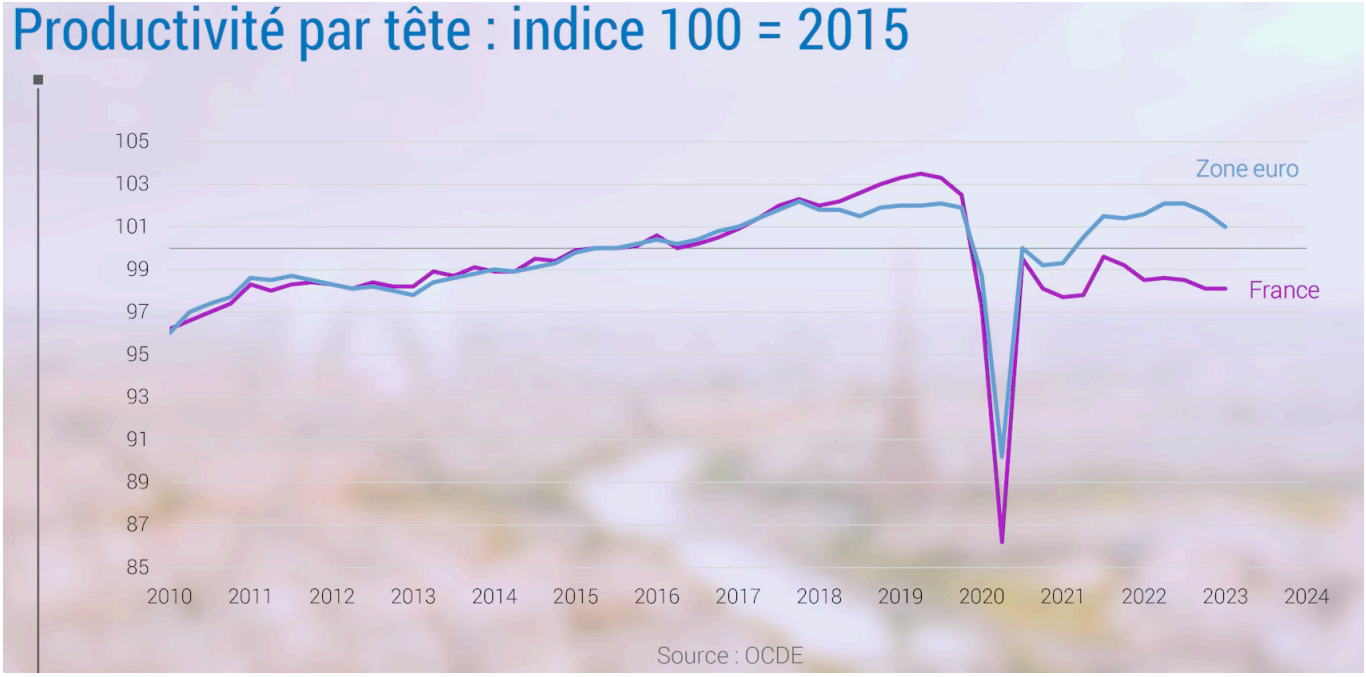

La France, comme de nombreux pays européens, affronte des vents contraires.
Il y a d'abord un effet de structure lié à la nouvelle accélération de la baisse de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total et l'augmentation concomitante de celle des services peu sophistiqués (distribution, transports, hébergement-restauration, loisirs, services aux ménages) dont la productivité est structurellement plus faible.

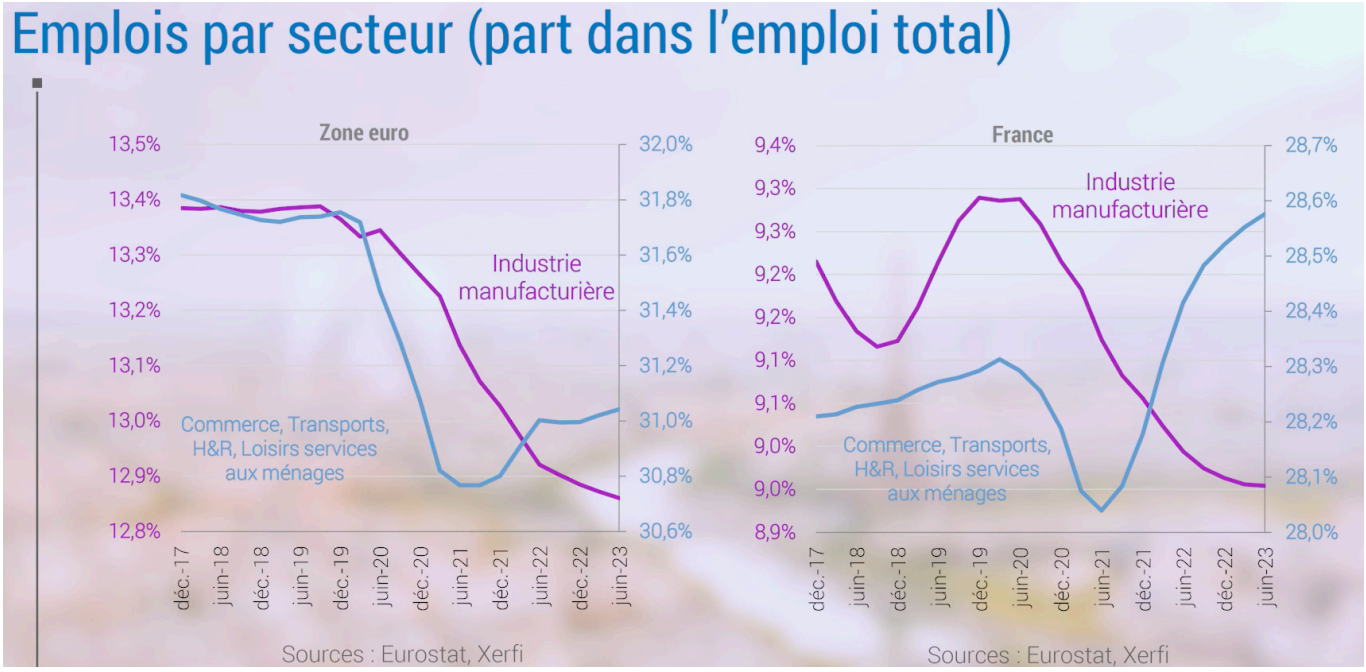

Autre explication : la « zombification », au moins temporaire, des économies.
Les aides de toutes sortes déployées pendant et juste après la crise sanitaire ont eu un effet négatif sur la productivité en stoppant les défaillances d'entreprises sous-productives et les emplois liés.

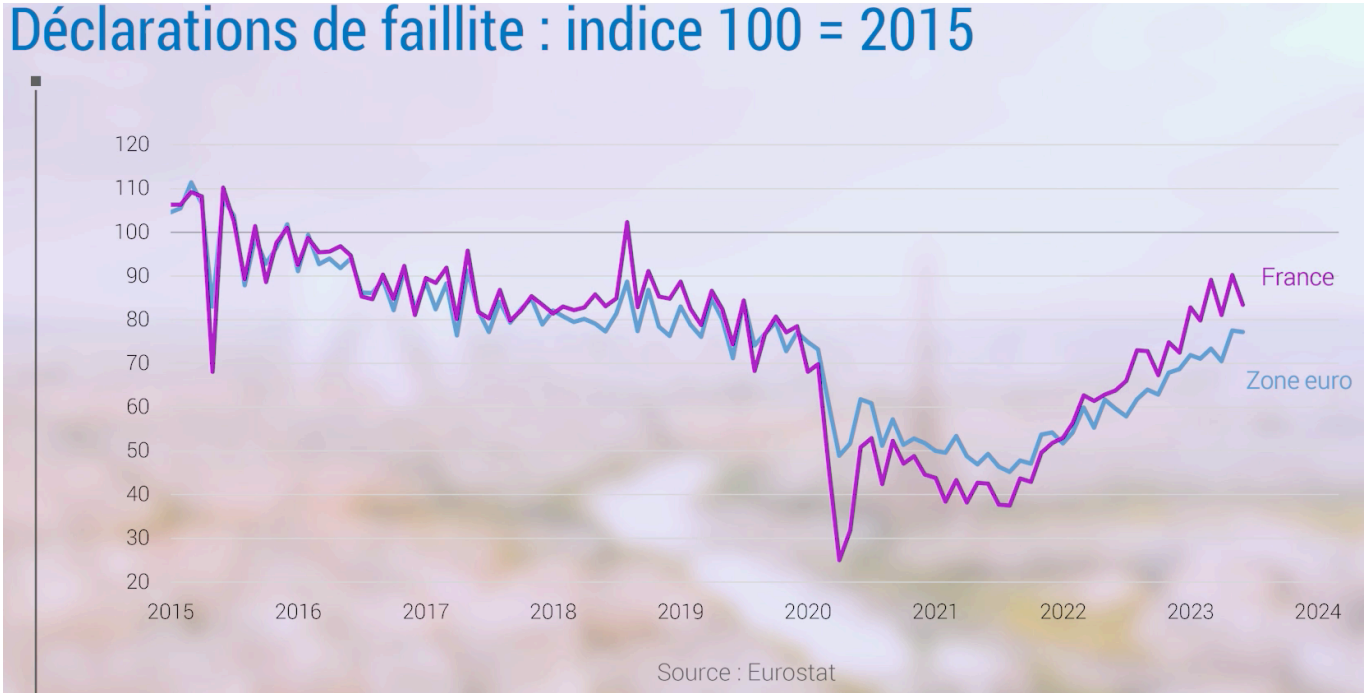

Les difficultés de recrutement se sont également accentuées après la crise et se maintiennent à un niveau élevé, particulièrement dans l'industrie et la construction.

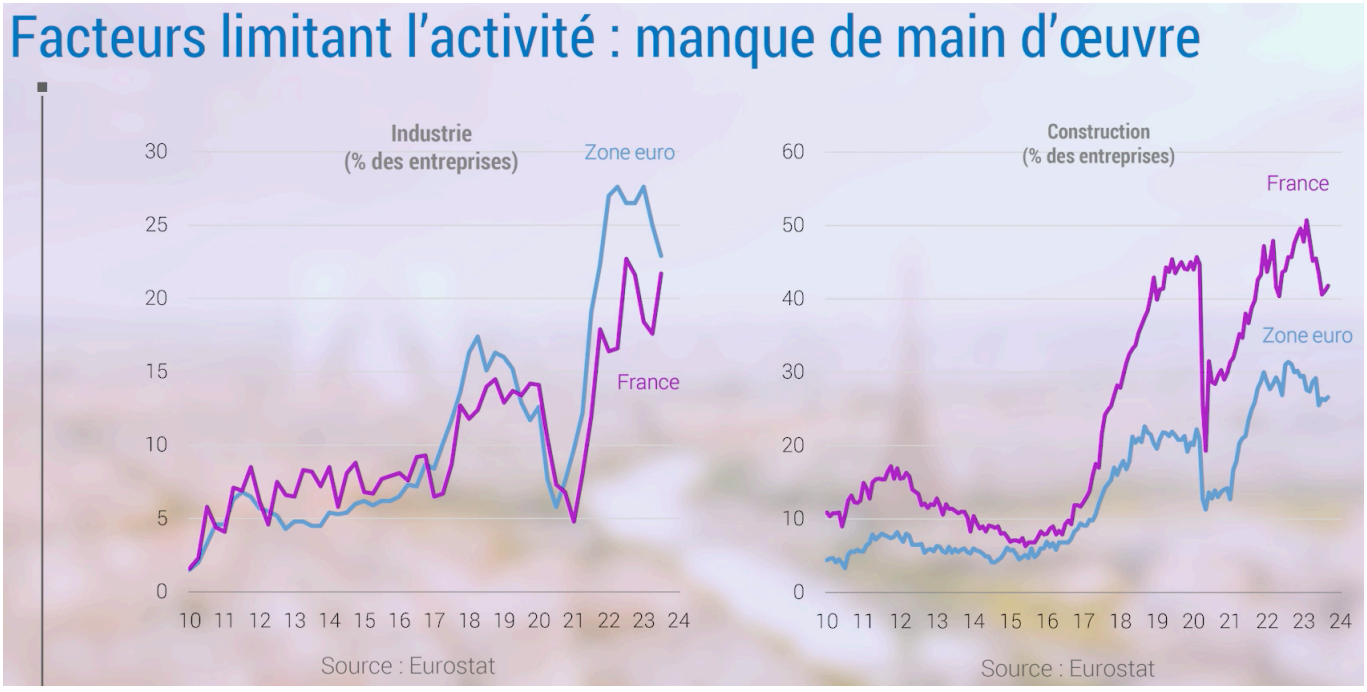

En cas de sous-activité, les chefs d'entreprise préfèrent maintenir leurs salariés en place plutôt que de les licencier, au risque sinon de ne pas retrouver le même profil. Faute de postulants, les employeurs sont contraints d'accepter des candidats correspondant partiellement aux postes recherchés, donc moins productifs.
De manière plus générale, le retour sur le marché du travail de salariés peu qualifiés a sans doute pesé sur la productivité.
Autre hypothèse, le vieillissement de la population active. L'âge moyen de la population en âge de travailler dépasse désormais 43 ans dans la zone euro et 42 ans et demi en France.

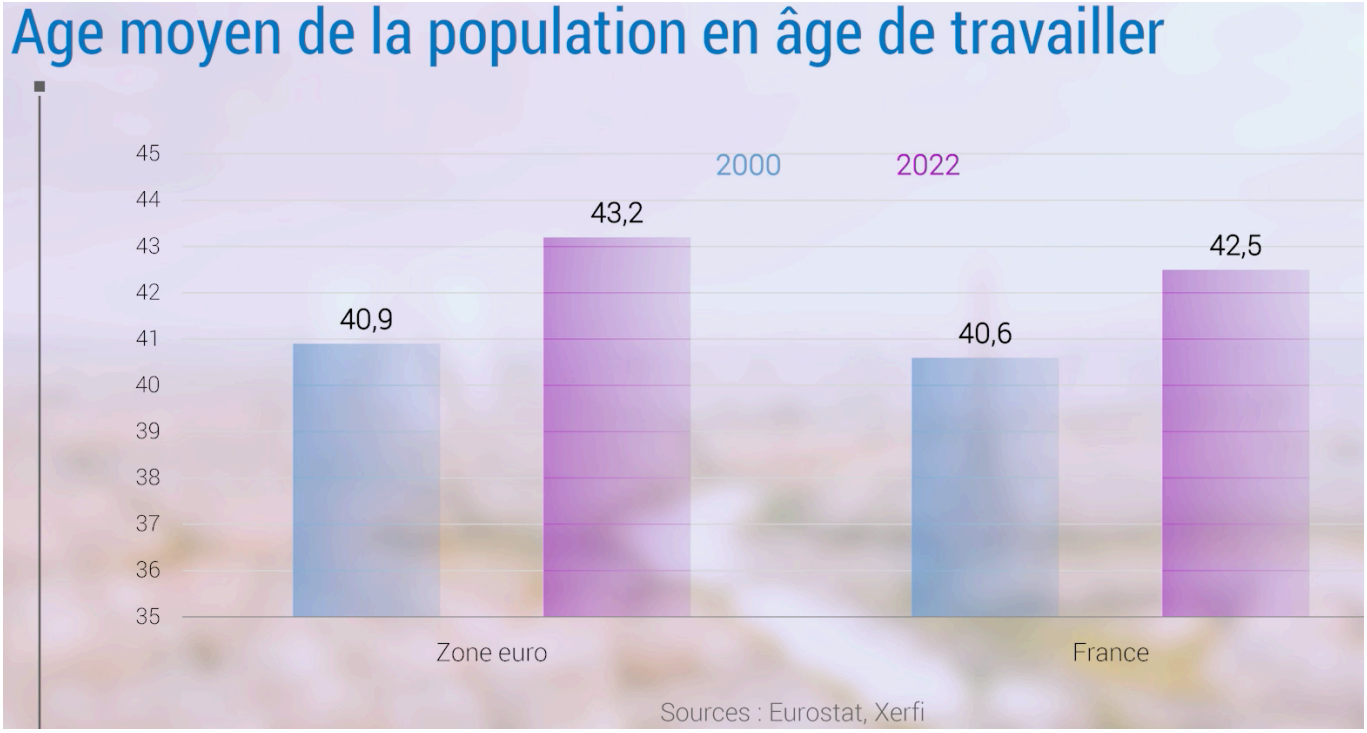

Si la controverse anime toujours la littérature sur le lien entre productivité et âge, un consensus semble se dessiner. Il est résumé dans une note de l'OFCE de 2015. Sur les 48 études empiriques alors compilées, la moitié mettait en évidence une relation en U inversé, 25% des modèles concluaient sur une relation concave croissante, et seulement 25% ne détectaient pas de relations significatives.

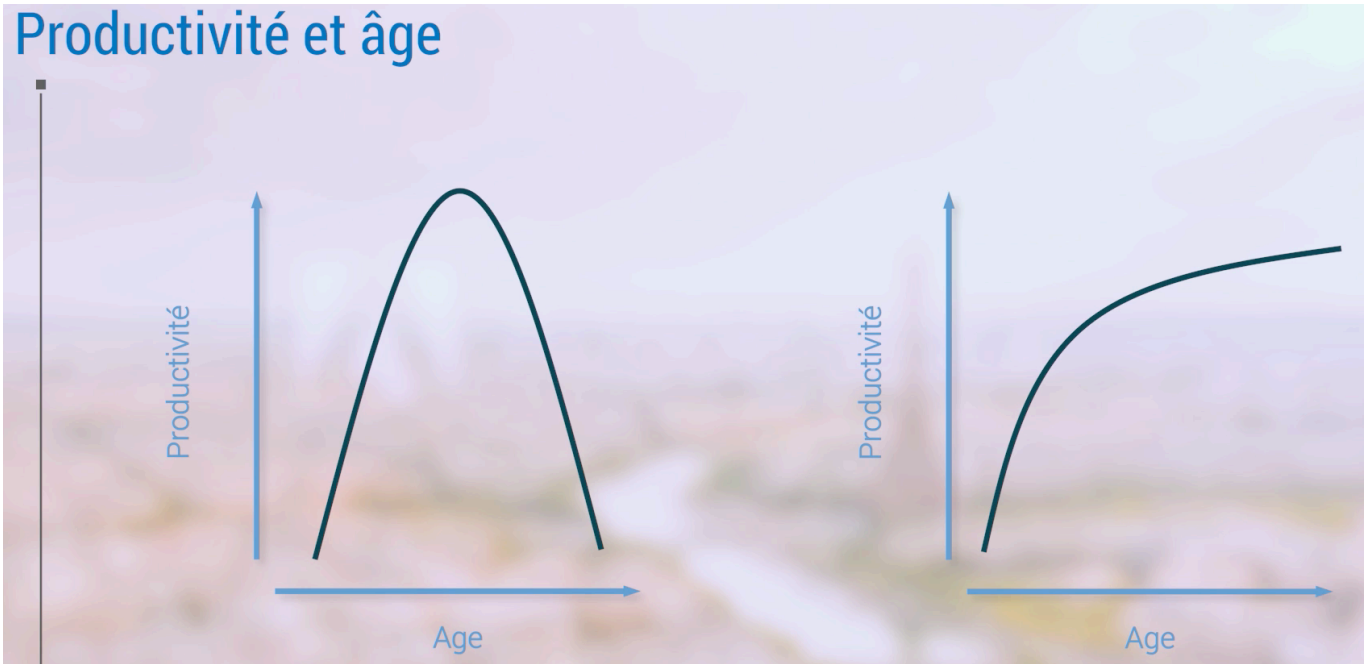

Remarque : l'évolution défavorable de la productivité du travail concerne globalement les pays de la zone euro, mais il faut savoir que l'introduction de l'euro a joué un rôle négatif.
Comme le montre le Flash Economie n°703 de Natixis,
« La productivité du travail augmente en moyenne :

- de 1,3% par an de 1992 à 1998 et de 0,5% par an de 1999 à 2023 en Allemagne ;
- de 0,9% par an de 1992 à 1998 et de 0,6% par an de 1999 à 2023 en France ;
- de 1,4% par an de 1992 à 1998 et de 0,1% par an de 1999 à 2023 en Espagne ;
- de 1,7% par an de 1992 à 1998 et de -0,1% par an de1999 à 2023 en Italie.

Cela peut s'expliquer :

- par la baisse de l'investissement public après l'entrée dans l'euro ; ce n'est pas le cas en Espagne et en Italie à partir de 1999 ;
- par la baisse des investissements des entreprises après l'entrée dans l'euro ; elle ne s'observe pas à partir de 1999 en Espagne et en Italie ;
- par la croissance très importante de la construction de logements avec la baisse des taux d'intérêt, qui s'observe en Espagne ;
- par l'arrêt de la mobilité du capital entre les pays de la zone euro à partir de 2009, mais elle n'explique pas le recul des gains de productivité à partir de 1999 ;
- par la substitution de la construction ou des services peu sophistiqués à l'industrie manufacturière, par le recul du poids de l'industrie manufacturière.

Au total, l'effet négatif de l'euro sur la productivité du travail en Espagne et en Italie s'explique par la croissance de la construction et des services peu sophistiqués et le recul de l'industrie manufacturière ».

À la recherche des spécificités françaises

Tous ces éléments jouent sur la productivité française, mais partagés avec les autres pays européens, ils ne peuvent expliquer pourquoi la France décroche plus que les autres.

Cinq pistes principales peuvent être évoquées :

1. La première est le problème de compétences (voir plus loin).
2. La deuxième est une désindustrialisation significativement plus importante.
   Dans la zone euro, globalement et au-delà des accidents de la crise financière et de la crise sanitaire, le poids de l'industrie est resté sensiblement le même depuis la création de l'euro :

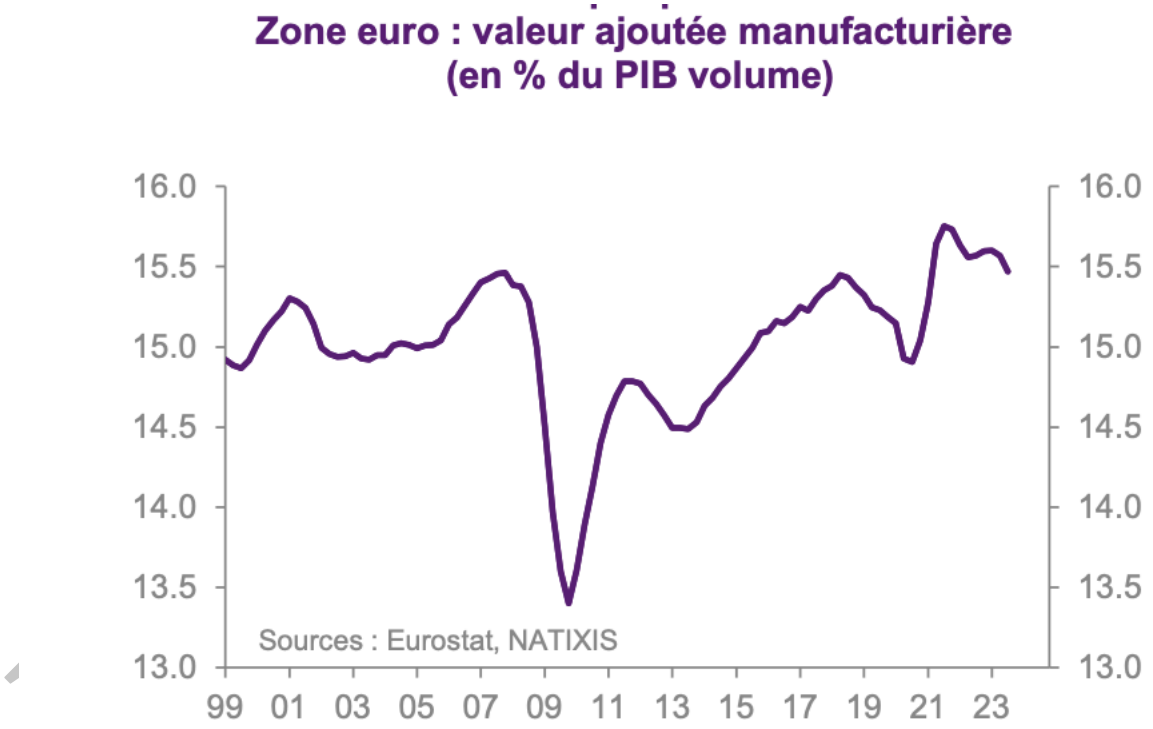

Mais, avec l'Espagne, la Belgique, l'Italie et la Finlande, la France fait partie des pays dont la valeur ajoutée manufacturière a régulièrement baissé :

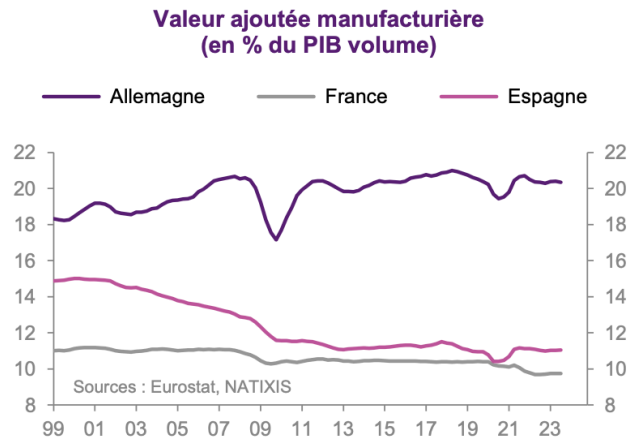

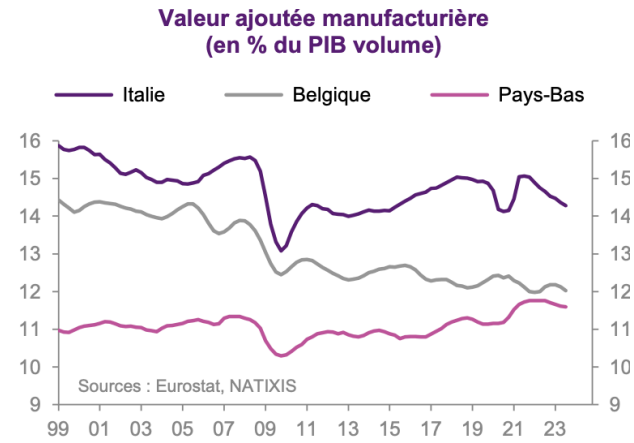

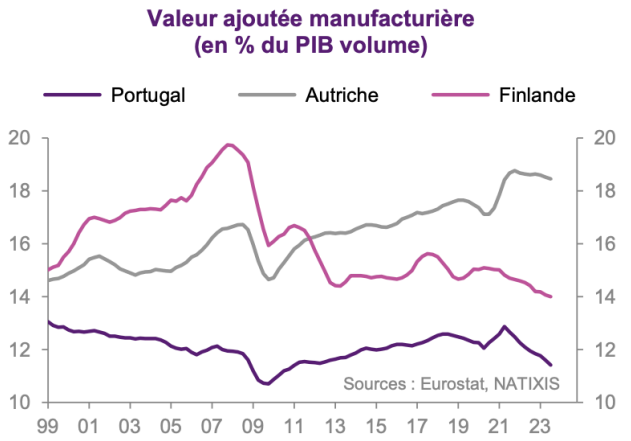

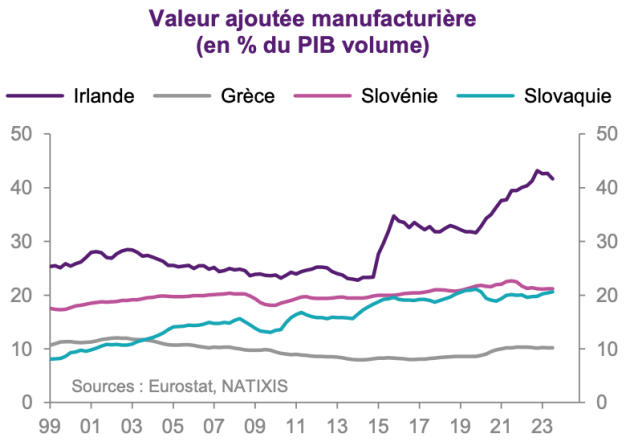

3. La troisième est l'explosion de l'alternance.

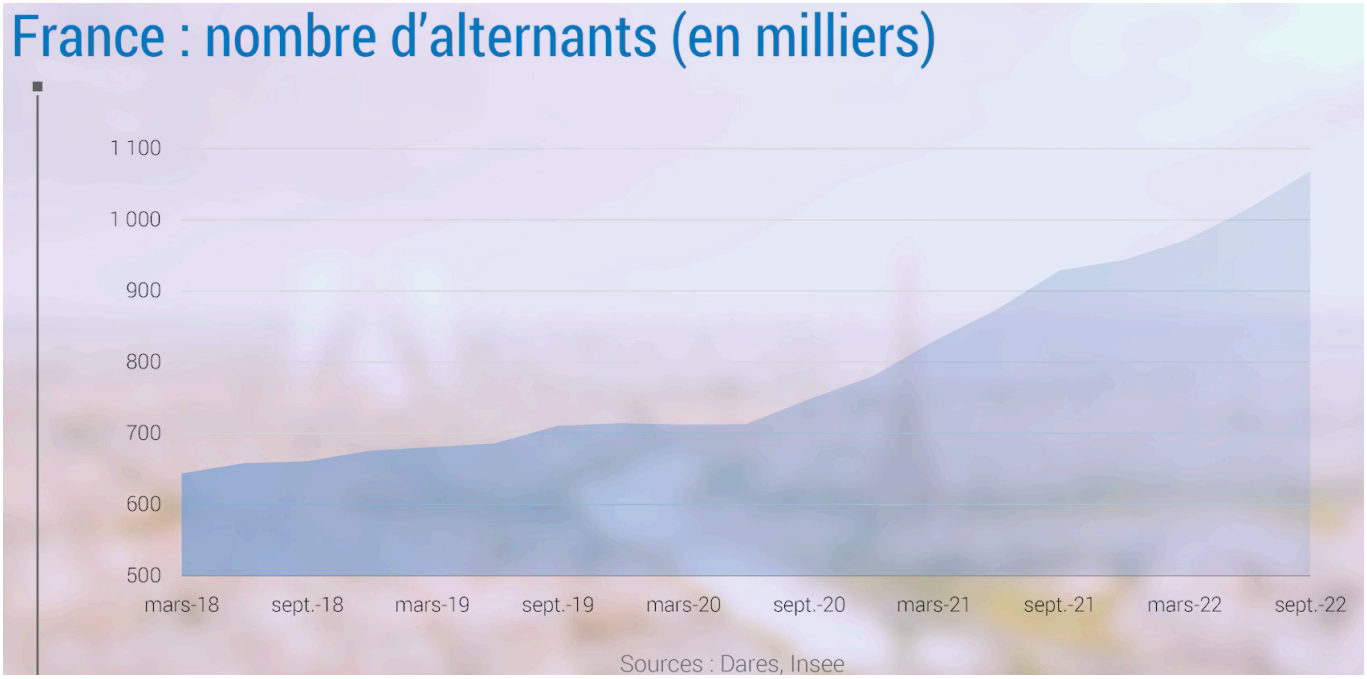

Encouragé par le gouvernement, l'apprentissage connaît un succès historique et le nombre d'alternants est passé de 650 000 à plus de 1 million en 4 ans.

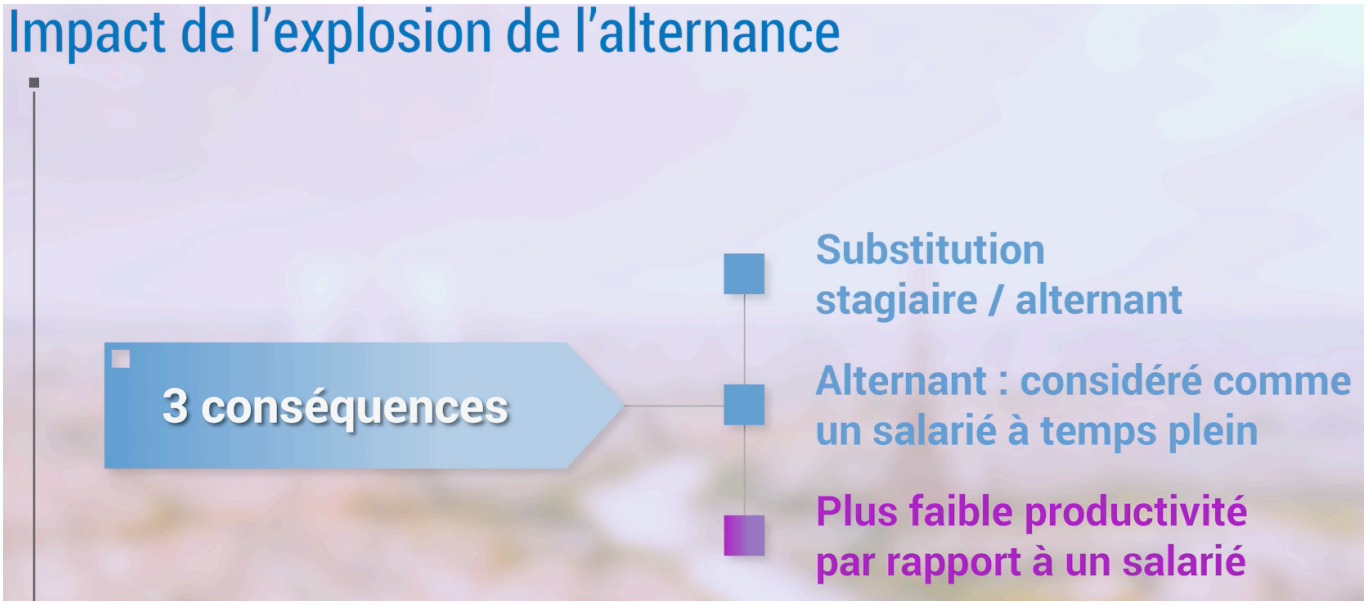

4. Autre spécificité française : la forte augmentation du taux d'absentéisme, conséquence de l'explosion des arrêts maladie, notamment de courtes durées (35% des salariés ont eu au moins un arrêt-travail en 2022, ce qui représente une hausse de 7 points par rapport à 2021).

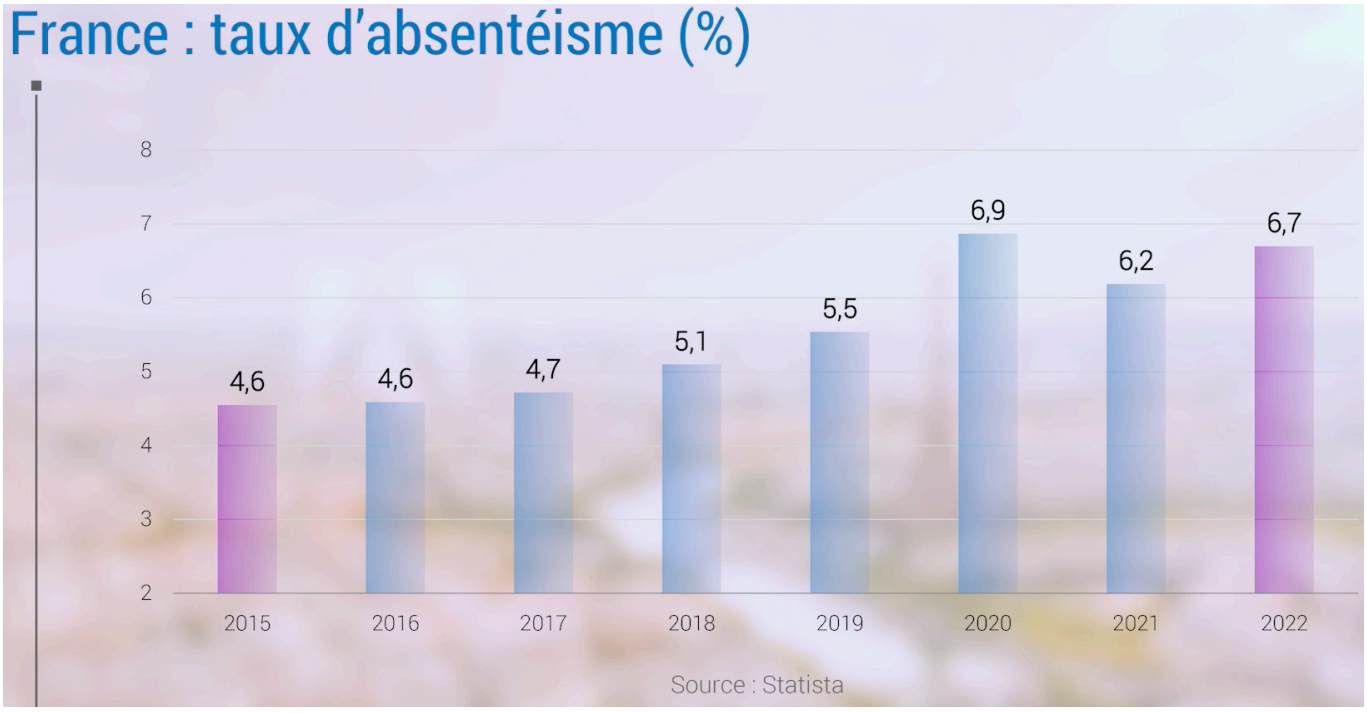

5. Enfin, pendant la crise de la Covid, nombre de chefs d'entreprise auraient déclaré des salariés qui travaillaient pour eux au noir pour pouvoir bénéficier du chômage partiel.

La baisse de productivité en France est complexe et multifactorielle. Mais une chose est sûre : c'est une menace pour la croissance future et pour l'équilibre des comptes publics.

Note : on ne peut pas avoir à la fois des gains de productivité élevés et de fortes créations d'emplois.
Si le taux d'emploi continue à augmenter rapidement dans la zone euro, cela signifie que le taux d'emploi des jeunes et le taux d'emploi des personnes de plus de 60 ans vont augmenter. Or les jeunes sans emploi et les seniors ont en moyenne une productivité plus faible que le reste de la population active.
Cela signifie qu'on ne peut pas espérer bénéficier dans la zone euro d'une poursuite de la hausse du taux d'emploi et d'un redressement de la productivité.
Les prévisions qui font l'hypothèse que, à la fois, le taux d'emploi va continuer à progresser et la productivité va se redresser sont donc trop optimistes.
Il est naturellement préférable que le taux d'emploi continue à augmenter : cela réduit le nombre de personnes exclues du marché du travail ; de plus, le ralentissement induit de la productivité ne signifie pas que la productivité de l'ensemble des salariés ralentit ; il signifie que trouvent un emploi des personnes dont la productivité personnelle est relativement faible.
Si le taux d'emploi se stabilise et que malgré cela il n'y a pas un retour de gains de productivité, cela se traduira par un recul de la production potentielle.

Outre la baisse de la productivité du travail, trois autres facteurs obscurcissent les perspectives économiques françaises :

- *le taux anormalement bas du taux d'emploi* : si le taux d'emploi de la France remontait au niveau des pays de l'OCDE où le taux d'emploi est élevé, le niveau du produit intérieur brut de la France monterait d'environ 10 % (en tenant compte de ce que les nouveaux emplois créés sont moins productifs que les emplois existants) et le déficit public de la France serait réduit de 5 points de PIB, ce qui créerait des marges de manœuvre pour investir davantage (dans la transition énergétique, dans les aides à la relocalisation...). Plus même, « si la France avait eu la croissance de la productivité du travail de l'ensemble de la zone euro et avait le taux d'emploi des pays où il est élevé (Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Autriche), elle aurait un niveau de PIB 15,3% plus élevé qu'aujourd'hui » (Flash Economie de Natixis n° 675 du 23 novembre 2023).
- *la baisse importante du « made in France »* : le *made in* France, défini comme le contenu en valeur ajoutée française de la demande intérieure finale française, a baissé de 11 points entre 1965 et 2019, passant de 89 % à 78 %. Cette tendance à la baisse du *made in* est commune aux pays européens et reflète la mondialisation croissante des dernières décennies,

W. Christian

notamment l'expansion du commerce chinois depuis le début des années 2000. La baisse du *made in* est particulièrement prononcée en France pour les produits manufacturiers, pour lesquels il est passé de 82 % à 38 %.

- *la faiblesse des compétences*, comme le montrent les résultats des enquêtes PIAAC et PISA de l'OCDE. Et pourtant, il y a eu depuis plusieurs décennies une montée en puissance d'abord de l'enseignement secondaire puis de l'enseignement supérieur, pendant que les effectifs en primaire décroissent. Cela montre bien que le problème n'est pas quantitatif mais qualitatif.

www.christian-biales.fr

Évolution du nombre moyen d'élèves par classe

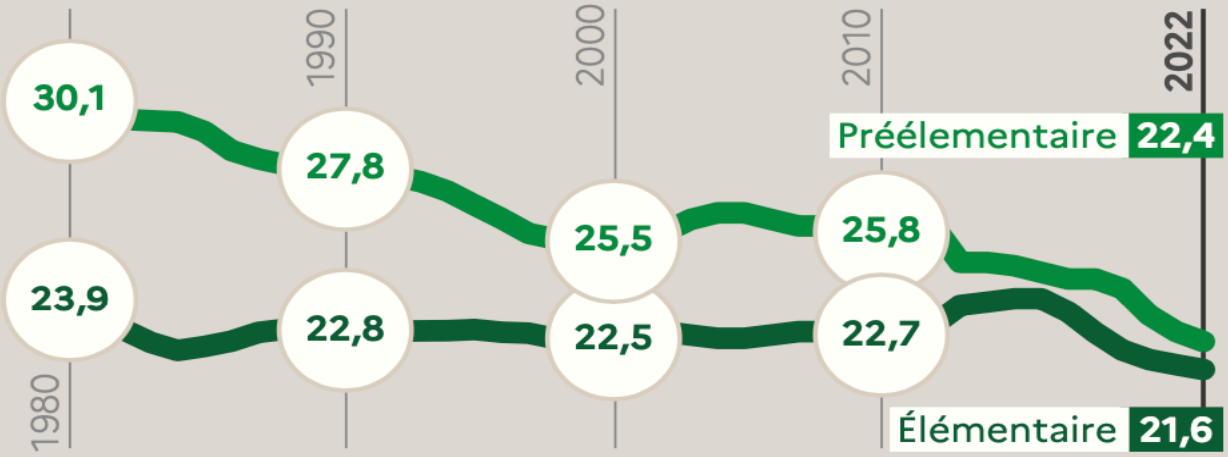

À partir de 2013, Public et Privé sous contrat.

1,1 million d'écoliers en REP et REP+

soit **1 écolier du public sur 5**

répartis dans **6 607 écoles**

1 enseignant pour 18,4 élèves en élémentaire

en France en 2019-2020

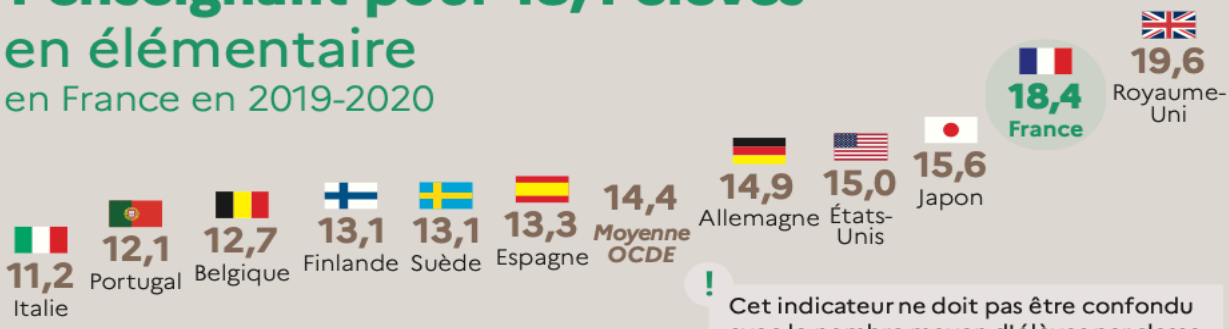

! Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le nombre moyen d'élèves par classe.

Source : RERS 2023, DEPP, OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2022.

TIMSS 2019

Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences

Les performances de la France en retrait
des moyennes de l'UE et de l'OCDE

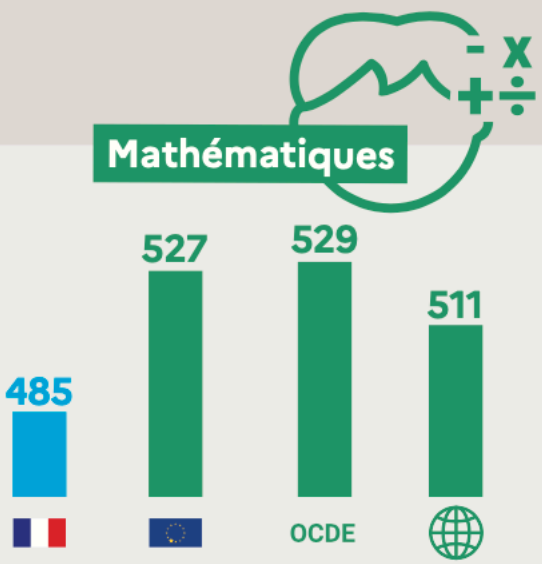

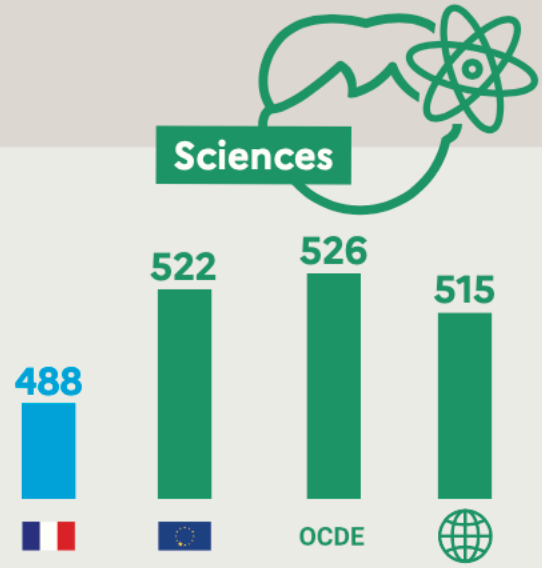

En France en mathématiques, seuls **21 % des élèves de CM1 atteignent un niveau élevé**

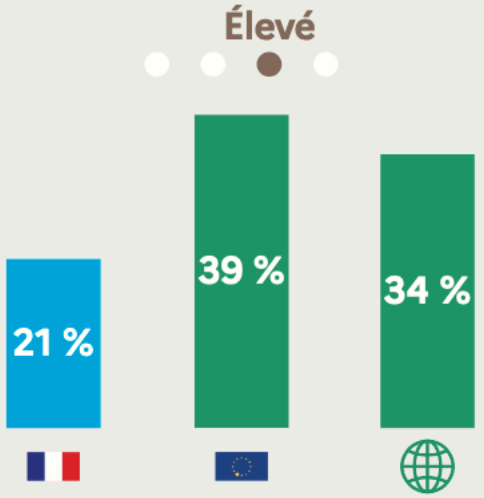

En France en sciences, seuls **22 % des élèves de CM1 atteignent un niveau élevé**

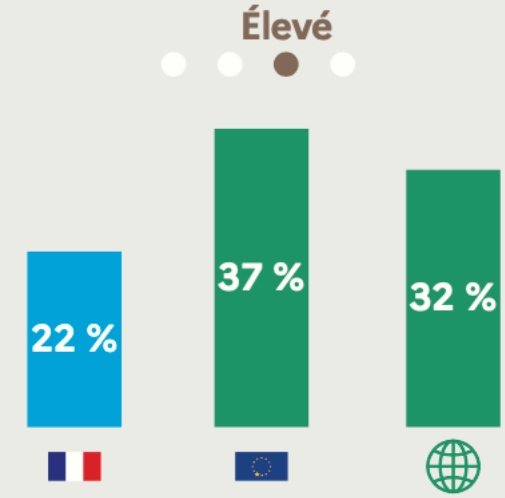

Évolution du nombre moyen d'élèves par classe

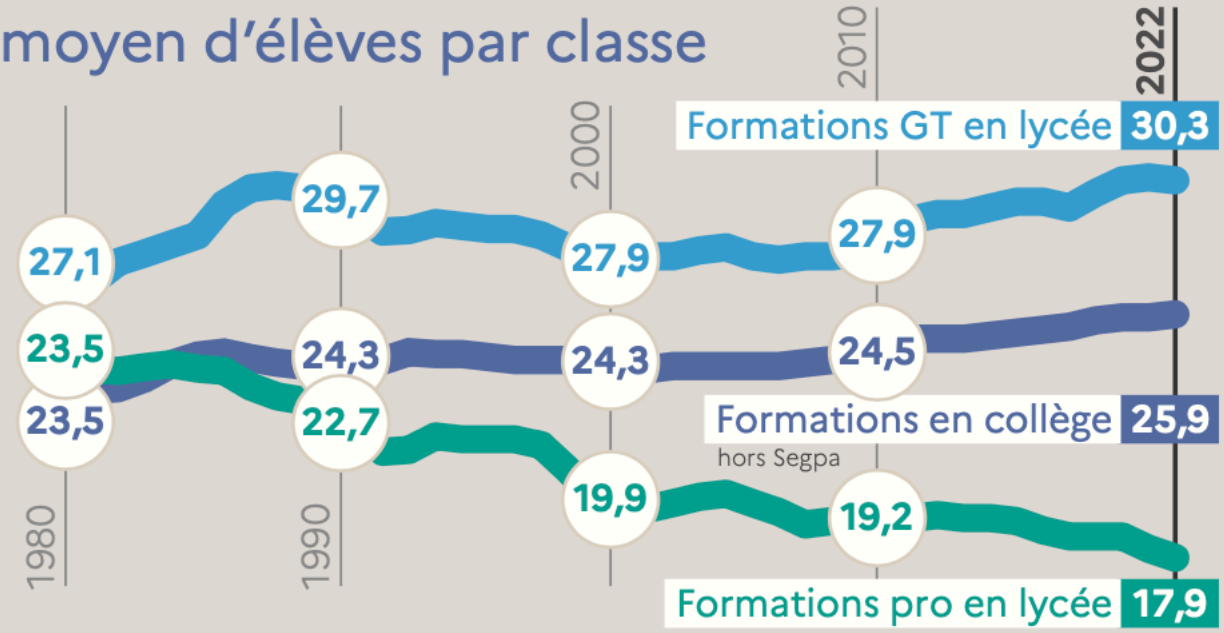

À partir de 1994, Public et Privé sous contrat.

572 500 collégiens en REP et REP+

soit **1 collégien du public sur 5**

répartis dans **1 092 collèges**

1 enseignant pour 13,1 élèves dans le secondaire

en France en 2019-2020

! Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le nombre moyen d'élèves par classe.

Source : RERS 2023, DEPP, OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2022.

Les évaluations internationales

PISA 2018

Programme international pour le suivi des acquis des élèves

Maîtrise insuffisante en lecture, en mathématiques et en sciences

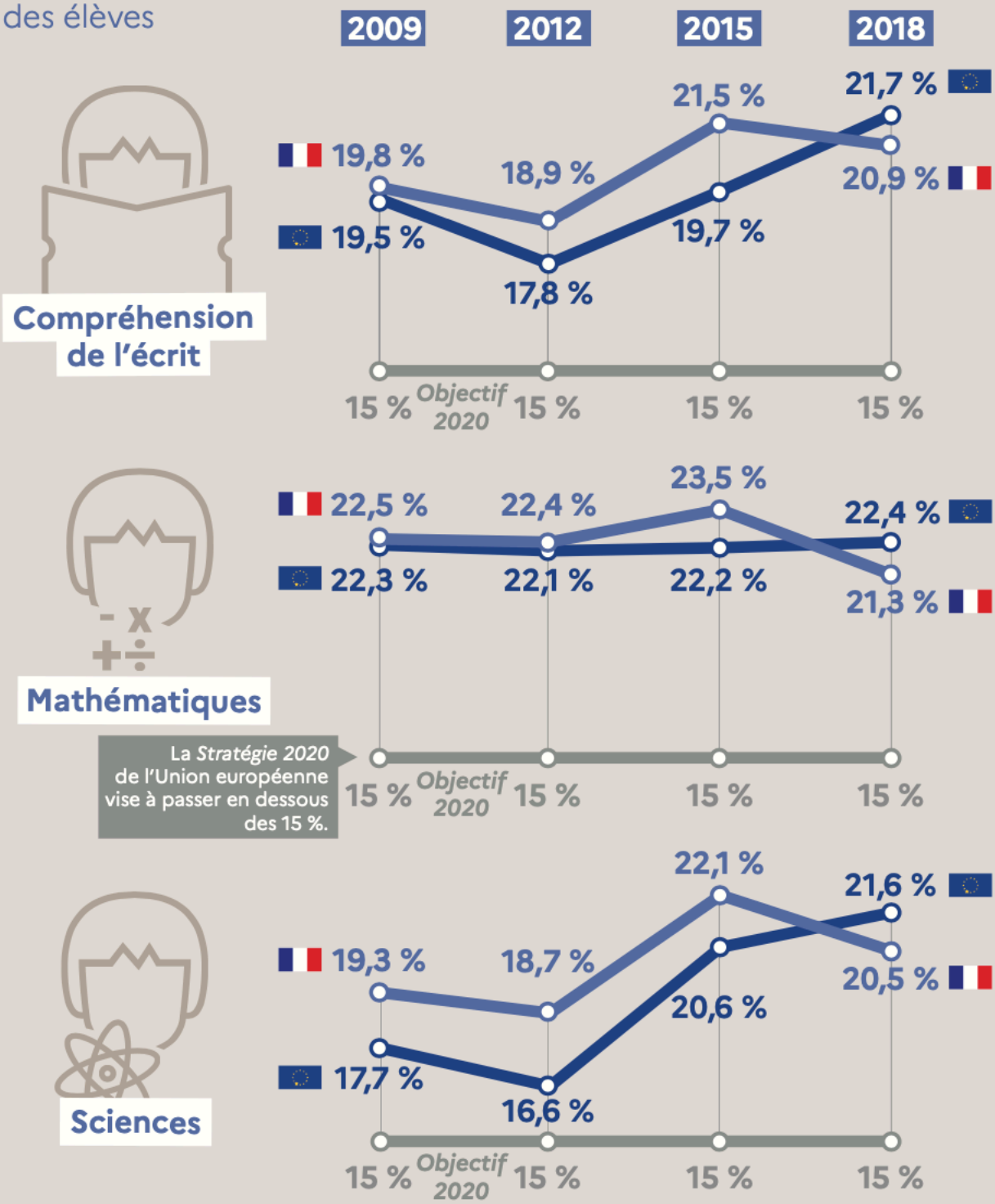

Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

08.02 Proportion de bacheliers dans une génération (sessions 1950-2014 p) (en %)

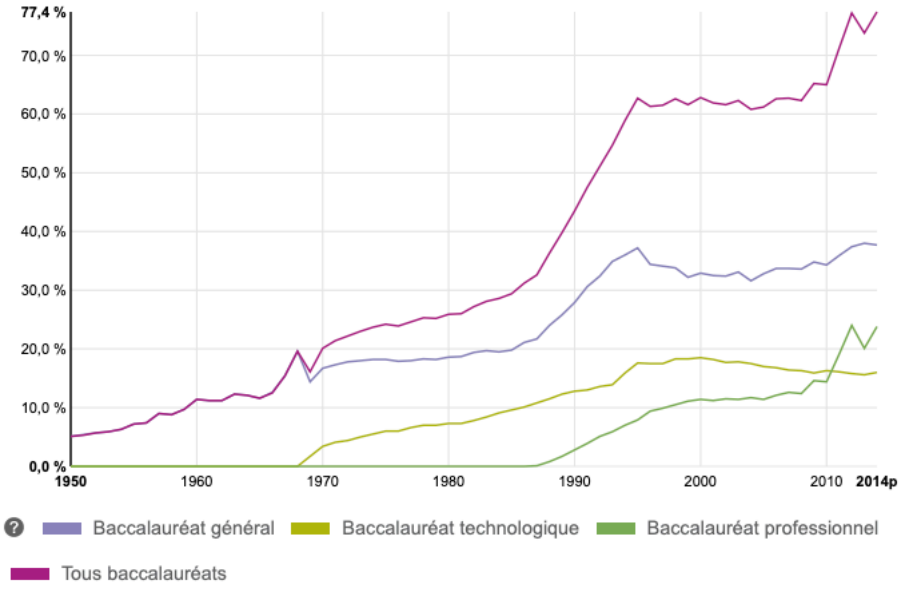

08.04 les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers)

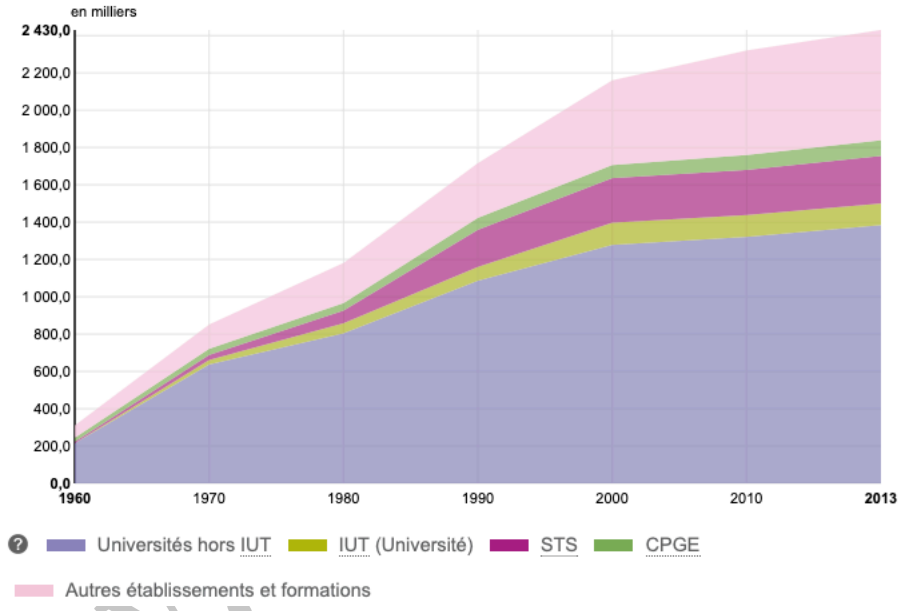

Le solde extérieur de la France se dégrade : pourquoi ?

• 100 milliards d'euros, c'est le chiffre du déficit commercial en biens de la France en 2023 ; notre pays est de loin le pays de la zone euro qui affiche le déficit commercial le plus élevé. Mais le problème le plus grave est que nos comptes extérieurs se sont considérablement dégradés depuis 2019 (le déficit s'élevait alors à 59 milliards). Plusieurs raisons apparaissent facilement : la facture énergétique, l'automobile avec la question électrique, les produits informatiques et électroniques sont les importations ne cessent d'augmenter, la baisse des exportations agroalimentaires, …

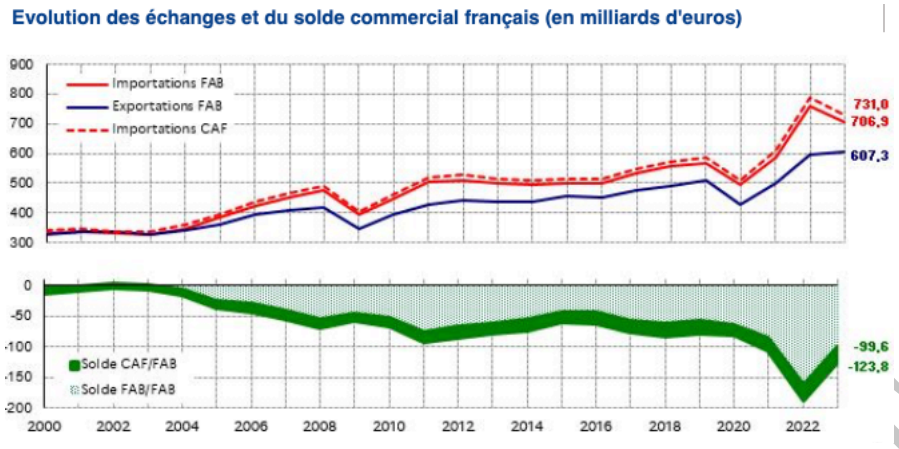

• Début novembre 2023, l'OFCE a publié un article d'Elliot Aurissergues pour répondre à cette question :

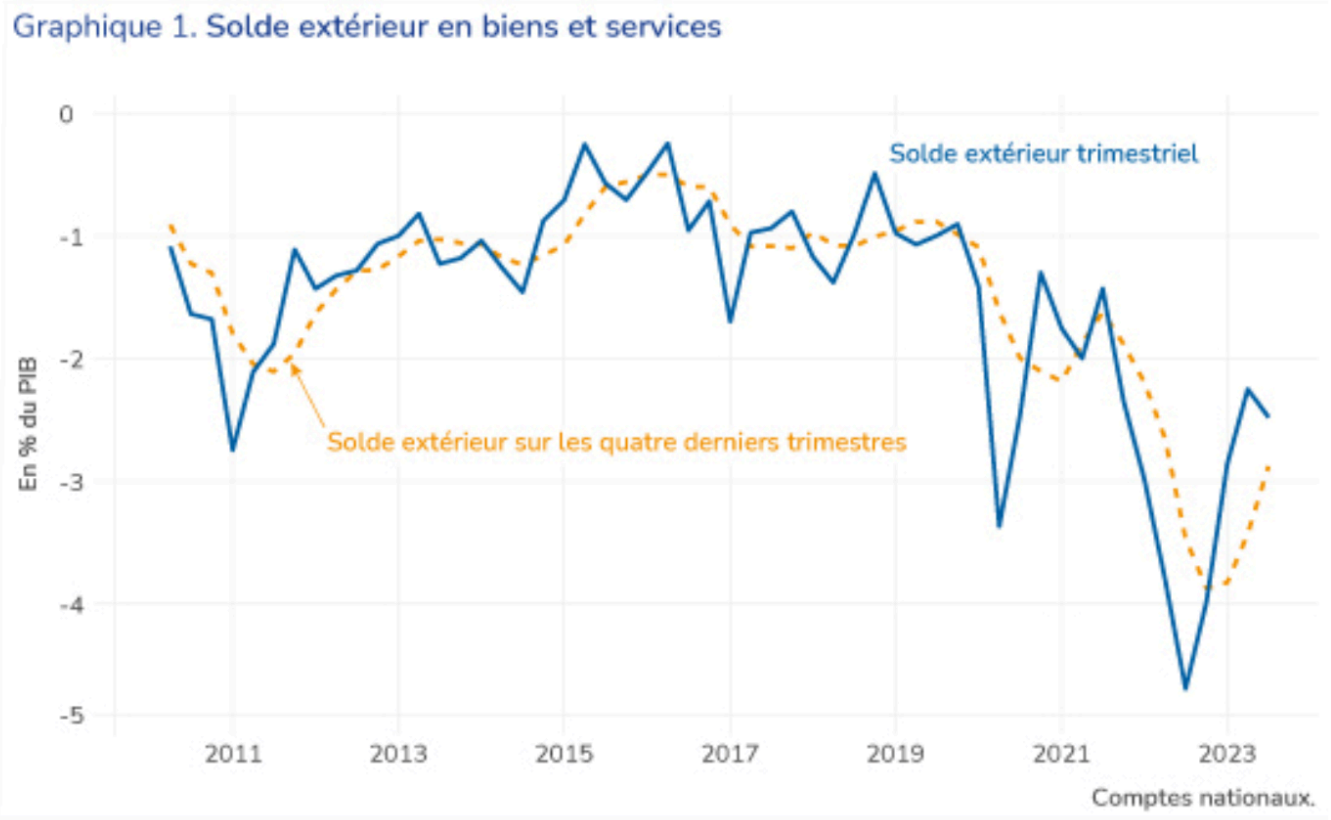

« La balance commerciale française s'est fortement dégradée en 2022. Au sens de la comptabilité nationale, le solde des biens et services a été négatif de 102,3 milliards d'euros, soit 3,9 % du PIB. Si les données du deuxième trimestre 2023 ont montré une amélioration, le déficit atteint toujours 2% du PIB, soit deux fois plus que son niveau avant COVID. En moyenne sur les quatre derniers trimestres, il reste supérieur à 3% du PIB.

Comment expliquer cette dégradation ? On peut dans un premier temps distinguer les effets prix, ou termes de l'échange, des effets volume. Le graphique 2 montre les évolutions des prix respectifs des exportations et des importations, mesurées par les déflateurs implicites issus des comptes trimestriels. De manière assez surprenante, alors que la crise énergétique semble être un choc majeur des termes de l'échange pour l'ensemble de l'Europe, on peut constater que le déflateur des exportations a évolué aussi vite que le déflateur des importations depuis 2019. Au deuxième trimestre 2023, il n'y a donc pas de dégradation des termes de l'échange en France par rapport au dernier trimestre de 2019. Une analyse plus détaillée des comptes nationaux montre que si les prix des importations en énergie ont effectivement bondi, les termes de l'échange en biens manufacturés se sont légèrement améliorés. Il s'agit de données provisoires qui

pourraient être révisées dans les comptes nationaux définitifs mais cela suggère que l'effet prix n'explique qu'une partie limitée de la dégradation du solde extérieur français.
Cette dernière s'expliquerait donc par l'évolution des volumes. On constate effectivement que les importations en volume ont augmenté de 5,7 % au deuxième trimestre 2023 par rapport à la fin 2019 quand les exportations ne progressaient que de 2,6% (voir graphique 3). Le taux de pénétration sur le marché intérieur a augmenté tandis que les parts de marché à l'exportation ont diminué, la croissance des exportations ayant été inférieure à celle de la demande en provenance de nos principaux clients.

Graphique 2. Indices de prix des exportations et importations de biens et services

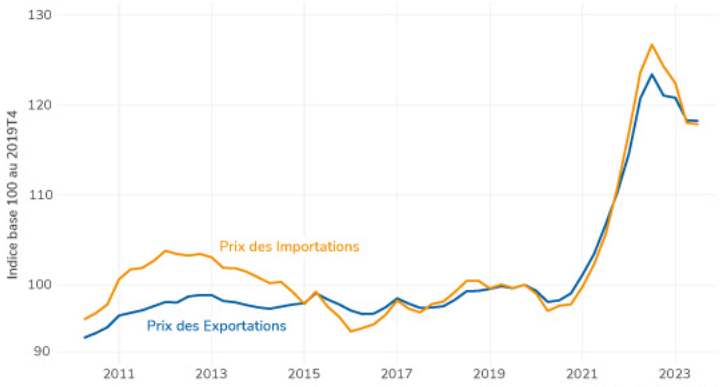

Les prix désignent les déflateurs implicites des exportations et des importations en biens et services.

Graphique 3. Évolution des exportations et importations de biens et services en volume

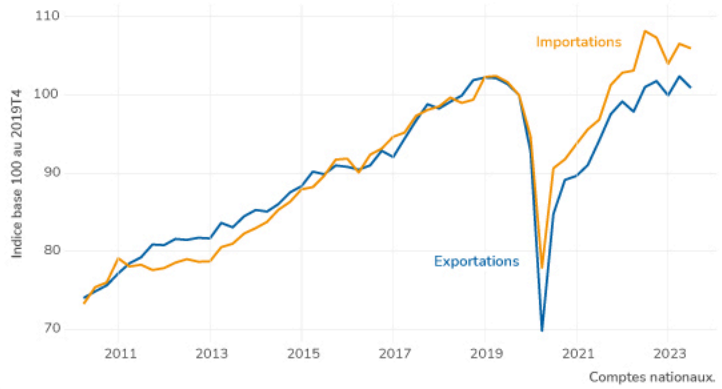

Au niveau sectoriel, cette faible croissance des exportations s'explique notamment par la contreperformance des matériels de transport, lesquels incluent à la fois les industries automobiles et aéronautiques et représentent environ 15% du total des exportations. Ces deux industries connaissent actuellement des difficultés importantes. Pour l'automobile, les transformations du secteur, et notamment la fin programmée du moteur thermique, pourraient affecter durablement les comportements de consommation et la compétitivité des sites de production français. (…)
Si le matériel de transport a connu des difficultés sectorielles spécifiques, les autres industries ont stagné. Alors qu'elles comptent pour près de la moitié des exportations, elles n'ont quasiment pas contribué à leur croissance depuis 2019, l'essentiel de cette croissance étant dû au dynamisme des exportations de services hors tourisme. Ces industries semblent avoir fait le choix d'augmenter leurs prix plutôt que leurs volumes. Cela suggère un problème d'offre plutôt que de demande.
Il est également intéressant de constater que l'évolution des exportations est différente selon les zones géographiques. Les exportations ont progressé de presque 15% en volume au sein de la zone euro alors qu'elles ont diminué de 7% hors de la zone euro, là où la croissance a pourtant été plus forte. Une partie mais pas la totalité de l'écart s'explique par la performance du secteur aéronautique dont les exportations se font majoritairement en dehors de la zone euro. Cependant, cela pourrait également traduire des problèmes de compétitivité par rapport aux économies émergentes. Malgré la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, le choc énergétique en Europe mais aussi la dépréciation de certaines monnaies asiatiques

ont pu contribuer à dégrader la compétitivité prix de l'économie française vis-à-vis des économies extra zone euro ».

• Pour le 1er trimestre 2024, les Douanes publient le 7 mai 2024 les résultats suivants :

« Solde commercial de biens de la France (FAB/FAB)

Au 1er trimestre 2024, le solde commercial FAB/FAB s'améliore de nouveau (+2,7 Md€, figure 1), pour le sixième trimestre consécutif. L'amélioration ce trimestre résulte de la diminution des importations, notamment d'énergie et de machines, tandis que les exportations progressent. Cependant, le solde commercial demeure plus dégradé que sur la période précédant la crise Covid (-14,4 Md€ en moyenne par trimestre en 2019 contre -17,6 Md€ au 1er trimestre 2024).

1. CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Montants en Md€	Données brutes		Données CVS-CJO					
	2022	2023	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	4 derniers trimestres
Solde FAB/FAB	-162,5	-98,5	-29,2	-25,1	-24,7	-20,2	-17,6	-87,6
variation (Md€)	*-76,5*	*64,0*	*11,1*	*4,2*	*0,3*	*4,5*	*2,7*	*71,2*
Exportations FAB	598,6	610,0	153,7	154,8	152,4	150,6	151,7	609,5
taux d'évolution (%)	*19,2%*	*1,9%*	*-0,9%*	*0,7%*	*-1,5%*	*-1,2%*	*0,7%*	*0,0%*
Importations FAB	761,1	708,5	183,0	179,8	177,2	170,8	169,2	697,1
taux d'évolution (%)	*29,4%*	*-6,9%*	*-6,3%*	*-1,7%*	*-1,5%*	*-3,6%*	*-0,9%*	*-9,2%*
Solde CAF/FAB (Md€)	-188,5	-122,7	-35,5	-31,2	-30,8	-26,1	-22,4	-110,5

Source : DGDDI/DSECE (données CVS-CJO)
Champ : Y compris matériel militaire et y compris données sous le seuil[1]

En données CAF/FAB, par grandes composantes, l'amélioration du solde commercial est majoritairement portée par les produits manufacturés (+2,1 Md€, figures 2 et 3). Le solde manufacturier atteint -9,4 Md€, soit un niveau relativement proche de celui enregistré au cours de la période pré-Covid (-8,9 Md€ en moyenne trimestrielle en 2019). Cette hausse du solde manufacturier s'explique, à parts égales, par le dynamisme des exportations, en valeur, et la diminution des importations. Cette amélioration est due aux « autres produits industriels », en particulier aux produits chimiques, parfums et cosmétiques et aux produits pharmaceutiques (figure 2, pour plus de détails). À l'inverse, l'excédent du solde des matériels de transport se réduit du fait du repli du solde des navires et bateaux. Le solde des équipements mécaniques, électroniques et informatiques recule également, en raison de la chute du solde des produits informatiques, électroniques et optiques, tandis que les soldes des machines et des quipements électriques sont en hausse.
Le solde de l'énergie s'améliore également au 1er trimestre 2024 (+1,1 Md€) et atteint -13,2 Md€. Cette hausse du solde énergétique est portée en totalité par les hydrocarbures naturels, tandis que les soldes des produits pétroliers raffinés et de l'électricité se dégradent. De même, le solde des produits agricoles s'améliore (+0,6 Md€) en raison de la hausse des exportations en valeur.

2. SOLDES PAR PRODUIT

En milliards d'euros	T4-2023	T1-2024	Variation
Ensemble CAF/FAB y compris matériel militaire et y compris sous le seuil [1]	**-26,1**	**-22,4**	**3,6**
dont Produits de l'agriculture (AZ)	**0,3**	**0,9**	**0,6**
dont Énergie (DE, C2)	**-14,3**	**-13,2**	**1,1**
dont Hydrocarbures naturels (B06Z)	*-12,2*	*-9,9*	*2,3*
dont Produits pétroliers raffinés (C19Z)	*-3,9*	*-4,7*	*-0,8*
dont Électricité (D35A)	*1,4*	*1,3*	*-0,1*
dont Produits manufacturés (C1, C3, C4, C5)	**-11,6**	**-9,4**	**2,1**
Produits des industries agroalimentaires (C1)	1,5	1,5	0,0
Équipements mécaniques, électroniques et informatiques (C3)	-8,7	-8,8	-0,1
Matériels de transport (C4)	0,6	0,3	-0,4
dont Automobile (C29A, C29B)	*-6,1*	*-6,1*	*0,0*
dont Produits de l'industrie aéronautique et spatiale (C30C)	*6,8*	*6,9*	*0,1*
dont Navires et bateaux (C30A)	*0,6*	*0,2*	*-0,4*
Autres produits industriels (C5)	-5,0	-2,4	2,6
dont Textiles, habillement, cuir et chaussures (CB)	*-0,8*	*-1,1*	*-0,3*
dont Produits chimiques, parfums et cosmétiques (CE)	*4,8*	*6,3*	*1,4*
dont Produits pharmaceutiques (CF)	*0,5*	*1,3*	*0,8*

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO)
[1] Voir « encadré : méthodologie et définitions »

3. ÉVOLUTION DES SOLDES PAR PRODUIT

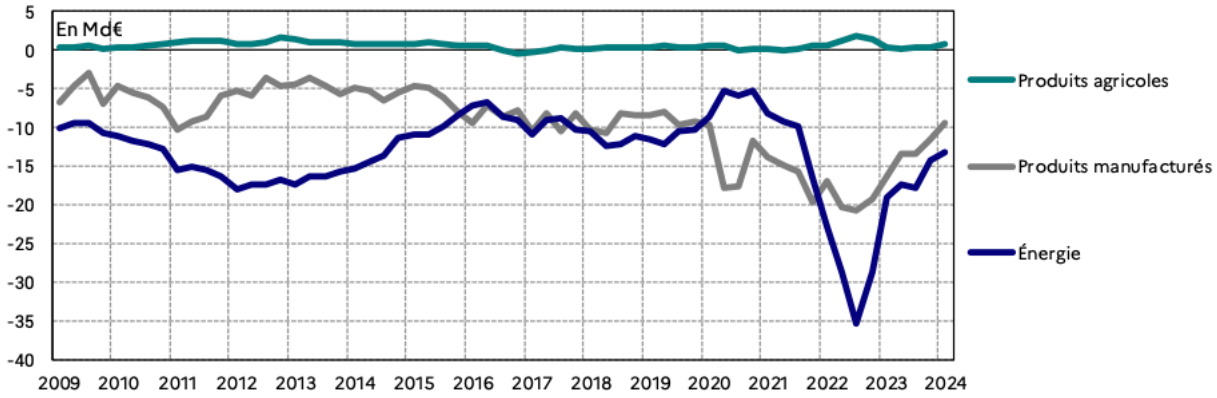

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO)

(…)

Encadré : méthodologie et définitions :

1. Solde CAF/FAB et solde FAB/FAB

Le solde commercial FAB/FAB traduit l'évolution globale du commerce extérieur de biens. Dans le cadre de la collecte des échanges de biens intra-UE et extra-UE, les exportations françaises sont toujours valorisées FAB (franco à bord), c'est-à-dire en prenant en compte uniquement les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française. Les importations, elles, sont valorisées CAF (coût assurance Fret) ou FAB (franco à bord). Les importations CAF prennent en compte dans leur montant les coûts d'acheminement (transport et assurance) entre la frontière du pays d'où est importé le bien et la frontière française. Si les importations sont valorisées FAB, ces coûts d'acheminement inter-frontières sont neutralisés : le prix du bien est alors celui observé à la frontière du pays depuis lequel il est importé. Pour calculer cet indicateur FAB, une correction (taux de passage CAF/FAB) est donc apportée aux importations CAF – les données collectées par la DGDDI sont CAF à l'importation – pour éliminer tous les frais liés à l'acheminement des marchandises depuis la frontière du pays partenaire jusqu'à notre frontière nationale et déterminer les importations FAB. La correction CAF-FAB pour les importations n'est disponible que globalement, et pas pour chaque poste isolément.

Le solde commercial FAB/FAB est donc la différence entre des exportations FAB et des importations FAB ; le solde CAF/FAB correspond lui à la différence d'exportations FAB et d'importations CAF. Une symétrie est ainsi établie dans la comptabilisation des deux flux afin de ne pas biaiser le calcul du solde commercial. Au final, l'ensemble des échanges est ainsi évalué au passage de la frontière du pays exportateur : comptabilisation FAB/FAB.

Mise à jour du coefficient « CAF-FAB »

Dans le cadre du passage à l'année 2024, le coefficient « CAF-FAB » qui est appliqué aux importations CAF (dont le montant inclut les coûts de transport et d'assurance) pour estimer les importations FAB (excluant ces coûts) a été actualisé. Le détail de ces mises à jour est disponible dans les "Actualités" du site www.lekiosque.finances.gouv.fr, dans la note "Bilan des changements 2024" rédigée à cet effet.

2.Données brutes et données CVS-CJO

Les séries mensuelles du commerce extérieur de biens - importations, exportations et soldes - sont susceptibles d'être affectées par des phénomènes récurrents de type saisonnier ainsi que par la composition du mois en jours ouvrables.

Par exemple, chaque mois d'août, un creux est observé pour les séries d'importation et d'exportation. Ce creux dans l'activité économique chaque mois d'août s'explique notamment par les nombreuses fermetures d'entreprises. Or, ces variations régulières masquent les effets de la conjoncture économique que le statisticien cherche à mettre en évidence.

De la même façon, la composition du mois en jours ouvrables peut entraîner des variations économiques sans lien avec les évolutions conjoncturelles. Ainsi, plus de la moitié de la hausse de 34% des exportations de véhicules automobiles entre mai 2010 et mai 2011 est liée à la différence de composition en jours

ouvrables de mai 2011 par rapport à mai 2010 : le mois de mai 2011 se distingue des mois de mai habituels car il comporte seulement deux jours fériés qui tombent de plus le dimanche.
Aussi, pour refléter au mieux les évolutions conjoncturelles des importations, des exportations ou du solde, les séries mensuelles et trimestrielles de commerce extérieur collectées (dites données « brutes ») sont corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables avant d'être publiées (séries dites « CVS-CJO »). Les séries annuelles, elles, sont publiées « brutes », c'est-à-dire sans ces corrections ».

La compétitivité de la France n'est donc toujours pas redressée mais son attractivité s'est bien améliorée.

La France « se trouve dans une situation paradoxale. Son attractivité s'est améliorée. Dans l'industrie, l'hémorragie a été stoppée, l'emploi a même un peu augmenté. Mais la compétitivité industrielle ne s'est pas redressée. Les efforts engagés portent encore des fruits limités. Les progrès sont lents. Il reste à transformer les signaux positifs en performances commerciales [le déficit du commerce extérieur français est supérieur à 100 milliards d'euros]. L'objectif doit être de soutenir l'industrie dans un cadre équilibré, du point de vue économique, social comme environnemental. L'État a un rôle important à jouer alors que la transition écologique et la révolution numérique rebattent les cartes et provoquent des ruptures, dans un contexte géopolitique tendu. Il faut accompagner et structurer les changements, orienter l'innovation, faciliter le financement d'investissements massifs. (…) Il n'y a pas de recette miracle parce que beaucoup de dimensions différentes sont concernées, du foncier aux réglementations administratives et techniques en passant par la fiscalité ou l'énergie. Les performances éducatives du pays seront aussi un déterminant fondamental. Leur dégradation me semble le facteur le plus alarmant à terme » (Sébastien Jean). Rappelons que le Président Macron a récemment dit : « gagner cette triple bataille - souveraineté, climat, industrie-plein emploi -, c'est possible, c'est la France de 2030 ».

Notes :

1- Données EY

En 2022, avec 1 259 implantations ou extensions annoncées, **la France reste le pays le plus attractif d'Europe** en nombre de projets d'investissement étranger pour la quatrième année consécutive.

Le Royaume-Uni continue de décrocher à cause du Brexit et l'attractivité de **l'Allemagne** est limitée par un faible taux de chômage, des coûts salariaux élevés et la difficulté pour les entreprises étrangères de pénétrer les chaînes industrielles.

L'industrie est (re)devenue un moteur de l'attractivité de la France : 4 projets sur 10 en 2022 (547 sur 1 259) sont une implantation ou une extension d'usine et la disponibilité d'énergie décarbonée reste, malgré la crise énergétique actuelle, le principal atout de la France pour les dirigeants industriels.

La France est « championne d'Europe de l'innovation » : avec 144 centres de R&D accueillis, elle devance nettement le Royaume-Uni et l'Allemagne.

(Données EY)

2- L'évolution des IDE pour la France sur plus de 20 ans :

www.sebastian-biales.fr

Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger

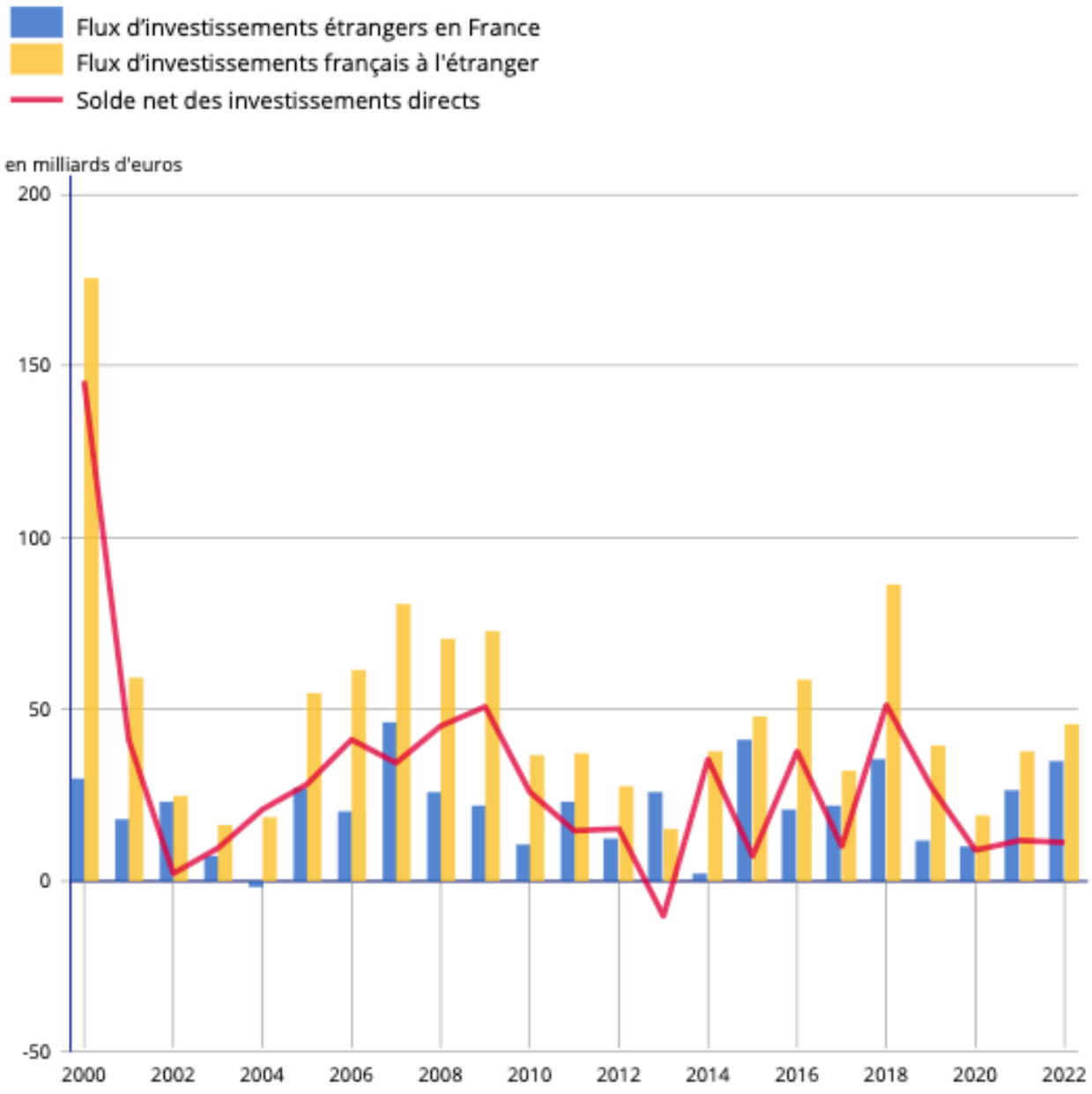

1. Solde établi en conformité avec la 6e édition du manuel de la balance des paiements.

Note : flux établis en application de la règle du principe directionnel étendu.

Lecture : en 2022, le flux d'investissements directs étrangers en France s'élève à 34,6 milliards d'euros, celui des investissements français à l'étranger à 45,6 milliards d'euros. Le solde net s'établit à 11,0 milliards d'euros.

Champ : France.

Source : Banque de France.

3- Les filiales d'entreprises françaises à l'étranger sont l'élément principal des IDE français à l'étranger.

« On peut distinguer plusieurs formes d'IDE, suivant l'objectif poursuivi vis-à-vis de l'entité cible et son niveau d'intégration dans la chaîne de production de l'entreprise.

- Lorsqu'il s'agit de création d'une nouvelle filiale ex nihilo et que l'investissement se concrétise par l'installation de matériel (moyens de production, bureaux, surfaces de vente, etc.) et le recrutement de nouveaux employés, on parle d'*IDE de création*.
- Lorsque l'investissement prend la forme d'une acquisition d'une entité étrangère déjà existante, on parle d'*IDE d'acquisition*. Les fusions-acquisitions transfrontalières, soumises au droit de la concurrence, rentrent dans cette catégorie.
- Lorsque l'investissement consiste en un apport de fonds à une filiale déjà existante, dans l'objectif d'accroître sa capacité, on parle d'*IDE d'extension*.
- Lorsque l'investissement a pour but de soutenir l'activité d'une filiale en difficultés financières, on parle d'*IDE de restructuration*.

Enfin, on différencie les IDE horizontaux des IDE verticaux en fonction du positionnement de l'entité cible par rapport à la chaîne de production de l'entité mère.
Dans un *IDE horizontal*, la filiale va produire des biens identiques à la maison mère, l'intérêt principal de ce type d'IDE étant de rapprocher la production des consommateurs afin de diminuer l'impact des différents obstacles aux échanges internationaux (barrières tarifaires ou réglementaires et coûts de transport).
À l'inverse, *dans un IDE vertical*, la filiale complète la chaîne de production de l'entité acquéreur. L'entreprise cible produit alors un bien différent de celui de l'entreprise mère, pouvant soit compléter la gamme de produits du groupe, soit se situer en amont de la chaîne de production, en internalisant ainsi la production d'un des entrants de cette chaîne de la production, ou en aval, afin de se rapprocher du consommateur final ». (Concurrences.com)

Figure 1 – Effectifs et chiffre d'affaires à l'étranger des firmes multinationales françaises selon leur taille, en 2021

Taille	Chiffre d'affaires consolidé[1] réalisé à l'étranger par les firmes multinationales françaises[2]		Effectifs salariés à l'étranger des firmes multinationales françaises		Filiales à l'étranger des firmes multinationales françaises		Nombre médian de pays étrangers d'implantation
	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Nombre (en milliers)	Part (en %)	
Grandes firmes multinationales	1 303	83,2	5 254	76,1	22,0	43,1	12
Firmes multinationales de taille intermédiaire	237	15,1	1 436	20,8	18,8	36,8	3
Firmes multinationales de taille petite ou moyenne	26	1,7	210	3,0	10,3	20,2	1
Ensemble	**1 566**	**100,0**	**6 900**	**100,0**	**51,0**	**100,0**	**1**

1. Somme des chiffres d'affaires des unités légales de la firme, à laquelle on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales de la firme.
2. Il s'agit du chiffre d'affaires généré par les filiales présentes à l'étranger et non pas des ventes réalisées par la firme multinationale à l'étranger.
Lecture : En 2021, la moitié des firmes multinationales françaises de taille intermédiaire (médiane) sont implantées dans au moins 3 pays étrangers.
Champ : Firmes multinationales françaises, hors services non marchands et filiales bancaires.
Source : Insee, Ofats 2021.

4- La France perd de son attractivité pour les entreprises américaines installées en France.

« La France reste le pays d'Europe le plus attractif pour les Américains, premiers investisseurs et employeurs étrangers sur le territoire. Mais selon le baromètre 2023 présenté ce mercredi par la Chambre de commerce américaine en France (Amcham) et le cabinet Bain & Company, ils affichent de nouveau des sentiments mitigés vis-à-vis de l'Hexagone.
Les "irritants historiques" de la France sont de retour et ils sont pointés du doigt avec plus d'insistance encore que l'an dernier par les maisons mères outre-Atlantique. En premier lieu, le coût global de la main-

d'œuvre dans l'Hexagone est identifié par les répondants comme “la principale faiblesse“ de la France, alors que c'est le premier critère d'investissement pour les Américains.
Les entreprises américaines pointent moult autres sujets sur lequel le pays doit aujourd'hui s'améliorer : la législation sociale plus contraignante en France que dans les autres pays et le coût des licenciements, la complexité administrative, la fiscalité…. La disponibilité de la main-d'œuvre qui était jusqu'ici un atout a désormais basculé dans les points noirs.
À la question « quelle est la perception de la France par votre maison mère par rapport à d'autres destinations d'investissement ? », seule une courte majorité (52 %) répond cette année que leur appréciation est « bonne » ou « excellente » alors qu'ils étaient 64 % en 2021 » (Les Echos, 29 février 2024).

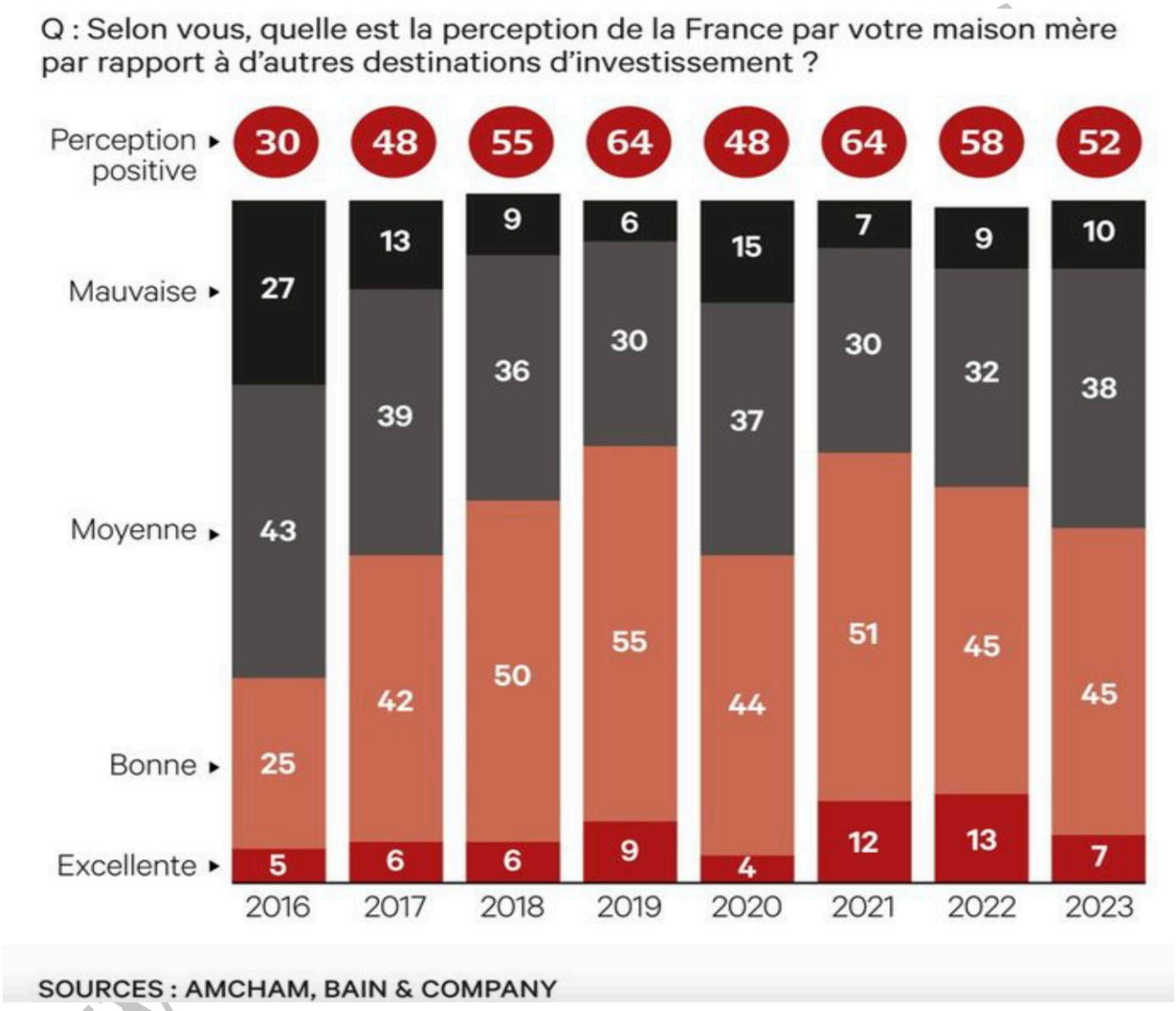

« Une photographie du marché du travail en 2023 »

INSEE, Insee Première de mars 2024.

« En 2023, 68,4 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT). Ce taux d'emploi augmente de 0,3 point en moyenne sur l'année et atteint son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). Le taux d'emploi des jeunes ralentit nettement après deux années de forte hausse, tandis que celui des seniors continue d'augmenter à un rythme régulier.

La part de personnes en emploi à durée limitée (CDD, intérim) se replie de 0,4 point sur l'année et retrouve, à 9,8 %, son niveau de 2021.
La pratique du télétravail, ancrée dans les habitudes des salariés depuis la crise sanitaire, concerne 18,8 % d'entre eux. En moyenne, les télétravailleurs y recourent toutefois moins de jours par semaine qu'en 2022.
En 2023, la part de personnes en emploi à temps partiel (17,4 %) se stabilise après avoir diminué continûment durant cinq ans. En revanche, le sous-emploi continue de baisser et s'établit à 4,4 % des personnes en emploi, 1,4 point sous son niveau d'avant-crise.
Après sept années consécutives de baisse, le taux de chômage se stabilise à 7,3 % en moyenne en 2023, 3,0 points sous son niveau de 2015. La part du halo autour du chômage augmente de 0,2 point sur l'année, retrouvant son niveau de 2021 (4,6 % parmi les 15-64 ans).

► 2. Taux d'emploi et taux d'activité des 15-64 ans en 2023 et évolution par rapport à 2022

Catégorie	Taux d'emploi		Taux d'activité	
	Niveau en 2023 (en %)	Évolution par rapport à 2022 (en point)	Niveau en 2023 (en %)	Évolution par rapport à 2022 (en point)
Femmes	66,0	0,4	71,2	0,5
Hommes	71,0	0,2	76,8	0,1
15-24 ans	35,2	0,3	42,5	0,3
25-49 ans	82,6	0,0	88,5	0,2
50-64 ans	66,9	0,9	70,5	0,9
Ensemble	**68,4**	**0,3**	**73,9**	**0,3**

Lecture : En 2023, le taux d'emploi des 15-64 ans est de 68,4 %, soit 0,3 point de plus qu'en 2022. 71,2 % des femmes de 15 à 64 ans sont actives en 2023, soit 0,5 point de plus qu'en 2022.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 et 2023.

► 3. Statut d'emploi, type de contrat et catégorie socioprofessionnelle en 2023

en %

Catégorie	Sexe		Âge			Ensemble
	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	
Statut d'emploi						
Indépendants, dont :	**10,2**	**15,5**	**3,0**	**12,6**	**16,5**	**12,9**
micro-entrepreneurs	3,2	3,2	1,2	3,4	3,3	**3,2**
Salariés	**89,8**	**84,5**	**97,0**	**87,4**	**83,5**	**87,1**
Emploi à durée indéterminée	74,6	71,4	42,1	76,4	76,2	**73,0**
CDD de 3 mois ou plus	7,1	4,4	11,0	5,9	3,7	**5,7**
CDD de moins de 3 mois	2,4	1,7	6,6	1,7	1,2	**2,0**
CDD de durée inconnue	0,1	0,1	0,5	0,1	0,1	**0,1**
Intérim	1,3	2,6	5,5	1,8	1,2	**2,0**
Alternance, stage	3,2	3,6	28,9	1,0	0,0	**3,4**
Sans contrat ou contrat inconnu	1,0	0,7	2,4	0,5	1,1	**0,9**
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs	0,9	2,1	0,3	1,2	2,4	**1,5**
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4,5	8,8	1,5	6,5	8,6	**6,7**
Cadres	19,7	25,1	8,5	24,6	22,8	**22,4**
Professions intermédiaires	27,7	22,7	24,4	27,0	21,9	**25,1**
Employés qualifiés	21,6	6,8	18,2	14,2	12,5	**14,0**
Employés peu qualifiés	17,2	5,3	18,9	8,7	13,1	**11,1**
Ouvriers qualifiés	3,6	21,2	14,2	12,4	12,4	**12,6**
Ouvriers peu qualifiés	4,5	7,5	12,6	5,0	5,9	**6,0**
Non déterminée	0,4	0,5	1,4	0,4	0,4	**0,5**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Lecture : En 2023, 89,8 % des femmes en emploi sont salariées. 8,5 % des 15-24 ans en emploi sont cadres.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.
Source : Insee, enquête Emploi 2023.

► Encadré – Des situations sur le marché du travail très hétérogènes parmi les 50-69 ans

En 2023, 83,0 % des personnes âgées de 50 à 54 ans sont en emploi ► figure. De 77,0 % parmi les 55-59 ans, ce taux d'emploi chute ensuite à 38,9 % parmi les 60-64 ans, puis à 10,6 % parmi les 65-69 ans. Après 60 ans, être inactif, et en particulier à la retraite, devient en effet de plus en plus fréquent avec l'âge : 43,8 % des 60-64 ans et jusqu'à 84,4 % des 65-69 ans sont des inactifs à la retraite. En 2023, 4,9 % des 60-64 ans cumulent emploi et retraite ; cette situation concerne la majorité des 65-69 ans en emploi.

Sous l'effet notamment des réformes des retraites successives repoussant l'âge de départ à la retraite, la participation des seniors au marché du travail n'a cessé de croître ces dernières années : entre 2018 et 2023, le taux d'emploi des 55-59 ans a augmenté de 3,7 points ; celui des 60-64 ans a crû de 6,2 points sur ces cinq dernières années, dont 2,8 points entre 2022 et 2023.

Les personnes ni en emploi ni à la retraite, qui subissent le plus souvent leur situation, représentent jusqu'à 20,7 % des 55-59 ans (23,5 % des femmes de ces âges) ; cette part décline ensuite avec la hausse des départs à la retraite [Castelain, 2023].

En 2023, la part des indépendants, notamment des micro-entrepreneurs, augmente avec l'âge, tandis que celle des salariés en emploi à durée indéterminée diminue. En outre, le recours au temps partiel augmente avec l'âge parmi les seniors en emploi : plus du quart des 60-64 ans et plus de la moitié des 65-69 ans sont dans ce cas. Il s'agit le plus souvent d'un choix, le taux de sous-emploi étant faible au regard de cette proportion de salariés à temps partiel.

Situation sur le marché du travail par âge entre 50 et 69 ans en 2023

en %

Catégorie	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans
Emploi, dont :	**83,0**	**77,0**	**38,9**	**10,6**
cumul emploi-retraite	1,3	1,6	4,9	5,6
Chômage (1)	**4,4**	**3,9**	**2,6**	**0,5**
Inactifs	**12,6**	**19,1**	**58,4**	**88,9**
Retraités	0,3	2,3	43,8	84,4
Inactifs appartenant au halo autour du chômage (2)	3,2	3,5	2,3	0,8
Autres inactifs (3)	9,0	13,3	12,3	3,7
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Ni en emploi ni à la retraite (NER) (1)+(2)+(3)	**16,6**	**20,7**	**17,2**	**5,0**
Caractéristiques des emplois				
Indépendants, dont :	13,0	14,4	20,2	36,5
micro-entrepreneurs	2,5	2,9	4,1	8,8
Salariés, dont :	87,0	85,6	79,8	63,5
emploi à durée indéterminée	80,9	79,6	70,9	45,4
Temps partiel	15,7	18,2	28,6	50,8
Sous-emploi	4,3	4,3	4,7	6,0

Lecture : En 2023, 83,0 % des 50-54 ans sont en emploi, 4,4 % sont au chômage et 12,6 % sont inactifs ; parmi les personnes âgées de 50 à 54 ans en emploi, 87,0 % sont salariées et 15,7 % travaillent à temps partiel.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 50 à 69 ans.
Source : Insee, enquête Emploi 2023.

► 5. Taux de chômage et taux de chômage de longue durée depuis 1975

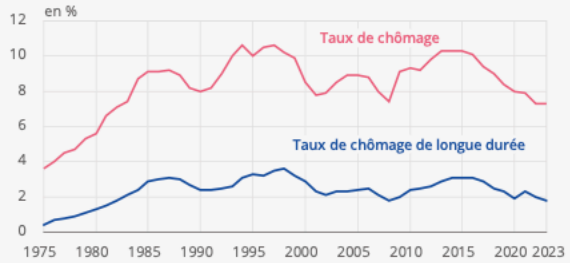

Lecture : En 2023, parmi les personnes actives, 7,3 % sont au chômage et 1,8 % sont au chômage depuis au moins un an.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, actives.
Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

► 6. Chômage et halo autour du chômage en 2023 et évolution par rapport à 2022

Catégorie	Part du chômage		Part du halo autour du chômage		Part du chômage et du halo autour du chômage	
	Niveau en 2023 (en %)	Évolution par rapport à 2022 (en point)	Niveau en 2023 (en %)	Évolution par rapport à 2022 (en point)	Niveau en 2023 (en %)	Évolution par rapport à 2022 (en point)
Femmes	5,2	0,1	5,0	0,1	10,2	0,3
Hommes	5,8	0,0	4,2	0,3	10,0	0,3
15-24 ans	7,3	0,0	7,1	0,8	14,5	0,8
25-49 ans	5,9	0,1	4,7	0,1	10,6	0,2
50-64 ans	3,7	0,0	3,0	0,0	6,7	0,0
Ensemble	**5,5**	**0,1**	**4,6**	**0,2**	**10,1**	**0,3**

Lecture : En 2023, parmi les personnes de 15 à 64 ans, 5,5 % sont au chômage et 4,6 % sont dans le halo autour du chômage. En cumulant chômage et halo autour du chômage, 10,1 % des 15-64 ans sont sans emploi et souhaitent travailler.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 et 2023.

► Définitions

Une personne en **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs.

Le **taux de chômage de longue durée** est le rapport entre le nombre de chômeurs de longue durée (chômeurs au sens du BIT qui déclarent ne pas avoir d'emploi et en chercher un depuis douze mois au moins) et le nombre d'actifs.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non.

La **part de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population totale correspondante.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi ou au chômage au sens du BIT) et l'ensemble de la population correspondante.

Peut-on augmenter les salaires ?

(Natixis, Flash Economie n°606 du 20/10)

Une grande majorité des Français réclame une augmentation des salaires (niveau record des dividendes, perte de pouvoir d'achat à cause de l'inflation), juge que le niveau des salaires est anormalement bas, surtout dans les professions pour lesquelles la reconnaissance de l'utilité sociale est insuffisante.
Mais peut-on augmenter les salaires en France ?

- Quand on compare la productivité du travail et le salaire réel, on voit que le salaire réel a augmenté de 5 points de plus que la productivité, ce qui implique qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour augmenter les salaires ;

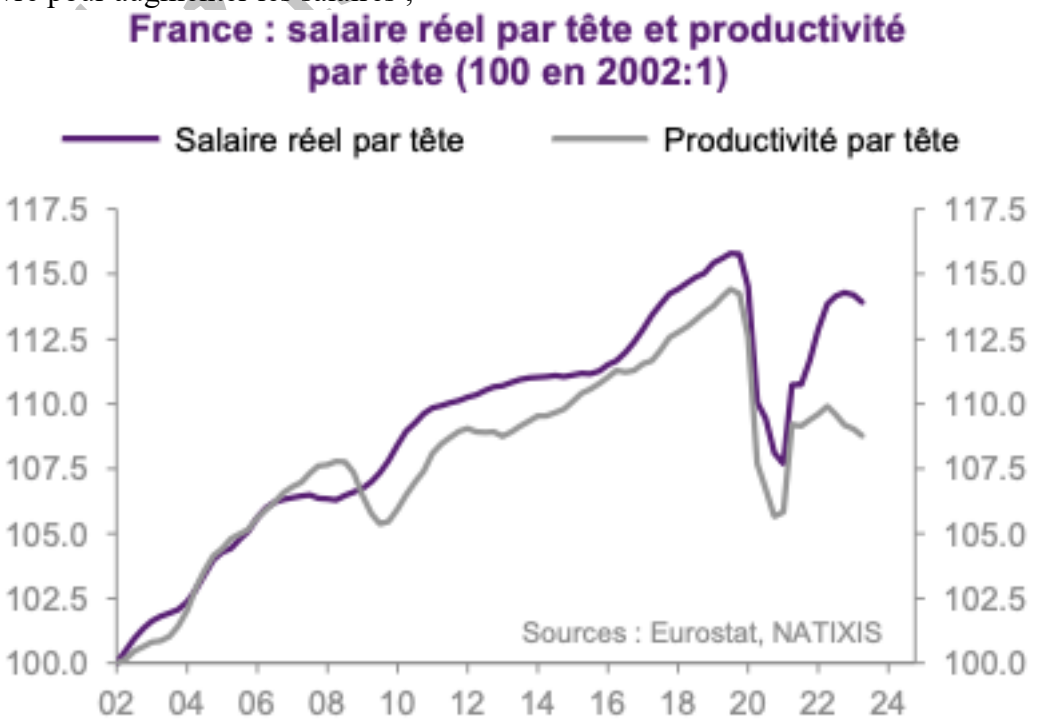

- la capacité d'autofinancement des entreprises ne représente aujourd'hui que 85 % de leurs investissements, dans une situation où il va falloir investir plus pour la transition énergétique, pour le maintien de la biodiversité, pour la gestion de l'eau ;

- les compétences de la population active sont faibles en France, ce qui constitue un frein aux hausses de salaire et explique une partie de la faiblesse de la hausse de la productivité (8,5 % en 21 ans).

Sans redressement de la productivité du travail, associée à une amélioration des compétences et à un plus grand goût pour le travail, il sera donc très difficile d'augmenter plus rapidement les salaires. Ou alors, il faudrait continuer à creuser le déficit public…

La crise de l'agriculture française

Entretien accordé fin janvier 2024 à Atlantico.fr par Jean-Christophe Bureau, professeur d'économie à AgroParis Tech :

« Atlantico : Comment expliquer la dégradation du commerce extérieur de biens alimentaires entre la France et les autres pays de l'UE et l'impressionnant déficit actuel ? Quels sont les principaux secteurs concernés ? Pourquoi la balance commerciale est-elle en nette chute en France ? Y-a-t-il des disparités entre certains secteurs ? Quels sont les secteurs en baisse ? Quelle est la réalité des chiffres ?

Jean-Christophe Bureau : Le commerce agro-alimentaire extérieur français reste excédentaire, il a même battu un record d'excédent en 2022, pas vu depuis 10 ans. Et sur moyenne période, alors que le déficit s'aggrave fortement en biens manufacturés cet excédent reste globalement stable. Néanmoins, ce chiffre cache des évolutions inquiétantes. La première est l'accroissement rapide d'un déficit vis-à-vis du reste de l'Union européenne, qui n'est comblé que par des exportations plus fortes vers les pays hors UE. De plus sur la période 2022 des exportations gonflées par un prix des céréales inhabituellement élevé, qui est redescendu fortement à la fin 2023. Enfin, si l'on regarde la structure de ce commerce c'est surtout les vins et spiritueux (cognac) qui réalisent la plus grande partie des excédents commerciaux, suivis de loin des céréales (pour lesquelles le solde excédentaire baisse) et des produits laitiers transformés.

La France a toujours importé beaucoup d'oléagineux, en particulier du soja pour l'alimentation animale. Elle importe aujourd'hui des huiles pour les agro-carburants. Le déficit s'accroit en fruits, en légumes et la France est désormais déficitaire en viandes avec un solde commercial négatif en volailles et en viande bovine, ce qui est assez récent.

Quelles sont les principales raisons de l'échec de notre balance commerciale ? La concurrence extra-européenne et les problèmes de coût de main d'œuvre sont-ils les principaux responsables ?

Le fait que le déficit s'accroisse vis-à-vis des autres pays de l'UE est particulièrement inquiétant car on ne peut pas mettre en cause des normes très différentes. Pour les secteurs des fruits et légumes, le coût du travail est un facteur important. Le coût employeur, y compris les charges sociales (mais aussi les charges comptables pour élaborer les fiches de paie qui est élevé pour le travail occasionnel et saisonnier) est très supérieur à ce que doivent dépenser les producteurs siciliens, espagnols ou polonais. Néanmoins le coût du travail est élevé aux Pays Bas, qui nous taille des croupières y compris sur des productions comme des fruits et légumes. Il y a là une différence de productivité qui renvoie à l'organisation de la filière, à la formation et à l'innovation, domaines dans lesquels les Pays Bas ont beaucoup investi.

Pour la concurrence extra-européenne, les conditions de production, comme le recours au génie génétique, au clonage des animaux, à l'utilisation de facteurs de croissance jouent un rôle cumulatif dans le handicap français. Et les droits de douanes, qui protégeaient les producteurs européens tendent à devenir moins efficaces car les accords commerciaux rendent la protection de plus en plus poreuse.

La France a-t-elle les moyens de sortir de cette crise ? Faut-il se tourner vers une agriculture plus qualitative et réduire mieux les coûts ?

La dégradation du solde avec les autres pays de l'UE est révélatrice de handicaps qui ne sont pas que agricoles, mais qui sont les mêmes que ce que l'on observe dans le secteur manufacturier. Le coût du travail

joue pour certaines filières intensives en main d'oeuvre (fruits et légumes, secteur de l'abattage et de la découpe de viande) mais est moins important qu'un déficit de compétitivité plus structurel lié à l'innovation. Hors de nos frontières, l'Italie a davantage su "marketer" la qualité de ses produits, la France se reposant beaucoup sur des signes de qualité liés à l'origine, pas nécessairement biens compris sur tous les marchés. Le manque de structuration de nombreuses filières, le manque de coordination entre l'agriculture, l'industrie et la distribution pour mettre en place des relations de long terme permettant de planifier des investissements est une caractéristique française que l'on retrouve aussi dans l'industrie.

Cette réalité et ces difficultés sur le plan économique risquent-elles de tuer l'agriculture en France ?
L'évolution économique du secteur se traduit par une forte diminution du nombre d'agriculteurs au fil du temps. Mais il ne faut pas y voir uniquement un manque d'attrait pour la filière. La "déprise" agricole (abandon de terres) est d'ailleurs assez modérée une fois que l'on enlève la conversion de terres en zones artificielles (pavillons d'habitation, infrastructures commerciales, routes) et elle est surtout due à l'abandon de l'élevage dans des régions où les sols ne pouvaient pas être valorisés autrement que par des herbivores. La baisse du nombre d'exploitations agricoles est aussi à mettre en parallèle avec la très forte hausse de la taille moyenne des exploitations : il y a plutôt concentration qu'abandon des terres. Or, paradoxalement, cet agrandissement de la taille des exploitations peut permettre de regagner en compétitivité à défaut d'employer plus de main d'œuvre ».

Remarque : comme le disent Christian Saint-Étienne et Philippe Villin, cette crise de l'agriculture française transforme les agriculteurs comme des lanceurs d'alerte. « En s'imposant des normes contraignantes sans exigence de réciprocité pour ses partenaires commerciaux, l'Europe est en train d'hypothéquer son avenir et de détruire sa croissance économique. Si les dirigeants européens persistent dans leur aveuglement, cette politique ne fera qu'accélérer le déclin du Vieux Continent. Cela profitera à la Chine et aux États-Unis qui ont su donner la priorité à leur industrie nationale ».

Évaluation de la politique de l'offre

1) « La France est-elle devenue business friendly sous Macron ? »

Olivier Passet ; Xerfi Canal du 6 février 2024 :
« Macron a-t-il réussi à rendre la France business friendly ? Les réformes et les actions en faveur des entreprises sont nombreuses et constantes depuis 2017. Réformes du code du travail, qui ont contribué notamment à sécuriser les procédures de licenciement côté entreprise et à simplifier et décentraliser la négociation ; baisse des cotisations sociales ; remplacement de l'ISF par l'IFI ; allègement de la fiscalité du capital ; suppression de la CVAE à horizon 2027 ; réforme de la formation professionnelle ; de l'assurance chômage, réforme des retraites, ouverture à la concurrence de la SNCF et fin du statut de cheminot pour les nouvelles embauches, facilitation de l'auto-entrepreneuriat, etc. La liste n'est pas exhaustive, mais elle met en évidence une accumulation qui finit par faire système, qui diminue le pouvoir de négociation des salariés, allège les coûts du travail ou plus généralement la charge fiscale des entreprises, encourage l'entrepreneuriat et génère de la flexibilité. Les lignes se sont bel et bien déplacées. Nous ne sommes plus dans la réforme millimétrique à portée d'abord symbolique.
Business friendly, mais pas strongly
Et en première analyse, si l'on confronte cette action réformatrice à la baisse du chômage, au dynamisme des créations d'entreprises, au très fort recul des recours aux prud'hommes, les attendus des promoteurs des politiques de l'offre sont bien au rendez-vous. À cela près qu'entre les politiques de l'offre à infusion lente et le keynésianisme débridé de crise à impact immédiat qui a prévalu pour endiguer les crises, il est en réalité très difficile de faire la part des choses. En vérité, lorsque l'on descend à un niveau plus fin d'analyse, moins exposé à l'interférence des deux politiques, le business friendly de Macron ne s'est pas encore matérialisé en Business strongly. Les créations d'entreprises se sont certes fixées sur une orbite inconnue par le passé. Mais l'intégralité du mouvement est imputable au micro-entrepreneuriat.

www.christia

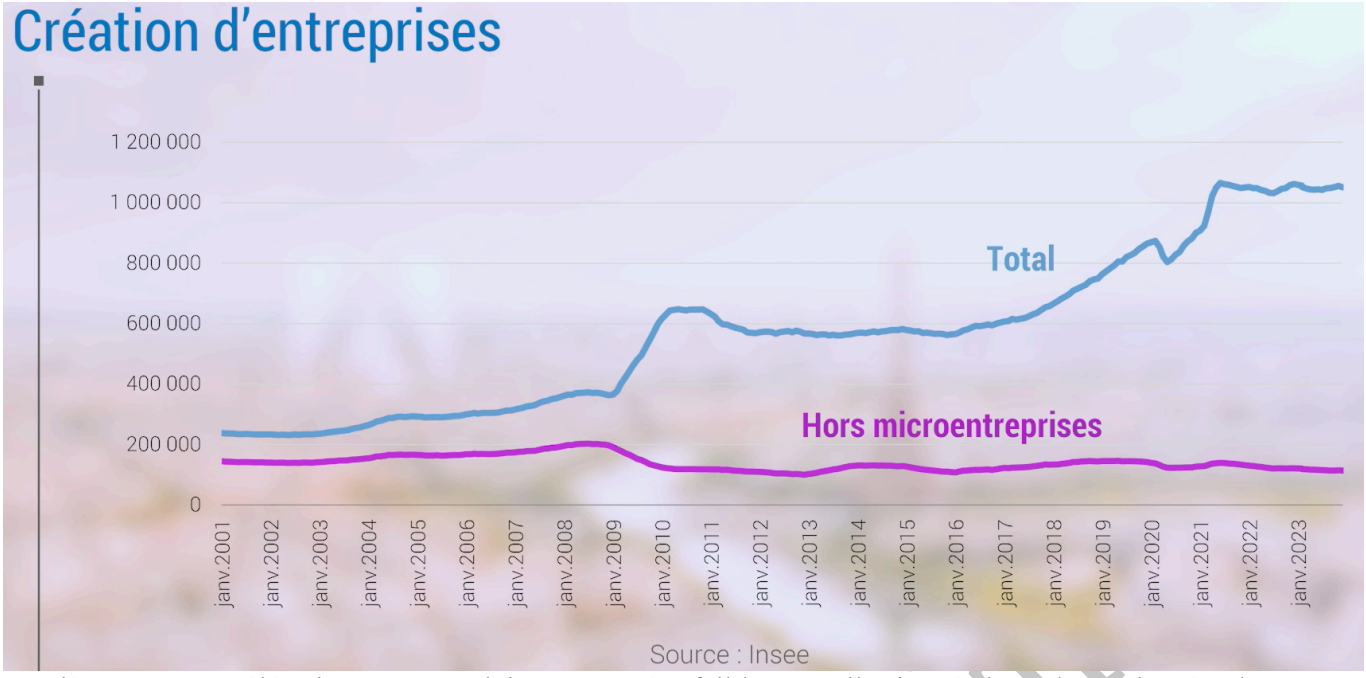

Derrière cette accélération spectaculaire, une très faible contribution à la valeur ajoutée, beaucoup d'activités d'appoint, presque la moitié d'entités économiquement inactives, et une nouvelle classe d'indépendants précaires. L'auto-entrepreneuriat pour l'heure est une arme efficace pour gommer une partie du chômage, pour desserrer la contrainte de revenu des ménages poli-actifs, mais elle offre une image tronquée de la vitalité productive française.

Pas de renouveau productif industriel

Focalisons-nous maintenant sur l'industrie, au sens large, l'ensemble intégrant l'industrie manufacturière et tous les services B-to-B aux entreprises. C'est là que se situe le noyau dur de la création de valeur et du potentiel d'exportation. Le verdict est sans appel : en valeur, ce bloc productif a régressé dans l'économie depuis la mi-2017, et plus encore depuis ses points hauts de l'avant Covid.

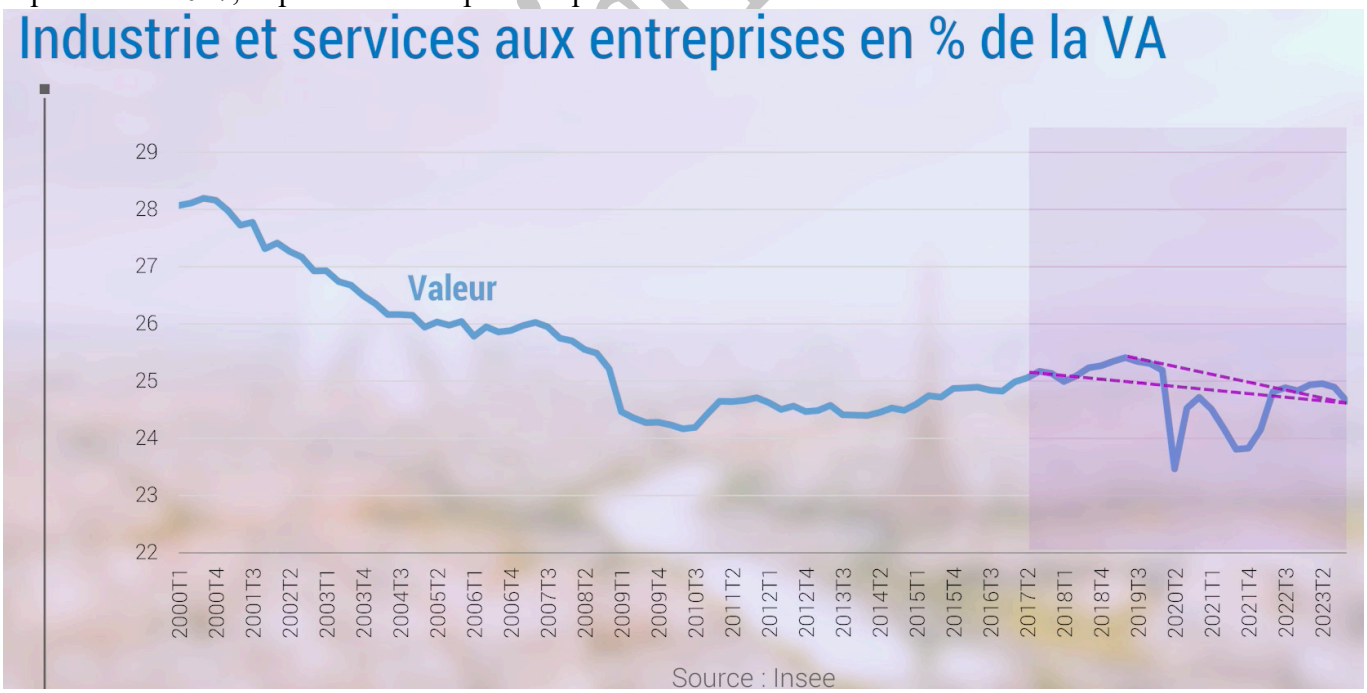

En volume, au mieux assiste-t-on à un plafonnement depuis les acquis du mandat Hollande. Ce sur-place s'accompagne d'un décrochage préoccupant de la productivité, suggérant que le contexte de facilité financière créé sous Macron a conduit les entreprises à baisser la garde au plan de l'efficacité productive.

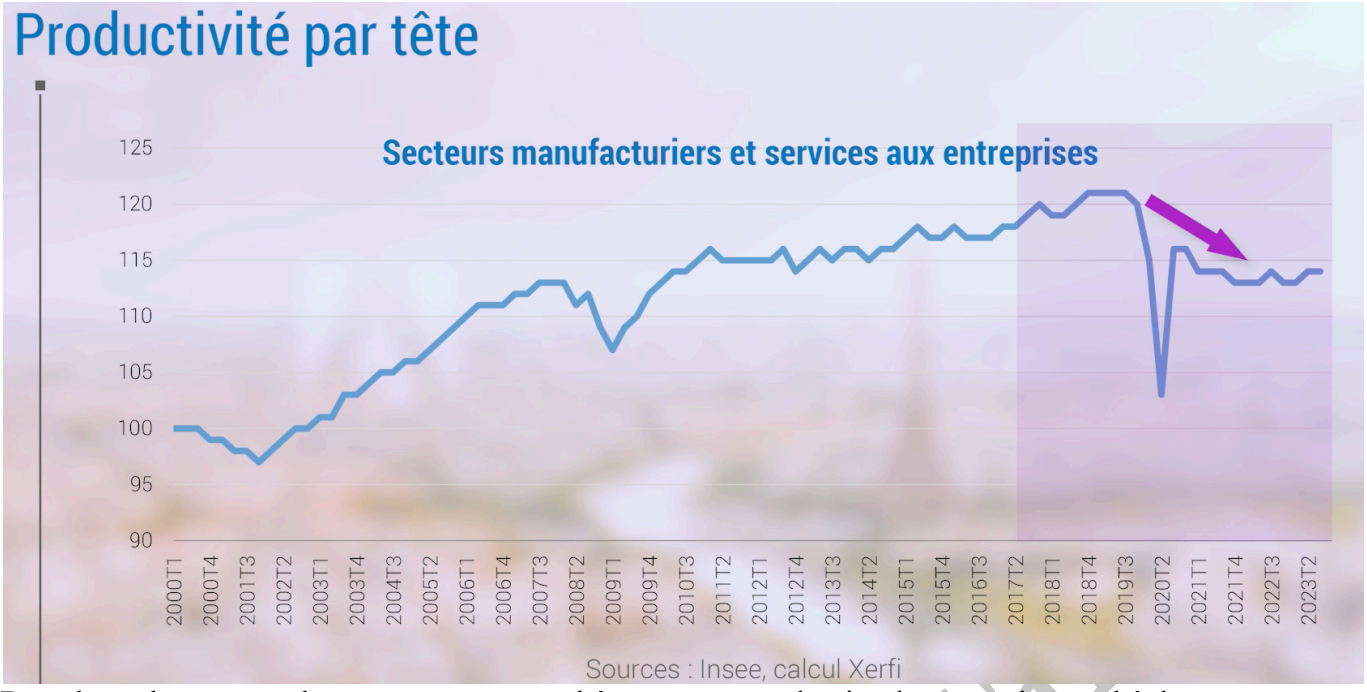

Dans le prolongement de ce constat, et en cohérence avec ce dernier, les parts de marché des exportateurs français ont décroché depuis 2017, en valeur comme en volume.

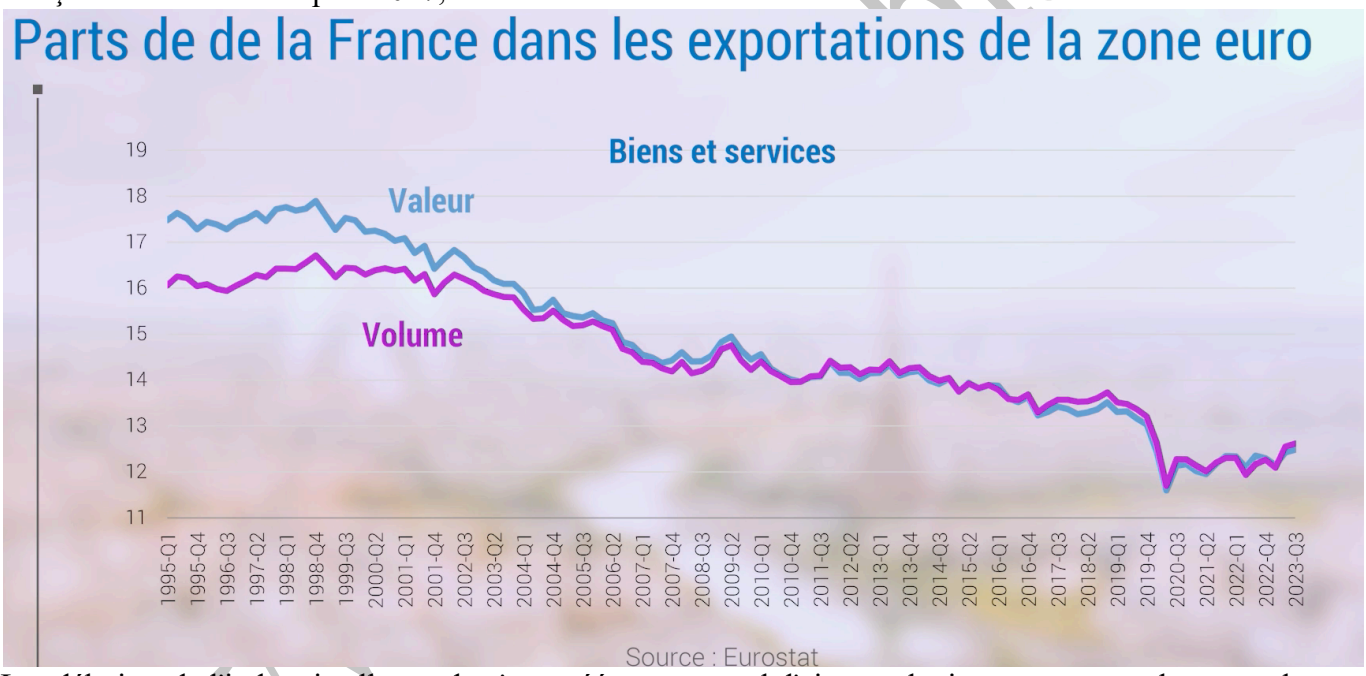

Les déboires de l'industrie allemande n'ont créé aucun appel d'air pour le tissu exportateur hexagonal. Bref, les données en dur sont en discordance avec l'idée d'un renouveau productif.

La Tech française a manqué plusieurs rendez-vous

Il faut descendre à un niveau plus fin pour déceler quelques frémissements. Indéniablement le capital venture a changé de braquet.

Mais cet engouement financier pour la Tech dépasse de loin les frontières hexagonales, s'inscrivant dans un mouvement bien plus large. Et au-delà du discours volontariste sur la French Tech, les pépites françaises n'ont pas été aux rendez-vous des vaccins, de l'IA ou des Green Tech, n'occupant que les seconds rôles. Raison pour laquelle Bpifrance s'est placée en pointe sur la question des DeepTech depuis 2019 avec des créations qui ont doublé entre 2018 et 2022. C'est un frémissement. Mais cela s'appelle de la politique industrielle. C'est le talon d'Achille de l'ère Macron où à trop compter sur la magie de la main invisible, l'économie récolte des résultats tout aussi invisibles ».

2) « Pourquoi la croissance française est-elle si médiocre ? »

Augustin Landier et David Thesmar (Les Echos, 8 février 2024) :
« (…) Malgré les réformes de ces dix dernières années, la croissance française est atone, surtout quand on la compare à celle des États-Unis.
Il ne s'agit pas d'un simple effet de conjoncture dû à la guerre en Ukraine. Lorsqu'on dézoome, le constat est là : depuis 2019, la France a crû de 2 % au total (comme le Royaume-Uni, malgré le Brexit), contre 7,5 % outre-Atlantique. En 2023, le PIB par habitant américain est 35 % supérieur au niveau français (contre 25 % en 2000). Pourquoi avons-nous décroché ?
Une fausse piste, souvent discutée, est celle de la désindustrialisation. Comme les États-Unis, nous avons un grand nombre de multinationales qui ont délocalisé leur production, et rapatrient sur le territoire national les dividendes de leurs investissements dans le monde entier. Comme les Américains, nous avons bien de l'industrie, mais peu d'usines sont sur le territoire national. Notre mix industrie-services est le même.
Autre fausse piste, celle de la décroissance assumée. De ce côté de l'Atlantique, nombreux sont ceux que dégoûte le consumérisme : pour eux, la sobriété est la clé de l'épanouissement individuel, l'égalité le ciment d'une société apaisée. La croissance à tout prix, "ce n'est pas notre truc". Il est vrai que dans l'Eurobaromètre de 2021, nos compatriotes témoignent d'une aversion singulière au progrès technique. Mais, tous les sondages le confirment, les Français sont réticents à faire des concessions sur leur niveau de vie. (…)
Alors que faire ? L'actualité récente pointe vers l'excès de réglementation, notamment au niveau européen. Sans conteste, la Commission est devenue la plus grosse usine à règlements du monde. La presse américaine est goguenarde : "L'Amérique innove, la Chine imite, l'Europe régule". RGPD, loi sur l'IA, Green Deal, Farm to Fork : Bruxelles accumule les contraintes, pesant sur les petites entreprises et les entrants qui ne sont pas équipés pour gérer la réglementation. Les grands groupes, quant à eux, subissent une politique de la concurrence focalisée sur le gain à court terme pour le consommateur. Ils sont moins rentables que leurs équivalents américains, ce qui décourage l'investissement et la recherche sur tout le continent. Alors que la

christian-bla

R&D représente près de 3,5 % du PIB aux Etats-Unis, elle n'est que de 2,2 % en France (et en grande partie publique). À long terme, cela finit par se voir dans les statistiques de PIB par tête.
Ces derniers jours, les exemples de règlements absurdes se sont multipliés dans les médias, et les Français attribuent la révolte des agriculteurs à Bruxelles. Sous la pression de l'opinion publique, la Commission pourrait être conduite à rétropédaler sur sa ferveur réglementaire verte.
Pour les technocrates, les normes ont un avantage important : elles ne coûtent rien aux dépenses publiques. Mais il apparaît de plus en plus qu'elles plombent la croissance. Pour combattre efficacement le changement climatique, Bruxelles doit changer d'ADN, modérer ses ardeurs réglementaires, et, à l'instar des États-Unis, faire le choix du “big push“ technologique ».

Le débat budgétaire en France

De la remontée brutale des taux d'intérêt à la dégradation de la note financière de la France, la question de la soutenabilité des finances publiques est revenue sur le devant de la scène.
Après un budget 2023 marqué par la volonté de protéger les Français du choc inflationniste, le Gouvernement entend changer de cap avec le projet de loi de finances 2024, qui doit constituer le point de départ d'un plan pluriannuel d'économies.
Avant même l'ouverture du débat budgétaire, les positions des principaux partis d'opposition sont en réalité déjà connues. En effet, les députés ont rejeté l'an dernier le projet de loi de programmation des finances publiques du Gouvernement, qui annonçait ce tournant. Ce qui pourrait contraindre la majorité à faire usage du 49.3 sur ce texte, qui reviendra devant les députés dès septembre. Du côté des comptables, Les Républicains avaient regretté « *un redressement des finances publiques insuffisant* », au regard notamment de l'endettement de nos principaux voisins. De part et d'autre de l'hémicycle, La France insoumise avait déploré à l'inverse un texte qui « *ne fait que programmer l'austérité pour les cinq années à venir* », tandis que le Rassemblement national avait reproché au Gouvernement de ne pas faire porter les économies sur ses bouc-émissaires habituels, en s'attaquant aux Français plutôt qu'aux « *gabegies liées à l'idéologie européiste, libre-échangiste et immigrationniste qui nous mène à la dérive* »
Face à des discours aussi caricaturaux, l'opinion semble osciller. En 2021, 60% de nos concitoyens estimaient ainsi « *nécessaire d'annuler au moins une partie de la dette publique* », faisant écho aux propositions de l'extrême gauche. Désormais, trois quarts jugent « *urgent* » de la réduire et près de sept personnes sur dix refusent que le pays s'endette pour financer la transition écologique, marquant un possible « tournant de la rigueur » dans l'opinion. Le risque est donc grand de voir le débat budgétaire national confisqué par les radicaux, les populistes et les comptables.
Dans ce contexte, le camp progressiste paraît mal à l'aise, alors même qu'il lui revient de construire un discours équilibré sur le sujet, cohérent avec le paysage macroéconomique actuel et les défis sociaux et environnementaux qui se présentent.
Face à des discours aussi caricaturaux, il n'est pas inutile de repartir des fondamentaux.
En matière budgétaire comme ailleurs, la politique est rarement le domaine des solutions : beaucoup plus souvent celui des arbitrages. En l'espèce, il s'agit d'arbitrer entre deux risques.
Le premier risque est celui de l'inaction, par peur de l'endettement.
Loin d'être tabou, le recours à l'endettement doit rester un levier légitime pour soutenir l'économie en période de crise et financer les dépenses utiles à la croissance qui généreront des recettes supérieures aux intérêts versés aux créanciers. Car on ne lègue pas seulement des dettes aux générations futures mais également des actifs et un état de l'économie. Adopter une politique court-termiste en renonçant à soutenir le tissu productif en cas de choc ou à financer des dépenses productives peut ainsi se révéler très contre-productif à moyen terme. Pour prendre un exemple récent, le Cepremap estime que l'endettement français aurait été plus élevé de 10 points de PIB en l'absence de mesures de soutien face à la crise sanitaire, en raison de la chute du PIB que la destruction du tissu productif aurait entraînée.
Le second risque est celui de l'imprudence, qui peut conduire à la crise de financement lorsque les créanciers estiment que l'effort d'économies nécessaire pour maîtriser l'endettement devient irréaliste.
Malgré le déni d'une partie de la gauche sur le sujet, il faut assumer que la solvabilité de l'État constitue un sujet de préoccupation légitime pour les progressistes, car il protège les faibles et constitue le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Une récente étude a d'ailleurs pour la première fois mis en évidence de façon

www.christian-lurles.fr

systématique l'ampleur des coûts sociaux en cas de défaut souverain : une telle crise de financement provoque non seulement une baisse importante du PIB par habitant (- 17 % après 10 ans) mais aussi une hausse brutale de la pauvreté (+ 70 % après 7 ans) et d'autres indicateurs sociaux tels que la mortalité infantile (+ 13 %). Aussi moutonniers que soient les traders et les banquiers, la confiance des marchés est donc un actif précieux pour la France, patiemment construit depuis la dernière fois où notre pays a fait faillite, en 1797, sous le Directoire. Sans même parler de défaut, gardons à l'esprit qu'un alignement du coût nominal de financement de la France (3,1 % à 10 ans) sur celui de l'Italie (4,3 % à 10 ans) se traduirait à terme par un surcroît d'intérêts à verser d'environ 1,3 point de PIB par an, soit une trentaine de milliards d'euros. Un montant supérieur au budget dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche !

Face à cette grille de lecture, quel regard porter sur la politique budgétaire française des dernières décennies ?

Notre politique budgétaire a davantage pêché par imprudence que par inaction : si la France a toujours soutenu les ménages et les entreprises en période de crise, nous n'avons jamais fait les efforts nécessaires pour retrouver des marges de manœuvre par temps calme (empiriquement, le FMI a montré que solde primaire de la France ne s'améliore pas lorsque l'endettement augmente, ce qui constitue traditionnellement un facteur décisif pour apprécier la soutenabilité de la politique budgétaire (« test de Bohn »)). Chaque crise se traduit ainsi par le franchissement d'un nouveau palier d'endettement.

Surtout, le levier budgétaire n'a pas toujours été utilisé à bon escient en dehors des crises. Si aucune méthodologie n'est parfaite, les décompositions suggèrent ainsi qu'une part substantielle de la hausse de l'endettement français – autour de 40 %entre 1995 et 2019 – correspond à de la « mauvaise » dette. Ce constat apparaît convergent avec la diminution de la part des dépenses publiques les plus utiles à la croissance dans la richesse nationale, alors que la dépense publique globale suivait la trajectoire inverse. Autrement dit, la France finance à crédit une part non négligeable de dépenses courantes, au lieu de préparer l'avenir.

Si jeter un regard lucide sur le passé n'est jamais inutile, l'exercice présente un intérêt pratique limité en matière budgétaire, car ce n'est pas parce qu'une dette a été contractée pour de mauvaises raisons qu'il faut forcément chercher à la réduire.

En effet, la dette publique passée constitue largement ce que les économistes appellent un « coût irrécupérable » (*sunk cost*), c'est-à-dire un coût déjà engagé qui ne pourra jamais être recouvré. Même s'il aurait été plus efficace économiquement de ne pas s'endetter à cette hauteur *ex ante*, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit optimal de s'engager *ex post* dans une stratégie de diminution de l'endettement. C'est pour cela qu'une approche strictement comptable visant à ramener à tout prix l'endettement à un niveau uniforme – par exemple les 60 points de PIB de Maastricht – n'est pas fondée économiquement.

Certaines recherches menées avant la crise par les services du FMI suggéraient ainsi qu'il était souvent plus efficace pour les pays crédibles budgétairement de « *vivre avec une dette élevée* » plutôt que de chercher délibérément à dégager des excédents pour réduire leur endettement. Dans un contexte de taux durablement bas, le gain lié au désendettement, qui tient principalement à la diminution du risque de crise de financement, semblait inférieur aux coûts économiques liés aux baisses de dépenses et aux hausses d'impôts. La hausse de l'endettement français apparaissait par exemple largement indolore, puisqu'elle s'était accompagnée d'une quasi division par trois de la charge de la dette.

www.christian-labrot.fr

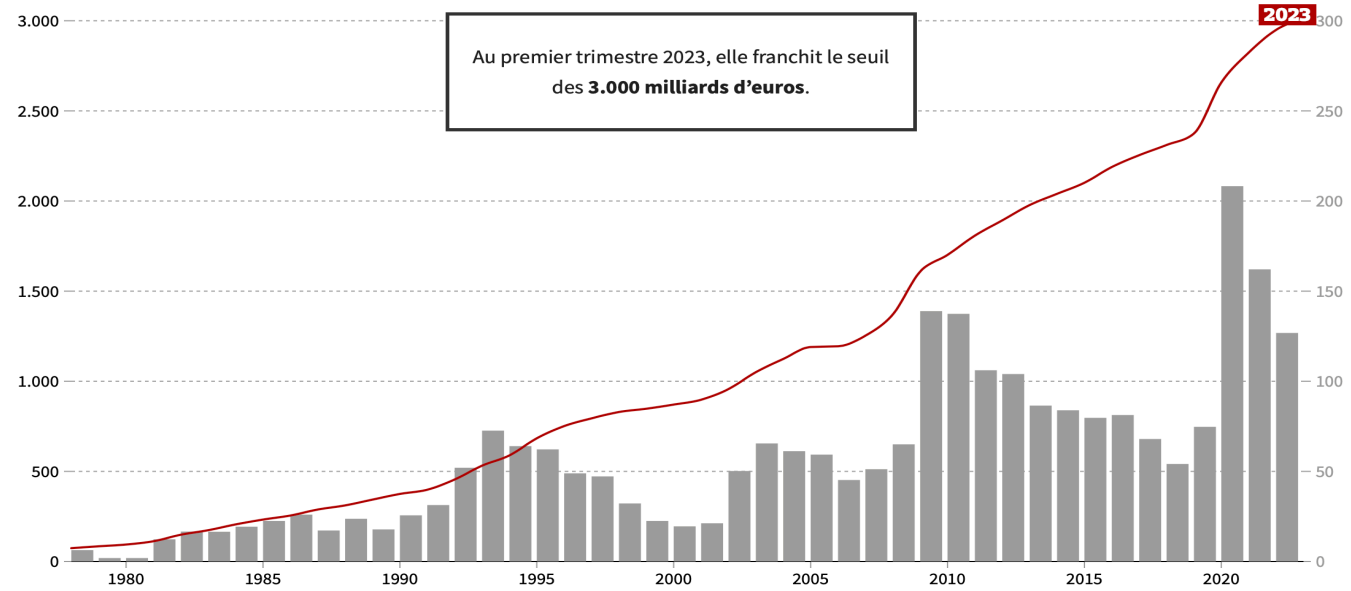

SOURCE : INSEE

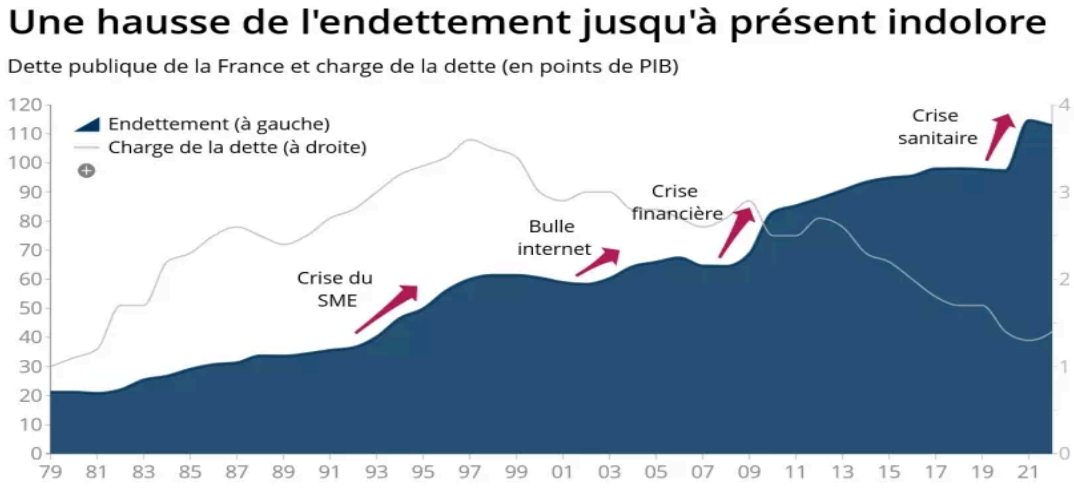

Source : Insee

Si le contexte macroéconomique a profondément évolué, l'approche consistant à arrêter de se focaliser sur la dette publique accumulée dans le passé pour se concentrer sur la préservation de notre capacité future à emprunter demeure tout à fait pertinente. Céline, qui avait le sens de la formule, avait résumé brillamment l'enjeu dans *Mort à crédit* : « *On ne meurt pas de dettes. On meurt de ne plus pouvoir en faire.* »
La décision de réduire son endettement est finalement assimilable à celle de s'acheter une assurance contre le risque de crise de financement. Elle doit donc s'analyser en fonction de l'évolution de deux éléments : le risque de crise ; le coût de l'assurance.

Un monde qui change

1. Un scénario central moins favorable

Sur le plan du risque, le contexte économique de sortie de crise a manifestement évolué.
L'évolution la plus visible tient bien évidemment à l'augmentation brutale du coût de financement des États.

Une hausse massive du coût de financement des États sur les marchés

Coût de financement des États de la zone euro notés triple A pour différentes échéances (en %)

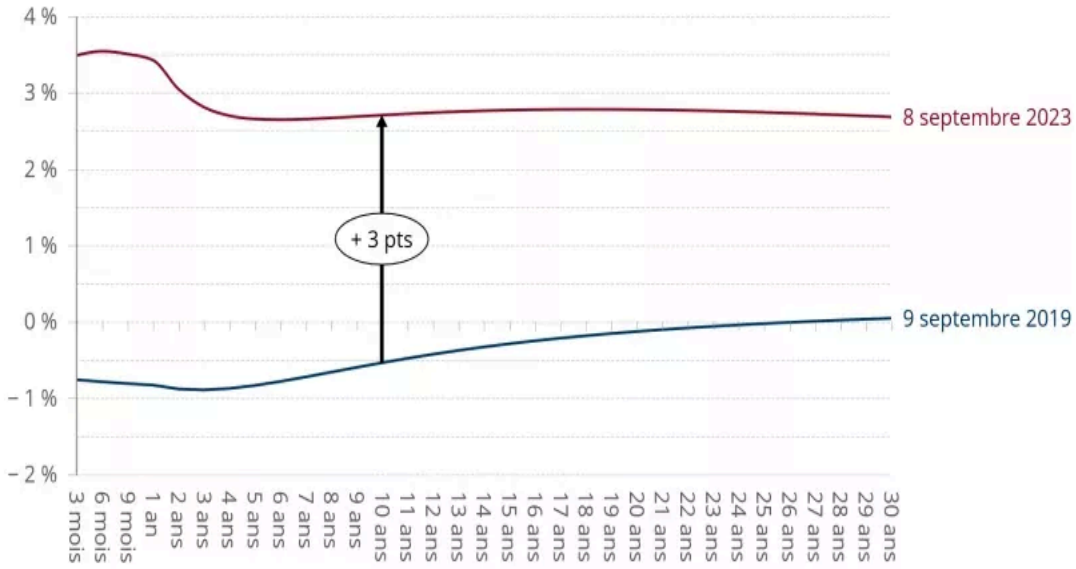

Source : Banque centrale européenne

D'ici 2027, la charge de la dette devrait bondir de 36 milliards d'euros.
C'est l'équivalent du budget du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer à payer en plus chaque année. Juste en intérêts.
C'est en tout plus que l'équivalent du budget de l'Education nationale qu'il faudra payer chaque année ! Premier budget de l'Etat.
On avait dit que cette dette était une folie.

Évolution de la charge de la dette des administrations publiques entre 2018 et 2027

(en milliards d'euros)

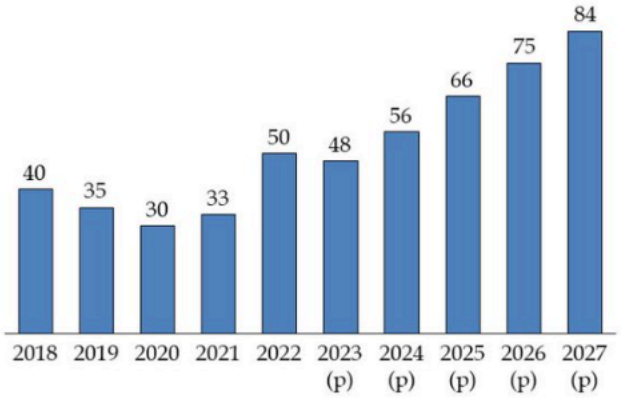

Note : l'arrondi de la somme peut n'être pas égal à la somme des arrondis.

Source : documents budgétaires depuis 2019 et réponses de l'administration au questionnaire du rapporteur général

Déclenchée par les hausses de taux d'intérêt décidées par les banquiers centraux pour juguler l'inflation à brève échéance, elle a provoqué une évolution plus fondamentale de la perception des équilibres économiques de moyen et long termes chez nos créanciers, comme en témoigne l'évolution du coût de

financement à 30 ans pour les États notés triple A, passé de 0 à 2,6 %. Avec des anticipations d'inflation à long terme proches de 2 %, le taux réel sans risque est ainsi repassé en territoire positif.
Si les anticipations de taux ont fortement évolué, reste à en apprécier les conséquences pour la soutenabilité de la dette publique, qui dépend aussi d'autres variables macroéconomiques. Une bonne manière d'appréhender l'ampleur du changement est de comparer les prévisions d'avant-crise avec les anticipations actuelles.
Avant la crise, les marchés financiers anticipaient que les taux d'intérêt auxquels se financent les États européens resteraient durablement bas (0,5 % à long terme pour la France avant la crise sanitaire), du fait d'un excès d'épargne sur les besoins d'investissement et d'une préférence pour la sécurité des investisseurs. Dans une telle situation, l'arithmétique de la dette devient très favorable : lorsque le taux de croissance de l'économie (croissance réelle + inflation) est fortement supérieur au taux d'intérêt moyen payé sur sa dette, l'endettement peut « diminuer tout seul » même si le pays reste en déficit primaire (pour rappel, le déficit primaire correspond au déficit hors charge de la dette. D'une année sur l'autre, la variation de l'endettement public est égale à la somme du déficit primaire (sur lequel le Gouvernement peut agir en levant des recettes ou en réduisant les dépenses) et de l'effet « boule de neige » (lié au différentiel intérêt-croissance et qui échappe au contrôle du Gouvernement). Concrètement, pour un pays comme la France, dont la croissance potentielle nominale est d'environ 3 %, un déficit primaire de l'ordre de 1 % du PIB comme observé avant la crise sanitaire aurait été suffisant pour diminuer l'endettement de plus d'1 point de PIB par an. Pas très contraignant !
Face à cette vision très optimiste des marchés financiers, les banques et les instituts de conjoncture étaient plus prudents. Dans le cas de la France, ils envisageaient un retour progressif des taux d'intérêt à 10 ans autour de 3 %. Dans ce monde, il n'y a pas de *« free lunch »* (repas gratuit) : comme le taux moyen payé sur la dette est très proche du taux de croissance, il faut atteindre l'équilibre primaire puis dégager des excédents pour diminuer son endettement.
Qu'en est-il aujourd'hui ? Si les anticipations à long terme sur la croissance française et l'inflation n'ont pas significativement évolué, marchés et instituts de conjoncture s'accordent désormais sur une remontée durable du coût de financement à long terme, autour de 3 % à 10 ans pour la France.

Évolution des prévisions de long terme des conjoncturistes et des marchés, pour différentes variables économiques et financières

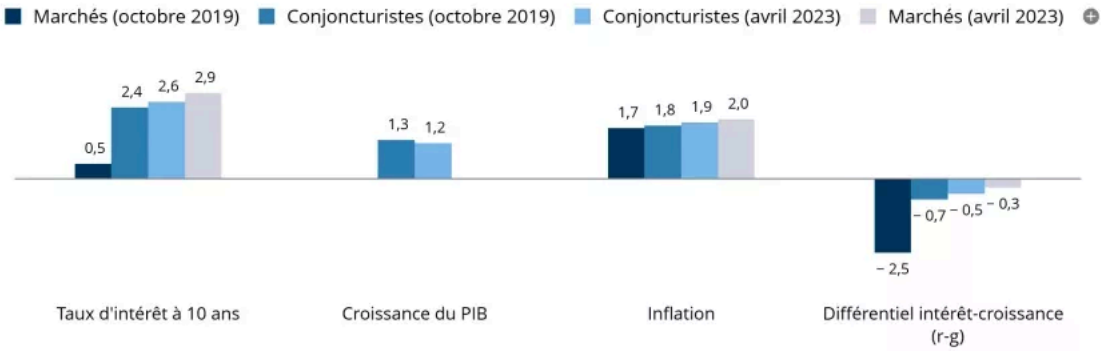

Note méthodologique : pour les conjoncturistes, les prévisions de long terme du *Consensus forecast* pour la France ont été retenues ; pour les marchés, les prévisions de taux correspondent au coût de financement à 10 ans dans 10 ans déduit de la courbe des taux, tandis que les prévisions d'inflation sont issues de la décomposition de la base EUTERPE pour les taux à 10 ans. En l'absence de prévisions de croissance pour les marchés, le différentiel intérêt-croissance a été calculé à partir des prévisions de croissance des conjoncturistes à la même période.

Autrement dit, tous ceux qui nous prêtent de l'argent au quotidien estiment désormais qu'il nous faudra faire un effort d'économies significatif en sortie de crise pour stabiliser puis diminuer l'endettement.

2. Une incertitude grandissante autour de ce scénario central

À cette évolution de la perception du risque par nos créanciers s'ajoute une hausse de l'incertitude autour de ces prévisions.

Prenons l'exemple de la croissance, qui joue un rôle clé pour assurer la soutenabilité de la dette. La crise sanitaire s'inscrit dans un contexte de hausse de la fréquence des chocs économiques, qui atteint un niveau inédit depuis les années 1950.

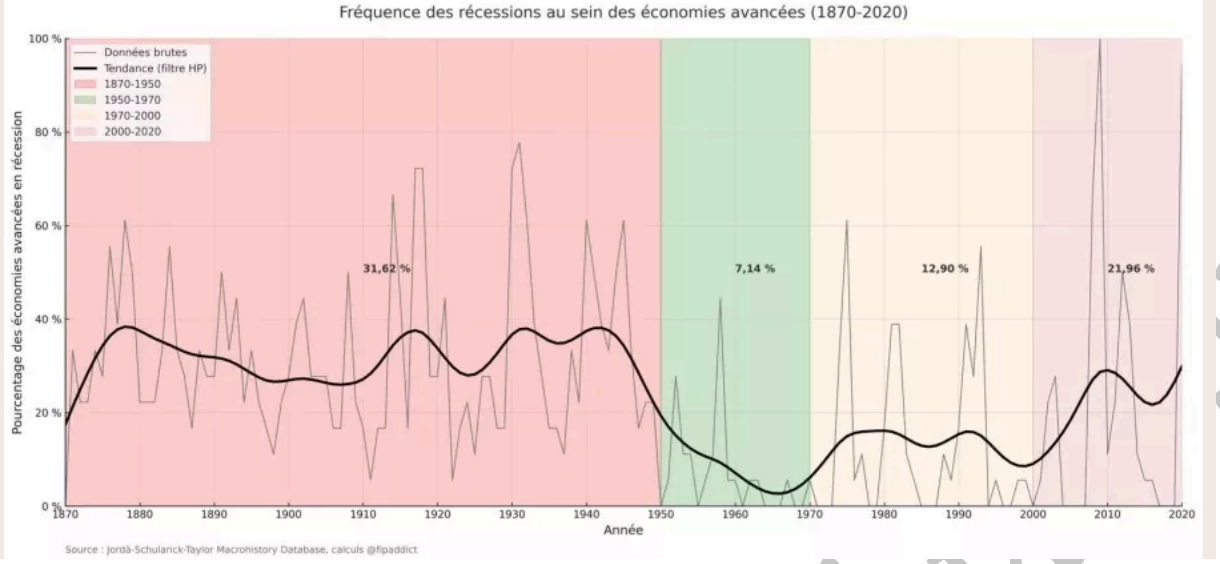

Face à la succession des chocs, si la prévision moyenne de nos créanciers concernant la croissance française n'a pas significativement évolué, l'incertitude sur l'état réel de l'économie est beaucoup plus importante. À titre d'exemple, la Commission européenne estime désormais que la croissance potentielle de l'économie française sera de seulement 0,4 % sur 2028-2032, soit un niveau trois fois inférieur à la prévision centrale des conjoncturistes du *Consensus forecast*.

Ce qui est valable pour la croissance l'est aussi pour les autres variables macroéconomiques jouant un rôle déterminant pour la soutenabilité de la dette, au premier rang desquelles figurent les taux d'intérêt et l'inflation. A titre d'exemple, l'incertitude autour des prévisions d'inflation recueillies par la Banque centrale européenne auprès des professionnels est aujourd'hui deux fois supérieure à la normale.
Tenir compte de cette incertitude croissante est d'autant plus important qu'elle était déjà forte avant la crise. Il faut avoir conscience que les prévisionnistes sont très mauvais et que les modèles utilisés sont extrêmement imprécis. Dans leurs prévisions de croissance à un an pour les économies avancées, les services du FMI se trompent en moyenne de 1,8 point. L'incertitude qui entoure les estimations du taux « naturel » à long terme est tout aussi considérable, avec par exemple un intervalle de confiance à 90 % allant de 0 à 3 % pour les États-Unis avant la crise sanitaire !
Une récente étude ayant réalisé un grand nombre de simulations à partir des erreurs historiques de prévision du FMI permet de prendre conscience de l'importance de cette incertitude pour la conduite de la politique budgétaire. Alors que dans le scénario central pour la France, un retour à l'équilibre primaire des comptes publics suffirait pour commencer à réduire l'endettement, il y a plus d'une chance sur cinq pour qu'un excédent de 2 points de PIB soit en réalité nécessaire pour y parvenir, ce qui majorerait les économies de plus de 60 milliards d'euros. Un tel excédent primaire n'a jamais été observé en France depuis 1961.
Face à une telle incertitude, la perception actuelle de nos créanciers ne peut suffire à estimer le risque et il paraît plus prudent de conserver une marge de sécurité par rapport au scénario central. Car en cas de nouveau choc imprévu sur la croissance ou sur les taux, les anticipations pourraient s'ajuster très rapidement et nous mettre en difficulté.

3. Une paralysie possible de la politique monétaire en cas de dérapage

Reste un dernier facteur d'aggravation du risque budgétaire : la paralysie potentielle du « parapluie monétaire » de la banque centrale.
En période de montée de l'incertitude ou après un choc, il arrive que les marchés paniquent, provoquant une hausse brutale et excessive des coûts de financement susceptible de menacer la soutenabilité budgétaire.

www.christian-bla...r

Dans une telle situation, c'est traditionnellement aux banquiers centraux que revient alors la lourde de tâche de ramener le calme, généralement en jouant le rôle d'acheteur en dernier ressort sur le marché des dettes souveraines.
Si la banque centrale européenne (BCE) a parfaitement assumé ce rôle pendant la crise financière, elle risque néanmoins d'être plus hésitante à l'avenir.
Alors que la BCE et les banques nationales de l'Eurosystème détiennent près d'un tiers des dettes souveraines européennes, (la BDF détenait fin 2022 28% de la dette de l'État français), le choc inflationniste les conduit à amorcer une réduction du bilan beaucoup plus précoce qu'initialement envisagé, afin de durcir les conditions de financement. Le Conseil des gouverneurs a ainsi mis un terme aux réinvestissements de titres arrivés à échéance pour l'un des deux grands programmes d'achat d'actifs souverains.
En outre, la remontée brutale des taux d'intérêt devrait se traduire progressivement par d'importantes pertes pour les banques centrales, qui doivent désormais rémunérer les dépôts des banques (leur passif) à un taux bien supérieur à ce que leur rapportent les titres acquis lorsque les taux étaient au plus bas (leur actif). D'ores et déjà, la Banque de France a préféré ne pas verser de dividende à l'État au titre de l'exercice 2022, afin de « minimiser le risque de solliciter une recapitalisation (…) ou d'afficher un capital négatif ». Désormais, la politique monétaire va donc peser sur l'évolution des finances publiques.

Versements à l'État depuis 2010

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul depuis 2015
Impôt sur les sociétés	1563	2014	3110	2449	2151	1902	2038	2690	2400	2650	1633	1895	1067	16275
Dividendes	1555	1076	2387	1699	1503	1543	2464	2306	3222	3478	1913	568	0	15494
TOTAL POUR L'ÉTAT	3118	3090	5497	4148	3654	3445	4502	4996	5622	6128	3546	2463	1067	31769

Source : rapport annuel 2022 de la Banque de France

Dans un tel contexte, les banquiers centraux seront, quoi qu'ils en disent, beaucoup plus réservés en cas de choc à l'idée de relancer des programmes d'achats d'actifs souverains de grande ampleur, *a fortiori* tant que l'inflation n'aura pas été durablement ramenée sous contrôle. La politique budgétaire voit ainsi son principal filet de sécurité fragilisé.
Au total, il semble donc aujourd'hui significativement plus risqué de ne pas réaliser les efforts nécessaires pour maîtriser notre endettement, du fait de l'évolution des anticipations de nos créanciers, de la montée de l'incertitude et de la paralysie potentielle du « parapluie monétaire ».

Se désendetter : oui… mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix

• Préalablement, étudions « les enjeux de la dette publique », pour reprendre le titre que donne à son analyse l'économiste Guillaume Bazot (Les Echos du 12 avril 2024) :
« Quels sont *les faits* ? Notre dette représente 110 % du PIB en 2023. La tendance n'est pas haussière à court terme du fait de l'inflation. Toutefois, cette dernière est liée à l'augmentation des taux d'emprunt, ce qui devrait accroître la charge de la dette dans les prochaines années. Soulignons aussi que les marchés ne voient pas la dette française d'un mauvais oeil, les écarts de taux avec l'Allemagne demeurant faibles.
Quelles sont *les causes* ? La dette est le résultat de nombreux chocs (crise de 2008, Covid-19) mais aussi d'un déficit structurel des finances publiques de 4.3 % du PIB en moyenne depuis trente ans. La question est donc de savoir d'où vient ce déficit.
D'une part, nous dépensons trop malgré une taxation déjà élevée. Le vieillissement de la population a notamment joué un rôle clé ici. En effet, nos systèmes de retraite et de santé, nos deux postes de dépenses les plus importants (loin devant l'éducation), représentent aujourd'hui 46 % des dépenses publiques (contre 32 % en 1990). C'est l'un des niveaux les plus élevés d'Europe. D'autre part, notre productivité stagne, ce qui empêche d'alléger le poids des dettes et accroît leur charge dans le budget (environ 4 % des dépenses publiques).

Quelles en sont *les conséquences* ? Tout d'abord, les causes susnommées peuvent s'influencer les unes les autres. Un État qui investit peu et dépense beaucoup alourdit la charge fiscale sans avantage productif. Ceci nuit à la compétitivité et à la productivité, d'où un alourdissement de la charge de la dette qui affecte en retour l'équilibre des comptes publics. S'ensuivent de nouveaux déficits et de nouvelles taxes.
À court terme, ce cercle vicieux ne met pas en péril la soutenabilité de la dette. Cependant, il a des effets concrets sur l'efficacité économique des dépenses et, ce faisant, la capacité des administrations à remplir leurs missions. À long terme, une dette trop élevée peut mettre l'État en péril d'un nouveau choc économique. Ceci est d'autant plus risqué que notre pays est tributaire des fonds étrangers (53,2 % du total des dettes). Il y a certes la BCE, mais elle ne peut pas non plus éponger toutes les dettes des États sans porter préjudice à terme à sa crédibilité et donc à la valeur de l'euro.
De fait, il n'y a *pas de solution miracle*.
À court terme, une cure d'austérité est à double tranchant, car elle peut paradoxalement accroître le poids économique de la dette en réduisant le PIB. Il est donc crucial d'éviter de telles politiques lorsque l'économie est en bas de cycle. Il est aussi important de cibler les coupes parce que certaines sont plus indolores que d'autres.
À long terme, la recherche de gains de productivité demeure essentielle. Ceci passe d'abord par la baisse des dépenses les moins porteuses socialement et économiquement. L'indexation des pensions de retraite pour les plus hauts revenus est ici un cas d'école. Ensuite, la fiscalité doit être complètement refondée pour tenir compte de l'activité économique et des incitations à l'investissement, à l'innovation et à l'emploi. Enfin, il faut mettre fin à la multiplication clientéliste et contre-productive des niches et des subventions. Reste à savoir si la volonté suivra, car une telle refonte n'est pas sans risque politiquement ».

• Oui, il faut craindre une crise de notre dette publique.
Comme le remarque un Flash Economie de Natixis du 27 novembre, « les pays qui présentent le plus d'écart entre leur déficit public primaire de 2023 ou 2024 et ce qu'il devrait être pour assurer la soutenabilité de la dette publique (déficit public primaire inférieur au produit du taux d'endettement public par l'écart entre le taux d'intérêt réel à long terme et la croissance potentielle) sont la France et l'Italie.
Les investisseurs pensent, ce que montrent les spreads de taux d'intérêt à long terme vis-à-vis de l'Allemagne, que le pays le plus fragile est l'Italie. La réduction du déficit budgétaire primaire nécessaire est pourtant plus grande en France qu'en Italie. (…)
La réduction nécessaire du déficit public primaire pour assurer la soutenabilité de la dette publique est :

- de 1,4 point de PIB en Allemagne ;
- de 1,4 point de PIB en Espagne ;
- de 2,1 points de PIB en Italie ;
- de 2,6 points de PIB en France ».

• Mais, reste que l'intérêt de se prémunir contre le risque de crise en se désendettant doit être mis en regard du coût de cette assurance.
Bien sûr, ce coût est d'abord économique.
Mener un programme d'économies en réduisant les dépenses publiques ou en augmentant les prélèvements obligatoires pénalise à court terme l'activité, dans des proportions variables selon le niveau du fameux « multiplicateur keynésien ». Il est communément admis que le ralentissement de l'activité est d'autant plus grand que l'économie se situe en bas de cycle et sous-utilise ses capacités de production. Dans le contexte inflationniste actuel, les prévisionnistes considèrent à l'inverse que l'économie est en « surchauffe », si bien qu'un programme d'économies pourrait aider la politique monétaire à ralentir la demande.
Ce risque modéré pour l'activité à court terme s'accompagne toutefois d'un effet potentiel défavorable plus durable sur l'investissement. Politiquement, il est généralement plus facile de reporter un investissement plutôt que de couper dans les autres dépenses, même si c'est une stratégie perdante à long terme. En zone euro, les plans d'économies conduits en 2010-2013 après la crise financière ont fortement porté sur les dépenses les plus productives, au risque d'handicaper durablement la croissance des pays concernés. L'investissement public net est même devenu négatif dans les pays du Sud de la zone euro, provoquant une baisse du stock de capital public.

www.christian-b

Variations cumulées de la composition fonctionnelle des dépenses primaires des administrations publiques de la zone euro

(en pourcentage du PIB potentiel)

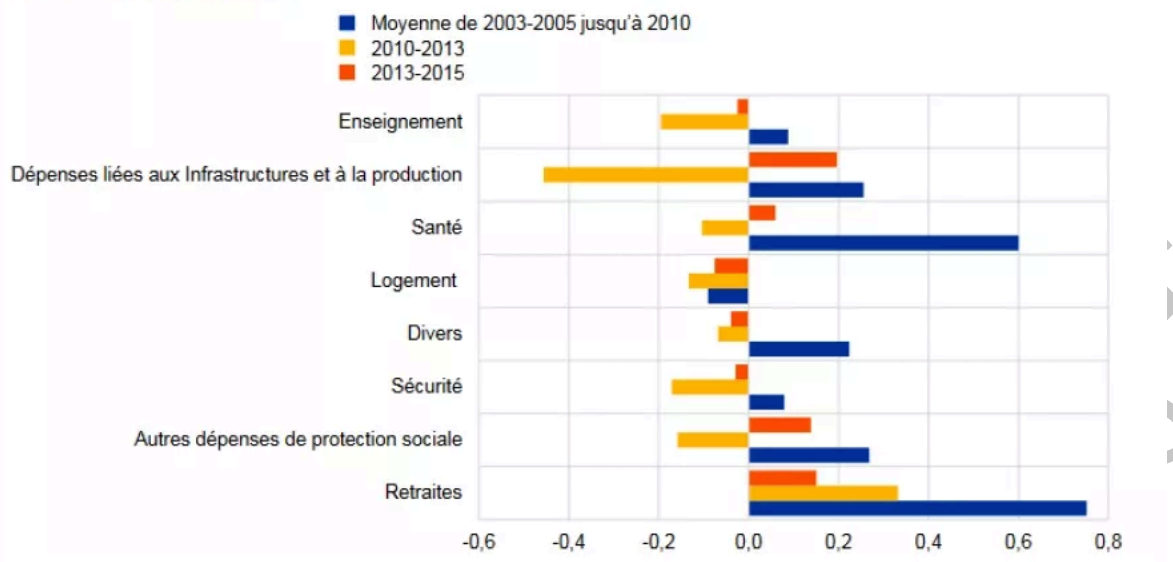

Sources : Base de données d'Eurostat, base de données AMECO de la Commission européenne et calculs de la BCE faisant appel aux élasticités budgétaires de l'OCDE. Les sous-composantes CFAP pour l'Espagne en 2015 proviennent d'une source nationale.
Notes : Le graphique se rapporte à l'ensemble de la zone euro hors Lettonie en raison de données manquantes pour les sous-composantes CFAP sur la période 2003-2006.
L'ajustement cyclique des dépenses liées au chômage repose sur l'élasticité au sens de l'OCDE présentée par Price (R.), Dang (T.) et Guillemette (Y.), « Nouvelles estimations de l'élasticité des taxes et dépenses pour la surveillance budgétaire de l'UE », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1174, Éditions OCDE, Paris, 2014.
La catégorie « dépenses liées aux infrastructures et à la production » exclut les transferts en capital pour la recapitalisation du système financier.
Les barres bleues représentent les changements intervenus au cours des années qui ont précédé la crise financière et au début de celle-ci (2003–2010). La moyenne de la période 2003–2005 est prise comme point de départ, cette période étant considérée comme « normale » avec la résorption des écarts de production en moyenne dans l'ensemble de la zone euro.

Cet échec n'est malheureusement pas un cas isolé, les études empiriques suggérant que le préjudice pour l'investissement est d'autant plus grand que les règles budgétaires sont particulièrement strictes et aveugles à la distinction entre la « bonne » et la « mauvaise dette ».
La vigilance est grande en la matière, alors que les négociations en cours sur la réforme des règles budgétaires européennes laissent à penser que les investissements ne bénéficieront pas véritablement d'un traitement différencié. Dans la dernière proposition de la Commission européenne, les États membres pourraient uniquement bénéficier d'une trajectoire budgétaire d'ajustement plus progressive (7 ans au lieu de 4 ans) s'ils s'engagent à accroître certains investissements, sans modifier la cible budgétaire elle-même.
Il s'agit naturellement d'une inquiétude majeure, dans un contexte où le respect de nos engagements climatiques implique à lui seul un investissement net estimé à 66 milliards par an à l'horizon 2030 par le rapport Pisani-Mahfouz, ce qui nécessiterait de rehausser significativement le niveau actuel des investissements publics en faveur du climat, de l'ordre de 20 milliards d'euros par an.
Au-delà du coût économique, mener un programme d'économies implique également à court terme un coût social.
Si l'impact est directement perceptible en cas de hausse d'impôts, il ne faut pas sous-estimer celui d'une baisse des dépenses. Car les dépenses publiques sont d'abord les revenus des gens qui les perçoivent : pour celui qui la subit, une réduction de dépense a un effet entièrement similaire à une hausse d'impôt, puisqu'elle réduit un impôt négatif. En réalité, l'impact social d'une baisse des dépenses publiques est souvent plus violent car elles sont en moyenne beaucoup plus redistributives que les prélèvements obligatoires. Ce constat est particulièrement important en France, où l'écart de dépenses publiques avec nos principaux voisins tient pour l'essentiel aux dépenses sociales (Même en tenant compte de l'importance des dépenses privées et du levier fiscal chez nos voisins, l'écart de dépenses sociales avec la moyenne de l'OCDE est de 10 points de PIB – et de l'ordre de 5-6 points de PIB avec nos principaux voisins (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni, *etc.*).

Sans surprise, ce coût social s'accompagne d'un coût politique, dont la littérature académique a permis de mieux appréhender l'ampleur.
Ainsi que le résume Martin Anota, si les électeurs désapprouvent les déficits publics, ils semblent donner davantage de poids aux coûts économiques des plans d'austérité qu'à leurs effets bénéfiques sur les finances publiques. Ainsi, plusieurs études ont montré que la mise en œuvre d'un plan d'économies réduit significativement les chances du parti en place de se maintenir au pouvoir.
Malheureusement, les partis extrêmes en sont les premiers bénéficiaires. Pour donner un ordre de grandeur, une récente étude indique qu'une réduction des dépenses publiques de 1 % se traduit en moyenne par une hausse des votes en faveur des partis extrêmes de 3 points de pourcentage à l'échelle régionale.

Variation de la part des suffrages en faveur des extrêmes à une baisse de 1 % des dépenses publiques (en points de pourcentage)

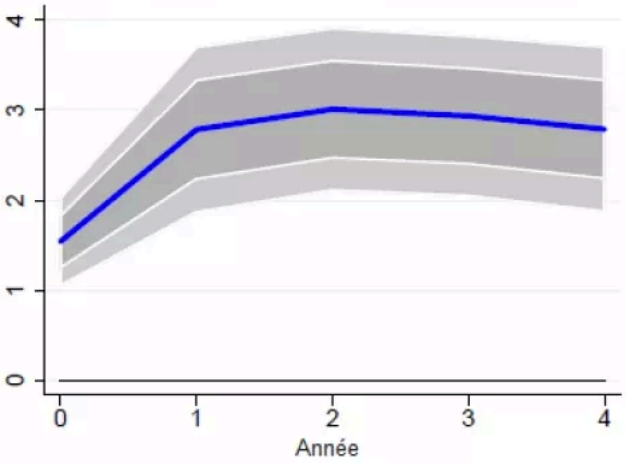

Source : Gabriel *et alii* (2022)

Face à l'accumulations des coûts économiques, sociaux et politiques, les plans de désendettement aboutissent beaucoup plus souvent qu'on ne le pense à un échec. D'après une récente étude du FMI, à peine un plan d'économies sur deux (51 %) parvient à réduire le taux d'endettement. Le taux de succès monte toutefois à 76 % lorsque les conditions macroéconomiques sont favorables au moment de la mise en œuvre.
Autrement dit, ne pas tenir compte du contexte et des coûts associés à un programme d'économies peut mener tout droit à l'échec.
Quelle appréciation porter sur la stratégie budgétaire gouvernementale au regard de cette cartographie des risques ?

Un plan d'économies raisonnable, une exécution très incertaine

Dans le programme de stabilité transmis à la Commission européenne en avril, le Gouvernement ambitionne de ramener le déficit public de 4,7 % à 2,7 % du PIB d'ici 2027, alors qu'il s'établirait à 4,6 % du PIB « à politique inchangée ». Cela implique donc un effort d'économies de l'ordre de 1,9 point de PIB, soit près de 60 milliards d'euros. Sans surprise, l'exécutif a donc annoncé autour de 15 milliards d'euros d'économies dès le budget 2024.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	- 4,7	- 4,9	- 4,4	- 3,7	- 3,2	- 2,7
Dont : Solde primaire	*- 2,8*	*- 3,2*	*- 2,5*	*- 1,6*	*- 0,9*	*- 0,2*
Dette publique	111,6	109,6	109,5	109,4	109,2	108,3
Solde public à politique inchangée	- 4,7	- 5,4	- 5,4	- 5,2	- 4,8	- 4,6
Dette publique à politique inchangée	111,6	110,1	111,1	112,4	113,7	114,6

Source : programme de stabilité 2023-2027

www.christ...es.fr

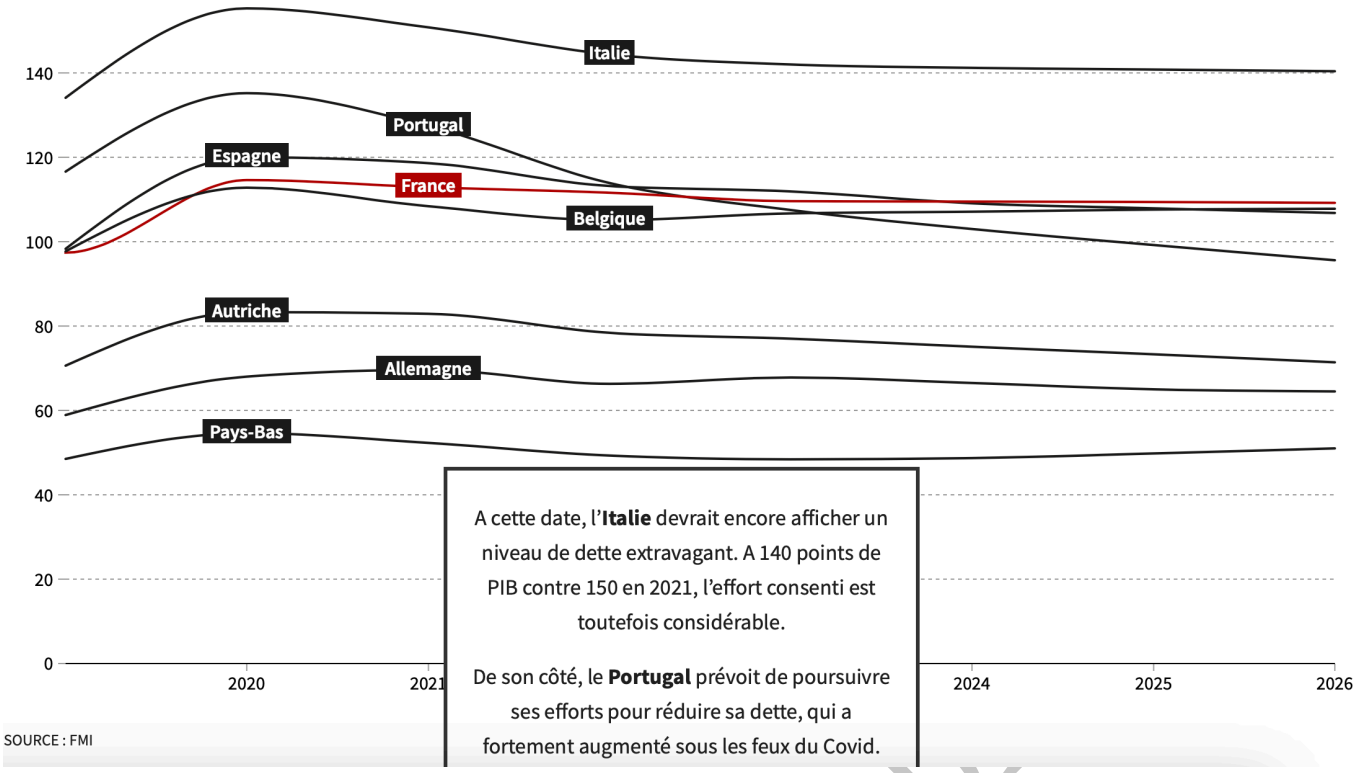

Malgré les *cris d'orfraie* d'une partie de la gauche, cette trajectoire de redressement des comptes publics apparaît raisonnable, tant sur le plan des objectifs que de la temporalité retenue.

S'agissant de l'objectif, un tel effort d'économies permettrait de ramener le solde primaire proche de zéro en 2027 (- 0,2 % du PIB), soit le niveau permettant dans le scénario central de nos créanciers de commencer à faire diminuer légèrement l'endettement de près d'1 point par an. Il est donc cohérent avec le nouveau contexte macroéconomique de sortie de crise précédemment décrit et permettrait de reconstituer des marges de manœuvre d'ici le prochain choc impliquant un soutien budgétaire.

S'agissant du rythme de consolidation, réaliser une dizaine de milliards d'euros d'économies chaque année correspond à un effort de redressement structurel annuel de l'ordre de 0,4 point de PIB par an, soit un niveau inférieur à l'ajustement minimal prévu dans le cadre des règles européennes actuelles mais aussi dans la dernière proposition de réforme de la Commission européenne (0,5 point par an tant que le déficit est supérieur à 3 % du PIB). On est donc loin de l'austérité.

Ce choix d'un ajustement progressif apparaît doublement opportun.

D'abord parce qu'il existe une incertitude importante sur l'effet des hausses de taux décidées par les banquiers centraux sur la croissance. Il est donc plus prudent de ne pas « charger la barque » au départ, au risque de faire basculer l'économie en récession si l'on a mal anticipé l'impact du resserrement monétaire.

Ensuite parce que l'endettement français va mécaniquement diminuer à court terme, sous l'effet de la diffusion de l'inflation aux prix internes, ce qui devrait être de nature à rassurer nos créanciers et nous donner le temps de faire une consolidation « intelligente ». (L'an dernier, l'inflation était principalement importée. La hausse des prix de l'énergie a donc réduit la croissance en volume, tout en se diffusant lentement aux prix du PIB (+ 3 %, contre une inflation des prix à la consommation de 5,2 %), si bien que la croissance nominale du PIB, qui constitue le dénominateur du ratio d'endettement, n'a pas été plus forte que dans les prévisions. Si l'on tient compte du coût des mesures de soutien adoptées pour faire face à l'inflation, le choc énergétique a même eu au total un effet légèrement négatif sur les finances publiques l'an dernier, malgré son impact inflationniste. À compter de 2023, la diffusion de l'inflation aux prix internes devrait en revanche permettre d'enregistrer une croissance nominale du PIB bien supérieure au taux d'intérêt moyen sur la dette (l'acquis de croissance atteint déjà de 5,8 % à l'issue du deuxième trimestre 2023, alors que le taux moyen payé sur la dette est attendu à 1,5 %, soit un différentiel de plus de 4 points), ce qui devrait permettre de diminuer le ratio d'endettement, malgré la persistance d'un déficit primaire important (attendu à 3,2 %). C'est ce qui explique la baisse du ratio d'endettement prévue dans la trajectoire

www.christian-b...

gouvernementale en 2023. On retrouve ainsi avec retard le mécanisme d'« euthanasie des rentiers » observé en cas d'inflation surprise).
Si la trajectoire est pertinente, l'essentiel se jouera comme toujours dans l'exécution.
Sur le plan de l'investissement, les premiers éléments d'information concernant le budget 2024 sont plutôt rassurants, avec une hausse annoncée des dépenses de l'État en faveur de la transition climatique de 7 milliards d'euros.
Reste la question des économies. En la matière, l'historique de la France n'est pas bon, les plans pluriannuels de redressement des comptes publics n'ayant jamais été respectés dans la durée.

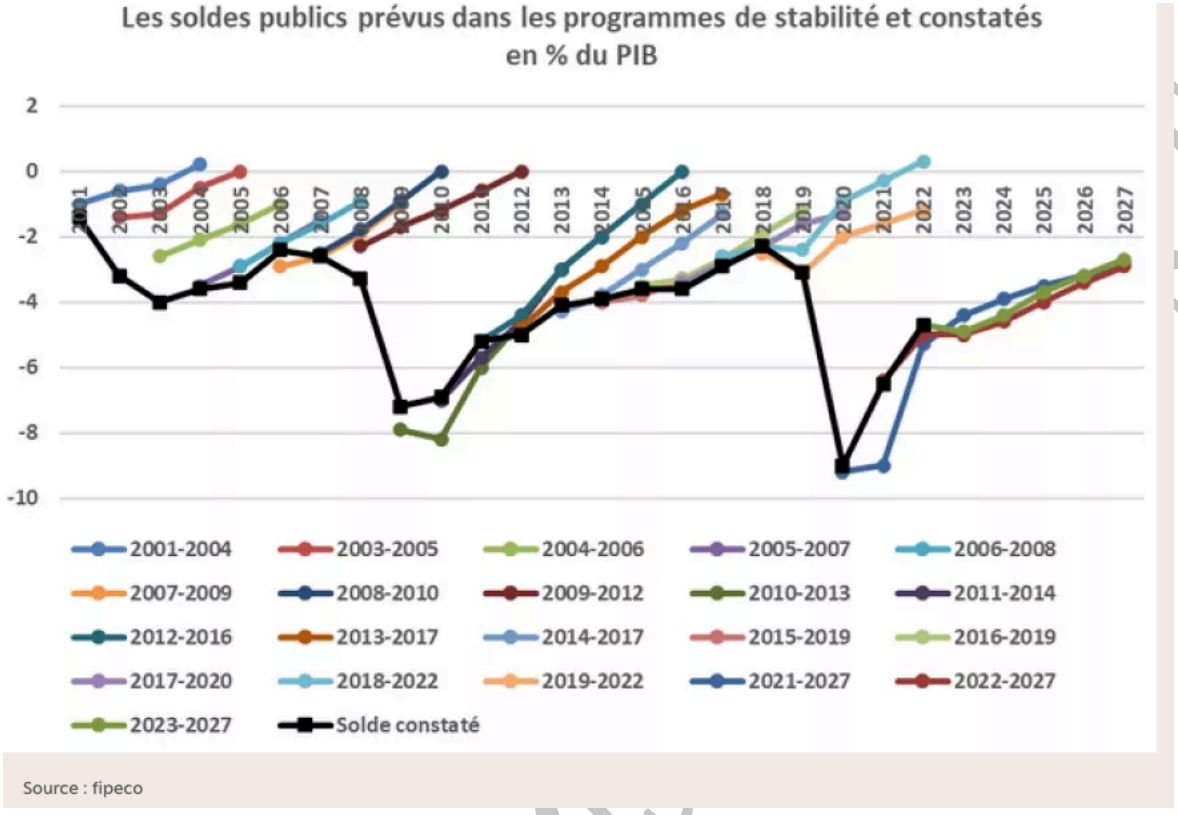

Source : fipeco

Si le Gouvernement met en avant les réformes structurelles de l'assurance chômage et des retraites mises en œuvre en 2023 comme gage de son sérieux, leur impact budgétaire ne doit pas être surestimé. Les économies annuelles attendues à horizon 2027 s'élèvent à 17 milliards d'euros pour les retraites et à 4 milliards d'euros pour l'assurance chômage, soit un montant à peine suffisant pour compenser le surcroît d'investissement annuel nécessaire pour respecter nos engagements climatiques (autour de 20 milliards d'euros). À supposer que les engagements soient tenus, il resterait donc toujours 60 milliards d'euros d'économies à trouver sur le reste des politiques publiques pour respecter nos objectifs budgétaires.
Alors que le Gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter les prélèvements obligatoires, on peine à voir où de telles économies pourraient être réalisées en dépense, compte tenu des larges pans de la dépense publique ayant été « sanctuarisés » (effectifs publics, dépense locale) ou érigés en « priorité » (santé, éducation, défense, sécurité).
Pour asseoir la crédibilité de sa trajectoire, le Gouvernement gagnerait ainsi à expliciter sa stratégie de consolidation et à l'assortir d'une gouvernance adaptée.
Remarque sur le lien entre dépenses publiques et croissance économique : avec le mécanisme du multiplicateur, la théorie keynésienne montre qu'en période basse de la conjoncture, les dépenses publiques sont un levier important de relance économique. Mais, d'après une analyse de Natixis (Flash Economie n°251 du 29 mai 2024) qui se fonde sur une analyse de l'évolution du PIB et des dépenses publiques en Espagne, Grèce et au Portugal à partir de 2010, la baisse des dépenses publiques peut stimuler à *long terme* la croissance.
Plusieurs explications sont données :

- la baisse des dépenses permet la baisse du taux d'imposition fiscale qui stimule la demande de biens, l'offre de biens et l'offre de travail ;

- la baisse de dépenses entraîne la baisse du taux d'épargne selon le principe de la neutralité ricardienne ;
- la baisse des dépenses publiques fait baisser les taux d'intérêt à long terme, d'où une plus grande incitation à investir ;
- la baisse des dépenses publiques conduit à la substitution des dépenses privées aux dépenses publiques.

Sortir de la quadrature du cercle

Pour le camp progressiste, l'objectif est clair : tenir les engagements budgétaires sans porter atteinte aux plus faibles ni renoncer à nos engagements climatiques.
Pour la majorité présidentielle, cela impliquerait toutefois de briser *certains tabous*.
Le premier est politique. Les dépenses sociales étant à la fois notre premier poste de dépense et la principale source d'écart avec nos voisins, il est difficile d'imaginer une consolidation réussie sans une contribution significative de celles-ci à l'effort d'économies. Si l'objectif est de préserver les plus modestes, la réduction des dépenses de transfert devra donc porter principalement sur les classes aisées, qui sont au cœur de l'électorat de la majorité. Sans prétendre à l'exhaustivité, Terra Nova a fait plusieurs propositions en ce sens au cours des derniers mois, en suggérant par exemple de remplacer le « bouclier tarifaire » par un « filet solidaire » plus ciblé ou de mettre à contribution certains retraités, exemptés de tout effort par la récente réforme des retraites. Une telle orientation serait d'autant plus pertinente que les dépenses sociales demeurent peu ciblées en France.
Le second tabou, économique, concerne les prélèvements obligatoires. Si la sensibilité des Français sur le sujet est forte et la volonté du Gouvernement de préserver l'attractivité de notre économie légitime, il paraît difficile d'envisager une consolidation réussie sans une contribution minimale des recettes à l'effort budgétaire, compte tenu du grand nombre de secteurs protégés des baisses de dépense. Une contribution de l'ordre de 10 à 20 milliards d'euros, partagée entre ménages et entreprises, ne serait pas excessive, compte tenu de l'ampleur des baisses pérennes de prélèvements engagées depuis 2017 (près de 70 milliards d'euros). Un compromis pourrait consister à ne pas augmenter les « grands impôts » (IR, TVA, CSG, IS, *etc*.) mais à cibler les avantages fiscaux les plus inefficaces économiquement et socialement. Les dépenses fiscales défavorables au climat constituent évidemment un candidat naturel, d'autant que leur montant est estimé entre 8 et 19 milliards d'euros pour le seul État. La fiscalité du patrimoine apparaît également comme un levier d'économies à privilégier, avec de nombreux avantages fiscaux inefficaces qui bénéficient aux plus fortunés, par exemple en matière de plus-values ou de successions.
Cette stratégie de consolidation ne pourra toutefois être mise en œuvre dans la durée que si elle est assortie d'une *gouvernance adaptée*.
Au niveau national, le principal défi tient à la nécessité de partager la contrainte budgétaire avec l'ensemble des administrations, alors que l'État et ses opérateurs ne représentent plus qu'un tiers de la dépense publique. À cet égard, il ne serait pas raisonnable d'exempter les collectivités territoriales de toute participation au redressement des comptes publics, comme le laisse craindre le renoncement de l'État au mécanisme de contractualisation de leur trajectoire financière. Plus fondamentalement, notre choix d'organiser et de financer de manière collective un grand nombre de services pose la question de notre capacité à accueillir et généraliser les innovations technologiques dans la sphère publique. Répondre à plus de besoins collectifs avec moins d'argent public impliquera nécessairement de parvenir à réaliser des gains de productivité.
À l'échelle européenne, la priorité consiste à préserver les dépenses d'investissement dans le cadre des négociations en cours, alors que le plan de relance européen va progressivement s'éteindre. En la matière, deux stratégies sont possibles : accepter un contrôle plus strict des politiques budgétaires nationales en échange d'un financement commun des biens publics européens (défense, numérique, climat) ; obtenir une application plus souple des règles budgétaires à l'échelle nationale permettant de traiter de manière véritablement différenciée la « bonne » de la « mauvaise » dette. Si des solutions intermédiaires sont envisageables, la première option serait préférable, dès lors qu'elle permettrait d'assurer la cohérence des réponses face à ces défis communs et offrirait à tous les pays le bénéfice de la crédibilité budgétaire de l'Union. Dans l'attente d'un compromis acceptable, une règle de gestion pourrait être mise en place sans

www.christian-blanes.fr

attendre à l'échelle nationale pour assurer un suivi et préserver les dépenses favorables à la croissance dans le cadre de la consolidation budgétaire qui démarre, dans la logique du « *plancher de dépenses d'avenir* » que proposait de mettre en place la commission sur l'avenir des finances publiques.
Restera alors le plus difficile : trouver suffisamment de ressort de cohésion et d'esprit d'équité pour que, dans le brouhaha des protestations populistes, ce ne soient pas les plus fragiles ou les générations futures qui paient l'addition.

L'évaluation par la Cour des Comptes de la situation d'ensemble des finances publiques à fin février 2024 (Rapport public annuel, 12 mars 2024)

En voici la conclusion :
« Après une "année blanche" en 2023 en termes de réduction du déficit et de maîtrise des dépenses, les textes financiers de l'année 2024 ont été bâtis sur une hypothèse de croissance trop favorable que le Gouvernement, malgré les avis du Haut Conseil des finances publiques et des organisations internationales, a maintenue jusqu'à février 2024. L'annonce récente d'une révision à la baisse de la croissance assortie d'économies en dépenses vise à préserver l'objectif de déficit public, et avec lui, l'ensemble de la trajectoire pluriannuelle de finances publiques jusqu'à 2027.
Celle-ci, déjà exigeante, apparaît problématique au regard de nos engagements européens. Avec un déficit public qui ne passerait sous les 3 points de PIB qu'en 2027 et avec une dette qui ne diminuerait que faiblement en toute fin de période, cette trajectoire est fragile et les marges de sécurité apparaissent extrêmement ténues. Toute mauvaise surprise macroéconomique, toute réalisation budgétaire en deçà des ambitions affichées aboutiraient à hausse du ratio d'endettement public au cours de la période de programmation et à un maintien du déficit au-dessus de 3 %.
La trajectoire de dépense affichée par le Gouvernement implique ainsi sur les trois dernières années de la période de programmation un très net infléchissement, qui n'a pas d'exemple dans l'histoire récente et supposerait d'engager de l'ordre de 50 Md€ d'économies entre 2025 et 2027, s'ajoutant aux 10 Md€ de réduction des dépenses de l'État annoncée en février 2024. Un tel effort est d'autant plus difficile à mettre en œuvre que la hausse des charges d'intérêts et de nombreuses lois de programmation sectorielle (Défense, Justice, Intérieur, Recherche) orientent déjà la dépense publique à la hausse, et que la transition écologique devrait mobiliser un volume croissant de financements, privés comme publics.
La situation des finances publiques de la France restera ainsi en 2024, comme en 2023, parmi les plus dégradées de la zone euro et risque d'exposer la France à des discussions difficiles avec la Commission et ses partenaires européens, que ce soit dans le cadre des règles budgétaires actuelles ou des nouvelles règles en cours de discussion.
Il est essentiel de faire preuve de sélectivité dans les dépenses et de compenser tout surcroît de dépense ou toute baisse d'impôt par des économies ou des hausses de recettes. Il sera aussi crucial d'engager des réformes ambitieuses dans certains secteurs clés pour infléchir durablement le rythme de la dépense et de faire du renforcement de la qualité de la dépense une priorité de premier rang ».

Six compléments

Trois sont fournis par les experts de Natixis :

1- (Flash Economie n°709 du 11 décembre 2023) « La seule possibilité pour stabiliser le taux d'endettement public en France est de réformer le système éducatif et le système de formation professionnelle pour faire monter le taux d'emploi ».

Mais les récents résultats de l'enquête PISA amènent sur ce point à être pessimistes :

www.christian-biales.fr

PISA 2022 : le niveau global des élèves *

		Score global 2022	Évolution du score depuis 2018
1	Singapour	1 679	9
2	Macao (Chine)	1 605	−21
3	Taïwan	1 600	50
4	Japon	1 598	38
5	Corée du Sud	1 571	12
7	Estonie	1 547	−30
8	Canada**	1 519	−31
10	Suisse	1 494	−1
11	Australie**	1 492	−5
12	Finlande	1 485	−64
14	Royaume-Uni**	1 483	−27
15	Pologne	1 477	−62
17	Danemark**	1 472	−31
18	États-Unis**	1 468	−18
19	Suède	1 462	−45
20	Autriche	1 459	−14
21	Belgique	1 459	−41
24	Allemagne	1 447	−54
26	France	1 435	−46
	Moyenne OCDE	**1 433**	**−28**
27	Portugal	1 433	−43

Fichier Édition Présentation Aller Outils Fenêtre Aide

2- (Flash Economie n° 713 du 12 décembre 2023) : « Nous pensons que la limite à ne pas dépasser pour le déficit public, aux États-Unis comme dans la zone euro, est le déficit public qui entraînerait un déficit de la balance courante non finançable par les entrées de capitaux à long terme (achats de dette publique, de dette des entreprises, d'actions et investissements directs faits par les non-résidents).
Cette limite supérieure au déficit public finançable est donc aujourd'hui d'environ :
8,6 points de PIB aux États-Unis (pour un déficit prévu de 6,7 % du PIB en 2023 et de 6,8 % du PIB en 2024) ;
5,2 points de PIB dans la zone euro (pour un déficit prévu de 3,2 % du PIB en 2023 et 2,9 % du PIB en 2024).
Les entrées très importantes de capitaux de non-résidents aux États-Unis permettraient donc un niveau de déficit public finançable supérieur à celui de la zone euro ».

3- (Flash Economie n° 54 du 1er février 2024) : « La France n'a pas trop d'impôts mais elle a trop peu d'emplois ». Parce que « Si la France avait le même taux d'emploi que l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède ou la Finlande, son taux d'emploi (des 15-64 ans) serait de 77 % et non de 68 %. Son niveau d'emploi serait alors de 13 % plus élevé, et même si ces nouveaux emplois étaient moins productifs que l'ensemble des emplois, son niveau de PIB serait accru de10%.

Si le niveau des impôts restait inchangé, la pression fiscale en France baisserait de 45 % à 40,5 % grâce à ce supplément de PIB, ce qu'il faut comparer à la pression fiscale moyenne dans la zone euro qui est de 40,2 % ».

4- Dans une vidéo de Xerfi-Canal du 24 mai 2024, Olivier Passet répond à la question : « La France a-t-elle vraiment le record d'Europe des prélèvements obligatoires ? » :
« Le gouvernement s'est fixé une ligne rouge en matière budgétaire. L'assainissement des finances publiques ne passera pas par une hausse des impôts. L'enjeu de l'attractivité du territoire est trop prégnant pour que des motifs purement comptables engloutissent les petits acquis des dernières années. C'est donc par l'ajustement de ses dépenses que la France devra s'extraire de son impasse budgétaire. L'interdit est d'autant plus catégorique qu'en dépit des inflexions notables sur les prélèvements sociaux, la fiscalité du capital, et plus largement celle des entreprises, la France fait toujours figure de championne des pays avancés concernant le poids de ses prélèvements obligatoires.

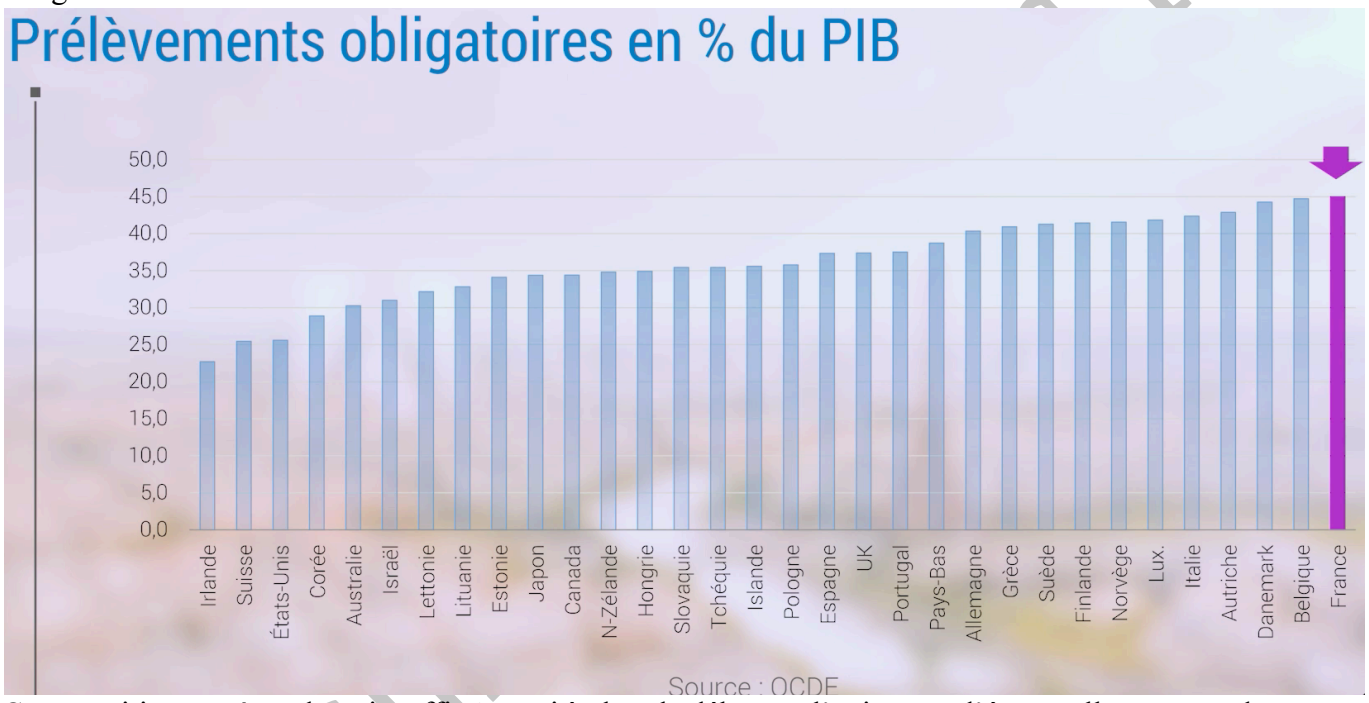

Cette position extrême devrait suffire en soi à clore le débat sur l'existence d'éventuelles marges de manœuvre. Les mouvements de fronde fiscale qui perlent l'actualité depuis plus de 10 ans, accréditent eux aussi l'idée qu'un point de saturation a été atteint du côté des contribuables.
Nécessité d'un ajustement budgétaire
Mais le risque est aussi de se priver d'instruments efficaces à un moment où l'ajustement est non seulement nécessaire, mais urgent :
1. Les taux d'intérêt à long terme vont probablement demeurer de façon persistante sur les niveaux d'aujourd'hui. Nous sortons donc durablement de la séquence de grande facilité en matière d'endettement.
2. La croissance faible et la désinflation mettent en péril les rentrées fiscales et amplifient les risques d'emballement cumulatif de la dette.
3. Le niveau actuel du déficit n'est pas stabilisant.
Mais agir en période de grande vulnérabilité conjoncturelle exige de mobiliser, au moins à court terme, les instruments les moins pénalisants pour la croissance, au risque de perdre en efficacité.
Or précisément, c'est sur le haut de la distribution que la fiscalité mord le moins sur la demande.
La réalité méconnue de la pression fiscale en France.
L'interdit de l'impôt, posé comme principe, repose pour sa part sur deux simplifications contestables. Oui, la France est bien championne du monde en matière de pression fiscale, mais toutes les catégories d'impôt ne sont pas logées à la même enseigne. Ce titre, peu glorieux, est dû

d'abord au poids des prélèvements sociaux sur le travail ainsi qu'à celui de la fiscalité indirecte, laquelle finance partiellement la protection sociale.

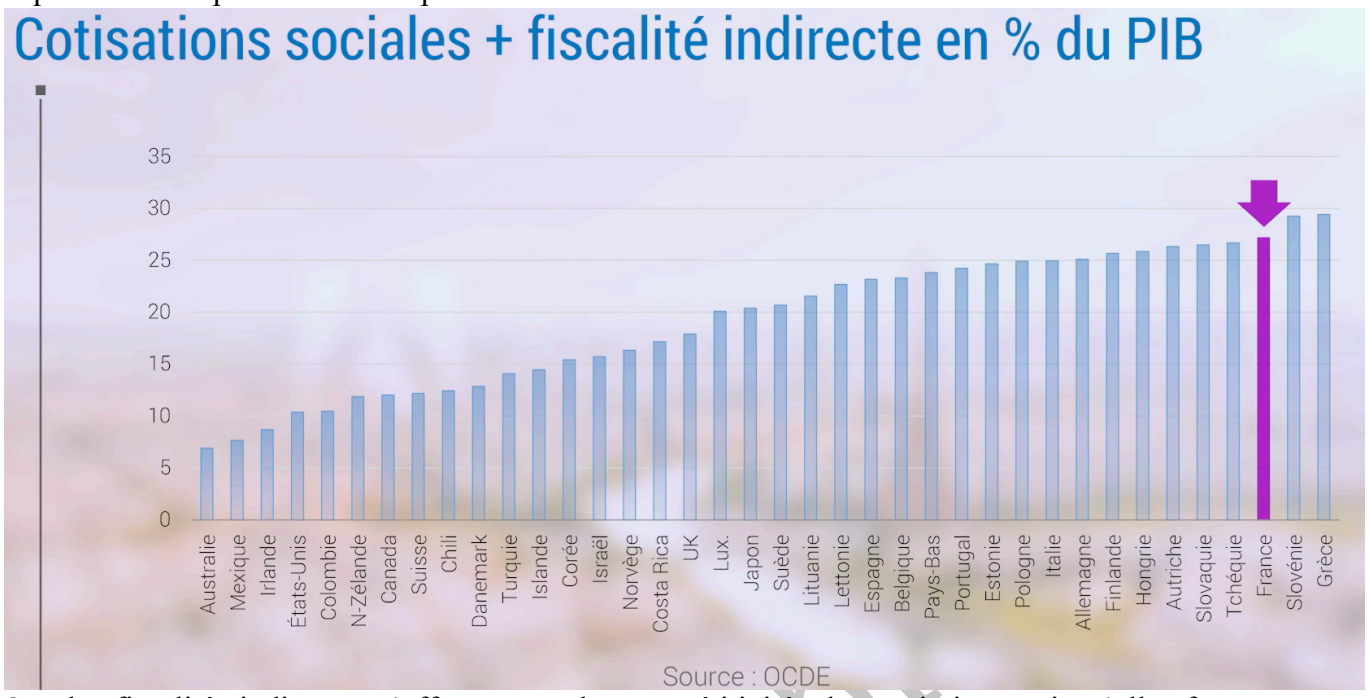

Or, la fiscalité indirecte n'affecte pas la compétitivité du territoire, puisqu'elle frappe indistinctement les produits locaux et les produits importés. Quant aux cotisations sociales, elles ont un effet qui demeure très discuté en matière de compétitivité.

Et in fine, lorsque l'on scrute le poids des prélèvements obligatoires concernant les impôts qui engagent le plus directement la compétitivité, les impôts sur le revenu, les bénéfices, les plus-values, la France n'a plus cette position extrême que lui confère l'agrégation indistincte de tous les prélèvements.

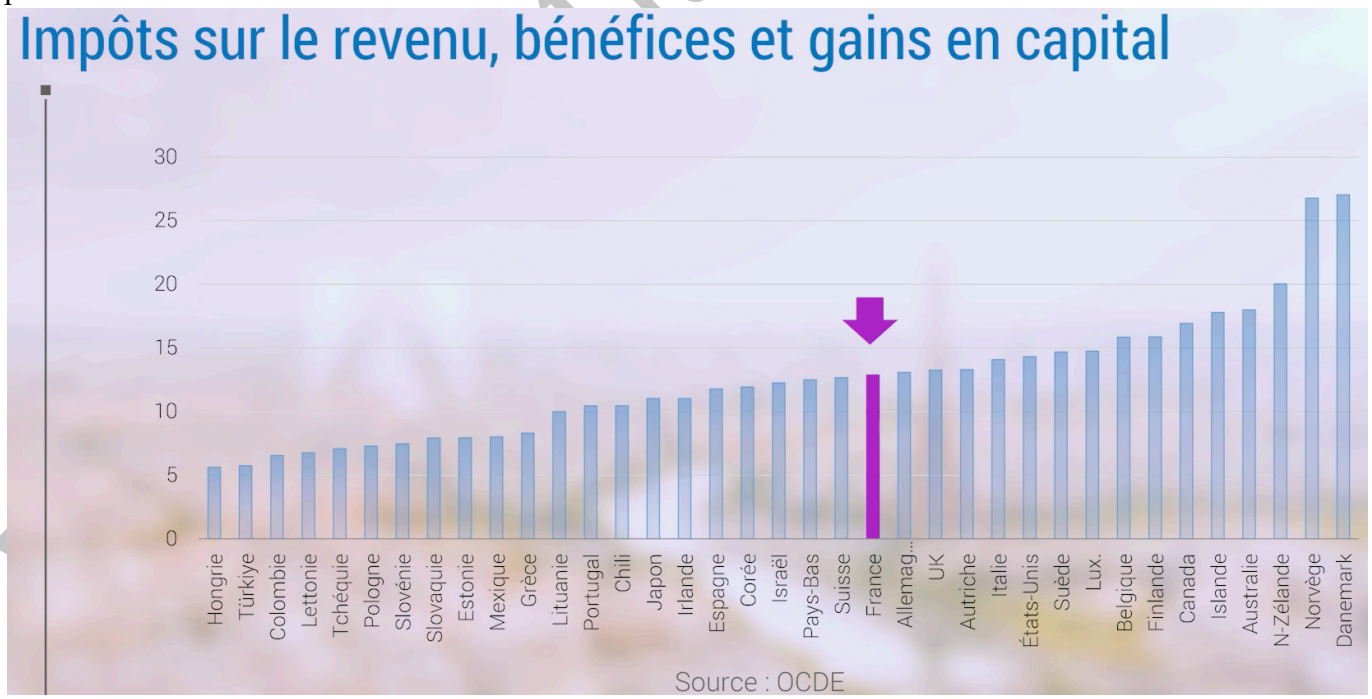

Un constat qui résiste au fait d'incorporer la fiscalité sur le patrimoine.

Deuxième simplification excessive, la France n'est pas le pays de la redistribution et de la progressivité des prélèvements que l'on décrit trop souvent, organisant un enfer fiscal pour les plus riches et les classes moyennes, pour financer les transferts et la défiscalisation des plus pauvres. Une étude de 2021 de l'Insee montre que la redistribution résulte d'abord en France des prestations sociales et de l'usage des services publics comme l'éducation, la santé et le logement, les prélèvements obligatoires étant globalement très peu redistributifs, voire anti-redistributifs. Le taux

moyen de prélèvement total sur le revenu primaire est dégressif sur les trois premiers déciles, et le redevient sur le dernier.

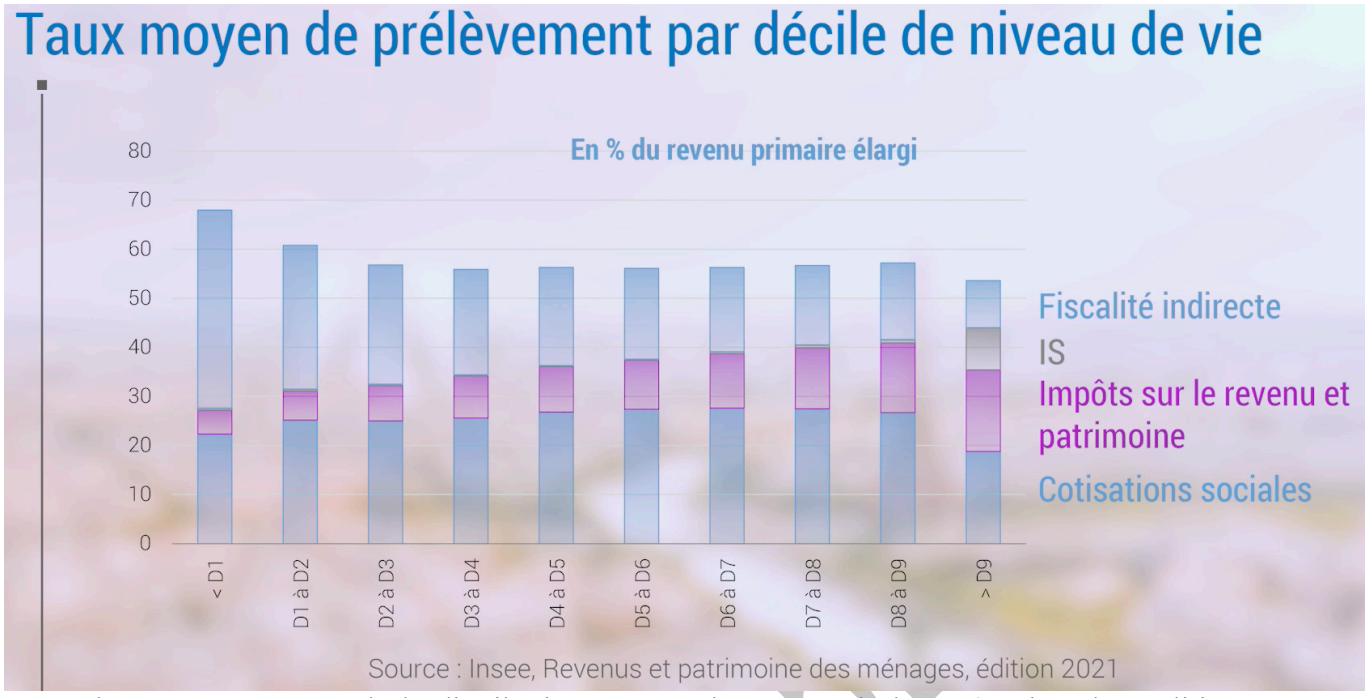

Et sur le sommet extrême de la distribution, une étude récente de l'IPP (Institut des Politiques Publiques) montre qu'au sein des foyers fiscaux les plus riches, le taux d'imposition global devient régressif, passant de 46% pour les 0,1% les plus riches, à 26% pour les 0,0002% les plus riches (autrement dit les "milliardaires").

Taxer les plus riches sans nuire à l'attractivité économique

Sur la base de ces constats, il existe bel et bien une marge de manœuvre pour taxer là où cela fait le moins mal à l'activité. Non pas les classes moyennes, mais les plus riches. Argument auquel il faut opposer bien sûr les risques d'évasion et de perte d'attractivité. Cet argument laisse néanmoins un espace pour un prélèvement exceptionnel… puisque les stratégies d'évitement ne valent d'être entreprises que pour un changement d'état permanent. Un prélèvement exceptionnel qui doit réellement l'être, et qui devra offrir de nombreux gages de crédibilité, tant le passé est peuplé de hausses permanentes qui se sont présentées sous le masque de l'exceptionnel ».

5- L'évolution des dépenses publiques par fonction :

www.christian-d

A quoi ont servi 1 000 euros de prélèvements obligatoires en 1995 et 2022

	1995	2022
Protection sociale	519	563
Dont : vieillesse	*224*	*247*
Santé et invalidité	*180*	*209*
Famille	*48*	*37*
Chômage	*32*	*29*
Exclusion sociale	*16*	*23*
Aides personnelles au logement	*17*	*14*
Aides à la pierre et équipements collectifs	16	21
Enseignement	105	90
Loisirs, sports et culture	18	25
Protection de l'environnement	11	19
Soutien des activités économiques	107	116
Dont transports	*48*	*35*
Sécurité intérieure et justice	27	30
Défense	46	31
Services généraux	76	67
Recherche fondamentale	12	5
Intérêts de la dette publique	64	34
Total des dépenses publiques	**1 000**	**1 000**

Source : Insee, FIPECO.

6- Questions de définitions :

• *Dette publique, brute et nette* (source : FIPECO) :

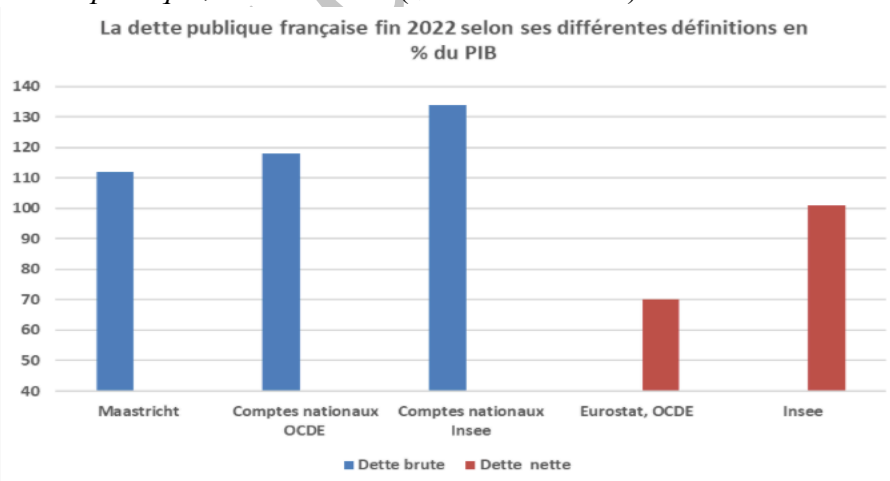

« La dette publique nette est obtenue en soustrayant certains actifs de la dette brute telle que définie précédemment, c'est-à-dire au sens des comptes nationaux ou du traité de Maastricht. Les actifs ainsi soustraits sont différents selon les organismes qui publient une dette nette des APU. Deux notions de dette publique nette sont ici présentées, celles de l'Insee et d'Eurostat.

La dette publique nette au sens de l'Insee est égale à la dette publique brute au sens du traité de Maastricht après déduction des dépôts, crédits et titres de créances négociables (évalués à leur valeur nominale), c'est-à-dire les actifs exigibles, qui sont détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels de la comptabilité nationale (sociétés non financières, établissements financiers…). (…)
Eurostat publie une « *valeur financière nette* » et l'OCDE des « *engagements financiers nets* » des administrations publiques égaux à leur dette publique brute au sens des comptes nationaux diminuée de la totalité de leurs actifs financiers ».
• *Dette et déficit publics* :
« La dette publique brute au sens du traité de Maastricht a augmenté de 126 Md€ entre les 31 décembre 2021 et 2022, soit à peu près autant que le déficit public (125 Md€), mais il y a souvent un écart important entre ces deux agrégats. De nombreux facteurs peuvent expliquer cette différence, dans un sens ou dans l'autre, entre la variation de la dette publique et le déficit public sur une même période.
Le déficit public peut d'abord être financé par des cessions d'actifs financiers (vente d'actions par exemple), des remboursements de créances (sur d'autres États par exemple) ou une diminution des liquidités à la disposition des administrations (excédents de leurs comptes bancaires par exemple). Le cas échéant, le déficit public n'augmente pas la dette brute (en revanche, la dette nette s'accroît). Inversement, la dette publique brute peut augmenter en l'absence de déficit public si les administrations empruntent pour financer l'acquisition d'actifs financiers (achats d'actions d'entreprises ou souscription à leurs augmentations de capital, prêts à des États étrangers ou à des entreprises, liquidités…). Dans ce cas, la dette nette ne varie pas.
L'écart entre le déficit et la variation de la dette publique brute sur une période donnée s'explique donc largement par ces « *flux nets de créances* » (en fait le total des flux nets d'actifs financiers) exprimés en valeur nominale comme la dette au sens de Maastricht. D'autres facteurs interviennent également. (…) ».
• Dans le calcul du déficit public (et dans l'établissement du bilan de l'État) ne sont pas pris en compte *les « engagements hors bilan » de l'État* :

En raison de leur caractère éventuel ou de l'impossibilité d'en évaluer de façon suffisamment fiable le montant, certains engagements ne satisfont pas aux critères comptables permettant de les retranscrire au passif au bilan de l'État. Ils sont en conséquence présentés en annexe des comptes[43]. Le périmètre de ces engagements dits « hors bilan » étant difficile à établir, la norme a choisi de ne retenir que les engagements explicites.

Ces engagements sont de plusieurs types et ils peuvent être analysés en fonction de leur probabilité d'occurrence : quasi-certaine pour les engagements de retraite des fonctionnaires[44], probable pour les engagements au titre de la mission de régulateur économique et social de l'État et difficile à estimer pour les engagements de nature financière comportant principalement des garanties. Ce dernier type d'engagements répond à l'expression comptable consacrée d'« engagements pris dans le cadre d'accords bien définis ».

[43] Suivant les articles 27 et 54 de la LOLF.
[44] Le classement en hors bilan venant de l'incertitude sur le montant du décaissement, de sa probabilité de survenance et de sa temporalité.

www.christian-biales.fr

La valeur des engagements hors bilan donnés par l'État a fortement diminué sur l'année 2022 pour atteindre 3 864 Md€ au 31 décembre 2022, contre 5 069 Md€ au 31 décembre 2021[45]. Ces engagements sont constitués à 44 % par les retraites des fonctionnaires, à 39 % par les engagements financiers (engagements « pris dans le cadre d'accords bien définis »), le reste (16 %) découlant de la mission de régulateur de l'État (voir l'annexe 3).

Graphique n° 19 : évolution des engagements hors bilan donnés par l'État depuis 2012 (en Md€)

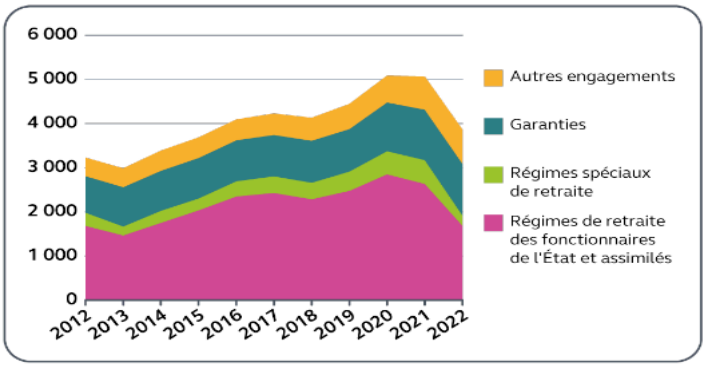

Source : Cour des comptes, à partir du CGE

Source : Cour ces Comptes ; La situation financière de l'État à fin de 2022 ; juillet 2023

• *Le bilan de l'État* :

Publié tous les ans en application de la LOLF, le compte général de l'État (CGE) présente le résultat, le bilan et les engagements hors bilan de l'État selon des principes comparables à ceux appliqués par les entreprises. Riche de notes détaillées, éclairé par le rapport de présentation produit par l'administration, il vient utilement compléter, d'une part le compte rendu de l'exécution du budget de l'État, d'autre part les données de la comptabilité nationale.

Graphique n° 1 : évolution du résultat et de la situation nette de l'État entre 2018 et 2022 (en Md€)

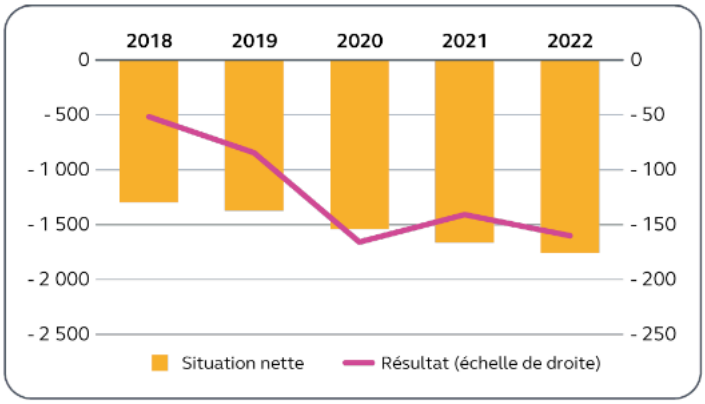

Source : Cour des comptes, à partir du CGE

Le bilan de l'État présente ses actifs, sa situation nette, qui reflète pour l'essentiel ses déficits cumulés, ainsi que les ressources ayant permis leur financement.

S'agissant des actifs, la valeur des immobilisations de l'État a augmenté de 72 Md€ sur l'exercice. En effet, certaines immobilisations, comme les infrastructures routières, sont évaluées en utilisant des indices eux-mêmes fondés sur l'inflation. La forte augmentation de cette dernière a ainsi entraîné indirectement une revalorisation de la valeur de ces actifs.

La situation nette de l'État, c'est-à-dire la différence entre ce qu'il possède et ce qu'il doit, s'établissait à - 1 758 Md€ au 31 décembre 2022, en dégradation de 97 Md€ par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation est inférieure au déficit de l'exercice, car ce dernier a été en partie compensé par la revalorisation des actifs.

Source : Cour ces Comptes ; La situation financière de l'État à fin de 2022 ; juillet 2023

www.bacdes.fr

BILAN

	Note	31/12/2022 Brut	31/12/2022 Amortissements Dépréciations	31/12/2022 Net	31/12/2021 Retraité Net *	Variation
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	6	58 141	21 809	36 331	34 385	1 946
Immobilisations corporelles	7	669 405	84 303	585 102	532 204	52 898
Immobilisations financières	8	440 431	31 411	409 020	391 616	17 404
Total actif immobilisé		**1 167 977**	**137 523**	**1 030 454**	**958 205**	**72 248**
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)						
Stocks	9	39 354	10 012	29 342	29 988	-645
Créances	10	154 469	39 712	114 757	106 659	8 098
Redevables		*115 360*	*38 701*	*76 659*	*75 873*	*786*
Clients		*3 684*	*790*	*2 894*	*2 566*	*328*
Autres créances		*35 424*	*221*	*35 203*	*28 220*	*6 984*
Charges constatées d'avance	10	27 134	0	27 134	8 969	18 165
Total actif circulant (hors trésorerie)		**220 957**	**49 724**	**171 233**	**145 615**	**25 618**
TRÉSORERIE	15					
Fonds bancaires et fonds en caisse		80 131		80 131	119 269	-39 138
Valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement		-3 527		-3 527	-2 779	-748
Autres composantes de trésorerie		4 901		4 901	1 100	3 801
Valeurs mobilières de placement		82	1	82	27	55
Total trésorerie		**81 588**	**1**	**81 587**	**117 617**	**-36 030**
COMPTES DE RÉGULARISATION	16	**893**		**893**	**946**	**-53**
TOTAL ACTIF (I)		**1 471 415**	**187 248**	**1 284 166**	**1 222 384**	**61 783**
DETTES FINANCIÈRES	11					
Titres négociables				2 292 874	2 161 398	131 476
Titres non négociables				0	0	0
Dettes financières et autres emprunts				34 932	28 039	6 892
Total dettes financières				**2 327 805**	**2 189 437**	**138 368**
DETTES NON FINANCIÈRES (hors tresorerie)	12					
Dettes de fonctionnement				8 246	7 384	862
Dettes d'intervention				10 974	12 746	-1 772
Produits constatés d'avance				120 017	128 271	-8 254
Autres dettes non financières				159 066	151 759	7 307
Total dettes non financières				**298 304**	**300 160**	**-1 856**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13					
Provisions pour risques				41 634	31 432	10 202
Provisions pour charges				134 704	127 961	6 743
Total provisions pour risques et charges				**176 338**	**159 393**	**16 945**
AUTRES PASSIFS (hors tresorerie)	14			**38 036**	**34 191**	**3 844**
TRÉSORERIE	15					
Correspondants du Trésor et personnes habilitées				176 069	174 862	1 207
Autres				0	0	0
Total trésorerie				**176 069**	**174 862**	**1 207**
COMPTES DE RÉGULARISATION	16			**25 545**	**25 538**	**7**
TOTAL PASSIF (hors situation nette) (II)				**3 042 098**	**2 883 583**	**158 515**
Report des exercices antérieurs				-1 916 509	-1 916 287	-222
Solde des opérations d'exercices antérieurs en attente d'affectation				-142 088	0	-142 088
Écarts de réévaluation et d'intégration				460 693	395 908	64 785
Solde des opérations de l'exercice				-160 027	-140 820	-19 207
SITUATION NETTE (III = I - II)	17			**-1 757 931**	**-1 661 199**	**-96 733**

**Voir la note 2 sur l'information comparative retraitée*

Source : Compte général 2022 de l'État.
Rappelons que, par définition, le bilan ne prend pas en considération « les engagements hors bilan de l'État.

Note : Lors du Conseil des Ministres du 24 janvier 2024, le Ministre Bruno Le Maire a annoncé que le déficit budgétaire de l'État s'est établi en définitive fin 2023 à 173,03 milliards d'euros, soit 2 milliards de plus que ce qui était prévu en novembre (lors du projet de loi de fin de gestion, qui enregistrait déjà lui-même une dégradation de 6,4 milliards par rapport à la loi de finances initiale qui avait été votée fin 2022) ; à cause essentiellement de rentrées fiscales plus faibles que ce qui était attendu : le redressement des comptes va s'avérer encore plus difficile !

Dernières informations en date, février-mars-avril 2024 :

1- Les perspectives de croissance se sont assombries à cause essentiellement du contexte international.

Le chiffre avancé auparavant était un taux de croissance de 1,4% et (voir plus haut le point de conjoncture de l'INSEE du 7 février) cela semble maintenant hors d'atteinte, donc le taux de déficit public prévu de -4,9% aussi.

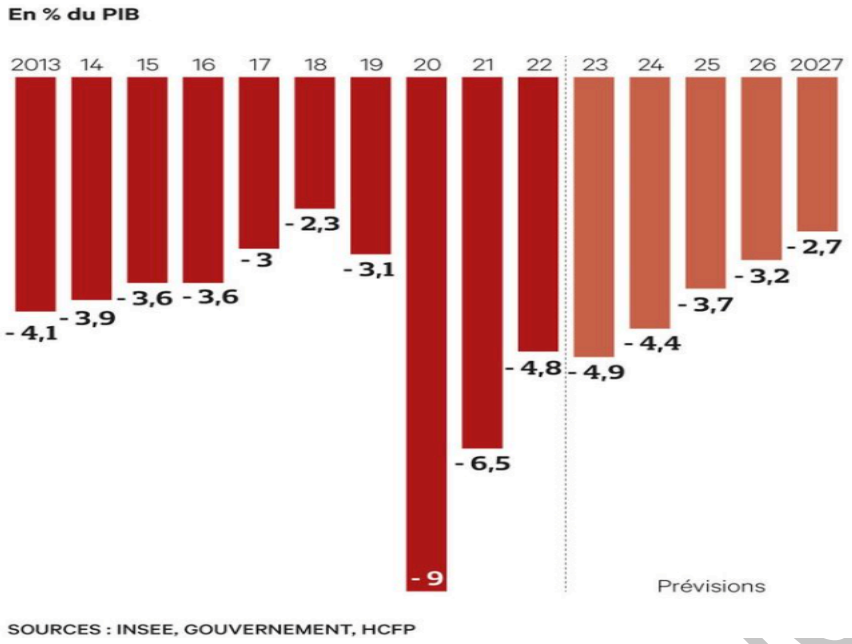

SOURCES : INSEE, GOUVERNEMENT, HCFP

Or, le gouvernement table toujours sur un déficit de -4,4% pour 2024 : pour éviter une « sortie de route », il va falloir prendre des mesures très douloureuses. Lesquelles et combien ? Le gouvernement parle de 10 milliards d'économies nécessaires. Comment faire en tenant compte des aspects politiques avant les élections européennes : par décrets ? par une loi de finances rectificative ? Attention en tous les cas au jugement des agences de notation…

Pour boucler le budget de 2024, il faut trouver 10 milliards d'euros d'économies. Les décrets sortis le jeudi 22 février montrent que les ministères ne sont pas logés à la même enseigne :

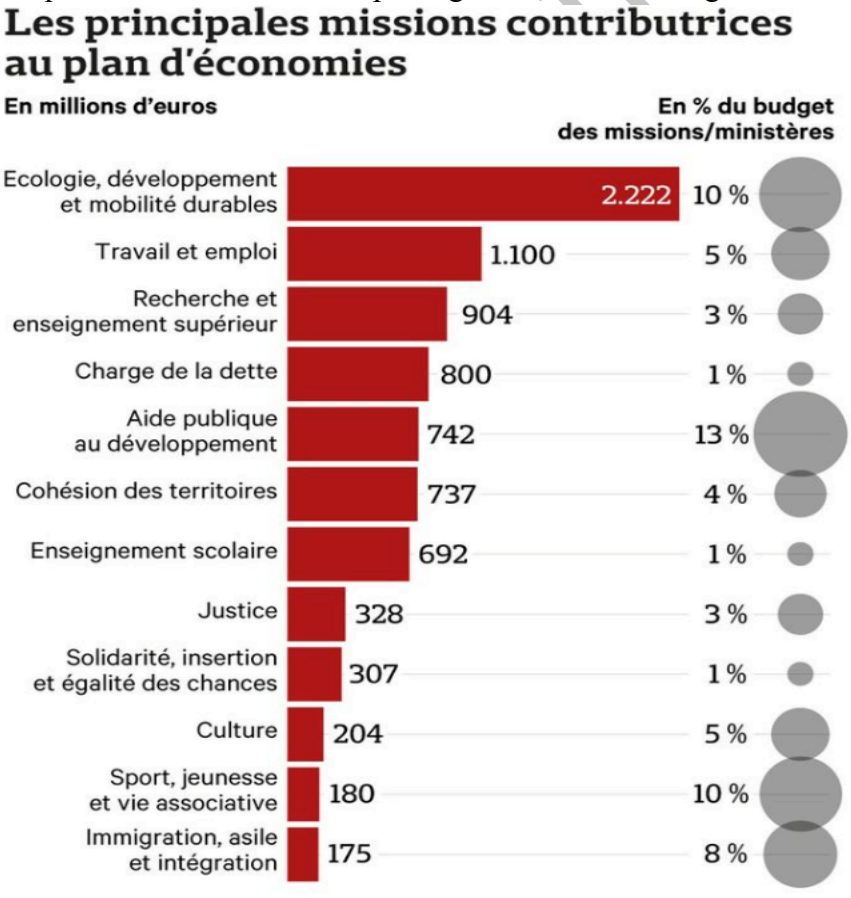

SOURCE : GOUVERNEMENT

On constate que les principales « victimes » de la réduction des dépenses sont les dépenses d'avenir…, d'où le risque évident de la naissance d'un cercle vicieux pour aujourd'hui et demain et la mise en place du

multiplicateur budgétaire de manière négative. On comprend donc que ces coups de rabot budgétaire ne sont en rien, une fois de plus, une bonne stratégie.
Même si l'hypothèse gouvernementale de l'évolution des dépenses publiques est satisfaite et que le taux d'emploi continue à augmenter, si la productivité du travail est stable entre 2024 et 2027 au lieu de croître, l'objectif d'un taux de déficit public de 2,7% en 2027 a peu de chances de se réaliser : il pourrait lui être supérieur au moins d'un point.

2- L'emploi public s'est accru en 2023 de 59.000 salariés dans la fonction publique,

ce qui est la plus forte augmentation depuis 2013. L'emploi public a progressé de 1% contre 0,4% pour l'emploi privé. Cela ne peut que compliquer encore davantage l'équation budgétaire des pouvoirs publics.

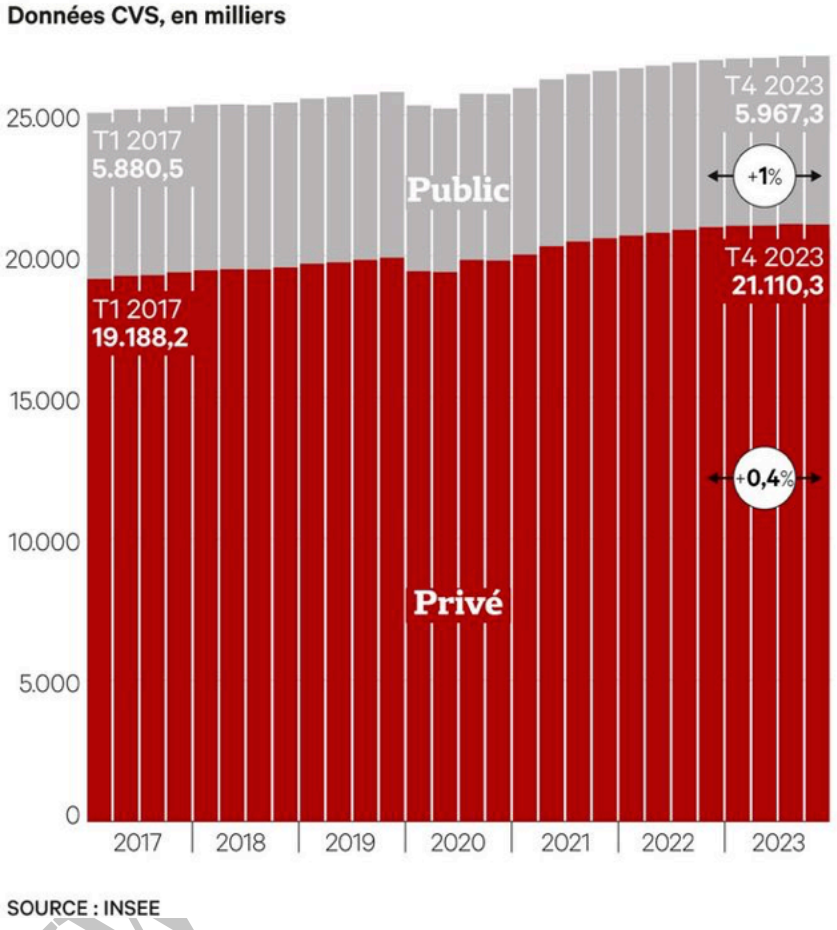

SOURCE : INSEE

Il n'est finalement pas étonnant que le 6 mars, devant la Commission des Finances, le ministre de l'économie et celui des comptes publics portent les économies à réaliser en 2025 de 12 à au moins 20 milliards supplémentaires, compte tenu des résultats de 2023 et de la révision des prévisions de croissance pour 2024 (abaissées de 1,4% à 1%). Ces économies porteront à la fois sur l'État et sur la Sécurité sociale. Mais cette décision forcée ne résulte pas seulement de l'augmentation du nombre d'emplois publics en 2023, cela est dû, peut-être même essentiellement, à l'effondrement de la productivité : 6% de baisse cumulée de la productivité en France depuis 2019 (!), d'où ralentissement de la croissance (6% de PIB en moins), ce qui aboutit à 3% de déficit en plus. Et pour que les recettes fiscales augmentent, il faudrait aussi une augmentation du taux d'emploi, d'où une réforme indispensable du système de formation, mais ce type de réforme prend du temps…

3- Le déficit public de 2023 va dépasser fortement les 4,9% attendus.

• Réunion à l'Élysée le 20 mars : le déficit public de 2023 risque fort d'avoisiner 5,6% du PIB contre les 4,9% attendus.

• Le 26 mars, l'INSEE publie le chiffre officiel du déficit public pour 2023 : 5,5% !

Ratios de finances publiques

	2019	2020	2021	2022	2023
(en % du PIB)					
Déficit public	2,4	8,9	6,6	4,8	5,5
Dette publique (brute)	97,9	114,9	113,0	111,9	110,6
Dette publique nette*	88,8	101,6	100,8	101,7	102,4
Recettes publiques	52,8	52,8	53,0	54,0	51,9
Dépenses publiques	55,2	61,7	59,6	58,8	57,3
Prélèvements obligatoires**	43,9	44,3	44,3	45,2	43,5
(évolution en %)					
Dépenses publiques	1,4	6,3	4,3	4,0	3,7
Dépenses publiques hors crédits d'impôt	*2,9*	*6,4*	*4,2*	*4,1*	*3,7*
Dépenses publiques hors crédits d'impôt et hors charges d'intérêt	*3,4*	*7,0*	*4,0*	*3,0*	*4,0*
Recettes publiques	1,2	-5,0	8,4	7,4	2,0

* La dette publique nette est égale à la dette publique brute moins les dépôts, les crédits et les titres de créance négociables détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.
** Les prélèvements obligatoires ne comprennent pas les cotisations sociales imputées et crédit d'impôts, et incluent les prélèvements obligatoires affectés à l'Union européenne.
Sources : Insee, DGFiP, DGTrésor, notification de mars 2024

C'est donc un grave dérapage de nos finances publiques, à la veille des jugements que vont porter sur la dette publique française les agences de notation et à l'avant-veille des élections européennes… Il n'est donc pas sûr du tout que l'objectif de 4,4% pour 2024 puisse être tenu.

Et c'est bien pire pour l'objectif d'un déficit de 2,7% en 2027 !
En effet, le calcul fait par l'équipe de Natixis tel que le retrace le Flash Economie du 18 mars (n°134) aboutit à une conclusion qui laisse très peu d'espoir :
« La croissance du PIB prévue par le gouvernement français en moyenne pour la période 2024-2027 était de 1,6 %. Après la révision de la croissance prévue pour 2024 de 1,4 % à 1,0 %, cette croissance moyenne anticipée descend à 1,5 %.
Mais très probablement, puisque le recul de la productivité est dû essentiellement à des causes structurelles, l'absence de gains de productivité sera durable.
Si la productivité en France stagne durablement, il est difficile de croire que la croissance, de 2024 à 2027, sera supérieure à 0,8 % par an, ce qui correspond à la croissance annuelle du taux d'emploi en moyenne sur la période 2018-2023.
Si la croissance du PIB de la France n'est que de 0,8 % par an au lieu de 1,6 % par an, le déficit de niveau de PIB à la fin de 2027 sera de 3,2 points, et le déficit public sera d'environ 4,3 % du PIB au lieu de 2,7 % du PIB, ce qui est prévu dans les prévisions budgétaires de moyen terme.
Si le gouvernement français veut, malgré la faiblesse de la croissance, ramener le déficit public à 2,7 % du PIB en 2027, s'il réduit en conséquence les dépenses publiques, si le multiplicateur budgétaire (rapport entre la variation des dépenses publiques et la variation du PIB) est de 1, et si une baisse du PIB de 1 point entraîne une hausse du déficit public de 0,5 point de PIB, maintenir le déficit public à 2,7 % du PIB (alors que spontanément il monterait à 4,3 % du PIB) imposerait de réduire les dépenses publiques de 0,8 point par an de manière cumulative. Cela, ex post, aboutirait à une croissance du PIB nulle entre 2024 et 2027 ».
Notes importantes :

1- Dans Les Echos du mercredi 3 avril 2024 avril, François Vidal montre du doigt le coupable du dérapage du déficit public :

www.cristal

« Si les comptes du pays ont spectaculairement dérapé en fin d'année dernière, ce n'est pas parce que la croissance a été moins forte que prévu ou que le gouvernement a laissé filer les dépenses. L'une et les autres ont été à peu près conformes aux attentes. Non, si le déficit public a atterri à 5,5 % bien loin des 4,9 % anticipés, c'est qu'il a finalement manqué 21 milliards de recettes à l'État pour boucler son budget.

Une dérive rarissime par son ampleur que personne n'avait vu venir et dont on connaît le principal responsable depuis que l'Insee a publié la semaine dernière sa note sur l'état des comptes publics à fin 2023 : le coup de froid provoqué par la hausse brutale des taux d'intérêt qui paralyse le marché de l'immobilier.
Un impact direct, d'abord. La baisse historique des ventes de maisons et d'appartements enregistrées en 2023 s'est en effet traduite par une chute des droits de mutation à titre onéreux, les fameux « frais de notaires » supportés par l'acheteur. Au total, ce sont 4,8 milliards d'euros qui ont ainsi manqué à l'appel. Soit près d'un quart du « gap » entre les prévisions budgétaires et la réalité.
Mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Le recul record de 21 % des ventes immobilières a également eu des conséquences indirectes sur d'autres sources de revenus publics. Sur la collecte de TVA, pour commencer, moins élevée que prévu. Moins de ventes d'appartements et de maisons, c'est moins de rénovations et d'achats d'équipements neufs notamment.
On peut y voir aussi la trace dans la chute non anticipée de l'impôt sur les sociétés (-10,7 milliards par rapport à 2022), dont Bercy a indiqué qu'elle était liée à la baisse des profits des établissements financiers . (…) Si l'onde de choc a été si forte, c'est que les finances publiques ont développé ces dernières années une surdépendance aux subsides de la pierre. (…) ».

2- Le mercredi 10 avril, le gouvernement dévoile sa nouvelle trajectoire budgétaire d'ici à 2027. Pour 2024, le déficit serait proche de 5% et même un peu plus contre les 4,4% prévus à l'origine.

Il faudrait donc faire des économies de 10 milliards d'euros en plus de celles décidées en février. La question « que peut-on faire ? » traitée plus bas dans le point 5 devient encore plus compliquée. D'ailleurs, de plus en plus rares sont les économistes qui croient en la promesse faite de revenir à la barre des 3% en 2027. Et sera également difficile l'établissement du programme de stabilité à transmettre à Bruxelles. De plus, il faut s'attendre à ce que ces plans d'économies indispensables aient un impact négatif sur la croissance et que par conséquent ils dessinent un cercle vicieux ; d'où l'aggravation du risque de voir les agences de notation dégrader la dette publique française (selon l'OFCE, celle-ci pourrait, après 3 années de baisse, repartir à la hausse et atteindre en 2025 112,8% du PIB après 111,9% en 2024 et 110,6% en 2023).

4- Les effets budgétaires pervers de la désinflation.

Olivier Passet (Xerfi Canal, 8 avril 2024)

« Les misères de la désinflation, c'est maintenant.
Le déficit public de 2023 n'est que la partie immergée de l'iceberg. Sa publication fin mars par l'Insee a fait l'effet d'un électrochoc : 5,5% au lieu des 4,9% prévus en loi de finance. L'annonce a pourtant tout d'une fausse surprise.

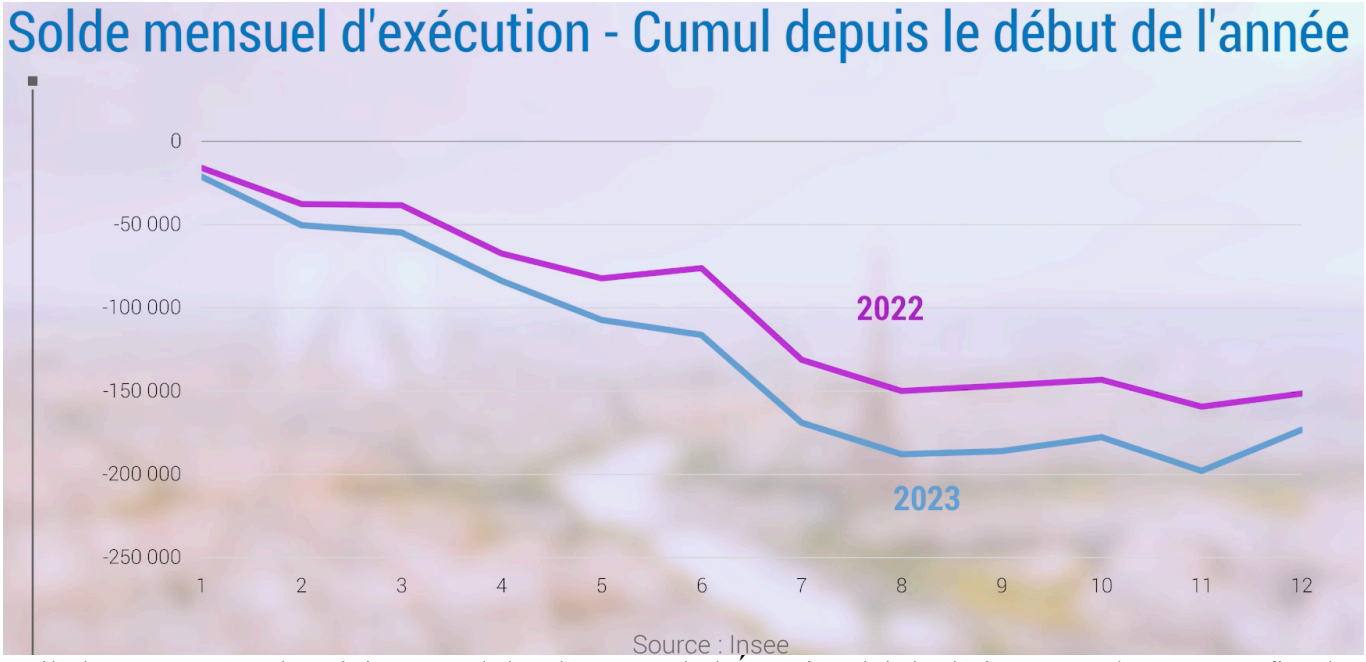

Voilà longtemps que le suivi mensuel des dépenses de l'État signalait la dérive, avec des recettes fiscales en forte décélération et des dépenses en forte progression tout au long de l'année qui vient de s'achever. Nous l'avions signalé depuis longtemps. L'inflation est un facilitateur budgétaire. Elle dope quasi-instantanément les recettes fiscales de l'État, tandis que le gouvernement peut jouer sur les retards d'indexation de ses dépenses pour gonfler sa trésorerie. Sauf que depuis un an, le jeu s'est inversé. Côté recettes, moins de hausses de revenus freinent les rentrées sociales et l'IR, et surtout moins d'inflation sur les biens de consommation, qui freine la fiscalité indirecte et notamment la TVA, et des profits moins survitaminés par la greedflation, qui freinent l'IS. Le gouvernement paie maintenant les frais de cet effet de soufflé, moins dû à la décélération de la croissance qu'à celle de la hausse des prix, dont il a sous-estimé la vitesse.

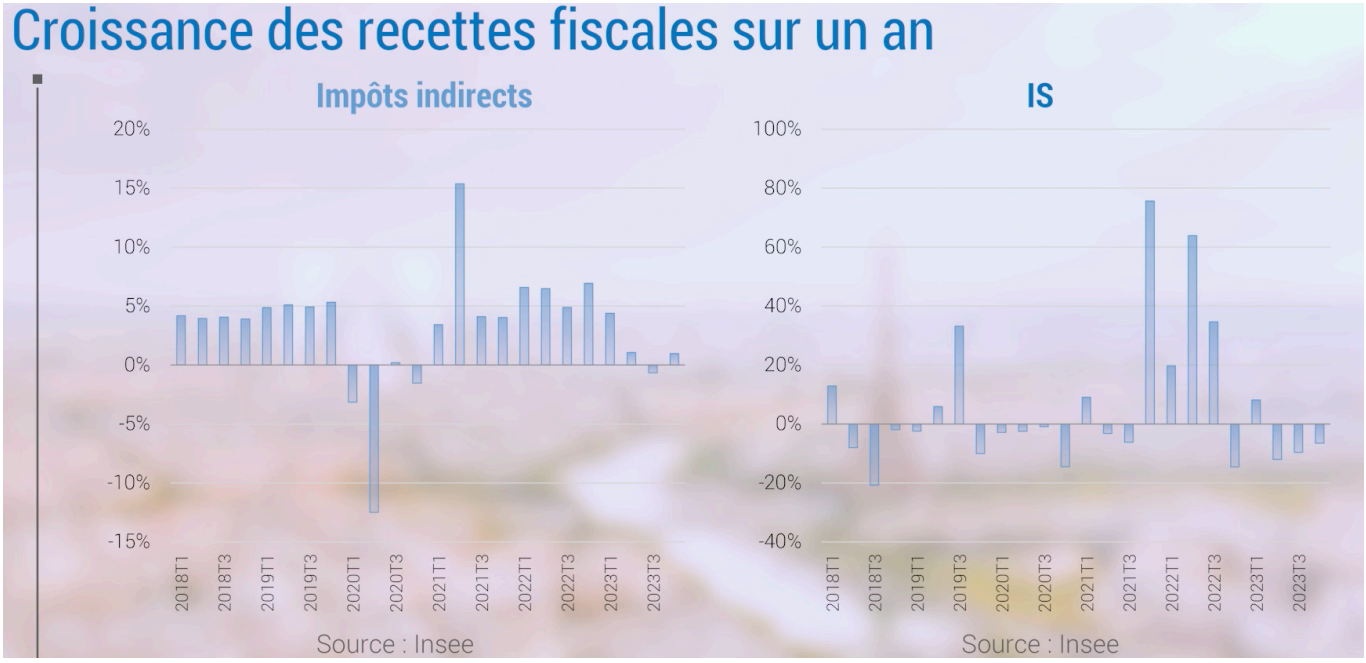

L'argent coûte réellement plus cher

Mais en vérité, le mal est bien plus profond que cela. La désinflation est auréolée de toutes les vertus. Elle promet un rétablissement du pouvoir d'achat des ménages notamment et la stabilisation des anticipations. Sauf que ce processus est transitoirement douloureux pour tous les agents, de façon plus ou moins insidieuse. Il y a d'abord l'inertie à la baisse des taux d'intérêt, tandis que le retrait de l'inflation enchérit le coût réel de l'argent. C'est précisément ce qui se passe aujourd'hui en Europe comme aux États-Unis.

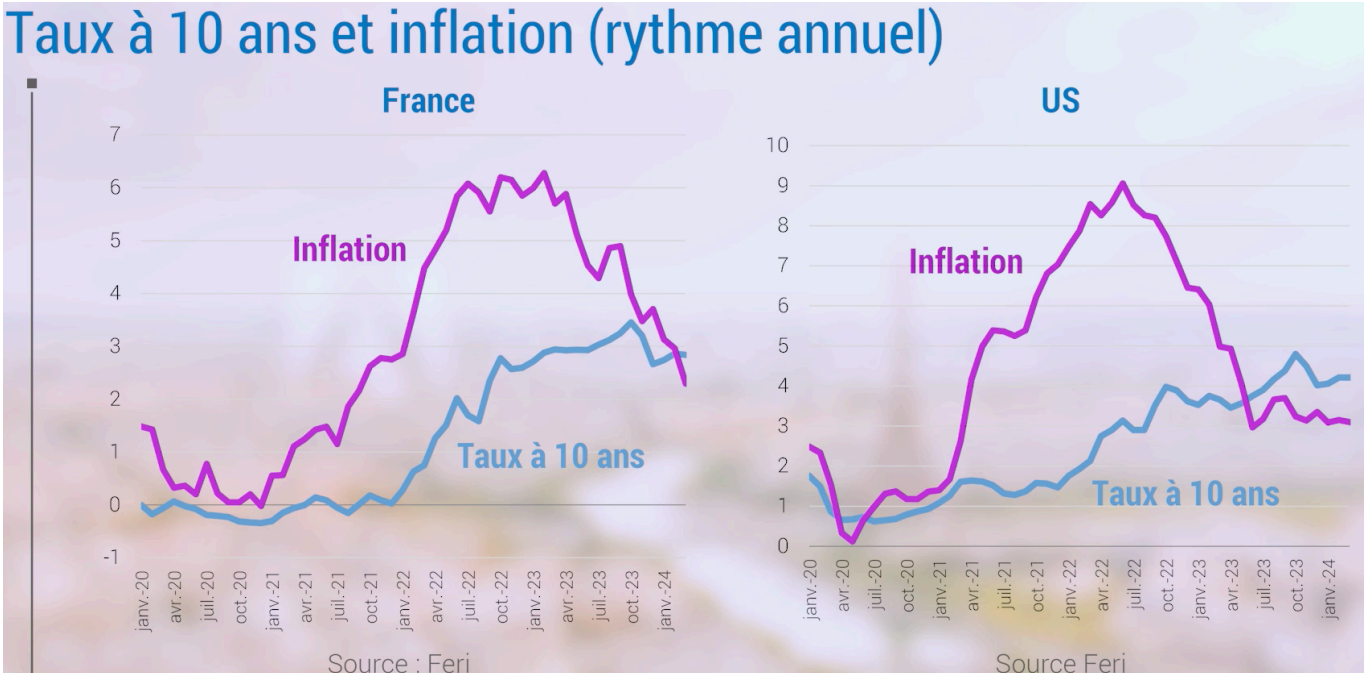

C'est maintenant que la dette coûte véritablement cher, qu'elle fait office de mur et que sa maîtrise ou sa réduction devient une priorité stratégique, au détriment de l'investissement. Cela est vrai pour l'État comme pour les entreprises. Les agences de notation sont en embuscade.

Fin du lien entre hausse des prix et des profits

Il y a ensuite le syndrome inversé de la greedflation. La hausse des prix ne joue plus comme levier de profitabilité pour les entreprises et les distributeurs. Elle ne transforme plus non plus le temps en argent, réduisant leur possibilité de tirer profit de la hausse de prix dans le délai qui sépare l'achat des consommations intermédiaires et la vente des produits. Les acteurs privés comme publics ne peuvent pas jouer davantage sur les retards de calendrier dans l'indexation des salaires ou leur sous-indexation pour améliorer leur trésorerie. En revanche, face à des marges d'exploitation qui se normalisent, les frais financiers eux continuent à progresser et cette charge a vocation à s'enkyster longtemps dans le compte des entreprises, au détriment de leur résultat net.

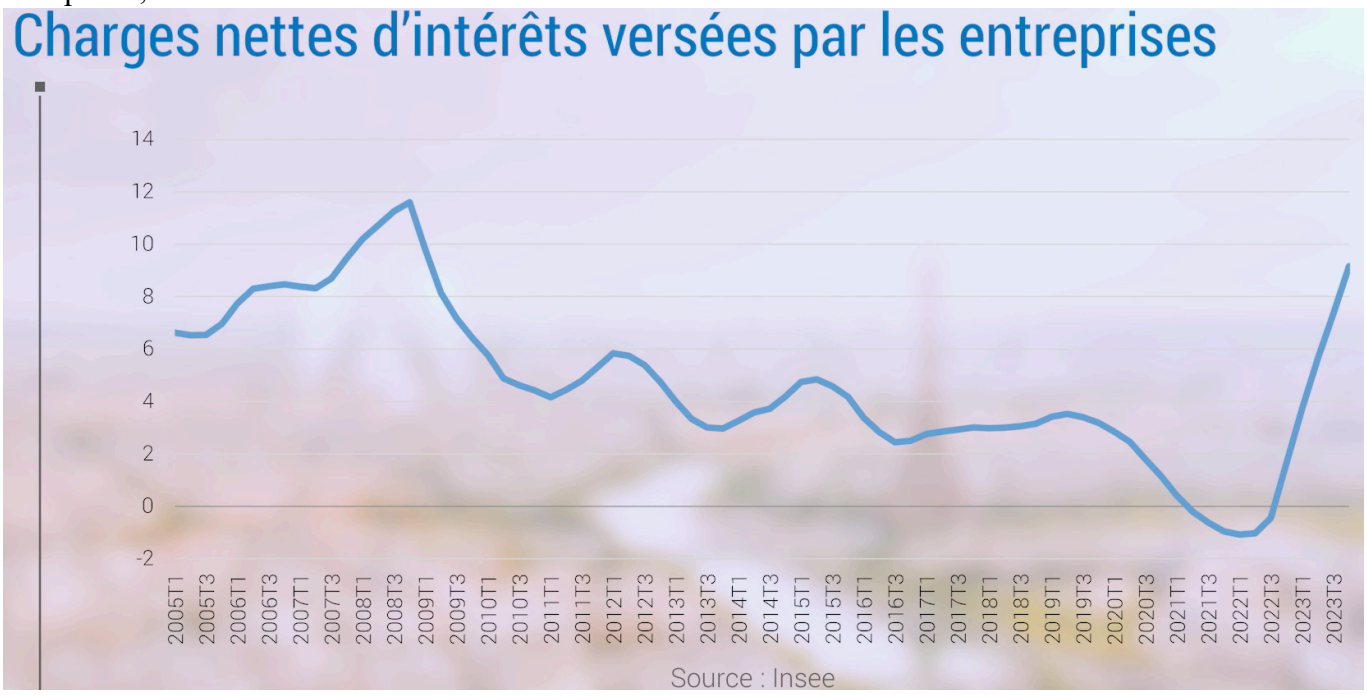

Taux réels positifs : une menace pour la consommation

Les taux courts ont vocation certes à diminuer dans un horizon encore incertain. Mais les taux longs portent eux la mémoire longue de la séquence inflationniste, d'où leur inertie à la baisse qui déçoit toujours les marchés en phase de désinflation et ouvre une séquence durable de taux réels positifs. Et c'est bien pour

cela que les délais d'action de la politique monétaire sur l'économie réelle sont relativement longs, voisins d'un an ou plus. Sur fond de croissance ralentie, ce contexte financier prolonge l'épisode de restriction du crédit, pour les ménages comme pour les entreprises. Cette phase est dangereuse pour les marchés d'actifs. Elle est pénalisante aussi pour l'immobilier. Et elle renforce la préférence des ménages pour les produits à taux, boostant l'épargne au détriment de la consommation.
C'est bien conscient de ce poison temporaire de la désinflation qu'il faut aborder la séquence conjoncturelle actuelle. Non, la détente des taux monétaires et la décélération des prix ne produiront pas dans un délai court un sursaut de la demande et de la croissance ».

5- Certes, le spread de taux d'intérêt (à 10 ans) entre la France et l'Allemagne reste très bas, les agences de notation ne bronchent pas et les investisseurs internationaux n'ont pas de raison à préférer nettement une autre dette européenne que la française…

• Flash Economie de Natixis du 3 avril 2024, n°162

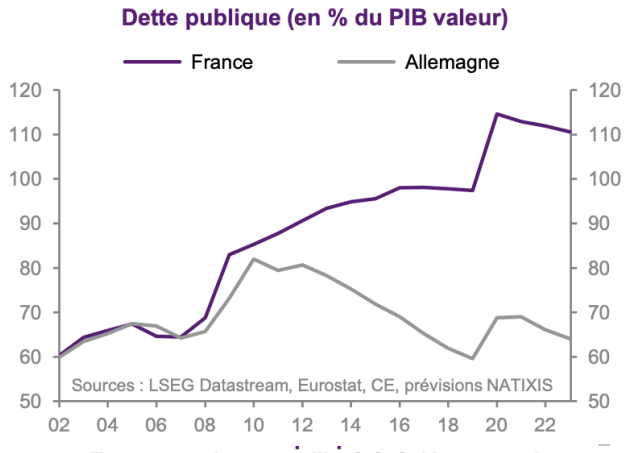

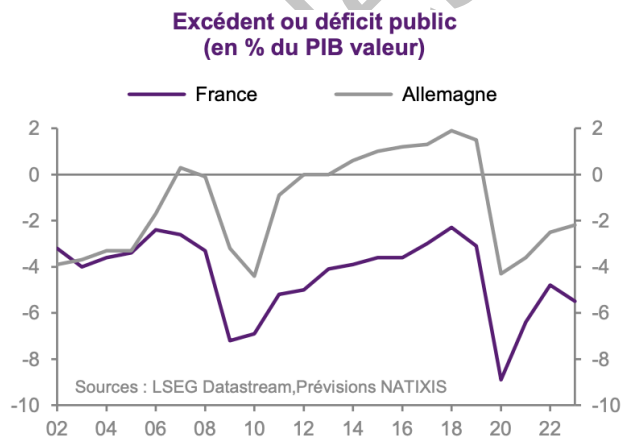

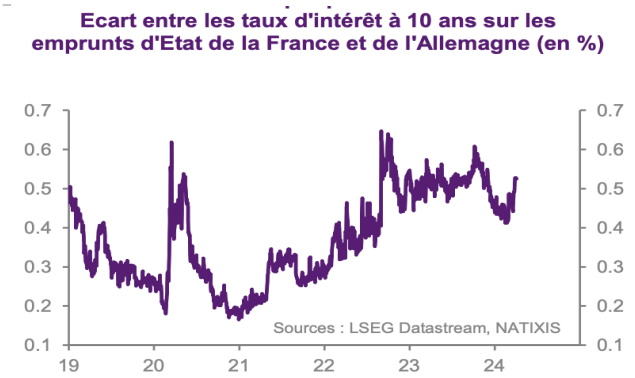

« Comment peut-on expliquer la faiblesse de cet écart de taux d'intérêt à 10 ans de la France et de l'Allemagne ? Peut-être par :

- la crédibilité des perspectives de réduction des déficits publics en France, malgré la faiblesse de la croissance ;
- la dégradation de la qualité de la signature de l'Allemagne ;
- la forte demande de titres publics français par les investisseurs domestiques ou par les investisseurs non-résidents ;
- la faiblesse du taux d'intérêt réel à long terme de la France, qui est inférieur à la croissance potentielle de la France (tant que cela est le cas, l'endettement public de la France est soutenable) ;
- la diminution du déficit public de l'Allemagne qui implique le report vers la France des achats de titres publics ;
- le fait qu'un défaut de la France est inimaginable ».

• Les Echos du 26 avril :

« C'est une heureuse surprise pour le gouvernement, dans une période extrêmement compliquée pour sa gestion des finances publiques. Alors qu'il redoutait un avertissement des agences de notation, il échappe pour le moment à leurs remontrances : Moody's et Fitch ont ainsi annoncé ce vendredi soir qu'ils maintenaient la notation de la dette de la France.
Dans le détail, Moody's - la plus importante des deux agences, celle dont l'avis était le plus redouté par Bercy - a maintenu la note « Aa2 », sans non plus revoir la perspective qui reste à stable. Quant à Fitch, qui avait déjà dégradé la dette française il y a tout juste un an, il a cette fois conservé le niveau « AA- », tout comme la perspective qui reste à stable - un point important, car une perspective moins favorable aurait rapproché la dette française de la sortie du club des dettes de haute qualité.
Ce n'est pas malgré tout un blanc-seing car les deux agences restent sceptiques sur l'objectif affiché du gouvernement de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du PIB fin 2027 »

• Flash Economie de Natixis du 24 avril (n°198) :

« Aujourd'hui, 53 % de la dette publique de la France (c'est-à-dire 1 640 Md€) sont détenus par les non-résidents. Pour qu'une crise de la dette publique de la France puisse se déclencher, il faudrait que ces investisseurs non-résidents puissent vendre une quantité importante de dette publique française et acheter une quantité importante de dette d'autres pays de la zone euro puisque l'arbitrage se ferait essentiellement entre des dettes en euros. Les autres pays de la zone euro concernés doivent donc avoir une dette publique de grande taille, ce qui limite le choix à l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.
L'offre nette de dette de l'Allemagne est très faible, avec la politique budgétaire restrictive menée, et un achat massif de dette allemande ferait plonger le taux d'intérêt à long terme de l'Allemagne à un niveau inacceptable.
La situation des finances publiques de l'Italie est pire que celle des finances publiques de la France, et il est donc très improbable que de la dette italienne soit substituée à de la dette française dans les portefeuilles des investisseurs.
Il reste la possibilité de substituer de la dette espagnole à de la dette française. Mais, si la croissance de l'Espagne a été forte récemment, l'Espagne a toujours des caractéristiques économiques inquiétantes : recul de la productivité, faiblesse du taux d'emploi, faiblesse des compétences...
On ne voit donc pas quelle dette, en réalité, pourrait être substituée à la dette de la France ».

6- …mais le Haut Conseil des Finances publiques devient particulièrement sévère dans son avis d'avril 2024.

Cet avis, publié le mercredi 26, est relatif aux prévisions macroéconomiques associées au Programme de stabilité pour 2024 à 2027 à envoyer à Bruxelles :

« (…) Le Programme de stabilité présenté par le Gouvernement modifie fortement la trajectoire de la LPFP, promulguée il y a moins de quatre mois.
Le Gouvernement a revu de 0,8 point à la baisse sa trajectoire de croissance sur la période 2023-2025, les hypothèses sous-jacentes sur les comportements d'épargne et d'investissement des ménages et d'investissement des entreprises étant remises en cause par les tendances récentes : après une croissance de 0,9 % en 2023 (contre 1 % prévu en LPFP), il prévoit désormais une croissance de 1,0 % en 2024 (au lieu de 1,4 %) et 1,4 % en 2025 (au lieu de 1,7 %).
Le Gouvernement a aussi révisé, mais à la marge, son évaluation du PIB potentiel, ce qui se traduit par un écart de production qui reste négatif jusqu'en 2027. Le maintien sur une longue période (8 ans depuis 2020) d'un écart de production négatif est une configuration qui ne s'observe jamais dans les évaluations ex post de l'écart de production. Ceci conforte le diagnostic du Haut Conseil que la

www.christian-dalles.fr

trajectoire de PIB potentiel retenue dans la prévision du Gouvernement est surévaluée. Il y a donc un risque important que l'évaluation du PIB potentiel par le Gouvernement soit révisée ultérieurement à la baisse, et donc que la part structurelle du déficit le soit à la hausse.
La nouvelle trajectoire de finances publiques présentée dans ce Programme de stabilité est nettement plus dégradée que dans la LPFP. Dès 2023, première année de la LPFP, le déficit public (5,5 points de PIB) et la dette publique (110,6 points de PIB) sont beaucoup plus élevés que prévu dans la LPFP (de 0,6 et 0,9 point de PIB respectivement). C'est aussi le cas en 2024, où le déficit ((-5,1 points de PIB) est prévu en
hausse de 0,7 point par rapport à la LPFP, malgré des mesures d'économies prises en compte dans la prévision. La cible de déficit public pour 2027 a également été relevée (2,9 points de PIB au lieu de 2,7 points), même si le Gouvernement maintient l'objectif d'un retour sous 3 points de PIB à cet horizon. Compte tenu de la dégradation des prévisions de finances publiques en 2023 et 2024, elle est beaucoup plus exigeante que celle de la LPFP.
Cette trajectoire conduit à une augmentation du ratio de la dette au PIB par rapport à 2023. Celui-ci atteindrait 112 points de PIB en 2027, soit 4 points de plus que prévu dans la LPFP. La France tarde ainsi à réduire son ratio de dette sur PIB et resterait durablement parmi les trois pays les plus endettés de la zone euro.
Compte tenu de la dégradation du solde public enregistrée en 2023 par rapport à la prévision de la LPFP
et d'hypothèses de croissance moins élevées, le retour du déficit public sous 3 points de PIB en 2027 supposerait un ajustement structurel massif entre 2023 et 2027 (2,2 points de PIB sur quatre ans) qui, selon les indications produites dans la saisine du Gouvernement, s'appuierait essentiellement sur un effort d'économies en dépenses.
Le Haut Conseil considère que cette prévision manque de crédibilité : alors qu'un tel effort en dépenses n'a jamais été réalisé par le passé, sa documentation reste à ce stade lacunaire et sa réalisation suppose la mise en place d'une gouvernance rigoureuse, associant l'ensemble des acteurs concernés (l'État, les collectivités locales et la sécurité sociale), qui n'est pas réunie aujourd'hui.
Cette prévision manque également de cohérence : la mise en œuvre de l'ajustement structurel prévu pèsera nécessairement, au moins à court terme, sur l'activité économique, si bien que les prévisions de croissance élevées du Gouvernement pour la période couverte par la LPFP apparaissent peu cohérentes avec l'ampleur de cet ajustement.
La mise en cohérence du scénario passerait ainsi, à prévision macroéconomique inchangée, par un effort de réduction des déficits plus limité, ou, à objectif de réduction des déficits inchangé, par des prévisions de croissance nettement plus faibles et des efforts en dépenses encore plus importants que ceux, pourtant inédits, envisagés par la trajectoire du Programme de stabilité.
Le Haut Conseil souligne à nouveau que la nécessaire réduction du déficit suppose prioritairement une stratégie articulée et crédible de réduction du poids de la dépense publique dans le PIB, et un réexamen des baisses prévues de prélèvements obligatoires ».

7- Alors, que peut-on faire… ?

• Le mercredi 27 mars 2024, le Sénat annonce le lancement d'une « mission flash » pour enquêter et « faire la lumière complète sur la dégradation des finances publiques depuis 2023 et son suivi par l'administration et le gouvernement ».
• Ce même mercredi, l'agence de notation « Moody's » estime que le niveau du déficit public à 5,5% du PIB rend peu vraisemblable l'objectif de le ramener à 2,7% d'ici 2027 et que les mesures annoncées par le

gouvernement ne seront sans doute pas de nature à lui permettre d'atteindre cette année l'objectif d'un déficit public de 4,4% du PIB.

• Patrick Artus, conseiller économique de Natixis reprend le raisonnement du Flash Economie du 18 mars dans Les Echos de ce même mercredi 27 mars et analyse ce qui constitue pour lui les *4 pistes possibles* pour remédier à cette situation :

« Le déficit public de la France a atteint 5,6 % du produit intérieur brut en 2023 . Si on utilise une prévision de croissance raisonnable, pour la période 2024-2027, on parvient à 0,8 % de croissance annuelle en moyenne, alors que le gouvernement français comptait sur 1,5 % de croissance moyenne sur ces quatre années.

Il va en résulter un déficit de niveau de PIB de 1,8 % par rapport au niveau prévu, et donc un déficit public en 2027 compris entre 4 % et 4,5 % du PIB et non de 2,7 % comme il était initialement escompté par le gouvernement.

La question importante qui va alors se poser est : faut-il corriger cet excès de déficit public (le déficit public initialement prévu était de 4,9 % du PIB en 2023 et 4,4 % du PIB en 2024), qui va atteindre probablement environ 1,5 point de PIB en 2027 ?

Nous pensons que quatre pistes de politique budgétaire sont disponibles a priori : accepter la hausse du déficit public ; la combattre par une baisse des dépenses publiques ; la combattre par une hausse des impôts ; réagir par une modification de la structure des dépenses publiques.

>Certains mettront en avant le niveau faible de l'écart de taux d'intérêt à dix ans entre la France et l'Allemagne (44 points de base) ou l'exemple des États-Unis (où le déficit public s'est élevé à 7,5 % du produit intérieur brut durant l'exercice financier 2023) pour défendre l'idée qu'il n'y a pas besoin de réduire le déficit public.

Cette stratégie nous paraît très dangereuse : avec les données présentes, le taux d'endettement public augmenterait de 3,5 points par an, ce qui serait rapidement insupportable.

Note : dans son Ecoflash du 15 avril, Natixis reprend cependant cette piste plus positivement :

« Quels sont les arguments qui défendent l'idée que ce déficit est acceptable ?

- Il n'y a pas de signe grave de recul de la demande pour les titres publics de la France ;
- l'offre de dette publique et le déficit public de l'Allemagne reculent constamment avec la rigueur budgétaire en Allemagne ; si la dette publique de l'Allemagne et la dette publique de la France sont fortement substituables, c'est la soutenabilité de l'ensemble de ces deux dettes publiques qui doit être analysée en regardant le déficit public primaire d'ensemble de la France et de l'Allemagne ; on voit alors que la soutenabilité de la dette d'ensemble de la France et de l'Allemagne serait assurée à partir de 2024 ;
- ne pas réduire le déficit public de la France permet de conserver un niveau élevé d'investissement public pour la transition énergétique, de dépenses publiques de recherche, d'éducation, de soutien aux relocalisations, donc d'accroître les gains de productivité, la croissance et les recettes fiscales à moyen terme ».

>La deuxième piste de politique budgétaire est alors de réduire les dépenses publiques suffisamment pour ramener le déficit public au niveau souhaité (2,7 % du PIB en 2027),

>et la troisième piste est d'accroître la pression fiscale, toujours pour corriger le déficit public.

. Le premier problème avec ces deux politiques est qu'elles réduisent la croissance ; de ce fait, il faut réduire les dépenses publiques de 2 points de PIB ou accroître la pression fiscale de 2 points de PIB par an, après prise en compte de l'effet sur la croissance pour réduire le déficit public de 1 point de PIB. Cela signifie que, si ces politiques sont mises en place, la croissance de la France sera ramenée de 0,8 % par an entre 2024 et 2027 à 0 %, il y aurait une stagnation sur quatre ans de l'activité.

. Le deuxième problème avec ces deux politiques est que la réduction des dépenses publiques porte naturellement surtout sur les dépenses d'avenir (recherche et développement, éducation, aide à la réindustrialisation, transition énergétique) et la hausse des impôts sur des impôts dont la baisse avait rendu la France plus compétitive (avec la flat tax sur les revenus du capital, la suppression de l'ISF).

On peut donc penser que ni la baisse des dépenses publiques ni la hausse des impôts ne sont des politiques qu'il faut adopter pour corriger les déficits publics de la France.

>Il reste une dernière piste : progressivement, sans générer de choc brutal, augmenter le poids des dépenses d'avenir (recherche et développement, aide à la transition énergétique ou aux relocalisations, dépenses d'éducation et de formation professionnelle) et réduire le poids des dépenses de protection sociale (retraite, santé, indemnisation du chômage) dans le total des dépenses publiques.
Utiliser la stimulation de l'offre de biens et services et non la contraction des dépenses publiques ou la hausse de la fiscalité pour réduire le déficit public permet que ce soit l'amélioration de la croissance qui soit à l'œuvre pour réduire le déficit public et non la contraction des dépenses publiques et donc celle de l'activité.
Cette politique de substitution des dépenses d'avenir aux dépenses de protection sociale est de plus favorable du point de vue de l'équité intergénérationnelle ».

Il est évident que tout ce qui promeut la croissance est favorable à la réduction des déficits (par baisse de certaines dépenses sociales et par augmentation mécanique des impôts) mais encore faut-il que les conditions que cela suppose soient réalisées. De ce point de vue, il en est une qui se dégrade plutôt qu'elle ne s'améliore ; c'est la qualité du système éducatif, qui est nécessaire à l'augmentation de la qualité de la population active future. En effet, qu'il s'agisse de l'enquête PISA (2022) ou de l'enquête TIMSS (2019), les résultats montrent que la France est mauvaise : pour PISA, on est passé d'un score global de 206 en 2003 à 478 en 2022 ! Dans l'enquête TIMSS de 2019, la France est respectivement 17 et 18ème pour les résultats des élèves de 4ème en mathématiques et en sciences. Or, il y a un lien entre la qualité du système éducatif et les performances économiques, en particulier la productivité, le taux d'emploi et la croissance de la production manufacturière. Cette qualité du système éducatif a aussi un effet bénéfique sur la compétitivité en termes d'innovation ; or, des études montrent que celle-ci est plus importante que la compétitivité-prix dans les gains de parts de marché à l'exportation.

• Un point de vue similaire est adopté par David Barroux dans le même numéro des Echos à la fin de son article : « Les efforts consentis au nom de la politique de l'offre et de la compétitivité de nos entreprises commencent à payer. Baisser les charges, les taxes et les impôts n'est pas un cadeau fait aux entreprises mais un investissement sur lequel nous pouvons attendre un retour. Seul un dynamisme économique créateur de richesses et d'emplois peut, sur la durée, contribuer à faire grimper de manière durable et saine nos rentrées fiscales.
Faire des entreprises une variable d'ajustement reviendrait à tourner le dos à la stratégie vantée depuis 2017 et serait contre-productif. Ce n'est pas parce que l'État n'a pas réussi à se réformer ou à engager suffisamment de réformes structurelles que les entrepreneurs doivent payer l'addition ».
• Dans son Flash Economie du 5 avril, Natixis revient sur les pistes pour traiter le problème des finances publiques françaises :
La France souffre de la combinaison : d'un recul de la productivité et de la faiblesse du taux d'emploi.
Il en résulte une faiblesse chronique du niveau de la production et des recettes fiscales.
Si la politique économique ne vise qu'à limiter le déficit public en réduisant les dépenses publiques, puisqu'il est plus facile de réduire les dépenses d'avenir que les autres dépenses, il faut craindre que la situation de la productivité et du taux d'emploi ne s'améliore pas.
La piste de politique économique qui parait alors efficace est de changer la structure des dépenses publiques, en freinant les dépenses sociales et en augmentant les dépenses d'investissement, les dépenses d'avenir. Il faudrait aussi expliquer aux investisseurs que cette modification de la structure des dépenses publiques va être favorable, à moyen terme, à la productivité, à l'emploi, et va donc desserrer la contrainte budgétaire. Bien sûr, la réduction des dépenses sociales (retraites, santé, logement...) sera difficile et mal reçue, mais on ne voit pas d'autre solution au problème budgétaire de la France ».

• Face à la situation budgétaire actuelle, on se pose nécessairement **la question de savoir s'il faut augmenter les impôts**.
>Les Echos du 2 avril, le ministre de l'économie et des finances, **Bruno Le Maire**, écrit un article où il répond clairement « non » à la question. Il critique en particulier ceux qui souhaitent l'augmentation de l'impôt sur le revenu en prétextant la justice sociale : « Drôle de justice, dans un pays où 10 % des contribuables paient les trois quarts de l'impôt sur le revenu, où la contribution exceptionnelle sur les hauts

www.Christian-Labes.fr

revenus de 2011 est toujours en place treize ans plus tard, où le taux marginal des prélèvements atteint 60 % - record absolu en Europe. Je refuse de céder à la facilité coutumière des temps difficiles. Nous n'augmenterons pas les impôts ». Pour lui, là n'est pas la bonne question : « Enfin, un dernier argument : ouvrir le débat facile des impôts, c'est refermer le débat difficile de la réduction des dépenses publiques. Or, le vrai sujet en France, c'est bien le niveau et l'efficacité de notre dépense publique. Nous avons un niveau de dépense publique qui atteint des sommets et un taux de satisfaction des services publics qui touche le fond. Le vrai problème n'est-il pas là ? ».

Note : pour tenir un tel discours, le Ministre compte sur un « élan économique puissant » (comme il le dira le lendemain), autrement dit un regain de croissance dont la France pourrait bénéficier si la BCE commence rapidement à baisser ses taux puisque les statistiques de l'inflation sont très favorables. En effet, selon les chiffres du mois de mars, le taux d'inflation annuel est maintenant à 2,4% contre 2,6% avec ceux du mois de février ; on est donc de plus en plus proche de la cible des 2%. Mais la réaction de la BCE à cette bonne nouvelle va dépendre de la politique monétaire de la FED car la BCE ne peut pas baisser trop rapidement ses propres taux par rapport à ceux de la Fed dans la mesure où cela mettrait à mal le taux de change de l'euro et où cela aurait des conséquences sur les flux de capitaux.

>Exactement dans la même édition des Echos, donc le 2 avril, **Camille Landais**, président délégué du Conseil d'Analyse Économique (organisme rattaché à Matignon ») dit non moins clairement : « refuser toute hausse d'impôts, au vu de notre situation budgétaire, c'est absurde ». « Il faut définir une trajectoire qui nous permette, sur un horizon de dix ans, d'assurer nos engagements pour le climat et nos investissements, par exemple dans la défense, tout en stabilisant la trajectoire de la dette. De quels ordres de grandeur parle-t-on ? Nous devons réaliser environ 1 point de PIB d'investissement public supplémentaire par an pour le climat et entre 0,5 point et 1 point de PIB par an pour les autres investissements comme la défense. Il faut aussi prendre en compte les crises récurrentes, qui, tous les dix ans, nous obligent à dépenser jusqu'à 5 à 10 points de PIB.

En prenant en compte tous ces facteurs, et si l'on veut stabiliser la trajectoire de la dette, cela exige que nous réduisions le déficit primaire de manière non triviale, de l'ordre sans doute d'environ 15 milliards d'euros en moyenne chaque année, sur une période d'environ dix ans. Pour cela, il faudra jouer sur le levier des dépenses, mais aussi celui des recettes. Et jouer aussi sur le rythme de consolidation.

>Quelques jours auparavant (le jeudi 28 mars), la Professeure d'économie **Natacha Valla**, publie dans les mêmes Echos un article de la nécessité **d'évaluer la qualité des dépenses publiques**, qui est peut-être la question fondamentale :

« (…) la croissance annuelle des dépenses primaires réelles en France est souvent supérieure à celle du PIB, ce qui génère une augmentation constante des niveaux de déficit et de dette depuis les années 1980. L'écart de dépenses de la France par rapport à ses pairs européens tourne autour de 10 %, principalement du fait des prestations sociales. (…) Certes, une fraction de ces sommes est consacrée à des dépenses utiles, productives, sources de bien-être, de compétitivité. Mais dans l'ensemble, l'efficacité et l'impact réel de ces dépenses, ainsi que la qualité des services publics, posent question. Cela souligne la nécessité d'évaluer la qualité de ces dépenses. Mais savons-nous vraiment le faire ? Ce savoir-faire est pourtant indispensable pour améliorer la pertinence et donc l'acceptabilité des remaniements budgétaires bientôt nécessaires. Les méthodes traditionnelles d'évaluation, telles que les enquêtes d'opinion, fournissent certes des indications sur la perception du service public par la population - souvent un mécontentement ! - mais elles sont limitées dans leur capacité à évaluer l'utilité réelle des dépenses.

Deux approches supplémentaires gagneraient à être systématisées et divulguées pour nous aider à évaluer la qualité des dépenses publiques : la frontière d'efficience, et les revues de dépenses menées par des organismes indépendants.

La frontière d'efficience compare les moyens investis aux résultats attendus d'une politique publique, tandis que les revues de dépenses examinent en profondeur les dépenses existantes pour identifier les possibilités d'économies d'efficience. De tels exercices ont déjà été conduits en France, notamment par France Stratégie. (…) ».

>Le mardi 2 avril, en réunion du groupe « Renaissance » à l'Assemblée nationale, le Premier ministre, Gabriel Attal, annonce son intention de confier à la majorité une mission chargée de lui faire « d'ici à juin » des propositions « sur la taxation des rentes ». Il est vrai que quelques jours auparavant, Gabriel Attal avait

déclaré qu'il n'avait jamais eu de dogme sur le sujet de la taxation mais qu'il avait deux lignes rouges : les classes moyennes et les entreprises. Alors, quelles rentes taxer ? Les livrets d'épargne, les produits d'assurance-vie ?

• **Dans Les Echos du jeudi 11 avril, paraissent deux articles** dont le premier aurait pu parfaitement inspirer le second :

>Le professeur **Emmanuel Combe** publie une analyse particulièrement pertinente en posant la question : « Dette publique, une seule issue, mais quand ? » :
« La publication par l'Insee d'un déficit public à 5,5 % en 2023 a ravivé le débat politique sur la dette publique, qui dépasse aujourd'hui les 110 %. Le débat porte essentiellement sur la légitimité de la réduire et, dans l'affirmative, sur les moyens d'y parvenir. Mais un autre sujet, plus analytique, est moins abordé : quelles sont les causes profondes d'une telle dérive des finances publiques depuis cinquante ans dans notre pays ? Cette analyse nous paraît utile dans la mesure où elle interroge sur la possibilité même d'enrayer la spirale de la dette publique.
Certes, la croissance de la dette s'explique en partie par des chocs exogènes comme la crise du Covid, qui a justifié un fort soutien public pour éviter l'effondrement économique. La dette publique permet également de préparer l'avenir, en investissant dans l'éducation ou la R&D. Mais la spirale de la dette a aussi des origines purement institutionnelles et politiques, comme le soulignent depuis longtemps les travaux académiques en matière d'économie politique de la dette.
L'idée de départ est de considérer qu'en démocratie les choix de dépense publique ne sont pas neutres : ils sont ancrés dans un jeu politique. Ce jeu est marqué par l'alternance des partis au pouvoir, dont les électeurs n'ont pas les mêmes préférences : par exemple, les électeurs de gauche ont une préférence pour la dépense publique, tandis que les électeurs de droite plébiscitent plutôt les baisses d'impôt. De plus, les décideurs politiques orientent leurs choix en fonction de ceux qui votent aujourd'hui, ce qui conduit par exemple à sous-représenter la voix des jeunes et des générations à venir. Enfin, les décideurs politiques ont le souhait naturel d'être réélu.
Sur la base de ces principes, il en résulte plusieurs conséquences, qui vont toutes dans le sens d'un laxisme budgétaire. (…)
Bref, la structure même du jeu politique démocratique conduit assez naturellement à une spirale de la dette publique. Elle a même peu de chances de s'arrêter, puisque chaque camp se livre à une "guerre d'usure". Dans une guerre d'usure, il est rationnel d'attendre, en espérant que l'adversaire politique aura la charge de réaliser l'ajustement budgétaire. Plus le jeu politique est divisé, plus il est rationnel d'attendre en continuant à s'endetter.
On en déduit que la probabilité qu'un décideur politique prenne la responsabilité de s'attaquer à la spirale de la dette est faible. La solution consistant à confier la gestion de la dépense publique à une institution indépendante est exclue : personne ne voudra confier à des experts une matière qui engage des choix collectifs. De même, l'appartenance de la France à l'euro n'a jamais été vraiment disciplinante : bien au contraire, elle a dilué les mécanismes de rappel qui sanctionnaient auparavant les économies ouvertes.
Il ne reste donc qu'une solution : attendre patiemment la crise de la dette publique. Elle sera même salutaire pour les décideurs politiques, qui pourront en faire porter l'entière responsabilité aux marchés financiers. Et ce d'autant qu'une majorité de notre dette est détenue par des prêteurs étrangers. La seule vraie question est de savoir quand cette crise arrivera. Et cela, personne ne le sait, pas même les économistes ».

>Dans le second article, Renaud Honoré nous apprend une nouvelle importante :
« Il y a moins de trois semaines, le 22 mars, à l'issue d'un sommet européen , Emmanuel Macron avait réaffirmé ses "deux ancres" pour les finances publiques : "la baisse du ratio de dette publique en 2026, et faire repasser le déficit sous 3 % du PIB en 2027". Mais devant l'avalanche de mauvaises nouvelles depuis, il a fallu s'adapter : la deuxième ancre ne tient plus qu'à un fil, et la première est même désormais officiellement abandonnée.
La nouvelle stratégie budgétaire dévoilée [hier] mercredi par Bercy fait en effet figure de retour brutal à la réalité comptable pour le chef de l'État : **il n'est désormais plus question de baisser la dette publique**, mais seulement de la stabiliser à un très haut niveau, tandis que le gouvernement se résout à officialiser

pour 2024 un nouveau plan d'économies de 10 milliards d'euros aux contours encore très flous, quelques semaines après un premier jet d'un montant identique. Ce nouveau programme de stabilité - qui doit être envoyé à Bruxelles dans la deuxième quinzaine d'avril - ne devrait rien faire pour améliorer la réputation de sérieux budgétaire de Paris auprès de nos partenaires européens. Le document entérine une situation durablement dégradée pour nos comptes publics : le déficit est attendu désormais à 5,1 % du PIB cette année, contre un précédent objectif de 4,4 %. (…) ».

• **Dans Les Echos du 12 avril**, l'enseignant-chercheur en économie, Guillaume Bazot, répond à la fin de son article - que nous avons cité pratiquement in extenso plus haut - à la question « que faire » : « (…) Un État qui investit peu et dépense beaucoup alourdit la charge fiscale sans avantage productif. Ceci nuit à la compétitivité et à la productivité, d'où un alourdissement de la charge de la dette qui affecte en retour l'équilibre des comptes publics. S'ensuivent de nouveaux déficits et de nouvelles taxes.

À court terme, ce cercle vicieux ne met pas en péril la soutenabilité de la dette. Cependant, il a des effets concrets sur l'efficacité économique des dépenses et, ce faisant, la capacité des administrations à remplir leurs missions. À long terme, une dette trop élevée peut mettre l'État en péril d'un nouveau choc économique. Ceci est d'autant plus risqué que notre pays est tributaire des fonds étrangers (53,2 % du total des dettes). Il y a certes la BCE, mais elle ne peut pas non plus éponger toutes les dettes des États sans porter préjudice à terme à sa crédibilité et donc à la valeur de l'euro.

De fait, il n'y a pas de solution miracle. À court terme, une cure d'austérité est à double tranchant, car elle peut paradoxalement accroître le poids économique de la dette en réduisant le PIB. Il est donc crucial d'éviter de telles politiques lorsque l'économie est en bas de cycle. Il est aussi important de cibler les coupes parce que certaines sont plus indolores que d'autres.

À long terme, la recherche de gains de productivité demeure essentielle. Ceci passe d'abord par la baisse des dépenses les moins porteuses socialement et économiquement. L'indexation des pensions de retraite pour les plus hauts revenus est ici un cas d'école. Ensuite, la fiscalité doit être complètement refondée pour tenir compte de l'activité économique et des incitations à l'investissement, à l'innovation et à l'emploi. Enfin, il faut mettre fin à la multiplication clientéliste et contre-productive des niches et des subventions. Reste à savoir si la volonté suivra, car une telle refonte n'est pas sans risque politiquement ».

• Dans Les Echos du 22 avril, l'économiste Gilbert Cette indique : « Le débat est intense pour recommander une consolidation via la hausse de l'impôt ou la baisse des dépenses. Des 38 pays de l'OCDE, la France connait les taux les plus élevés concernant les dépenses publiques et, avec le Danemark, d'imposition. Une hausse de l'imposition provoque des distorsions avec, pour un rendement équivalent, des effets négatifs sur l'activité économique souvent plus importants que ceux d'une baisse des dépenses publiques.

Une littérature économique fournie montre même que, dans certaines situations, la baisse des dépenses aurait des effets réduits sur l'activité - car elle peut rassurer les agents, qui baisseraient en conséquence leur épargne de précaution - sur la soutenabilité des finances publiques et l'absence de futures hausses d'impôts (voir par exemple "Effects of Austerity: Expenditure and Tax Based Approaches", de Carlo Favero, Francesco Giavazzi et Alberto Alesina, "Journal of Economic Perspectives", 2019). Réaliser la consolidation essentiellement grâce à une baisse des dépenses est la bonne voie. L'approche retenue pour cette consolidation est celle du rabotage des dépenses dans tous les ministères, ce qui y détériore les conditions de travail avec des conséquences néfastes sur la qualité du service public. Une approche plus structurelle serait souhaitable, l'une des directions à privilégier étant celle des collectivités locales dont les effectifs augmentent continument. Ensuite, si la hausse de l'impôt est écartée sauf, et il faut s'en féliciter, sur certaines rentes, la disparition de diverses niches fiscales apporterait un concours bienvenu, sans effet marqué sur l'activité. (…) ».

• Fin juillet, le Conseil d'analyse économique fait paraître deux notes liées sur les finances publiques françaises, toute deux sous les signatures d'Adrien Auclert, Thomas Philippon et Xavier Ragot.

La première a pour titre « Quelle trajectoire pour les finances publiques françaises ? » : https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae082-note-fipu.pdf

La seconde, beaucoup plus théorique, a pour titre : « Consolider les finances publiques : quelques enseignements simples de la théorie du contrôle optimal » : https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/focus-108-consolider-fipu.pdf

8- …Surtout que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la dette française devient vraiment insoutenable, selon Olivier Passet

(Xerfi Canal, vidéo du 29 mai 2024)
« À force d'avoir crié au loup trop souvent, d'avoir surjoué depuis deux décennies la thématique de la faillite de l'État, le discours de l'insoutenabilité de la dette publique n'est plus audible. Souvenons-nous de la célèbre déclaration du premier ministre François Fillon de 2007 : "Je suis à la tête d'un État qui est en situation de faillite". Ce type de surenchère n'aide pas le pilotage raisonné des finances publiques, surtout lorsque 17 ans plus tard, le même pays dispose d'une note encore très favorable sur le marché des fonds souverains et lève sans difficulté, et avec un spread très faible par rapport à l'Allemagne, plus de 250 milliards par an.
C'est toute la difficulté du gouvernement aujourd'hui. Il en appelle à l'urgence, quand les grandes agences de notation font preuve de mansuétude et alors même que le spread des OAT à 10 ans ne témoigne d'aucune perception d'une montée du risque par les opérateurs de marché.

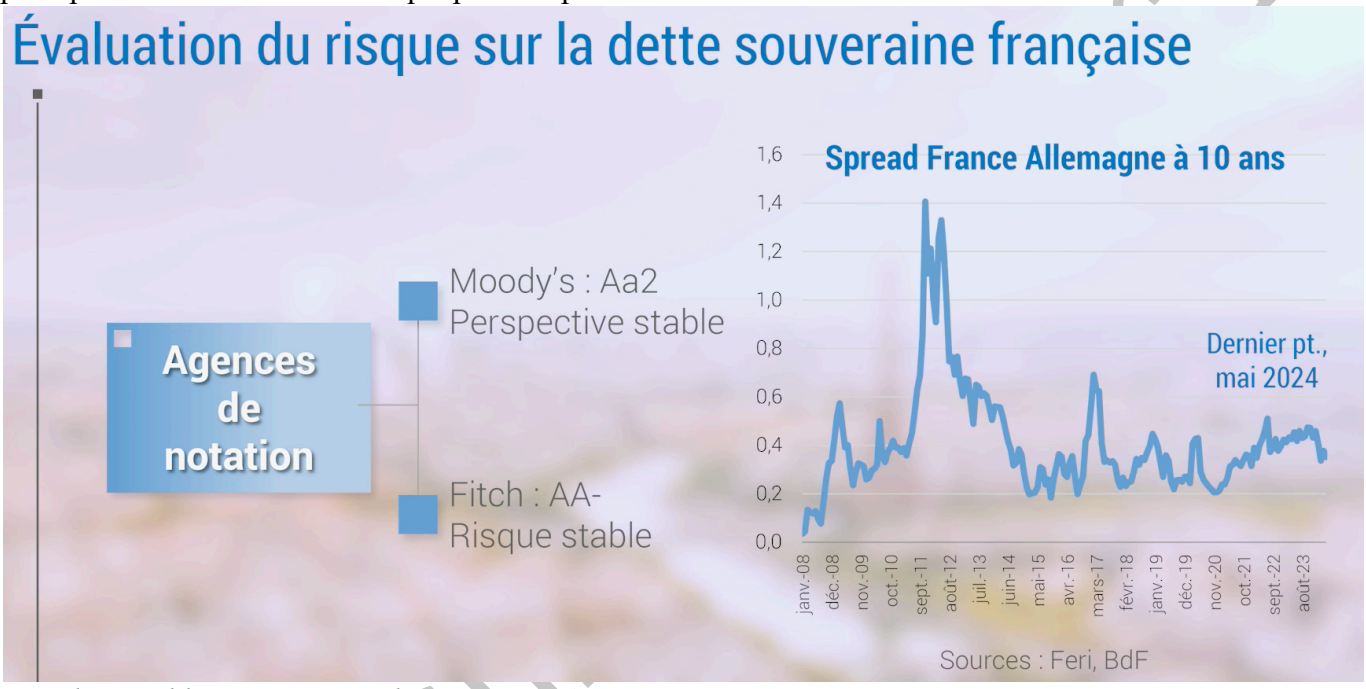

Une dette publique vraiment alarmante
Or, la donne a changé. Et les messages d'alerte ne doivent pas être pris à la légère cette fois-ci.
Il y a d'abord le niveau de la dette publique, à près de 111% du PIB. Personne ne sait dire quel est le bon ou le juste niveau de la dette publique certes. Tout dépend du rendement économique et social des investissements qui sous-tendent cette dette. Et un sous-investissement est sans doute plus préjudiciable aux générations futures qu'une dette contrôlée qui sacrifierait le potentiel de croissance et de soutenabilité futurs.
Cependant, depuis 2007, l'essentiel du surcroît de dette a été dédié au soutien au revenu courant des agents privés, pour éviter que nos économies ne sombrent. Nos capacités productives ont ainsi été préservées, évitant une destruction massive de matière fiscale, mais nos économies doivent maintenant affronter un service de dette très nettement supérieur à capacité productive pratiquement inchangée. Et ce alors que l'artifice des taux zéro ne joue plus comme facilitateur.
Un déficit trop élevé pour stabiliser la dette
Ensuite, si l'on tente de se projeter dans un futur proche, il est raisonnable de penser que l'inflation reviendra graduellement sur un sentier de 2%, sur fond d'une croissance potentielle dont il serait très hasardeux de supposer qu'elle décollera de sa tendance de 1%. Ni la démographie, ni l'arrière-plan de productivité n'incitent à l'optimisme aujourd'hui. Être raisonnable en matière de projection de la dette, c'est donc miser sur une croissance nominale tendancielle de 3%. Or, 3%, c'est précisément le niveau des taux que sert l'État français à 10 ans, si l'on se réfère à l'emprunt phare. Un palier de taux qui résiste à la décrue anticipée des taux courts. Partant de ces hypothèses, la formule qui détermine le niveau de déficit

qui stabilise la dette en pourcentage du PIB est sans appel. Quand le taux d'intérêt est égal à la croissance nominale, le déficit hors charge d'intérêt qui stabilise la dette est de 0%. Si l'on ajoute à cette estimation le poids des charges d'intérêt, entre 1,5 et 2%, cela donne la cible de déficit à atteindre.

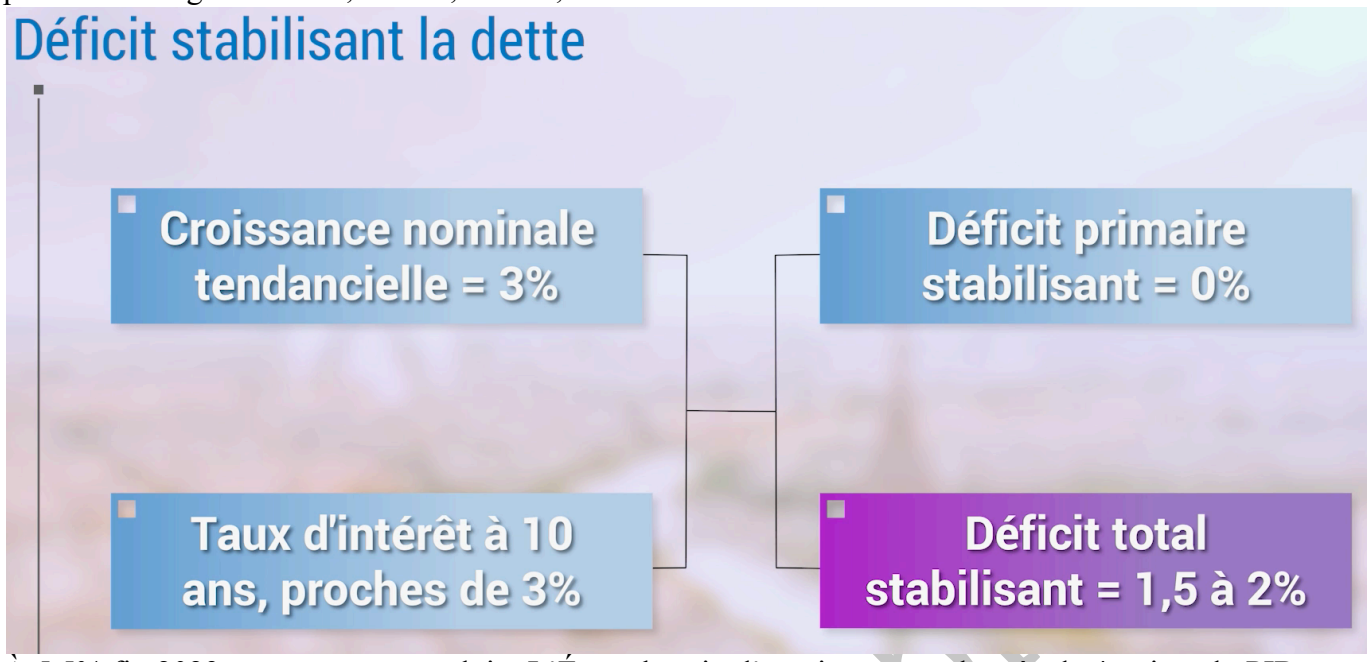

À 5,5% fin 2023, nous en sommes loin. L'État a besoin d'un ajustement de près de 4 points du PIB pour s'en approcher.

Mauvais timing

Un ajustement qui s'engage alors même que les probabilités de ralentissement l'emportent sur celles d'accélération de la croissance, et alors même que tous les pays développés sont confrontés au même agenda de consolidation. Penser dans ce contexte qu'un hypothétique rebond en 2025 ou 2026 nous sauvera constitue une hypothèse héroïque. Ajoutons à cela les coûts induits par un cahier des charges qui s'alourdit aux plans sécuritaire et climatique. Et le risque d'emballement qui s'amplifie avec le niveau de dette rapporté au PIB… alors oui, la situation française est alarmante. Ni le timing, ni l'environnement de croissance internationale, ni les risques géopolitiques ne sont favorables à la maîtrise de la dette. Crier à la faillite est prématuré. Mais cela a tous les attributs d'un ajustement mal "timé", mal dosé, ceux sur lesquels s'effrite décennie après décennie le potentiel de croissance hexagonal et qui hypothèque les investissements qui pourraient redonner souffle à son économie ».

Note importante : le vendredi 31 mai, pour la 1ère fois depuis 2013, l'agence de notation S&P a dégradé la note souveraine de la France en la faisant passer de AA à AA-, en considérant que la situation budgétaire s'est alourdie et qu'un retour du déficit sous les 3% est peu probable puisqu'elle accompagne sa note d'une perspective « stable ». Remarquons que quelques semaines plus tôt, les agences de notation Moody's et Fitch n'avaient pas modifié leurs propres notes ; rappelons que l'agence Fitch avait dégradé la note souveraine de la France en avril 2023. Avec AA-, la France se situe au milieu du tableau à la fois des pays développés et des pays européens (l'Allemagne (AAA), l'Autriche (AA+) mais l'Espagne (A) et l'Italie (BBB)).

Le piège de la remontée des taux

(O. Passet, 25/9/2023)

• Les banques françaises sont prises à ce piège des taux.

La longue période de zéro qu'ont traversée les économies a souvent été présentée comme un étouffoir de la profitabilité des banques. Plus précisément comme un facteur d'écrasement de leurs marges nettes d'intérêt.

www.christian-d

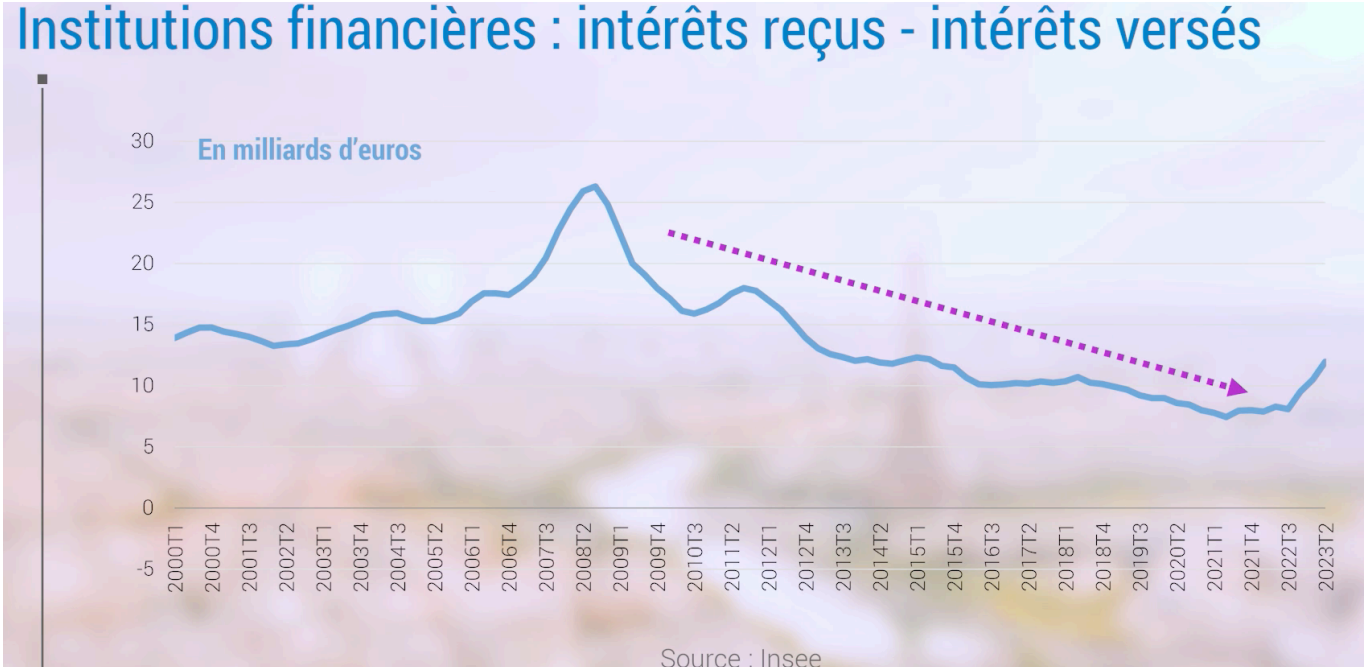

D'autant que leurs surcroîts de liquidité placés auprès de la BCE étaient soumis à des taux négatifs.

Mais en vérité, atteintes sur leur cœur de métier, elles se sont largement rattrapées sur les volumes et sur les commissions, notamment sur les activités de gestion. Elles ont de surcroît utilisé cette période de facilité monétaire pour assainir leur bilan. Et elles découvrent aujourd'hui que le passage d'un régime de taux très faible à un régime de taux plus élevé se révèle être plus fragilisant que profitable à court terme.

Une lente vitesse de diffusion

Certes, la remontée des taux sur tous les segments du crédit accroît les recettes brutes d'intérêt. Côté entreprises notamment (+3,2 points en moyenne entre décembre 2019 et juillet 2023). Mais aussi côté ménages (+2,4 points en moyenne).

Taux moyens des nouveaux crédits aux ANF :

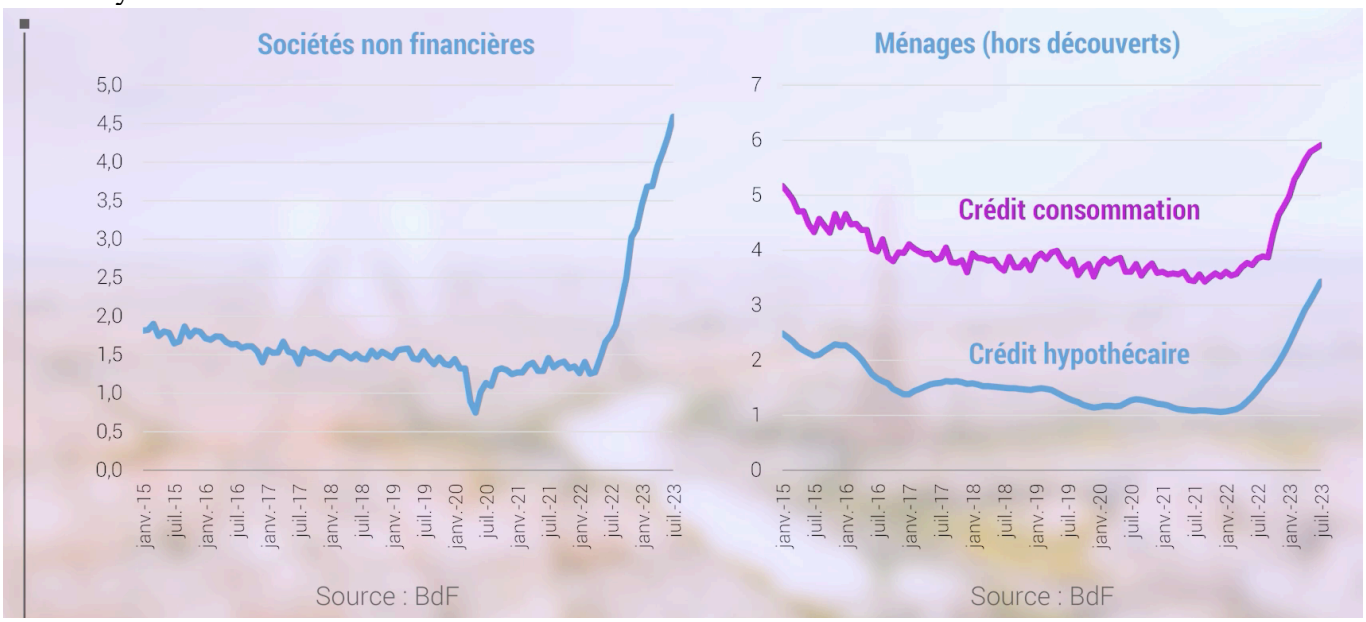

Néanmoins, cette hausse ne concerne que les nouveaux prêts octroyés, n'affectant qu'à la marge le rendement moyen des prêts à l'actif des banques. Et cette vitesse de diffusion à l'ensemble du stock est d'autant plus lente que les prêts ont été contractés par le passé très majoritairement à taux fixe. Il faut noter en plus que la hausse des taux déprime la demande sur le marché de l'immobilier, ce qui réduit d'autant la demande de crédits adressée aux banques.

Effet sur les ressources bancaires

Du côté des ressources bancaires, la remontée des taux demeure partielle également, ne concernant pas ou presque pas les dépôts à vue. Néanmoins, elle affecte immédiatement l'ensemble des encours des produits rémunérés qui pèsent pour plus de la moitié des encours. Et sur l'ensemble de ces produits, la hausse est significative. Entre les dépôts à terme et les produits d'épargne réglementée, les hausses de taux de rémunération s'étagent de 2 à 3 points depuis décembre 2019.

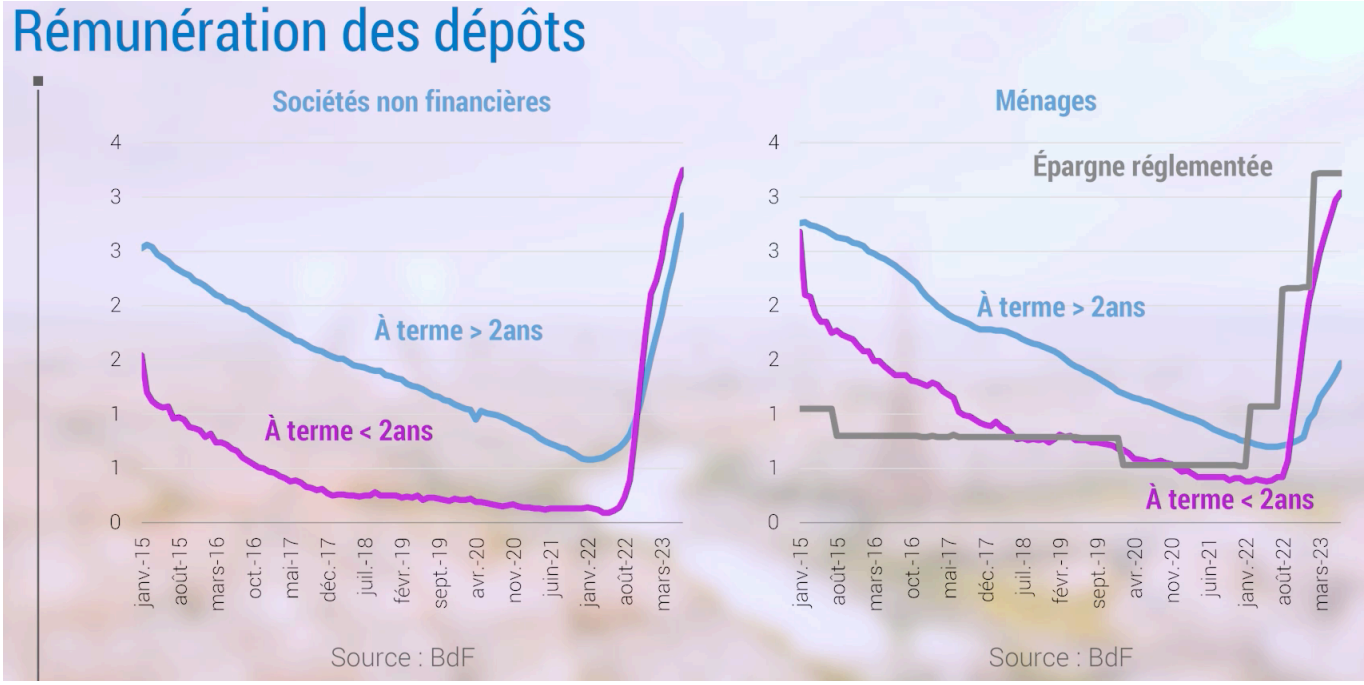

Comme pour l'actif, mais portant sur une base bien plus large, de façon immédiate, on l'a dit.
À cela s'ajoute un second phénomène qui alourdit le coût des passifs bancaires : le report des agents privés sur les produits rémunérés en période d'inflation, produits qu'ils avaient délaissés en inflation zéro. Ce déplacement s'opère ainsi à très grande vitesse. Aussi bien du côté des entreprises que des ménages. Pour ces derniers, on assiste à une très nette contraction de la part des dépôts à vue et des livrets ordinaires, non ou peu rémunérés, et à une forte montée en puissance des livrets réglementés et des dépôts à terme, lesquels redeviennent nettement majoritaires. Ce déplacement encore inachevé contribue aussi au renchérissement du coût des ressources bancaires.

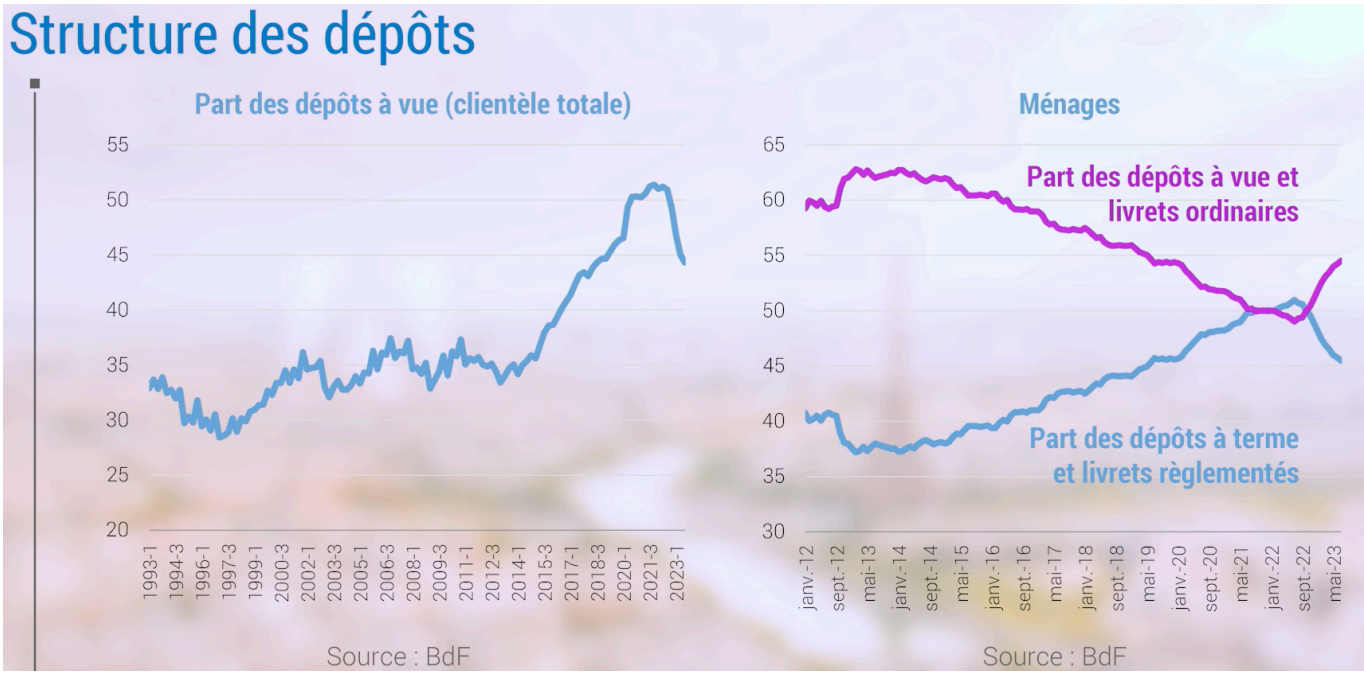

Dès lors, sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et du changement de la structure de l'épargne financière, le coût de l'encours des dépôts au passif des banques (à vue, à terme, livrets, etc.) s'est accru de près de 1,2 point depuis décembre 2019. Et il faudra près de deux années, en France ou en Allemagne, où la part des crédits à taux fixe est très majoritaire, pour que la hausse des taux à l'actif rattrape les effets du renchérissement du passif.

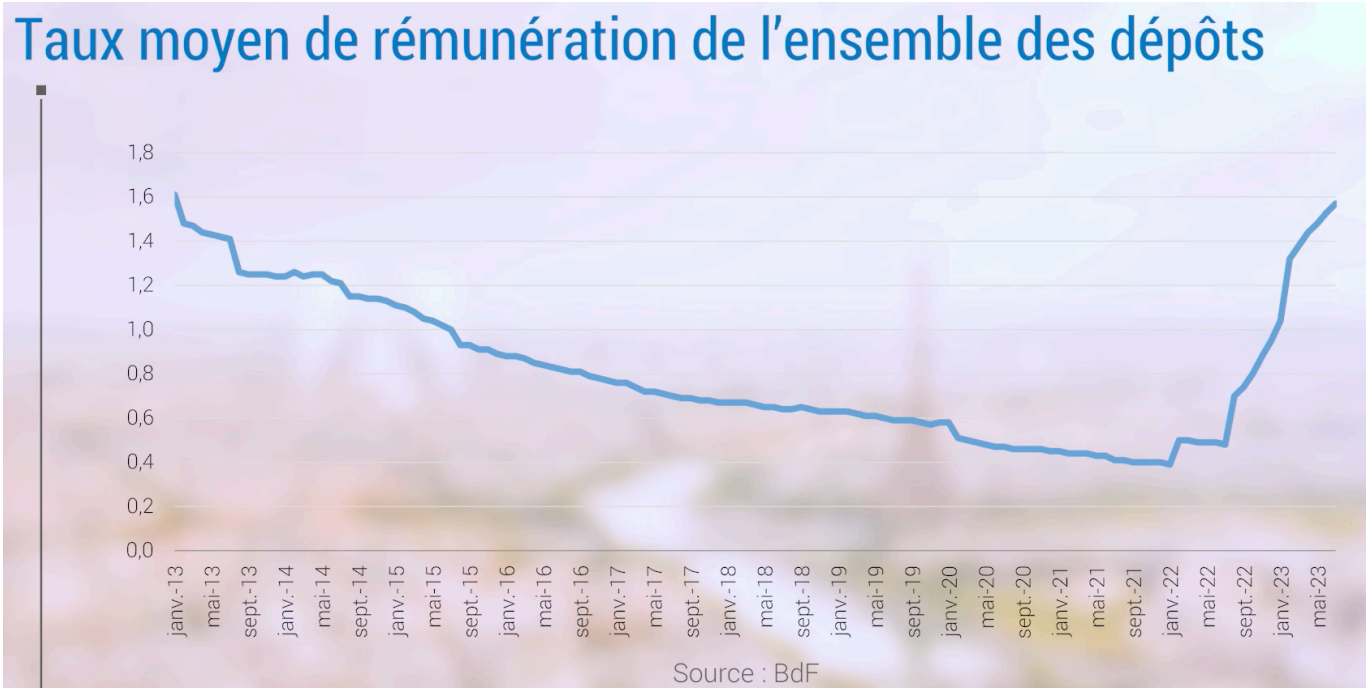

La qualité de l'actif bancaire en jeu

Deux autres éléments de fragilisation de la rentabilité bancaire doivent être mentionnés également à court et moyen terme.

Premièrement, le risque de dégradation de la qualité de l'actif bancaire. La remontée des taux, dans un climat de ralentissement économique, accroît le risque de défaillance des emprunteurs. Le poids des créances douteuses concernant les entreprises était notamment retombé à un niveau exceptionnellement bas dans un environnement d'argent quasi- gratuit, réduisant les besoins de provisions des banques.

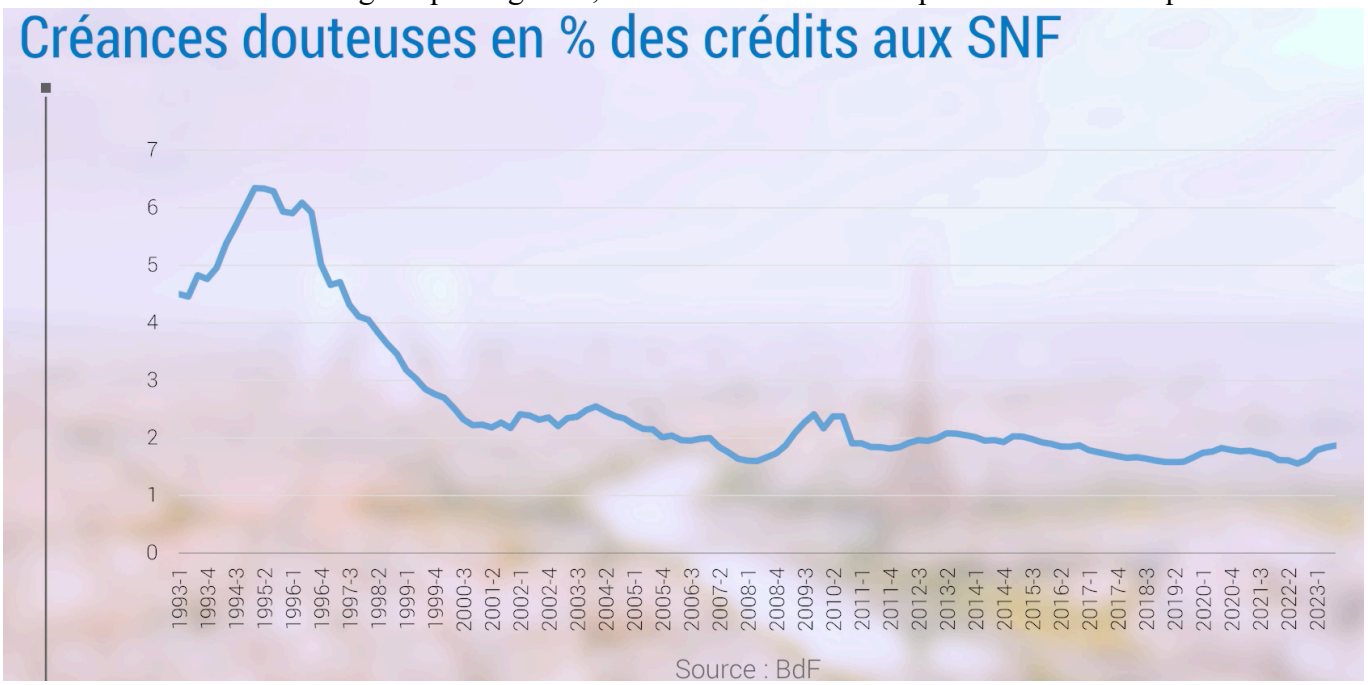

Dans le contexte de remontée durable des taux qui se précise aujourd'hui, il est probable que l'accroissement des défaillances altèrera la qualité des bilans. Partant du taux historiquement bas en octobre

2022, le poids des créances douteuses remonte très graduellement depuis, marquant ce qui pourrait devenir un point d'inflexion.
Deuxièmement, il faut mentionner l'épée de Damoclès que constituent les moins-values latentes de l'actif obligataire des banques. La hausse des taux implique en effet mécaniquement une diminution de la valeur des obligations sur le marché secondaire, qui se réaliserait dans le cas improbable d'une liquidation de ces titres. Dans ces derniers stress tests, la BCE minimise le risque d'un tel scénario de type Silicon Valley Bank qui a été fatal à cette dernière en mars dernier. Il n'en reste pas moins que rode sur les fonds propres des banques de la zone euro une menace de dépréciation de leurs fonds propres pouvant atteindre 73 à 155 milliards d'euros dans le pire des cas.
Bref, la remontée des taux, censée redonner de l'oxygène aux banques, est un processus semé d'embûches à court terme, et plutôt pénalisant pour la profitabilité des institutions françaises dans les trimestres à venir.

• La hausse des taux provoque **une double crise :**

- **Une crise sur le marché obligataire**.

Quand les taux d'intérêt montent, les cours des titres descendent et inversement.
Depuis les années 1990 jusqu'en 2020, les taux ont baissé, ce qui fait que les cours se sont élevés et donc la valeur des portefeuilles obligataires a fortement progressé, mais après 2020 le mouvement s'est fortement inversé au point d'entraîner un véritable krach obligataire, avec la chute du pouvoir d'achat que cela entraîne. Tout cela a des conséquences redoutables sur nos déficit et dette publics, sur les compagnies d'assurances et les banques commerciales et sur les fonds de pension (et les retraites qu'ils versent).

- **Une crise sur le marché immobilier**

La montée des taux a provoqué à la fois une baisse de la demande à cause de l'élévation des coûts d'emprunt et une baisse des prix non seulement pour attirer malgré tout les acheteurs mais aussi parce qu'il y a mécaniquement une baisse de la valeur de tout actif spéculatif an période de hausse de taux.
Cette crise de l'immobilier est une des causses de l'aggravation du déficit budgétaire (voir plus haut ce thème)

• **Le risque portant sur les taux d'intérêt français a des chances d'apparaître**.
Pour l'instant, le spread de taux d'intérêt à 10 ans entre l'Allemagne et la France varie peu.
Mais il n'est pas sûr que cette relative stabilité résiste à l'évolution de certaines variables qui montrent la fragilité de la situation française par rapport à leurs partenaires européens :

- déficit public élevé, et difficultés pour réduire le déficit public à moyen terme ;
- pression fiscale élevée qui limite le recours à l'impôt pour réduire le déficit public ;
- déficit de la balance courante, c'est-à-dire insuffisance d'épargne ;
- recul très important de la productivité du travail, qui réduit le niveau du PIB.

Le moment critique sera celui où les perspectives budgétaires pour 2025 seront connues. Si le déficit public prévu pour 2025 est supérieur au déficit prévu aujourd'hui (4,0 % du PIB), il est probable que le spread de taux d'intérêt vis-à-vis de l'Allemagne s'élargisse. Un facteur inquiétant est que le déficit public prévu pour 2024 (4,5 % du PIB) n'est inférieur à celui prévu pour 2023 (4,9 % du PIB) qu'en raison de la disparition des mesures du bouclier énergie pour 0,4 point de PIB.

• **Même si les taux courts diminuent, les taux longs ont peu de chances de suivre le mouvement.**
Selon Natixis (Flash Economie n°587), quatre raisons qui soutiennent cette thèse :

- la baisse des taux d'intérêt des banques centrales est déjà anticipée ;
- la hausse de l'inflation anticipée au Royaume-Uni et dans la zone euro reflète le recul de la crédibilité des banques centrales et sera très difficile à corriger ;
- la normalisation des taux d'intérêt réels à long terme est cohérente avec la situation d'excès (ex ante) de l'investissement sur l'épargne et la tendance spontanée de l'inflation à être supérieure à l'objectif d'inflation de 2 % qui sera observée dans les trois pays ;
- la réduction à venir de la taille des bilans des banques centrales.

www.

Le poids des dépenses sociales

Dépenses de protection sociale dans l'Union européenne en 2020

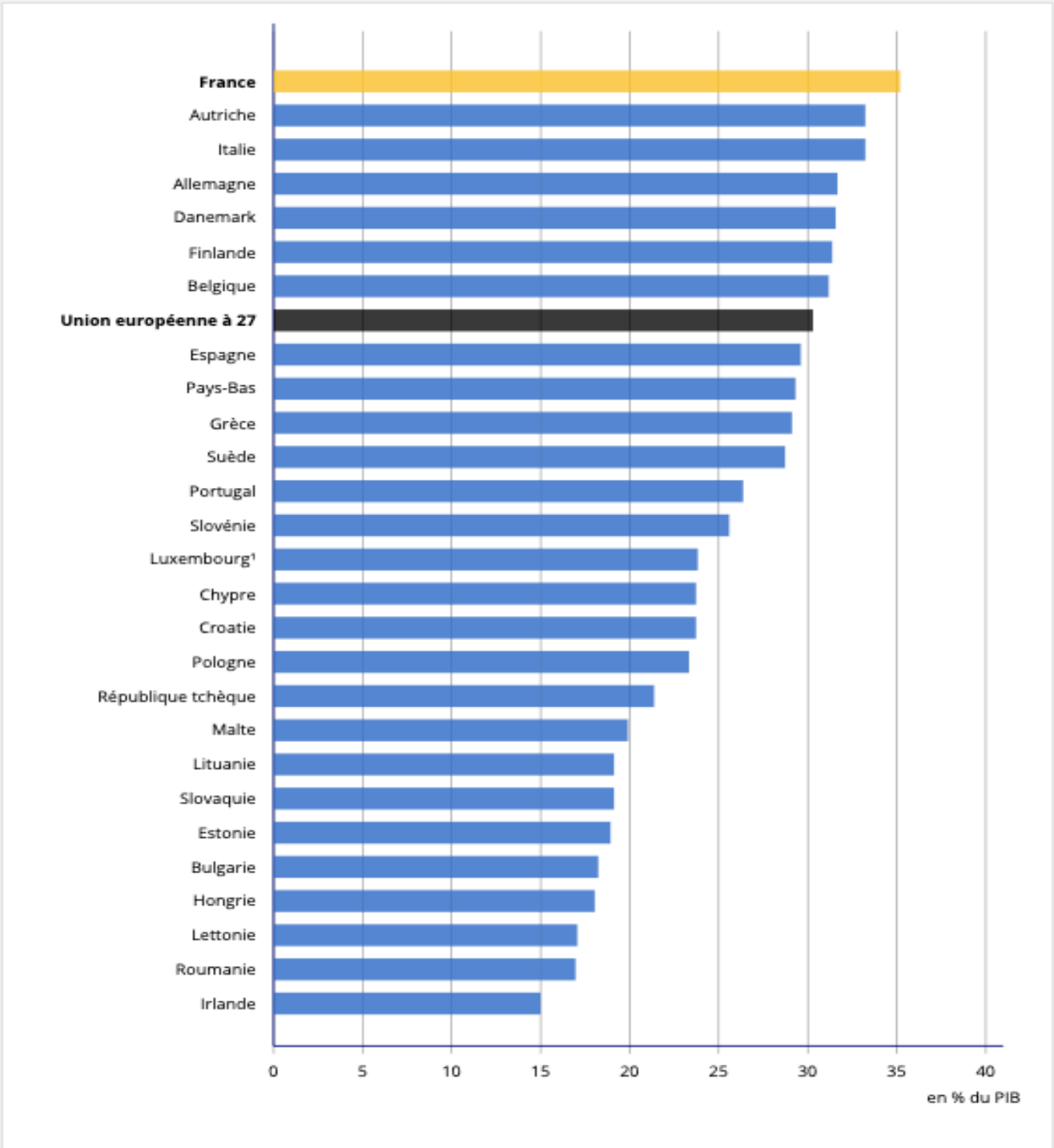

1. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Lecture : en 2020, les dépenses de protection sociale représentent 35,2 % du produit intérieur brut (PIB) en France et 30,3 % dans l'ensemble de l'Union européenne à 27 pays.

Source : Eurostat (extraction du 4 janvier 2023).

Dépenses de protection sociale par habitant :

Dépenses de protection sociale par habitant

Entité géopolitique (déclarante) / Temps Fréquence (relative au temps):**Annuel** Unité de mesure:**Standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant** SESPROS-principaux types de dépenses:**Total des dépenses**. Valeurs pour2021. Les barres en rouge représentent les données non disponibles..

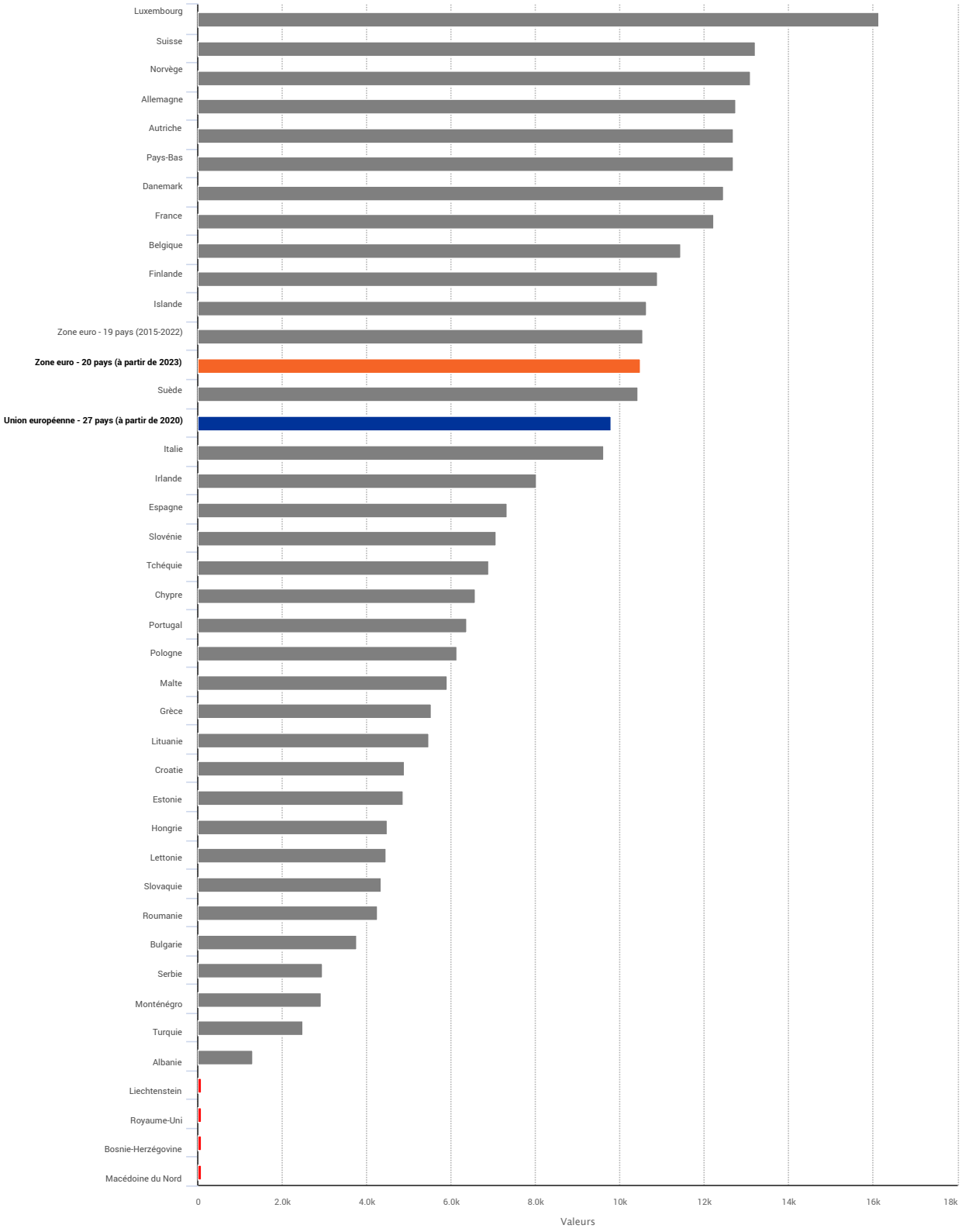

Dépenses de protection sociale par habitant

Structure des dépenses publiques en 2021

en %

Structure	Dépenses publiques
Services publics généraux	9,7
Défense	3,0
Affaires économiques	11,7
Santé	15,7
Enseignement	8,9
Protection sociale	41,6
Autres	9,2
Ensemble	**100,0**

Lecture : en 2021, la protection sociale représente 41,6 % du montant des dépenses publiques.
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

► 1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

	Montants (en milliards d'euros courants)				Répartition des prestations en 2019 (en %)	Évolution 2019 (en %)	Contribution à l'évolution des prestations en 2019 (en points)
	2014	2017	2018	2019			
Vieillesse-survie	314,6	331,3	339,6	346,6	46	2,1	0,9
Santé	240,2	255,6	261,0	267,4	35	2,4	0,9
Maladie	*195,7*	*208,7*	*213,1*	*218,2*	*29*	*2,4*	*0,7*
Invalidité et accidents du travail	*44,5*	*47,0*	*47,9*	*49,2*	*6*	*2,7*	*0,2*
Famille	54,5	55,4	55,8	56,2	7	0,7	0,0
Emploi	42,7	44,3	44,8	46,0	6	2,9	0,2
Pauvreté-exclusion sociale	20,5	23,3	24,2	28,7	4	18,8	0,6
Logement	18,0	18,5	17,2	16,9	2	– 1,8	0,0
Ensemble des prestations	**690,4**	**728,4**	**742,5**	**761,7**	**100**	**2,6**	**2,6**
Autres dépenses[1]	45,4	46,5	48,3	47,4	–	– 2,0	–
Ensemble des dépenses	**735,8**	**774,9**	**790,8**	**809,1**	**–**	**2,3**	**–**

1 Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital et ajustements comptables.
Note : les données pour l'année 2019 sont semi-définitives.
Lecture : en 2019, la dépense pour le risque vieillesse-survie s'élève à 346,6 milliards d'euros, en hausse de 2,1 % par rapport à 2018.
Source : Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.

Le creusement attendu du déficit de la Sécurité sociale

l'année prochaine, à plus de 11 milliards d'euros (révélé lundi par « Les Echos »), est inquiétant à plus d'un titre.

Après deux années de très forte dynamique de l'emploi, et donc de rentrées de cotisations record, le gouffre financier lié au Covid a certes été en grande partie résorbé. Et les réformes menées à bien sur les retraites et l'assurance-chômage vont permettre d'alléger la facture des dépenses sociales. Cela occasionne d'ailleurs un bras de fer entre l'État et les partenaires sociaux concernant l'Unédic et l'Agirc-Arrco (dont les comptes sont indépendants de ceux de la Sécurité sociale), sur le partage des fruits de ces réformes.

Mais malgré cela, le déficit de la Sécurité sociale reste élevé, structurel, et sa tendance est marquée par une implacable aggravation dans les prochaines années. Le gouvernement table sur un besoin de financement porté à 18 milliards d'euros en 2027, tout en misant sur le plein-emploi (et donc des gains de cotisations encore importants) et un ralentissement de la progression des dépenses d'assurance-maladie...
Dans ce tableau inquiétant, l'assurance-vieillesse sera dans le rouge, ce qui, a posteriori, justifie une nouvelle fois le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite. Mais c'est bien la situation de la branche maladie qui interroge le plus.
Avec un déficit de l'ordre de 10 milliards d'euros par an sur la période, elle apparaît fragilisée alors que les défis sur la transformation du système de soins sont majeurs, en raison notamment du vieillissement et du manque de personnels soignants. Des défis qui vont nécessiter de lourds investissements après ceux du « Ségur », à l'hôpital mais aussi pour les traitements innovants ou la rémunération des professionnels de santé libéraux.
La négociation qui doit reprendre le mois prochain avec les syndicats de médecins s'annonce ainsi particulièrement périlleuse. L'ampleur de la mobilisation des libéraux prévue le 13 octobre aura valeur de test.
Il y a néanmoins des réformes engagées prometteuses sur l'organisation du système de soins, basées notamment sur l'expérimentation et les bonnes pratiques locales, qu'il s'agit désormais d'approfondir et d'accélérer. Après les retraites, cela constituera un chantier clé pour la suite du quinquennat d'Emmanuel Macron, qui a fait de la santé, avec l'école, une des grandes priorités de son second mandat ».
(Étienne Lefebvre, Les Echos du 27/9/2023)
Les Echos du 29 mai 2024 se font l'écho du rapport publié la veille par la Cour des Comptes qui s'alarme « d'une perte de maîtrise des comptes sociaux » (on va vers un déficit de plus de 17 milliards d'euros en 2027, ce qui est un « point de bascule » pour la Cour des Comptes) et qui prévient le gouvernement que la situation est « intenable » et qu'il est impératif de mettre en œuvre des « réformes profondes ».

La répartition entre salaires et profits : non seulement partage de la valeur mais aussi partage du risque

• *Rappel préalable sur la valeur ajoutée et sa répartition entre « salaires et profits »*
(selon Éric Dior) :

L'affectation de la valeur ajoutée brute, 1289823 millions d'euros en 2021, se répartit entre les autres impôts nets des autres subventions sur la production, 11 802 millions d'euros, la rémunération des salariés, cotisations sociales comprises, 836 082 millions d'euros, et le solde qui est l'excédent brut d'exploitation, 441 939 millions d'euros.

La part des revenus bruts du capital est souvent mesurée par l'excédent brut d'exploitation en pourcentage de la valeur ajoutée brute. Ce quotient est même parfois qualifié abusivement de part des profits bruts. C'est cependant fallacieux car l'excédent brut d'exploitation est loin de mesurer les profits qui échoient aux propriétaires des entreprises.
D'abord, l'excédent brut d'exploitation comprend la consommation de capital fixe qui est un coût, 277095 millions d'euros en 2021. Une approche pertinente consiste donc déjà à privilégier l'excédent net d'exploitation, 164 844 millions d'euros. C'est l'excédent brut d'exploitation diminué de la consommation de capital fixe. Ce qui peut être partagé est bien sûr la valeur ajoutée nette. C'est la valeur ajoutée brute diminuée de la consommation de capital fixe. Un indicateur intéressant est alors l'excédent net d'exploitation en pourcentage de la valeur ajoutée nette.
Toutefois l'excédent net d'exploitation est encore très loin de mesurer les bénéfices issus de l'activité productive sur le territoire national, qui peuvent être distribués ou épargnés par les entreprises. En effet, plutôt que d'être allouée aux actionnaires, une partie de l'excédent net d'exploitation des entreprises est utilisée pour payer des impôts, des intérêts nets sur l'endettement net, des loyers sur des locaux loués, ou d'autres transferts nets.
Le compte des entreprises situées en France, hors secteur financier, se présente de la manière suivante.

www.christian

2021 millions d'euros

ressources		emplois	
excédent net d'exploitation	**164 844**	impôts payés sur le revenu	52096
		intérêts nets payés	6763
		loyers payés	4875
		autres transferts courants nets payés	19809
		dividendes nets payés	50841
		profit net épargné des activités productives nationales	30 460
		total	**164 844**

Eurostat IESEG

répartition de la valeur ajoutée nette des entreprises situées en France hors secteur financier

2021 millions d'euros

rémunération des salariés	82,56%
autres impôts nets de subventions sur la production	1,17%
impôts payés sur le revenu	5,14%
profit net distribué ou épargné des activités productives nationales	8,03%
intérêts nets et loyers	1,15%
autres transferts courants nets	1,96%
total	100%

Eurostat IESEG

Cela montre que la valeur ajoutée nette des entreprises situées en France, hors secteur financier, a été répartie entre les travailleurs salariés pour 82,56%, les actionnaires pour 8,03%, les administrations publiques pour 6,31% et d'autres bénéficiaires pour 3,11%.

Évolution de la répartition :
La part des travailleurs est mesurée par la rémunération des salariés, toutes cotisations sociales comprises, en pourcentage de la valeur ajoutée des entreprises. C'est la valeur ajoutée nette qui doit être privilégiée car c'est elle qui peut être partagée. Utiliser la valeur ajoutée brute donne l'impression fallacieuse que la part de la rémunération des salariés a stagné de 1988 à 2021, mais c'est parce que la part de la consommation de capital fixe a fortement augmenté tendanciellement, de 15,57% en 1971, et 15,76% en 1988, à 21,48% en 2021. En réalité, après la forte baisse enregistrée de 1982 à 1987, la rémunération des salariés a augmenté tendanciellement de 1988 à 2021 en pourcentage de la valeur ajoutée nette. Elle a atteint 82,56% en 2021, depuis 75,02% en 1988. Au 1er semestre 2022 elle a un peu diminué pour se retrouver à 81,81%.

• *Le partage du risque entre salaires et profits lors des chocs macroéconomiques*
Extrait de l'article de Martin Souchier, de l'OFCE, (14 décembre 2023).
« Au cours des 30 dernières années en France, les profits des entreprises ont été beaucoup plus volatiles que les revenus salariaux. Le graphique 1 montre en effet le taux de croissance des salaires (en bleu) et des profits (en orange) de 1991 à 2019. Les zones grises représentent les principaux épisodes de ralentissement économique pendant lesquels la croissance du PIB a ralenti, les profits ont fortement chuté et les salaires ont résisté. Par exemple, pendant la crise de 2008-2009 les profits ont chuté de 8% alors que les salaires sont restés stables. Remarquons aussi qu'après chacun de ces épisodes de ralentissement économique, les

profits ont augmenté beaucoup plus vite que les salaires. Ainsi, en 2010 la croissance des profits était à peu près de 4% alors que celle des salaires était de 2%. Ce graphique montre donc que les salaires varient moins que les profits et le PIB, et ainsi que les entreprises absorbent la majorité des chocs macroéconomiques.

Graphique 1. **Croissance du PIB, des salaires et des profits en France**

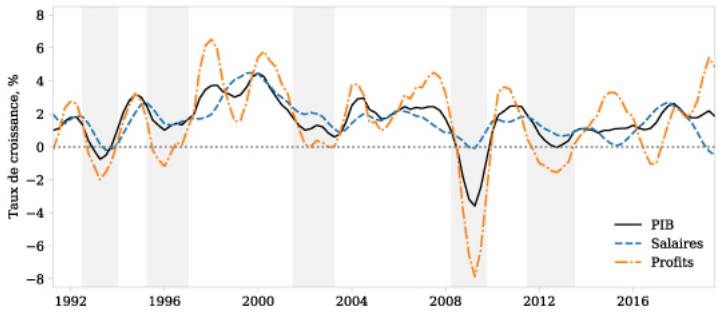

OCDE, Comptes nationaux trimestriels.

Les séries représentent l'écart-type de la croissance annuelle des salaires (en bleu) et des profits (en orange). Les salaires sont mesurés par la rémunération des salariés et les profits par l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte. Les séries sont divisées par le déflateur du PIB afin d'ajuster pour l'inflation. Données de janvier 1991 à décembre 2019, si disponible.

Cette répartition du risque se retrouve au sein de la majorité des pays de l'OCDE. Le graphique 2 compare la volatilité des salaires et des profits dans différents pays et montre, par exemple, qu'en France la volatilité des salaires est de 1% alors que celle des profits est de 2,5%, soit un ratio de 2,5. Notons au passage que la France est le pays de l'OCDE où la volatilité des salaires est la plus faible ! En moyenne au sein de l'OCDE, la volatilité des salaires est de 3% et celle des profits de 4,5%, donc un ratio proche de 1,5.

Graphique 2. **Volatilité des salaires et des profits au sein de l'OCDE**

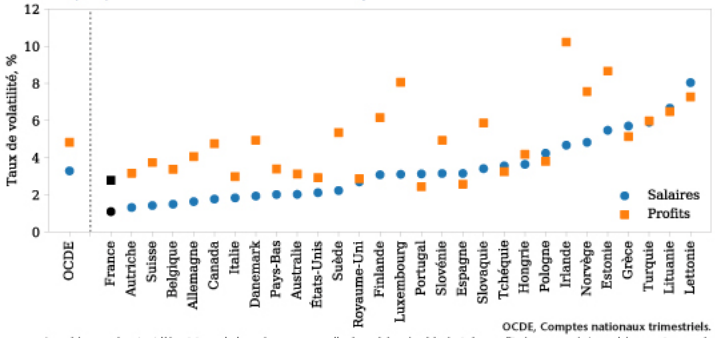

OCDE, Comptes nationaux trimestriels.

Les séries représentent l'écart-type de la croissance annuelle des salaires (en bleu) et des profits (en orange). Les salaires sont mesurés par la rémunération des salariés et les profits par l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte. Les séries sont divisées par le déflateur du PIB afin d'ajuster pour l'inflation. Données de janvier 1991 à décembre 2019, si disponible.

Dans la plupart des pays, les salaires sont moins volatiles que les profits, ce qui indique que les entreprises absorbent une part majoritaire du risque économique. C'est particulièrement le cas dans les pays d'Europe de l'Ouest et dans les pays Scandinaves. A l'inverse, en Europe du Sud (Espagne, Portugal, Grèce) et de l'Est (Tchéquie, Hongrie, Pologne), la volatilité des salaires est similaire à celle des profits. »

• *« Les profits des entreprises sont-ils trop élevés ? »*

Voici le résumé de l'analyse et de la réponse que propose le Flash Economie de Natixis, n° 67 du 8 février 2024 :

« Nous regardons la profitabilité des entreprises aux États-Unis, dans la zone euro et en France, et nous nous demandons si les profits des entreprises sont trop élevés (ce qui permettrait de redistribuer une partie de ces profits aux salariés).

Nous comparons donc les profits des entreprises et :

- l'investissement des entreprises ;
- la distribution de dividendes ;
- les rachats d'actions.

Si les profits des entreprises dépassent leur investissement et sont utilisés pour rémunérer excessivement les actionnaires, on peut conclure qu'ils sont très élevés.

Nous voyons :

- que la rémunération des actionnaires est trop élevée aux États-Unis et à un moindre degré dans la zone euro ;
- qu'elle est normale en France ».

• *« Le maintien coûte que coûte de la paix sociale devient insoutenable »*

Olivier Passet, Xerfi Canal le 25 mars 2024

« Le maintien de la paix sociale et la sauvegarde de la démocratie coûtent de plus en plus cher aux grandes économies avancées. Les gouvernements doivent en effet désarmer par des transferts toujours plus élevés fléchés sur les ménages la conflictualité inhérente à un partage primaire de la valeur qui donne la part belle au capital. Autrement dit, un partage qui privilégie ceux qui détiennent directement ou indirectement du capital et qui à ce titre bénéficient d'un intéressement à l'accroissement des profits sous forme de revenus de la propriété ou de plus-values ; ou ceux, qui disposant d'un capital humain élevé et rare, exercent leur pouvoir de négociation au détriment des individus dotés de compétences plus facilement interchangeables. Un partage déséquilibré qui gonfle de surcroît la valorisation des actifs, concentre l'enrichissement au sommet de la pyramide sociale et amplifie les distorsions que l'on observe au niveau des revenus.

Un coût pour les États

Car les distorsions dans le partage primaire de la valeur ont un double coût pour les États :

1. Elles conduisent ces derniers à distribuer de plus en plus de compléments ou de substituts aux revenus du travail, ou encore à sous-fiscaliser / défiscaliser les ménages du bas de l'échelle sociale.
2. Le déplacement de la base fiscale sur le capital, ressource instable, mobile, soumise à une forte pression concurrentielle internationale, fragilise la capacité des États à lever l'impôt. Confrontés aux concours de beauté de l'attractivité, ces derniers multiplient les niches, les avantages au détriment du rendement de l'impôt.
3. Il faut ajouter un troisième effet. L'inflation du prix des actifs qui touche également l'immobilier durcit la contrainte de revenu pour les revenus faibles ou moyens, bloquant leur accès à la propriété. Les États doivent dès lors déployer de plus en plus de moyens en faveur du logement.

Impact sur les finances publiques : le cas américain

L'impact des distorsions de distribution sur les finances publiques est particulièrement palpable dans le cas américain. D'un côté, la captation de la richesse par le capital ne se dément pas et s'amplifie même au fil des dernières décennies, comme en témoigne la part des revenus dédiés à la rémunération du capital dans la valeur ajoutée des entreprises. Parallèlement, les transferts nets de l'État aux ménages, autrement dit les transferts sociaux reçus, diminués des prélèvements versés à l'État par les ménages, ne cessent de croître dans le revenu de ces derniers.

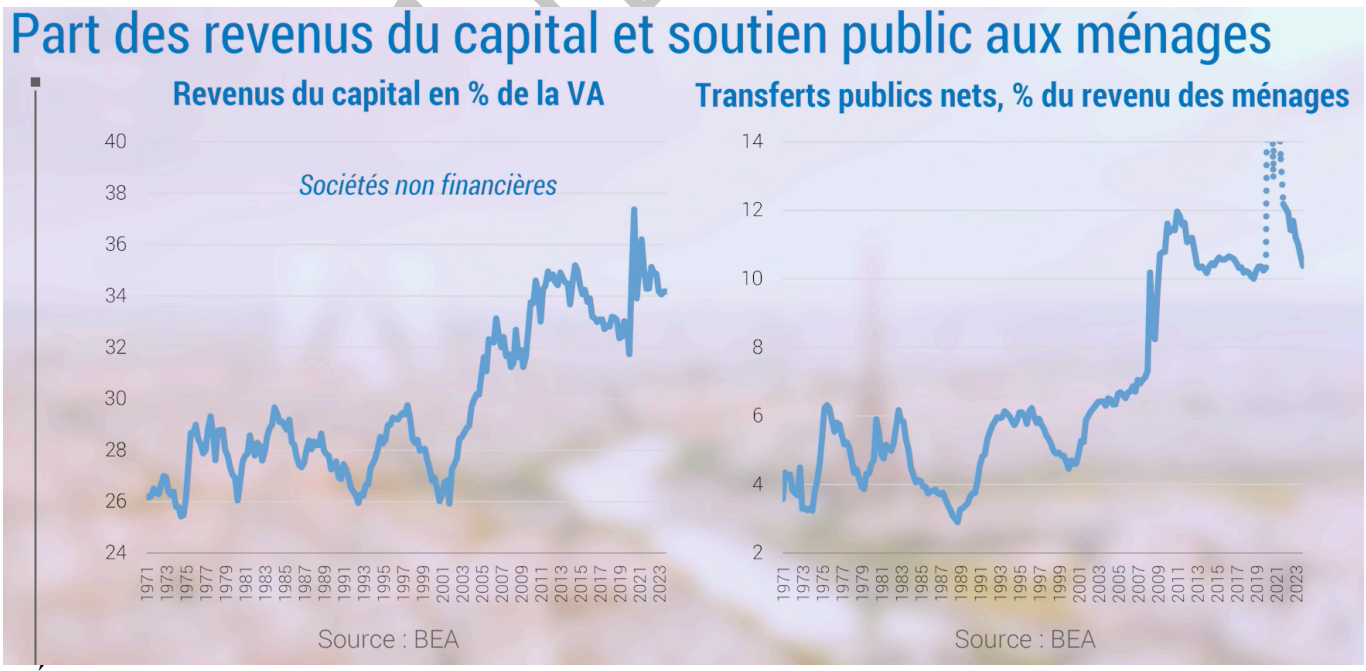

L'État se place en compensation des distorsions de la distribution primaire, se substituant partiellement aux entreprises privées dans la rémunération de l'activité. La profitabilité a bien un coût pour la collectivité qui se convertit en dette sur les générations futures.

Le rôle clé des banques centrales

Même constat dans le cas français, qui n'est en rien singulier, et dont la déformation du partage de la valeur en faveur des entreprises a pour même corollaire qu'aux États-Unis une implication croissante de l'État dans la préservation du niveau de vie des ménages. Idem enfin au plan européen.

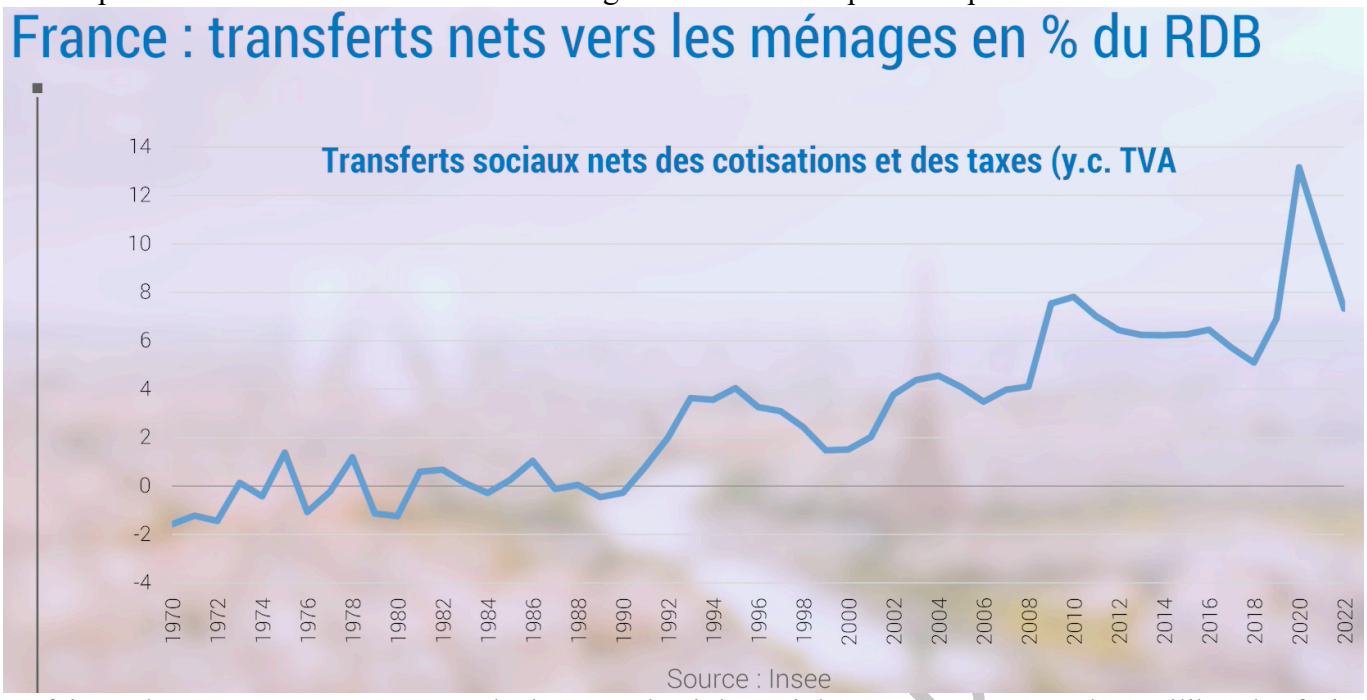

Ce faisant, les gouvernements tentent de désarmer la violence inhérente à un partage déséquilibré des fruits de la croissance. Et in fine, c'est d'abord l'État qui est interpelé par l'opinion aujourd'hui en matière de sauvegarde de l'emploi et du pouvoir d'achat. Revers de la médaille, en indemnisant ou en choisissant de diminuer le fardeau fiscal des plus pauvres et de subventionner le travail plutôt que d'augmenter la pression sur les plus riches, cette politique a pour effet collatéral d'assécher financièrement la protection sociale, dans ses fonctions traditionnelles et d'accroître le stress sur le financement de l'éducation et de la santé, qui sont au cœur de l'équité. Bilan des courses, enfin c'est par la dette que se résout le désamorçage du conflit, faute de l'être par l'impôt.

Ce nouveau compromis a enfin une conséquence implicite étonnante. Le maintien des taux d'intérêt à très faible niveau devient la condition sine qua non de la soutenabilité de ce régime de croissance dédié à la profitabilité. Il érige de fait les banques centrales en acteur clé de la soutenabilité sociale et démocratique de nos sociétés, très loin de leur mission originelle de garantes de la stabilité financière ».

Le poids des dépenses de redistribution et l'efficacité de la redistribution « élargie »

INSEE, sept 2023.

« Les impôts, taxes et cotisations sociales financent les retraites, les prestations sociales et les services publics, individualisables – comme l'éducation et la santé – ou collectifs, comme la défense ou la recherche. L'ensemble de ces transferts publics, prélevés sur ou perçus par les ménages, organisent une redistribution dite élargie.

Cette redistribution élargie à l'ensemble des services publics et incluant les retraites correspond à un transfert de 500 milliards d'euros (25 % du revenu national net en 2019) et contribue à une réduction significative des inégalités de revenus.

À ce titre, en 2019, 57 % des personnes reçoivent plus qu'ils ne versent. Cette part de personnes bénéficiaires nets de la redistribution élargie s'élève à 49 % autour du niveau de vie médian, contre plus de 85 % parmi les 30 % les plus modestes et 13 % parmi les 5 % les plus aisés. Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts.

www.chrisdar-c

► 2. Revenus des ménages pauvres et aisés avant et après redistribution élargie

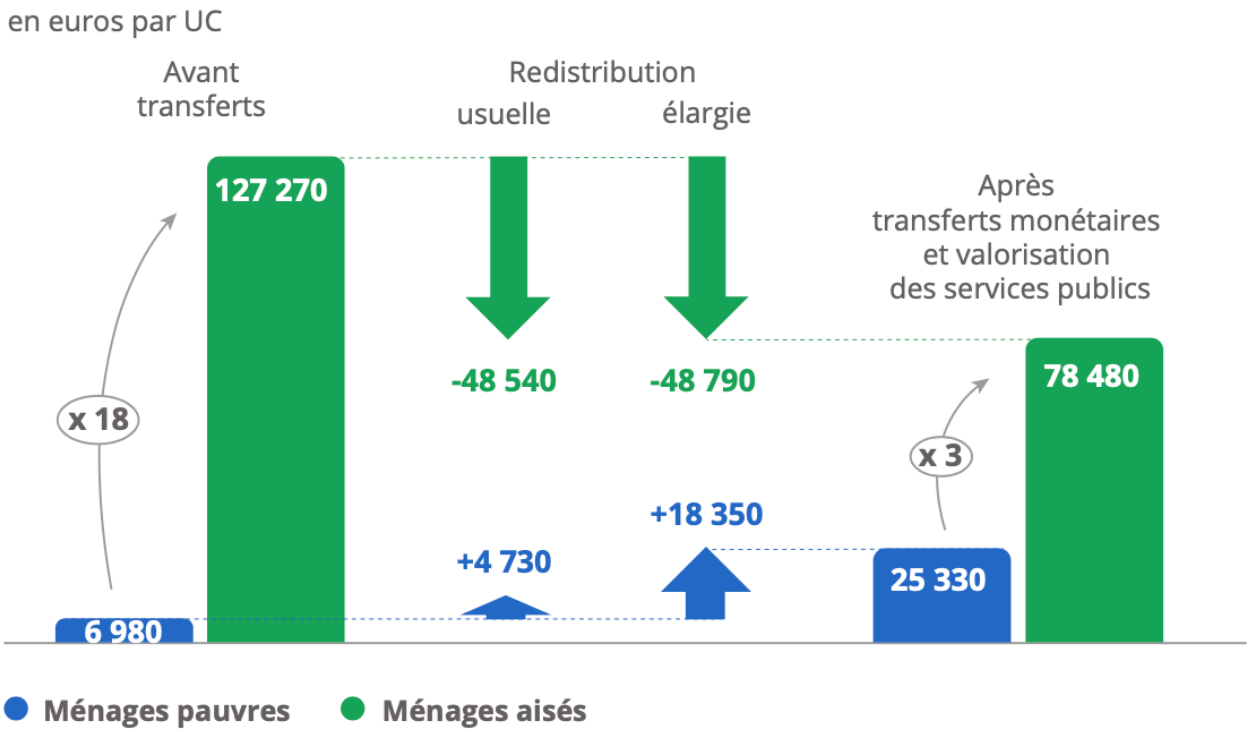

Note : Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). La redistribution usuelle est calculée ici à partir du revenu disponible selon les conventions comptables du secteur des ménages, et intègre également les profits non distribués (voir encadré 3 dans Accardo *et al.* (2021)).
Lecture : Le revenu avant transferts (aux prix de base) des ménages aisés est 18 fois supérieur à celui des ménages pauvres, contre trois fois après l'effet de la redistribution élargie liée à l'ensemble des transferts publics.
Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

La réduction des écarts de revenu après transferts est forte.
Ainsi, si l'on se concentre d'abord sur les deux catégories aux extrémités de la distribution des revenus, les **ménages aisés**, qui représentent 10 % de la population, disposent en moyenne de 127 270 euros par UC de revenu avant transferts, soit 34,4 % du total, contre 6 980 euros par UC pour les **ménages pauvres** (2,4 % du revenu avant transferts total, 13 % de la population), soit un ratio de 1 à 18.
Après redistribution élargie, les premiers bénéficient d'un **niveau de vie élargi** (revenu après transferts par unité de consommation) de 78 480 euros, contre 25 330 euros pour les ménages pauvres, soit un ratio de 1 à 3.
Cette réduction des inégalités transite par deux canaux principaux.
D'une part, des prélèvements retirent 72 530 euros par UC au revenu des ménages aisés, contre 7 410 euros pour les ménages pauvres.
D'autre part, les ménages reçoivent des transferts, dont les montants hors retraites diminuent avec le revenu, à hauteur de 23 450 euros par UC pour les ménages pauvres et de 13 420 euros par UC pour les ménages aisés ».

2 Compléments :

• Selon une étude récente de l'OCDE, l'étude se penche sur les impôts payés à la fois par l'individu et par l'entreprise qui lui verse ces revenus. Dans le cas d'un salaire par exemple, cela inclut l'impôt sur le revenu et les cotisations salariales, mais également les charges patronales. De la même façon, pour un revenu

touché sous forme de dividendes, le calcul intègre les taxes sur les coupons perçus, ainsi que l'impôt payé en amont par l'entreprise sur ces mêmes bénéfices, avant leur distribution. Avec cette méthode, un salarié français payé 64.000 euros brut par mois (soit 20 fois le revenu moyen) se voit prélever 64 % de ses gains sous forme de cotisations sociales et d'impôt. La France arrive ainsi sur la deuxième marche du podium de l'OCDE, uniquement devancée par la Belgique (qui ponctionne 67 % des salaires).
Tous les autres pays taxent moins les revenus du travail, qu'il s'agisse du Royaume- Uni (52 %), de l'Italie (50 %), de l'Allemagne (47 %) ou des Etats-Unis (44 %).
« Il est vrai que la France taxe davantage les salaires que les dividendes », relève François Ecalle. Le différentiel atteint 13 points pour un célibataire gagnant 64.000 euros brut - qui a donc tout intérêt à toucher des dividendes plutôt qu'un salaire. On peut toutefois remarquer qu'à l'international, c'est loin d'être une exception : 26 des pays de l'OCDE offrent une taxation plus avantageuse aux revenus du capital. Le différentiel tourne même autour de 20 points dans les Pays baltes, en Grèce ou en Belgique.

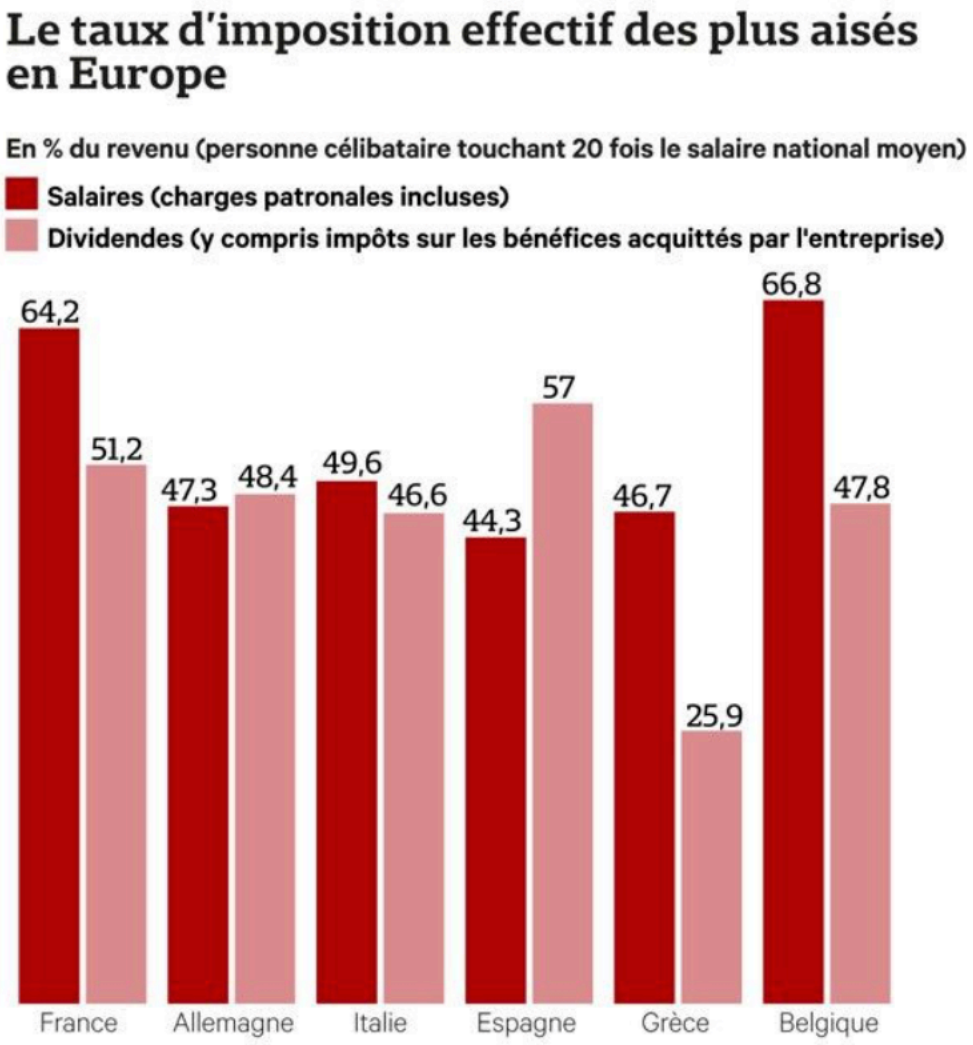

« Il est vrai que la France taxe davantage les salaires que les dividendes », relève François Ecalle. Le différentiel atteint 13 points pour un célibataire gagnant 64.000 euros brut - qui a donc tout intérêt à toucher des dividendes plutôt qu'un salaire. On peut toutefois remarquer qu'à l'international, c'est loin d'être une exception : 26 des pays de l'OCDE offrent une taxation plus avantageuse aux revenus du capital. Le différentiel tourne même autour de 20 points dans les Pays baltes, en Grèce ou en Belgique.

• Comparaison internationale de l'imposition des salaires et de l'imposition des dividendes
(Fiche) Fipeco

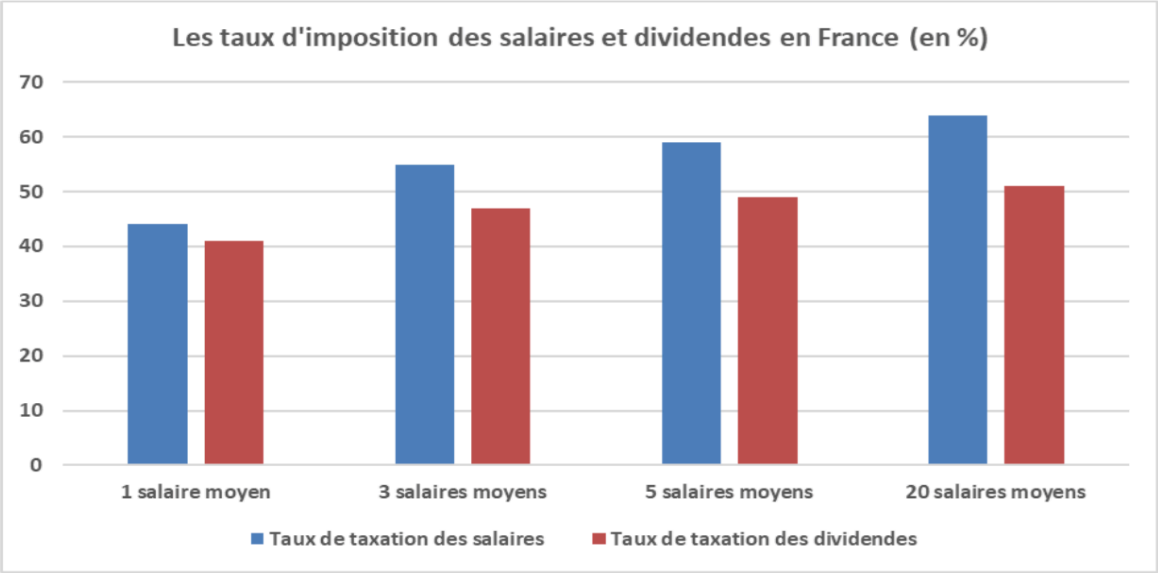

Source : OCDE ; FIPECO ; cas-type de célibataires sans enfant dont les revenus sont uniquement composés soit de salaires soit de dividendes.

Le taux de taxation des dividendes est toujours inférieur à celui des salaires et l'écart s'accroît avec les revenus, passant de 3 points au niveau du salaire moyen à 13 points au niveau de vingt fois celui-ci.

Avec un taux de 64 %, la France est au deuxième rang de l'OCDE pour la taxation des salaires des personnes gagnant 20 fois le salaire moyen, derrière la Belgique (67 %) et devant la Finlande et la Slovénie (63 %). Le taux allemand est de 47 %.
Avec un taux de 51 %, la France est au quatrième rang de l'OCDE pour la taxation des dividendes des personnes gagnant l'équivalent de 20 fois le salaire moyen, derrière l'Espagne (57 %), le Danemark (55 %) et le Canada (53 %). La France est à égalité avec la Suisse et la Corée du sud. Le taux allemand est de 48 %.

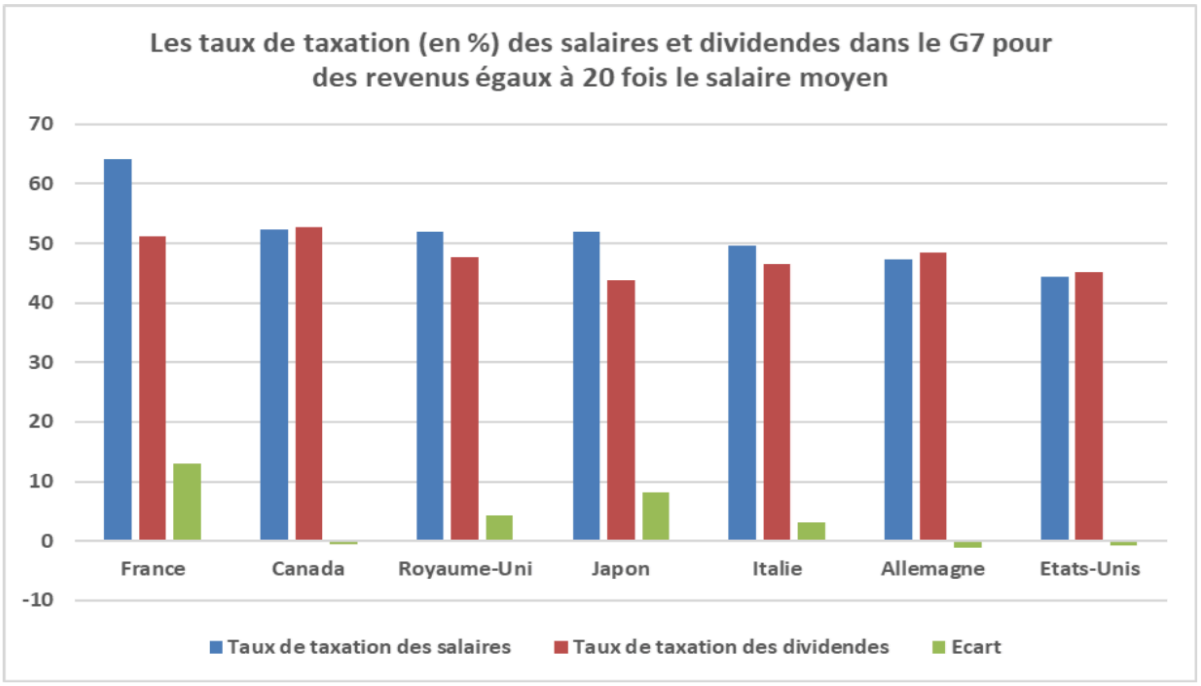

Source : OCDE ; FIPECO ; cas-type d'un célibataire sans enfant gagnant 20 fois le salaire moyen uniquement sous forme soit de salaire soit de dividendes.

Avec un écart de 13 points entre les taux de taxation des salaires et des dividendes pour ces personnes, la France est au douzième rang de l'OCDE. Les écarts les plus importants (21 ou 22 points) se trouvent en Slovénie, en Hongrie, en Estonie et en Lettonie. Les écarts sont de 19 points en Belgique et de 18 points en Suède. Ils sont plus faibles qu'en France dans les autres pays du G7. Ils sont négatifs dans 9 pays, dont l'Allemagne, les Etats-Unis et le Canada (- 1 point pour chacun d'eux) ainsi que l'Espagne (- 13 points).

Deux questions en guise de conclusion (provisoire) :

Première question : « La politique contre l'économie » ?

Deux articles pour moi importants répondent à la question :

Chronique d'Éric Le Boucher dans les Echos, du 23 novembre 2023.

« Quarante ans durant, les ambitions et les combinaisons politiques ont affaibli l'économie française. Par immobilisme, par illusion, par cécité, les partis ont provoqué une dégradation du tissu économique et des comptes de l'État.
Il en a résulté trois mauvais chiffres : un chômage plus élevé que dans les pays comparables, un déficit extérieur croissant et une dérive des comptes publics et sociaux. Les trois se combinent en un seul : le PIB par tête , la prospérité de chacun, a décroché : 11e au classement mondial en 1990, 25e aujourd'hui. (…)
La question qui se pose, en cette fin de 2023, est celle du retour en force des saboteurs qui, à nouveau, par petitesse d'esprit et de calcul, reprennent leur travail ravageur. L'absence de majorité absolue d'Emmanuel Macron au Parlement menace le pays d'un renoncement à l'effort timidement engagé et d'un retour aux empoisonnées délices de la politique politicienne anti-économique. (…) ».

Article du Professeur Christian Saint-Étienne dans l'Opinion du 15 janvier 2024 :

**« La France est aujourd'hui, stratégiquement à l'arrêt dans un monde en mutation rapide.
Que s'est-il passé au cours du dernier quart de siècle pour que nous apparaissions, au début de 2024, comme un pays affaibli et fracturé ? »**

Christian SAINT- ÉTIENNE, professeur au CNAM

www.christian-vales.fr

La France a atteint le sommet de sa puissance relative dans le monde en 1999, si l'on mesure cette puissance par sa part dans les exportations mondiales de biens et services qui signale notre influence à l'international. Cette année-là, nous avions une position financière extérieure nette positive, signifiant que nous étions « créditeur » sur le reste du monde. Enfin, nous étions perçus comme la quatrième puissance économique mondiale et une puissance stratégique crédible.

Depuis, nous avons perdu la moitié de nos parts de marché dans le monde, notre niveau de vie a baissé de 15% par rapport à l'Allemagne et aux Pays-Bas, nos industries automobile, pharmaceutique, mécanique ou agroalimentaire se sont étiolées, le monde agricole est en déshérence...

Que s'est-il passé au cours du dernier quart de siècle pour que nous apparaissions, au début de 2024, comme un pays affaibli et fracturé ? Et pourquoi ce démarrage en 1999 ?

Les trois raisons clés de cet abaissement sont la désindustrialisation, le déraillement de nos politiques économiques et sociales, la désidentification de l'être national.

www.cl[illegible]an-biales.fr

Révolution. La première racine vient de l'idée radicalement fausse qui décrète dans les années 1990 que nous sommes entrés dans un monde post-industriel et post-travail et qu'il faut donc partager le travail en laissant l'industrie s'atrophier. Or, au même moment se déploie une nouvelle révolution industrielle totale, celle de l'informatique qui prend son essor dans les années 1990 avec Internet et la mise en réseau de centaines de millions de micro-ordinateurs. Nos élites se convainquent à tort que nous sommes dans un monde post-industriel alors que la Nouvelle Révolution industrielle est hyper-technologique et hyper-industrielle. Les nations comme les individus peuvent se tromper, mais nous allons persévérer dans cette sottise jusqu'à la gifle du Covid qui montre ce qui se passe quand on n'a plus d'industrie : pas de masques, de tests, de vaccins, puis pas de microprocesseurs en 2022, puis pas d'électricité à l'hiver 2022-23, etc.

La deuxième racine vient d'une entrée « accidentelle » dans la zone euro. Accidentelle car nous ne voulions pas de la discipline que cela impliquait. La dette publique était déjà à 60% du PIB en 2000 et double quasiment en 2023. Il aurait fallu comprendre et accepter qu'en nous liant à l'Allemagne par la monnaie, nous devions progresser comme elle en termes de compétitivité tout en maintenant notre dette publique au niveau allemand. Déraillement de nos politiques économiques et sociales.

Il fallait surtout ne pas se décaler sur le coût du travail. Or nous mettons en œuvre la semaine de 35 heures en 2000-2002, que les syndicats ne demandaient pas, alors que les Allemands votent les réformes Hartz du marché du travail en 2003-2005. Les industriels commencent à redéployer leurs usines hors de France alors que les Allemands investissent dans les leurs en Allemagne.

En se laissant désindustrialiser depuis le début des années 2000 - avec une part de l'industrie manufacturière dans le PIB qui a chuté d'un tiers de 2000 à 2022 -, désélectrifier en fermant de nombreuses centrales électriques et en sous-investissant dans les autres depuis 2012, dérobotiser - en ayant

estian-biales.fr

un nombre de robots inférieur par millier d'ouvriers à l'Espagne et l'Italie -, la France s'est auto-suicidée au cours du dernier quart de siècle en termes de compréhension du monde dans lequel elle opère et de capacités stratégiques relatives à celles de ses concurrents.

Cet affaiblissement s'est traduit par l'apparition d'un déficit extérieur croissant à partir du milieu des années 2000, qui est devenu préoccupant dans les années 2010 et grave dans les années 2020. Alors que la position financière extérieure de la France était encore à l'équilibre en 2002-2003, elle s'est établie au montant négatif de - 1150 milliards d'euros ou -43,5% du PIB à fin 2022.

Effondrement scolaire. La troisième racine résulte des réformes du système éducatif introduites dans les années 1980 aux années 2010 : réforme Savary-Legrand de 1982 (« adaptation » des programmes nationaux à la diversité des élèves, réduction des durées d'enseignement), loi Jospin de 1989 (basculement du centre de gravité du système éducatif, de la recherche d'excellence au bien-être des élèves), réforme des lycées de 2010 visant à réduire « la suprématie excessive de la série scientifique », avec le premier effondrement massif du niveau des élèves constaté par l'étude Pisa de l'OCDE de 2012. Puis déconstruction du collège par Najat Vallaud-Belkacem en 2015 déclassant les enseignements du latin et du grec, supprimant les classes bilingues et européennes, et généralisant la baisse du niveau dans les apprentissages au nom de l'inclusion. En 2023, la France affolée se voit ridiculisée par une nouvelle évaluation Pisa.

Sous-jacents à ces réformes, s'imposent le refus de l'effort dans la recherche de l'excellence, mais surtout le mépris de ce que l'on est, de sa propre histoire au point d'évacuer

www.christian-biales.fr

des enseignements les grands personnages historiques qui ne servaient pourtant qu'à illustrer le don de soi, la bravoure, la recherche de l'excellence, le combat pour la liberté, etc.

Ces trois racines sont devenues des arbres, puis des forêts en feu qui ont recouvert de cendres l'enseignement républicain mis au service de l'abandon de notre identité de nation laïque vouée à l'excellence et à la raison depuis les XVIIe et XVIIIe siècles. Le wokisme, galopant dans le monde universitaire, parachève la déconstruction.

Durée. Le point clé est que ces racines se sont forgées en paradigme dominant la pensée des élites dans les années 1990 et structurant nos politiques économiques et sociales dans les années 2000 et 2010 : 1/ La désindustrialisation prépare l'avenir post-industriel, post-travail, (alors que nous sommes dans une révolution hyper-industrielle), 2/ La zone euro nous protège de nos dérives (alors qu'elle favorise l'effondrement des faibles), 3/ L'abaissement du système éducatif prépare l'inclusion dans la diversité (alors qu'il se traduit par un effondrement général du niveau et la montée des violences et des séparatismes à l'école).

Depuis 2022, on parle de réindustrialisation, de relance du nucléaire, du retour de l'excellence à l'école. Nous serions donc sauvés. Balivernes !

Le paradigme qui a favorisé la désindustrialisation, la dérive des politiques en zone euro et l'effondrement de l'école, s'est construit de 1981 à 1996, a gouverné la France de 1997 à 2021, et continue de dominer les politiques publiques (par exemple, on ne peut pas réindustrialiser les friches, car il faut préserver la faune et la flore qui s'y est installée !). Le déficit public reste à un niveau stratosphérique et le poids de l'industrie manufacturière dans le PIB a continué de baisser jusqu'en 2022 et probablement 2023.

Un paradigme se construit sur la durée, règne pendant des décennies, ne peut s'effacer que sous les coups de boutoir du réel et par une révolution conceptuelle que le pays continue de refuser.

La France est aujourd'hui un pays stratégiquement à l'arrêt dans un monde en mutation rapide avec la montée des tensions internationales, les ambitions du Grand Sud, la fracturation de l'Europe et le renouveau industriel des Etats-Unis.

Et, surtout, nous ne sommes pas vraiment sortis du paradigme destructeur qui règne en maître sur nos politiques depuis au moins un quart de siècle. Pour en sortir vraiment, il faudra construire un nouveau paradigme fondé sur l'excellence, la compétitivité, la réindustrialisation verte en impératif absolu, la volonté farouche de rétablir les fondements de notre identité afin de pouvoir nous rouvrir au monde.

Pour y parvenir, il faudra balayer ce qui reste des générations qui ont construit ce paradigme monstrueux, qui sont encore à des postes clés et qui ont nommé leurs semblables à la tête du pays. Un changement de Premier ministre sans changement réel de paradigme n'apportera rien.

Il n'y a pas d'alternative à une révolution totale.

Christian Saint-Etienne

L'Hexagone en voie de redressement ?

Christian Saint-Etienne est universitaire, économiste. Son dernier livre, *Le conflit sino-américain pour la domination mondiale - L'Europe et la France dans le nouvel ordre mondial*, est publié aux Editions Alpha.

www.christian-biales.fr

« Pourquoi les économistes disparaissent du paysage médiatique ? ». Réponse d'Olivier Passet

(Xerfi Canal, 31 janvier 2024)

« Patrick Artus ne sera pas reconduit à Natixis. Et avec lui, c'est un roc, un incontournable de la macroéconomie, une institution à lui seul qui se sépare de son employeur. (…) Au-delà de son cas, c'est toute une race d'économistes, ancrés dans les faits, en connexion avec le monde de l'entreprise, de la finance ou de l'administration, celui de l'académie la plus rigoureuse et du politique qui s'efface peu à peu, rattrapée par l'âge et aussi malheureusement par la mort. Ces inductifs, capables d'ajouter une couche d'intelligence

incomparable aux chiffres et aux faits, riches d'une expérience longue, d'une profondeur historique, leur permettant de détecter les anomalies, les analogies, doués d'une sérendipité sans pareil, sortent peu à peu du jeu, sans relève : les Jean-Marcel Jeanneney, de Boissieu, Fitoussi, Lorenzi, Daniel et Elie Cohen, Plihon et bien d'autres...

L'économie en retrait des feux médiatiques.

Et avec eux, l'économie sort peu à peu de la lumière médiatique. Les débats enflammés autour des crises, des réformes, des turbulences financières ne semblent plus mobiliser l'attention. Pourquoi une telle désaffection ? Par absence de relève, peut-être, mais l'explication est trop courte. Pour des raisons conjoncturelles aussi. L'actualité a ses lois propres. Et ce sont aujourd'hui les thématiques géopolitiques, sécuritaires, sociétales ou sociales qui ont pris le dessus. La conjoncture encore en apesanteur, sans stigmates clairs d'une vraie dégradation, endort les cerveaux.

Mais cette raison ne suffit pas non plus.

Que la mâchoire de la récession se resserre, que les problèmes de soutenabilité de la dette retrouvent leur acuité, que l'emploi dévisse, que l'incertitude submerge le monde des affaires, et les avis d'experts retrouveront leur audience pour réduire l'incertitude. Et avec eux, de nouvelles figures émergeront.

Crise de renouvellement des idées.

Il existe aussi des raisons de fond qui bloquent la relève. Elles tiennent à la situation de crise que traverse la discipline, ne parvenant pas à renouveler ses paradigmes. Indéniablement, l'économie peine à embrasser les problématiques nouvelles qu'elle a elle-même contribué à enraciner : le bouclage social, environnemental, voire financier. Plus que jamais, elle échoue à rationaliser les désordres contemporains et à produire des projections éclairantes. Raison pour laquelle Olivier Blanchard, mais bien d'autres économistes encore, de Joseph Stiglitz à Robert Shiller, en passant par George Akerlof ou Paul Romer, appellent à une rénovation de la pensée en suggérant une remise en question des dogmes traditionnels et en prônant une approche flexible et adaptative pour relever les défis contemporains. Mais l'on attend toujours le corpus de synthèse fruit de cette réflexion.Autre raison de fond également, l'intérêt même de la profession. L'abstraction et la technicisation mathématiques de l'enseignement, la perte de reconnaissance des cursus de politique ou d'histoire économique, les critères d'évaluation survalorisant les publications strictement académiques, ce que l'on appelle la course aux étoiles. Tout cela éloigne la profession du débat public. Les incitations sont trop faibles et la visibilité médiatique est plus perçue comme une menace pour la réputation de sérieux scientifique, qu'un gain.

Combattre le cloisonnement des cultures et des milieux.

C'est dommage, car ces économistes pragmatiques, capables de faire la jonction entre l'abstraction universitaire, les acteurs concrets de la vie économique, les politiques, ouverts à d'autres disciplines, sont aussi ceux qui forgent un dialogue permanent entre la théorie et les faits et font entrer l'économie dans le politique, permettant aux citoyens de s'en emparer. Ce sont aussi des têtes chercheuses en termes d'idées nouvelles, ceux par qui les dogmes se régénèrent. Pour reprendre le cas le plus éminent, Keynes n'aurait pas été Keynes s'il n'avait pas été féru d'art et de culture, joueur en bourse et sur les marchés de l'art, collectionneur, fonctionnaire du trésor prenant part à de multiples négociations internationales. S'ancrer dans le réel, c'est aussi cela. C'est combattre le cloisonnement des cultures et des milieux. Et pour affronter des incertitudes toujours aussi aiguës, certaines intelligences vont nous manquer ».

Le propos d'Olivier Passet est un beau et juste hommage à ses collègues économistes, en particulier à *Patrick Artus dont nous reprenons très souvent les analyses, dans ce document « Les réflexions que suggère l'actualité » mais pas seulement, analyses toujours enrichissantes et souvent décapantes. En tant que grand représentant de la pensée macroéconomique française, nous le remercions à nouveau pour l'importance considérable de ses apports à la science économique en général et à la pédagogie de l'enseignement de l'économie dont nous profitons pleinement en particulier. Un grand merci reconnaissant aussi à Olivier Passet pour avoir écrit de texte.*

Seconde question : L'économie contre la politique ?

En cette fin juin et début juillet intervient un véritable séisme politique : après les résultats aux élections européennes de début juin, le Président Macron décide de dissoudre l'Assemblé nationale et donc de provoquer des élections législatives anticipées le 30 juin pour le 1er tour et le 7 juillet pour le second.
Trois blocs politiques, que je qualifie d'extrêmisés (voir mon document sur ce thème écrit entre les deux tours), le bloc de gauche, le bloc du centre et le bloc de droite, s'opposent sur plusieurs terrains, en particulier celui des programmes économiques.
Dans ce contexte haut en incertitudes, Olivier Passet, Directeur de recherche à Xerfi, a réalisé quatre vidéos très instructives, j'allais dire « comme d'habitude ».
Les trois premières concernent les programmes économiques affichés par les trois blocs et ont été publiées avant le 1er tour et montrent en quoi les programmes politiques en matière économique sont tous irréalistes, voire insensés. La quatrième, publiée entre les deux tours, porte sur la question transversale de savoir si « une relance économique est-elle raisonnable ? », autrement dit quelle peut être l'efficacité d'une politique de type keynésien, ce qui donne une bonne occasion de réviser quelques fondamentaux avant les vacances d'été.
Nous reproduisons ci-après le contenu de chacune de ces vidéos :

Le programme économique de « Renaissance »

Comment faire pour incarner la continuité et susciter du désir quand le courant que l'on représente est devenu le point focal du mécontentement ? C'est le défi quasi impossible de Renaissance.
Face aux promesses de rupture des blocs concurrents, armés de promesses sociales fortes, il ne reste plus que la carte de la stabilité. Moi ou le chaos. C'est une carte qui peine à convaincre lorsque la politique raisonnable que l'on incarne est associée à l'une des plus fortes poussées de l'endettement depuis l'après-guerre. Mais elle dispose de quelques arguments dans le contexte de très forte incertitude géopolitique et financière qui caractérise l'économie mondiale depuis 2020 et quand les agences de notation sont aux aguets et quand la Commission européenne tire la sonnette d'alarme. *C'est donc la carte jouée par le parti présidentiel.*
Pause sur la politique de l'offre
Le programme Renaissance, c'est d'abord un statu quo implicite lourd de conséquences. Celui du maintien des réformes déjà actées : fiscalité, retraites, loi du travail, chômage, formation, etc. C'est la spécificité principale d'une plateforme dont la première singularité est de ne pas détricoter l'acquis libéral macronien. De l'aisance financière des entreprises, de la limitation des risques qui pèsent sur le capital dépend tout le reste : l'emploi, les salaires, l'investissement, l'attractivité. Une politique de l'offre étant à infusion lente, elle a besoin de constance. La seule concession faite à la pression de l'opinion, c'est l'abandon de la thématique de l'accélération des réformes. Il s'agit maintenant de gérer l'acquis, sans pousser plus loin le bouchon.
Pause sur la politique de l'offre donc.
Il faut bien sûr un peu de changement dans la continuité. Le parti présidentiel ne peut ignorer le premier rang que tient la problématique du pouvoir d'achat dans l'opinion. Les mesures de soutien aux dépenses des classes moyennes et populaires sont bien en devanture du programme, mais avec un coût direct ou indirect limité pour les finances publiques. Avec
1/ l'extension de la prime de partage de la valeur, dite Macron, exonérée de charges fiscales et sociales pour les salariés gagnant jusqu'à trois fois le SMIC, avec un plafond porté à 10 000 € par an et une possibilité de mensualisation ;
2/ la baisse de 10 à 15% à partir de février 2025 des tarifs réglementés de l'électricité pour les entreprises et les particuliers ;
3/ le transfert des cotisations sociales des salariés vers la TVA pour augmenter les salaires nets ;
4/ l'exonération des frais de notaire pour les primo-accédants jusqu'à 250 000 euros ;

www.christian-blaes.fr

5/ la création d'un fonds de rénovation énergétique pour les classes moyennes et populaires, avec pour objectif la rénovation de 300 000 logements d'ici 2027.
6/ Et enfin, l'extension de la complémentaire santé solidaire à 1 euro par jour aux retraités, étudiants, indépendants et demandeurs d'emploi sans mutuelle.
Il ne peut ignorer non plus l'urgence écologique. C'est même là que figure l'objectif le plus ambitieux du programme… si ambitieux d'ailleurs qu'il peut être suspecté d'irréaliste : 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2027, c'est héroïque. D'autant que le programme s'en remet exclusivement à l'investissement dans le nucléaire et les énergies renouvelables pour atteindre ses fins… autant dire des processus de longue haleine, ne commettant pas l'imprudence de jouer les taxes. L'ambition risque de surcroît d'être contrariée par le reflux des prix de l'énergie.
Capitaliser sur la peur des concurrents
Mais c'est sur la peur que peuvent susciter le RN et le nouveau front populaire en matière de crédibilité budgétaire que Renaissance entend surtout capitaliser. Il ne lui en faut pas beaucoup pour cela :
1/ la confirmation d'un moratoire sur les hausses d'impôt et
2/ 10 milliards d'économies budgétaires supplémentaires en plus de celles déjà actées.
Même flou que les autres sur le chiffrage ; même absence de bouclage véritable… mais partant de promesses bien moins coûteuses et surdimensionnées que les coalitions concurrentes… cela suffit à créer par contraste un sentiment de sérieux.
Le programme de Renaissance, c'est au fond du « en même temps homéopathique ». Un peu de pouvoir d'achat, un peu de consolidation budgétaire (plus postulée qu'avérée) et un volontarisme écologique qui n'engage rien d'autre que ce qui est déjà acté… Cela s'appelle de la prudence. Et à défaut de rêve, c'est le fonds de commerce sur lequel le parti présidentiel espère déclencher un vote, un vote de résignation à défaut d'être d'adhésion.

Le programme économique du NFP

Matraquage fiscal et le risque de sanction par les marchés, c'est la grande peur qui entoure le programme du nouveau front populaire. Mais avant de se lancer dans l'examen des moyens et de leurs effets, interrogeons-nous sur le diagnostic et les fins qui sous-tendent ce compromis.
Pour dire les choses sommairement :
• La France est confrontée à une triple urgence, sociale, écologique et industrielle qui exige de mobiliser des ressources financières pérennes.
• Le marché et la finance se sont révélés inefficaces en matière de réorientation industrielle et climatique de l'économie ; c'est donc à l'État d'être le maître d'œuvre de ces transformations.
• La sous-valorisation des salaires, en bas de l'échelle, démobilise le travail et pénalise in fine les entreprises aussi bien en termes de débouchés que de recrutement.
• Le recours disproportionné à la dette a pour première cause la sous-imposition du capital et de ses détenteurs.
Bref, pour que l'État soit moins submergé financièrement par l'urgence sociale et puisse réorienter ses dépenses sur l'investissement, social, écologique, industriel, il faut que les entreprises en fassent plus en matière de distribution primaire du revenu.
Face à cela, quels sont les principaux leviers d'action proposés ?
D'abord, celui de la planification industrielle et écologique, avec plusieurs axes : l'indépendance stratégique sur les domaines des semi-conducteurs, des médicaments, des technologies de pointe, de la voiture électrique, des panneaux solaires ; la structuration de filières françaises et européennes dans le renouvelable, de l'amont à l'aval. Avec une priorité concernant l'éolien en mer. L'objectif de sortie du nucléaire de LFI est abandonné.
Deuxième levier, l'investissement public, avec un gros plan de construction : logement social et isolation thermique notamment. Avec aussi un renforcement des capacités de la santé et l'éducation par plus de postes, plus de rémunérations et moins de déserts administratifs.
Troisième levier, réformer la finance et la gouvernance d'entreprises : par la création d'un pôle public bancaire associant la CDC et la BPI, dédié aux besoins sociaux et environnementaux ; par zéro financement bancaire des énergies fossiles ; par l'augmentation des réserves des banques pour faire face aux risques

www.christian-biales.fr

climatiques ; par l'incorporation d'un tiers de salariés dans les conseils d'administration ; par le conditionnement des aides aux entreprises au respect de critères environnementaux et sociaux.
Quatrième levier le plus médiatisé : booster l'offre de travail et la consommation en revalorisant les bas revenus. Avec notamment une revalorisation de 14% du SMIC, une hausse de 10% du point de la fonction publique, l'alignement du minimum retraite (dit contributif) sur le SMIC, l'indexation des salaires sur l'inflation ou la suppression de la taxe Macron de 10% sur l'énergie… et bien sûr la retraite à 60 ans.
La facture est très lourde. *Pour l'État d'abord*, avec un flou sur le chiffrage et le timing : pour y répondre la coalition revendique un financement par l'impôt… Les majorations étant concentrées sur les plus hauts revenus et patrimoines : progressivité accrue de l'IR au-dessus de 4 000 euros de revenu ; progressivité de la CSG ; rétablissement et élargissement de l'ISF ; cotisations sociales sur les dividendes, les rachats d'actions, l'épargne salariale, la participation. *Deuxième cible : les grands groupes*, avec une taxation des superprofits, (IAA, grande distribution notamment et plus au plan européen). Enfin quelques taxes écologiques résiduelles, notamment sur le kilométrage des produits importés.
Un pari à 50 milliards d'euros.
Côté entreprise, c'est d'abord un choc salarial, avant d'être fiscal, puisqu'il y a statu quo sur l'IS et les impôts sur la production. Elles doivent néanmoins compter avec une hausse graduelle des cotisations vieillesse et la taxation au moins partielle des heures supplémentaires. Conscient du risque de fragilisation des PME, le nouveau Front ouvre la possibilité d'une modulation selon le type d'entreprises, d'une protection de la sous-traitance, et d'un accompagnement financier des TPE/PME.
Face à ce programme, toujours la même controverse historique. Soit la volonté initiale s'étiolera dans le jeu des compromis entre les 50 nuances du nouveau Front. Soit l'intention de rupture initiale viendra se désintégrer sur le mur de l'argent et de la compétitivité. Sans entrer dans ce débat trop rabâché, s'il fallait retenir une seule question, c'est celle-ci : dans un contexte historiquement tendu des finances publiques, plus d'impôts fait-il plus de rentrées fiscales ? L'intention de financer le modèle français par de l'impôt équitable est louable. Mais augmenter la part des salariés rémunérés au SMIC, cela réduit le rendement des cotisations sociales quasi inexistantes à ce niveau de salaire, augmenter la masse salariale c'est diminuer les entrées d'IS ; taxer le capital, c'est taper sur l'assiette la plus volatile. Bref, miser sur 50 milliards de rentrées fiscales immédiates est héroïque. Et se louper sur ce pari, aujourd'hui et maintenant, une erreur qui ne pardonne pas.

Le programme économique du RN

Ne partons pas bille en tête sur le caractère financièrement insoutenable du programme économique du RN. C'est le parti-pris habituel des commentateurs et à vrai dire, il pourrait s'appliquer à la plupart des programmes qui misent d'abord sur leur succès pour s'autofinancer. Demandons-nous d'abord ce qui est prioritairement visé dans ce programme aux allures de souverainisme social.
Le cœur de cible symbolique du RN, ce sont les petits et les moyens revenus, côté ménages, les petites et moyennes entreprises côté offre. Avec deux priorités qui structurent la politique économique : le pouvoir d'achat, l'entrepreneuriat.
Question subsidiaire, aux dépens de qui et de quoi se bâtit cette politique… du moins en apparence ? Des grandes fortunes, des grandes entreprises, du climat, des étrangers, de l'Europe, du long terme. Cela a le mérite d'être simple et de prendre à contre-pied l'imaginaire macronniste soupçonné de s'intéresser en priorité aux premiers de cordée (champions du CAC 40, start-up nation, détenteurs de patrimoine, etc.), et de sanctionner les chômeurs, les carrières longues et pénibles, les décrochés du système. Il faut mettre cependant beaucoup de conditionnel à ce programme non stabilisé encore. L'écart risque d'être significatif entre ce qui est proposé et ce que permettra la contrainte budgétaire très tendue du moment ; et surtout l'état du droit constitutionnel, de nombreux dispositifs risquant de buter sur le principe d'égalité devant la loi.
Soutien ciblé sur le pouvoir d'achat et stratégies pour stimuler l'offre
Le soutien au pouvoir d'achat, notamment au bas et au milieu de l'échelle, devrait passer a priori par plusieurs leviers :
1. la baisse de la TVA sur l'énergie et les produits de première nécessité ;
2. la suppression des charges sociales sur les augmentations de salaires, jusqu'à 10% pour les rémunérations inférieures à 5 000 euros par mois ;

www.christian-dries.fr

3. la suppression de l'impôt sur le revenu pour les moins de 30 ans ;
4. une priorité d'accès à l'emploi public et au logement pour les citoyens français ;
5. l'abolition quasi-intégrale des droits de succession sur les classes moyennes et les classes populaires ;
6. une sortie du marché européen de l'électricité pour faire bénéficier le consommateur du coût national de production ;
7. l'abolition de la redevance avec la privatisation de l'audiovisuel public ;
8. enfin, même si la retraite à 62 ans n'est plus mise en avant, on peut supposer qu'un geste sera fait en direction des carrières longues, ceux ayant commencé à travailler avant 20 ans.

Côté offre, la cible est le petit patron : avec une baisse des impôts sur la production, centrée sur les PME, TPE ; un allègement des impôts sur les transmissions d'entreprises ; une exonération d'IS durant 5 ans pour les jeunes entrepreneurs ; un accès prioritaire aux commandes publiques françaises pour les entreprises nationales, doublé d'un grand flou sur d'éventuelles autres mesures protectionnistes.

L'illusion d'un programme favorable aux classes moyennes

Sur le papier, le RN prétend taxer d'abord le haut de la pyramide des revenus et de la richesse : impôts sur les superprofits des entreprises et sur le patrimoine financier des ménages (incluant les assurances-vie et autres placements). Tout cela étant doublé d'une lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Le parti ne s'encombre pas non plus d'un cahier des charges environnemental contraignant : jamais ne sont évoqués la sortie des énergies fossiles ou la neutralité carbone ; l'écologie version RN met le cap sur le nucléaire de nouvelle génération ou l'hydrogène et torpille les énergies renouvelables avec un refus de construction de nouvelles éoliennes et le démantèlement du parc existant. C'est aussi une renégociation de la contribution française à l'UE et le refus de nouveaux impôts européens. C'est l'exclusion des étrangers ayant travaillé moins de 5 ans en France de certaines prestations sociales et la limitation de l'immigration.

Ce programme est-il aussi favorable aux classes moyennes qu'il le prétend ? Non. Les grosses fortunes immobilières, les hauts revenus énergivores y trouvent leur compte notamment. Est-il bien financé ? Non. Joue-t-il le présent au détriment du long terme ? Oui. Regorge-t-il de faux cadeaux fiscaux déjà largement entérinés (notamment sur les transmissions) ? Oui. Est-il blindé du point de vue constitutionnel ? Non. Effraie-t-il vraiment les grands intérêts économiques ? Non. Sauf qu'il a l'apparence pour lui et les arguties d'experts contre lui, autrement dit la langue absconde d'une élite inaudible. S'aventurer sur le terrain de la déconstruction rationnelle est peine perdue. La pédagogie de la peur, du déclin et du "no alternative" utilisée par les gouvernements successifs depuis des décennies a fini par enfanter ce qu'elle devait enfanter. Un bras d'honneur qui ne se combat pas en quelques semaines. Pierre Veltz avait parlé d'économie désirable… seule antidote véritable aux convulsions de l'époque… mais cela ne s'écrit pas en 15 jours ».

« Une relance économique est-elle raisonnable ? »

« Lancer aujourd'hui un plan de relance keynésienne en France est-il justifiable sur le plan économique ? À priori non. Et l'on pourrait même dire que l'idée suscite une très forte aversion chez une majorité d'économistes, pour qui une telle initiative est jugée inefficace et dangereuse.

Un effet boomerang défavorable

La liste des contre-indications et des effets secondaires non désirables assaille nos cerveaux tant l'enseignement depuis des décennies donne la part belle à la critique des politiques keynésiennes en économie ouverte ; avec pour première réserve, que l'impact positif escompté sur le PIB sera dilué sur le reste du monde. Booster la demande, c'est booster les imports au moins autant que la production nationale, notamment dans une économie qui ne maîtrise ni l'amont de la production sur son territoire, ni l'aval, avec un socle industriel trop étroit. C'est donc aggraver le déséquilibre de la balance des paiements. L'impact de la relance étant faible sur la croissance, cette dernière va durablement dégrader le taux d'endettement de l'État, faute d'autofinancement par des recettes fiscales supplémentaires. Ces déséquilibres se doublent d'un risque inflationniste, faute d'un répondant de l'offre en volume. Une relance s'expose donc à un effet boomerang défavorable à la fois au pouvoir d'achat, à la demande intérieure et à la compétitivité. Partant de ces déséquilibres anticipés, les marchés financiers vont aggraver le score : les désordres sur le change ne sont plus d'actualité dans le contexte de l'euro, mais ce sont les taux d'intérêt qui prennent la relève : l'augmentation des spreads de taux risque d'enclencher un cercle vicieux sur la dette, publique et privée. Et cette anticipation de hausse des taux, pénalisant les prix d'actifs mobiliers et immobiliers, a un risque

christ-roi.fr

d'évasion des capitaux qui complique l'équation du financement. Bref, la relance keynésienne serait une fausse bonne idée.

Les politiques de relance, utiles en certaines circonstances.

En dépit de cette psalmodie des effets indésirables des politiques de relance, ces dernières sont-elles à proscrire en toutes circonstances ? L'histoire récente montre que non. Elles ont même joué un rôle décisif de sauvetage des capacités productives et financières des économies en 2008 à la suite de la brutale restriction liée à la crise des subprimes ; et en 2020 pour endiguer les effets des confinements. Dans les deux cas, il s'agissait moins de relancer une économie que d'éviter donc une destruction massive et irréversible de capital face à un choc transitoire. Il s'agissait aussi de faire porter le risque d'endettement par l'agent le plus robuste financièrement, autrement dit l'État. Et dans les deux cas, la thérapie, que l'on peut qualifier de keynésienne, a été menée de façon synchrone dans la plupart des économies développées, conjurant le risque de dilution de leur efficacité et recréant les conditions d'une économie fermée. Bref, les politiques keynésiennes retrouvent leur utilité pour contrecarrer la diffusion systémique des crises. En situation de détresse, elles sont le geste qui sauve. À l'instar d'un massage cardiaque, elles ne guérissent rien, mais peuvent sauver le patient. Surtout si, comme en 2008 et 2020, les banques centrales oxygènent le système financier par des interventions massives pour éviter l'embolie des marchés et une surchauffe des taux d'intérêt.

Les conditions de succès des politiques keynésiennes : l'exemple américain.

À noter aussi le cas américain, où les stop-and-go keynésiens ont toujours joué et continuent à jouer un rôle décisif de stabilisation. Dans cet espace relativement fermé, et dans un contexte de très forte flexibilité du marché du travail, propre à générer de l'instabilité, l'intervention contra-cyclique de l'État est consubstantielle de la stabilité des marchés. Bref, une politique keynésienne ça marche encore, mais sous conditions : dans une grande économie relativement fermée, dans un large espace intégré comme l'UE si ces politiques sont menées de façon synchrone, et si elles sont accompagnées de façon bienveillante par les banques centrales pour éviter une surchauffe des taux.

La nécessité d'une relance industrielle

Notons cependant que les politiques que l'on qualifie de keynésiennes, la plupart du temps, ne le sont pas. Les transferts incessants que font les États pour soutenir les agents privés ne sont que le produit dérivé des mauvaises politiques de l'offre. À force de resserrer l'étau sur le travail par une pression excessive sur les salaires, de prêter à la concurrence des vertus qu'elle n'a pas sur le renforcement productif, nos économies, dépouillées de leurs capacités industrielles, ne se bouclent que par l'intervention continue des États en soutien du revenu courant. L'État oubliant au passage que son rôle premier est d'investir dans le capital humain, la sécurité, les infrastructures, la recherche et de flécher la commande vers les secteurs d'avenir implantés sur le territoire. La détestation de la relance keynésienne et le fétichisme des politiques de l'offre conduisent à cette aberration. Le marché ne fonctionne plus qu'avec la béquille de l'État et de la dette. Et si les relances keynésiennes ne sont pas la panacée, sortir de ce piège passera par une relance industrielle et climatique. Non pour soutenir la demande à court terme, mais pour construire les bases d'une autonomie stratégique à long terme ».

ANNEXE : LA SOUVERAINETÉ

En préambule, un hommage à Coralie Delaume, avec son dernier livre publié chez Michalon à titre posthume en 2021, « Nécessaire souveraineté », dont voici un extrait :

« (…) Souveraineté nationale d'une part, souveraineté populaire de l'autre. Comment les articuler ? L'une et l'autre sont l'avers et le revers d'une même médaille. Plus exactement, la première est la condition de possibilité de la seconde. La souveraineté nationale correspond à la "souveraineté externe", c'est-à-dire à l'indépendance nationale, le fait que la nation ne peut être soumise au commandement d'autrui. Cela implique qu'à l'international, toutes les nations sont égales. Ce principe n'est évidemment jamais réalisé dans les faits puisque les rapports entre nations sont des rapports de force, que la force est inégalement répartie et qu'il existe des impérialismes. Qu'on songe par exemple à l'extraterritorialité du droit américain et à ses effets sur nos entreprises. Mais c'est en tout cas ce vers quoi l'on doit tendre, car il ne peut y avoir de souveraineté populaire sans nation souveraine pour être le lieu de son expression. "Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation", pose l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, parfaitement complété par celui de la Constitution de 1958 : "La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum". Le fait que la souveraineté ne soit plus hétéronome – qu'elle ne procède plus de Dieu mais se loge dans la nation – est une étape vers l'autonomie. Mais celle-ci n'est parachevée que lorsque le peuple devient titulaire de cette souveraineté, la souveraineté populaire n'étant que l'autre nom de la capacité à s'autodéterminer, de la liberté d'un peuple à disposer de lui-même et donc de la démocratie. Les dispositions qui figurent dans le bloc de constitutionnalité français ne font pas exception et l'on en trouve de semblables dans les constitutions d'autres démocraties libérales. Ainsi la Loi fondamentale allemande dispose-t-elle que "tout pouvoir d'État émane du peuple" (art. 20), la Constitution italienne que "la souveraineté appartient au peuple" (art. 1) et l'espagnole que "la souveraineté nationale réside dans le peuple espagnol duquel émanent les pouvoirs de l'État" (art. 1.2).
Mais d'où vient que la souveraineté nationale – donc la souveraineté populaire – se soit atrophiée ? Souvent, pour les "souverainistes" – qu'ils assument ou non l'étiquette –, l'Europe supranationale est la clé. L'Union européenne est le cadre d'airain qui emprisonne les souverainetés nationales, et "l'européisme" la religion séculière au nom de laquelle tout est permis, y compris d'ignorer les plus claires expressions de la souveraineté populaire. On l'a vu avec les référendums français et néerlandais de 2005, et de manière plus spectaculaire encore avec le référendum grec de 2015. Mais l'Union européenne n'est rien d'autre qu'une petite mondialisation pure et parfaite d'échelle régionale immédiatement branchée sur la grande. Elle est le foyer du néolibéralisme maximal, la région du monde où l'on observe dans leur expression la plus aboutie la mise en marché de toute chose d'une part, la montée en puissance, l'autonomisation et la politisation des technocraties et autres "indépendantes" d'autre part. L'Union européenne – qui n'est pas l'Europe – est avant tout un grand marché dérégulé. Depuis l'Acte unique de 1986 y prévalent les "quatre libertés" : libre circulation des marchandises, des travailleurs, des services et du capital, la création de l'euro ayant parachevé la libre circulation des capitaux entre les pays qui l'ont adopté. Chaque pas de plus vers cette "union sans cesse plus étroite" qu'annonce l'article 1er du traité sur l'UE (TUE) constitue non une convergence des peuples mais une extension du domaine du marché. Les directives que la Commission envoie tous les ans aux États dans le cadre du "semestre européen" comme les jurisprudences de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ont pour objet de faire obstacle à tout ce qui pourrait « restreindre en puissance, l'autonomisation et la politisation des technocraties et autres "indépendantes" d'autre part. L'Union européenne – qui n'est pas l'Europe – est avant tout un grand marché dérégulé. Depuis l'Acte unique de 1986 y prévalent les "quatre libertés" : libre circulation des marchandises, des travailleurs, des services et du capital, la création de l'euro ayant parachevé la libre circulation des capitaux entre les pays qui l'ont adopté. Chaque pas de plus vers cette "union sans cesse plus étroite" qu'annonce l'article 1er du traité sur l'UE (TUE) constitue non une convergence des peuples mais une extension du domaine du marché. Les directives que la Commission envoie tous les ans aux États dans le cadre du "semestre européen" comme les jurisprudences de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ont pour objet de faire obstacle à tout ce qui pourrait "restreindre ou fausser le jeu de la concurrence" (art. 101 du traité

www.christian-biales.fr

sur le fonctionnement de l'UE, le TFUE). Depuis les années 80, l'UE a favorisé la libéralisation de tous les services publics en réseau (énergie, communications, transports) en invitant les États membres à les ouvrir à la concurrence, souvent pour les privatiser ensuite. La Commission a négocié ou négocie mille et un accords de libre-échange : avec le Japon (JEFTA), avec le Canada (CETA), avec le Mexique, le Vietnam, le Mercosur, la Nouvelle-Zélande ou encore l'Australie. Chaque année, elle enjoint les États membres à "libérer le travail" et à desserrer ces "freins à l'emploi" que seraient les acquis sociaux. (…) ».

Coralie Delaume, décédée à 44 ans en décembre 2020, laisse des très beaux ouvrages, notamment « Europe, les États désunis », paru en 2014, et « La fin de l'Union européenne » écrit avec David Cayla et paru en 2017.

I-LA SOUVERAINETÉ ET L'UNION EUROPÉENNE

Pour étudier ce thème très actuel, je propose 4 textes : deux plutôt officiels en ce sens qu'ils émanent d'organismes directement liés aux institutions européennes et deux autres produits par des experts extérieurs.

.biales.fr

1) Droit de l'Union et souveraineté nationale, comment ça marche ? » de la Commission européenne (18 octobre 2021)

« On l'entend de plus en plus dans le débat public : la souveraineté nationale serait menacée par la primauté du droit européen. Selon certains, la seule solution serait de s'affranchir, partiellement ou totalement, ponctuellement ou définitivement, des règles européennes pour sauvegarder la souveraineté nationale. Autrement dit, mettre fin à la primauté du droit européen.
La construction européenne est avant tout une union de **valeurs** et de **droit**. Le droit de l'Union qui l'accompagne est le fruit d'un long processus de construction entamé au XXe siècle. Oui, les États ont choisi librement de partager leur souveraineté nationale, c'est la définition même de l'Union européenne. C'est grâce à cette imbrication des ordres juridiques nationaux et européen, que l'Union existe, fonctionne et avance, pour "*créer une union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe"* (article 1 du traité sur l'Union européenne). Le principe de primauté du droit de l'Union sur le droit national a été posé dès 1964 par la Cour de justice européenne. La justice française s'y est ralliée, la Cour de cassation en 1984, le Conseil d'État en 1998. Ce principe assure aux autorités publiques, citoyens et entreprises que les normes adoptées au niveau de l'Union européenne sont appliquées dans tous les États membres de la même façon.

Petit retour historique sur le rôle du droit dans le processus de construction européenne
Peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le fonctionnement de l'État et la vie politique dans nos pays démocratiques ont été profondément modifiés par un double phénomène.
D'une part, l'apparition d'un tribunal constitutionnel, pour fixer les règles de conduite que les citoyens et les partis, mais également l'État et ses institutions, étaient tenus de respecter. D'autre part, la relance de l'idée d'un nouvel ordre européen.
Par rapport aux organisations classiques d'États, l'UE découle du "concept de l'intégration", sans qu'il y ait eu de fusion de la souveraineté nationale. Les États membres n'étaient en effet pas prêts à renoncer, au profit d'un État fédéral européen, à la structure de leur État nation récemment retrouvée et consolidée après la Seconde Guerre mondiale. Ils sont donc parvenus à un compromis qui, sans devoir ériger un État fédéral européen, allait toutefois plus loin qu'une simple coopération entre États.
Le droit au fondement de la logique d'intégration européenne
Pour construire l'Europe, les États (aujourd'hui 27) ont conclu entre eux des traités instituant des Communautés européennes, puis une Union européenne, dotées d'institutions qui adoptent des règles de droit dans des domaines déterminés par les traités. Ces traités constituent le droit primaire, qui prime sur toute autre source de droit national (constitution, lois, règlements) ou de l'Union (règlements, directives, décisions).

La Commission européenne est chargée de veiller à ce que tous les pays de l'UE appliquent correctement la législation de l'Union. C'est pourquoi on l'appelle la « gardienne des traités ».
De son côté, la Cour de justice de l'Union européenne joue le rôle de "Cour Constitutionnelle" de l'UE. Sa mission consiste à examiner la légalité des actes de l'Union et à assurer une interprétation et une application uniformes du droit de celle-ci.
Au fil de sa jurisprudence, la Cour de justice a dégagé l'obligation pour les administrations et les juges nationaux :

- d'appliquer le droit de l'Union à l'intérieur de leur sphère de compétence et de protéger les droits conférés par celui-ci aux citoyens. Selon ce principe, le droit de l'Union ne crée pas seulement des obligations réciproques entre les États membres, mais produit, au profit des citoyens et entreprises, des effets immédiats en leur conférant des droits individuels que les autorités et juridictions nationales doivent sauvegarder;
- et de laisser inappliquée toute disposition contraire du droit national, qu'elle soit antérieure ou postérieure à la norme de l'Union.

Un processus décisionnel partagé
Dans les traités de l'Union sont ainsi détaillés les domaines de compétences : le principe qui s'applique est que l'UE et ses institutions sont dotées uniquement des compétences qui leur ont été attribués par les États membres dans les traités. C'est le principe des compétences d'attribution.
Il y a ainsi trois catégories de compétences :

- Des compétences exclusives de l'UE (article 3 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE)) dans les domaines dans lesquels il est présumé qu'une mesure au niveau de l'UE est plus efficace qu'une mesure non coordonnée d'un quelconque État membre. Ces domaines sont délimités avec précision et englobent l'union douanière, l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur, la politique monétaire de l'euro, la politique commerciale commune, etc. Dans ces domaines d'action, seule l'UE peut légiférer et adopter des actes juridiquement contraignants. Les États membres ne peuvent le faire par eux-mêmes que s'ils sont habilités par l'Union, ou pour mettre en œuvre les actes de l'Union (article 2 du TFUE) ;
- Des compétences partagées entre l'UE et les États membres (article 4 du TFUE) dans les domaines où l'action de l'UE apporte une plus-value par rapport à une action des États membres. Ces domaines sont les plus nombreux : marché intérieur, cohésion économique, sociale et territoriale, agriculture et pêche, environnement et transports, réseaux transeuropéens, énergie, espace de liberté, de sécurité et de justice .... Ici, l'UE dispose d'un privilège d'exercice de la compétence qui, du reste, ne porte que sur les éléments régis par l'acte juridique concerné de l'Union et non sur l'ensemble du domaine politique. Les États membres exercent leur compétence dans la mesure où l'UE n'exerce pas la sienne ou a décidé de cesser de l'exercer (article 2 du TFUE), par exemple si un acte législatif est abrogé.
- Des compétences d'appui (article 6 du TFUE) : l'UE intervient exclusivement pour coordonner ou compléter l'action des États membres ; elle ne peut en aucun cas harmoniser les dispositions de droit national dans ces domaines soumis à la compétence d'appui. Cette catégorie de compétences comprend la protection et l'amélioration de la santé humaine, l'industrie, la culture, le tourisme, l'éducation, la jeunesse, le sport, la formation professionnelle, la protection civile et la coopération administrative. Dans les domaines de la politique économique et de l'emploi, les États membres reconnaissent explicitement que leurs mesures nationales doivent être coordonnées au sein de l'UE.
  Par exemple, en matière migratoire, il faut relativiser la « soumission » de la France aux juridictions européennes : l'asile et l'immigration faisant l'objet d'une compétence partagée entre États membres et l'Union, en aucun cas, l'UE ne peut décider à la place d'un État membre de sa politique de visa ou de ses conditions d'octroi du statut de réfugié. De plus, dans ce domaine, la France a également signé et ratifié des accords internationaux qui

l'engagent. Par exemple, la France a ratifié la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, qui définit les modalités d'octroi du statut de réfugié ainsi que les droits et devoirs de ces personnes. La France a également signé des traités internationaux comme la Convention européenne des droits de l'Homme signée par les 47 pays membres du Conseil de l'Europe ou le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Rappelons également que si la Commission européenne peut proposer une législation, selon ses compétences, les décisions qui sont adoptées à la fin du processus législatif, le sont à la fois par les gouvernements des États membres au sein du Conseil de l'Union européenne et par les représentants des citoyens européens au sein du Parlement européen *(/informations/lunion- europeenne-nest-pas-democratique-vraiment-2020-07-08_fr*.

Remettre en cause le droit de l'Union : une menace pour l'édifice européen

Remettre en cause la primauté du droit européen par rapport au droit national menace de détruire l'ensemble de l'édifice européen. À suivre une telle logique, sans primauté, il n'y a plus d'intégration européenne : la législation européenne varierait d'un État membre à l'autre, au bon vouloir des États membres et des juges nationaux. Les citoyens et les entreprises perdraient la garantie que les normes de l'Union soient appliquées partout dans l'Union de la même manière. L'application de normes serait alors constamment soumise à la menace d'un blocage par un État membre dont la spécificité pourrait mettre à mal toute l'efficacité et l'utilité de l'UE. L'UE ne serait plus une Union, mais une organisation internationale régionale sans réelle portée ni efficacité. Autant dire que s'en serait terminé de l'UE ! ».

2)L'Union européenne n'est pas démocratique ! Vraiment ? de la Commission européenne (8/7/2020)

L'Union européenne *a aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une* ***démocratie représentative****. Tout citoyen a son mot à dire : en votant aux élections nationales pour le parti qui défend sa vision de l'Europe (et donc en ayant des ministres qui porteront cette vision à "****Bruxelles"****), en élisant directement son député européen, ainsi que par l'intermédiaire des députés nationaux qui eux aussi font entendre leurs voix sur les sujets européens.* ***L'Union*** *est également pionnière en matière de* ***démocratie participative****.*

L'Union européenne a tout d'une démocratie représentative !

1. Un système démocratique similaire à ce qui existe dans les États membres

L'Union européenne fonctionne en fait comme une démocratie représentative nationale : un gouvernement (la Commission européenne) propose des lois (directives ou règlements) à un Parlement, qui au niveau européen comporte deux branches : le **Parlement européen** qui représente directement les citoyens et le Conseil des ministres européens composé des ministres nationaux, représentant les **États membres**.

Bizarre ? Non, le système est comparable à celui d'une fédération, comme l'Allemagne, où il y a aussi un gouvernement, une chambre élue directement (le Bundestag) et une chambre comprenant des représentants des exécutifs régionaux des « Länder » (le Bundesrat).

2. Le Parlement européen représente directement les citoyens

Le **Parlement européen** est élu tous les cinq ans directement par les citoyens européens, c'est-à-dire les citoyens qui ont la nationalité d'un État membre.

Aujourd'hui, à quelques rares exceptions près, il décide à pied d'égalité avec le **Conseil des ministres** avec lequel il adopte les lois européennes ainsi que le budget de l'Union.

Le Parlement européen n'a cependant pas de "droit d'initiative" formel ; la **Commission européenne** est en effet la seule institution à pouvoir proposer des lois. Mais le Parlement européen peut, à la majorité de ses membres, demander à la Commission de soumettre une proposition sur une question qui lui parait nécessiter l'action de l'Union (article 225 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne – TFUE).

Enfin, le **Parlement européen** approuve ou rejette la gestion du **budget annuel de l'Union** dont la responsabilité repose sur la Commission européenne. C'est la procédure de "décharge budgétaire".
Le Parlement européen peut également adopter une motion de censure à l'égard de la Commission européenne et l'obliger à démissionner en cas de mauvaise gestion (article 234 TFUE).

3. Le Conseil des ministres

Les **ministres nationaux** sont réunis au sein du **Conseil** en fonction des sujets traités, par exemple le Conseil agriculture ou commerce. Les ministres représentent leur gouvernement, qui émane de la majorité qui s'est constituée au niveau national suivant les résultats des élections. Ils se réunissent au moins une fois par mois à Bruxelles pour négocier et adopter les propositions de la Commission, dans la plupart des cas avec le Parlement européen. Autrement dit, "**Bruxelles"**, ce sont aussi les États membres !

4. La Commission européenne, reflet des élections européennes

La Commission propose des textes législatifs. Elle ne les adopte pas. Ce pouvoir appartient aux ministres nationaux (**Conseil des ministres**) et aux députés européens (**Parlement européen**).
Le(la) candidat(e) président(e) de la Commission est proposé(e) par le Conseil européen au Parlement européen, **en tenant compte du résultat des élections européennes**. Avant de pouvoir commencer à constituer son "équipe", le/la futur(e) président(e) de la Commission doit être **élu(e) par le Parlement européen**. Ensuite, chaque État membre propose un(e) candidat(e) commissaire qui doit passer une audition, une sorte de grand oral, devant le Parlement européen. Cette épreuve n'a rien d'une formalité puisque la candidature de certains commissaires a été repoussée dans le passé par le **Parlement européen** ! Enfin, l'ensemble des commissaires et le président de la Commission doivent être approuvés en tant que collège une fois encore par le Parlement européen avant d'entrer en fonction.

5. Les parlements nationaux ont aussi leur mot à dire

Les **députés nationaux** reçoivent eux aussi toutes les propositions de textes législatifs européens, ils en débattent et adoptent des résolutions qui influencent le processus législatif en cours au niveau européen. Les parlements nationaux peuvent en outre se regrouper pour s'opposer à une proposition de la Commission européenne s'ils considèrent qu'elle outrepasse les compétences attribuées à l'UE. Dans ce cas, les parlements nationaux peuvent sortir un **« carton jaune »** (ou rouge) à la Commission qui devra démontrer que la division des compétences est respectée ou, dans le cas contraire, amender voire retirer sa proposition.

6. L'Union européenne est aussi une pionnière de la démocratie participative !

L'UE a tout d'abord l'obligation de faire de larges consultations avant de proposer une initiative législative. Chaque citoyen, partie prenante, association, etc. peut exprimer son avis et faire une contribution qui sera analysée. La Commission est très consciente de la complexité de la législation et des **procédures européennes**. Elle travaille à leur simplification et pour ce faire a mis en place une plateforme appelée "REFIT" qui permet aux citoyens de faire des suggestions pour alléger la législation européenne et réduire les formalités. Par exemple, pour la période 2021-2027, la Commission a proposé 80 mesures de simplification pour la mise en œuvre de la politique de cohésion (fonds social, fonds de développement régional, fonds pour la pêche).
L'Union européenne a également instauré – et elle est la première institution internationale à l'avoir fait – une **initiative citoyenne** *(/informations/la-commission-europeenne-ne-donne-jamais-suite- aux-initiatives-citoyennes-vraiment-2021-04-27_fr)* : un million de citoyens issus de 7 États membres peuvent saisir la Commission européenne et lui demander de formuler une proposition de loi dans un domaine couvert par les Traités. Plusieurs de ces initiatives ont abouti (entre autres concernant la protection de la population et de **l'environnement** contre les pesticides toxiques) et 13 nouvelles initiatives sont actuellement en cours de collecte de signatures.
La Commission a enfin créé un **registre de transparence** où doivent s'enregistrer tous les représentants d'intérêts qui souhaiteraient la rencontrer. Tous les **membres de la Commission** doivent ainsi rendre publics les contacts qu'ils ont avec des individus ou organismes extérieurs. Presque 12 000 entités ont été enregistrées dans ce cadre (à la date du 30/01/19).

La Commission n'est pas retranchée dans son bastion bruxellois. Elle est présente dans chaque pays pour mieux se rapprocher des citoyens à travers ses **Représentations**. Celles-ci ont à la fois une fonction d'Ambassade et un rôle d'écoute et de communication envers les citoyens. Elles s'appuient pour cela sur un réseau de **Centres d'information Europe direct** (CIED), réparti sur tout le territoire national (une cinquantaine en France). Les Représentations et les CIED organisent régulièrement des dialogues citoyens, près de 150 dans toute l'Union européenne depuis 2012, et autant de débats privilégiés entre les citoyens et des **personnalités européennes**, avec les acteurs politiques nationaux ou locaux, sur des questions d'**actualité européennes**.

7. La Conférence sur l'avenir de l'Europe

Lancée le 9 mai 2021, la **Conférence sur l'avenir de l'Europe** *(https://futureu.europa.eu)* se présente comme un exercice inédit de **démocratie participative**, dont l'objectif est de donner aux citoyens des 27 Etats membres, la possibilité d'exprimer ce qu'ils attendent de l'Union européenne. Pendant plusieurs mois, des débats, conférences et autres évènements sur l'avenir de l'Europe ont été organisés dans tous les pays membres de l'UE. A cela s'ajoute la plateforme en ligne de la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui a permis aux citoyens de s'exprimer et de dialoguer sur 8 thématiques : le changement climatique et l'environnement ; la santé ; une économie plus forte, justice sociale et emploi ; l'UE dans le monde ; les valeurs et droits, l'état de droit et la sécurité ; la transformation numérique ; la démocratie européenne ; et la migration.

Les conclusions de la Conférence seront connues au printemps 2022 et devront traduire les principales propositions et questions des Européens. Un exercice de démocratie participative réussi ? Selon les Européens, oui ! Les résultats d'un Eurobaromètre publié le 9 mars 2021, indiquent que 76% des Européens s'accorderaient à dire que la Conférence sur l'avenir de l'Europe est un "progrès significatif pour la démocratie en Europe" ».

4) La souveraineté est-elle soluble dans l'Union européenne ? de V. Constantinesco

Vlad Constantinesco, dans L'Europe en formation, n° 368 de l'été 2013, éditions du Centre international de formation européenne.

« L'État souverain et le gouvernement représentatif sont les deux grands artifices qui nous ont permis d'accommoder dans la civilisation et la liberté d'incroyables masses d'hommes, [...] *nous avons entamé la construction de deux grands artifices nouveaux, l'un qui a radicalement restreint, sinon annulé, la souveraineté, affectant du même coup la représentation* [il s'agit de la construction européenne]*, l'autre* [il s'agit de l'État-providence] *qui a directement changé le sens de celle-ci* [...][1] *» « Pour nous, Européens, le champ de la souveraineté est clos, la fable du souverain est terminée* [2]*. »*

Introduction[3]

Le juge Anthony Kennedy, dans son opinion concurrente au soutien de l'arrêt rendu en 1995 par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *U.S. Term Limits,*

1. Pierre Manent, *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Gallimard (L'Esprit de la Cité), 2006, p. 8.
2. Gérard Mairet, *La fable du monde. Enquête philosophique sur la liberté de notre temps*, Gallimard (NRF Essais), 2005, p. 15
3. Soluble : 1) (1267) du bas-latin solubilis, de solvere, qui peut se dissoudre (dans un liquide), 2) (1690) qui peut être résolu. Dictionnaire Petit Robert, 1968, p. 1665. Nous avions publié, il y a quelques années, dans les *Mélanges* en l'honneur de Ferdinand Kinsky (Presses d'Europe, 2005, p. 23) une contribution intitulée : "La souveraineté est-elle soluble dans le fédéralisme ?" Le présent article en reprend quelques éléments.

Inc. v. Thorton[4], décrit le fédéralisme comme « *une tentative pour briser l'atome de la souveraineté* » (« *federalism as an attempt to split the atom of sovereignty »*). La formule est devenue classique car elle illustre de manière plastique[5] comment le fédéralisme – en tant que construction politique – conduit à reconsidérer une notion fondamentale comme l'est la souveraineté, notion sur laquelle se sont édifiés, depuis la Renaissance, les États actuels et sur laquelle repose, aujourd'hui, la coexistence des souverainetés étatiques, appelée – non sans exagération[6] – 'société internationale', et reposant sur l'égalité souveraine des États. L'atome de la souveraineté, considéré, depuis l'époque de l'apparition de cette notion, comme

www.cristal

indivisible et insécable pourrait donc être brisé par le fédéralisme. Mais le fédéralisme lui-même est une vaste contrée[7] qui abrite de nombreuses demeures et recouvre de multiples significations[8].

Si le fédéralisme est capable de faire éclater l'atome de la souveraineté, quel impact l'intégration européenne a-t-elle pu produire sur les souverainetés de ses États membres, ceux qui l'ont fondée comme ceux qui y ont adhéré ? La voie suivie par la construction européenne est l'*intégration fonctionnelle*, initiée le 9 mai 1950 par la déclaration Schuman. Il est question dans ce texte, mûrement réfléchi, de proposer le rapprochement des conditions de production de deux produits straté- giques d'abord, pour créer des "*réalisations concrètes créant des solidarités de fait"* qui permettront, à l'avenir, de "*jeter les bases d'une fédération européenne* [9] ".

4. U.S. Term Limits Inc. *v*. Thornton, 514 U. S. 779 (1995).

5. On sait maintenant que les atomes possèdent des noyaux, eux-mêmes composés de protons et de neutrons, ce qui rend rétrospectivement la comparaison du juge Kennedy un peu hasardeuse.

6. L'observation montre que les États souverains se trouvent les uns vis-à-vis des autres plutôt dans une sorte d'état de nature que dans l'état de société, en dépit de l'existence de règles de droit international et d'une organisation internationale à vocation universelle, les Nations unies.

7. Voir par exemple, pour une première approche : Denis de Rougemont (sous la direction de) et François de Saint-Ouen (édité par), *Dictionnaire international du fédéralisme*, Bruylant, 1994.

8. On oppose volontiers, de manière dichotomique, le *fédéralisme 'politique'* ou '*hamiltonien*', qui a en vue la construction d'un ensemble politique entre États, et le *fédéralisme 'intégral'*, ou '*proudhonien*', qui entend appliquer les principes d'organisation du fédéralisme (autonomie, participation, exacte adéquation, garantie) à l'ensemble de l'organisation de la société. On opposera aussi, s'agissant du fédéralisme 'politique', les notions de *confédération d'États* (fondée sur un traité international, connaissant une faible institutionnalisation des institutions centrales, préservant la souveraineté des États membres) à l'*État fédéral* (fondé sur une constitution, dont les institutions centrales développées, fondées sur le principe de participation, disposent de pouvoirs réels, les États membres étant autonomes mais non-souverains). Ces différentes versions du fédéralisme ont en commun de reposer sur une conception 'classique' de la souveraineté.

9. « [...] *La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.* [...] » « [...] *Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.* [...] »

La méthode proposée n'est pas de créer directement un ensemble fédéral[10], mais de créer progressivement les conditions de son émergence[11].

Il est juste d'ajouter que probablement tous les termes qui seront ici utili- sés (souveraineté, fédération, confédération, etc.) ne renvoient pas aux mêmes contenus dans chacun des États membres de l'Union. Les singularités de chaque histoire et de chaque culture politique nationale peuvent déboucher, même entre voisins proches comme l'Allemagne et la France, sur des oppositions marquées, comme le constate une récente étude :

« Notre conviction : que l'histoire de la construction européenne gagnerait à être interprétée à l'aune des grandes masses spirituelles au travail dans ce choc franco-allemand. Conflit entre souveraineté et subsidiarité, entre la politique et le social, entre l'État-nation unitaire et la nation-État fédérale, entre l'État législateur et le Rechtstaat[12]. »

Et il n'est pas inutile non plus de constater que la souveraineté peut encore séduire les peuples qui en ont été privés pendant les décennies du communisme qu'ils n'avaient pas choisi, ainsi que ceux qui, mal à l'aise dans les frontières de leur État, aspirent à la souveraineté. Ce double public de *supporters* de la souveraineté justifie l'attraction qu'elle exerce encore et qui se manifeste par des réticences – voire des résistances – à l'égard de l'Union européenne. Joignons-y une troisième catégorie, ceux qui imputent à l'Union les failles, voire les faillites, de leurs propres gouvernants et sont d'avis que tout irait mieux si les États souverains défaisaient l'Union qu'ils ont créée ou si leur État quittait l'Union, au nom de sa souveraineté. Bref, l'invocation de la souveraineté a encore de beaux jours devant elle en Europe !

Peut-être convient-il de préciser – provisoirement – le sens des termes que l'on emploiera. On définira volontiers la souveraineté comme liberté et non comme puissance[13], cette liberté se justifiant par le titre reconnu à une entité considérée comme souveraine d'exercer précisément les attributs qu'il est convenu de faire découler de la souveraineté. Étant une qualité, la souveraineté ne saurait se résumer à l'addition de compétences, ni, en toute rigueur, à la "compétence de la compétence".

www.dimension-libres.fr

10. « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait* ».
11. L'alternative entre la méthode constitutionnelle et l'intégration fonctionnelle a été tranché en faveur de la seconde. Voir Léontin-Jean Constantinesco, "Fédéralisme-constitutionnalisme ou fonctionnalisme ? Réflexions sur la méthode de l'intégration européenne", *Mélanges Fernand Dehousse*, Fernand Nathan/Labor, volume II : *La construction européenne*, p. 19. L'échec de la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe l'a confirmé.
12. Julien Barroche, *État, libéralisme et christianisme. Critique de la subsidiarité européenne*, Nouvelle Bibliothèque de thèses de Science Politique, 2012, p. 301
13. La formule est de J. Combacau, "Pas une puissance, une liberté : la souveraineté internationale de l'État", *Pouvoirs*, n° 67 - novembre 1993, p. 47-58.
L'hypothèse que cet article propose est la suivante : l'intégration fonctionnelle – en évitant d'aborder de front la question de la souveraineté, n'a-t-elle pas pro- gressivement et imperceptiblement abouti à dissoudre les souverainetés des États membres – alors même que ces souverainetés sont encore perçues comme vivaces par les peuples de ces États comme par leurs gouvernants[14] ? (1)

Mais ce premier phénomène – la désagrégation des souverainetés des États – ne s'est pas traduit, au niveau de l'Union, par une volonté de mettre en place les éléments d'une authentique souveraineté européenne. (2)

Ainsi, la souveraineté se serait dissoute, sans que soit abordé ni résolu le prin- cipal problème qu'elle pose, à savoir celui de sa localisation, au centre ou à la périphérie. Car l'Union européenne oscille entre deux difficultés existentielles: une dissolution des souverainetés (des États), mais sans reconstitution d'une souveraineté (de l'Union). L'inconfort de cette situation – et la contradiction qu'elle révèle – explique pourquoi l'Union affronte aussi difficilement les chocs qui la frappent (crise monétaire, crise économique, chômage) sans trouver dans les opi- nions publiques nationales les soutiens qui lui seraient nécessaires pour progresser de manière décisive et efficace. (paradoxalement, et c'est un signe, le taux d'abs- tention aux élections européennes n'augmente-t-il pas à mesure que s'accroissent des pouvoirs du Parlement européen ?)

1. L'Union européenne, facteur de dissolution des souverainetés des États membres

L'Union européenne est une création singulière et originale à bien des égards. Moins qu'un État, mais plus qu'une simple organisation internationale, selon la formule consacrée, l'Union semble rebelle à toute classification ou, plutôt, elle constitue à elle seule une catégorie originale, celle des *organisations internationales d'intégration*[15]. Fondée sur des traités internationaux, révisés par des procédures qui exigent l'unanimité des États membres, l'Union européenne repose, en définitive, sur le consentement donné par les États membres à son existence et à ses développements. Telle quelle, l'Union semble bien être une manifestation des souverainetés conjointes de ses États membres, sans nullement paraître les menacer de dissolution.
14. Un courant non-négligeable d'auteurs estime que l'intégration européenne aurait plutôt renforcé les États membres et donc leur souveraineté. Voir par exemple A. S. Milward, *The European Rescue of the Nation-State,* 2ème éd. Routledge, 2000.
15. Qui s'opposent aux *organisations internationales de coopération*. Ces dernières mettent en ouvre un processus linéaire et horizontal de coopération interétatique, qui ne modifie en rien les structures des États qui y participent, identiques à eux-mêmes à la fin de ce processus. Au contraire, les *organisations d'intégration* engagent une démarche qui affecte en profondeur les États qui y sont associés, en transformant considérablement et durablement le mode de fonctionnement de leurs pouvoirs publics.
Au contraire même : on peut estimer que l'Union concourt à la sauvegarde des souverainetés de ses États membres en assurant son soutien financier aux États menacés de défaut de paiement[16].
Pourtant, en observant l'évolution de l'Union sur plus d'un demi-siècle, force est de constater que tant les révisions successives des traités constitutifs, leur interprétation par la Cour de justice de l'UE et les prises de position des juridictions constitutionnelles des États membres ont conduit, jusqu'à récemment, à esquiver la question de la souveraineté. (A)
Une observation analogue pourra être faite quant aux manières de qualifier l'Union européenne: qu'il s'agisse d'une organisation *supranationale*, ou d'une "fédération" (ni État fédéral, ni confédération d'États) ces termes aboutissent aussi à escamoter la question de la souveraineté. (B)

A) Évolution de l'Union européenne et souveraineté des États membres

1) C'est une évidence d'observer que développement de l'intégration européenne s'est manifesté par l'élargissement continu des missions que les États membres ont confiées à l'Union. La logique de l'*intégration fonctionnelle* commande que chaque étape de la libération des entraves qui pèsent sur la libre

circulation des marchandises et des facteurs de production (travail, capital, services) soit complétée - pour sa réussite – d'une étape supplémentaire, elle-même suivie d'autres étapes, toutes aussi nécessaires.
Ainsi peut-on résumer le remarquable parcours qui, en plus d'un demi-siècle, a conduit, par le jeu des institutions de l'Union et de leur production normative, du *marché commun*, devenu *marché intérieur* (et non encore achevé à ce jour), à *l'Union économique et monétaire* (imparfaite car asymétrique), à l'*Espace de liberté, sécurité et justice* (avec les *opting-out* de l'Irlande, et du Royaume-Uni), à la *citoyenneté de l'Union européenne* ("statut fondamental des ressortissants des États membres" selon la Cour de justice), à la *Politique étrangère et de sécurité* (PESC), à la création du *SEAE* (*Service européen d'action extérieure*), à la *charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* et à l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme. En même temps, l'Union s'élargissait des 6 membres originaires à 27 États membres (28 au 1er juillet 2013, avec l'entrée de la Croatie). En même temps aussi, des régimes juridiques différenciés se mettaient en place pour satisfaire telle(s) revendication(s) particulière(s)... Enfin, les mesures prises pour parer à la crise financière et économique de la zone euro : *semestre européen*, *pacte de stabilité*, *règle d'or*, etc. développent un étroit encadrement européen sur des éléments fondamentaux de la souveraineté des États membres.

16. Les États, comme les particuliers, peuvent évidemment faire faillite. Cf. M. Weibel, « La faillite souveraine en droit. Un État peut-il faire faillite ? » *in* Mathias Audit (sous la direction de), *Insolvabilité des États et dettes souveraines*, LGDJ, 2011, p. 41s

Les États européens n'ont pas échappé non plus à la globalisation, même si l'Union européenne, et l'euro, en ont atténué les effets. Or la globalisation se révèle être un facteur d'érosion des souverainetés[17], car les flux de toute sorte qui la caractérisent se jouent de l'exclusivité de la compétence territoriale de l'État qui caractérise sa souveraineté.
L'un des premiers à avoir analysé la notion de souveraineté est Jean Bodin. Dans son volumineux ouvrage : *Les Six Livres de la République* (1576)[18], il évoque les *marques de souveraineté*, à savoir les signes auxquels se reconnaît un pouvoir souverain. Parmi celles-ci figure le droit de battre monnaie, le droit de percevoir l'impôt, le droit de lever des forces armées, etc. mais toutes ces marques se résument pour lui à une seule, qui les contient toutes :
« [...] *on voit que le point principal de la majesté souveraine et puissance absolue gît principalement à donner loi aux sujets en général sans leur consentement*[19]*. »*
Ainsi, "donner et casser la loi *aux sujets sans leur consentement"* serait l'apanage et la marque d'un pouvoir souverain. Il est clair alors que c'est l'Union européenne qui bat monnaie dans la zone euro, et que son intense activité normative permet de dire qu'elle *donne et casse la loi* pour un pourcentage non négligeable du droit en vigueur dans les États membres. Peut-on dire, pour autant, que l'Union européenne soit souveraine ? Possède-t-elle seulement les *marques* de la souveraineté, ses attributs, sans posséder la *chose* ? Jean-Jacques Rousseau avait déjà attiré l'attention sur cette confusion :
« Cette erreur vient de ne s'être pas fait des notions exactes de l'autorité souveraine, et d'avoir pris pour des parties de cette autorité ce qui n'en était que des émanations[20]*. »*
C'est ici un point essentiel : la souveraineté est-elle susceptible de division et de partage? Pendant longtemps, la question eût parue incongrue : selon la *doxa* classique, il n'y a qu'un seul lieu où se localise le souverain dans un ensemble composé d'États.

17. Amitav Acharya, « Mondialisation et souveraineté : une réévaluation de leur lien », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2001, p. 383, http ://www.cairn.info/article.php?REVUE=internationale-de-politique-comparee&ANNEE=2001&NUMERO=3&PP=383: Pour une approche plus nuancée : Stephen Sawyer, "La fin de la souveraineté ?", recension du livre de : John Agnew, *Globalization and Sovereignty*, New York, Rowman and Littelfield, 2009, in *La vie des idées.fr*, http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20100224_sawyerfrancais.pdf
18. Dont Gérard Mairet a donné une édition abrégée au Livre de poche (Classiques de la Philosophie n° 4619), 1993. Une édition du texte de 1576 en *fac-simile* et en 6 volumes a été publiée dans le *Corpus des philosophes français*, par Fayard, en 1986. Voir aussi Jean-Fabien Spitz, *Bodin et la souveraineté*, PUF (Philosophies), 1998.
19. *Les Six Livres de la République*, I, 8 (Ch. I p. 195).
20. *Le Contrat social*, Livre II, Chapitre II.
21. Bien que le texte de la constitution des États-Unis (1787) ne comporte pas le mot 'fédéral' ou 'fédération'. L'incertitude sur la nature du lien politique établi par la constitution ne sera levée que par la fin de la guerre de sécession.

S'il s'agit d'un *État fédéral*[21], la souveraineté est au centre, et les États fédérés n'ont qu'une autonomie, très développée, certes, mais qui ne se confond pas avec la souveraineté. S'il s'agit par contre d'une *confédération d'États*, alors la souveraineté réside dans les États membres et pas au centre.

www.christian-bruls.fr

Cette analyse peut paraître datée car, de plus en plus, les domaines d'intervention des deux sphères étatiques ne sont pas séparés de manière rigide, mais sont au contraire imbriqués, croisés et complémentaires. Le juge Anthony Kennedy proposait ainsi un nouveau visage du fédéralisme américain consacrant l'éclatement de la notion de souveraineté. Est ainsi évoqué le *fédéralisme coopératif*[22], le *partage de souveraineté*[23], autant de modalités permettant à deux entités étatiques distinctes, l'État central et l'État fédéré, d'exercer chacun et ensemble une *co-souveraineté*. Ainsi malgré sa dissolution, la souveraineté des États subsisterait tandis qu'émergerait, dans les domaines attribués par eux, les prémisses d'une souveraineté de l'Union européenne. Mais une telle vision ne correspond guère à la réalité de l'Union européenne. Elle dissimule, par une sorte de *jugement de Salomon* : la divisibilité de la souveraineté, les enjeux de la question de la souveraineté.

2) Ce n'est pas tant le nombre de règles contraignantes pour les États qui émanent du droit de l'Union[24] que leurs caractéristiques spécifiques et leur portée, qui affectent la souveraineté des États. Si le droit de l'Union prédétermine environ 15 % du total de la législation nationale[25], ses deux caractéristiques majeures définies par Cour de justice, l'*effet direct* et la *primauté*, permettent aux justiciables de mettre en cause, devant leurs juridictions nationales, toute règle nationale contraire à une règle de l'Union. Bien plus, l'extension du domaine du droit de l'Union, et surtout la portée qui lui a été donnée par la jurisprudence de la Cour aboutissent à ce constat, qui date déjà de 1990 :

« [...] il n'y a tout simplement pas de noyau de souveraineté que les États membres puissent invoquer, comme tel, contre la Communauté [26]. »

22. Voir Robert Schütze, *From Dual to Cooperative Federalism. The changing Structure of European Law*, Oxford Studies in European Law, 2009.

23. Lire Félicien Lemaire, *Propos sur la notion de "souveraineté" ou sur l'apparence de remise en cause du paradigme de la souveraineté*, *RFDC* 2012, p. 821.

24. Ce droit de l'Union, jadis qualifié, avec le doit issu de la convention européenne des droits de l'homme, de "*droits venus d'ailleurs"* (Jean Carbonnier, *Droit et passion du droit sous la Ve République*, Flammarion, 1996), est en réalité un droit fabriqué par les gouvernements des États membres eux-mêmes, réunis au sein des différentes formations du Conseil, et par le Parlement européen, dans le cadre de la procédure – la procédure législative ordinaire, selon les termes du traité de Lisbonne – plaçant Conseil et Parlement sur un pied d'égalité.

25. "*L'UE a publié environ 2500 actes normatifs (règlements et directives) par an au cours des 20 dernières années, contre environ 10 000 actes normatifs par an (lois, ordonnances, décrets, arrêtés de portée générale) au niveau français. La proportion des normes d'origine communautaire dans le total des normes appliquées en France s'est établie à moins de 15 % durant cette période"* Y. Bertoncini, *Les interventions de l'UE au niveau national : quel impact ?*, Notre Europe (Etudes et recherches n° 73, (résumé) 2009) http://www.notre-europe.eu/media/Etud73-Y_Bertoncini- fr.pdf.

26. K. Lenaerts, "Constitutionalism and the many Faces of Federalism", *American Journal of International Law*, 1990, n° 38, p. 120.

En effet, même dans l'exercice de leurs compétences retenues, c'est-à-dire dans des domaines restés en principe hors du champ d'application du droit de l'Union, les États membres doivent en respecter les principes[27]. Ces compétences retenues dessinent les contours des tâches collectives gérées par l'État "[...] *en vue d'assurer la cohésion sociale de la population sur son territoire*." Elles évoquent les fonctions essentielles de l'État, telles que les traités les définissent par la notion d'*identité nationale des États membres* (art. 4 § 2 T UE), opposable au droit de l'Union.

Des doutes, voire des réticences à l'égard de la construction européenne se manifestent dès les mêmes années au sein de quelques États membres, notam- ment en Allemagne, où les *Länder* craignent d'être dépossédés des compétences que la *Loi fondamentale* leur réserve, par le jeu des transferts consentis par les instances fédérales à l'Union. D'où l'inscription dans le *traité sur l'Union* (Maastricht, 1992) de dispositions sur les *compétences d'attribution* de l'Union[28], sur le *principe de subsidiarité* [29] et sur le *respect des identités nationales* par l'Union[30].

Toutes ces nouvelles dispositions manifestent une certaine prise en considération du principe de la souveraineté des États membres. Il en va de même du *traité de Lisbonne*, qui, à la suite de ce que proposait le *traité établissant une constitution pour l'Europe* – rejeté en France et aux Pays-Bas, en 2005, par référendum – inscrit dans le traité sur l'Union, à son article 50, le droit de tout État membre de se retirer de l'Union. Enfin, le traité de Lisbonne autorise les parlements nationaux à exercer un contrôle préalable du

www.christian-biales.fr

respect du principe de subsidiarité à l'égard de toute proposition d'acte juridique obligatoire. Réaffirmation de la souveraineté ? Ou chant du cygne de cette notion pluriséculaire ?

En tout cas, cet arsenal juridique, qui entend apparemment souligner la présence des États dans l'Union, peut déboucher sur des conflits de normes. En effet, qui arbitrera et comment entre le *principe de primauté* du droit de l'Union sur tout le droit national, consacré par un protocole du traité de Lisbonne, et la mise en avant, par tel État membre, d'un élément de son *identité nationale* – non conforme au droit de l'Union – et que le droit de l'Union devrait pourtant respecter ?

27. Pour un exemple récent, voir CJUE 2 mars 2010, Rottmann, aff. C-135/08, Rec. I-1449, point 47.

28. Art. 3B § 1 : "*La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent"*.

29. Art. 3B § 2: "*Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire"*.

30. Art. F1. De là, découle l'idée de droits fondamentaux des États que ceux-ci pourraient opposer au droit de l'Union. Cf. J.-Cl. Barbato et J.-D. Mouton (sous la direction de), *Vers la reconnaissance des droits fondamentaux aux États membres de l'UE? Réflexions à partir des notions d'identité et de solidarité*, Bruxelles, Bruylant (Droit de l'Union européenne), 2009. Ces *droits fondamentaux des États* sont peut-être le résidu de leur souveraineté, mais ces droits fondamentaux, opposables au droit de l'Union, seront définis par la Cour de justice en dialogue, consonant, on l'espère, avec les juges constitutionnels nationaux.

Les juridictions constitutionnelles nationales, gardiennes des identités constitutionnelles nationales ? Ou la Cour de justice de l'Union, parce que le respect de l'identité nationale de ses États membres, inscrit dans le traité sur l'Union, devient de ce fait une notion du droit de l'Union, que la Cour a seule compétence pour interpréter ?

3) Les jurisprudences nationales, notamment celles des juridictions constitutionnelles, qui ont eu à se prononcer sur la nécessité ou non de réviser la constitution nationale pour autoriser la ratification d'un traité révisant les traités européens, ont également enregistré une certaine dissolution de la notion de souveraineté dont elles avaient la garde. Ainsi, par exemple, le conseil constitutionnel français a-t-il d'abord distingué entre les *limitations de souveraineté* – compatibles avec la constitution parce qu'autorisées par le préambule de la constitution de 1946[31] – et les *transferts de souveraineté*, prohibés, et nécessitant donc une révision de la constitution. Le vocabulaire du conseil constitutionnel a ensuite évolué pour évoquer les *transferts de compétence* : les compétences qui ne se rattachent pas aux *conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale* pouvant être transférées sans révision constitutionnelle, tandis qu'au contraire une révision serait indispensable si un transfert de compétences portait atteinte à ces mêmes *conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale.* Le pouvoir constituant dérivé peut donc toujours autoriser le transfert de compétences. Les autres jurisprudences constitutionnelles nationales (Allemagne, Espagne, Italie) ont posé également des limites – parfois plus strictes – au transfert de compétences vers l'Union européenne[32].

Certaines, comme récemment la cour constitutionnelle de la République tchèque[33], vont même plus loin et se réservent le droit de vérifier la validité d'actes de l'Union, en se fondant sur la souveraineté de leur État, ce qui évoque la "nullification" envisagée jadis aux États-Unis par Calhoun[34].

31. « *Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et au maintien de la paix. »*

32. Voir par exemple pour l'Allemagne l'article de Roland Bieber « La perception allemande de la notion de souveraineté », ce n° 368 de *L'Europe en formation*, et pour l'Espagne l'article d'A. Perez Calvo « ¿ Adios a España ? La voie juridique vers l'indépendance d'un territoire espagnol », ce n° 368 de *L'Europe en formation*.

33. Cour constitutionnelle de la République tchèque : judgment file n°. Pl. ÚS 29/09. *« The Constitutional Court remains the supreme protector of Czech constitutionality, including against possible excesses by Union bodies or European law, which also clearly answers the contested issue of the sovereignty of the Czech Republic ; if the Constitutional Court is the supreme interpreter of the constitutional regulations of the Czech Republic, which have the highest legal force on Czech territory, it is obvious that Art. 1 par. 1 of the Constitution cannot be violated. If European bodies interpreted or developed EU law in a manner that would jeopardize the foundations of materially understood constitutionality and the essential requirements of a democratic, law-based state that are, under the Constitution of the Czech Republic, seen as inviolable (Art. 9 par. 2 of the Constitution), such legal acts could not be binding in the Czech Republic. In accordance with this, the Czech Constitutional Court also intends to review, as* ultima ratio*, whether the legal acts of European bodies remain within the bounds of the powers that were provided to them…"* Cet arrêt se situe dans la ligne de l'arrêt rendu par le tribunal constitutionnel d'Allemagne fédérale, le 24 mai 1974 (Solange 1). Il contredit toute la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE.

34. Fr. Vergniolle de Chantal, *Fédéralisme et antifédéralisme*, PUF 2005 (Que sais-je ? n° 3751), p. 28

www.christian-bidal.fr

B) L'Union européenne, de la 'supranationalité' à la 'fédération' ?

L'originalité de la construction de l'UE a conduit, dès la CECA (1951), à la qualifier d'organisation 'supranationale' : ce terme, nouveau à l'époque, voulait signaler, comme l'indiquait Robert Schuman, que *"L'institution supranationale, telle que notre Communauté, représentée par la Haute Autorité, ne possède pas les caractéristiques d'un État ; mais elle détient et exerce certains pouvoirs souverains*[35]*."*

Depuis cette époque, l'évolution de l'Union européenne a confirmé que, dans des domaines aussi décisifs par exemple que la monnaie – et pour les États de la zone euro –, l'Union exerçait bien des *pouvoirs souverains,* sans qu'elle devienne pour autant souveraine, et sans surtout que les États membres cessent de l'être. Dans le champ d'application des traités sur l'Union, il serait alors possible et juste d'affirmer, comme Guy Héraud, que : *" le supranational est l'ordre des souverainetés normativement subordonnées*[36]*."*

Les termes de *supranationalité*[37] ou de *supranational* ne sont cependant plus guère utilisés, probablement à cause de leur caractère de notion sur mesure ou *sui generis*, et sans doute aussi à la suite de l'échec du projet de traité instituant la CED (Communauté européenne de défense) signé le 27 mai 1953 et de celui créant de manière anticipée – et prématurée – le statut de la *Communauté européenne* (10 mars 1953)[38].

Pourquoi alors ne pas tenter de dépasser l'antagonisme trait pour trait entre la *confédération d'États* et l'*État fédéral ?* Il est vrai que chacune de ces deux notions repose bien sur l'État et la souveraineté et cherche à les accommoder avec une construction dont le sens est de les récuser. Pourquoi alors ne pas ouvrir une troisième voie? C'est bien ce que proposent les travaux d'Olivier Beaud[39], lesquels, à la suite des analyses de Carl Schmitt, considèrent que la *fédération* (et donc ni la *confédération d'États,* ni l'*État fédéral*) serait la catégorie juridique pertinente pour décrire – en dehors de la logique étatique liée à la souveraineté – ces modes de construction politique dans un ensemble reliant plusieurs sociétés différentes,

35. Robert Schuman, préface à l'ouvrage de Paul Reuter, *La Communauté européenne du charbon et de l'acier*, LGDJ, 1953.

36. Dans son article : "L'inter-étatique, le supranational et le fédéral", *Archives de Philosophie du Droit,* 1961, p. 179.

37. Voir Francis Rosenstiel, *Le principe de supranationalité : essai sur les rapports de la politique et du droit*, Pedone, 1962.

38. Dont l'art. 1er indiquait : "*Il est institué par le présent traité une Communauté européenne de caractère supra-national. La Communauté est fondée sur l'union des peuples et des États, le respect de leur personnalité, l'égalité des droits et des obligations. Elle est indissoluble."*

39. Voir notamment à son maître-ouvrage : *Théorie de la Fédération*, Paris, PUF (Coll. Léviathan), 2007. *L'Europe en formation no 368 Été 2013 - Summer 2013*

mais que l'Union devrait plutôt relever de la *fédération*, catégorie juridique en soi, différente par sa substance et par sa nature de celle de l'État, et qui, échappant ainsi à l'"*étaticité"*, verrait suspendue, en son sein, la question de la souveraineté.

Séduisante vision, irénique, qui dépasserait la dichotomie ancienne *confédération d'États/État fédéral* [40], elle-même liée aux conditions historiques du 19ème siècle et aux conceptualisations américaines, helvétique et allemande. Le succès de la formule de Jacques Delors, selon laquelle l'Union européenne serait une *fédération d'États-nations*, quelle que soit son imprécision, voire son ambiguïté, s'explique aisément parce qu'elle vient donner à la catégorie de *fédération* une illustration actuelle et une incarnation contemporaine, mais aussi parce qu'elle permet de faire l'économie de la question de la souveraineté – sujet sensible s'il en est – mais qui se trouve, par le recours à la notion de *fédération*, écarté d'emblée des débats.

Pour beaucoup, la réalité actuelle de l'Union préfigure déjà celle d'une *fédération*[41]*,* car l'Union, comme la *fédération,* n'est ni un *État fédéral*, ni une *confédération d'États*. La *fédération* est cette forme politique spécifique, sans véritable précédent historique, qui – loin de chercher à localiser la souveraineté à l'échelon fédéral (*État fédéral*) ou à l'échelon des états fédérés (*confédération d'États*) – mettrait entre parenthèses la *question de la souveraineté*, celle-ci étant en quelque sorte 'suspendue' entre le tout et ses parties[42]. Ces analyses, quelles que soient leur richesse et leur profondeur, ne se heurtent-elles pas au constat qu'elles supposent d'avance résolue – mais par prétérition – la question de la *souveraineté* [43] ?

40. L'opposition entre confédération d'États et État fédéral a nourri une très riche bibliographie. La thèse de Louis Le Fur, *État fédéral et confédération d'États*, soutenue en 1896, republiée en 2000 par les Editions Panthéon-Assas, avec une préface de Charles Leben, met en scène cette opposition classique, en s'appuyant du les données du droit positif existant à l'époque, essentiellement celles des expériences américaine, suisse et allemande. Les livres de Charles Durand, *Confédération d'États et État fédéral. Réalisations acquises et perspectives nouvelles*, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1955, et de Claude Leclercq, *L'État fédéral,* Dalloz (Connaissance du droit/Droit Public), 1997, actualiseront cette opposition. Voir aussi la brochure de Michel

www.christian-lajoie.fr

Mouskhély, *Struc- tures fédérales*, Presses d'Europe, 1964, ainsi que, du même auteur : *Confédération et Fédération : l'antithèse*, Presse fédéraliste – éditions Fédérop, 2012, qui reprend divers textes.

41. Lire par exemple les récents propos du président de la Commission européenne : « [...] *The European Union as we know it today already has a number of undeniably federative elements : a supranational European Commission with a mandate to promote the general European interest, a directly elected European Parliament, an independent European Central Bank and a European Court of Justice based on a system of law, the primacy of which is recognised over national law. All of these institutions have supranational powers which increased over time*. [...] » M. Barroso, discours du 22 avril 2013 (http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-13-346_en.htm).

42. A rapprocher de l'idée de *souveraineté duale*, chaque ordre étant souverain dans sa sphère.

43. Cf. la démonstration convaincante de Charles Leben, *Fédération d'États nations ou État fédéral ?* Harvard Law School, Cambridge, 2000. Voir aussi notre écrit : « Europe fédérale ou fédération d'États nations », in Renaud Dehousse (éd.), *Une constitution pour l'Europe ?,* Presses de Sciences Po, 2002, pp. 115-149.

2. La difficile, voire improbable, émergence d'une souveraineté européenne

Ces différentes interrogations et qualifications s'illustrent dans le débat politique qui, à la faveur de la crise, commence à s'engager au sein de l'Union européenne. Ainsi, les récentes propositions du président Barroso[44], appelant à une *union politique* qui prendrait la forme d'une *fédération d'États-nations*[45], pour laquelle il faudra un nouveau traité, relancent inévitablement le débat sur la souveraineté en Europe. De même, le rapport présenté par M. Van Rompuy[46], élaboré avec les présidents de la Commission, de l'*eurogroupe* et de la Banque centrale européenne, insiste sur la nécessité de renforcer l'Union économique et monétaire, tout en assurant légitimité démocratique et obligation de rendre compte (*accountability*). A l'horizon de ces perspectives, c'est bien la souveraineté qui est en cause. Mais peut-être doit-on ne plus continuer à lui donner un sens quantitatif (une puissance irrésistible, indivisible et inaliénable), et considérer que la souveraineté doit maintenant prétendre au statut de titre de légitimité fondant l'exercice de la puissance publique européenne[47] ?

Liée historiquement à l'État, la *souveraineté* se trouve également liée, depuis la Révolution française, au principe démocratique et à son exercice. La *souveraineté démocratique* a remplacé la *souveraineté de droit divin*. À travers cette évolution, la *souveraineté*, entendue comme une *quantité de pouvoir* a évolué pour devenir une *qualité de pouvoir*, à savoir un titre de légitimité à fonder et exercer le pouvoir public. En ce qui concerne l'Union européenne, la formule nouvelle[48] de l'art. 14 § 2 T UE selon laquelle : "*Le Parlement européen est composé de représentants des citoyens de l'Union"* renvoie-t-elle à un *peuple européen* qui serait la résultante de l'addition des citoyens de l'Union européenne ? Il n'y a pas aujourd'hui un véritable "corps politique européen", qui serait composé de l'ensemble des citoyens de l'Union européenne. C'est plutôt l'inverse: le *demos* européen n'est qu'une addition de peuples nationaux, un '*demos* de *demoï'*, donnant lieu finalement ce que Kalypso Nicolaidis appelle une '*demoïcracy'* [49].

Faute de pouvoir aujourd'hui constater facilement l'existence d'un peuple européen, au sens de 'corps politique', une autre piste s'offre, celle de rechercher quel pourrait être le *pouvoir constituant* au sein de l'Union européenne. Il s'agit, bien sûr, du *pouvoir originaire*[50], de celui qui dispose, par principe, 44. Discours sur l'état de l'Union, prononcé devant le Parlement européen, le 12 septembre 2012. 45. L'expression est due à Jacques Delors.

46. "Vers une véritable union économique et monétaire", 26 juin 2012 http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/131278.pdf.

47. Cf. Jean Combacau, « Pas une puissance, une liberté : la souveraineté internationale de l'État », *Revue Pouvoirs* n° 67, (1993), p. 47.

48. La version précédente indiquait que le Parlement européen représentait les peuples des États membres, ce qui est assez différent...

49. "The Idea of European Demoicracy", *in* Julie Dickson and Pavlos Eleftheriadis (eds.), *Philosophical Foun- dations of European Union Law,* Oxford University Press, 2012, p. 247.

50. La thèse de Guy Héraud : *L'ordre juridique et le pouvoir originaire*, Paris, Sirey, 1946, demeure un modèle d'analyse juridique rigoureuse de cette problématique complexe.

de la *compétence de la compétence*[51]. L'identification du ou des titulaires de ce pouvoir souverain, sa localisation, ne sont pas choses simples, car le droit originaire de l'Union européenne – les traités constitutifs – ne prévoit que des procédures mettant en ouvre la *compétence constituante*, c'est-à-dire le *pouvoir constituant dérivé*... Il faut donc que les juristes fassent preuve d'imagination.

www.christian-bales.fr

Une récente recherche aborde cette question avec talent[52]. Après avoir constaté que la méthode fonctionnaliste a délibérément écarté le recours à un pouvoir constituant européen, en fondant les traités originaires et leurs révisions sur la compétence conventionnelle des États fondateurs, cette recherche estime que s'il s'agit de construire *de lege ferenda* un pouvoir constituant européen, celui-ci ne peut être trouvé que dans la conjonction de la volonté des peuples des États membres et de leurs gouvernements. Car deux légitimités doivent être simultanément reconnues, celle propre au droit international qui fonde la norme sur le consentement des gouvernements des États, exprimant leur souveraineté de droit international, et la légitimité démocratique du droit interne qui veut que la norme fondamentale se fonde sur le consentement des souverains démocratiques, les peuples des États membres.

Ce *pouvoir constituant*, que l'on peut à la suite de Guy Héraud[53] appeler *pouvoir originaire*, le seul à être véritablement souverain, car il fonde le nouvel ordonnancement juridique, pourrait donc s'articuler autour d'un double consentement: celui des gouvernements des États membres, doublé du consentement de leurs peuples, directement exprimé par voie référendaire. Mais il faut prendre garde ici aux détails de l'organisation de la procédure, pour ne pas risquer, comme en 2005, la capture de référendums sur l'Europe par des enjeux purement nationaux[54], et pour éviter, aussi, la véritable 'prise d'otage' que constitue le premier référendum négatif, par rapport à tous ceux qui ne se sont pas encore déroulés. Il s'agira également de donner de la crédibilité à la consultation populaire : l'effacement des référendums français et néerlandais par le traité de Lisbonne[55] ne manque pas d'interpeller le principe démocratique ! On se contentera de baliser les étapes de cette mise en œuvre du pouvoir constituant,

51. La formule est éloquente, mais aussi contradictoire et donc peu rigoureuse, si l'on admet que la notion de compétence ne peut être que limitée, contrairement à celle de souveraineté

52. Il s'agit de la thèse de Gaëlle Marti : *Le pouvoir constituant européen*, Bruxelles, Bruylant, 2012.

53. *L'ordre juridique et le pouvoir originaire,* Librairie du Recueil Sirey, 1946

54. A l'exemple du référendum que propose M. Cameron qui se tiendrait avant la fin de 2017, si les conservateurs remportent les élections de 2015. La question posée sera simple : ratifier un accord renégocié avec Bruxelles ou une sortie de l'Union. (*Le Figaro* du 23 janvier 2013). Un référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni aux Communautés européennes avait déjà été organisé en 1975, avec un résultat positif. Précédent de bon augure ?

55. Seize États membres ont exprimé officiellement leur regret que la symbolique constitutionnelle ait été retirée du traité de Lisbonne. Voir la Déclaration n° 52 annexée à ce traité où ne figurent pas les signatures de la France, des Pays-Bas, de la Pologne, du Danemark, de la Suède, de la République tchèque, de la Lettonie, de l'Estonie, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Finlande...

tout en signalant, au passage, les nombreux obstacles et les difficultés majeures qui jalonneront ce chemin.

Première question : quel devrait être le cadre de l'exercice d'un pouvoir constituant européen? *A priori*, ce serait celui de la révision des traités constitutifs, qui suppose l'unanimité des États membres pour adopter la révision et pour la ratifier. Mais est-il interdit d'emprunter une autre voie? Ce pourrait être celle d'une géométrie moins étendue [56]: ainsi les seuls États de la *zone euro* décidant d'une construction politique, ou l'emploi de la formule des *coopérations renforcées*, appliquée à la matière constitutionnelle par les États qui voudraient et qui pourraient réaliser entre eux une véritable union politique.

Aujourd'hui, la ratification d'une révision des traités constitutifs passe par les procédures constitutionnelles nationales, une fois que le texte de la révision a été adopté à l'unanimité par la conférence intergouvernementale (CIG) convoquée à cet effet par le Conseil, statuant à la majorité. Les pouvoirs publics nationaux ont généralement le choix entre la ratification par la voie parlementaire ou par la voie référendaire.

Les constitutions nationales distinguent divers types de référendum selon qu'ils sont obligatoires ou facultatifs, constitutionnels ou législatifs, d'initiative populaire ou d'initiative institutionnelle, etc. Mais toutes les constitutions des États membres ne connaissent pas ce procédé, et celles qui le connaissent le réglementent de manière très différente. Ainsi, la *Loi fondamentale* ignore le procédé du référendum, en raison du passé de l'Allemagne, et en dépit de l'importance qu'y revêt le principe démocratique. De même, d'autres pays de l'Union : Chypre, la Belgique, l'ignorent également. Il conviendrait donc de procéder à des révisions constitutionnelles là où ce serait nécessaire, ce qui est une première difficulté, et pas la moindre.

Il conviendrait ensuite de tenir ces référendums le même jour, de manière à éviter la capture du scrutin, si celui-ci est échelonné, un résultat négatif pouvant s'imposer aux pays qui n'ont pas encore voté, comme ce

www.christian-dias.fr

fut le cas en 2005. Peut- être conviendrait-il aussi de préciser le sort du ou des pays qui refuseraient le pacte d'union politique ? Dans ce cas, ils resteraient à l'extérieur de l'union politique, liés cependant aux autres États l'ayant choisie, par les traités existants, avec une coexistence, pendant un certain temps, des deux structures.

56. Un précédent, celui du traité voté le 24 février 1984 par le Parlement européen et instituant l'Union européenne dont l'entrée en vigueur était subordonnée à la ratification d'un certain nombre d'États représentant une certaine proportion de la population totale de l'Union. La portée de ce précédent est toutefois limitée puisque ce projet n'a jamais été adopté par une CIG, ni jamais soumis par conséquent aux procédures nationales de ratification, même s'il a pu inspirer l'Acte unique européen (1987) et le traité sur l'Union européenne (Maastricht, 1992).

Le choix des peuples doit être clair, et les référendums à répétition (Danemark, Irlande), jusqu'à ce que le résultat convienne aux gouvernants – ou l'effacement de la volonté populaire par un nouveau traité reprenant largement le texte rejeté, devraient être évités.

De telles propositions – qui nécessiteraient initiative et concours des gouvernements des États membres – peuvent sembler décalées par rapport aux urgences qui pèsent aujourd'hui sur l'Union européenne. Au surplus, le souvenir de 2005 peut légitimement échauder ceux qui prendraient la responsabilité de formuler de telles propositions. Pour autant, peut-on se contenter de rester prisonnier de la seule logique de l'intégration fonctionnelle, replâtrée, de révision en révision, par des réformes institutionnelles, non négligeables certes en termes de démocratie et d'efficacité pour les initiés, mais qui ne suffisent pas à ancrer de manière durable la légitimité du projet européen dans les opinions publiques nationales ?

L'objet du référendum constituant doit précisément donner corps à ce projet. Jusqu'ici, la construction européenne s'est faite selon un processus mécanique, l'*intégration fonctionnelle*, qui dispensait de réfléchir à son aboutissement, puisque celui-ci était appelé à intervenir de manière automatique. Le *processus* : la réalisation d'une "*Union sans cesse plus étroite"* a pris le dessus sur le *projet*. La leçon de 2005 doit être entendue : une construction politique – une union politique européenne - demande un concours de volontés politiques au niveau des gouvernements, relayées par un soutien populaire, centré sur un projet politique plus attractif que feu le *traité constitutionnel*. Mettre l'accent sur la forme que devait revêtir le 'pacte fédératif' au lieu d'en évoquer le fond, c'était s'enliser dans des querelles nominalistes dont on a vu le résultat. C'est cette absence de projet, et, faute de projet, le manque d'explications, qui expliquent le désamour de l'opinion envers l'union européenne, désamour que ne parvient guère à combler l'attribution du Prix Nobel qui lui a été faite.

Les cultures politiques nationales forment encore le prisme obligé à travers lequel les événements qui affectent l'Union européenne sont perçus et pensés dans chaque État. Une culture politique européenne fait encore largement défaut, de même qu'une information de masse qui soit honnête et impartiale, sans compter la méconnaissance réciproque des peuples européens les uns par rapport aux autres. Faute d'*espace public européen*, il peut sembler périlleux d'éveiller les nationalismes et les populismes[57] en proposant un projet européen en termes de souveraineté.

Mais en attendant, le refus de poser la question de la souveraineté constituante revient à abandonner cette souveraineté à des acteurs qui ne sont ni légitimes ni responsables, mais en revanche puissants : banques, agences de notations, marchés financiers, paradis fiscaux... décident finalement du sort des peuples d'Europe. Et ceux-ci n'ont voix au chapitre que tous les cinq ans dans une élection de second ordre, qui demeure avant tout nationale et qu'ils désertent parce qu'ils ont le sentiment qu'elle ne leur donne aucune prise réelle sur leur destin collectif ! Il est plus que temps que les gouvernements européens, issus eux-mêmes de ces souverains nationaux, leur donnent la parole. C'est à ces souverains légitimes européens, à savoir les peuples européens et leurs gouvernements, de conjuguer leurs forces pour que l'Union européenne devienne autre chose qu'une association de syndics de faillite !

57. Les récentes élections législatives italiennes démontrent combien une posture anti-européenne peut faire recette !

5) Le « Rapport Balladur »

« L'Europe et notre souveraineté ; l'Europe est nécessaire, la France aussi », dit « Rapport Balladur » publié en juin 2023 par la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol.org)

www.christian-bidet.fr

« La création d'une Europe où les nations mettraient en œuvre une politique commune organisée est la grande initiative du siècle précédent. Elle s'est traduite par des progrès, des ruptures et, par une extraordinaire complexité dans la répartition des compétences nationales et européennes, une sophistication des règles telle qu'aujourd'hui chacun ressent un besoin de clarté. On parle de nouveaux progrès. Mieux vaut stopper la fuite en avant et se mettre d'abord au clair avec nos partenaires sur nos objectifs à long terme.

Depuis trente ans, le monde a beaucoup changé au détriment de l'Europe. La France a changé davantage encore. Elle paraît atteinte dans ses forces vitales. L'Europe peut-elle contribuer à son redressement ? Rien n'est moins sûr. Elle semble elle-même vulnérable et désarmée, dépendante du reste du monde, menacée d'implosion. Dans son organisation actuelle a-t-elle bâti des réponses crédibles à nos besoins dans tous les domaines où ce serait nécessaire ? La réponse est non. En tout cas les solutions qui consisteraient à accroître encore les pouvoirs des différents organes de l'Union au détriment des États-nations dont la dépendance envers ceux-ci serait encore renforcée doivent être exclues. (…) En 2008, le traité de Lisbonne a accentué les travers de la construction européenne. L'indépendance du président de la Commission européenne à l'égard des États membres est renforcée, puisqu'il n'est plus désigné à l'unanimité mais à la majorité et investi par le Parlement européen ; la Commission, qui dispose du monopole de l'initiative législative, est responsable devant le Parlement qui peut la censurer ; sa composition est réduite, chaque État membre ne désignant qu'un commissaire alors qu'auparavant les plus importants et les plus peuplés en désignaient deux. Quant au rôle du Conseil européen, il est réduit le plus souvent à une approbation *a posteriori* des décisions prises par d'autres.

En ce qui concerne la répartition des compétences la confusion n'a fait que s'aggraver et les compétences strictement nationales ont pris une valeur résiduelle.

Depuis, la France a pris l'initiative de proposer un nouvel élargissement et fait des propositions regroupées sous le vocable de la souveraineté de l'Europe, excluant par définition même la souveraineté de la France dans ces domaines. Désormais il existe au sein de l'Europe élargie, plusieurs catégories : les pays membres de l'Union mettant en commun toutes les compétences prévues par les traités ; ceux qui, à leur demande, en excluent la monnaie et la libre circulation des personnes prévues par Schengen ; ceux dont la candidature est acceptée et avec lesquels les discussions se poursuivent ; ceux dont la candidature est en attente ; ceux restés extérieurs mais ayant conclu avec l'Union des accords d'association ; enfin ceux devant éventuellement adhérer à la Communauté politique européenne (CPE). Qui s'y retrouve ?

Il est temps de sortir du désordre, de proposer quelques principes simples, de clarification, de simplification et de maintien de la souveraineté nationale dans des domaines essentiels. Aussi longtemps que ces réformes ne seront pas adoptées, il faut exclure toute admission de nouveau membre dans l'Union. Les préalables sont nombreux :

1/ S'il n'y a pas d'Europe sans souveraineté dans certains domaines, il n'y a plus de nation sans souveraineté dans d'autres domaines. Il faut sortir de l'ambiguïté, la France doit demeurer souveraine dans certains domaines essentiels, elle ne peut à la fois se vouloir puissance d'équilibre, libre de sa politique étrangère, et participer en tous points à une politique étrangère et de sécurité commune à toute l'Europe et décidée par celle-ci. Le projet de souveraineté européenne et d'autonomie stratégique n'est pas compatible avec une politique indépendante de la France en matière diplomatique et militaire. Soyons réalistes : l'Union européenne est composée de 27 peuples qui parlent 24 langues. Chacun veut préserver son identité, ce qui n'exclut pas d'exercer certaines compétences en commun. L'Union n'est pas une organisation fédérale et ne doit pas le devenir.

2/ Il est indispensable que soit rédigé, pour préciser les compétences de chacun, un code européen s'imposant à tous afin de mettre fin aux équivoques dont est coutumière la Commission européenne, sans parler du Parlement. La tâche ne sera pas facile, elle exigera temps, patience et volonté d'aboutir, mais elle est indispensable si l'on veut éviter l'explosion de l'Union européenne qui ne résistera pas éternellement à la confusion et au désordre. L'un des pires défauts de l'Union européenne, c'est le caractère étouffant de la bureaucratie aux mains d'une technostructure qui impose ses choix au mépris d'un fonctionnement démocratique, en facilitant l'interventionnisme autoritaire de la Commission. (…)

3/ Il importe de revoir dans un sens plus équitable, tenant mieux compte des réalités, la répartition entre les membres de l'Union des postes à la Commission, au Parlement, ainsi que les voix attribuées à chacun au sein du Conseil européen. Le réalisme le commande. Par exemple, les 3 pays baltes comptent 6 millions

www.christian-dior.fr

d'habitants et disposent de 3 commissaires, alors que les 3 pays européens les plus peuplés, l'Allemagne, la France et l'Italie, représentant plus de 210 millions d'habitants, ont également en tout 3 commissaires. (…)
4/ Cette modification faite, il faudra veiller à ce que chacun des organes de l'Union respecte ses compétences. On présente parfois le passage de la décision à l'unanimité à la décision à la majorité qualifiée comme un progrès. Cela doit être exclu tant que la répartition des postes restera aussi inégalitaire au détriment des nations les plus importantes. (…)
5/ Il y a lieu de préciser également la compétence et le rôle des juges nationaux et supranationaux au regard du pouvoir politique et gouvernemental. Actuellement, on assiste à une émulation entre ces juridictions pour enfermer les politiques dans un carcan dont elles définissent seules le domaine et la portée, allant parfois jusqu'à refuser d'appliquer la loi. Quant au rôle et à la place de la Cour européenne des droits de l'homme, émanation des 46 membres du Conseil de l'Europe, il n'y aurait que des avantages à les redéfinir par les voies appropriées (…)
6/ Avant tout élargissement, il sera impératif de définir clairement la construction de l'Europe en cercles à compétences et à compositions variables, en faire un principe de base. Il n'y a aucune autre manière d'organiser l'avenir de l'Union européenne et de ses relations avec les pays qui souhaitent se rapprocher d'elle. D'ores et déjà on voit se dessiner de profondes différences entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est (…)
7/ Aussi longtemps que toutes ces conditions préalables pour une meilleure organisation de l'avenir n'auront pas été remplies, il faudra suspendre tout élargissement de l'Europe. (…)
8/ Il faut assurer la supériorité de la Constitution française sur toute autre règle de droit, nationale ou internationale.
Actuellement, comme le relève Jean-Éric Schoettl, la notion européenne d'État de droit est extensive à l'infini et la Cour de justice de l'Union européenne joue un rôle important dans ce processus, tandis qu'en Allemagne la Cour de Karlsruhe a maintenu la primauté de la Constitution allemande sur la règle européenne. Sous couvert d'État de droit, l'Union européenne s'empare de la « compétence de sa compétence » qu'elle estime devoir définir elle-même en toute indépendance. Jusqu'à présent les trois Cours suprêmes françaises, Conseil constitutionnel, Cour de cassation et Conseil d'État ont peu ou prou laissé faire, si bien que l'Union européenne bride les souverainetés nationales. (…)
Doit-on adopter le principe selon lequel le peuple est le seul titulaire d'une souveraineté suprême, dont la volonté, exprimée dans la Constitution adoptée par référendum, l'emporte sur toutes les normes nationales, européennes ou internationales ? La conséquence serait que la France pourrait déclarer ne plus appliquer un traité conclu avec l'Union européenne étendant la compétence de celle-ci et qu'elle aurait ratifié.
Pour redonner aux Français confiance dans leur avenir au sein d'une Europe qui respecte leurs intérêts fondamentaux, ils devraient être appelés à approuver par référendum cette politique européenne rénovée. (…) ».

6) La note d'Arnaud Montebourg

« Lors de mon audition devant la Section des Études et du Rapport du Conseil d'État présidée par sa présidente Martine de Boisdeffre, le 27 novembre 2023, j'ai présenté brièvement le contexte alarmant auquel la France est aujourd'hui exposée en raison de la perte de souveraineté dont la population a parfaitement conscience. Cette perte de souveraineté conduira les Français à réclamer et obtenir correction et réparation, dans la lignée de la tradition politique d'un pays, la France, qui n'a jamais supporté la dépossession de sa liberté collective ni davantage les humiliations.
• Une souveraineté économiquement affaiblie, ainsi qu'en témoignent les fondamentaux économiques démontrant notre dépendance économique et financière extrêmes : record du déficit commercial et du surendettement de l'État. Certains économistes qualifient à juste titre la France de pays « détenu » par ses créanciers.
• Une souveraineté politiquement aliénée, car non consentie, en raison de la transposition par les parlementaires du Traité de Lisbonne en violation de la volonté du peuple souverain qui, dans son expression directe, avait refusé le Traité Constitutionnel Européen en 2005. Cet usage parlementaire de la

transposition d'un traité refusé par le peuple souverain nourrit malheureusement un divorce grandissant entre les Français et leurs représentants politiques.
• Une souveraineté internationalement défaite, comme en témoigne la dure litanie des pertes de contrôle de nos fleurons industriels en 20 ans (Arcelor, Péchiney, Alstom, Technip, Alcatel, Lafarge, Essilor), l'affaire du rachat par EDF des turbines Alstom vendues à l'américain General Electric 10 ans plus tôt faisant culminer l'inconséquence au niveau d'un ridicule déshonorant ; tout comme la France devenue une colonie numérique des États-Unis, comme en témoignent notre incapacité à nous défendre contre les intrusions numériques (affaires Snowden et Pegasus) ni davantage à organiser la réduction de la domination des géants américains du numérique sur notre économie domestique et nos fonctions nationales vitales.
• Enfin, une souveraineté juridiquement mutilée, en raison de la dépossession sérieuse et continue des pouvoirs appartenant au législateur, pourtant seul dépositaire selon la Constitution de l'exercice du pouvoir législatif. Une Commission Européenne, un Conseil Européen et cinq Cours suprêmes (Conseil Constitutionnel, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Cour de Justice de l'Union Européenne, Conseil d'État, Cour de Cassation) fabriquent à jet continu des décisions rivalisant de zèle pour écarter nos lois, relativiser leur application, interdire tout ou partie de leur contenu et inventer toutes sortes de règles afin de les rendre caduques. Écrire la loi et par conséquent prendre des décisions en toute indépendance est devenu un travail de slalomeur serré entre les bâtons hérissés d'interdits illisibles, imperfectibles, instables et parfaitement illégitimes.
Cette mutilation est le fruit de la sédimentation au long cours de nombreuses décisions mais deux d'entre elles relèvent de la lourde responsabilité du Conseil d'État sur lesquelles j'ai prié mes interlocuteurs d'attacher leur attention. Il s'agit de l'arrêt d'Assemblée du 20 octobre 1989 dit « Nicolo », consacrant la supériorité absolue des traités sur les lois. Et l'arrêt de principe et d'Assemblée par le même Conseil d'État en date du 21 avril 2021, dit « French Data Network », refusant le contrôle des excès de pouvoirs des institutions de l'Union Européenne, se refusant ainsi à contrôler ce que le Tribunal Constitutionnel de Karlsruhe organise depuis bien longtemps en Allemagne.
Je leur ai indiqué, comme membres du Conseil d'État, qu'il revient désormais à celui-ci de corriger de lui-même ces deux décisions qui sont des atteintes sérieuses à notre souveraineté, avant que de futures réactions politiques, et des plus fortes, ne placent cette noble et indispensable institution au cœur d'une réforme cruelle et définitive.
Pour ma part, je placerai ce travail de revirement de jurisprudence indispensable au nom de l'intérêt supérieur de la France, ou de correction de trajectoire de ces deux décisions, dans le cadre qui devrait s'imposer à terme de lui-même : la reconstruction d'un système juridico-politique souverain restaurant la primauté de la loi, outil de sauvegarde et de protection de l'intérêt national, ce dont notre pays a un besoin urgent. En effet, l'intégration par des règles uniques ou uniformes applicables à des Nations dont l'histoire, la géographie et la culture sont disparates ne peut pas susciter l'adhésion, et provoque souvent à bon droit le rejet. L'Union ne peut pas être l'uniformisation. Et à l'intégration juridique, il faut préférer la coopération politique. C'est pourquoi, pour préserver le futur de l'Union Européenne, il paraît nécessaire de mettre un certain terme à cette intégration juridique excessive, pour ne pas dire d'inspiration extrémiste, à tout le moins permettre souplesse et liberté aux Nations membres, et au total accepter que les intérêts nationaux prévalent lorsqu'ils le souhaitent et limiter les règles communes au strict nécessaire.
La question n'est donc pas : faut-il moins ou plus d'Europe ? La question est plutôt : il faut moins d'intrusion dans la vie des peuples et plus de protection des peuples contre les menaces extérieures par l'Union Européenne, deux objectifs de bon sens dont elle s'est malheureusement montrée jusqu'ici incapable de défendre ».

Pour lire la note d'Arnaud Montebourg dans sa totalité, voir à l'adresse : https://fondation-res-publica.org/2024/04/04/europe-et-souverainete-nationale-ou-en-est-on-que-faudrait-il-faire/

II- LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE EN GÉNÉRAL

Dans un article paru dans Les Echos le 22 mai 2024, Jean-Marc Vittori montre que notre souveraineté économique est menacée par sept dépendances « irréductibles les unes aux autres :

1.La dépendance matérielle. Elle est évidente. Il faut du blé ou du riz pour se nourrir, du pétrole et du gaz pour se chau[er et se déplacer, des masques et des médicaments pour se soigner, des puces pour fabriquer des produits sophistiqués.
Quand le monde s'ouvrait, ces produits étaient tous accessibles, à condition d'y mettre le prix. Désormais, de nombreux pays érigent des barrières commerciales, à l'importation comme à l'exportation. L'Europe ne veut plus acheter de gaz russe. L'Amérique limite la vente de produits jugés stratégiques à la Chine, qui menace de ne plus exporter ses terres rares. La dépendance matérielle doit être repensée et réévaluée avec cette nouvelle donne.
2. La dépendance commerciale. C'est la même notion dans l'autre sens. Quand un pays vend une part importante de sa production à un autre pays, il s'expose aux décisions de cet autre pays. L'exemple le plus clair aujourd'hui est l'importance du marché chinois pour les constructeurs automobiles allemands. Une importance telle qu'elle risque de devenir un point de blocage au durcissement nécessaire de la position de l'Union européenne vis-à-vis de la Chine.
3. La dépendance industrielle. Entre matières premières et clients, il faut une puissance de transformation, qui repose d'abord sur des usines. Or une usine ne se décrète pas. Elle naît et s'épanouit dans un écosystème industriel avec des fournisseurs, des sous-traitants, des systèmes de formation. Dans de nombreux domaines, son efficacité et donc sa compétitivité progressent avec sa taille. Les nouvelles fabriques de puces coûtent 30 milliards de dollars ou d'euros. Même si la Suisse est jalouse de son indépendance, elle n'a aucune “gigafactory“ sur son sol.
4.La dépendance technologique. L'innovation a été depuis deux siècles le premier moteur de la croissance. Venant des efforts de recherche et développement, elle n'est pas librement accessible à tous. Le cas des vaccins anti-Covid, où les brevets ont été disponibles rapidement et gratuitement pour des dizaines de pays pauvres, est une exception.
La capacité à maîtriser les nouvelles technologies, dans l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, les biotechnologies ou toute la chaîne de la transition énergétique, déterminera seigneurs et vassaux de demain. Ce n'est pas par hasard si les États-Unis ont interdit de vendre des puces les plus performantes aux Chinois.
5.La dépendance numérique. Aucun robot, aucun ascenseur ou aucun avion ne peut désormais fonctionner sans données numériques. La maîtrise de ces “data“ est un enjeu vital. Il n'est pas difficile d'imaginer un scénario où un président américain à la Trump déciderait soudain d'empêcher les entreprises européennes d'accéder à leurs données stockées aux États-Unis. Pour les JO de Paris, les autorités françaises ont exigé que les données sensibles ne soient pas hébergées par le chinois Alibaba.
L'indépendance numérique passe aussi par la capacité de se protéger des intrusions dans les systèmes d'information. D'où l'attention portée par le gouvernement français au sort de certaines activités du groupe en péril Atos. La cybersécurité n'est pas qu'une lubie de geek.
6. La dépendance financière. Un pays est fragile quand il en appelle aux investisseurs étrangers. Il s'expose alors à des tempêtes financières, comme on l'a vu en Grèce ou en Espagne lors de la crise de la zone euro, en Argentine à plusieurs reprises, dans de nombreux pays asiatiques dans la crise de 1997-1998. Une entreprise endettée peut aussi chuter quand les conditions de crédit deviennent plus tendues. C'est ce qui est arrivé au géant français de la distribution Casino ou à la banque Lehman Brothers en 2008. Dans l'autre sens, un investisseur qui prête énormément à un emprunteur prend le risque de se mettre dans sa main.
7. La dépendance militaire. Cette dépendance-là n'est pas économique. Mais tous les efforts d'indépendance économique d'un pays ne servent à rien si un autre pays peut s'emparer de lui par des moyens militaires. L'Ukraine et Taïwan le montrent clairement.

Cette liste débouche sur deux évidences. D'abord, il est plus facile de limiter les dépendances dans un ensemble plus vaste. Une France dans l'Europe est plus souveraine qu'une France toute seule. Ensuite, la vraie indépendance est de choisir les dépendances dont on peut s'accommoder et les dépendances dont on veut s'affranchir. Un choix éminemment politique, au sens le plus noble du terme. »

III- LA SOUVERAINETÉ MILITAIRE ET LA GUERRE EN UKRAINE

Olivier Passet (Xerfi Canal, 6/3/2024)

« Le réveil est tardif, révélant au grand jour les failles militaires européennes.
En dépit des effets d'annonce, la défense n'est pas qu'affaire de flux de dépenses.

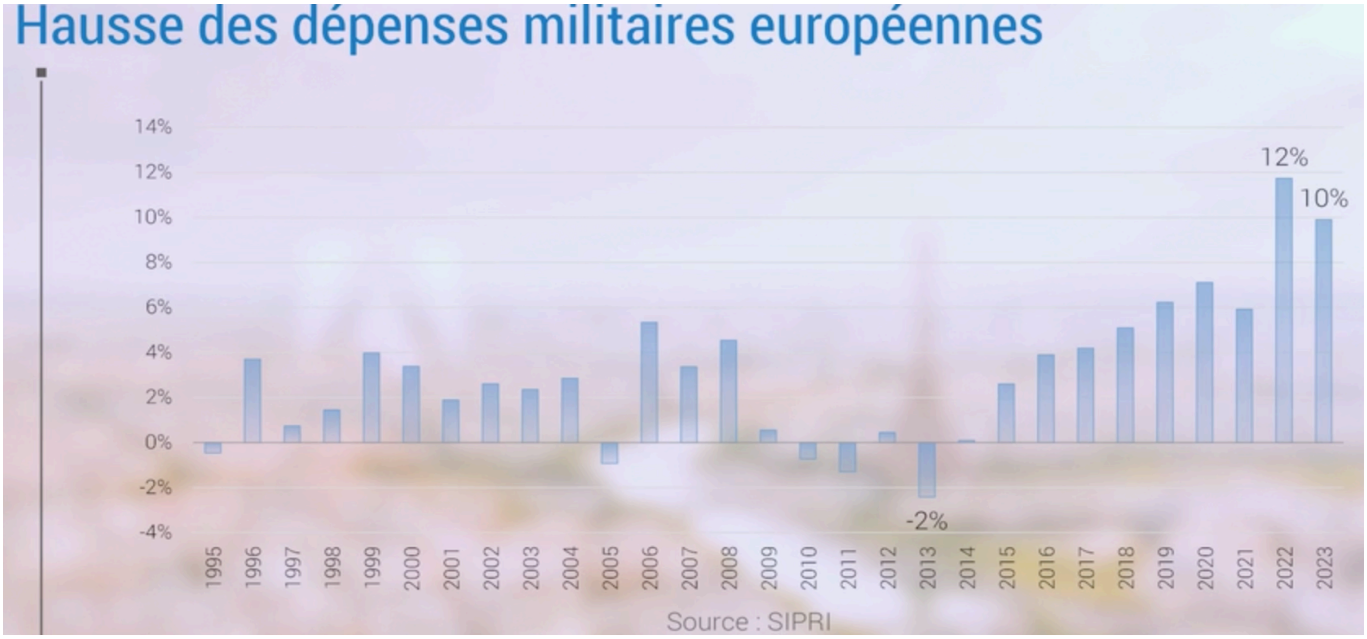

Ce sont d'abord des capacités humaines et technologiques qui comportent une forte inertie. Il ne suffit pas d'augmenter les dépenses d'un pourcentage à plus de deux chiffres comme depuis 2022 pour redresser une situation. Des décennies de sous-investissement, en matériel, en R&D, en homme, cela ne se corrige pas en l'espace de quelques trimestres car c'est tout un système qui doit changer d'échelle.

Un passé de désengagement
La déficience européenne est palpable à tous les niveaux de la chaîne militaire :
1. Du côté des capacités de production de matériel, fragmentées, sous-dimensionnées en cas de conflit de haute intensité, chacun jouant sa partition nationale. L'incapacité de l'Europe à fournir 1 million d'obus à l'Ukraine d'ici le printemps a révélé la difficulté de la zone à produire un effort de guerre. Elle n'a tenu à ce jour que 30% de l'objectif fixé il y a un an et s'en approchera au mieux de 50%.
2. Du côté des forces matérielles et humaines mobilisables adaptées à chaque type de conflit.
3. Du côté de la coordination. L'Europe est toujours très loin d'un objectif de mutualisation, aussi bien au plan de la production, du commandement, des standards matériels et des formations.
4. Du côté enfin de la compétition technologique que se livrent les grandes puissances et qui appellent à de nouvelles solutions offensives et défensives à haute intensité de R&D.
En vérité, l'Europe a baissé la garde depuis la fin de la guerre froide, persuadée qu'elle était définitivement à l'abri des conflits de haute intensité sur son territoire. Les dépenses publiques dédiées à sa défense sont édifiantes.
Elles n'ont cessé de décroître tout au long des années post-guerre froide, pour ne plus représenter que 1,3% du PIB au milieu des années 2010. Et les quatre principales puissances de l'UE, France, Allemagne, Italie et Espagne, ont été motrices dans ce reflux, puisque leur part dans le total européen n'a cessé de refluer en représentant moins des deux tiers aujourd'hui.

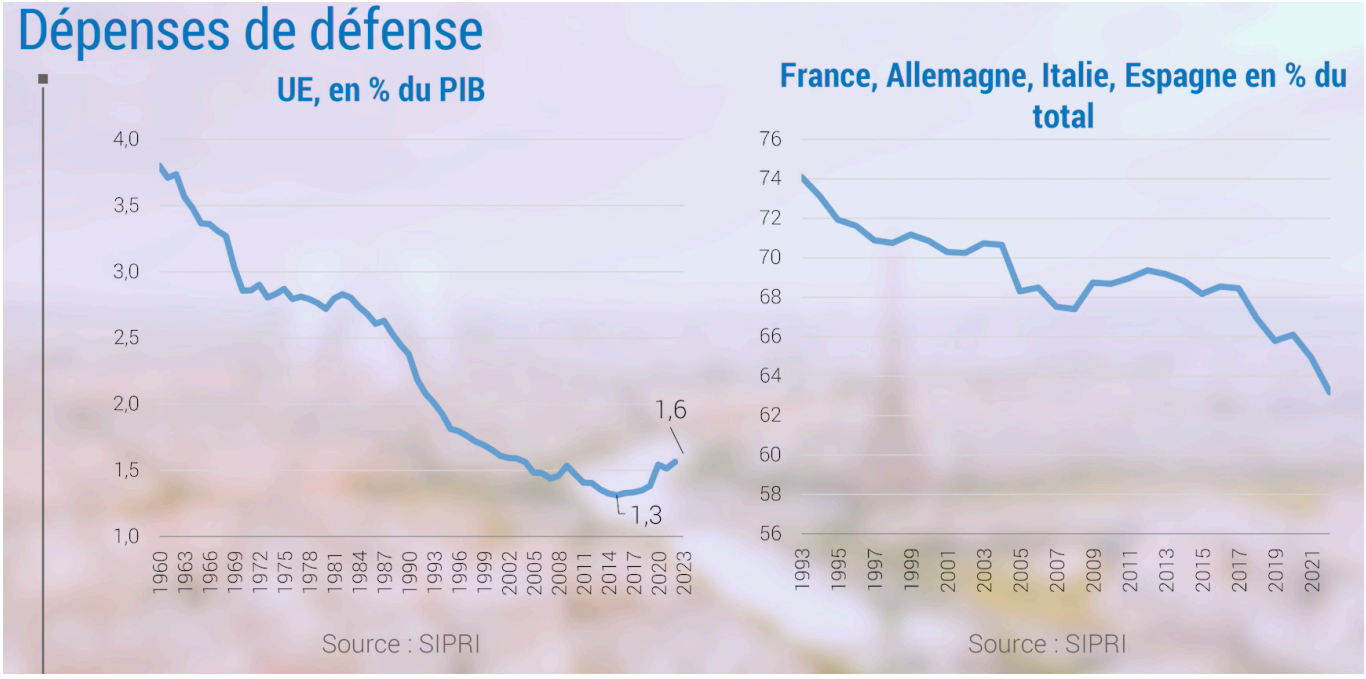

L'Allemagne démissionnaire

Et parmi ces quatre pays, l'Allemagne est de loin le pays le plus démissionnaire, tirant la moyenne européenne vers le bas, donnant la priorité aux objectifs de rationalisation budgétaire et concevant son industrie d'armement comme un levier d'exportation et de concurrence intra-européenne.

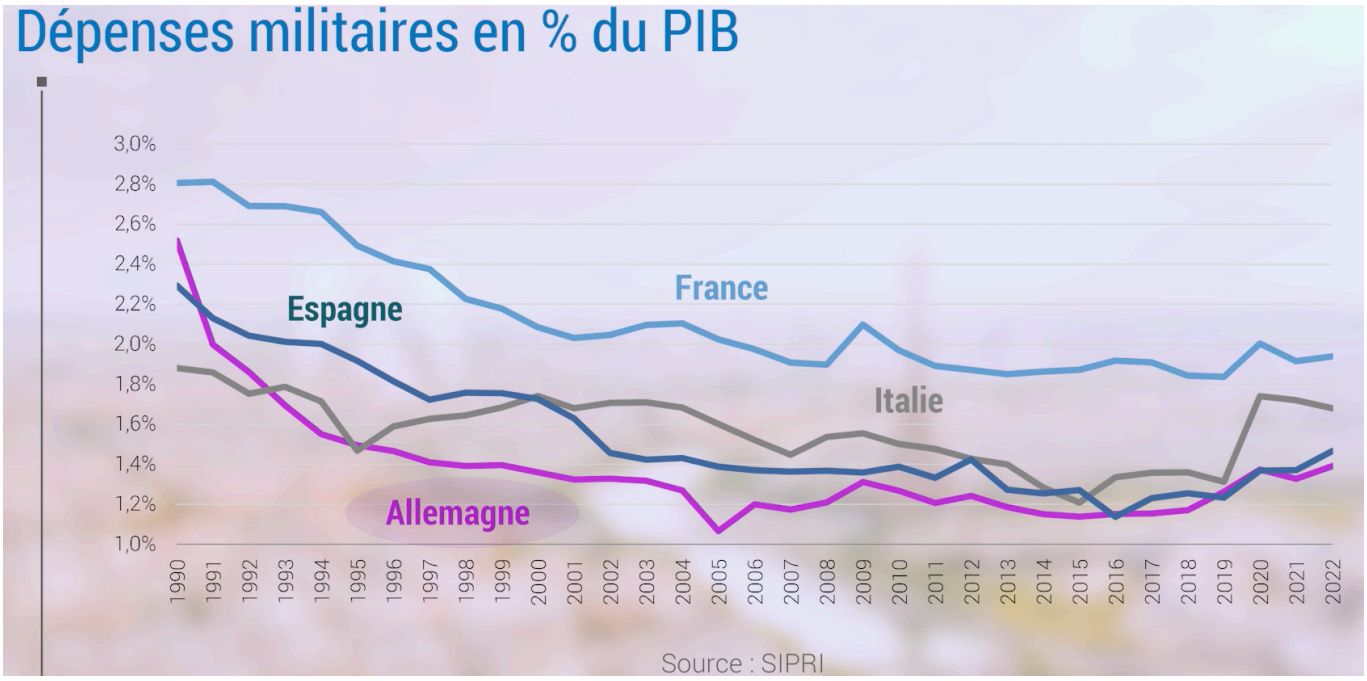

La France pour sa part peut revendiquer un effort plus soutenu, proche du seuil des 2%. Mais en vérité, ayant le monopole de la dissuasion nucléaire au sein de l'UE, et ayant développé des moyens de projection à l'étranger son budget est structurellement augmenté par ces deux éléments. Une décomposition plus fine de ses dépenses publiques permet de mettre le doigt sur la grande faille de l'armée française. Ayant abandonné la conscription en 1997 et revendiqué la bascule sur une armée de métier, le pays pivot de la défense européenne aurait dû mettre à profit cette séquence pour équiper son armée. Or les économies opérées en matière de rémunération ou d'autres frais de fonctionnement n'ont pas été converties en équipement.

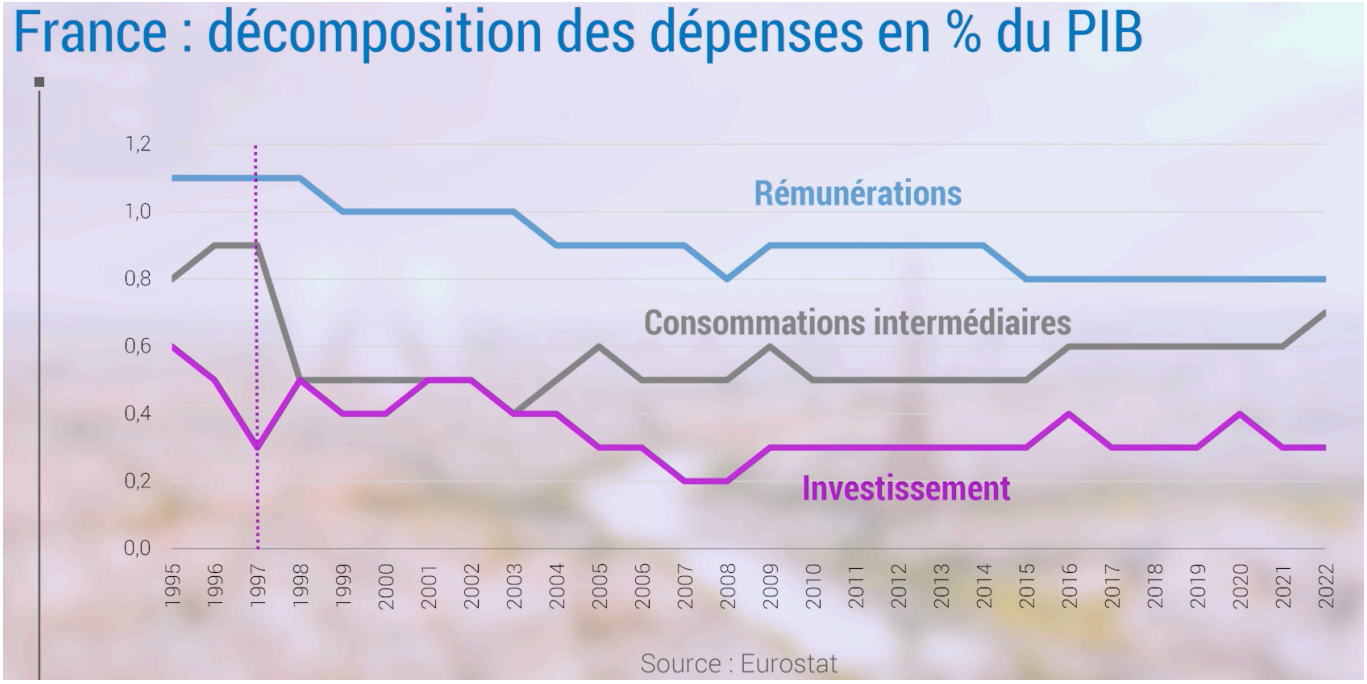

Le sous-investissement, une faiblesse structurante

Et c'est précisément là où la défaillance européenne est la plus palpable. Son retard n'est pas humain. En effectifs, l'UE tient la comparaison avec les grandes puissances. En revanche, elle a accumulé des années de sous-investissement au nom de la raison financière. Le fossé est flagrant avec les États-Unis.

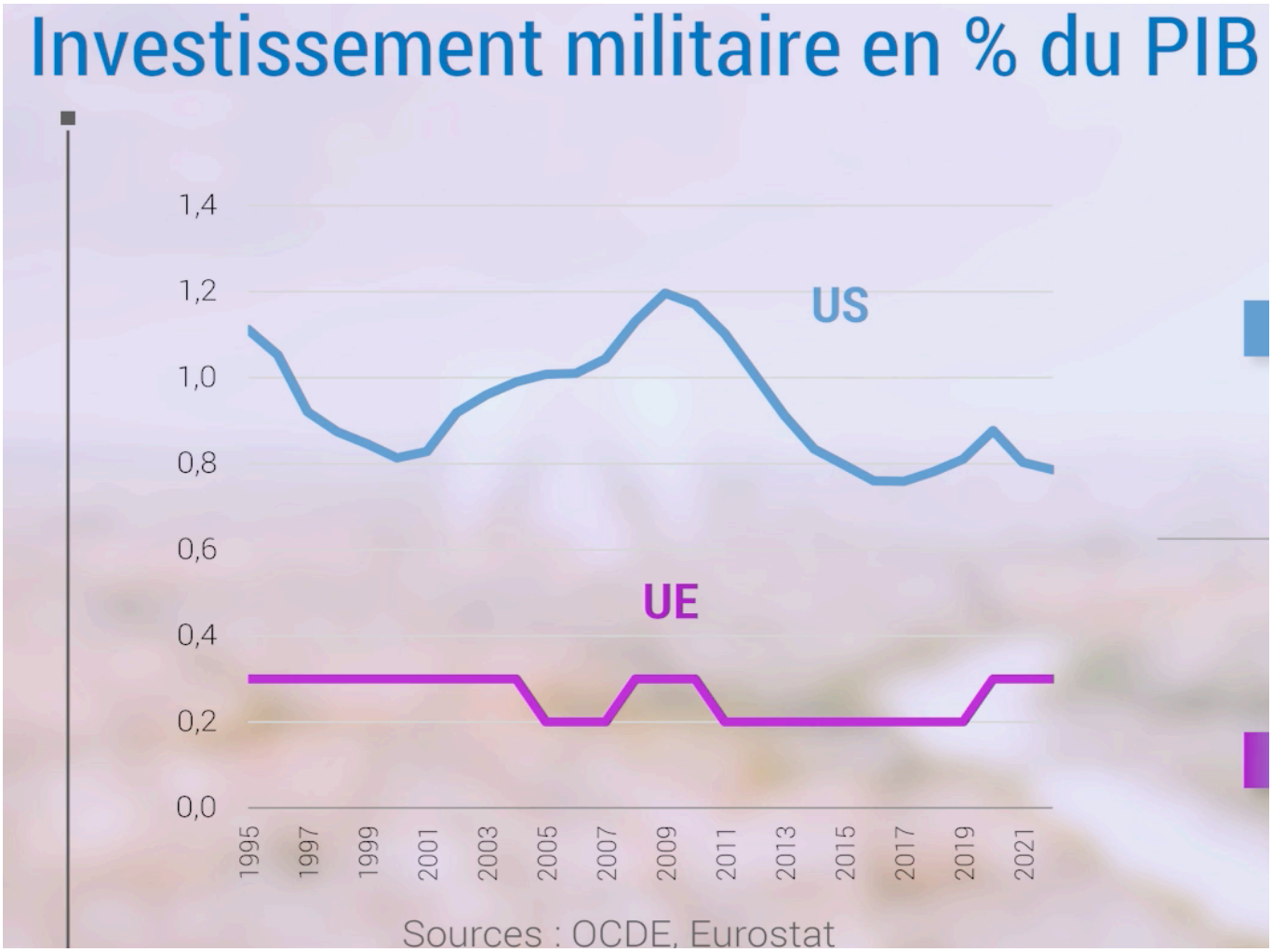

Et ce sous-investissement a eu des conséquences en chaîne sur l'appareil productif européen, doublement pénalisé par le fractionnement et la faiblesse de la commandite publique.
Face à ce déficit de demande domestique, les grands groupes de l'armement européen se sont de plus en plus tournés vers l'exportation. À l'instar de la France, dont la part de production exportée est passée de 8% dans les années 1960, à 15% dans les années 1970, puis à près de 30% en 2021... une dépendance croissante aux exportations du modèle industriel sous-jacent à la défense européenne, problématique en termes de sécurité et des nœuds de contrat qui freinent aujourd'hui l'approvisionnement ukrainien.
Fractionnement, sous-dimensionnement, concurrence, externalisation et extraversion sur les marchés étrangers, c'est le résultat d'une commandite publique dépourvue de stratégie. Une déficience qui se double d'un sous-investissement dans la R&D militaire, avec un rapport de 1 à 4 entre l'Europe et les États-Unis en proportion du PIB. En dépit d'une hausse de 23% de ses dépenses militaires en l'espace de 2 ans, l'UE est encore loin de la cible des 2% du PIB liée à ses engagements auprès de l'Otan, et au-delà, c'est son complexe militaro-industriel qui reste à bâtir ».

IV- LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LA CRISE DE L'AGRICULTURE

Voici **trois articles d'une rare qualité, les deux premiers parus dans la Revue n°183 de l'OFCE, fin 2023 et le troisième sur le site Fipeco** :

1) ÉCLIPSE PUIS RÉSURGENCE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE UNE APPROCHE EN TERMES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Thierry Pouch[1]

Chambres d'agriculture France, Laboratoire REGARDS de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Marine Raffray

Chambres d'agriculture France, doctorante à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (ED – SHS)

« La notion de souveraineté économique a connu une longue éclipse, indissociable d'une globalisation des économies qui portait en elle l'ambition de voir les États s'effacer devant le principe de fluidité dans la circulation des hommes, des biens et des capitaux. Le recul de la souveraineté a parfois même été associé à un objectif d'apaisement des intérêts des nations par le commerce, signifiant par là que la globalisation constituerait un mode d'organisation des sociétés. La souveraineté alimentaire n'a pas échappé à ce processus de fond, que ce soit par la voie d'échanges internationaux que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), puis l'OMC, ont réorganisés à partir de 1994, ou au travers des réformes de la Politique agricole commune de l'Union européenne. Toutefois, à la faveur de la pandémie de Covid-19 et, surtout, de la guerre en Ukraine, on assiste à une résurgence de la notion de souveraineté économique et, singulièrement, dans le registre de l'alimentation. Cet article entend revenir sur les conditions économiques et politiques de ce retour de la souveraineté et sur l'interprétation qu'il convient d'en donner.

1. Les auteurs tiennent à remercier Vincent Touzé (OFCE), Xavier Ragot (OFCE), ainsi que Nicolas Leron (Sciences Po et CEVIPOF), pour l'intérêt qu'ils ont porté à la problématique de la souveraineté alimentaire, et pour les échanges nourris et fructueux qui ont ponctué les discussions, lors notamment du séminaire « Théorie et économie politique de l'Europe » de Sciences Po, auquel Thierry Pouch a participé en décembre 2022.

1. **Introduction**

La crise sanitaire causée par la Covid-19 à partir de 2020 a été à l'origine d'une réaffirmation du rôle de l'État dans les processus de décisions économiques. Celle-ci s'est matérialisée sous deux angles. Premièrement, à travers les mesures prises par les États pour d'abord endiguer la progression de la pandémie, puis pour relancer l'activité économique. Secondement, en réaction à l'extraordinaire déstabilisation des chaînes d'approvisionnement mondialisées occasionnée par ces mêmes mesures. Cette

www.christian-bla.s.f

désorganisation a mis au jour les fragilités engendrées par les interdépendances des États, elles-mêmes issues du processus de mondialisation, qu'il s'agisse des tensions en matière d'approvisionnement en matériel médical, produits pharmaceutiques, composants industriels, denrées alimentaires, mais aussi de main- d'œuvre (Pouch et Raffray, 2022).

À ce contexte est venu s'ajouter le conflit russo-ukrainien en 2022. La guerre a mis en évidence les faiblesses de la stratégie énergétique de l'Union européenne (UE), fortement dépendante de la Russie pour son approvisionnement énergétique en gaz et en pétrole (von Odarza et Overhaus, 2022), de même que pour les engrais agricoles, ou encore vis-à-vis de la Chine pour les métaux "stratégiques" entrant dans la composition de technologies participant de la transition écologique souhaitée par l'UE (Bonnet *et al.*, 2022). On assiste ainsi au retour d'une notion que beaucoup, dans le cadre d'une mondialisation perçue comme porteuse d'un effacement des États-nations, considéraient comme appartenant à l'Histoire. Il s'agit de la souveraineté. Dans le contexte d'une guerre qui oppose deux protagonistes importants de l'échiquier agricole mondial, c'est même de la souveraineté alimentaire dont il est question depuis le début de l'année2022, confirmant ainsi les propos entendus durant la pandémie, qui invitaient à une restauration d'une notion complexe mais qui a, depuis, envahi le débat public.

L'énigme du temps présent réside alors dans ce processus visant à rétablir un concept tout en l'articulant à une volonté politique, en l'occurrence largement incarnée par la France. L'édition 2023 du Salon international de l'agriculture qui s'est tenue à Paris, n'a-t-elle pas été justement placée sous le signe de la souveraineté alimentaire ? En 2022, le ministère de l'Agriculture français a été rebaptisé en "ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire". Emmanuel Macron a même très tôt inscrit la souveraineté à l'agenda politique de l'UE, lorsqu'il a évoqué, dans son discours à la Sorbonne du 26 septembre 2017, soit avant la pandémie et la guerre, son ambition de bâtir une souveraineté européenne. Énigme en ce sens que le procédé consistant à réhabiliter la souveraineté alimentaire exige de prendre quelque distance avec la mondialisation et avec les promesses qui ont été placées en elle au détour de la décennie 1980, tant il est vrai que les atteintes à et les discrédits jetés sur la souveraineté alimentaire ont été nombreux depuis, y compris au sein même de l'UE, et davantage dans la zone euro. Énigme enfin dans la mesure où la souveraineté alimentaire peut comporter des limites, portant, comme on le verra, sur la dépendance envers d'autres pays en matière de moyens de production importés – équipements, intrants agricoles (engrais, énergie, alimentation du bétail, ...).

Puisque la période s'y prête, il est suggéré de rouvrir la question de la souveraineté alimentaire, d'en identifier et d'en comprendre les ressorts tout en mettant au jour sa signification profonde, économique comme politique.

L'examen des conditions dans lesquelles resurgit aujourd'hui la souveraineté alimentaire requiert un retour en arrière, afin de rappeler que cette notion a une histoire européenne. Ce sera l'objet de la première partie. Le cas européen est de surcroît emblématique d'une souveraineté qui, dès l'origine de la Politique agricole commune (PAC) en 1957 puis son entrée en application en 1962, contenait une ambition souveraine mais partagée par les six pays fondateurs du Marché commun, d'accès à l'autosuffisance alimentaire. La deuxième partie se penchera sur les fondements, la définition et les ouvertures possibles en termes économiques, mais aussi politiques, de la souveraineté alimentaire, ainsi que les obstacles se dressant devant l'affirmation de cette ambition. Car si le retour de la souveraineté alimentaire est particulièrement prégnant en France, du moins verbalement, est-elle pour autant partagée et appliquée dans d'autres nations, à commencer par l'espace européen, c'est-à-dire par les 27 États membres ? Il sera question dans la troisième et ultime partie des expériences menées en ce domaine par les États-Unis, puissance rivale de l'Union européenne. En quoi ces expériences résonnent-elles en France, et par extension, dans l'UE ?

2. **Une mise en perspective historique du rapport entre l'UE et la souveraineté alimentaire**

L'évocation de la souveraineté alimentaire, dans un moment historique où la mondialisation est remise en cause, entre en résonance en Europe avec les conditions de formation de la PAC. C'est pourquoi une mise en perspective historique est requise pour contextualiser le débat autour de la souveraineté alimentaire. On peut périodiser la PAC en deux grandes phases : l'une, démarrant dans les années 1950, où s'affirme l'objectif de souveraineté alimentaire centré sur une dynamique productive répondant à l'exigence de

www.christian-diars.fr

l'autosuffisance alimentaire ; l'autre, à partir du début de la décennie 1990, où s'étiole progressivement la vision de la souveraineté alimentaire de l'UE.

2.1. **L'affirmation d'une exigence : se nourrir soi-même**

La construction européenne a cette particularité d'avoir trouvé l'un de ses fondements dans une PAC qui demeura durant longtemps, à n'en point douter, la seule politique commune de l'Union, dotée d'instruments de régulation des marchés et de mécanismes de soutien des prix, et tournée vers la production de biens agricoles afin d'approvisionner les populations des États membres. L'ambition politique, définie souverainement par une forme de collégialité, était orientée vers l'accession à l'autosuffisance alimentaire. En 1956, la balance commerciale agricole des Six était en effet largement déficitaire, s'établissant à -3 milliards de dollars, les deux tiers de ce déficit étant à imputer à l'Allemagne (Commission de la Communauté économique européenne, 1958). Sur une période s'étalant de 1962 à 1992, l'objectif a été plus qu'atteint puisque, outre des taux d'auto-approvisionnement (rapport de la production intérieure sur la consommation intérieure, exprimé en pourcentage) qui atteignent les 100 % (blé, lait, sucre, viandes), dès les années 1970 (tableau 1), l'UE devient même une puissance agro-exportatrice de premier plan, rivalisant peu à peu avec les États-Unis. Encore aujourd'hui, la France produit plus que ses besoins intérieurs sur différentes filières : blé tendre, maïs, orge, sucre – ce qui n'éclipse pas néanmoins qu'il existe des secteurs où la consommation surpasse la production nationale, ou encore, où la consommation ne se satisfait pas des productions nationales, comme pour le soja, la viande bovine ou de poulet, le beurre et la crème, les fruits et légumes.

Tableau 1. **Évolution des taux d'auto-approvisionnement en quelques productions agricoles entre 1951 et 1969**

En %	Période	France	Allemagne	CEE (à six)
Blé	1951	101	57	79
	1958	114	68	93
	1962	120	74	95
	1966-1967	115	77	96
	1968-1969	—	—	120
	1973-1974	189	89	114
Céréales autres (orge, avoine, maïs, seigle, etc.) sauf riz	1951	90	81	82
	1958	101	79	78
	1962	115	74	75
	1966-1967	125	70	72
Sucre	1951	102	69	90
	1958	97	93	99
	1962	112	85	92
	1966-1967	99	84	92
	1973-1974	154	98	111
Légumes	1951	99	87	102
	1958	97	75	104
	1962	98	74	106
	1966-1967	99	62	103
	1968-1969	—	—	100
	1973-1974	96	39	97
Fruits frais (hors agrumes)	1951	82	89	100
	1958	74	72	96
	1962	82	72	95
	1966-1967	106	46	88
	1968-1969	—	—	88
	1973-1974	103	52	86
Viande de bœuf et veau	1951	100	94	95
	1958	102	89	92
	1962	109	91	92
	1968-1969	—	—	89
	1974	122	95	96
Viande porcine	1951	102	98	103
	1958	102	94	100
	1962	96	96	100
	1968-1969	—	—	99
	1974	87	87	99
Lait entier	1951	98	96	101
	1958	103	95	103
	1962	105	93	102
	1968-1969	—	—	100
	1973	101	101	—

Tableau 1 (suite). **Évolution des taux d'auto-approvisionnement en quelques productions agricoles entre 1951 et 1969**

En %	Période	France	Allemagne	CEE (à six)
Viande de volaille	1951	100	89	100
	1958	101	52	93
	1962	104	39	91
	1968-1969	—	—	98
	1974	110	50	101
Œufs	1951	99	72	96
	1958	97	57	90
	1962	—	70	—
Huiles et graisses (animales et végétales)	1951	31	29	39
	1958	45	26	38
	1962	44	28	39
	1968-1969	—	—	39

1951, 1958, 1962 : Commission de la Communauté économique européenne (1966) ; 1966-1967 : Clerc (1969) ; 1968-1969 : Commission des Communautés européennes (1971) ; 1973-1974 : Commission des Communautés européennes (1975).

L'histoire de la PAC est désormais suffisamment bien connue pour ne pas développer outre mesure cette dimension capitale de la construction européenne[2]. En revanche, on peut suggérer de lire la dynamique

agricole qui s'installe au début des années 1960 comme répondant aussi à des enjeux géopolitiques, puisque le mur de Berlin est érigé en 1961, conduisant les Européens à construire une PAC fondée sur la croissance de la production et orientée vers une large autonomie alimentaire des pays membres – sous le regard bienveillant et intéressé des États-Unis, nous y reviendrons.

Il en découle que, au travers de la PAC, c'est sans doute une forme d'*européanité* qui, par le truchement de la souveraineté alimentaire décidée en amont par le politique, était en gestation. Signe de cet alignement des objectifs entre les Six, l'une des conclusions de la Conférence de Stresa, qui s'est tenue en juillet 1958 et qui avait pour objet d'énoncer les futurs principes de la PAC, fut ainsi de faire converger les coûts de production entre les différentes agricultures des Six, afin qu'elles "soient placées sur le même plan" (Vellas, 1958, p. 485). C'est-à-dire que les États membres du Marché commun, puis de la Communauté économique européenne (CEE), étaient réunis dans un même processus de dynamisation des productions. Et pour ce faire,

2. L'un des plus récents ouvrages sur la PAC, contenant une approche historique, est celui de Détang-Dessendre et Guyomard (2022). Sur la dimension juridique de la PAC, il est possible de consulter Bianchi (2006).

ils consentirent à partager et à transférer une fraction de leur souveraineté nationale, à savoir l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques agricoles nationales, au niveau européen. Car avant la PAC, les États avaient déjà mis en place des mesures de soutien aux marchés agricoles pour relancer la production. Les premières négociations autour de la PAC firent ainsi l'objet d'âpres débats quant au degré de pouvoir que les Six accepteraient de céder à l'échelon communautaire, incarné par la Commission européenne (Lindberg, 1966).

La PAC fut fondée sur des outils de régulation communs (prix garantis établis à l'échelle de la CEE, achats et stockages publics sur les marchés pour soutenir les prix, restitutions aux exportations) et des principes partagés, tels que la libre circulation des productions agricoles au sein du Marché commun et le principe de la préférence communautaire, qui introduisait des droits de douane variables sur les productions agricoles des pays tiers afin de les aligner sur les prix des productions européennes, cela pour contenir les importations et favoriser les productions agricoles des États membres. Même lorsque des divergences ont pu émerger, notamment lors des phases de dévaluation du franc et de réévaluation du mark allemand, des mécanismes correcteurs – les célèbres *montants compensatoires monétaires*, dits MCM – furent inventés pour préserver l'unicité des prix, afin de ne pas créer de distorsions de concurrence entre la France et l'Allemagne en particulier. [Rappelons que les MCM, créés en 1969, étaient des taxes destinées à compenser les disparités monétaires vis-à-vis de l'unité de compte européenne, l'ECU. Il y avait les MCM négatifs, taxes à l'exportation pour les payas avantagés par une monnaie dévaluée et des MCM positifs, subventions aux exportations pour au contraire aider les pays à monnaie surévaluée. Les MCM ont disparu avec la naissance de l'euro en 1999].

Comment une telle convergence fut-elle finalement possible ? Nous formulons ici plusieurs hypothèses. Grâce au poids de la France et du général de Gaulle d'abord, qui avait posé comme condition de la participation française au Marché commun l'instauration d'une politique agricole puissante (Keeler, 1990). Une deuxième hypothèse est relative au besoin impérieux, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, d'assurer aux populations européennes une alimentation en quantité suffisante et à un prix abordable – un enjeu majeur pour les populations des Six et donc la stabilité politique du continent qui aura pressé les négociateurs de trouver un accord. Un troisième levier de convergence est à chercher du côté de l'état des secteurs agricoles nationaux (Zobbe, 2001). À la fin des années 1950, les Six sont loin de l'autosuffisance alimentaire (seuls les Pays-Bas dégagent un excédent commercial agricole, les cinq autres pays sont importateurs nets), en situation de sous-production agricole, de faiblesse des revenus du secteur agricole par rapport au reste de l'économie, alors que ce secteur emploie près d'un actif sur cinq et occupe à ce titre une place centrale dans les économies nationales. Dans un tel contexte, la relance économique du continent ne pouvait pas faire abstraction de la question agricole.

Enfin, nous ajouterons que les débats n'étaient à l'époque pas freinés par la crainte de concurrence entre les agricultures des six États membres, étant donné le faible niveau de production au regard des besoins ; on peut même avancer qu'existait une certaine complémentarité entre les secteurs agricoles des Six et, au-delà, de leurs économies. Ainsi, en 1958, avant même l'entrée en application de la PAC, les niveaux d'autosuffisance sont très divers au sein des Six (Commission de la Communauté économique européenne,

1966). L'Allemagne est déficitaire dans toutes les productions agricoles, et atteint 90 % d'auto-approvisionnement uniquement pour le sucre, le lait entier et la viande porcine. La France est excédentaire en céréales, en viandes et en lait. L'Italie présente des excédents en sucre, fruits et légumes, et vin. Les Pays-Bas produisent deux à trois fois plus que leurs besoins intérieurs en viande de volailles et œufs et sont également excédentaires sur les autres viandes, en lait, et en fruits et légumes – mais très déficitaires en céréales. Quant à la Belgique et au Luxembourg, leurs points forts résidaient dans le sucre, les légumes et l'aviculture. L'un des pères du traité de Rome, le Belge Paul-Henry Spaak, estimait ainsi que l'établissement d'un marché commun permettrait aux produits agricoles français d'approvisionner le marché allemand, et à l'industrie allemande de fournir le marché français (Laurent, 1970). Spaak publia en 1956 un rapport sur la mise en place du marché commun, rapport préliminaire au traité de Rome et dans lequel le secteur agricole est bien identifié : "On ne peut concevoir l'établissement d'un marché commun général en Europe sans que l'agriculture s'y trouve incluse. C'est l'un des secteurs où les progrès de productivité qui résulteront du marché commun, c'est-à-dire de la spécialisation progressive des productions et de l'élargissement des débouchés, peuvent avoir les effets les plus importants sur le niveau de vie des producteurs aussi bien que des consommateurs. En outre, cette inclusion de l'agriculture dans le marché commun est une condition de l'équilibre des échanges entre les différentes économies des États membres. [...] Il est déjà apparent que le fonctionnement et le développement du marché commun dans le domaine agricole ne peuvent être abstraits de la conception et de l'application d'une politique [...]" (Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, 1956). Néanmoins, l'agriculture a constitué un point d'achoppement entre les Six et, pour ne pas retarder le processus d'intégration économique, la décision avait alors été prise de convenir ultérieurement des détails d'une politique agricole commune – d'où la mise en œuvre de cette dernière en 1962, cinq ans après la signature du traité de Rome (Laurent, 1970).

Il faut également mentionner ici le rôle joué par les États-Unis dans le processus d'"intégration agricole" sur le continent européen. Ils participent aux discussions sur l'ébauche d'une politique agricole européenne qui se tiennent dès 1952, sous l'égide de l'Organisation européenne de coopération économique ou OECE (Zobbe, 2001)[3]. Cette organisation fut créée sur demande des États-Unis pour administrer les fonds du *European Recovery Program* – ou plan Marshall. L'agriculture y était déjà identifiée parmi les secteurs à relancer, dans le cadre de programmes d'amélioration de la productivité. Dans son discours de 1947 à Harvard, George Marshall, alors secrétaire d'État, s'inquiète des difficultés rencontrées par les pays européens pour relancer la machine économique et des conséquences possibles en matière de "stabilité politique" et de maintien durable de la paix (Marshall, 1947). Il annonce l'octroi d'une aide des États-Unis pour l'Europe. Ainsi, outre-Atlantique, la montée en puissance de l'agriculture européenne et la structuration d'une volonté politique au niveau communautaire n'ont pas été perçues comme des menaces pour les intérêts américains, au contraire.

Les raisons ayant conduit les États-Unis à faciliter et à financer la reconstruction européenne et à promouvoir la création d'un marché unique sont en effet multiples. En plus de pacifier la région, la relance de l'économie européenne facilitée par l'intégration devait occasionner un rebond de la demande du Vieux Continent, et les États-Unis, exportateurs de denrées agricoles, de machines, d'engrais, de produits pharmaceutiques, charbon, pétrole, devaient en bénéficier, même si une partie de leurs exportations seraient remplacées par la production européenne (Bartlett, 1964). Bartlett (1964) cite ainsi l'exemple du poulet, pour lequel les États-Unis voient le débouché européen se fermer au fur et à mesure que la production progresse (-60 % en valeur entre 1962 et 1963), alors que les exportations de graines de soja doublent entre 1958 et 1961, pour nourrir ces mêmes poulets.

3L'OECE comptait seize pays membres : Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

On peut également considérer que, dans ce contexte de guerre froide et de rivalité économique entre le communisme et le capitalisme, l'intervention américaine est apparue judicieuse pour asseoir en Europe de l'Ouest un capitalisme fondé sur l'État providence (Maier, 1981). Ce transfert du modèle américain s'est traduit dans le secteur agricole, sous la dynamique du plan Marshall, qui a facilité la motorisation de l'agriculture (machines importées des États-Unis) et l'usage d'engrais de synthèse. Le tout dans le cadre de la politique d'endiguement entamée par l'administration Truman à partir de 1947 : les États-Unis sont prêts

www.Christian-Daries.fr

à mettre sur pied des programmes de soutien financier aux pays qui voient progresser des forces politiques communistes. La construction de la PAC a répondu à l'ambition politique d'inscrire la formation de l'Europe communautaire dans l'histoire vivante d'un groupe de pays pris dans les rets de leurs désirs, de leurs passions ou, pour le dire autrement, dans la violence des conflits qui ont scandé cette histoire. C'est pourquoi la souveraineté alimentaire, en tant que sous-ensemble de la souveraineté politique, telle que cette dernière s'élabore à partir du traité de Rome qui institue en quelque sorte une "alliance transnationale" entre les six pays fondateurs – pour reprendre une expression d'Axel Honneth (2020) –, a contribué à cette réponse au défi crucial de la politique : endiguer la guerre civile, si l'on veut bien admettre que les deux guerres mondiales furent, selon l'analyse qu'en a livrée Enzo Traverso (2007), une forme de guerre civile au sein même de l'Europe. En ce sens, la PAC, en ce qu'elle a répondu à un objectif commun, celui de garantir l'approvisionnement alimentaire des populations composant les six États membres de l'Europe, a en quelque sorte permis de neutraliser et de dépasser les différences entre les États. La souveraineté alimentaire, incarnée dans la PAC, résultait d'une cohérence entre la forme politique de l'Europe communautaire, telle que souhaitée par Jean Monnet, et les souverainetés nationales[4].

La souveraineté alimentaire, par le truchement de la PAC, a formé l'un des maillons de cette ambition. Elle a incarné une volonté politique de construire un monde dans lequel, par la voie de l'économie agricole, les sociétés pouvaient devenir maîtresses de leur avenir, une perspective requérant un consentement à renoncer à une partie de la souveraineté nationale. La souveraineté alimentaire, ainsi élaborée, en dépit des performances accomplies, n'a toutefois été que partielle.

4. Ce point est rappelé par Spector (2021).

Car si la PAC, en tant qu'incarnation de cette ambition de produire soi-même et pour soi-même des biens agricoles et de garantir l'accès à l'alimentation pour tous, a permis aux États membres d'atteindre une autosuffisance dans des délais assez brefs, une dizaine d'années tout au plus, elle s'est distinguée par un angle mort, celui de la dépendance en matière de moyens de production, qui s'est notamment traduite dès le début des années 1960 par une dépendance en oléo-protéagineux, scellant l'absence durable d'une autonomie en alimentation du bétail que chacun continue de déplorer aujourd'hui. La contrepartie de la PAC s'est à l'époque située dans l'ouverture du marché européen aux protéines végétales importées sans droit de douane (soja essentiellement), dont le principal fournisseur fut durant de longues années les États-Unis, comme mentionné plus haut. L'affirmation de la souveraineté alimentaire, prise au sens fondamental d'une autonomie de décision dans ce qu'il faut produire pour satisfaire les besoins des populations du Marché commun, a été contrecarrée par un accord autorisant les graines et tourteaux de soja américains, dans le cadre du Dillon Round, le cinquième du GATT (1961-1962), à pénétrer le marché européen en étant exonérés de droits de douane.

2.2. **Une PAC victime de ses succès**

La mise en perspective de la formation de la PAC qui vient d'être établie ne serait pas complète sans un détour par les instruments qui ont été mis au service de la cause de la souveraineté alimentaire. Au-delà du complément, c'est aussi en raison des succès accomplis que la PAC s'est heurtée à ses contradicteurs et a été réformée à partir de 1992.

Fixer pour ambition d'atteindre une autosuffisance alimentaire a donc relevé, comme on vient de le rappeler, de l'autonomie de décision ou, dans le cadre conceptuel qui nous occupe ici, de la souveraineté. Pour y conduire, l'UE se dote d'instruments de régulation et de stabilisation des marchés : prix de soutien, stockage public, destruction de volumes excédentaires, subventions aux exportations, une fois les surplus suffisamment importants pour être en mesure d'exporter, au détour des années 1970. Dès le démarrage de la PAC, toutes les productions ne bénéficient toutefois pas dans la même mesure des mécanismes de protection et de régulation des marchés, à l'instar du secteur des fruits et des légumes (Bangemann, 1978), un traitement différencié entre "agricultures du nord" (lait, viande, céréales, sucre) et "du sud" de l'Europe qui conditionnera par la suite la dépendance de l'Union vis-à-vis de pays tiers, qui pour certains deviendront des États membres[5]. Le fonctionnement même de la PAC dans les grandes filières aboutit à la formation de surplus exportables, une fois l'accession à l'autosuffisance réalisée. Céréales, viande bovine, produits

www.christian-blades.fr

laitiers, sucre, autant de secteurs soutenus par la PAC qui, outre l'approvisionnement du marché intérieur, font progressivement de l'UE une grande puissance agro-exportatrice[6].

Si l'UE, et singulièrement la France, dépendent d'autres pays pour certains produits, elles se positionnent *a contrario* comme des puissances qui fournissent des denrées alimentaires à des économies fortement dépendantes du reste du monde pour s'approvisionner, à l'image du bassin méditerranéen pour ce qui concerne les céréales ou les produits laitiers.

C'est bien en ce sens que l'UE va être victime de son succès. Double succès même. D'une part à la faveur de l'autosuffisance qu'elle atteint, son degré de dépendance envers les États-Unis s'amoindrit considérablement – sauf pour la protéine végétale – ainsi que, d'autre part, celle envers la principale colonie française, l'Algérie, qui se classait parmi les principaux fournisseurs de la métropole, qui devient indépendante en 1962, année même d'entrée en vigueur de la PAC. La perte du marché européen est logée dans la mémoire économique et agricole des États-Unis, mémoire rafraîchie dès lors que les produits européens livrent une concurrence à ceux exportés par les États-Unis, ou bien se substituent à eux sur les marchés internationaux, du fait des embargos instaurés par Washington contre des pays géopolitiquement hostiles (cas de l'Égypte au moment de la guerre des Six-Jours, ou de l'URSS lors de l'invasion de l'Afghanistan au début des années 1980). L'hostilité américaine – et plus largement celle émanant de pays ayant opté pour une agriculture peu ou pas du tout soutenue – envers l'UE et son agriculture se double d'une critique interne, essentiellement fondée sur le coût budgétaire de la PAC. L'heure des réformes a sonné, et elle résonne au carillon d'une mondialisation qui s'amorce au détour des années 1980.

L'ouverture du cycle d'Uruguay au GATT constitue un tournant décisif pour la PAC et par voie de conséquence pour la souveraineté alimentaire de l'UE. Longtemps tolérée, voire encouragée comme vu plus haut, la PAC fait l'objet à partir des années 1980 d'un discrédit

5. À l'instar de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce.
6. Voir Cyncynatus et Floch (1992a). Lire également Bourgeois et Pouch (1993).

émanant principalement des États-Unis et du groupe de Cairns (qui rassemble les principaux pays exportateurs de denrées agricoles, notamment : Australie, Argentine, Brésil, Canada, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande) qui, voyant fondre leurs parts de marché, en imputent l'origine à la PAC, perçue comme source de concurrence déloyale envers leurs productions. Entre 1961 et 1989, les États membres de l'UE ont en effet vu leurs parts de marché progresser sur de nombreuses catégories de produits : céréales, fruits et légumes, sucre, huiles, viandes, produits laitiers. Et ce bien souvent au détriment de leurs concurrents de l'hémisphère sud et d'Amérique du Nord (Cyncynatus et Floch, 1992b). Le cas des États-Unis soulève toutefois un paradoxe : en dénonçant la concurrence déloyale qu'exerce la PAC, ils parviennent à faire oublier les soutiens massifs qu'ils accordent à leurs agriculteurs dans le cadre d'une politique agricole dont la longévité – elle est créée en 1933 – est indéniable. De plus, si les exportations américaines de céréales vers l'UE ont reculé de façon spectaculaire (-73 % entre 1961 et 1989), il n'en est pas de même pour leurs exportations en matière d'alimentation du bétail ou d'oléagineux qui ont explosé (Cyncynatus et Floch, 1992b). La limitation par la suite des surfaces allouées en Europe à la culture du soja en 1992, pour calmer les critiques venues d'outre-Atlantique (accord de Blair House), indique que les États-Unis ont été loin d'être perdants sur certains secteurs.

De ces conflits pour conquérir les marchés à l'exportation ont découlé huit longues années de négociations multilatérales, menées par Washington, pour conduire l'UE à admettre la nécessité de restreindre ses soutiens, tant internes qu'externes, et à amorcer un processus d'ouverture de son marché intérieur aux produits étrangers. De ce point de vue, la réforme de la PAC de 1992, qui prévoit la baisse des prix d'intervention, introduit le gel des terres, les aides au développement rural et le système d'aides directes compensatoires couplées à la production (passage d'une logique de soutien via la régulation des marchés à des soutiens versés directement aux agriculteurs), permettra à l'UE de débloquer les négociations avec les États-Unis et, plus largement, d'aboutir à la signature de l'accord de Marrakech en 1994 (Dehousse et Vincent, 1998). Cette réforme fut la première de grande ampleur et d'une longue série, jusqu'à celle de 2023, sur laquelle nous reviendrons. En s'inspirant des analyses établies sur les incertitudes de la poursuite de la construction européenne, et donc de la PAC, en lien avec cette phase de la mondialisation qui absorbe le secteur agricole, on peut dire que c'est à partir de ce moment historique que l'idée même d'une souveraineté alimentaire européenne, telle que construite dans le cadre du projet européen de 1957-1962,

www.christian-biales.fr

commence à se dissoudre[7]. C'est bien en effet par la voie du commerce international de produits agricoles et alimentaires qui, de par l'accord de Marrakech, institue de nouvelles logiques transnationales de fonctionnement au secteur agricole, que le sort de la souveraineté alimentaire européenne semble compromis.

L'exemple de la préférence communautaire est sans doute emblématique de cette érosion progressive de l'idée de souveraineté alimentaire. Dans son principe, la préférence communautaire dressait une frontière commerciale aux produits entrant sur le territoire européen, par le jeu des tarifs douaniers, suffisamment élevés pour encourager la production intérieure et, ainsi, être un levier pour atteindre l'autosuffisance. Avec les autres outils dont il a été synthétiquement question *infra*, la préférence communautaire et la PAC dans son ensemble, ont formé une sorte d'espace public commun, relevant à la fois de l'autorité européenne et de celle du Conseil, faisant de l'agriculture et de l'accès à l'alimentation un support de la construction européenne. On peut ainsi montrer que la formation de la PAC a traduit l'intention des fondateurs du Marché commun, de faire de l'accessibilité à l'alimentation une condition de cette construction européenne, en légitimant l'intervention sur les marchés agricoles, sorte de *ius circa sacra [le droit auprès des affaires sacrées],* dans la mesure où la PAC, de par ses règlements et ses objectifs, relève de l'acte politique[8].

Si l'accord de Marrakech de 1994 entame un processus de remise en cause de la souveraineté alimentaire de l'Europe, il faut reconnaître que ce processus est pleinement accompagné par le changement de posture de la Commission européenne à partir du début de la décennie 1990, dans le cadre d'un basculement idéologique fondamental en faveur de ce que beaucoup ont nommé le "néolibéralisme". La longue période qui consacre l'interventionnisme étatique en Europe au sens de Keynes, selon des degrés et des procédures nationaux différents ou, selon l'expression de Hegel que l'on trouve dans sa *Philosophie du droit*, la "souveraineté organique", prend fin au détour des années 1980[9]. Voir par exemple Balibar (2000).

7. Sur le lien intime entre le *ius circa sacra* et la souveraineté, lire Grotius (1625) et l'analyse qui a pu en être faite par Beal (2008).

9. On connaît l'importance que Robert Boyer a donnée à cette notion de «variétés de capitalismes », notamment dans Boyer (2015).

L'avènement d'une mondialisation censée incarner la "fin de l'histoire" et l'universalisation de la démocratie libérale de marché, fait des flux commerciaux, délestés de droits de douane et d'autres barrières non tarifaires, l'un des vecteurs d'une pacification des relations internationales, le jeu des spécialisations et des chaînes de valeur – *global marketplace* – favorisant les intérêts réciproques des nations et des entreprises[10]. Par la globalisation, l'économie semble primer sur le politique en ce sens que, par la transgression des frontières sur lesquelles l'État faisait reposer l'exercice de sa légitimité, elle s'approprie en quelque sorte la conduite de la création de richesses et de l'élévation du bien-être des populations, y compris sur le plan de l'approvisionnement alimentaire. Un tel processus, une telle ambition, caresse le dessein, très habermassien, d'un *État mondial* ou, plus précisément, d'une *mondialité*, lui-même entrant en résonance avec le projet kantien de paix perpétuelle, datant de 1795, dans lequel le philosophe allemand indique que les démocraties ne se font pas la guerre, et que l'apaisement des relations entre les États peut s'accomplir par la voie du commerce[11]. La souveraineté alimentaire connaît à partir de cette période une éclipse réelle. Sa crise de légitimité, son effacement de l'agenda politique et économique, peuvent être lus comme le pendant de l'affirmation du développement d'espaces transnationaux de décision. Pour résumer ces points, il semble bien que la mondialisation a désolidarisé les États membres de l'UE, et les a poussés à se réfugier dans leur propre spécialisation.

2.3. **Plans stratégiques nationaux et accords bilatéraux de libre-échange**

L'UE s'est rapidement conformée aux réglementations de l'OMC, au point parfois de les devancer, comme nous l'avons rappelé dans le cas de la réforme de 1992. Un autre exemple des plus frappants est celui de la réforme de la PAC adoptée en 2003 par l'Union, qui a introduit les paiements découplés de la production, dans le but de se présenter à la table des négociations de la conférence ministérielle de Cancún qui se tient la même année avec une PAC exempte de tout soutien incompatible avec les règles de l'OMC, afin d'y "adopter une position de négociation offensive" (Petit, 2004, p. 476).

10. Lire notamment Battistella (2015).

11. Voir Habermas (1999). Il est aussi suggéré de lire, sur ce thème de la mondialisation comme projet porteur d'un monde commun, Tassin (2003).

www.christian-biales.fr

Une stratégie qui se soldera par un échec, les États-Unis refusant de suivre cette tendance et d'affaiblir leur politique de soutien... La répartition des aides dans les boîtes de couleurs différentes – verte, bleue et orange (voir encadré) – est ainsi désormais respectée par la Commission européenne. Chaque réforme de la PAC contient une dimension relative aux aides directes qui doivent nécessairement répondre aux exigences de la réglementation internationale.

***Encadré*. OMC et couleur des boîtes**

Boîte verte : comprend les aides sans effet distorsif, ou minime, sur les échanges ou la production. Elles sont autorisées sans restriction (annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture). Exemples : soutiens au revenu découplés de la production (*i.e.* sans aucun lien avec le niveau ou le type de production), versements au titre de programmes de protection de l'environnement.

Boîte orange : il s'agit des aides ne respectant pas les conditions de la boîte verte et donc considérées comme distorsives. Ces soutiens publics doivent faire l'objet d'engagements de réduction de la part des États membres de l'OMC : elles ne sont pas prohibées, mais sont plafonnées (article 6 de l'Accord sur l'agriculture). Exemples : aides couplées à la production (proportionnelles aux volumes produits, au nombre d'animaux, etc.).

Boîte bleue : aides considérées comme distorsives mais néanmoins exemptées de l'obligation de réduction des soutiens si elles respectent des conditions permettant de réduire le risque de distorsion. Exemple : aides couplées à la production entrant dans le cadre de programmes de limitation de la production.

Les obstacles à la conclusion d'un cycle de négociations multilatérales, dit de Doha, enclenché en novembre 2001, ont conduit la Commission à emprunter la voie du bilatéralisme, en négociant et en signant des accords de libre-échange (ALE) qui, en raison des contingents accordés à droits de douane nuls ou réduits, que ce soit en viandes (bovine, ovine, volaille et porcine), en sucre et en éthanol, voire en miel, ajoutent à la dislocation de la souveraineté alimentaire européenne à un moment où, précisément, elle semble opérer un retour dans le débat public. Articulés à la problématique de la gouvernance climatique, ces ALE – Canada, Ukraine, Chili, MERCOSUR, Nouvelle-Zélande, Mexique et, jusqu'à récemment, Australie, pour ne citer que ces exemples – sont à l'origine de profonds questionnements et d'un non moins profond malaise, émanant des agriculteurs, mais aussi de la population qui, depuis la pandémie et surtout depuis la guerre, adhère à cette ambition d'une réhabilitation de la souveraineté alimentaire. Interrogés début 2023, seuls 12 % des Français estimaient que pour répondre aux besoins alimentaires du pays, la France devait continuer de faire des échanges avec l'ensemble des pays du monde (Institut Montaigne, 2023).

Enfin, dans le cadre de la réforme de la PAC pour la programmation 2023-2027, chaque État membre a dû définir un *plan stratégique national* (PSN), qui précise comment il entend décliner la PAC à l'échelle nationale. Si l'échelle européenne fixe les grands principes, les objectifs et les mesures disponibles pour l'agriculture communautaire, il revient désormais aux États membres de préciser dans leurs PSN par quels moyens ils entendent contribuer à la réalisation de ces objectifs, en choisissant dans la palette de mesures, et en déterminant les critères d'éligibilité que les agriculteurs doivent respecter pour bénéficier des soutiens. Cette réforme traduit ainsi pleinement le fait que, depuis le traité de Lisbonne de 2009, l'agriculture relève d'une compétence partagée entre l'Union et les États membres (article 4 du traité sur le fonctionnement de l'UE), et que le principe de subsidiarité s'y applique. En ce sens, la rationalité qui a présidé à la formation de ces PSN repose sur le souhait exprimé par plusieurs des États membres – à l'instar de la Pologne – de recouvrer une autonomie de décision face à une Commission européenne perçue comme bien trop bureaucratique et éloignée des réalités nationales, ce qui n'est pas sans faire écho au principe de souveraineté nationale, mais qui éloigne l'UE de son projet d'*européanité*. Cette juxtaposition de 28 PSN[12], dont on peut dire qu'elle porte en germe un processus de renationalisation de la PAC, constitue un enjeu pour la souveraineté alimentaire de l'UE, celle qui fut instaurée au début de l'aventure européenne avec la PAC (Di Mambro et Raffray, 2023). Que ces PSN soient perçus comme des formes de réappropriation par les États membres de leur souveraineté alimentaire nationale, une telle perception contient à n'en pas douter le risque de les voir s'affronter dans une sorte de *conflit des souverainetés*, dont le principal et potentiel danger réside dans la survie même de l'UE[13].

12. La Belgique dispose de deux PSN (Flandres et Wallonie).

www.cairn-int.info

13. La décision prise notamment par Varsovie et par Budapest, en avril 2023, d'interdire les importations de céréales ukrainiennes sur leur sol, relève de l'unilatéralisme et non d'une décision collégiale qu'auraient pu prendre les 27 et la Commission européenne. Il est intéressant de noter que cette décision émane de deux États membres qui ont des relations complexes et conflictuelles avec Bruxelles, la Pologne et la Hongrie.

À l'agriculture comme socle de la construction européenne, correspondrait soixante ans après une agriculture comme élément de fissuration de l'UE (avec d'autres facteurs de fissuration comme l'immigration, le budget de l'UE ou encore l'autonomie stratégique).

Cette nouvelle trajectoire donnée à la PAC s'articule de surcroît avec une stratégie de décarbonation des économies de l'UE, au travers notamment du "Pacte vert pour l'Europe" – ou *European Green Deal* – qui, fondamentalement, constitue la nervure d'une transition énergétique et agricole dont la finalité réside dans la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Chaque État membre doit, par le truchement de son PSN, définir la contribution de son agriculture à cette ambition européenne. On sait pourtant que toutes les études d'impacts réalisées autour de la stratégie du Pacte vert de l'UE convergent pour indiquer que la réduction des intrants et la hausse des surfaces en agriculture biologique, toutes choses égales par ailleurs, aboutiraient à un décrochage de la production, une hausse des importations et une diminution des exportations agricoles et alimentaires de l'UE (Beckman *et al.*, 2020). L'une d'elles, conduite par le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), allait jusqu'à évaluer le risque d'élévation de l'insécurité alimentaire mondiale. Les économistes de l'USDA avaient manifestement bien anticipé les conséquences de la guerre en Ukraine qui, c'est désormais établi, a occasionné une remontée du nombre de personnes souffrant de la faim. La problématique de la production a effectivement resurgi avec la stratégie du Pacte vert et la guerre en Ukraine, les incertitudes sur les volumes disponibles à l'exportation entraînant des chocs de prix sur les marchés mondiaux. Elle se heurte toutefois aux suspicions qui entourent désormais la souveraineté alimentaire, dans la mesure où celle-ci est perçue comme un moyen déguisé de préserver la logique "productiviste" au détriment de l'avènement d'un nouveau paradigme productif, centré sur l'environnement et la biodiversité[14].

14. Sur cet argumentaire, on pourra consulter les différents chapitres composant l'ouvrage *Un monde sans faim* publié en 2021 sous la direction d'Antoine Bernard de Raymond et de Delphine Thivet.

3. **La souveraineté alimentaire comme horizon et comme socle de la politique européenne.**

Sans doute davantage que la pandémie, la guerre en Ukraine a provoqué une prise de conscience portant sur l'état de dépendance sectorielle dans lequel se trouvent certaines économies de l'UE, à commencer par la France, laquelle, depuis 2020, a pris appui sur ce diagnostic de dépendance aux importations d'énergies, d'engrais, de protéines végétales, pour restaurer le principe et la légitimité de la souveraineté alimentaire et énergétique, allant même jusqu'à évoquer la nécessité de relocaliser certaines productions sur le territoire national ou européen. Cette réhabilitation s'inscrit dans le prolongement des déclarations d'Emmanuel Macron qui, depuis 2017, a réaffirmé l'importance de cette notion de souveraineté, dans son compartiment alimentaire en particulier, élargissant son ambition à toute l'Union européenne.

3.1. **Un contexte propice au retour de la souveraineté alimentaire**

Si la pandémie et la guerre ont joué un rôle décisif dans la restauration du principe de souveraineté, il est pourtant suggéré d'inscrire cette réhabilitation dans une perspective plus lointaine.

D'abord en raison d'une nouvelle visibilité de cette notion de souveraineté alimentaire qui émerge concomitamment à la critique d'une mondialisation qui a, d'une part, engendré une libéralisation du secteur agricole et, d'autre part, exposé les paysans des pays en développement à la concurrence sur les marchés (Boussard et Delorme, 2007).

Cette critique a été notamment élaborée par l'ONG Via Campesina, qui se réclame de l'altermondialisme et qui, en 1996, en plein Sommet mondial de l'alimentation, propose de reconsidérer la notion de souveraineté alimentaire, en la resituant dans la mondialisation en cours. Deux ans après la signature de l'accord de Marrakech, Via Campesina va saisir l'opportunité du Sommet mondial de l'alimentation pour dénoncer le consensus de Washington, dont les recommandations poussent les pays en développement à démanteler leurs politiques agricoles, et à orienter leurs économies vers des cultures d'exportation. L'ONG y voit une lourde menace pesant sur des pays en développement subissant historiquement une insécurité alimentaire, laquelle ne pourrait que s'amplifier du fait notamment de la volatilité des prix agricoles voire

www.cristal-brest.fr

de leur inscription dans une tendance baissière chronique. Via Campesina parvient alors à fédérer autour d'elle des pays en développement, en particulier africains, et à enclencher un mouvement résolument tourné vers la critique des institutions internationales, et qui débouche sur la déclaration de Dakar en 2003[15]. L'appel de Dakar a même eu comme particularité – laquelle frôle un certain paradoxe dans la mesure où les soutiens accordés aux producteurs ont régulièrement été dénoncés par les agriculteurs des pays du Sud – de rallier des syndicats professionnels agricoles des pays industrialisés, à l'instar des betteraviers français qui, en pleine restructuration de l'organisation commune de marché du sucre (OCM sucre), ont vu dans cet appel une opportunité pour réaffirmer le rôle et l'importance d'un maintien de la régulation du marché du sucre par le biais des volumes et par un système de prix d'intervention.

La seconde raison expliquant la résurgence de la souveraineté alimentaire est en lien avec les attentats du 11 septembre 2001. L'Occident ayant été frappé en son centre, le besoin de sécurité des nations rejaillit et conduit à l'adoption de mesures visant à se protéger non seulement d'attaques terroristes, mais aussi à renforcer la sécurité dans des domaines cruciaux comme l'agriculture. Les attentats ont pu être interprétés, du moins dans leurs conséquences directes, comme un signal de retour des passions, d'un rétablissement des États-nations[16]. La crise économique et financière finit de porter à son acmé l'impératif de la sécurisation des nations, en particulier en matières premières, lesquelles opèrent un retour au premier plan[17].

Nombreuses sont les analyses qui ont développé cette vision du retour des nations, de leur persistance, pour ne pas dire leur obsession à ne pas mourir, comme l'indique si justement l'historien Pascal Ory (2020), agissant de ce fait comme une résonance avec le *conatus* de Hobbes [et de Spinoza qui définit ce terme comme l'effort par lequel chaque chose s'efforce de persévérer dans son être]. Ce processus historique est étroitement associé à cette résurgence de la souveraineté en général, et alimentaire en particulier. Il est essentiel sur ce point de rappeler que la mondialisation a été portée par la recommandation de s'ouvrir toujours plus au monde, de baisser les protections douanières, de s'insérer dans la division internationale du travail. Avec la résurgence de la souveraineté alimentaire, on observe que l'ouverture au monde, hier prônée par une Union européenne convaincue des bienfaits de la mondialisation, ne peut être totale, et que, dans des phases historiques caractérisées par des chocs comme

15. Lire Hrabanski (2011).
16. Lire Hassner (2003, 2015).
17. Sur ce point, se reporter à Boyer (2004).

celui de la guerre, les nations peuvent faire valoir leurs attaches culturelles, leurs racines historiques, institutionnelles, qui les ont constituées. En ce sens, le retour de la souveraineté alimentaire, indissociable de l'enjeu de nourrir un peuple, constitue une sorte de rejet du principe d'ouverture commerciale, et, plus fondamentalement encore, signifie qu'il est possible de s'en remettre à une conception de la nation. En cela, la souveraineté n'est pas forcément une notion aisément universalisable ou, du moins, extensible à une UE encore si hétérogène. Il n'est alors guère surprenant que ce soit en France que l'idée de souveraineté a pu resurgir. On sent bien de surcroît que cette vision de la souveraineté touche directement le cas de l'UE et de son agriculture, au point d'interpréter les PSN dans le sens d'un retour des souverainetés agricoles et alimentaires dans une Europe qui avait pourtant établi l'idée de politique commune, avant de prôner précisément l'ouverture au monde selon des principes se réclamant du libre-échange[18]. C'est pourquoi il est suggéré de revenir sur la notion de souveraineté.

18. Se reporter notamment à l'ouvrage de Streeck (2023), notamment le chapitre 2.

3.2. **Au fondement de la souveraineté**

On ne reviendra pas ici sur l'abondante littérature qui a traité de la notion de souveraineté, en s'appuyant de longue date sur les auteurs fondamentaux qui ont structuré la pensée politique moderne, mais aussi la pensée économique sur ce thème, bien que les économistes, dans leur grande majorité, soient davantage convaincus par les vertus supposées du marché que par un interventionnisme étatique reposant sur le principe de la souveraineté. Les figures de Nicolas Machiavel, de Jean Bodin, de Thomas Hobbes, de Baruch Spinoza et de Jean-Jacques Rousseau, ont formé le point de départ d'une perception de la souveraineté qui est parvenue jusqu'à nous et qui continue à nourrir de vastes controverses. On se limitera à rappeler quelques aspects selon nous décisifs pour saisir la matière historique actuelle – faite de crises, de passions humaines et de défense des intérêts – au fondement de laquelle la souveraineté, en l'occurrence

www.christian-paget.fr

alimentaire, retrouve une pleine légitimité, et ouvre *ipso facto* la réflexion sur la forme que doit revêtir l'organisation de la société, et celle de l'Europe en particulier[19].

19. L'ouvrage de référence est sans doute en France celui de Mairet (1997), qui a constitué un support approprié pour nous guider dans cette synthèse. Il faudrait bien entendu mettre en relief les points communs et les divergences entre ces auteurs que sont Hobbes, Spinoza ou Machiavel, ce qui dépasserait le cadre d'analyse que nous avons tracé dans cet article. Indiquons quand même que pour Spinoza, l'État a pour fonction d'instaurer la liberté, laquelle est perçue comme le fondement de la souveraineté, et en cela il s'oppose à Hobbes, pour qui la souveraineté recherchée est au contraire un ordre civil centré sur la sujétion, le souverain incarnant le bien public. Hobbes est d'une certaine manière en résonance avec Machiavel, puisque ce dernier voit dans la souveraineté le fondement même de l'État, ce que reprendra Bodin d'ailleurs, dans la mesure où cet auteur fait de la souveraineté le socle de la République. Pour Rousseau, en opposition totale avec Hobbes, la souveraineté, définie par le gouvernement, est la chose du peuple, et, en ce sens, touche à la question du commun. Mais ce qui rapproche ces auteurs réside dans une certaine conception de la souveraineté comme mode de résolution des crises, des temps troublés, comme acte fondateur d'un nouvel ordre politique et social.

La notion de souveraineté est fondamentalement associée à une conception de l'autonomie du politique qui, depuis la Renaissance, accomplit une mue conceptuelle et pratique. Le processus est fondé sur une ambition, celle de s'affranchir de toute interférence avec une quelconque autorité supérieure, qu'elle relève du divin ou d'une puissance étrangère. En ce sens, la souveraineté procède de cette exclusion de toute fondation autre qu'humaine, c'est-à-dire qu'elle a pour soubassement une dimension sociohistorique. Conceptuellement, la souveraineté est représentative de la puissance de fournir des lois, et elle est ordonnatrice de l'État. La plupart des auteurs à l'origine desquels on trouve cette affirmation de la souveraineté, montrent que la souveraineté, prise en ce sens, est un mode de résolution des rapports de forces qui structurent les rapports humains. Elle incarne en quelque sorte l'accession à la paix civile.

Brièvement résumée, l'idée de souveraineté peut se décliner dans le registre de l'alimentation. Elle fait de l'État le garant de l'application pleine et entière de ce droit inaliénable de l'homme de pouvoir se nourrir – en décidant souverainement des conditions d'accès à la nourriture, l'État applique l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, repris dans le texte du Haut-Commissariat des Droits de l'homme dans la partie *Le droit à une alimentation suffisante* d'octobre 2010 –, suggérant ainsi à Olivier de Schutter, l'ancien rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, de considérer que la sécurité alimentaire était l'otage du commerce dans les négociations de l'OMC, ou à son successeur, Mickaël Fakhri (2020), de suspendre l'accord de Marrakech dans le cas de l'agriculture. La souveraineté alimentaire peut ainsi se définir comme un acte volontaire visant à construire de façon autonome un mode de production agricole avec, pour visée ultime, la satisfaction du besoin premier de la société qui est de se nourrir.

Si l'on assiste à un retour de la souveraineté alimentaire, après plusieurs années de désaffection, y compris en France, c'est non seulement pour se déprendre d'une mondialisation qui n'a pas atteint les objectifs qui lui ont été assignés, mais aussi parce que cette mondialisation a offert une opportunité pour d'autres nations d'user de ce concept de souveraineté pour restaurer un levier de leur puissance, fondé sur l'agriculture et l'alimentation. L'exemple de la Russie – le cas plus ancien des États-Unis, ou celui plus récent de l'Inde, sont également à prendre en considération – est emblématique de ce changement de rapports de forces sur le marché mondial des céréales, puisque cette nation est devenue le premier exportateur mondial de blé. En France, la réhabilitation de la souveraineté alimentaire procède de cette intention de défendre des intérêts agricoles et de préserver son rang dans la hiérarchie des nations exportatrices.

En cela, l'internationalisation des marchés agricoles, le choc dans l'ordre hiérarchique qu'elle a occasionné, s'est transformé en une matière historique qui s'est construite puis affirmée durant les décennies de mondialisation, desquelles ont surgi des tensions concurrentielles pour capter des parts de marché, opposant ainsi les principales puissances agricoles, notamment dans l'enceinte de l'OMC. Dans le cas de la France, articulée à cette dépendance à la protéine végétale et aux intrants, l'érosion réelle des performances commerciales en produits agricoles et alimentaires sur les marchés – dont se sont fait l'écho nombre d'observateurs, jusque dans l'hémicycle du Sénat – au profit d'autres nations, a été la source d'une prise de conscience ayant abouti, dans le cadre de la pandémie et de la guerre en Ukraine, à restaurer l'importance de la souveraineté alimentaire (graphique 1) (Duplomb, Louault et Mérillou, 2022). L'État français, en résonance avec les producteurs mais aussi les consommateurs, s'est senti habilité à définir ce qui est juste en matière d'approvisionnement alimentaire. Dit autrement, redonner les moyens à la nation de produire

www.christian-pales.fr

par elle-même et pour elle-même des biens agricoles et alimentaires. Les discours du président de la République depuis 2017, relayés par de nombreux acteurs, ont été le point de départ de cette réhabilitation de la souveraineté qui consisterait à définir les conditions socioéconomiques d'une autonomie de décision en matière de productions agricoles et alimentaires.
La souveraineté alimentaire se définirait alors comme une aptitude politique, et ensuite économique, à déterminer ce qu'il convient de produire comme biens agricoles et alimentaires sur son territoire, sans en référer à une quelconque instance suprême ou supranationale. Une définition qui n'est pas, comme on va le voir juste après, sans poser de redoutables problèmes.

Graphique 1. **Part de chaque pays exportateur de produits agricoles dans les exportations mondiales**

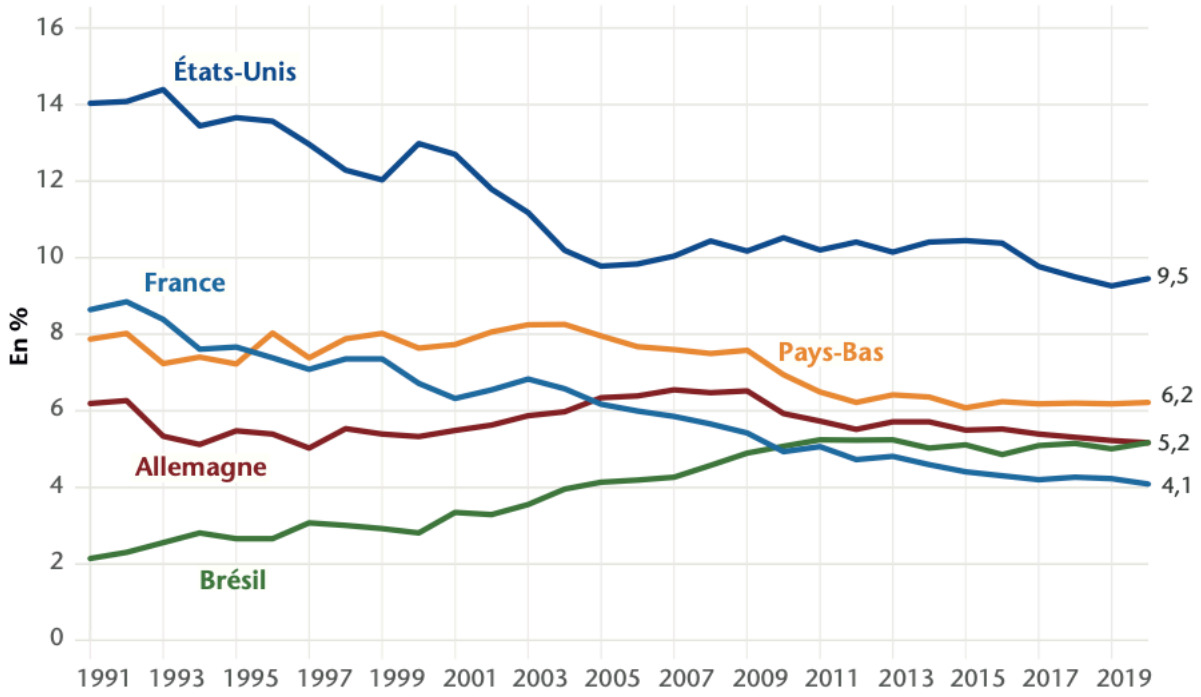

OMC.

3.3. **Deux obstacles à surmonter**

Le retour de la souveraineté alimentaire a suscité une adhésion assez partagée – mais toute relative comme on va le voir ci-après – en particulier du côté des agriculteurs et des consommateurs, soucieux de valoriser et de consommer les productions nationales ou locales, et la traçabilité des produits, cela dans un contexte d'érosion des effectifs d'agriculteurs, dont le nombre est passé, en France métropolitaine, en deçà des 400000 exploitants. Cette adhésion d'une large frange du corps social ne rend toutefois pas si facile l'application du principe de souveraineté alimentaire.
On retiendra deux obstacles fondamentaux à son inscription dans le paysage économique et agricole.
Le premier de ces obstacles a trait au degré d'acceptation du principe de souveraineté alimentaire par la société civile. L'implantation de la culture environnementaliste et de l'impératif de la transition agroécologique constitue une forme de résistance à l'hégémonie de l'État en tant qu'il incarne l'acteur instituant la loi, en tant qu'il est le dépositaire de la sécurité alimentaire du peuple, et dans la mesure où il est identifié comme celui qui a conduit des politiques publiques ayant eu des effets néfastes sur l'environnement. La culture de l'écologie se distingue par une exigence de décentralisation dans les pratiques décisionnelles, à partir desquelles le pouvoir est dévolu à des entités locales[20]. Le discours écologique est manifestement structuré par l'affirmation de principes de décision relevant davantage de la société civile que de la sphère politique, alors que la notion de souveraineté était initialement caractérisée par une articulation des deux, le politique définissant ce qui est juste pour la société. Il s'agit d'un transfert de pouvoir – le peuple venant ainsi à occuper les fonctions de l'État et à instaurer un principe de démocratie directe ou participative – qui est de nature à dresser une entrave à la restauration de la souveraineté

alimentaire, si celle-ci conserve les attributs qui ont été historiquement les siens. Il est bien entendu possible d'appréhender l'écologie comme une nouvelle forme de souveraineté alimentaire, en ce sens que, définissant un mode de production agricole destiné à produire et à consommer des biens dont la caractéristique intrinsèque serait d'être "sains", elle réduirait la dépendance aux intrants de synthèse.

20. VoirVillalba (2016).Iln'yauraitsurcepointpasforcémentdecontradictionentrelaplanification écologique, telle qu'affichée par la France, et une logique décentralisatrice.

Mais une telle conception se heurte à cette limite que l'écologie, en tout cas telle qu'elle s'incarne dans le Pacte vert, conduit à réduire les volumes produits, ce qui, en soi, peut porter préjudice aux quantités disponibles sur le territoire national, et par voie de conséquence menacer la souveraineté alimentaire.

Si l'on reste sur la dimension nationale, à cette contrainte s'ajoute celle relative au nombre d'agriculteurs. Envisager de remettre d'aplomb la souveraineté alimentaire, qui fondamentalement suppose de produire pour desserrer la contrainte d'approvisionnement par la voie de l'importation, revient à conditionner la production de ressources agricoles au maintien, si ce n'est à la croissance, des effectifs d'agriculteurs, et donc de l'articuler à une politique dont la finalité est de rendre le métier attractif. Or, la volatilité des revenus, à laquelle viennent s'ajouter les mutations sociologiques de la société française, exacerbées par le discrédit pluriel dont est souvent l'objet l'agriculture, entravent la perspective d'un renouvellement des générations d'agriculteurs. Et ce, malgré les nombreux défis auxquels il convient de répondre dans un contexte de guerre et de dégradation du climat, qui peuvent être considérés comme une source d'attractivité pour l'engagement des jeunes générations dans une activité économique en lien direct avec la préservation du rang de la France dans le monde.

Le second obstacle, qui nécessitera un long développement, concerne le périmètre de la souveraineté alimentaire. Portée par la France, l'ambition de restaurer la souveraineté alimentaire – avec une perspective élargie à l'énergie, voire à l'industrie – se heurte paradoxalement à l'UE elle-même. L'évocation d'une souveraineté européenne dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation fait écho à la perte de souveraineté monétaire consécutive de l'entrée dans la zone euro, dont on sait qu'elle fut l'un des risques mis en relief par les opposants au traité de Maastricht qui, d'une certaine manière, a fait entrer nombre d'États membres dans une ère de post-souveraineté nationale. Il s'ensuit que, à suivre Jean Bodin (1576), pour qui la souveraineté est un socle à partir duquel l'État garantit la sécurité du peuple, la question entière et complexe qui demeure posée est bien celle de la création de la souveraineté alimentaire européenne, sachant que les réformes de la PAC ont porté une atteinte à cette souveraineté, qui à l'origine, on l'a montré plus haut, figurait dans les ambitions des pays fondateurs du Marché commun. La complexité du problème réside dans le fait que, toujours selon Bodin, la souveraineté ne se partage pas, elle est non sécable.

Dans un cadre européen, la seule juxtaposition des États membres perturbe et ralentit suffisamment le processus d'intégration, et fait courir le risque d'impuissance et donc d'éclatement de l'UE, risque déjà mis en avant par Jean Bodin et sa représentation de la souveraineté dans ses *Six Livres de la République*. Hobbes partageait cette même crainte quand il parlait, dans son *Léviathan*, des rivalités entre trois types de souverainetés, celle du monarque, des Lords et des Communes. Au-delà de l'hétérogénéité structurelle de l'UE, qui tient aux régimes politiques, aux règlements administratifs, à la culture et à la langue, l'évocation des PSN, dans le cadre de la PAC 2023-2027, renferme ce risque de mise en concurrence des États membres sur le plan agricole, potentiellement préjudiciable à la cohérence de l'UE.

C'est pourquoi le questionnement sur la souveraineté alimentaire, qui a resurgi avec la pandémie et la guerre en Ukraine, conduit nécessairement à placer le curseur sur la perspective d'une Europe fédérale. Une fois de plus, la PAC originelle, dans ses fondements et dans son fonctionnement, portait en son sein l'avenir d'une Europe plus homogène, qui inéluctablement fait écho au point de vue de Montesquieu lorsque celui-ci évoquait, en 1758, la possibilité de former un corps politique à la fois diversifié et uni, à l'image des États-Unis, dont le principe fondamental repose sur le *Et pluribus unum [un seul à partir de plusieurs]*, lequel s'applique notamment au secteur agricole, puisque, comme on va le voir, la politique agricole définie selon une sorte de plan quinquennal, relève du Congrès, organe bicaméral législatif de l'État fédéral des États-Unis d'Amérique[21].

21. Voir Montesquieu (1758), en particulier le Livre IX.

Selon Céline Spector (2021), l'UE semble n'être plus très éloignée de cette perspective, du fait de l'extension de ses compétences et de la prédominance des décisions de la Cour de justice de l'UE[22]. Elle

www.christian-biales.fr

voit dans le projet européen ce qui se rapproche le mieux d'une sorte d'idéal de cosmopolitisme. En matière agricole et alimentaire, elle est dotée de leviers pouvant tendre vers une politique de production de biens publics, l'accès aux "biens premiers" – comme le dirait Armatya Sen (2009) – que sont les produits entrant dans les conditions matérielles d'existence des populations de l'UE.

22. Dans le chapitre 2 de son ouvrage, l'auteure revient de manière éclairante sur les approches de la souveraineté et de l'idée de fédération, en confrontant les points de vue de l'Abbé de Saint-Pierre, de Rousseau et, bien entendu, de Kant, la figure de Jürgen Habermas étant également bien présente dans le livre. Elle estime que, sans fédéralisme, la souveraineté est une illusion, ce qui l'amène à préconiser une "souveraineté partagée" (p. 405).

L'UE reste toutefois fondamentalement traversée par des forces centrifuges, par des acteurs et des décisions qui la désagrègent, au moins partiellement, et qui sont identifiables d'ailleurs dans le domaine agricole (cadre financier pluriannuel, dérogations, différentiels d'application des règlements, PSN, écorégimes, blocage unilatéral des importations de céréales ukrainiennes par la Pologne et par la Hongrie...), ou explicites dès lors que l'on observe attentivement le comportement de l'Allemagne (plan énergétique de 200 milliards en pleine guerre en Ukraine, sans consultation collégiale). Comment rendre compatible cette quête de souveraineté et la multiplication d'ALE [Accords de libre-échange], qui assouplissent considérablement les conditions d'accès au marché intracommunautaire des produits agricoles et alimentaires ?

Un symbole marquant de cette désagrégation de l'Union fut la sortie du Royaume-Uni de l'UE, qui mérite d'être analysée à la lumière des ambitions de recouvrement de l'autonomie nationale. Dans le cadre du projet, abouti, de quitter l'UE pour récupérer sa souveraineté politique, le Royaume-Uni restaure *de facto* sa politique agricole. Pourtant, depuis le milieu du 19ème siècle et l'abrogation des *Corn Laws* en 1846, Londres a sacrifié son agriculture sur l'autel de l'industrie. Il est bien peu probable que la sortie de l'UE se traduise par une politique agricole nationale active qui soit en mesure d'instaurer, à terme, une autonomie alimentaire, puisque ce pays a fait le choix d'une agriculture environnementale, centrée sur les paysages, rendant le pays dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement. D'ailleurs, avant de quitter l'UE, le Royaume-Uni affichait en moyenne un déficit de ses échanges extérieurs de produits agricoles et alimentaires de l'ordre d'une trentaine de milliards d'euros. C'est pourquoi le gouvernement a très vite négocié des accords de libre-échange pour faciliter les approvisionnements. Certains économistes ont pu, à ce titre, considérer que le Brexit constituait une menace pour la stabilité de ces approvisionnements alimentaires, rattachant cette menace directement aux décisions qui furent prises en 1846[23].

23. Lire sur ce sujet Lang, Millstone et Marsden (2017).

Par ailleurs, si la France a placé la souveraineté alimentaire parmi les priorités de son agenda politique, cette vision ne fait pas l'unanimité au sein de l'Union. D'une part, l'Irlande ne converge pas avec la singularité de la position française. Résolument tournée vers l'ouverture commerciale, l'Irlande, forte de ses productions animales (viande ovine, lait en particulier), se démarque de l'ambition française d'établir une souveraineté alimentaire européenne, estimant qu'il s'agit d'un objectif appartenant au passé et qui contredit l'esprit même de l'UE. L'Irlande a souvent été réfractaire à tout encadrement des productions, à toute forme de régulation, comme ce fut le cas au moment de l'instauration des quotas laitiers en 1984. L'abrogation de ces quotas en 2015 a plutôt été saisie comme une opportunité pour Dublin d'appliquer sa conception de la souveraineté, consistant à produire autant qu'elle le voulait du lait et des produits laitiers pour l'exportation. Le capitalisme irlandais s'inscrit dans une logique marchande qui, en agriculture, a montré sa capacité à résister, grâce à des coûts de production réduits, au choc de la sortie des quotas laitiers. D'autre part, l'exemple néerlandais, État membre comptant dans la production et les exportations européennes de produits agricoles et alimentaires, permet de confirmer l'existence de divergences quant à la vision de ce que doit être l'UE, les Pays-Bas ayant publié un PSN résolument tourné vers la protection de l'environnement et du climat. L'agriculture constitue ainsi un secteur nuançant fortement l'optimisme de Céline Spector en matière de cheminement vers un fédéralisme européen. Ce secteur incarne à lui seul l'idée du non-partage de la souveraineté, symbolise les lignes de fracture entre des capitalismes au sein de l'UE, qu'évoque précisément l'œuvre de Jean Bodin, et confirme la pertinence de la notion de "variété des capitalismes" élaborée par Robert Boyer.

Alors que la PAC des années 1962-1992 reposait sur un projet politique visant à organiser et à encadrer la concurrence agricole entre les États membres, l'élargissement du marché unique et l'entrée dans la mondialisation ont privilégié une logique économique *stricto sensu*, aboutissant à faire de l'UE un espace

www.christian-blanc.fr

de rivalités commerciales, préjudiciable au déploiement de l'idée de souveraineté européenne. La "main invisible" du marché européen engendre des forces centrifuges, alors qu'à l'origine, l'institution de l'Europe avait privilégié les forces centripètes[24].

24. En proposant sa théorie de la variété des capitalismes, Robert Boyer rejette l'analyse purement économiciste du capitalisme, et privilégie en quelque sorte le rôle des institutions hors marché ou, dit autrement, du politique dans la genèse des formes institutionnelles. Se reporter à Boyer (2002). Voir également les parties VIII et IX de Boyer (2015). Dans leur analyse des variétés du capitalisme, Hall et Soskice (2002) précisent que la culture, les règles informelles, l'histoire, forment aussi, avec les institutions marchandes et non marchandes, les fondements de la variété des capitalismes.

Il en découle que, pour aborder la souveraineté alimentaire de l'UE, pour montrer en quoi un tel projet politique est fort éloigné d'une perspective fédérale, d'une *européanité*, il est requis de construire une critique de la représentation actuelle de l'UE, de son mode de fonctionnement, lequel requiert que le marché, assorti de quelques règles, ne soit pas l'unique mode de coordination des États membres.

Pour être tout à fait complets, effectuons une incursion dans le lien qui caractérise la démocratie et la souveraineté, en l'occurrence alimentaire. Puisque la démocratie est au fondement de la souveraineté, on peut se demander si c'est bien à l'État – ou, en l'occurrence, à la Commission européenne – de définir et d'appliquer le principe de souveraineté alimentaire, ou bien au peuple lui-même, d'exprimer sa préférence et son point de vue sur cette question qui le concerne directement, puisque, d'une part, elle entre dans ses conditions matérielles d'existence et, d'autre part, elle serait au fondement de sa participation à la chose publique (Abensour, 1997) ?

Enfin, on peut mesurer le risque de basculement du centre de gravité de l'UE vers l'Est, notamment vers la Pologne, en cas d'adhésion de l'Ukraine à cette entité européenne. Une souveraineté européenne alimentaire, oui, mais avec un centre décisionnel situé en Pologne, ou sur un axe Varsovie-Kiev ? Définir les contours d'une souveraineté alimentaire de dimension européenne, pour peu que cela soit possible (convention, contractualisation, procédure d'élection démocratique de la Commission, création d'un Conseil de l'UE fédéralisé...), conduit assurément à se demander quel est le degré de consentement que les États membres sont prêts à admettre pour y parvenir, et quelles seraient les modalités d'une affirmation d'une mutualisation totale du budget de la PAC et de sa déclinaison dans chaque État membre ?

Peut-on faire converger des États qui ont pour préférence la notion de sécurité alimentaire *(food security)*, alors que la France semble se singulariser par un usage intensif de celle de souveraineté ? On pourrait même aller jusqu'à associer la souveraineté alimentaire à celle de puissance (*soft power*), vis-à-vis de laquelle la France est en phase – sans doute un legs de la politique gaullienne –, mais envers laquelle l'UE, au regard de son histoire, reste en retrait. Retrait prononcé dès lors que la priorité est désormais accordée à l'environnement, mais priorité qui porte en elle le risque d'une amplification de l'érosion de la souveraineté alimentaire.

4. **De la souveraineté et de la puissance alimentaire aux États-Unis**

4.1. **La puissance alimentaire identifiée comme un levier stratégique**

La notion de souveraineté est centrale dans la genèse des États-Unis, présente dans la Constitution de 1789, elle sous-tend le fédéralisme américain, au cœur duquel réside la délégation de pouvoirs des États à la nation (Merriam, 1900). Si l'idée de souveraineté alimentaire n'est toutefois pas une notion explicite dans la conception américaine de l'agriculture[25], elle semble en revanche inscrite en filigrane dans la notion de *food power*, soit la puissance alimentaire, puissance qui s'opère à la fois au sein de la nation mais aussi dans la capacité à peser sur d'autres (Blanc, 2022).

25. La notion de souveraineté alimentaire n'y est pas mobilisée de la même manière qu'en France.Ni le Farm Bureau, ni la National Farmers Union, principaux syndicats agricoles états-uniens, ne font référence à la souveraineté alimentaire dans leurs plaidoyers. À l'inverse, en France, le syndicat majoritaire – la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) – a publié en 2022 un "Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire". Outre-Atlantique, le concept de souveraineté alimentaire est resté proche de celui développé par la Via Campesina et est mobilisé dans des contextes internationaux ou liés au respect des droits des populations indigènes : ainsi l'USDA ne fait référence à la souveraineté alimentaire que dans le cadre de projets agricoles avec des communautés amérindiennes.

Une dimension internationale importante dans l'expression de la souveraineté alimentaire des États-Unis donc, et qui trouve sa source dans l'apparition précoce, dans la vie de cette nation, d'excédents agricoles pérennes. Au cours de la première moitié du 20ème siècle, alors que les États européens cherchaient à

www.christian-biales.fr

diminuer leur dépendance vis-à-vis des États-Unis pour leurs approvisionnements alimentaires, de l'autre côté de l'Atlantique le souci était de trouver des débouchés à l'international aux céréales produites par les *farmers* en excédent – des excédents gérés, et *in fine* favorisés, par une politique agricole établie en 1933 et qui demeure encore aujourd'hui l'une, si ce n'est la plus imposante au monde en termes de niveaux de soutiens publics.
Nous développerons ainsi, dans la suite de cette partie, les conditions ayant permis aux États-Unis de faire du secteur agricole un attribut de leur puissance : une production agricole excédentaire dans des denrées de base, assortie d'une politique agricole forte.

4.2. **Des surplus convertis en "valise diplomatique"**

Dès les années 1830, les États-Unis ont vu le niveau de production agricole régulièrement dépasser celui de la consommation intérieure. La balance commerciale agroalimentaire américaine bascule structurellement dans le positif à partir de 1876[26].

26. United States Census Bureau (1975), notamment « Chapter U - SERIES 61-72. Value of merchandise exports and imports by economic classes: 1820 to 1957 ».

Ces surplus sont alors le résultat d'une triple révolution qui s'opère dans le courant du 19ème siècle : la colonisation du territoire, la révolution agricole et la révolution dans les transports (Schmidt, 1930). En 1862, le président Lincoln entérine le *Homestead Act*, loi qui va faciliter l'octroi des millions d'hectares de ce pays-continent aux colons et aux immigrés. Toute personne pouvait demander à disposer de 64 hectares de terres gouvernementales en s'acquittant de la somme de trois dollars par hectare. Le nombre de fermes va ainsi doubler entre 1860 et 1880, les surfaces cultivées vont augmenter de +30 %. Les systèmes de production agricoles se spécialisent, s'éloignant de l'autoconsommation pour viser la commercialisation des productions de la ferme. Le profit perçu a permis aux fermiers d'acquérir des machines ou encore des semences hybrides qui contribueront à accroître les rendements et la productivité du travail (Veblen, 1892). La spécialisation va graduellement s'opérer à l'échelle du pays, les régions de l'ouest se consacrant principalement aux céréales et à l'élevage, alors que dans le sud se concentrent le coton, la canne à sucre et le tabac (Schmidt, 1930). Enfin, les excédents ainsi produits n'auraient pu trouver de débouchés à l'export sans le développement d'une logistique de transport, chemin de fer, transport fluvial et maritime, capables de gérer des volumes de plus en plus importants pour un coût moindre (Veblen, 1892).
L'apparition d'excédents structurels sur certaines productions comme le blé va conduire les États-Unis à chercher sans relâche des débouchés, tout particulièrement à l'extérieur de leurs frontières, pour éviter les chutes de prix. De ce fait, leur puissance exportatrice présente la faiblesse d'être soumise à la demande mondiale, laquelle est influencée par de multiples facteurs. Citons parmi ceux-ci la concurrence d'autres producteurs, l'évolution des prix mondiaux des matières premières, les parités monétaires, ou encore la mise en place de mesures de protection aux frontières par les pays importateurs pour stimuler leurs agricultures. Ce point va s'illustrer au début du 20ème siècle. Alors que l'Europe continentale présentait un débouché majeur des surplus agricoles américains (avec la Grande-Bretagne, qui maintenait des liens commerciaux étroits avec son ancienne colonie), la période précédant la Première Guerre mondiale a vu des pays européens, notamment la France et l'Allemagne, instaurer des droits de douane prohibitifs pour contrer le flot d'exportations américaines, aboutissant à une chute des prix agricoles aux États-Unis. Un autre risque pour les débouchés à l'exportation consiste en la possibilité d'un ralentissement des économies importatrices et du pouvoir d'achat des ménages (ou encore la survenance d'une pandémie qui viendrait déstabiliser les chaînes de valeur mondialisées...). À tel point qu'en 1933, pendant la Grande Dépression, l'une des premières mesures de la politique agricole mise sur pied par le gouvernement du président Roosevelt fut de limiter rapidement la production pour enrayer les baisses de prix, conduisant notamment à organiser la destruction d'une partie du potentiel de production, à l'exemple de l'abattage de truies et porcelets (Roger Lambert, 1972).
Ces failles exposées, il n'en demeure pas moins que cette capacité d'exportation va être mobilisée pour servir les intérêts des États-Unis en matière de politique extérieure. Une vision qui s'est notamment traduite par le déploiement d'une assistance alimentaire envers des pays tiers, dont les États-Unis sont devenus, de très loin, les plus gros pourvoyeurs au monde, avec près de 5 milliards de dollars d'aide consacrés en 2020 à ces actions. On peut repérer les prémices de l'assistance alimentaire américaine en 1794, soit dix-huit ans après la Déclaration d'indépendance des États-Unis : il s'agit de l'aide financière et alimentaire accordée

www.christian-jacob.fr

par l'État du Maryland auprès de familles françaises immigrées aux États-Unis, fuyant la révolution des esclaves à Saint-Domingue (devenue par la suite Haïti). Si cette aide alimentaire concerne bien une population étrangère trouvant refuge sur le sol américain, ce dispositif relève d'un usage strictement interne, au sein des frontières d'un territoire américain encore en devenir. Pour que l'assistance alimentaire se déporte sur l'extérieur, il faut attendre 1812 : alors qu'un tremblement de terre touche le Venezuela, la première loi autorisant l'envoi de blé américain au bénéfice de populations non nord-américaines est adoptée. D'une certaine manière, il s'agit de l'acte fondateur d'une politique d'aide alimentaire extérieure qui va s'inscrire dans la durée. Le second évènement déclencheur se situe lors de la grande famine en Irlande entre 1845 et 1852 – 1 million de décès, occasionnant une chute de la démographie irlandaise –, où les États-Unis décident une nouvelle fois d'apporter une aide alimentaire, même si les volumes concernés sont alors limités étant donné l'échelle du pays (Riley, 2017).

La Première Guerre mondiale fait toutefois entrer l'assistance alimentaire internationale dans une autre dimension. Dès 1914, devant le risque de famine en Europe, les États-Unis acheminent des denrées vers la Belgique, l'Italie et le nord de la France, en passant par le Royaume-Uni, avec la contribution financière des gouvernements de ces pays. L'architecte de ce dispositif n'est autre qu'Herbert Hoover, mandaté par le gouvernement, et qui deviendra ultérieurement le 31ème président des États-Unis. Ces exportations de denrées agricoles, notamment de céréales, sont indispensables pour une Europe en proie à une sorte de guerre civile meurtrière, sachant que les agriculteurs sont partis au front, que les femmes sont mobilisées dans les usines d'armement, et que les exploitations agricoles ne fonctionnent que partiellement avec les anciennes générations et parfois les enfants (Pouch, 2021). Rien qu'en France, la production de blé est quasiment divisée par deux entre 1914 et 1917. Du côté des États-Unis, les exportations massives de céréales en direction de l'Europe en guerre constituent une opportunité pour non seulement aider les Alliés à tenir, mais aussi pour soutenir les revenus des agriculteurs américains.

Une fois les États-Unis entrés dans le conflit, et alors que les stocks agricoles sont au plus bas, le président Wilson décide de poursuivre l'acheminement de l'aide alimentaire vers l'Europe. Les *farmers* sont encouragés à produire, et les citoyens américains encouragés à participer à l'effort de guerre et à consommer moins de viande et de blé pour nourrir les Européens. À la signature de l'Armistice, Hoover et le président Wilson craignent que le chaos post-guerre n'alimente des soulèvements populaires, suivant l'exemple de la révolution d'octobre 1917 en Russie. On lit ainsi sur le site du département d'État : « À la suite de la Première Guerre mondiale, le gouvernement des États-Unis a cherché à contenir la diffusion du bolchevisme en Europe centrale et de l'Est[27]. »

27. https://2009-2017.state.gov/p/eur/ci/it/milanexpo2015/c67068.htm

L'assistance alimentaire américaine auprès de l'Europe revêt ainsi une dimension géopolitique affirmée, et se poursuivra donc pendant encore plusieurs années après la signature de l'Armistice. Cette même logique d'articulation de motivations géopolitiques et économiques sera à l'origine du plan Marshall post-Seconde Guerre mondiale, dans le cadre duquel 70 % des fonds seront utilisés par les pays bénéficiaires (dont la France) pour s'approvisionner en denrées agricoles et en machinisme *made in USA* (Tarnoff, 2018).

À partir de 1949, et jusqu'à aujourd'hui, devant la réduction des exportations américaines vers l'Europe, les États-Unis ont été conduits à diversifier leurs marchés pour ne pas voir les prix sombrer de nouveau. D'autant que la politique agricole va, à partir de 1933, assurer aux agriculteurs qui s'engagent dans une démarche de réduction de leur potentiel de production (à travers des programmes de conservation des sols) un système de prix garantis et de stockage public. Cette sécurité encourageant les investissements, les agriculteurs américains vont encore augmenter les volumes produits, et la problématique des surplus revient en force. La présence majeure d'un programme d'aide alimentaire destiné aux Américains précaires et aux enfants, approvisionné par les stocks gouvernementaux, ne suffit pas. La politique agricole sera ainsi réformée, en 1949 et 1954, pour y ajouter un volet d'assistance alimentaire internationale pérenne, baptisé *Food for Peace*. Concrètement, il s'agit de ventes de productions agricoles américaines à crédit auprès des États bénéficiaires, et de dons en nature, toujours de productions américaines. Le patriotisme économique va jusqu'à imposer qu'au moins 50 % des denrées acheminées le soient sur des navires américains. Parmi les principaux pays bénéficiaires, on compte l'Inde, le Pakistan, l'Égypte. Là encore, la politique est toujours proche, les pays identifiés comme présentant un risque de basculer dans les camps soviétiques ou chinois sont intégrés aux programmes d'aide (Ahlberg, 2007). En 1974, la CIA annonçait ainsi qu'"en tant que gardiens de la majeure partie des céréales exportables dans le monde, les États-Unis pourraient

www.cnrs-editions.fr

retrouver la place centrale dans les affaires mondiales qu'ils occupaient à la fin de la Seconde Guerre mondiale".
La spécialisation des États-Unis dans la production de céréales, denrées de base pour l'alimentation humaine, dont la production n'est assurée que par quelques pays, mais requise pour l'approvisionnement de nombre d'entre eux dépendants des importations, leur a conféré un atout indéniable pour dominer les marchés agricoles, au moins jusqu'à une période récente. Jusque dans les années 2000, entre 20 et 40 % des volumes de blé exportés dans le monde provenaient des États-Unis, et entre la moitié et les deux tiers des volumes de maïs (comptant pour l'alimentation du bétail). Depuis les années 1980, ils représentent plus de la moitié des volumes de riz exportés au niveau mondial. Des performances permises par une politique agricole protectrice pour les agriculteurs. Mais cette capacité à peser n'aurait pas été aussi solide sans un autre avantage dont disposait le pays d'être, au contraire de l'Union européenne, bien doté en ressources énergétiques, en intrants de synthèse et en aliments pour le bétail, pour ne pas générer de dépendances à l'extérieur en amont de la chaîne d'approvisionnement. Néanmoins, la nécessité d'une recherche constante de débouchés à l'international permet de comprendre pourquoi les États-Unis ont bataillé – et continuent de le faire – pour la libéralisation du commerce de denrées agricoles dans les instances de l'OMC.

4.3. **Une politique agricole qui joue avec les règles issues du multilatéralisme**

Les États-Unis ont adopté une attitude résolument contradictoire vis-à-vis des règles du GATT puis de l'OMC. Faisant partie des pays les plus résolus à tordre le bras de l'Union européenne pour assouplir (et sans doute affaiblir) la PAC, partisans de l'ouverture des marchés agricoles aux échanges, ils se sont pourtant réservé le droit de maintenir des outils de politique agricole en opposition avec les règles multilatérales du commerce international qu'ils ont eux-mêmes contribué à établir, et à flirter avec les limites autorisées par l'OMC.
Figurant parmi les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis vont en effet jouer un rôle central dans l'établissement des institutions multilatérales encadrant le commerce mondial, se montrant même à l'initiative des négociations multilatérales en matière de commerce dès 1946 (Porter et Bowers, 1989). Néanmoins, ils y imposeront leurs vues, guidées par leur politique agricole déjà puissante. Ils abandonneront ainsi l'idée initiale d'une organisation des Nations unies pour le commerce (Organisation internationale du commerce, OIC) du fait de l'opposition de leur secteur agricole, et soutiendront la création du GATT en 1947, version très édulcorée de l'OIC. Pourtant, dès 1955, les États-Unis demanderont et obtiendront une exception à l'interdiction de quotas sur les importations. Ce précédent inaugurera la doctrine des États-Unis en matière de règles du multilatéralisme : celles-ci ne doivent pas entraver les intérêts économiques du pays.
Regardons plus précisément en quoi consiste aujourd'hui la politique agricole américaine, connue sous le nom de *Farm Bill*, ou *Farm Act* une fois la loi entérinée par le Congrès. Le principal poste de dépenses consiste dans des programmes d'aide alimentaire destinés aux ménages américains les plus modestes, avec une enveloppe prévisionnelle de 326 milliards de dollars (soit pas moins de 76,1% des dépenses de la politique agricole actuelle, voir graphique 2). Le programme d'aide alimentaire SNAP (*Supplemental Nutrition Assistance Program*), anciennement connu sous le nom de *food stamps*, qui consiste en l'octroi d'une carte de paiement utilisable uniquement pour l'achat de produits alimentaires éligibles et dans des points de vente autorisés, ne cible pas spécifiquement les produits alimentaires *made in USA*, mais parmi les lieux d'achat des denrées éligibles on retrouve les marchés de producteurs, qui ont ainsi fait l'objet d'achats à hauteur de 43 millions de dollars en 2021 dans le cadre de ce programme.
Les principaux outils de soutien dont bénéficient directement les agriculteurs se répartissent entre les programmes d'assurance récolte, les programmes de soutien aux productions et les programmes de conservation des sols. Les programmes de soutien aux productions résident par exemple dans des garanties de marges pour les éleveurs laitiers (filet de sécurité lorsque la différence entre le prix du lait et le coût du fourrage se réduit), ou encore des paiements dits contracycliques (*price loss coverage* et *agricultural risk coverage*) de soutien aux revenus des agriculteurs qui consistent à verser une aide lorsque le prix d'une denrée ou le revenu moyen du comté tombe en dessous d'un niveau garanti. L'aide vient compenser la différence. Vingt-deux cultures sont couvertes par cette mesure, notamment blé, orge, maïs, riz, tournesol, colza. Des mesures qui pourraient entrer dans la boîte orange des soutiens agricoles selon l'OMC mais sont notifiées par les États-Unis comme n'étant pas spécifiques à une production.

www.christian-bides.fr

Les programmes facilitant les exportations agricoles sont eux aussi bien dotés (Regmi, 2021) : 255 millions de dollars par an pour le programme de facilitation et de promotion du commerce de produits agroalimentaires (contre 186 millions d'euros pour l'UE, qui sont également fléchés sur le marché communautaire), un programme de garanties bancaires pour des prêts souscrits par des pays pour l'achat de denrées agricoles américaines – pour l'année 2020 ces garanties se sont élevées à 2,2 milliards de dollars, ont été destinées à 86 % à des pays d'Amérique latine, et pour la quasi-totalité dans le cadre d'exportations de céréales, soja et farine –, ou encore 500 millions de dollars annuels dédiés au *Facility Guarantee Program* qui aide au financement à l'étranger d'infrastructures de stockage, manutention, commercialisation, pour l'importation de denrées agricoles... américaines. Ces programmes ont l'avantage de ne pas être restreints en volume financier par les règles de l'OMC.

Graphique 2. **Dépenses prévisionnelles pour le *Farm Bill* sur la période 2019-2023**

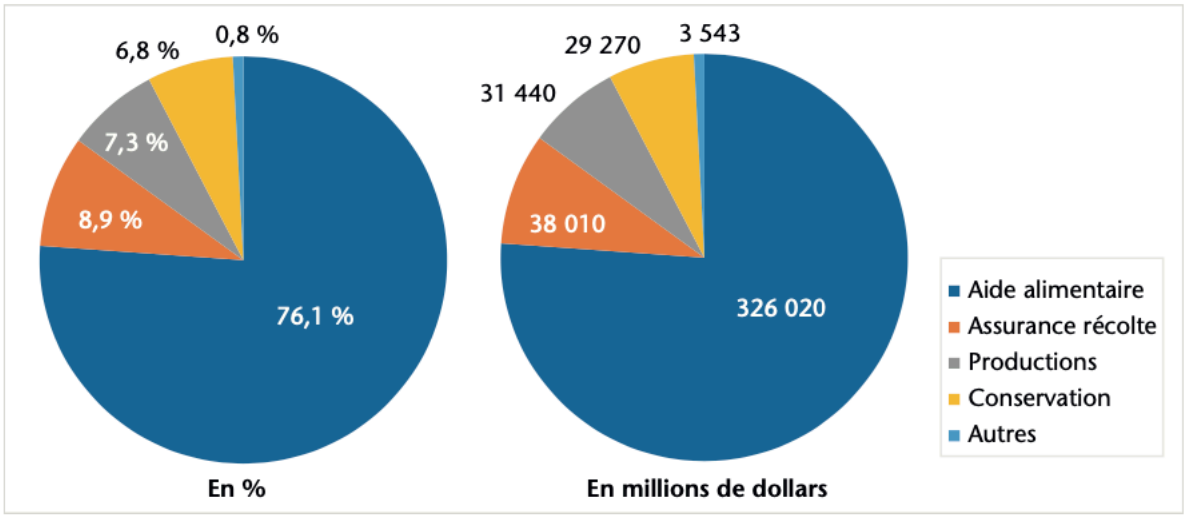

USDA, Economic Research Service based on Congressional Budget Office, Direct Spending Effects for the Agriculture Improvement Act of 2018, December 11, 2018.

Il faut également ajouter l'assistance alimentaire internationale, qui n'est pas incluse dans la loi agricole, mais bénéficie néanmoins aux agriculteurs américains puisqu'elle est assujettie à un approvisionnement états-unien. Cinq milliards de dollars y ont été dédiés en 2020. En 2021, pas moins de 2,1 millions de tonnes de céréales et oléagineux ont encore fait l'objet de dons à l'international. Non seulement les denrées qui font l'objet de ces dons doivent être produites aux États-Unis, mais elles doivent ensuite être acheminées par des bateaux et dans des contenants états-uniens. Les États-Unis ont d'ailleurs été critiqués à l'international pour soutien déguisé à leur secteur agricole – d'autant que par le passé les volumes donnés étaient issus des surplus agricoles stockés par le gouvernement pour soutenir les prix perçus par les agriculteurs. L'article 10 alinéa 4a de l'Accord sur l'agriculture de 1994, qui porte sur la prévention du contournement des engagements en matière de subventions à l'exportation, indique pourtant que : "Les membres fournissant une aide alimentaire internationale feront en sorte que l'octroi de l'aide alimentaire internationale ne soit pas lié directement ou indirectement aux exportations commerciales de produits agricoles à destination des pays bénéficiaires."

Face à la pandémie de Covid-19, le gouvernement états-unien a également mis sur pied un programme d'aide de près de 31 milliards de dollars sur les années 2020 et 2021 qui a bénéficié à 950 000 agriculteurs. Par ailleurs, depuis 2018, un *Market Facilitation Program* est venu s'ajouter à l'ensemble des aides directes versées. Avec 23,5 milliards de dollars provisionnés jusqu'en 2020, et des montants peuvent atteindre 150 dollars par acre (soit 370 dollars par ha), il vise à indemniser les agriculteurs touchés par des droits de douane prohibitifs instaurés par certains pays en guise de mesures de rétorsion. Et ce, en plein conflit commercial avec la Chine : en réaction aux mesures décidées par l'administration Trump sur des métaux et biens manufacturés exportés par la Chine, cette dernière a répliqué en taxant notamment des productions agricoles américaines, fermant le marché chinois aux *farmers* alors que celui-ci représentait une des premières destinations pour leurs exportations. Ces aides ad hoc représentent au total 54,5 milliards de

dollars sur la période 2018-2021, une somme colossale quand on la compare aux programmes contracycliques (31,4 milliards de dollars sur cinq ans).
À la lumière des aides énumérées, on perçoit l'ampleur du soutien accordé au secteur agricole américain. Le budget annuel politique agricole s'élève à 86 milliards de dollars (20 milliards si l'on exclut l'aide alimentaire). Le budget annuel de la PAC est de 53,7 milliards d'euros, mais le fonds d'aide aux plus démunis, qui finance notamment les actions d'aide alimentaire menées dans les États membres, atteint péniblement 540 millions d'euros par an. La force du soutien public à l'agriculture américaine est telle qu'à plusieurs reprises, les États-Unis ont dépassé la limite budgétaire autorisée pour les subventions agricoles tombant dans la boîte orange de l'OMC. À chaque fois, ils ont "transféré" les dépenses excédentaires dans la catégorie des aides dites *de minimis*, une exception permise par l'Accord sur l'agriculture pour des aides considérées comme suffisamment limitées au regard de la valeur de la production agricole totale du pays ou d'un produit en particulier (moins de 5 % de cette valeur). Un tour de passe-passe autorisé, mais que ne se permet pas l'Union européenne, lavant plus blanc que blanc face à ses concurrents mondiaux en souhaitant réduire les montants entrant dans la boîte orange au strict minimum (les plafonds étant loin d'être atteints).
Malgré tous ces efforts, la balance commerciale américaine flanche. En 2019, le solde du commerce extérieur agroalimentaire devient même négatif (-1 milliard de dollars) pour la première fois depuis 1959 (graphique 3). Après un retour à de légers excédents en 2020 et 2021, le solde commercial agroalimentaire serait de nouveau déficitaire et pourrait atteindre -20 milliards en 2023 et -27,5 milliards en 2024 (Kenner *et al.*, 2023). Un basculement à mettre principalement au crédit de la hausse en valeur des importations de boissons alcoolisées, de fromages et de viandes transformées. Sans doute de quoi expliquer pour partie la multiplication des enveloppes ad hoc pour l'agriculture ces dernières années. Ce contexte aurait-il également inspiré la décision de Donald Trump de taxer les vins français et les fromages italiens dans le cadre du conflit Airbus-Boeing ?

Graphique 3. **Solde du commerce extérieur agroalimentaire des États-Unis, année fiscale**

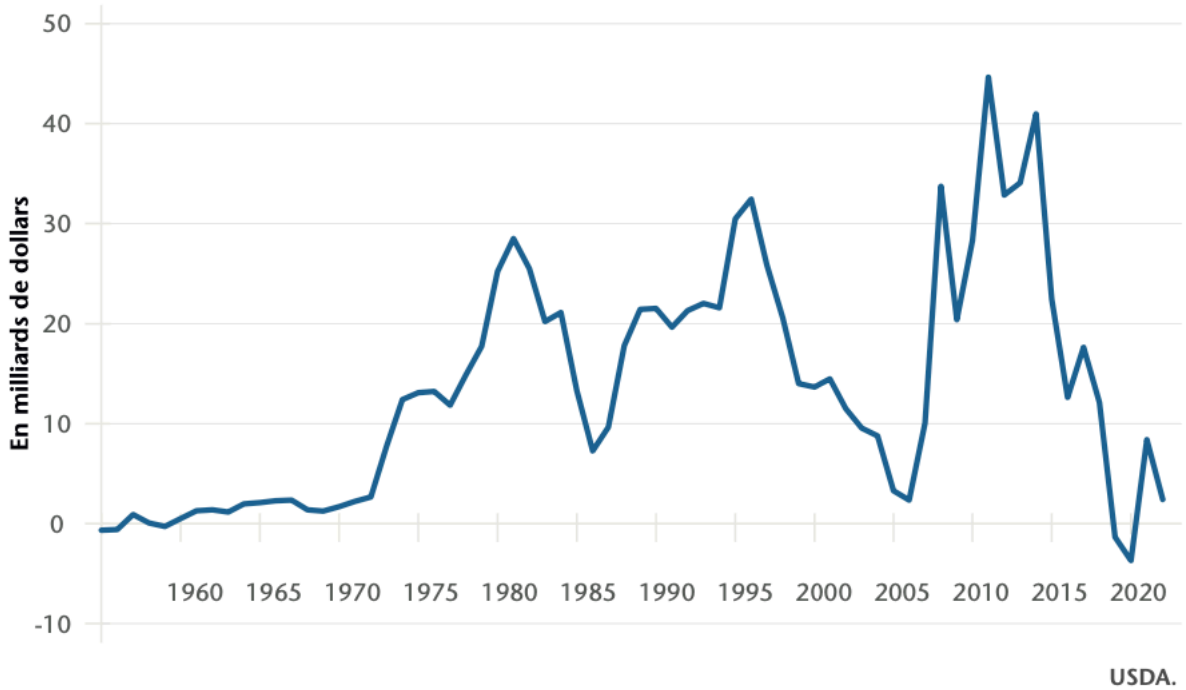

Le cas des États-Unis apparaît ainsi intéressant, dans la mesure où, définissant une politique agricole dans le cadre de la Grande Dépression, ils ont ainsi affiché leur ambition en matière de souveraineté alimentaire, en en retirant les bénéfices internationaux, par leur hégémonie sur les marchés. Une hégémonie dans un premier temps menacée par l'UE et sa PAC, puis, désormais, par le recul des productions domestiques,

ouvrant le marché américain à davantage d'importations. La légitimité de la souveraineté alimentaire aux États-Unis se poserait-elle dans les mêmes termes que de ce côté-ci de l'Atlantique ?

6. Conclusion

À son origine, la notion de souveraineté est constitutive de la formation d'un nouvel ordre politique centré sur l'État, qui répond à des désordres politiques qu'il s'agissait de surmonter. La résurgence de la notion de souveraineté au 21ème siècle, appliquée au cas de l'agriculture et de l'alimentation, résulte manifestement d'une prise de conscience relative au désordre du capitalisme mondial, lequel, depuis près de cinquante ans, a placé certaines économies dans un état de dépendance vis-à-vis de fournisseurs de produits de base. On a vu, dans cet article, que la France était concernée au premier chef, avec la protéine végétale, et avec certaines viandes comme la volaille. La prise de conscience d'une défaillance structurelle de l'autonomie dans ces deux types de filières est intervenue de surcroît dans un contexte de pandémie et de guerre en Ukraine, même si le constat a pu être établi bien plus en amont.
C'est donc parce que l'économie mondiale connaît une crise que la guerre a révélée, que la mondialisation est discréditée, que l'idée et la mesure de la dépendance se sont répandues, que la notion de souveraineté a effectué son grand retour. Pour en saisir le sens et pour en identifier ses conditions d'émergence, il a été nécessaire de mettre en perspective historique la dynamique agricole de l'UE, de déterminer quels étaient les fondements théoriques et politiques de cette notion complexe, et de voir en quoi, de ce côté-ci de l'Atlantique, elle se différencie de la vision que l'on en a aux États-Unis.
C'est bien parce qu'elle est complexe, surtout lorsqu'elle s'applique au cas de l'UE, que d'autres réflexions et d'autres analyses restent à entreprendre pour mieux comprendre ce retour et la finalité de la souveraineté alimentaire. Car, l'actualité nous l'enseigne chaque jour depuis la pandémie et la guerre, l'agriculture est apparue comme renfermant une dimension géostratégique, vis-à-vis de laquelle les nations ne peuvent rester indifférentes, au risque de mettre en péril leur autonomie de décision. Le temps du monde troublé appelle à reconsidérer la légitimité de la souveraineté alimentaire. Cet article a tenté de jeter les linéaments d'une approche renouvelée de cette notion ».

Note : les références ne sont pas ici reproduites.

2) AGRICULTURE « DURABLE » ET ALIMENTATION « SAINE » EN EUROPE DE LA FERME À LA FOURCHETTE..., UN TRÈS LONG CHEMIN

Jacques Le Cacheux

Université de Pau et des Pays de l'Adour/TREE, École nationale des Ponts et Chaussées (Ponts ParisTech)

« Dans le cadre du *Green Deal*, vaste plan de transformation des modes de production, de consommation et de vie de l'Union européenne (UE) destiné à réduire l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles, l'environnement et les écosystèmes, la stratégie "De la ferme à la fourchette" (*From Farm to Fork*, F2F) dévoilée en 2022 par la Commission européenne vise à réduire drastiquement l'empreinte environnementale du secteur agro-alimentaire européen, à fournir aux consommateurs une nourriture plus saine et abordable, et à rendre les pratiques agricoles plus soutenables, tout en assurant la souveraineté alimentaire de l'UE. À l'aune des impacts de ce secteur vital, imbriqué dans une chaîne de valeur complexe, sur les ressources naturelles, l'environnement et la santé humaine, l'objectif est ambitieux et le chemin à parcourir considérable. Mais la mise en œuvre de cette stratégie intervient dans un contexte difficile, marqué par la recrudescence de l'inflation, notamment sur les produits alimentaires, et par la montée des tensions créées par la guerre en Ukraine, suscitant des oppositions parmi les acteurs des filières agricoles, les industries qui fournissent les principaux intrants, mais également de la part des gouvernements et au sein du Parlement européen. Il y a pourtant urgence à agir et une ambitieuse transformation du secteur agroalimentaire européen est possible, à condition qu'elle concerne l'ensemble des acteurs de la chaîne, des exploitants aux consommateurs.

www.christian-biales.fr

La Commission européenne a d'ores et déjà renoncé à faire adopter par le Parlement européen et par le Conseil tous les textes législatifs qui sont censés mettre en œuvre le Pacte vert (*Green Deal*), ambitieux projet de sa mandature – qui s'achèvera à l'automne 2024 avec la mise en place d'une nouvelle Commission suivant les élections au Parlement européen de juin 2024. Dans son discours sur l'état de l'Union européenne, prononcé devant le Parlement européen le 13 septembre 2023, la présidente de la Commission a rappelé sa détermination, même si le commissaire en charge du Pacte vert, Frans Timmermans, jusqu'ici vice-président de la Commission, a démissionné pour se lancer dans la bataille législative aux Pays-Bas. Plus récemment, elle a acté l'abandon de la révision de la directive REACH sur les produits chimiques, face à l'opposition de plusieurs États membres.
Aucun des volets du Pacte vert n'a fait l'objet d'une adoption facile et, dans la plupart des cas, le texte final porte la marque des concessions faites aux gouvernements réticents et aux industriels concernés. Mais le volet du Pacte qui vise la transformation du secteur agricole et agroalimentaire européen – la stratégie dite "De la ferme à la fourchette" (*From Farm to Fork*, F2F) (Commission européenne, 2022) – a suscité, depuis quelques mois, des réserves de la part de plusieurs gouvernements et de virulentes oppositions dans les milieux agricoles de plusieurs pays membres. Les conséquences de la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles, de l'énergie et des engrais azotés, d'une part, l'inflation d'autre part, ont été mobilisées pour remettre en question les grands objectifs de la stratégie F2F, en arguant des menaces qu'elle ferait peser sur la souveraineté alimentaire de l'UE et sur le pouvoir d'achat des consommateurs européens. Il y a pourtant urgence à agir, tant les preuves des effets délétères des pratiques actuelles sur l'environnement naturel et la santé humaine s'accumulent au fil de la publication d'articles scientifiques.

La première partie de cet article donne quelques informations chiffrées sur l'importance économique du secteur agroalimentaire dans l'UE, ainsi que sur les spécialisations et échanges intra-européens et avec le reste du monde ; elle propose en outre une description des évolutions des exploitations et des revenus agricoles en France au cours des dernières décennies. La deuxième fournit des indications sur quelques-uns des impacts négatifs des pratiques agricoles, des modes de production alimentaires et des habitudes alimentaires européennes sur l'environnement naturel et la santé humaine. La troisième partie esquisse les transformations systémiques nécessaires pour assurer la transition vers une alimentation plus saine et plus sobre. Enfin, la conclusion rappelle les obstacles auxquels se heurte la mise en œuvre effective de la stratégie européenne F2F.

1. L'importance économique du secteur agroalimentaire européen

1.1. Une part faible de la production et de la dépense en Europe

En 2022, la production agricole de l'UE a atteint 531,5 milliards €, dont 96 milliards € pour la France, premier producteur agricole européen devant l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La valeur ajoutée du secteur agriculture-sylviculture-pêche ne représentait pourtant, cette année-là, que 1,7 % du PIB de l'UE ; celle des industries alimentaires à peine plus. Bien sûr, une partie de la production agricole n'est pas destinée à l'alimentation ; et inversement, les secteurs intervenant dans l'alimentation humaine comprennent également les transports, le commerce et la restauration, de sorte que le poids économique total de ces activités est sensiblement supérieur, bien que difficile à évaluer précisément. L'emploi dans l'agriculture représentait, en 2022, 3,9 % de l'emploi total dans l'UE ; en France, ce sont environ 700 000 personnes qui travaillent dans ce secteur, soit 2,5 % de l'emploi total[1].
Les dépenses des ménages européens pour l'achat de produits alimentaires représentent environ 17 % de leur budget ; si l'on y ajoute les dépenses de restauration hors foyer, la part des dépenses alimentaires s'élève à environ 20 %. Et cette moyenne recouvre des disparités marquées, la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages variant inversement avec leur niveau de vie : ainsi en 2020, l'achat de produits alimentaires représentait-il 18,5 % du budget des ménages européens du premier quintile (les 20 % de ménages les plus modestes), et jusqu'à 36 % du budget des ménages roumains du premier quintile. On comprend dès lors que l'inflation alimentaire, telle qu'elle a pu être observée depuis le début de 2022, ampute considérablement le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus modestes, et que l'objectif d'une alimentation abordable figure de manière proéminente tant dans la stratégie européenne F2F que dans

1. Mais en Italie, 1 million, soit 3,4 % de l'emploi total.

www.christian-bidles.fr

les arguments de ceux qui s'y opposent en arguant d'une probable répercussion de cette stratégie sur les coûts de production agricole, donc sur les prix payés aux producteurs. Mais il convient de souligner que la valeur ajoutée du secteur agricole ne représente aujourd'hui qu'une très faible part de la valeur ajoutée totale de l'alimentation, en raison des nombreux intervenants en aval de l'agriculture, entre le producteur et le consommateur final : selon une étude de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (Boyer, 2019), la valeur ajoutée agricole ne représentait, en moyenne en France en 2015, que 10 % de la valeur ajoutée des dépenses alimentaires, et 6,5 % de la dépense alimentaire totale, une part en baisse sensible au cours des décennies récentes, notamment raison de la montée des importations de produits alimentaires et de consommations intermédiaires agricoles. Ainsi une hausse des coûts de matières premières agricoles ne peut avoir qu'une répercussion en moyenne assez faible sur les prix alimentaires.

1.2. **Des échanges extérieurs importants**

L'UE est le premier exportateur, mais aussi le premier importateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires ; la balance de ses échanges extérieurs de produits agricoles et agroalimentaires est, depuis plusieurs années, en léger excédent ; la France, quant à elle, dont la balance des échanges agricoles a été constamment excédentaire entre 1980 et 2020, a vu son excédent fondre depuis 2012 et affiche un solde quasi nul depuis 2020. En 2022, l'UE a exporté vers le reste du monde pour 41 milliards € de produits agricoles, soit un peu plus de 10 % de la valeur de ses exportations de marchandises vers le reste du monde, les exportations françaises y contribuant pour 7,5 milliards €, suivies de celles de l'Espagne (4,7 milliards €), de l'Allemagne (3,7 milliards €) et de l'Italie (2 milliards €). Les exportations de produits de l'industrie alimentaire sont, pour leur part, beaucoup plus importantes en valeur : 141,1 milliards € en 2022, pour l'UE, dont 14,7 milliards € pour la France, mais 17 milliards € pour l'Allemagne, 16,7 milliards € pour l'Espagne et 16,1 milliards € pour l'Italie.

En ce qui concerne les importations de produits agricoles en provenance du reste du monde, elles représentaient, en 2021, 9,5 % de la valeur des importations totales de marchandises de l'UE (OMC). Si le café arrive en tête des produits agricoles importés, avec près de 10 milliards $ en 2021 (OMC), le soja et ses tourteaux, source majeure de protéines végétales pour l'élevage européen, correspondait, cette année-là, à près de 16 milliards $ d'importations européennes[2].

Les principales catégories de produits agricoles et agroalimentaires exportés par l'UE vers le reste du monde sont les vins et spiritueux, le lait, produits laitiers et produits animaux[3], les viandes et produits carnés, et les céréales (FranceAgriMer, 2023). En 2022, les exportations européennes de vins et spiritueux ont atteint 30 milliards € (dont plus de 5 milliards € pour la France) ; celles de lait, produits laitiers et produits animaux se sont élevées à 19,3 milliards € (dont 3,2 milliards € pour les Pays-Bas, 3,1 milliards € pour la France, 2,5 milliards € pour l'Allemagne et 2,2 milliards € pour l'Irlande) ; celles de viandes et abats à 18 milliards € (dont 4,6 milliards € pour l'Espagne, 2,2 milliards € pour le Danemark, 2 milliards € pour l'Irlande, et 1 milliard pour la France, qui importe également pour 1 milliard € de viande et abats du reste du monde) ; et celles de céréales à 15 milliards € (dont 5,3 milliards € pour la France).

Il convient d'ajouter que si le secteur agroalimentaire européen dégage un léger excédent dans ses échanges de produits alimentaires avec le reste du monde, cet excédent est à mettre en regard avec les importations de consommations intermédiaires du secteur, et notamment de l'agriculture. Outre les protéines végétales, déjà mentionnées et comptabilisées dans le solde de la balance commerciale agroalimentaire, on peut mentionner les carburants et les engrais : ainsi les seules importations d'engrais azotés de l'UE en provenance du reste du monde représentaient-elles 15,6 milliards € en 2022.

Enfin, les échanges intra-européens de produits agricoles et agroalimentaires sont très intenses et complexes, car les spécialisations permises par l'existence, de longue date, d'un marché unique et la forte intégration du secteur de l'industrie agroalimentaire favorisent le développement de flux d'échanges croisés[4], ce qui implique aussi un recours important aux transports.

2. Provenant principalement d'Amérique du Sud (Brésil et Argentine), le soja importé contribue à la déforestation dans cette partie du monde.
3. Catégorie qui inclut les œufs, le miel...

www.christian-biales.fr

4. À titre d'illustration, on peut mentionner, par exemple, que la France exporte presque tout le blé dur qu'elle cultive vers l'Italie, dont elle importe, en retour, une partie de la farine de blé tendre qu'elle consomme. De même, elle exporte et importe d'Allemagne des fromages, mais pas les mêmes... Même chose pour les "broutards" (jeunes bovins), que la France exporte en masse (plus d'un million de têtes par an), vers l'Italie et l'Espagne (ainsi que les pays du Maghreb).

1.3. **Concentration des exploitations agricoles et revenus faibles dans de nombreuses filières de la « ferme France »**

Le nombre d'exploitations agricoles en Europe a baissé de manière drastique au cours des dernières décennies. En France, elles étaient environ 5 millions en 1950, 1,5 million en 1970 et moins de 400 000 au dernier recensement agricole de 2020. Corrélativement, la taille moyenne des exploitations a beaucoup augmenté, bien que de manière variable selon les spécialisations et selon les régions : 69 hectares (ha) en France métropolitaine, selon le recensement agricole de 2020, soit une augmentation de 50 ha en 50 ans (Barry et Polvêche, 2022). Cet accroissement de la taille moyenne des exploitations, qui va de pair avec la baisse du nombre d'exploitants agricoles, s'est accompagné d'une spécialisation régionale de plus en plus marquée, notamment depuis 2015 et la fin des quotas de production laitière[5].

L'une des évolutions les plus marquantes de l'agriculture française[6] et dans la plupart des autres pays européens au cours des décennies les plus récentes est la baisse continue du cheptel bovin (graphique 1). En France, la baisse concerne surtout les vaches laitières et les taurillons, le cheptel allaitant maintenant globalement ses effectifs : le cheptel bovin laitier est passé de près de 8 millions de vaches à la fin des années 1960 à 3,2 millions en 2022.

Si le nombre d'exploitations agricoles diminue en France et en Europe, c'est aussi que la démographie agricole est particulière et le nombre annuel d'installations de nouveaux agriculteurs très bas, bien qu'en légère augmentation depuis deux ans : en France, plus de la moitié des exploitants agricoles sont âgés de plus de 50 ans, et les nouveaux exploitants, pas tous jeunes, ne sont qu'environ 12 000 à 13 000 par an[7]. Notoirement difficiles à mesurer (Bourgeois, 2018) et très hétérogènes selon les spécialisations, la taille des exploitations, les régions et les années (Bordet-Gaudin, Logeais et Ulrich, 2021), les revenus agricoles[8] dépendent de manière importante, mais variable selon les spécialisations, des aides directes versées par l'UE dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), qui a été réformée en 2023.

5.Les entreprises de collecte et de transformation du lait de vache ont, en effet, cessé le ramassage dans les régions où l'élevage bovin laitier était peu dense, pour se recentrer sur les régions de grandes exploitations et celles d'appellation protégée.

6.Sur le sujet, voir le rapport du Sénat (Duplomb, Louault et Mérillou, 2022).

7.Voir la communication récente de la Cour des comptes (2023) sur les aides à l'installation et la transmission d'exploitations agricoles.

8. Sur ce sujet, voir notamment le rapport du CGAAER (Mercier, Tremblay et Ory, 2023).

Les inégalités, tant de revenus agricoles que de montants des aides, sont très importantes : ainsi, le revenu économique annuel moyen des exploitations agricoles françaises sur la décennie 2010 s'élevait-il à 42 000 €, et le montant annuel des aides directes par exploitation à 31 600 € ; soit un peu plus des trois quarts du revenu économique ; mais ce pourcentage atteignait 87 % pour les élevages bovins laitiers, et dépassait même les 100 % pour les élevages de bovins-viande et les élevages ovins et caprins ; et le revenu économique annuel moyen pour les exploitations du premier quartile de la répartition, correspondant aux exploitations dégageant le revenu économique le plus faible, n'était que de 8 400 € par unité de travail non salarié, ce qui est extrêmement faible (Chatellier *et al.*, 2021).

www.cirad-blabs.fr

Graphique 1. **Cheptel bovin total dans quelques pays européens, 1984-2022**

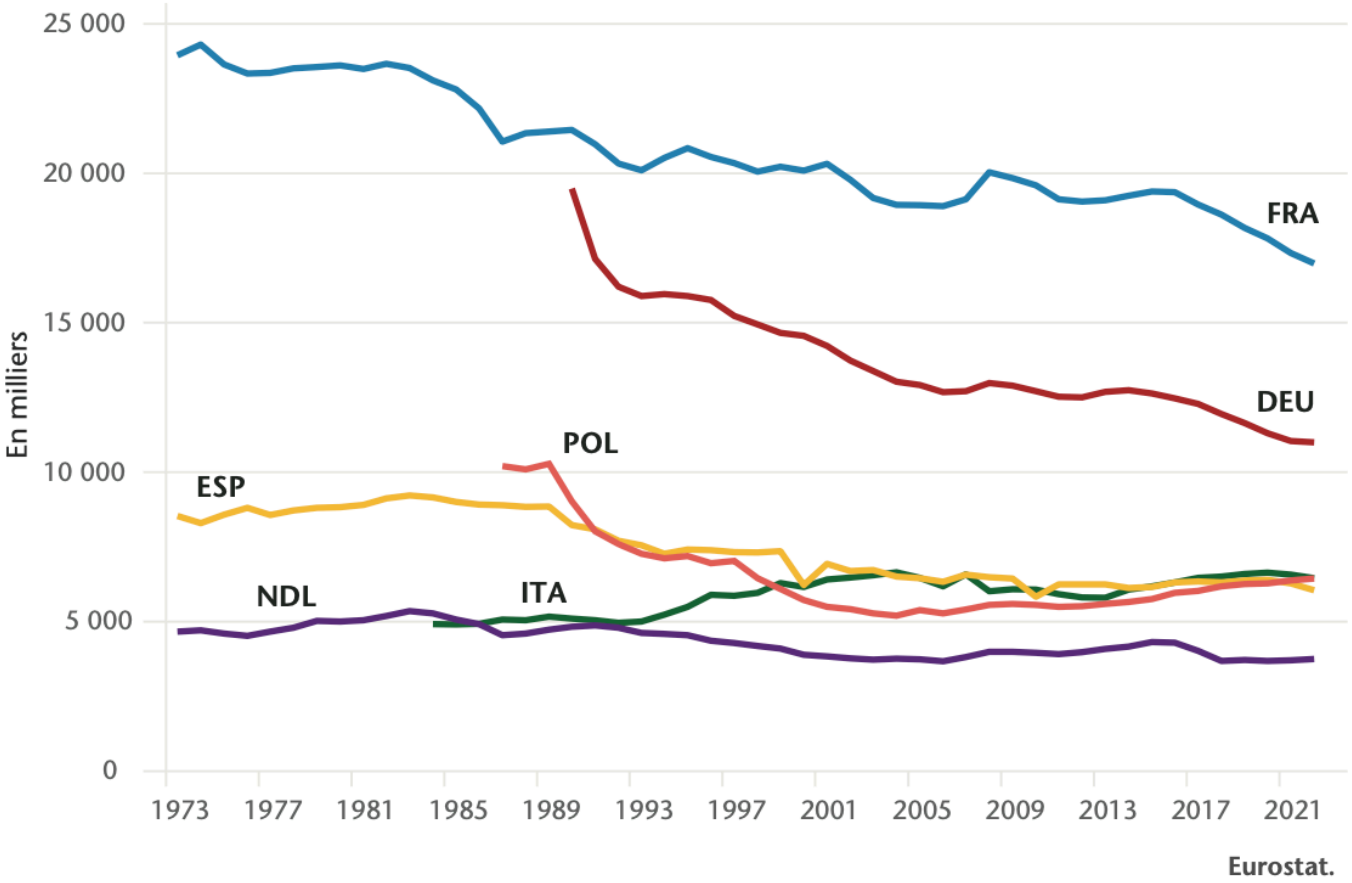

2. **Des conséquences considérables et croissantes sur l'environnement naturel et la santé humaine**

Le secteur agroalimentaire européen est majoritairement organisé selon une logique de production et de distribution intensive, dont les principales caractéristiques, apparues à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème aux États-Unis avec la "seconde révolution agricole", ne sont pas propres à l'UE, mais ont été encouragées par les politiques poursuivies depuis les débuts de l'intégration européenne, notamment la PAC mise en place dès les années 1960. L'agriculture est alors passée, avec la diffusion progressive de la mécanisation et des intrants chimiques, d'un secteur utilisant peu d'intrants non agricoles et fournissant l'essentiel des denrées alimentaires, à un secteur intégré dans une chaîne de production, employant des intrants et des machines fournies par les industries en amont et produisant les matières premières des industries agroalimentaires en aval, elles-mêmes vendant les produits alimentaires (plus ou moins) transformés au secteur du commerce, jusqu'au consommateur final. C'est le modèle de l'agriculture intensive, productiviste, qui a été introduit en Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et dont la diffusion a été encouragée par les politiques de modernisation de la PAC[9]. C'est ainsi que la part des agriculteurs dans la chaîne de valeur s'est progressivement réduite, l'amont et l'aval en capturant une part croissante.

Encore accentuées au cours des décennies récentes, notamment avec l'apparition, dans les années 1990, de nouvelles familles de pesticides et les réformes de la PAC – en 1992, avec l'abandon progressif des soutiens publics aux prix agricoles, remplacés par des aides directes au revenu des exploitants, puis en 2015 avec le démantèlement des quotas de production laitière (voir *infra*), ces évolutions des systèmes alimentaires et des modes de consommation qui se sont développés en réponse ont eu de nombreuses conséquences néfastes sur l'environne- ment naturel, le bien-être animal et la santé humaine[10].

9. Voir, notamment, Le Cacheux et Mendras (1992) pour une analyse de ces politiques et de leurs conséquences, déjà perceptibles alors. La réforme de la PAC de 1992, qui a remplacé les prix garantis aux producteurs par des aides directes au revenu, calculées sur la base des surfaces exploitées, n'a pas sensiblement changé la donne, voire a incité à l'accroissement de la taille des exploitations.

www.cirse.fr

10. Une ambitieuse étude récente (FAO, 2023) propose une évaluation exhaustive de ces coûts à l'échelle mondiale et pour 153 pays.

2.1. **Un impact croissant sur l'environnement naturel et les ressources**

Fortement consommatrice de carburants fossiles et d'engrais chimiques azotés, avec un important cheptel de ruminants, l'agriculture européenne est aujourd'hui l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) – dioxyde de carbone (CO_2), mais surtout méthane (CH_4), émis par les ruminants, et protoxyde d'azote (N_2O), produit de la dégradation des composés azotés –, et l'un des seuls, avec les transports, dont les émissions ne baissent pratiquement plus depuis le début des années 2000 (graphique 2). En France, l'ensemble des activités liées à l'alimentation (agriculture, industries alimentaires, transports, commerce, etc.) avait, en 2019, une empreinte carbone de 163,3 millions de tonnes d'équivalent CO_2 ($eqCO_2$), soit le deuxième secteur émetteur après les transports (Barbier *et al.*, 2019). Les terres agricoles et les forêts sont aussi, bien sûr, des "puits naturels de carbone", absorbant une partie des émissions ; mais les données récentes concernant leur capacité d'absorption ne sont guère encourageantes : en France, on estimait, il y a quelques années, qu'environ 20 % des émissions anthropiques de GES étaient absorbées par les terres agricoles et les forêts ; mais les données les plus récentes semblent indiquer que cette capacité d'absorption a été divisée par quatre. En cause, notamment, les sécheresses récurrentes qui ralentissent la croissance des végétaux et réduisent l'absorption par les sols, la poursuite de la destruction des haies bocagères, dont environ 20 000 km sont arrachées chaque année, en dépit d'une politique encourageant la plantation de haies (moins de 9 000 km sont plantées chaque année en France), l'exploitation plus intensive des forêts, etc.[11].

11. Centré sur l'agriculture et l'alimentation, le présent article laisse de côté les questions liées à la forêt et à la sylviculture. Les prélèvements croissants, au nom du développement d'une filière « bois- énergie » notamment, et les méthodes forestières d'exploitation et de plantation qui se sont développées ces dernières années nuisent aussi gravement à la biodiversité et à la capacité d'absorption des forêts. Un rapport récent de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) montre également que les forêts françaises souffrent de plus en plus du réchauffement climatique (IGN, 2023).

Dès lors, la contribution du secteur agricole et sylvicole à l'accomplissement de l'objectif de "zéro émissions nettes" à l'horizon 2050 apparaît bien moindre qu'escomptée, sauf à inverser les tendances récentes.

L'agriculture a également des impacts importants sur l'eau. D'une part, en effet, les prélèvements d'eau douce – de surface et des nappes – de l'agriculture constituent une part substantielle du prélèvement total de cette ressource de plus en plus rare dans tous les pays européens, notamment ceux du sud de l'Europe ; si ces prélèvements ne représentent en France que 10 % environ du prélèvement total annuel, ils sont, pour l'essentiel, effectués en période estivale, pour l'irrigation des cultures, lorsque la ressource est la plus rare, d'où le nombre croissant de conflits sur les usages de l'eau ; dans certains bassins, le prélèvement pour l'irrigation représente jusqu'à 90 % du prélèvement total en période estivale (Joassard *et al.*, 2020). D'autre part, les épandages d'engrais, notamment azotés, et de pesticides, et les effluents des élevages intensifs, engendrent des pollutions des eaux : les proliférations d'algues vertes en Bretagne, l'eutrophisation de nombreux lacs sont les conséquences d'apports excessifs d'azote ; la détérioration de la qualité des eaux de surface et de nappes, constatée ces dernières années –hausse des teneurs en nitrates dans de nombreuses régions, détection de divers pesticides, présence de microplastiques issus de la dégradation des plastiques utilisés dans l'agriculture et l'alimentation, etc. – est, elle aussi, due aux pratiques agricoles et agro-industrielles.

www.christian-bruel.fr

Graphique 2. **Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture européenne, 1990-2021**

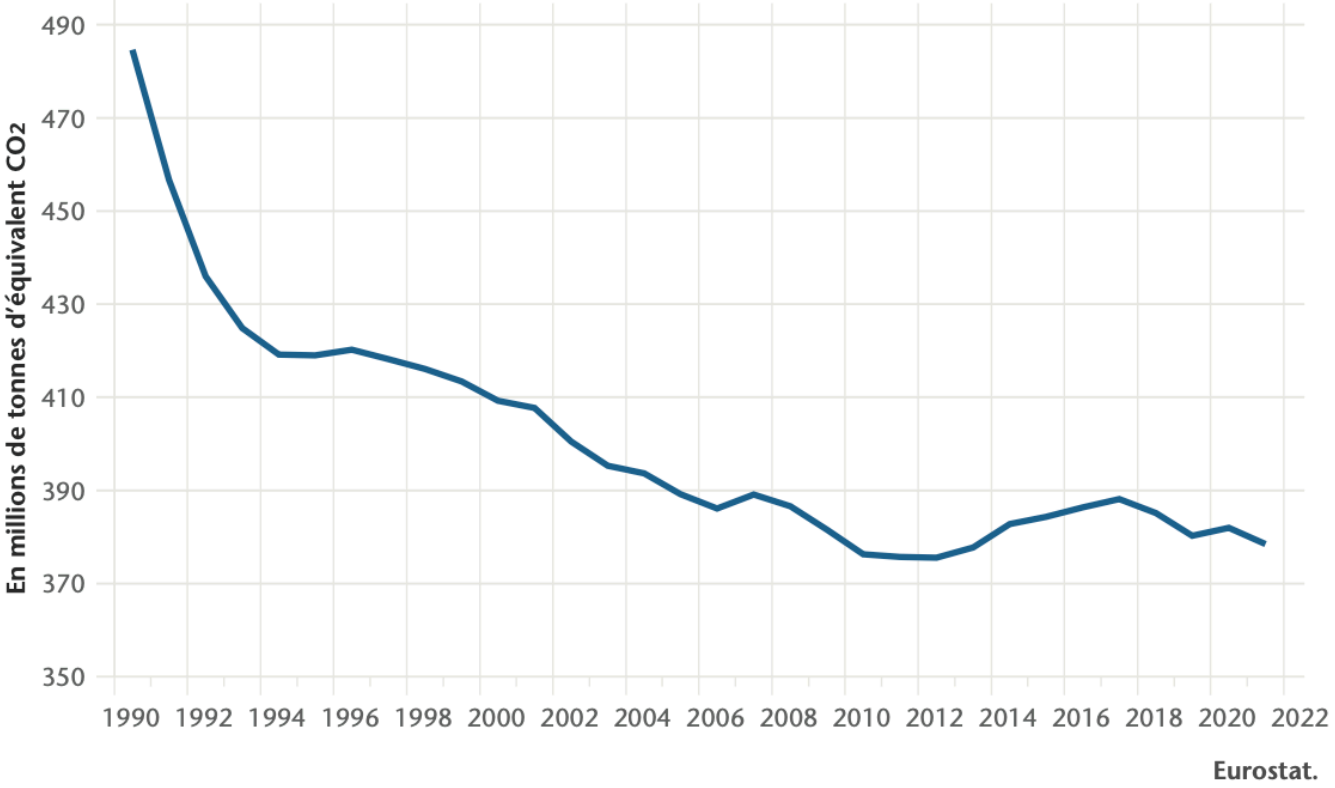

La qualité et la fertilité des sols sont également menacées, souvent dégradées, par les pratiques agricoles actuelles. L'usage intensif d'engrais inorganiques, en légère diminution en France et en Allemagne depuis une vingtaine d'années, mais en hausse dans d'autres pays européens (graphique 3), et de pesticides entraîne un effondrement de la biodiversité (vers de terre, insectes et microorganismes) présente dans les sols, qui contribue fortement à leur fertilité, tandis que les pratiques culturales (labour, utilisation d'engins agricoles lourds) altèrent les propriétés physiques des sols, notamment en matière de rétention d'eau[12].

12. Pour une analyse éclairante des propriétés des sols et de la biodiversité qu'on y trouve, voir le remarquable ouvrage de Marc-André Selosse (2021). Sur les effets des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité des sols, voir INRAE-Ifremer (2022).

www.cirad.

Graphique 3. **Consommation d'engrais inorganiques dans plusieurs pays européens, 2000-2021 (tonnes)**

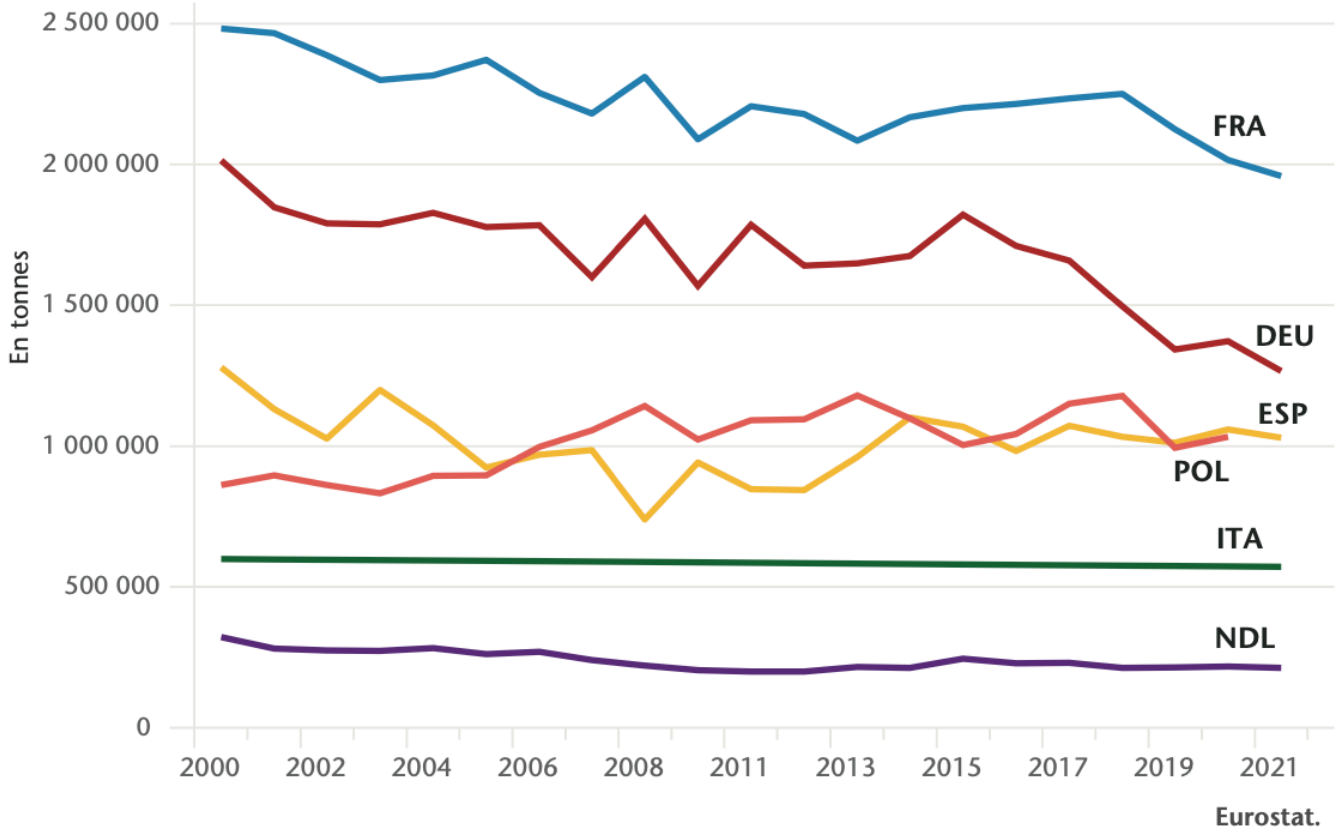

En outre, l'impact négatif de l'agro-industrie[13] sur la biodiversité est désormais bien établi, et va s'accélérant au cours des dernières décen- nies. Certains aspects, tels que l'effondrement des populations d'insectes butineurs (dont les abeilles), sont à présent bien connus ; mais un nombre croissant d'études scientifiques documentent et quantifient de nombreuses autres dimensions de cet effondrement de la biodiversité[14]. À titre d'illustrations, citons les effondrements vertigineux de la biomasse des insectes en Europe[15] et du nombre d'oiseaux communs des champs (graphique 4).

Citons enfin, pour clore cette liste non exhaustive, l'utilisation massive d'emballages dans l'agroalimentaire, notamment plastiques dont une fraction importante est actuellement mise en décharge ou incinérée, faute de pouvoir être recyclée[16].

13. Sans parler de celui de la pêche (notamment les hécatombes de petits cétacés sur la côte atlantique française), de la sylviculture et de l'exploitation forestière (notamment la pratique des coupes claires).
14. Les rapports de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en recensent les principaux enseignements. Voir notamment IPBES (2019).
15. L'une des évaluations les plus robustes de cet effondrement concerne les insectes volants en Allemagne (Hallmann *et al.*, 2017) ; elle évalue à plus de 75 % la baisse de leur biomasse entre 1989 et 2016 dans les espaces protégés d'Allemagne.
16. Le taux de recyclage des emballages plastiques en Europe était de 40 % en 2021, en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Tous usages confondus, la quantité d'emballages est évaluée par Eurostat à près de 190 kg par habitant et par an, dont environ 40 % de papier et carton et 20 % de plastiques ; et en dépit des directives européennes et législations nationales récentes visant à en réduire l'usage, cette quantité ne cesse de croître.

Graphique 4. **Population d'oiseaux communs des champs, 1996-2020 (Indice 2000 = 100)**

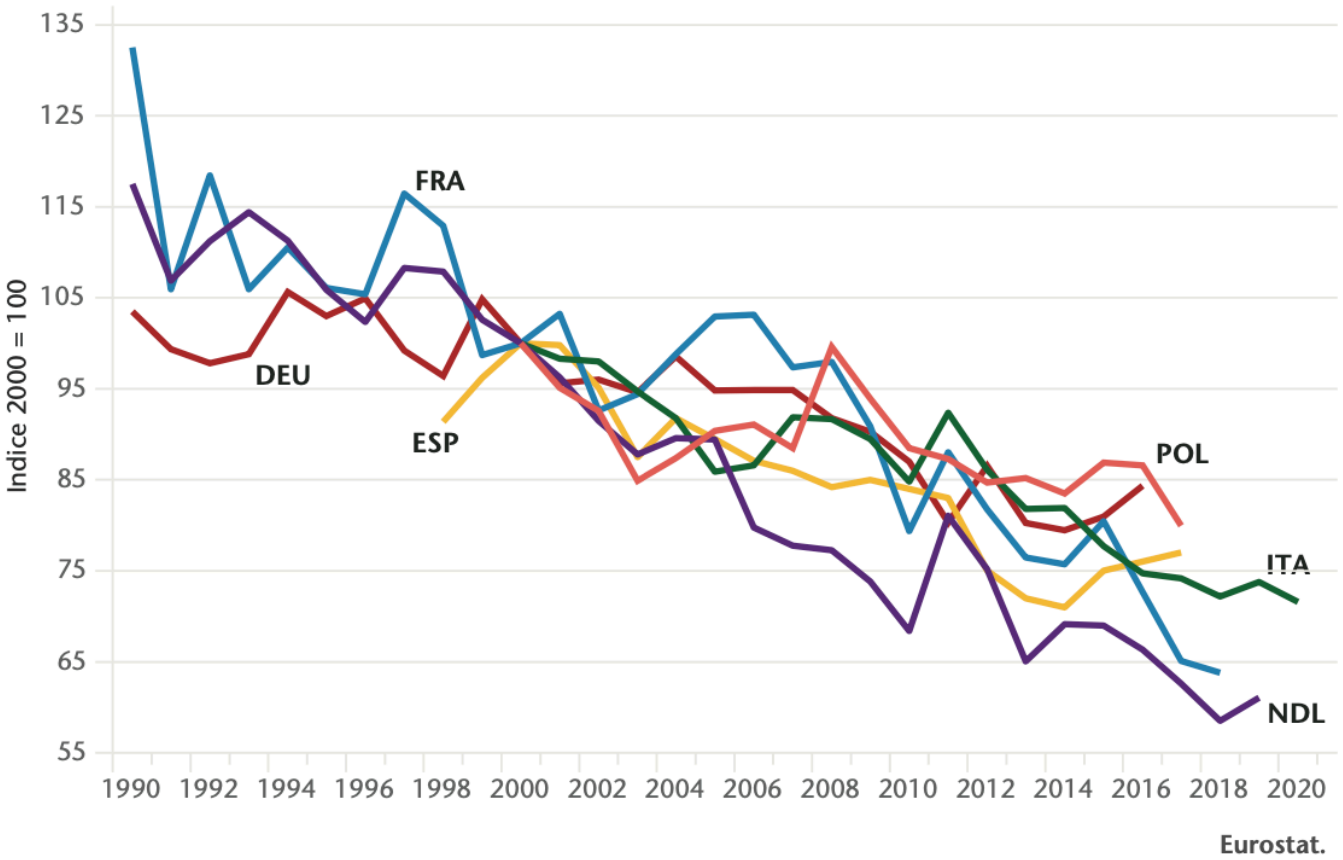

2.2. **Une industrialisation de l'élevage au détriment du bien-être animal**

L'intensification et l'industrialisation de l'élevage engendre des atteintes de plus en plus visibles au bien-être animal. L'élevage en cage des pondeuses, des lapins, le maintien en cage de contention des truies allaitantes, les interventions stressantes sur les porcelets, la destruction par broyage des poussins mâles, les conditions de transport d'animaux vivants, de plus en plus nombreux et fréquents, les techniques d'abattage, etc. : la révélation par les associations de défense du bien-être animal de ces pratiques et des souffrances qu'elles font endurer aux animaux a contribué à sensibiliser les citoyens-consommateurs à ces conséquences de l'élevage industriel. Quelques évolutions réglementaires ont été décidées aux niveaux européen et national ; mais les avancées sont médiocres et les progrès très lents, car c'est la nature même des méthodes d'élevage intensif qui est en cause.

2.3. **Des conséquences négatives sur la santé humaine**

Les conséquences de ces modes de production alimentaire et des habitudes de consommation alimentaire qui en résultent sur la santé humaine sont, elles aussi, de mieux en mieux connues et font presque quotidiennement l'objet de nouvelles publications scientifiques. L'une des plus évidentes, même si l'alimentation n'en est pas la seule cause, est l'augmentation constante de la part de la population en surpoids ou obèse. La part des adultes obèses a ainsi augmenté d'environ 10 points en quatre décennies dans les pays de l'UE : parmi les adultes, elle était comprise entre 6 et 16 %, selon les pays, en 1975 ; en 2016, elle s'échelonnait entre 16 et 26 % (OMS).

L'apport calorique moyen de l'alimentation est, en France et dans la plupart des pays de l'UE, supérieur à 3 000 kilocalories par jour (kcal/ jour), avec de fortes disparités, alors que les recommandations des nutritionnistes sont d'environ 2 500 kcal/jour pour les hommes adultes et d'environ 2 000 kcal/jour pour les femmes adultes. En moyenne, tous les apports quotidiens provenant de l'alimentation sont excessifs : ceux de sucres (notamment saccharose), de lipides, de sel et même de protéines, ces derniers excédant

www.cfes.

d'environ 80 % les recommandations des nutritionnistes (Barbier *et al.*, 2022). Si la consommation de viande n'augmente plus en Europe depuis une décennie[17], celle de produits animaux continue de croître.
L'exposition à divers polluants, notamment des pesticides que plusieurs publications scientifiques (et le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS) considèrent comme des perturbateurs endocriniens ou des cancérogènes probables, tant par voie atmosphérique que par ingestion d'eau ou de nourriture, est générale, comme le montrent les études conduites sur les fruits et légumes, le pain, etc., mais aussi les analyses de cheveux. Les agriculteurs eux-mêmes, qui sont les plus exposés, paient un lourd tribut en termes de santé, comme l'indique une expertise collective de l'Inserm (2021)[18].

17. D'après European DataLab et FAO Food Balances (Kenedi, 2021), un Européen consomme, en moyenne, 77 kg de viande par an. Mais les disparités, au sein des pays entre catégories sociales et entre pays, sont considérables : ainsi un Belge en consomme, en moyenne, 55 kg/an, tandis qu'à l'extrême opposé, un Espagnol en consomme près de 100 kg/an. La France est proche de la moyenne européenne, avec près de 80 kg/an.

18. Cette expertise montre aussi les liens entre exposition de la femme enceinte aux pesticides et diverses malformations et pathologies de l'enfant. En 2023, le fonds d'indemnisation des victimes des pesticides a, de son côté, reconnu la responsabilité probable du glyphosate dans les malformations d'un enfant dont la mère a été exposée pendant sa grossesse. Une action en justice intentée contre le fabricant (Monsanto, racheté par Bayer) est en cours.

Les coûts pour la société – en termes de perte de production et de morts évitables – et pour l'assurance maladie des pathologies dont les impacts sur la santé humaine cités ci-dessus constituent des facteurs de risques sont considérables. À titre d'exemple, les affections de longue durée (ALD), parmi lesquelles le diabète, qui touche en France environ 3,5 millions de personnes, et les pathologies cardio-vasculaires, coûtent chaque année à l'assurance maladie française près de 100 milliards €[19].

19. D'après la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en 2017, il y avait quelque 12 millions de malades atteints d'une affection de longue durée pour un coût moyen d'environ 8 900 € par an (Adjerad et Courtejoie, 2021).

3. **Les conditions d'une transformation du modèle agroalimentaire européen**

Les coûts environnementaux, humains et économiques du modèle agroalimentaire dominant en Europe sont tels qu'une transformation profonde et systémique est nécessaire. C'est d'ailleurs le constat de départ de la stratégie européenne F2F, qui fixe des objectifs ambitieux de transformation. Mais elle est centrée sur le secteur agricole, et ne propose pas d'instruments spécifiques.

3.1. **L'insuffisance des politiques actuelles**

Les politiques menées depuis trois décennies – notamment depuis la réforme de la PAC de 1992, qui a créé le "second pilier", ensemble de mesures et d'incitations financières destinées à promouvoir des pratiques agricoles moins dommageables pour l'environnement naturel, mais aussi à soutenir le développement rural – ne sont pas parvenues à même infléchir les tendances vers une agro-industrie sans cesse plus polluante et plus dommageable au bien-être animal et à la santé humaine. Cela résulte en partie du fait que les dotations financières à ces incitations sont demeurées ridiculement faibles par rapport aux fonds publics soutenant les revenus des exploitants sans conditions de bonnes pratiques : ainsi, le montant annuel des dotations européennes du "second pilier" n'est-il, dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027, que d'environ un quart du budget total alloué à la PAC (soit 95,5 milliards € pour 7 ans) ; et les aides financières agro-environnementales ne représentent, en moyenne, que quelques pourcents du revenu des agriculteurs français (Chatellier *et al.*, 2021). En outre, les mesures d'écoconditionnalité de la PAC sont le plus souvent peu ambitieuses, même si elles constituent des contraintes pour les agriculteurs.
Incitations financières insuffisantes, objectifs modestes et mesures ponctuelles visant tel ou tel maillon de la chaîne ne permettent pas d'engager une transformation d'envergure, ni de progresser rapide- ment vers un modèle alimentaire plus sobre et plus sain. Deux exemples l'illustrent parfaitement : l'utilisation des pesticides et l'agriculture biologique. Pour les premiers, alors que plusieurs composés chimiques voient leur autorisation de mise sur le marché régulièrement renouvelée, les autorités, en reconnaissance implicite de leur dangerosité, imposent quelques restrictions d'usage (équipements de protection pour les agriculteurs, distance de l'épandage par rapport aux cours d'eau, aux habitations, réduction des doses, etc.); et, dans le cas de la France, le plan EcoPhyto, plan pluriannuel lancé en 2008 et visant la réduction progressive de l'usage des pesticides dans l'agriculture, a vu ses échéances périodiquement repoussées : le graphique 5 montre qu'en dehors de l'Italie, aucun des grands pays agricoles européens n'est parvenu à

www.christian-biales.fr

diminuer les quantités de pesticides utilisées. Quant à l'agriculture biologique, elle représente certes une part croissante des surfaces exploitées dans la plupart des pays européens (graphique 6) ; mais, en dehors de l'Italie, sa progression a été lente, et elle n'occupe encore qu'environ 10 % des surfaces, alors que l'ambition de la stratégie F2F est d'atteindre au moins 25 % à l'horizon 2030....

Graphique 5. **Ventes de pesticides, 2011-2021 (total, kilogrammes)**

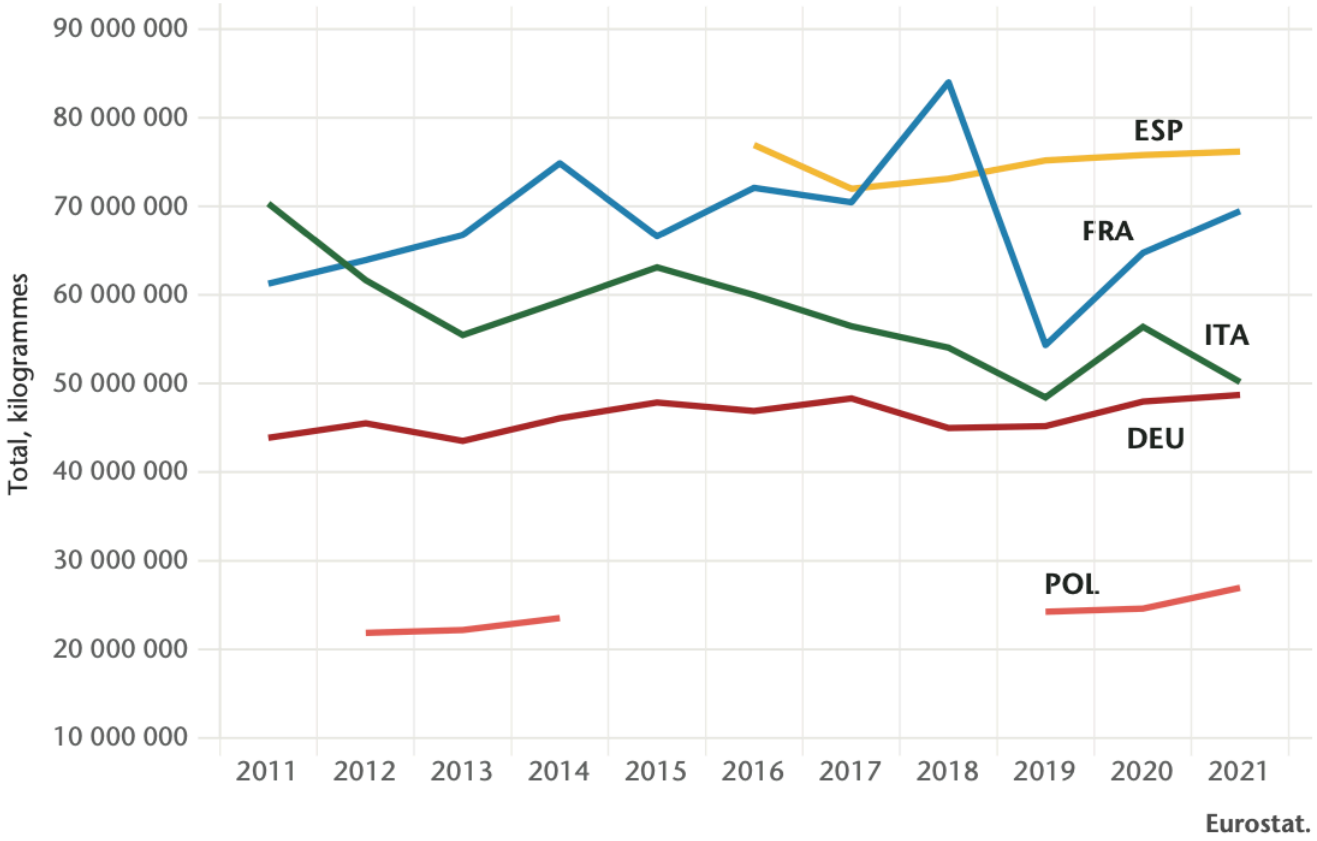

Le cas de l'alimentation bio permet de comprendre pourquoi les politiques qui ne visent qu'un maillon de la chaîne sont vouées à l'échec, ou au mieux à des résultats en demi-teinte. Dans ce secteur, alors que les coûts unitaires de production sont relativement élevés (des rendements en moyenne plus faibles et une main-d'œuvre importante, dont le coût n'est pas toujours compensé par des coûts moindres pour les intrants[20]), les soutiens financiers publics sont faibles, et pour l'essentiel limités à l'aide à la conversion. Les prix de vente sortie d'exploitation sont inévitablement plus élevés que ceux des produits de l'agriculture "conventionnelle" ; et les distributeurs, jouant sur les mécanismes de segmentation de marché et de différentiation des produits, ont des comportements de marge de type monopolistique, creusant encore les écarts des prix de vente au détail[21]. La demande est alors contrainte et, en période d'inflation, tend à se contracter davantage que celle des autres produits alimentaires, comme le montrent les évolutions récentes.

20. Sur le sujet, voir notamment Géry, Hecquet et Lucas (2023).

21. De telles stratégies de segmentation et de marges liées à la différentiation de produits s'observent plus généralement dès lors que plusieurs qualités d'un même produit sont présentes sur le marché. C'est le cas des charcuteries sans nitrites, des produits sans huile de palme, etc.

Graphique 6. **Surfaces en agriculture biologique, 2012-2021 (en pourcentage de la surface agricole exploitée totale)**

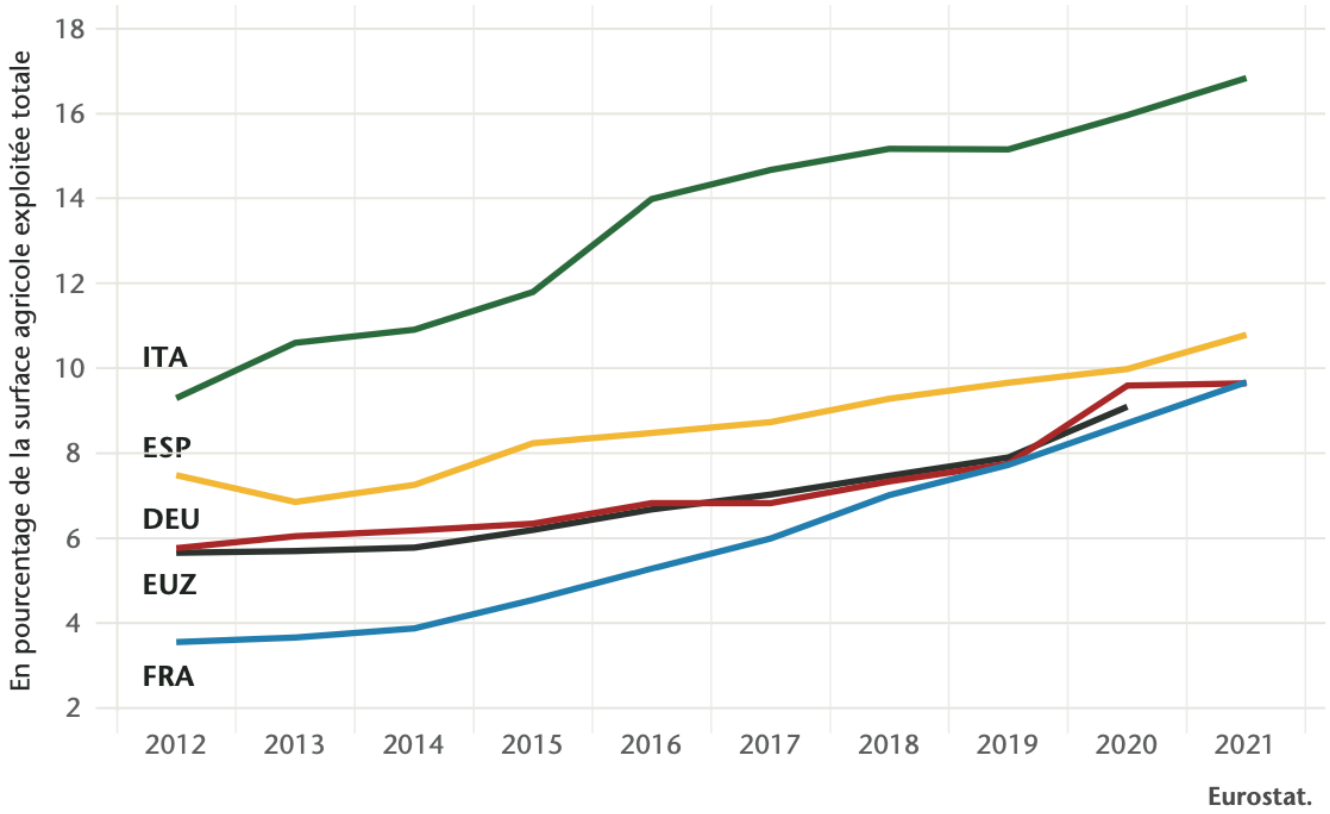

3.2. **Une stratégie globale pour l'alimentation**

Réussir la transformation du secteur agroalimentaire européen implique de mettre en œuvre une stratégie globale de filière, dont les objectifs, les étapes et les moyens – financiers et réglementaires – soient clairement définis et suffisants, à l'image de ce qui est en cours dans l'industrie automobile ou dans les grands projets d'"industrie verte" (batteries, hydrogène, digital, etc.) : de l'amont à l'aval, il faut de la cohérence, une "planification écologique".

Pour le secteur agricole, il convient de désintensifier l'élevage, de diversifier les cultures et de remettre de la "nature" – des haies, des arbres, des prairies naturelles permanentes – dans les campagnes européennes, pour restaurer les habitats de la biodiversité et accroître les capacités de captage du carbone des espaces agricoles, tout en préservant les paysages. La recette est connue de longue date, et ces pratiques sont désormais regroupées sous le vocable d'"agroécologie"[22]. Les rendements sont, en moyenne, moindres que ceux de l'agriculture "conventionnelle" ; mais avec un élevage plus extensif, il convient de consacrer moins de surfaces arables à la production d'aliments pour les animaux[23] ; et dans la mesure où les pratiques agroécologiques nécessitent une quantité bien moindre d'intrants et des investissements moins importants en matériel agricole, l'équilibre économique des exploitations peut s'en trouver amélioré, à condition, bien sûr, que le prix de vente des produits soit suffisant pour couvrir des coûts de main-d'œuvre généralement plus élevés. Un soutien financier public peut, cependant, s'avérer nécessaire, notamment lors de la transition vers l'agroécologie, comme c'est aujourd'hui le cas pour les conversions en agriculture biologique. Il convient également de former les exploitants agricoles aux pratiques agroécologiques, en y consacrant des moyens comparables à ceux qui ont été déployés, au cours des décennies passées, à les former aux pratiques de l'agriculture intensive.

22. Voir, par exemple, Dufumier et Le Naire (2019).

23. Rappelons qu'il faut entre 2,5 et 10 kcal végétales pour produire 1 kcal animale destinée à l'alimentation humaine (Laisse *et al.*, 2019).

www.cnis

L'enseignement agricole et les techniciens et conseillers, tant des chambres d'agriculture que des coopératives[24] ont, en effet, été mobilisés depuis les années1960 pour promouvoir les pratiques productivistes ; il faut désormais qu'ils se convertissent à l'agroécologie.

24. Outre que cela suppose de former les enseignants et techniciens, une telle conversion pourrait s'avérer difficile pour les coopératives agricoles, qui sont souvent impliquées dans la fourniture d'intrants et dont les plus grandes sont devenues des entreprises agro-industrielles intégrées, contrôlant des filières complètes de production, de l'amont à l'aval.

La partie la plus complexe d'une telle stratégie de transformation systémique concerne la consommation alimentaire : les habitudes alimentaires doivent évoluer rapidement. En premier lieu, la part des produits animaux[25] dans la consommation alimentaire, qui augmente depuis plusieurs décennies (Caillavet, Fadhuile et Nichèle, 2019), doit impérativement diminuer, faute de quoi l'équilibre global de la stratégie sera compromis et un recours accru aux importations sera inévitable, ce qui revient à déplacer les impacts environnementaux vers le reste du monde, tout en renonçant à une part des bénéfices en termes de santé publique. Dans la mesure où la ration quotidienne de protéines est, aujourd'hui, en moyenne excessive, cette baisse n'aurait pas à être compensée par une hausse de la consommation de protéines végétales, même si un tel rééquilibrage peut être souhaitable du point de vue de la santé (Barbier *et al.*, 2022).

Une telle transformation des habitudes alimentaires ne peut se faire spontanément et exige la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de la part des pouvoirs publics. Celle-ci pourrait s'inspirer de ce qui a été fait en matière de lutte contre le tabagisme et mobiliser, de manière similaire, une panoplie d'instruments de politique publique, en commençant par l'éducation : bien sûr, en adaptant les menus des cantines scolaires, mais surtout en éduquant dès le plus jeune âge les enfants à la nutrition, à la nature des produits, leur provenance, leur saisonnalité, etc.[26], puis à la compréhension des informations sur les produits. En parallèle, il faut réformer en profondeur les règles d'information sur les produits alimentaires, pour la rendre plus claire et plus conforme aux exigences de santé publique et de préservation de l'environnement : des labels plus exigeants et moins trompeurs, bannissant les qualificatifs vagues tels que "responsable" ou "durable" ; des systèmes de notation nutritionnels du type Nutriscore, mais aussi environnementaux, clairs et explicites. Et réglementer sévèrement les publicités sur les produits alimentaires, notamment celles visant les enfants, à l'image de ce qui a été fait avec la loi Évin pour les alcools[27].

Les pouvoirs publics doivent aussi mobiliser résolument les outils de la fiscalité, comme c'est le cas pour le tabac et, dans une moindre mesure, les alcools : il existe déjà une taxe, modeste, sur les sodas sucrés ; on pourrait envisager de généraliser la taxation des contenus qui augmentent les risques sanitaires et d'appliquer aux produits alimentaires une taxation environnementale – notamment sur les émissions de gaz à effet de serre de toute la chaîne de production de chaque aliment, qui favoriserait la consommation de produits locaux et peu transformés.

25. Et pas uniquement la viande, comme on le pense parfois : en effet, le lait et les œufs sont produits par des animaux qui ne sont pas éternels, et ne produisent pas éternellement, de sorte que leur production engendre des abattages. Une partie non négligeable de la viande consommée est ainsi, en quelque sorte, un sous-produit des élevages de pondeuses et d'animaux laitiers.

26. Et non pas simplement aux saveurs, comme on le fait depuis 30 ans dans les écoles avec la "Semaine du Goût". Cette expérience montre également qu'il faut bannir toute intervention de sponsoring des industriels de l'agroalimentaire dans les écoles.

27. En bannissant les slogans rassurants et trompeurs qui servent aujourd'hui d'alibi aux politiques de santé publique dans le domaine de la publicité alimentaire, tels que "Manger, bouger", qui laisse entendre que l'exercice physique permettrait d'éliminer les excès alimentaires et les contenus malsains, ce que la science réfute.

3. Conclusion : une alimentation saine et durable ?

Les évolutions du système agroalimentaire de l'Union européenne – mais aussi, et peut-être encore davantage dans le reste du monde (FAO, 2023) – au cours des dernières décennies sont clairement insoutenables, en termes d'impacts sur l'environnement naturel et la santé humaine. L'observation des résultats des politiques mises en œuvre jusqu'à présent pour les infléchir suggère qu'elles sont très insuffisantes et qu'une transformation systémique ambitieuse permettra d'en réduire les coûts induits. C'est d'ailleurs le constat de départ de la stratégie européenne F2F, qui propose des objectifs relativement ambitieux dans certains domaines. Mais d'une part cette stratégie n'est que mollement promue par la

www.christian-bridges.fr

Commission européenne elle-même et se heurte à des oppositions vives de la part de gouvernements de certains États membres et de groupes de pression, de l'industrie chimique à certains syndicats agricoles ; d'autre part, elle ne précise pas les moyens et politiques publiques à mettre en œuvre, pas seulement dans le secteur agricole mais également en amont et en aval, jusqu'aux consommateurs et à leurs habitudes alimentaires. L'horizon d'une alimentation saine et durable est encore éloigné ».

Note : les références ne sont pas ici reproduites.

3) LES POLITIQUES DE SOUTIEN DES REVENUS DES AGRICULTEURS

François Écalle (FIPECO, 5/3/2024).

Le Président de la République venant d'annoncer qu'il envisageait la fixation de prix planchers pour les produits agricoles, cette note présente les caractéristiques des trois principaux instruments utilisés dans l'histoire de la politique agricole commune (PAC) pour soutenir les revenus des agriculteurs : les prix minima, les quotas de production et les aides dites découplées de la production.
Les prix agricoles résultent de la confrontation de l'offre et de la demande sur des marchés qui sont le plus souvent européens, voire mondiaux. Fixer en France des prix planchers plus élevés entraînerait inévitablement une hausse des importations. Une telle mesure n'est envisageable qu'au niveau européen.
C'est ce qui a été fait dans les premières années de la politique agricole commune (PAC). Dès que les cours des produits agricoles passaient au-dessous de prix minima, des offices publics achetaient ces produits pour faire repasser les prix au-dessus de ces planchers. Ces prix minima étant supérieurs aux prix mondiaux, il fallait à la fois taxer les importations et subventionner les exportations. Le coût des subventions était plus élevé que le produit des droits de douane, ce qui pesait sur le budget européen.
Ces prix minima étaient fixés en fonction de considérations technico-économiques plus ou moins pertinentes et de compromis politiques. Pour assurer aux agriculteurs les moins productifs un revenu minimal, ils étaient souvent fortement revalorisés, ce qui assurait des revenus confortables aux grosses exploitations et conduisait les offices à accumuler des stocks considérables de produits invendables.
Les ménages payaient cher cette politique, à la fois en achetant leur alimentation à des prix élevés pour une qualité limitée et en payant des impôts pour financer les subventions à l'exportation et les achats des offices sur les marchés.
Il a alors été décidé de réduire administrativement la production de certaines filières. Le taux de jachère obligatoire a atteint 15 % et des quotas individuels ont été assignés aux producteurs de lait. Ces quotas n'étant pas échangeables, le développement des exploitations les plus performantes a été bloqué.
Le coût pour les consommateurs d'un système de quotas de production peut toutefois être diminué en permettant à leurs détenteurs de les échanger sur un marché, mais la France ne l'a jamais voulu. En outre, des quotas de production, échangeables ou non, posent toujours le problème difficile de leur allocation initiale.
À partir de 1992, les prix minima ont été progressivement réduits, ce qui a permis de baisser les droits de douane et les subventions à l'exportation. L'impact sur les revenus agricoles a été compensé par des aides directes aux agriculteurs, progressivement "découplées" de la production. Depuis 2006, il s'agit d'un "paiement de base" fonction de la surface cultivée et indépendant de la production.
Le principal avantage économique de ces aides découplées est de laisser les agriculteurs adapter leur production aux évolutions de la consommation, tout en leur assurant un revenu minimal, et de permettre une baisse des prix à la consommation. Elles pourraient en théorie être plafonnées pour réduire les inégalités de revenus agricoles. Elles peuvent aussi être conditionnées par de bonnes pratiques environnementales, ce qui est en pratique de plus en plus souvent le cas. Leur principal inconvénient est de laisser les revenus agricoles varier fortement en fonction des prix malgré le paiement de base.
Sans doute faudrait-il réexaminer l'utilité de certaines normes environnementales telles qu'elles sont utilisées pour conditionner les aides, mieux rémunérer les "aménités rurales", appliquer la "taxe carbone aux frontières" aux produits agricoles et mieux assurer les agriculteurs contre les aléas, mais il ne faudrait pas ressusciter l'ancienne PAC et réécrire ensuite cette histoire.

www.christian-biales.fr

A) Les prix minima

Les prix agricoles résultent de la confrontation de l'offre et de la demande de produits agricoles sur des marchés qui, pour les agriculteurs français, sont le plus souvent européens, voire mondiaux, sous réserve des coûts de transport. Fixer en France des prix plus élevés que ces prix de marché entraînerait inévitablement une hausse des importations et une dégradation de notre solde commercial. Les mécanismes, très complexes, prévus dans les trois lois déjà votées depuis 2018 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » (dites EGALIM) qui visent à déconnecter les prix payés aux agriculteurs français des prix de marché sont de ce fait voués à l'échec.

La fixation de prix minima n'est envisageable qu'au niveau européen. C'était l'instrument utilisé par la politique agricole commune (PAC) dans les premières années du marché commun pour soutenir les revenus agricoles. Dès que les cours des produits agricoles passaient au-dessous de prix minima fixés par le conseil des ministres de l'Agriculture, des « offices agricoles » publics achetaient dans chaque pays ces produits sur les marchés, ce qu'on appelait les « interventions », pour faire repasser les prix au-dessus de ces planchers. Ces prix étaient fixés dans le cadre de règlements européens appelés "organisations communes de marché" qui couvraient surtout les grandes cultures, la viande bovine et le lait.

Ces prix minima étant supérieurs aux prix mondiaux, il fallait taxer les importations en leur appliquant des droits de douane et subventionner les exportations en « restituant » aux exportateurs un montant égal à l'écart entre le prix sur le marché européen et le prix sur le marché mondial. Le coût des subventions à l'exportations était plus élevé que le produit des droits de douane, ce qui pesait sur le budget européen et donc sur les finances publiques des pays membres.

Ces prix minima étaient fixés en fonction d'analyses technico-économiques plus ou moins pertinentes des coûts de production de ces produits, qui étaient réalisées par les fonctionnaires de la direction générale de l'agriculture de la Commission européenne, mais aussi, et surtout, en fonction des capacités de lobbying des différentes filières et des compromis obtenus après de laborieuses négociations entre les ministres de l'agriculture des pays membres de l'Union européenne.

Pour assurer aux agriculteurs les moins productifs un revenu minimal, qui n'était néanmoins jamais assez rémunérateur pour eux, ces prix planchers étaient souvent fortement revalorisés, ce qui assurait des revenus très confortables aux grosses exploitations, notamment dans les grandes cultures, et entretenait de fortes inégalités de revenus entre les agriculteurs. L'offre était excessivement stimulée, ce qui conduisait les offices à accumuler des stocks considérables de produits invendables (60 % de la consommation annuelle de beurre en 1986 ; 30 % de celle de céréales et 15 % de celle de viande bovine en 1992) qui finissaient souvent par être détruits. Ces achats de produits destinés à être stockés puis détruits coûtaient très cher aux contribuables européens.

Les agriculteurs étaient en outre incités à de contenter de livrer des produits d'une qualité minimale pour être portés à l'intervention, c'est-à-dire achetés par les offices, le supplément de rémunération obtenu avec des produits de meilleure qualité étant insuffisant.

Les ménages payaient finalement très cher cette politique, à la fois en achetant leur alimentation à des prix élevés pour une qualité limitée et en payant des impôts pour financer les subventions à l'exportation et les achats des offices sur les marchés.

Beaucoup de pays non européens aidaient également leurs agriculteurs et tous s'accusaient les uns les autres de pratiques excessivement protectionnistes justifiant des mesures de rétorsion, ce qui conduisait à une hausse généralisée des droits de douane et des subventions à l'exportation.

B) Les quotas de production

Pour empêcher une croissance trop forte de la production tout en maintenant des prix minima relativement élevés, il a été décidé au milieu des années 1980 par l'Union européenne de limiter réglementairement la production. Dans les grandes cultures, la part des terres mises obligatoirement en jachère a ainsi été portée jusqu'à 15 %.

Cet instrument de la politique agricole a surtout été utilisé dans le secteur de la production de lait. Des quotas de production de lait ont été fixés à chaque pays et répartis par chacun d'eux en quotas individuels assignés à tous les éleveurs de vaches laitières, en fonction de leur production des années qui précédaient cette nouvelle organisation commune de marché. Des sanctions financières étaient prévues en cas de dépassement. Le total de ces quotas au niveau européen devait être à peu près égal à la demande prévue par

www.chrisman-blades.fr

les économistes de la Commission européenne, compte-tenu du prix minimal garanti et de leurs prévisions d'importation et d'exportation.
Le prix minimal européen étant toujours supérieur au prix mondial, il restait nécessaire d'appliquer des droits de douane aux importations et de subventionner les exportations, ce qui se traduisait par un coût pour les finances publiques. En revanche, le budget européen ne supportait plus le coût des interventions des offices sur les marchés, sauf lorsque le total des quotas attribués dépassait la demande, les offices devant alors continuer à intervenir.
Le principal inconvénient des quotas est qu'il fige les structures de production. Les exploitations les plus performantes ne peuvent pas s'agrandir et les moins efficaces peuvent survivre tant que leurs coûts restent inférieurs au prix minimal garanti, lui-même régulièrement revalorisé pour leur permettre de survivre.
Cette absence d'incitation à réaliser des gains de productivité conduit à faire payer des prix élevés aux consommateurs (le prix européen du lait était jusqu'à deux fois supérieur au prix mondial). Par rapport au soutien des revenus par un prix minimal sans quota, les contribuables payent moins mais les consommateurs, souvent les mêmes ménages, payent plus.
Le coût pour les consommateurs d'un système de quotas de production pourrait être diminué en permettant à leurs détenteurs de les échanger sur un marché. Les producteurs les plus efficaces ont alors intérêt à augmenter leur production en achetant des quotas aux moins performants. Ceux-ci peuvent cesser leur activité, mais la vente de leurs quotas leur rapporte plus que les revenus qu'ils auraient pu en tirer. Au total, le revenu moyen des agriculteurs augmente, ce qui permet de baisser le prix garanti et de satisfaire une demande supplémentaire en augmentant le niveau global des quotas. Un tel système est finalement peu coûteux à la fois pour les contribuables et les consommateurs, mais à condition que le marché des quotas fonctionne correctement (avec transparence des transactions, pas d'ententes...) et que la somme des quotas soit fixée à un niveau à peu près égal à la demande, ce qui repose sur la qualité, intrinsèquement limitée, des prévisions des économistes.
La France a toutefois toujours refusé la création d'un marché de quotas laitiers, alors que la réglementation européenne ouvrait cette possibilité et que d'autres pays l'avaient saisie. En France, les quotas étaient attachés au foncier et ne pouvaient être transférés qu'au repreneur de ce foncier, ce qui interdisait toute modification de la répartition des quotas entre régions. Ce transfert de quotas était en principe gratuit mais la valeur économique du quota se reflétait dans le prix du foncier et les détenteurs initiaux de quotas bénéficiaient ainsi d'une rente (au sens de la rente foncière).
Au bout de quelques temps, certains pays européens ont fait valoir que l'allocation de quotas entre pays sur la base d'une production historique remontant à plusieurs années auparavant n'avait plus grand sens et ont demandé une nouvelle répartition entre pays, ce qui a conduit à des discussions interminables en conseil des ministres de l'agriculture. Un problème toujours posé par des quotas de production, échangeables ou non, est celui de leur allocation initiale.

C) Les aides découplées de la production

A partir de 1992, les prix minima ont été progressivement réduits, ce qui a permis de baisser les droits de douane à l'importation et les subventions à l'exportation. En 1994, les accords de Marrakech ont mis fin aux négociations de "l'Uruguay Round" menées dans le cadre du GATT en engageant l'ensemble des pays signataires dans un mouvement de baisse de leurs barrières commerciales aux échanges de produits agricoles.
L'impact de ces baisses de prix sur les revenus agricoles a été compensé par des aides versées directement aux agriculteurs, dites aides directes. Elles ont d'abord été calculées en fonction de la production réalisée pendant une année de référence. Ensuite, elles ont été progressivement "découplées" de la production et transformées à partir de 2006 en un "paiement de base" fonction de la surface cultivée et indépendant de la production. Les quotas laitiers, après une augmentation progressive de leur montant total, ont été définitivement supprimés en 2015.
Le principal avantage économique de ces aides découplées est de laisser les agriculteurs adapter leur production aux évolutions de la consommation tout en leur assurant un revenu minimal.
Elles permettent une baisse des prix à la consommation que les consommateurs ne ressentent certes pas toujours parce que les prix de production agricoles ne constituent qu'une petite partie des prix payés par les ménages. Le niveau des marges des industries agro-alimentaires et de la distribution est toutefois largement

www.christian-labies.fr

indépendant des instruments utilisés pour fixer les prix payés aux agriculteurs et la réduction de ces marges relève surtout de la politique de la concurrence.
Comme elles sont proportionnelles à la surface, les aides directes découplées bénéficient beaucoup plus aux grandes exploitations et maintiennent les inégalités de revenus, mais il est possible en théorie de plafonner le nombre d'hectares subventionnés et d'utiliser le gain budgétaire pour revaloriser le paiement de base au profit de tous. En pratique, l'Allemagne s'est toutefois toujours opposée à ce plafonnement des aides qui pénaliserait les très grandes exploitations des länder orientaux.
Le paiement de base peut aussi être, au moins partiellement, conditionné par de bonnes pratiques environnementales. Ce verdissement du paiement de base est de plus en plus important dans l'Union européenne et se conjugue avec le développement depuis le début des années 1990 des aides au "développement rural" (regroupées dans ce qui est appelé le "deuxième pilier de la PAC"). Celles-ci comprennent notamment les aides à l'installation des jeunes agriculteurs et les aides à la cessation d'activité ainsi que les mesures en faveur de la protection de l'environnement comme les indemnités compensatoires de handicaps naturels (agriculture de montagne...).
Les concours publics européens à l'agriculture ont été à peu près stabilisés en euros courants sur les vingt dernières années, hors effet de l'élargissement de l'Union européenne à de nouveaux membres, alors que le remplacement des quotas de production et des interventions de marché par les aides directes aurait pu les faire augmenter (voir fiche sur les dépenses publiques en faveur de l'agriculture).

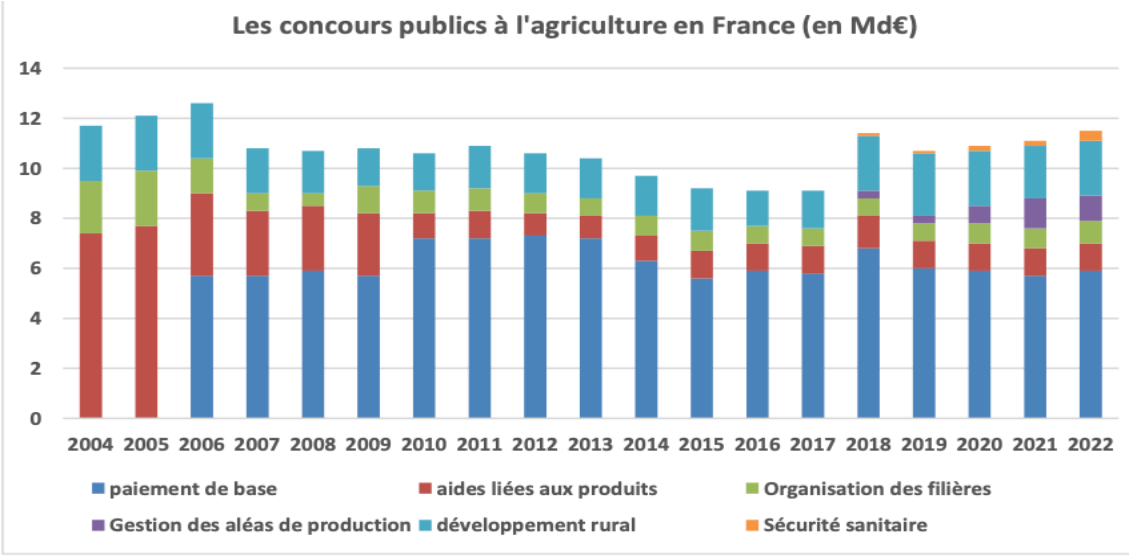

Source : commission des comptes de l'agriculture ; FIPECO. Aides européennes et nationales.
Source : commission des comptes de l'agriculture ; FIPECO. Aides européennes et nationales.
Le principal inconvénient de ces aides découplées est de laisser les revenus agricoles varier fortement en fonction des prix malgré le paiement de base, étendant ainsi le « cycle du porc » à toutes les filières. Le prix de la viande porcine n'a jamais été régulé dans l'Union européenne et a toujours connu des évolutions cycliques très fortes. Lorsque ce prix monte, les éleveurs investissent et accroissent le nombre de porcs jusqu'à ce que des surcapacités conduisent quelques temps plus tard à une baisse des prix et à la fermeture d'élevages, avant une nouvelle hausse des prix. A ces cycles économiques s'ajoutent les aléas climatiques contre lesquels les mécanismes d'assurance restent insuffisamment développés.
Une nouvelle réforme de la PAC est entrée en vigueur en 2023, qui donne un peu plus de liberté aux États pour adapter les aides européennes à leurs spécificités. Chaque pays doit ainsi établir un plan stratégiques national, approuvé par la Commission européenne, fixant ses objectifs et les moyens affectés en précisant les conditions retenues pour attribuer les subventions européennes et nationales à l'agriculture. Ces aides sont toutefois très encadrées par la réglementation européenne et s'inscrivent dans la lignée des réformes précédentes de la PAC, avec un renforcement des contraintes environnementales.
De manière schématique, il y a en France deux agricultures. L'une est très productive, fortement exportatrice et permet aux exploitants d'avoir des revenus satisfaisants en combinant la vente de ses produits aux prix de marché et les aides découplées de la PAC. L'autre est peu productive, constituée de petites exploitations dans des zones moins favorables et ne permet pas d'avoir des revenus convenables

avec les prix de marché malgré les aides. Elle ne peut être préservée qu'en subventionnant plus les « aménités rurales » (entretien des paysages...) mais ces subventions doivent être justifiées par des pratiques environnementales appropriées qui sont difficiles à définir et à contrôler. Le taux de pauvreté monétaire, qui va du simple au double selon les spécialisations, illustre cette dichotomie (cf. tableau ci-dessous).
Sans doute faudrait-il réexaminer l'utilité de certaines normes environnementales telles qu'elles sont utilisées pour conditionner les aides européennes, mieux rémunérer les aménités rurales, appliquer la "taxe carbone aux frontières" aux produits agricoles et mieux assurer les agriculteurs contre les aléas au-delà de la réforme en cours, mais il ne faudrait pas ressusciter la PAC ancienne et réécrire son histoire ».

B. Niveau de vie et pauvreté monétaire des ménages d'exploitants agricoles, selon la spécialisation de l'exploitation (Otex) en 2020

Orientation technico-économique des exploitations agricoles (Otex)	Répartition des ménages (en %)	Répartition des personnes (en %)	Niveau de vie (en euros)			Rapport interdécile D9/D1	Taux de pauvreté monétaire
			1er décile (D1)	Médiane	9e décile (D9)		
Viticulture	13	13	12 700	27 100	58 300	4,6	11,5
Grandes cultures	27	26	12 300	25 700	51 200	4,2	12,2
Porcins, volailles	5	5	11 900	23 900	45 400	3,8	13,5
Bovins lait	12	13	11 500	22 000	36 900	3,2	15,1
Fruits, autres cultures permanentes	4	3	10 400	23 700	48 700	4,7	17,6
Polyculture, polyélevage	11	12	10 400	22 300	41 400	4,0	17,7
Bovins mixte	3	3	10 700	20 800	35 200	3,3	17,8
Bovins viande	13	12	9 700	19 500	33 600	3,5	21,5
Ovins, caprins, autres herbivores	9	9	9 100	19 600	35 500	3,9	23,6
Maraîchage, horticulture	4	4	8 900	20 600	48 900	5,5	24,9
Ensemble des ménages agricoles	**100**	**100**	**10 900**	**22 800**	**44 600**	**4,1**	**16,2**

Lecture : Parmi les personnes vivant dans un ménage agricole dont l'exploitant est spécialisé en maraîchage ou horticulture, les 10 % les moins aisées ont un niveau de vie en 2020 inférieur à 8 900 euros par unité de consommation (UC), tandis que les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 48 900 euros par UC.
Champ : France métropolitaine, personnes des ménages fiscaux ayant un revenu disponible positif en 2020 et dont au moins un membre est exploitant au sens du recensement agricole.
Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Le niveau de vie augmente avec la taille des exploitations, sauf pour les microexploitations

Le niveau de vie des ménages agricoles augmente, et le taux de pauvreté monétaire baisse, avec la taille économique des exploitations : 23 % de personnes pauvres parmi celles vivant dans un ménage d'exploitants agricoles lorsque l'exploitant est à la tête d'une **petite exploitation**, 17 % si elle est de taille **moyenne**, et 10 % s'il s'agit d'une **grande exploitation**. Les ménages d'exploitants de très petites exploitations, les **microexploitations**, font exception : leur taux de pauvreté atteint 15 %, plus proche de la situation des exploitants d'une moyenne ou grande exploitation que de celle des exploitants des petites exploitations

Source : Insee références.

Note sur les « prix planchers » par Guillaume Bazot, économiste à Paris VIII, Les Echos du 10 mars 2024 : « (…) De fait, le marché agricole est souvent monopolistique (beaucoup d'agriculteurs, peu de transformateurs ou distributeurs) d'où la justification d'un prix minimum. Cependant, le diable se cache dans les détails. Tout d'abord, toutes les filières ne sont pas monopsonistiques et les distributeurs risquent de reporter la hausse des coûts sur leur prix de vente. Ainsi, la note risque d'être en partie payée par le consommateur.
Ensuite, la mise en place d'un prix plancher a pour objectif d'accroître les revenus des agriculteurs. Cependant si le consommateur ne suit pas à cause de la hausse des prix, une surproduction peut apparaître. Ceci risque d'être d'autant plus le cas que les consommateurs peuvent se reporter sur des produits étrangers. En effet, même si les Français disent vouloir soutenir le secteur, il n'est pas certain que ce patriotisme se retrouve dans les comportements d'achat. La récente baisse des ventes de la filière bio nous rappelle que les bonnes volontés ont aussi un prix.
En outre, contrairement à la restauration rapide, les coûts de production peuvent varier selon les exploitations d'une même filière. Ainsi, le prix plancher risque surtout de privilégier les grandes exploitations alors même que l'objectif initial était de soutenir les petits producteurs.
Enfin, il faut prendre en compte l'angle mort de toute politique interventionniste : les coûts et l'inefficacité potentielle de l'administration, qui, à eux seuls, peuvent rendre tout remède plus nocif que le mal initial.

D'ailleurs, face à la somme des critiques exprimées ici, la martingale consiste à opposer davantage de réglementations, et donc d'administration. Et c'est pourquoi, alors qu'elle est dénoncée par les agriculteurs comme l'un des principaux problèmes à résoudre, “la bureaucratie grandit pour satisfaire les besoins croissants de la bureaucratie grandissante“ ».

V LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET LA DÉSINDUSTRIALISATION

De nombreux articles et ouvrages sont consacrés à ce sujet. Citons en particulier le livre de Nicolas Dufourcq, « La désindustrialisation de la France », Éditions Odile Jacob, 2022)

Le constat : la France a laissé sombrer son appareil industriel

Si la désindustrialisation débute dès les années 1970, elle s’est accélérée radicalement à l’aube de l’an 2000 du fait de choix politiques et économiques non pertinents, comme par exemple l’augmentation importante des charges pour alimenter le modèle social français aux dépens de la compétitivité de l’industrie.

Entre 1995 et 2015, la France s’est ainsi vidée de la moitié de ses usines. Plus de deux millions d’emplois industriels – et autant de savoir-faire – ont alors été rayés de la carte. Les filières se sont désagrégées, la société tout entière s’est détournée de l’industrie. La déprise fut beaucoup plus grave que dans d’autres pays européens – au premier rang desquels l’Allemagne, la Suisse et l’Italie - qui connurent le même phénomène.

Le court-termisme des politiques de tous bords qui jouèrent inconsciemment avec notre prospérité collective. La bataille industrielle des années qui suivent le déclenchement de la mondialisation après la réunification allemande, l’écrasement de Tiananmen et la chute de l’Union soviétique n’a pas été lue. Nous n’avons cessé de la subir. Pire, nous avons pris des décisions contraires à nos intérêts stratégiques.

Historiquement, un premier coup est porté après le choc pétrolier de 1974 et des décisions du pouvoir politiques en réaction : protection de l’individu et stimulation de la consommation. En tentant de protéger les emplois en pleine hémorragie, les lois instaurant la « cause réelle et sérieuse du licenciement » et « l’autorisation administrative préalable » sont l’amorce d’une rigidification lente et inéluctable du droit du travail français, qui devait durer jusqu’aux assouplissements des mandats Hollande et Macron. Après l’augmentation des cotisations patronales dans l’assurance maladie, jusqu’ici plafonnées dans leur assiette, le coût du travail n’a de cesse d’augmenter. Le coût du modèle social français est ainsi clairement identifié comme problématique : « On ne peut clairement pas demander au secteur productif de supporter le coût du modèle social français, car c’est le mettre dans une situation de non-compétitivité structurelle face à une concurrence de plus en plus dure dans une économie mondialisée. » (Louis Gallois, co-président de La Fabrique de l’Industrie).

De nombreuses causes expliquant la désindustrialisation se sont accumulées au fil des décennies : le manque d’anticipation de la déferlante chinoise, la surestimation des difficultés allemandes alors que l’emploi industriel s’y maintient à flot quand le nôtre s’effondre, l’aveuglement face à la transformation de l’Europe de l’Est en plateforme ultra-compétitive au bénéfice de l’Allemagne, etc. Sous Lionel Jospin, absence de soutien à l’offre et l’erreur des 35h, qui a affaibli la France et gâché l’embellie conjoncturelle sur le plan économique. Autres causes originales, et structurelles dirait-on, à cette débâcle : la verticalité de la prise de décision politique et l’influence idéologique anglo-saxonne particulièrement vive dans nos élites économiques et entrepreneuriales ; et ce du fait d’un centralisme démesuré : les grands groupes français étaient exposés aux influences anglo-saxonnes, via leurs sièges parisiens, leurs banques, leurs consultants et leurs actionnaires, tous mondialistes, tous favorables aux délocalisations et au « *fabless* ». » À l’inverse, nos voisins sont moins libéraux et moins influençables, parce que provinciaux et ils bénéficient d’une culture du bon sens : le souci de l’ancrage territorial allemand, italien, suisse les aurait également protégés. Outre son manque de compétitivité du fait du niveau des impôts de production, la France manque d’agilité et d’audaces, qualités cruciales dans l’industrie.

Les responsables d’entreprises, de manière presque unanime, écartent le rôle joué par l’euro dans la désindustrialisation et accusent au contraire le manque d’incitation des PME à la montée en gamme causée par la politique de dévaluation menée jusqu’à la fin des années 1980. Pour eux, c’est le système politique centré sur l’industrie qui explique le succès allemand, et non l’euro, dont ils conviennent toutefois qu’il est surévalué par rapport au dollar. Ces réflexions sont aux antipodes de celles de Jean-Pierre Chevènement,

www.christian-dalet.fr

de l'économiste de l'OFCE Xavier Ragot et bien sûr de Louis Gallois qui soulignent que l'euro était paramétré pour avantager l'Allemagne. Ces acteurs, auxquels se joint de manière plus surprenante Alain Madelin, estiment qu'une dernière dévaluation du franc avant l'entrée dans l'euro – comme le firent les Italiens - aurait permis de corriger une parité désavantageuse vis-à-vis du Deutschemark. Elle aurait en outre pu servir à desserrer l'étau sur notre industrie dont la compétitivité subissait déjà les contrecoups de la réunification allemande et de ses effets positifs sur le coût du travail et la production. on constate ainsi un fort décalage entre une vision plus macroéconomique portée par les témoins politiques, fonctionnaires et économistes, et les chefs d'entreprise – plus de la moitié des témoignages en tout - beaucoup plus portés à l'émotion, à l'analyse microéconomique et aux exemples contrastés, à une forme de ressentiment ; vis-à-vis de l'Etat froid et sourd à leurs problèmes, bien entendu, mais aussi contre les grands groupes internationalisés, de manière plus inattendue. Toutefois, et c'est à noter, un consensus sur la politique de l'offre se dégage chez tous les acteurs interrogés, ainsi que la sensation d'une amélioration et d'une trajectoire ascendante depuis 2015. Les entrepreneurs sollicités réclament l'abaissement des charges avec un seul objectif : l'augmentation des marges des entreprises pour qu'elles puissent investir et innover. Le CICE puis l'allègement de charges préconisé par Louis Gallois dans son rapport de 2012, sont présentés comme positifs pour permettre à l'investissement industriel de repartir.

Autre spécificité nationale identifiée comme néfaste : un antagonisme puissant entre un syndicalisme français revendicatif et « dur » et un patronat qui nie souvent la légitimité syndicale, isolant et ignorant les représentants des salariés au conseil d'administration, ce qui en retour ne favorise pas une culture de la coopération pourtant essentielle dans la bonne tenue des entreprises du *Mittelstand* allemand. Jean-Pierre Chevènement souligne quant à lui que les syndicats, longtemps rassemblés aux côtés du patronat et de l'Etat autour du consensus productiviste issu du CNR, cèdent, au tournant des années 1980, aux sirènes de la technophobie (les robots seraient l'ennemi de l'emploi ouvrier), à un amalgame infondé entre industrie et « travail à la chaîne » et, enfin, à une vision irénique d'une économie de services qui serait moins pénible pour le salarié.

Pascal Lamy, pourtant l'un des grands organisateurs de la mondialisation néolibérale d'abord au niveau européen puis à la tête de l'OMC, prétend, en dépit des avertissements des « productivistes » et « colbertistes », que la désindustrialisation fut vécue unanimement « comme un phénomène flou, un moment pas clair ». Pascal Lamy se dédouane et défend sa stratégie, qui fut également celle de Delors, d'un « choc schumpetérien » dont la France et ses acteurs économiques n'auraient pas su tirer profit du fait de leur conservatisme et du manque d'innovation. Cette vision toujours plus concurrentielle – quasiment darwinienne – n'est pas regrettée mais justifiée : « Ça n'est pas la Chine qui a désindustrialisé le monde. Elle a pris des parts de marché en expansion. » ; le succès allemand est utilisé comme une preuve de l'innocuité du modèle néolibéral en lui-même. En somme, pour Pascal Lamy mais aussi Alain Madelin et Jean-Marc Daniel, il n'y aurait pas de mauvaises décisions politiques, seulement de mauvais acteurs, et la raréfaction de l'industrie serait somme toute justifiée. Alain Madelin continue même de défendre l'idée que la désindustrialisation était inévitable et positive : « Après le passage de la civilisation agricole à la civilisation industrielle, nous vivons la mutation vers la civilisation mondiale de la connaissance numérisée.»

On regrettera en outre que les enjeux de souveraineté et patriotisme économique ne soient pas plus abordés au fil des témoignages si ce n'est par Jean-Pierre Chevènement : « Nos élites, c'est ainsi, ne croient plus à la France et ne se battent plus pour elle. » De même, la révolution que constituent l'Acte unique et le traité de Maastricht, leurs orientations et implications, ont eu un impact négatif, avec en particulier les directives européennes transcrites en lois, la déréglementation excessive ordonnée depuis Bruxelles et avalisée par les gouvernements successifs, les mises en conformité divergentes des industries européennes aux critères européens avec, du côté allemand, la modération salariale et la libéralisation massive du marché du travail et, en France, le sous-investissement chronique dans le renouvellement de l'outil productif et la préservation du modèle social.

Dans un article, Anaïs Voy-Gillis montre la responsabilité des différents acteurs dans le processus de désindustrialisation, en France :

« L'industrie peut être considérée comme un écosystème dans lequel interagissent de nombreux acteurs : les entreprises en premier lieu mais également les pouvoirs publics, les acteurs bancaires, les syndicats, les consommateurs, etc. Si des éléments macroéconomiques sont souvent avancés pour expliquer la

www.christian-dalles.fr

désindustrialisation (coûts du travail, composition du tissu productif français, productivité, etc.), le rôle des acteurs est plus rarement étudié. Ainsi, au-delà des facteurs macroéconomiques, il est pertinent de comprendre le rôle des acteurs publics et privés dans la désindustrialisation.

Le rôle des acteurs publics

Premièrement, il est possible d'observer une évolution du discours politique à l'encontre de l'industrie. Elle est passée d'un rôle central en faveur de la préservation de la souveraineté de la Nation à un secteur jugé "ringard". Cette évolution du discours s'est produite dans le contexte de la construction européenne et du développement d'accords de libre-échange à la fin des années 1980. Néanmoins, depuis la crise de 2008, la question industrielle revient dans les débats publics sans pour autant qu'émerge une vision claire du rôle de l'industrie. Si l'État a joué un rôle dans la désindustrialisation, l'Union européenne a également participé à ce phénomène en favorisant le dumping social et fiscal. Néanmoins, il ne faut pas voir la Commission européenne comme la responsable de tous les maux de l'industrie française. Elle a également participé à la préservation de certaines activités industrielles européennes comme l'industrie du cycle. De plus, la non mise en œuvre de certaines politiques favorables aux industries nationales (réciprocité dans l'accès aux marchés publics, contrôle des investissements étrangers, etc.) est liée à des blocages des États membres. Par ailleurs, les collectivités territoriales n'ont pas toujours les moyens de penser des politiques ambitieuses au service de leurs industries.

Erreurs des entreprises et frilosité des banques

Les entreprises ont, quant à elles, joué un rôle dans leurs propres défaillances. D'une part, certaines ne se sont pas senties solidaires de leur territoire d'origine et ont délocalisé. D'autre part, il existe de nombreuses erreurs de gestion et parfois un manque de vision stratégique qui ont participé à la fermeture de nombreuses usines. Autre problème majeur, les entreprises françaises ont investi mais pas suffisamment dans l'outil productif et dans l'innovation. Le sous-investissement a conduit à une faible adaptation de l'outil productif à l'évolution de la demande. En outre, l'innovation technologique ou non technologique est un facteur de différenciation. La France peine à traduire ses innovations en produit répondant aux attentes. Cette situation est certainement liée aux faibles échanges entre entreprises et universités. Par ailleurs, les banques et les investisseurs sont frileux et n'irriguent pas assez l'économie réelle. Les entreprises ont besoin d'un important soutien financier, notamment en période de développement ou de crise, qu'elles peinent, parfois, à trouver. Cette affirmation est particulièrement vraie pour les PME/PMI. Ainsi, pour penser la réindustrialisation et une politique industrielle ambitieuse, il est nécessaire de comprendre le rôle des différents acteurs dans la désindustrialisation. Une certitude perdure, malgré des errements, l'industrie a encore sa place dans la France du 21ème siècle ! ».

Alors, que faire ?

Louis Gallois propose les mesures fortes suivantes :

- Augmenter drastiquement l'effort d'investissement et de recherche, en particulier dans le domaine public où la France accuse un retard important, et ce afin de « demeurer un des pays qui comptent dans l'avancement de la science et de la maîtrise des technologies d'avenir »
- Une révolution éducative au profit de l'apprentissage au lycée professionnel et des mathématiques de la primaire au lycée.
- Une politique volontariste dans le nucléaire, en construisant au moins vingt réacteurs d'ici 2050.
- Le développement d'un récit liant la réindustrialisation au patriotisme, à l'esprit de cohésion nationale, au progrès humain et à la science, afin de contrer l'hégémonie du discours décroissant et antiproductiviste en particulier chez la jeunesse.
- Un portage politique unifié et fort au moyen d'un ministère liant l'industrie, la recherche et l'énergie, ainsi qu'un « conseil de défense industrielle » - calqué sur le conseil de défense sanitaire né durant la pandémie - sous l'autorité directe de la présidence de la République.
- Le retour à une planification « à la coréenne », associant les grands groupes et leurs sous- traitants sous une impulsion étatique ; les Coréens ayant constaté en 2000 leur retard sur l'informatique et l'électronique, lancèrent un plan « Cyber » faisant de la Corée en 2020 le pays le plus connecté du monde avec deux acteurs majeurs - LG et Samsung - à la pointe du secteur électronique.

www.cli

Mais les experts de Natixis considèrent que la désindustrialisation de la France se poursuit et est même inexorable :

Flash Economie du 9/4/2023 : « *La désindustrialisation de la France est inexorable*

- la demande mondiale de produits industriels s'affaiblit ;
- la compétitivité-coût de l'industrie française ne s'améliore pas ;
- le niveau de gamme relatif de l'industrie française ne se redresse pas ;
- l'évolution de l'industrie automobile va réduire la valeur ajoutée industrielle ;
- l'industrie a des difficultés de recrutement importantes.

La poursuite de la désindustrialisation a les effets défavorables attendus sur la production, les salaires, le commerce extérieur ».

Flash Economie du 13/7/2021 : La désindustrialisation de la France se poursuit.

« Certes, certaines études mettent en avant l'attractivité de la France, le nombre élevé d'entreprises étrangères s'installant en France.

Mais voit-on réellement, au niveau macroéconomique, des signes de réindustrialisation de la France (il faut que les arrivées fassent plus que compenser les départs) ?

Nous regardons :

- la capacité de production de l'industrie ;
- les parts de marché à l'exportation et l'importation ;
- l'emploi industriel
- les investissements directs étrangers, l'investissement productif ;
- le commerce extérieur industriel.

Nous voyons que la désindustrialisation de la France se poursuit dans la période récente ».

www.christian-biales.fr

TABLE DES MATIERES

LE MONDE....2
La mondialisation a toujours eu des hauts et des bas ; elle est actuellement en phase basse et ne repartira pas tout de suite ! 2
Un profond changement du climat économique général....3
Remarque sur l'évolution de l'investissement aux E1tats-Unis et dans la zone euro :....3
L'évolution de l'indice de bonheur selon le WER....4
Dans cette période de grande volatilité, l'économie mondiale reste gangrenée par la stagflation 7
Complément : la zone euro risque elle-même davantage la stagflation que la déflation. 16
Actualisation avec le rapport intermédiaire de l'OCDE de février 2024 : 17
Changement de stratégie monétaire des Banques centrales 21
L'incertitude économique est élevée partout mais elle affecte bien plus la zone euro et la Chine que les États-Unis. 22
La montée de l'incertitude économique et ses conséquences. 22
Le cas de la Chine 23
Le cas des États-Unis 24
• Olivier Passet, Xerfi Canal, lundi 26 février 2024. 24
• Mohamed A. El-Erian, Les Echos, jeudi 29 février 2024 : 26
Hélas, il y a un fossé entre ces réalités économiques et les croyances financières. 27
Situation fin septembre 2023 : 27
Situation mi-février 2024 : 29
Y a-t-il une exubérance irrationnelle des marchés ?....30
Fin de la domination des pays de l'OCDE :....33
Le développement d'un « Sud Global ». 34
Les conséquences de la guerre en Ukraine : l'année 2024 peut être décisive. 35
Y-a-t-il « dédollarisation » du monde et vers quel système monétaire international (SMI) allons-nous ?....36
Quels pays vont être demain les moteurs de l'économie mondiale ? 43
Vers la fin du modèle mercantiliste ?....44
Quatre annexes : 46
Annexe 1 : Un panorama des Théories du Commerce International : 46
Annexe 2 : Les approches de la souveraineté économique. 49
Annexe 3 : Un historique des mondialisations : « démondialisation et démultilatéralisation, retour vers le pire ? » 49
Annexe 4 : Économie mondiale et Valeurs occidentales 52
L'évolution de l'ouverture commerciale mondiale sur longue période : 53
Une recomposition des flux commerciaux entre les pays. 55
Les effets des frontières et de la distance sur le commerce mondial : 56
D'un commerce essentiellement inter-branches à un important commerce intra-branches : 58
Une fragmentation de plus en plus intense des chaînes de valeurs : 59
Note sur le commerce intra-européen : 60

www.christian-biales.fr

L'évolution de l'ouverture financière mondiale sur longue période. 60
L'économie mondiale devient une économie de services. Faut-il donc absolument se réindustrialiser ? 62
Le risque d'une crise généralisée de l'immobilier, qui fait penser à la crise de 2007-2008. 65
Y a-t-il une exubérance irrationnelle des marchés financiers ? 71
La probabilité forte d'une croissance de long terme plutôt molle, mais de manière inégale de part et d'autre de l'Atlantique. 75
Une modification du lien entre endettement public et inflation anticipée. 76
L'EUROPE 76
Les principaux dossiers : 76
Question énergétique 77
Question technologique et industrielle 81
Question plutôt technologique 81
Question plutôt industrielle 85
Pacte migratoire 85
Deux dossiers connexes : 86
Débat budgétaire 87
Le débat monétaire 87
Élargissement et approfondissement 89
Les deux dossiers les plus graves : 90
1) La fragmentation de l'Europe. 90
2) Les atouts qui restent à l'Europe dans notre monde multipolaire globalisé 92
À propos du discours sur l'état de l'Union de Mme Ursula von der Leyen : 93
Le point de vue de l'AIECE sur la conjoncture de l'Europe 95
L'Europe est en train de perdre la guerre commerciale mondiale 95
L'impératif de la constitution d'une Europe puissance 98
LA ZONE EURO 99
La zone euro : une croissance en berne, un modèle économique déstabilisé. 99
La zone euro décroche nettement par rapport aux États-Unis 103
Le constat : 103
Des explications : 108
• Raisons structurelles 108
• Facteurs conjoncturels 116
Compléments : 118
L'analyse synthétique sur le décrochage de la zone euro par rapport aux États-Unis proposée par l'OFCE : 122
L'hétérogénéité de la zone euro est alimentée par des facteurs de plus en plus nombreux. 126
D'abord, la mise en place de la monnaie unique a conduit les pays membres à développer des spécialisations productives différentes, ... 126

www.christian-biales.fr

Il y a maintenant un couple de facteurs qui joue un rôle important : l'inflation et les taux d'intérêt. 127
Il y a même un facteur supplémentaire d'hétérogénéité de la zone euro : le niveau très différent d'endettement public des États membres. 127
Les conséquences prévisibles des nouvelles règles budgétaires pour les pays de la zone euro. 129
L'Union bancaire est en panne 133
L'Allemagne est souffrante : 133
Et si l'hypocrisie budgétaire, une fois n'est pas coutume, venait à la rescousse de la croissance européenne ? 135
LA SITUATION SPÉCIFIQUE DE LA FRANCE 137
La conjoncture française 137
La conjoncture vue par l'INSEE 137
Perspectives pour la fin de l'année 2023 137
Perspectives pour l'année 2024 140
Point de conjoncture du 7 février 2024 : 141
Point de conjoncture du 14 mars : 143
La conjoncture vue par Xerfi-Canal pour la fin 2023 (Alexandre Mirlicourtois ; 14 novembre 2023) 146
La conjoncture vue par Xerfi-Canal pour le début 2024 (Alexandre Mirlicourtois ; 10 janvier 2024) 150
La conjoncture vue par Les Echos (chronique de Jean-Marc Vittori, du 21 novembre 2023) 153
Un vent d'optimisme fin d'année 2023 ? 154
Février 2024 : Révision à la baisse de la croissance française pour 2024 ! 160
Compléments pour février-juin : 160
Juin-juillet 2024 : 163
L'étude d'Alexandre Mirlicourtois, Directeur de la conjoncture et de la prévision de Xerfi ; dont voici le contenu de la vidéo : 163
« Le bilan de 7 ans de "macronisme", de politique économique en France » établi par Patrick Artus dont voici la synthèse : 169
Fin juillet, l'INSEE publie l'évolution des indicateurs du climat des affaires et du climat de l'emploi : ils sont tous en nette dégradation : 170
Un problème structurel inquiétant pour le long terme : l'évolution démographique 171
Un autre problème structurel inquiétant pour le long terme : l'enquête PISA publiée en décembre 2023 révèle une poursuite de la dégradation des performances scolaires. 174
La France décroche économiquement en particulier à cause de sa productivité en berne. 177
Le solde extérieur de la France se dégrade : pourquoi ? 190
La compétitivité de la France n'est donc toujours pas redressée mais son attractivité s'est bien améliorée. 195
« Une photographie du marché du travail en 2023 » 198
Peut-on augmenter les salaires ? 201
La crise de l'agriculture française 202

www.christian-biales.fr

Évaluation de la politique de l'offre 203
1) « La France est-elle devenue business friendly sous Macron ? » 203
2) « Pourquoi la croissance française est-elle si médiocre ? » 206
Le débat budgétaire en France 207
Un monde qui change 209
Se désendetter : oui… mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix 213
Un plan d'économies raisonnable, une exécution très incertaine 216
Sortir de la quadrature du cercle 219
L'évaluation par la Cour des Comptes de la situation d'ensemble des finances publiques à fin février 2024 (Rapport public annuel, 12 mars 2024) 220
Six compléments 220
Dernières informations en date, février-mars-avril 2024 : 228
1- Les perspectives de croissance se sont assombries à cause essentiellement du contexte international. 228
2- L'emploi public s'est accru en 2023 de 59.000 salariés dans la fonction publique, ... 230
3- Le déficit public de 2023 va dépasser fortement les 4,9% attendus. 230
4- Les effets budgétaires pervers de la désinflation. 232
5- Certes, le spread de taux d'intérêt (à 10 ans) entre la France et l'Allemagne reste très bas, les agences de notation ne bronchent pas et les investisseurs internationaux n'ont pas de raison à préférer nettement une autre dette européenne que la française… 235
6- …mais le Haut Conseil des Finances publiques devient particulièrement sévère dans son avis d'avril 2024. 236
7- Alors, que peut-on faire… ? 237
8- …Surtout que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la dette française devient vraiment insoutenable, selon Olivier Passet 243
Le piège de la remontée des taux 244
Le poids des dépenses sociales 249
Le creusement attendu du déficit de la Sécurité sociale 251
La répartition entre salaires et profits : non seulement partage de la valeur mais aussi partage du risque 252
• Rappel préalable sur la valeur ajoutée et sa répartition entre « salaires et profits » 252
• Le partage du risque entre salaires et profits lors des chocs macroéconomiques 253
• « Les profits des entreprises sont-ils trop élevés ? » 254
• « Le maintien coûte que coûte de la paix sociale devient insoutenable » 255
Le poids des dépenses de redistribution et l'efficacité de la redistribution « élargie » 256
Deux questions en guise de conclusion (provisoire) : 260
Première question : « La politique contre l'économie » ? 260
Chronique d'Éric Le Boucher dans les Echos, du 23 novembre 2023. 260
Article du Professeur Christian Saint-Étienne dans l'Opinion du 15 janvier 2024 : 260

www.christian-dales.fr

« Pourquoi les économistes disparaissent du paysage médiatique ? ». Réponse d'Olivier Passet. 264
Seconde question : L'économie contre la politique ? 266
Le programme économique de « Renaissance » 266
Le programme économique du NFP 267
Le programme économique du RN 268
« Une relance économique est-elle raisonnable ? » 269
ANNEXE : LA SOUVERAINETÉ 271
I-LA SOUVERAINETÉ ET L'UNION EUROPÉENNE 272
1) Droit de l'Union et souveraineté nationale, comment ça marche ? » de la Commission européenne (18 octobre 2021) 272
2)L'Union européenne n'est pas démocratique ! Vraiment ? de la Commission européenne (8/7/2020) 274
4) La souveraineté est-elle soluble dans l'Union européenne ? de V. Constantinesco 276
5) Le « Rapport Balladur » 285
6) La note d'Arnaud Montebourg 287
II- LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE EN GÉNÉRAL 288
III- LA SOUVERAINETÉ MILITAIRE ET LA GUERRE EN UKRAINE 290
IV- LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LA CRISE DE L'AGRICULTURE 293
1) ÉCLIPSE PUIS RÉSURGENCE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE UNE APPROCHE EN TERMES D'ÉCONOMIE POLITIQUE 293
2) AGRICULTURE « DURABLE » ET ALIMENTATION « SAINE » EN EUROPE DE LA FERME À LA FOURCHETTE..., UN TRÈS LONG CHEMIN 314
3) LES POLITIQUES DE SOUTIEN DES REVENUS DES AGRICULTEURS 327
V LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET LA DÉSINDUSTRIALISATION 332
TABLE DES MATIERES 336

www.christian-biales.fr